



HISTOIRE

DES

ÉTATS PYRÉNÉENS

V



HISTOIRE
DES
PEUPLES
ET DES
ÉTATS PYRÉNÉENS

(FRANCE ET ESPAGNE)

DEPUIS L'ÉPOQUE CELTIBÉRIENNE JUSQU'À NOS JOURS

SECONDE ÉDITION

Augmentée de l'étymologie des noms de lieux et de l'archéologie
complète des Pyrénées françaises et espagnoles,
ornée de 55 gravures

PAR

J. CÉNAC MONCAUT

Chargé de missions par M. le Ministre de l'instruction publique en Espagne,
dans les Alpes, et dans les Pays-Bas.

TOME CINQUIÈME

PARIS: AMYOT, RUE DE LA PAIX

MDCCCLX





HISTOIRE

DU

PLATEAU PYRÉNÉEN.

QUATORZIÈME PARTIE.

RÉUNION DU BERN ET DU ROUSSILLON A LA FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

HENRI DE NAVARRE ROI DE FRANCE ET CALVINISTE.

Situation des partis. — Les ligueurs de Languedoc s'unissent aux Espagnols. — Révolte de Toulouse contre Joyeuse. — Les ligueurs dans la Gascogne. — Henri IV calme les Béarnais et garantit leur indépendance. — Ode de Henri IV après la bataille d'Ivry. — Événements en Aragon. — Antonio Perez persécuté par Philippe II. — Il est délivré par les Aragonais. — Puis emprisonné par les inquisiteurs. — Soulèvement de l'Aragon. — Perez passe en France. — Mort du justicia La Nuza. — Suppression de sa charge par Philippe II. — Nouvelle alliance de Philippe II avec les ligueurs de Languedoc. — Siège de Leucate par les Espagnols. — Héroïsme de la dame Cezelli. — Opérations dans le Languedoc. — Invasions des Gascons dans l'Aragon et la Catalogne. — Henri IV cherche à conserver l'attachement des Bayonnais. — Défaite et mort de Joyeuse. — Election du capucin de Joyeuse comme chef des ligueurs. — Trêve avec Montmorency. — Extinction de la famille de Foix. — Catherine de Béarn éprise du comte de Soissons. — Rupture d'Henri IV



avec Corizandre. — Gabrielle d'Estrée la remplace. — Soulèvement des Béarnais contre le comte de Soissons. — Catherine appelée auprès d'Henri IV. — Elle quitte le Béarn. — Succès des ligueurs dans le Bigorre. — Ils envahissent le Béarn. — Prise et pillage de Pontac. — Situation des partis. — Conversion d'Henri IV. — Sa lettre au pape.

La mort d'Henri III était considérée par les deux partis religieux qui se partageaient la France comme la révolution la plus grave qui eût encore agité la grande nation chrétienne. Les questions de dynastie, de légitimité, disparaissent devant la question bien autrement brûlante à cette époque : La France allait-elle rester catholique ; allait-elle devenir protestante ?...

Ce n'était pas seulement le calvinisme et la Ligue, le Béarn et Paris qui frémissaient de joie ou de fureur sous la pression de cette éventualité terrible. L'Europe entière tenait les yeux fixés sur la France ; le nord-ouest protestant, le sud-est catholique, sentaient que leurs destinées allaient se jouer entre les Pyrénées et le Rhin. Il ne faut pas se le dissimuler ! après avoir perdu l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Allemagne, si la Cour de Rome avait encore perdu la France, son influence politique et morale aurait reculé devant celle de Genève, et le catholicisme était réduit à la nécessité de renouveler les efforts suprêmes qui, dès sa naissance, l'avaient fait triompher du paganisme impérial et de l'arianisme ; aussi quand on se place à la hauteur de l'événement le plus général, le plus considérable qui eût ébranlé l'Europe depuis l'invasion des Arabes, il n'est pas d'animosité qu'on ne comprenne, d'acharnement qu'on ne s'explique.

Mais revenons aux conséquences plus immédiates de l'avènement d'Henri IV sur les divers partis politiques du royaume. Quoique la mort d'Henri III eût momentanément réuni les calvinistes et les royalistes sous le même drapeau, la question religieuse restait pendante ; la Ligue s'y rattacha avec un nouvel acharnement.

Les passions du xvi^e siècle étaient promptes à faire passer le résultat des discussions dans les faits ; Joyeuse, qui se trouvait à portée des Espagnols du Roussillon, demanda des secours à Philippe II, et les garnisons roussillonnaises, chargées de défendre les intérêts du catholicisme et de la Cour romaine, s'empressèrent d'envahir le haut Languedoc sous les ordres de Dom Pedro Pacheco. Une partie campa à Villegailhon, à deux lieues de Carcassonne ; l'autre à Saint-Caiat et à Roque-Courbe, entre Narbonne et Carcassonne.

Mirepoix résolut d'enlever ces corps ennemis ; il partit la nuit avec son infanterie, fit sauter la porte de Villegailhon avec un pétard, prit le village d'assaut ; et les Espagnols, assaillis à l'improviste, eurent à peine le temps de se réfugier dans l'église avec les habitants. Cependant ils se défendirent si bien dans cette forteresse improvisée que Mirepoix dut battre en retraite, n'emmenant d'autre butin que les chevaux des Espagnols. Son lieutenant Montoisson, non moins heureux contre les Catalans de Roquecourbe et de Coiat, fit près de cent vingt prisonniers, et emporta leurs équipages. Quelques troupes envoyées par les ligueurs d'Alby et de Gaillac au se-

cours des Espagnols, arrivèrent trop tard : Mirepoix n'eut qu'à se porter à leur rencontre jusqu'à Las Bordes pour les mettre en déroute; puis quand le Haut-Languedoc se trouva déblayé par ses opérations, il rejoignit Montmorency à Carcassonne, et leurs troupes réunies assiégèrent Narbonne, où le duc de Joyeuse s'était réfugié.

Le maréchal son père, comprenant le péril de sa position, se hâta de convoquer les états à Toulouse; mais il ne parvint à réunir que trois évêques, deux vicaires et pas un seul gentilhomme; évidemment la Ligue avait été considérablement affaiblie par l'avènement d'Henri IV; les anciens ennemis purement politiques s'étaient rattachés à sa fortune; le parti religieux seul tenait encore la campagne. Joyeuse comprit le délaissement dont il était victime; il demanda des secours pour protéger son fils, on ne lui accorda que douze cents Suisses payables en monnaie de *six blancs* qu'on ferait battre à Toulouse et à Narbonne, comme Montmorency en faisait frapper à Villeneuve et à Bagnols (21 juillet 1589)^a.

Réduit à ces troupes assez faibles, le maréchal prit aussitôt ses mesures pour débloquer son fils; il marcha sur Barbairan, et Montmorency, obligé de reculer devant des forces supérieures, revint vers Béziers après avoir laissé sur Laude un détachement chargé d'empêcher Narbonne d'être ravitaillée par cette rivière. L'extrême misère du Haut-Languedoc et la peste cruelle qui continuait à le ravager, contraignirent enfin Joyeuse et Montmorency à

^a Vaissette, IX, 22-28.

se donner rendez-vous à Pardaillan afin d'arrêter les conditions d'une trêve; mais la gravité des événements la rendit complètement illusoire. Toulouse, centre de toutes les inquiétudes catholiques, venait de prendre les armes; Montmorency répondit à ce mouvement en convoquant les États à Béziers, (27 sept. 1589); la réunion fut très-nombreuse, et dès l'ouverture on y remarqua les évêques de Béziers, d'Agde et de Montpellier; les vicaires de Carcassonne, d'Uzès, de Mende, de Saint-Pons, du Puy; les mandataires des seigneurs d'Alais, de Mirepoix, de Castres, de Florenzac, de Tournon, de la Voute, de Rieux; et les consuls de Nîmes, de Béziers, d'Uzès, du Puy, d'Agde, de Mende, de Lodève et de Saint-Pons. L'empressement avec lequel on accourait auprès du représentant d'Henri IV, comparé avec l'isolement des derniers États ligueurs réunis à Toulouse, ne pouvait laisser de doute sur l'état des esprits: on était las de la guerre civile, et le clergé lui-même aimait mieux faire triompher le catholicisme en préparant la conversion d'Henri IV, que de laisser au protestantisme les chances d'une lutte à force ouverte.

Au milieu de ces événements nationaux et dynastiques, Montmorency, ce demi-roi du Languedoc, n'oublia pas les intérêts de sa famille; si la féodalité secondaire avait perdu de son influence, la grande féodalité, au contraire, élevée sur le double piédestal de la puissance territoriale et de la faveur royale qui lui donnait des provinces à gouverner, se sentait fortement porté à profiter des troubles civils pour

faire de la France une seconde Allemagne et transformer chacune de ses grandes provinces en principauté. Montmorency ambitionnait très-sérieusement le gouvernement indépendant et héréditaire du Languedoc ; aussi s'empressa-t-il de présenter son jeune fils aux États et de leur demander la confirmation du décret d'Henri III qui l'avait désigné comme son successeur. Les États s'associèrent à cette espèce de proclamation de la *dynastie* des Montmorency, et ils accordèrent 45,000 écus extraordinaires pour l'entretien de troupes destinées à combattre la Ligue et à soustraire le parlement de Toulouse à sa pression despotique ; ils réclamèrent dans ce but la translation de ce corps judiciaire à Carcassonne, et quelques mois après, le parlement y était installé par Mirepoix (13 novembre 1589).

Cette résolution énergique provoqua la guerre civile parmi les ligueurs eux-mêmes ; Toulouse, cruellement froissée dans son amour-propre de capitale du Languedoc, par la perte de son parlement, fit remonter son ressentiment jusqu'à Joyeuse ; elle l'accusa de n'avoir pas arrêté la trahison et l'émigration des parlementaires, et elle se mit en révolte contre lui. Cette prise d'armes devint si grave que le maréchal de Joyeuse fut obligé de déclarer la guerre à ce boulevard des ligueurs les plus exaltés, et de réunir les États à Lavar. Cette assemblée, effrayée des conséquences du soulèvement de Toulouse, s'empressa de rétablir la paix entre le maréchal et cette grande cité ; un nouveau serment de ne jamais reconnaître le roi de Navarre clôtura dignement

la session de Lavar, et Toulouse, satisfaite de ce témoignage d'exaltation, consentit à pardonner à Joyeuse.

Une partie de la Gascogne n'accueillait pas mieux l'avènement de Henri IV. Pendant que les Béarnais attaquaient Paris et battaient complètement Mayenne à Arques (1589), les villes de Solomiac et de Samatan arboraient le drapeau de la Ligue. Aussitôt le calviniste Fabaz marche contre elles, s'en empare, pille leurs couvents et leurs églises. Lamezan, gouverneur du Comminges, veut l'attaquer, mais il ne peut le faire battre en retraite qu'en lui promettant une rançon de trois mille livres qui furent régulièrement payées par les États de Comminges^a.

Aignan éprouva bientôt le sort de Samatan. Les religionnaires, ayant pris le château de La Salle, massacrèrent tous ses habitants, sans épargner les nombreux convives réunis pour se livrer aux plaisirs d'une fête brillante ; et la ville fut pillée de fond en comble.

Peu à peu l'agitation se répandit dans le Béarn ; non que la Ligue y fit des progrès, mais les Béarnais craignaient pour leur indépendance ; ils se croyaient menacés d'une réunion au nouveau royaume de Henri IV, et ils n'étaient pas éloignés de prendre les armes pour défendre leur nationalité. La régente Catherine, effrayée de la disposition des esprits, envoya demander de prompts secours à Matignon, commandant de Bordeaux, et engagea Fabas, Pamjas et Castelnau à venir reprendre Aire et

^a Montlezun, V, p. 457.

Marciac, tombées au pouvoir des ligueurs ; pendant que ces renforts approchaient elle se rendit à Mont-de-Marsan, et un accueil fastueux témoigna de l'amour de la population pour son frère^a.

Cependant Henri IV ne tarda pas à prendre des moyens plus efficaces pour calmer une effervescence provoquée par la fierté susceptible des Béarnais. Après avoir déclaré que ses sujets ne devaient pas concourir au paiement de ses dettes personnelles, et qu'il se chargeait de leur acquittement, il s'empessa de donner à ces mêmes sujets des lettres-patentes (13 avril 1590) qui garantissaient leur indépendance contre tout projet de réunion au royaume de France, et sa popularité devint l'objet d'un culte de plus en plus enthousiaste. La joie des Béarnais eut du retentissement, et quelques parlements enregistrèrent ces lettres de sauvegarde ; mais celui de Paris persista dans son refus. La brillante victoire d'Ivry, qui consolidait la couronne sur la tête d'Henri IV (1590), le cantique d'actions de grâces que le vainqueur composa à cette occasion, et dans lequel il se posait comme l' élu de la Providence^b, ne purent ébranler la résolution du parle-

^a Montlezun, V, p. 456-460.

^b Voici l'ode qu'Henri composa après la bataille d'Ivry :

Puisqu'il te plaist, Seigneur, d'une heureuse poursuite,
Espandre liberal sur moy ton serviteur
Un monde de bienfaits, et qu'ore en ma faveur
Tu as mis justement mes ennemis en fuite,
Je ne veux me cacher sous un ingrat silence,
Ou trop fier m'eslever en ma faible vertu,
Je veux dire que toy ce jour as combattu,
Et rompu des meschants la superbe arrogance.

ment à l'endroit du Béarn ; vainement Henri IV réclama l'entérinement de ses lettres-patentes, le 28 avril et le 29 mai 1591, le procureur général

Je chante ton honneur sous l'effet de mes armes,
A ta juste grandeur je rapporte le tout ;
Car du commencement, du milieu, jusqu'au bout,
Toi seul m'as guaranty au plus fort des allarmes.

L'ennemy forceur, appuyé sur son nombre,
Se prometloit le gain du combat furieux.
Enflé de trop d'orgueil pensoit, victorieux,
Mettre dessus mon chef un si mortel encombre.

Rien que sang ne que meurtre en son camp ne résonne,
Là l'Espagnol cruel, et l'avare Germain,
L'Italien, le Suisse, et le lache Lorrain
Se vantaient, insensés, de perdre ma couronne.

Du plus haut de ton ciel, regardant en la terre,
Mesprisant leur audace, et de graves soucis
Desdaignant ces mutins, soudain tu les as mis
Au plus sanglant malheur que seut porter la guerre.

Comme l'ours qui descend du haut de la montaigne,
Estonne, furieux, le troupeau qui s'enfuit,
Cette armée, par toy estonnée, produit
Le semblable soudain en quittant la campagne.

J'ay vu l'estonnement, et ma troupe esbranlée,
A demi la senty ; mais alors, tout certain,
De ton secours, Seigneur, j'ai suivi mon dessein,
Et marchay courageux encore en la meslée.

La victoire esbranlait, douteuse et incertaine,
Certaine toutefois, elle tourne vers moy.
Mes gens reprennent cœur et secourent leur roy,
Renversant, coudoyant cette troupe inhumaine.

L'heure à demi encor ne s'estoit avancée,
Qu'avancé je me veis au dessus des meschants,
Et meprisant l'effort de leurs glaives tranchants,
Je veis en ma fureur leur fureur renversée.

Du coursier généreux la carrière plus viste,
Tardive se trouvait à tous ces gens fuyarts
Courans espouvantés, rompus de toutes parts,
J'ay la terre touché, en leur honteuse fuite.

Le jour cesse plus tot que la chasse ne cesse,
Tout ce camp desolé ne se peut asseurer,
Et à peine la nuit les laisse respirer,
Car les miens courageux les poursuivent sans cesse.

Là j'ai foulé l'orgueil de l'Espagne trop fière,
Et au prix de son sang j'ai gravé, valeureux,
Du tranchant coutelas sur son soldat paoureux
De fuite et lascheté le lasche vitupère.

lui-même fit opposition, et la réunion à la France resta suspendue sur la nationalité béarnaise (arrêt du 29 juillet 1591).

Pendant qu'Henri IV dispersait ses adversaires

L'Italie a sa part à cet honteux diffame,
Le Wallon, le Lorrain y a perdu l'honneur,
Le desloyal François y recoit la terreur,
Et tremblant, estonné, ma douceur il réclame.

Mille et mille sont mors et en cette poursuite,
J'ay vu les grands effets de ton saint jugement,
Qui tarde quelques fois, mais plus violemment,
Les méchants en ruine enfin il précipite.

C'est toi, Seigneur, qui as parachevé cest œuvre,
Cest œuvre tout entier, o mon Dieu, tu l'as fait ;
Tu tes servi de moy pour le rendre parfait,
Et sur moy en cela ta bonté se descouvre.

Humble, reconnoissant tes bontés paternelles,
Je loue ta grandeur, de tout ce qui est en moy,
Et puis que je n'ay rien que je n'aye de toy,
A toy rendre je doy ces graces solennelles.

Seigneur, tu m'as donné la volonté très bonne ;
De ne rester ingrat donne moy les effets ;
Car je veux tesmoigner les biens que tu m'as faits,
Et faire que ton nom en ma France resonne.

N'y le sceptre royal n'y la grandeur mondaine,
De divers courtisans, n'y mes propres desseins,
N'empêcheront jamais qu'au milieu de tes saints
Je ne chante toujours ta bonté souveraine.

Je feray que ton nom très saint et admirable,
En ma France sera saintement honoré,
Afin qu'estant de moy et des miens adoré,
De plus en plus, Seigneur, tu nous sois favorable.

Cette pièce de vers, très-importante et à peu près inconnue, nous paraît cependant d'une authenticité incontestable, car elle fut publiée en 1594 par le libraire Guichard Jullieron, de Lyon, à la suite d'une relation de la bataille d'Ivry, format petit in-12, intitulé : *Cantique fait en l'honneur de Dieu, par Henri de Bourbon, de ce nom très chrétien, roi de France et de Navarre, après la bataille obtenue sur les ligueurs en la plaine d'Ivry, le 14 mars 1591.*

Le titre de l'ouvrage ne laisse donc aucun doute sur l'auteur de la cantate, et comme il fut imprimé avant la mort du roi, il est impossible d'admettre que le bon et généreux Henri se fût rendu coupable d'un plagiat littéraire, dont l'explication serait tout aussi difficile que la justification. Il faisait de trop bonne prose et des vers trop gracieux pour permettre qu'un poète imprimât ses œuvres sous son nom royal.

dans les plaines d'Arques et d'Ivry, le roi d'Espagne obtenait un nouveau succès sur l'opposition persistante qu'il n'avait cessé de rencontrer dans les provinces pyrénéennes, et le Béarn et le calvinisme n'étaient pas étrangers à l'acte de vigueur exercé par Philippe II sur les dernières libertés aragonaises.

Antonio Perez, son secrétaire d'État, avait trempé dans le meurtre d'Escovedo, secrétaire de don Juan d'Autriche (1578), assassiné par ordre de Philippe II ; malgré cet acte de dévouement, Antonio Perez n'avait pas tardé à subir les persécutions de son royal complice, comme coupable d'avoir commis des malversations considérables et trahi des secrets d'État..... Aussitôt il avait été arrêté, condamné à deux années de prison, à huit ans d'exil de la cour et à une forte amende ; cependant, transféré dans une forteresse, il parvint à s'échapper, grâce aux intelligences que lui ménagea sa femme, et il se réfugia en Aragon.

Cet ancien royaume, quoique réuni à la couronne d'Espagne, conservait, comme la Navarre, une sorte d'individualité indépendante. Il avait ses cortès, ses magistrats, son gouvernement particulier ; il jouait enfin le rôle d'État tributaire plutôt que celui de province de la monarchie castillane. La vieille animosité qui n'avait cessé de régner entre l'Aragon et la Castille, loin de s'affaiblir sous l'influence de cette réunion forcée, entretenait au contraire un levain d'opposition prêt à saisir le plus léger prétexte pour faire acte de souveraineté. Cet état des

esprits fit accueillir Antonio Perez avec empressement ; le proscrit se mit sous la protection des privilèges aragonais, et demanda que le justicia instruisît et jugeât son procès... Philippe II hésita d'abord devant la violation de garanties constitutionnelles qui avaient éprouvé déjà bien des lacérations de la part de ses prédécesseurs, mais dont il avait juré lui-même l'observation en prenant la couronne. Cependant la colère l'emporta, et, bravant l'intervention du justicia, il ordonna aux magistrats de Catalogne d'arrêter Perez et de l'emprisonner à Saragosse.

A cet outrage violent, fait à leurs droits les plus anciens et les plus respectés, les Aragonais courent aux armes aux cris de *contrafuero*. Le peuple assiège la prison et délivre le prisonnier. Philippe II comprit qu'il était difficile de remettre Perez entre les mains des premiers magistrats, et comme le nom et le caractère du tribunal lui importaient peu pourvu qu'il obtînt une condamnation, il tourna ses regards vers d'autres juges.

Il existait un pouvoir judiciaire de date récente, mais qu'une sorte de terreur populaire plaçait au niveau et peut-être au-dessus du justicia ; il s'agissait de lui livrer Perez, et le nom de Catherine de Béarn, la calviniste, servit de prétexte pour placer Perez dans le rayon de sa compétence redoutable. Le malheureux proscrit, délivré de l'accusation de malversation et de trahison d'État, se voit tout à coup traduit devant le saint-office comme entaché d'hérésie par ses relations avec la princesse de Béarn,

et les inquisiteurs d'Aragon, plus hardis que les juges ordinaires, parviennent à le jeter dans leurs cachots.

Cependant le justicia, Juan de la Nuza, proteste contre la violation de ses prérogatives. A sa voix, le peuple prend encore les armes, s'empare du marquis d'Almenara, ministre de Philippe, et le traîne dans les prisons de Saragosse, où il meurt presque aussitôt des mauvais traitements qu'il avait reçus. Les révoltés, encouragés par ce succès, ne mettent plus de bornes à leur hardiesse : ils assiègent l'Inquisition, menacent de réduire les bâtiments en cendre, et arrachent Perez de son cachot, après un combat dans lequel plusieurs soldats du Saint-Office perdirent la vie. Le peuple aragonais gagna complètement cette victoire, car le prisonnier délivré traversa la frontière et trouva la sécurité dans les États d'Henri IV ; mais la royauté ne tarda pas à reprendre sa revanche, et les vainqueurs payèrent cher leur premier triomphe.

Au moment où ils auraient eu besoin de l'appui de tous leurs magistrats, ils eurent le malheur de perdre La Nuza, conduit au tombeau par les agitations et les périls d'une lutte dans laquelle il jouait sa tête. Or si son remplacement appartenait à l'élection populaire, la loi voulait aussi qu'il ne fût définitif qu'avec la participation du roi d'Espagne, successeur des rois d'Aragon ; mais une magistrature qui faisait toute la force des fueros ne pouvait demeurer vacante : le fils de La Nuza se fit un devoir d'accepter ce poste périlleux, et les Aragonais le

proclamèrent sans demander l'autorisation royale.

Philippe II s'applaudit de la violation de ses droits qui devait justifier une nouvelle violation des fueros; il fit marcher des troupes vers l'Aragon sous le commandement d'Alonzo de Vargas, au mépris des privilèges aragonais; le justicia appela les municipalités à la défense des lois, mais les milices convoquées à la hâte, et commandées par La Nuza, lâchèrent pied devant les troupes royales, et La Nuza fut fait prisonnier. L'occasion était trop belle pour que Philippe II ne la saisît pas avec empressement. Les révoltés vaincus firent toujours la force de l'absolutisme, en donnant une apparence de légitimité aux usurpations. La Nuza et ses complices, Diego de Hereria et Juan de Luna, furent condamnés à mort et exécutés; le duc de Villa-Hermosa et le comte d'Aranda, envoyés dans la Castille, périrent dans leur prison, et la charge de justicia, définitivement supprimée, laissa la constitution aragonaise à la merci du cabinet de l'Escorial (1591). Ainsi tomba l'antique magistrature née avec le trône d'Aragon et fondement de sa constitution républicaine et monarchique. Délivrés de ces entraves, les rois castillans pouvaient désormais marcher d'empiétement en empiétement sans rencontrer d'autorité légale capable de mettre des bornes à leur hardiesse.

Philippe II sut profiter de la terreur inspirée par la présence de ces troupes et par ses exécutions sanglantes; pendant que les cortès de Tarazona commettaient le crime de légitimer cette dernière violation des privilèges aragonais, il se rendit dans

cette ville avec l'infante dona Isabella, et fit proclamer l'infant don Philippe héritier présomptif de la couronne. De Tarazona, il se transporta dans la capitale de la Navarre, où la même proclamation fut renouvelée; des garnisons assez considérables furent installées dans les principales villes d'Aragon, et notamment à Saragosse, et le fils de Charles-Quint, tranquille du côté de ses États, put tourner ses regards vers la France, où les ligueurs ne cessaient de réclamer son appui (1592)^a.

Il était impossible que Philippe II, l'énergique représentant de l'absolutisme religieux et politique, bornât son ambition à étendre ses principes dans le cœur des Pyrénées, où la liberté cependant était aussi vieille que l'Espagne; il espérait, à la faveur des troubles du midi de la France, pouvoir conduire ses troupes dans le cœur du Languedoc, et faire triompher sa politique dans la France entière. Les circonstances étaient propres à nourrir ses espérances : Carcassonne, obsédée par les intrigues des Toulousains et des Narbonnais, venait de se déclarer pour les ligueurs; Joyeuse s'était emparé de Brescou, près d'Adge; les nouveaux États de Lavaur avaient voté une levée de 15,000 hommes de pied (20 mars 1590), et répondu à l'assurance de la protection du Pape en réclamant officiellement les secours du roi d'Espagne. Ainsi les prétentions de Philippe II sur le midi de la France trouvaient un point d'appui chez les représentants de la république catholique du Languedoc: il pouvait

^a Ferreras, t. X, p. 169; Mariana, t. II, p. 615.

hardiment suivre le cours de son ambition ; ses tentatives possédaient un prétexte légitime.

Le cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse, ne voulut pas se montrer moins zélé que le maréchal, et pour compléter l'organisation civile et politique des mécontents par l'organisation ecclésiastique, il ouvrit un concile, et réunit les évêques de Saint-Papoul, de Rieux, de Lavaur, et les procureurs de Pamiers, de Mirepoix et de Montauban ; ainsi la Ligue, dispersée dans le nord par les défaites d'Arques et d'Ivry, concentrait ses derniers efforts au pied des Pyrénées orientales.

Encouragée par l'attitude de l'Espagne, les hostilités recommencèrent. Montastruc tombe au pouvoir de Joyeuse, le commandant Lodron conduit 6,000 lansquenets hispano-tudesques à Narbonne, et les fait camper sur l'Aude ; les royalistes viennent les attaquer mettent un de leurs détachements en déroute, et les ligueurs de Narbonne vengent leur défaite en massacrant plusieurs prisonniers calvinistes.

Barri, gouverneur de Leucate, était monté à cheval pour aller avertir Montmorency de l'arrivée des Espagnols ; les ligueurs lui tendent un piège, le font prisonnier, et se croient assurés, après cet événement, de pouvoir s'emparer de la place qu'il commande ; mais Constance de Cezelli, sa femme, ayant appris cet accident, part de Maguelonne sur une barque, pénètre à Leucate, et relève si bien le courage de la garnison, que les Espagnols sont obligés d'abandonner le siège. Furieux de cet échec, ils

ont la cruauté de décapiter son mari, espérant la frapper de terreur et lui faire ouvrir les portes de Leucate ; l'héroïne n'en organise que plus énergiquement la résistance, et porte la magnanimité jusqu'à refuser de laisser tuer, par représailles, le prisonnier Loupian, que Montmorency lui avait remis en ôtage. Le gouverneur du Languedoc, frappé d'admiration par sa générosité et son courage, lui laissa le commandement de Leucate jusqu'à la majorité de son fils^a.

D'après les traités conclus entre Philippe II et les ligueurs, ces derniers devaient pourvoir à l'entretien des troupes espagnoles. Les États, convoqués à Castelnaudary par Joyeuse, n'hésitèrent pas à tenir ces engagements ; ils votèrent trente mille écus dans ce but, et le général catholique, reprenant les hostilités, s'empara de Rieux, de Peyriac, de Caunes, de Quarante, de Cruze, de Montolieu, de Villepassans, de Siran-la-Rivière, d'Agiel, d'Aigues-Vives, de Maliac, de la Caunette, de Beaufort, d'Azillan, d'Olonzac, de Bizan et d'Anglier. Les royalistes, moins heureux, ne purent reprendre que Pesens, près de Carcassonne ; mais les maladies vinrent à leur secours et firent périr plus de 4,000 lansquenets espagnols à Narbonne. Il était urgent de les remplacer ; le roi d'Espagne envoya de nouveaux renforts (1591), et les États ligueurs, réunis de nouveau à Castelnaudary, sous la présidence du cardinal de Joyeuse, le remercièrent de ses secours et

^a Vaissette, IX, 240.

furent lever 500 arquebusiers et 200 maîtres à cheval, afin de former une armée capable de tenir tête aux troupes royales.

Montmorency répondit à cette nouvelle provocation en convoquant les États à Pézenas, devenu son quartier-général. Ils lui accordèrent spontanément cent mille écus pour résister aux Espagnols et aux Savoyards ; mais, émus des plaintes des Languedociens, si cruellement éprouvés par cette guerre désastreuse, ils engagèrent Montmorency à demander une trêve. Joyeuse, ne voyant dans cette requête qu'une preuve de faiblesse, résolut au contraire de pousser l'offensive avec la plus grande vigueur ; il appela 4,000 Espagnols à Carcassonne, et s'empara de plusieurs places, telles que Roquevidal, près de Lavaur, Pesens, près de Carcassonne, Lauraguel, dans les Rasez, Seisac, Arbons, Le May, Pradelles, La Tourette, dans le Cabardez, Le Mas, Alzonne, Vilepinte, et clôtura cette expédition par la prise du bourg d'Arcens, et le massacre de ses 500 habitants.

Lorsque Joyeuse se vit maître du haut Languedoc, il soumit la plupart des forts du Lauragais, et les Espagnols attaquèrent le diocèse de Castres ; cependant Montmorency y envoya des gendarmes assez tôt pour les arrêter, et vint lui-même se porter à Saint-Pons, en face de Joyeuse, établi à Azille. Tout faisait présager une affaire décisive, lorsque la retraite inattendue des Espagnols contraignit Joyeuse à y renoncer, et les deux partis continuèrent à se harceler sans résultat et à

s'enlever quelques châteaux sans importance^a.

L'invasion des Espagnols, appuyée par une partie considérable du Languedoc, devenait de plus en plus inquiétante pour Henri IV. On pouvait déjà considérer les diocèses pyrénéens, de Toulouse, d'Alet, de Narbonne, comme sous leur dépendance ; Carcassonne seule opposait quelque résistance, car si Joyeuse occupait la cité, la basse ville, siège nouveau du parlement de Languedoc, restait au pouvoir des royalistes.

Dans cette situation assez critique, Montmorency convoqua les États à Montagnac, près d'Adge (26 novembre 1591), et leur proposa de lever une armée afin de repousser les Espagnols. Joyeuse répondit à cette démarche en attaquant la ville basse de Carcassonne, dont la peste décimait la population. Le chef des ligueurs s'était ménagé des intelligences dans la place ; aussi, dès l'apparition des troupes catholiques, le président du parlement amena les conseillers et fit ouvrir les portes ; Joyeuse entra dans la ville royale, fait raser les deux citadelles construites par Montmorency, arrêta le président Bourgade, et pend l'avocat-général Gibron, pour se venger des sarcasmes qu'il lui avait lancés dans ses plaidoyers.

Les membres du parlement eurent cependant le courage de se soustraire à la pression des ligueurs ; ils abandonnèrent une ville conquise par les ennemis du roi, et se retirèrent à Béziers, où ils reprirent

^a Vaissette, IX, 242-246.

le cours de leurs séances sous la protection de Montmorency ^a.

Joyeuse n'eut pas le loisir d'attaquer ce nouveau siège du parlement; les troupes royales venaient de s'emparer de Miremont et de pousser des expéditions très-inquietantes du côté de Toulouse; il était urgent de mettre cette ville à l'abri d'un coup de main. Joyeuse réunit aussitôt à ses propres troupes 4,000 lansquenets étrangers; il attaqua Miremont, le prit d'assaut, passa une partie des royaux au fil de l'épée (février 1592), et pendant que Montmorency essayait de se venger sur plusieurs places des environs de Castres et d'Albi, Joyeuse atteignit une partie de ses troupes devant Lautrec, et les mit en déroute.

Les Gascons du roi de Navarre ne laissaient pas les Espagnols pénétrer dans le Languedoc sans représailles. Plus de 1500 calvinistes franchirent les Pyrénées et s'emparèrent de Vinça; les habitants revinrent toutefois de leur surprise; ils réunirent les paysans des environs, et chassèrent les ennemis après en avoir fait périr un grand nombre. Un autre corps gascon pénétra dans le château Desfagel et s'y fortifia; il fallut que le vice-roi de Catalogne envoyât Alemany de Trago, à la tête de quelques montagnards de Pallars et d'Urgel, pour les en déloger ^b.

Jusqu'ici les Espagnols n'avaient fait aucune tentative du côté du pays basque, mais Henri IV n'é-

^a Vaissète, IX, p. 247.

^b Bosch, De Honor de Catallu, p. 62... Feliu, *ad ann.*

tait nullement rassuré sur leurs projets, aussi le voyons-nous constamment occupé de s'attacher l'affection des Bayonnais par ses bienfaits ou ses promesses, comme les rois d'Espagne s'efforçaient de gagner l'attachement des Roussillonnais ^a.

La conduite d'Henri IV envers Bayonne était d'autant plus habile que le pays basque, de Saint-Jean-de-Luz à la Bidassoa, vivait à l'égard de la France dans une indépendance qui répondait à celle dont les provinces basques jouissaient envers l'Espagne. Saint-Jean-de-Luz, ville frontière, mais plus espagnole que française par ses relations et ses mœurs, prenait souvent le parti des négociants espagnols contre les lettres-patentes de Henri IV, et les Gitanos, expulsés d'Espagne, s'étaient établis à Cibourre, sur la rive gauche de la Nivelle, comme sur une terre libre. Henri IV ne devait donc pas considérer la Bidassoa comme une frontière sérieuse, et les Espagnols pouvaient, au premier jour, atteindre les portes de Bayonne sans rencontrer le moindre obstacle sur la Nivelle ou sur la Bidassoa ^b.

^a Le 9 avril 1591, il écrit à ses bien-aimés les maires et jurats de Bayonne, pour leur annoncer la prise de l'importante ville de Chartres, sachant bien qu'il ne saurait obtenir un succès dont ils ne se hâtassent de se réjouir; le 22 avril, il les remercie du magnifique accueil qu'ils ont fait à sa sœur Catherine, gouvernante de Béarn... Plus tard, les Bayonnais ayant perdu le sieur de Treignan, commandant de leur château, et désirant obtenir le capitaine Adam de Larralde, Henri leur répond le 6 octobre 1592, pour leur exprimer ses regrets de ne pouvoir les satisfaire, attendu qu'il avait déjà nommé le sieur de Cachac *personnage de beaucoup de valeur et de fidélité éprouvée à son service*. Mais il leur promet de donner une charge non moins importante à leur protégé.

^b Le navire de Bordeaux *la Marguerite*, appartenant à Grace Darosete, du pays de Biarritz en Labours, ayant été capturé par les Espagnols et déclaré de bonne prise, Henri IV donna des lettres-patentes pour faire saisir en rivière, port de mer et terre ferme les possessions des Espagnols, en repré-

Cependant Joyeuse et les Espagnols du Languedoc étaient arrivés à leurs derniers succès ; ce général, battu par Thémines au siège de Villemur, voulut prendre la fuite et traverser le Tarn sur un pont de bateaux ; mais cette opération fut mal exécutée, il tomba dans la rivière et y périt avec la majeure partie de ses troupes.

Le sang de Joyeuse ne s'éteignait pas avec lui. Ce nom était tout un drapeau que les ligueurs du Languedoc voulaient à tout prix voir briller à leur tête ; dans leur détresse, ils retirèrent Ange de Joyeuse de son couvent de capucins, comme autrefois les Aragonais avaient été chercher le moine Ramiro dans le cloître. Le Pape lui permit de porter l'épée, et il prit le commandement des catholiques mécontents, sous le nom de duc de Joyeuse. Dans la situation qui lui était faite par la république insurrectionnelle dont Narbonne et Toulouse étaient les capitales, il crut que son pouvoir devait être sanctionné par la nation, comme l'était autrefois celui des rois d'Aragon et de Navarre. Il convoque les États à Carcassonne, se fait reconnaître (14 novembre 1592), demande à contracter un emprunt afin de lever des troupes considérables qui puissent résister à Montmorency, et les États, après avoir approuvé toutes ces mesures, installent, au-

saille de la capture de *la Marguerite*. La première saisie fut opérée sur des marchandises espagnoles, déposées dans le port de Saint-Jean-de-Luz ; mais les habitants s'ameutèrent, jetèrent un huissier à la mer, en blessèrent un autre d'un coup de poignard, et Henri IV écrivit aux Bayonnais le 27 octobre 1592, pour les prier de veiller à la mise à exécution de ses lettres-patentes, afin qu'un de ses sujets Labourdan ne restât pas victime d'une spoliation injuste. (*Lettres inédites d'Henri IV* ad ann.)

près de cette royauté de circonstance, un conseil souverain formé de l'évêque de Lodève, d'un conseiller au parlement, et d'un bourgeois de chacune des villes de Toulouse, de Narbonne et de Carcassonne. Malgré cette organisation politique et ces préparatifs de guerre, l'épuisement du haut Languedoc parla plus énergiquement que les passions humaines, et le duc de Joyeuse fut contraint de demander un armistice d'un an. Montmorency, qui partageait la situation précaire des ligueurs, s'empressa de l'accorder : son Languedoc royaliste avait besoin de repos tout autant que le Languedoc insurgé ; il fit étendre les bienfaits de la trêve au Querci et au pays de Foix, et les populations retrouvèrent enfin quelques moments de calme.

Pendant que le pays de Foix éprouvait les bienfaits de cette mesure, deux de ses plus nobles filles, derniers rejetons de l'illustre famille de ce nom, disparaissaient dans la tourmente qui s'acharnait à détruire les derniers débris des anciennes maisons féodales.

Le duc d'Épernon, assez orgueilleux pour vouloir combattre à la fois les ligueurs, les religionnaires, les royalistes, et se faire un parti tout personnel, avait épousé Marguerite de Foix, fille de Henri de Foix-Candale et de Marguerite de Montmorency (1587). Revenu dans la Gascogne pour y jouer au roi et tenir des États généraux ridicules dans le bourg de Masseube en Astarac, il contraignit sa belle-sœur, Françoise de Foix, à prendre le voile, afin d'assurer toute la fortune de la famille à sa

femme. La résistance fut vive, mais la violence du duc triompha, et la malheureuse Françoise fut conduite au couvent de Saintes, en Saintonge, malgré ses larmes et ses prières (1590). Sa sœur Marguerite, qui avait toléré cette contrainte coupable dans un accès d'amour aveugle pour son mari, ne devait pas jouir longtemps des bénéfices de cette spoliation. Après avoir montré le courage le plus héroïque contre les ligueurs, qui voulaient la contraindre à faire capituler son époux, assiégé dans Angoulême, elle mourut, à l'âge de vingt-six ans, d'un excès de saisissement et de tendresse en apprenant qu'il venait d'être grièvement blessé (1593^a). Ainsi disparurent du monde deux nobles femmes sur lesquelles la poésie a jeté un reflet dramatique qui trouve encore le secret d'émouvoir les cœurs.

Ce ne fut pas le seul événement domestique qui troubla la paix des familles princières des États pyrénéens. Catherine de Bourbon, après avoir gouverné le Béarn avec la plus grande habileté administrative, s'était laissé prendre aux douces promesses du comte de Soissons, qu'Henri IV avait amené dans la Gascogne après la bataille de Coutras. Les princesses, comme les simples femmes, se fatiguent à voir les prétendants se présenter en foule et battre successivement en retraite devant mille obstacles politiques. Catherine avait été recherchée par le duc d'Alençon, par Henri III, par le duc de Lorraine, par le roi d'Espagne Philippe II, le duc de

^a Montlezun, V, 461.

Savoie, le prince d'Anhalt et le roi d'Écosse. Son indifférence pour les uns, l'opposition de son frère aux prétentions des autres, avaient fait échouer tous les projets. Le comte de Soissons, plus heureux, sut inspirer un de ces amours profonds qui ne reculent devant aucune barrière, et les deux amants résolurent de s'unir.

Mais tout à coup les événements politiques font passer le comte de Soissons, assez ardent catholique, dans les rangs des ennemis d'Henri IV^a. La vengeance de Corizandre d'Andoins, délaissée par le roi de Navarre, n'était étrangère, assure-t-on, ni à la trahison du comte de Soissons, ni à la passion de Marguerite. Henri IV cependant ne pouvait tolérer que sa sœur bien-aimée épousât un de ses adversaires, et il fit opposition à son mariage; mais Catherine, poussée par Corizandre, n'écouta plus que son amour.

La vengeance de la comtesse de Grammont et la désobéissance de Catherine jouèrent un rôle assez important dans la vie du roi de Navarre pour qu'il soit convenable d'en faire connaître les détails.

En 1590 Henri n'avait pas encore rompu ses anciennes relations avec Corizandre; nous avons des lettres du 20 novembre, du 9 septembre 1589, et du 8 janvier 1590, dans lesquelles la passion et la confiance du roi de Navarre ne paraissent avoir rien perdu de leur force^b.

^a Faget, 483.

^b « Mon cœur, disait-il dans la seconde, c'est merveille de quoy je vis, au travail que j'ay. Dieu aye pitié de moy et me face miséricorde, bénissant

Mais Henri IV avait beau conserver à ses lettres toutes les apparences de la tendresse, l'habile Corizandre sut démêler la froideur réelle sous les dissimulations d'un style passionné, et sa fierté ne tarda pas à faire entendre quelques plaintes, comme nous l'apprenons par une lettre d'Henri IV, dans laquelle il lui renouvelle toutefois ses protestations d'amour^a.

Vaine tentative de pacification ! Corizandre, blessée dans son orgueil, encore plus que dans ses affections, ne songeait qu'à se venger. Henri, qui ne soupçonnait pas ce projet, continuait à lui écrire sur le même ton de confiance et d'amitié^b. Mais il faut

mes labeurs, comme il fait en despit de beaucoup de gens ! Je me porte bien et mes affaires vont bien, au prix de ce que pensoient beaucoup de gens. J'ay prins Eu. Les ennemis, qui sont forts, au double de moy, asteure, m'y pensaient attraper; ayant fait mon entreprise, j'y me suis rapproché de Dieppe et les attends en un camp que je fortifie. Ce sera demain que je les verray, et espere avec l'ayde de Dieu, que, s'ils m'attaquent, ils s'en retourneront mauvais marchands. Ce porteur part par mer... le vent et mes affaires me font finir, en vous baisant un million de fois... Ce 9 sept., dans la tranchée d'Arques, 1589. »

^a « Mon cœur, lui écrivait-il, le 29 janvier 1590, vous n'avez daigné m'écire par Bycose. Pensez-vous qu'il vous sièse bien d'user de ces froideurs ? Je vous en laisse à vous-même le jugement... »

« Jamais je ne fus si sain, jamais vous aimant plus que je fais. Sur cette vérité, je te baise, mon ame, un million de fois. Lizieux, 16 janvier. »

^b « Mon cœur, j'ay achevé mes conquestes jusques au bord de la mer. Dieu bénisse mon retour, comme il a fait le venir. Il le fera par sa grâce, car je luy rapporte tous les heurs qui m'arriuent. J'espère que vous oïrés bien tost parler de quelcunes de mes saillies : Dieu m'y assiste par sa grâce. Le légat, l'ambassadeur d'Espagne, le duc de Mayenne, tous les chefs des ennemis sont assemblés à Paris. Les oreilles me devraient bien corner ; car ils parlent bien de moy. Je reçus hier vos lettres par l'homme de Rastignac ; je fus très-ayse de savoir vostre bon estat. Pour moy je me porte à souhait, vous aimant plutôt trop qu'autrement. J'ay failly à estre tué trente fois à ce bordel (*coupe-gorge*). Dieu est ma garde. Bon soir, mon amie, je m'en vay plus dormir ceste nuict, que je n'ay fait depuis huit jours. Je te baise un million de fois. »

bien le dire, ces belles paroles sentaient le mensonge ; Gabrielle occupait déjà la place de favorite ; elle avait quitté son mari, et venait de joindre Henri IV au siège de Chartres. Corizandre en fut avertie et Henri apprit aussitôt que son ancienne maîtresse engageait sa sœur Catherine à épouser le comte de Soissons. Henri furieux ne garde plus de ménagement et lui écrit une des lettres les plus acerbes et les plus menaçantes qui soient sorties de sa plume, (mars 1591)^a.

Ce fut bien pis lorsqu'il sut que le conte venait de quitter le siège de Rouen, sur l'avis de la comtesse de Grammont, et qu'il se rendait à Pau où tout était préparé pour son mariage. Son irritation était d'autant plus grande que certaines appréhensions politiques se mêlaient au regret de voir sa sœur lui désobéir avec cet éclat scandaleux.

« Avait le roy une telle passion à cette affaire, dit Sully, pour ce que quelques malins lui avaient dit que ce mariage mettrait sa vie en danger s'il venait des enfans, que vous ne l'aviez jamais veu parler d'affaires avec une telle violence^b. »

« Mons de Ravignac, écrivait-il dans le paroxisme de la colère, j'ai reçu du déplaisir de la façon que le voyage de mon cousin le comte de Sois-

^a « Madame, j'avois donné charge à Larcine de parler à vous touchant ce qu'à mon grand regret estoit passé entre ma sœur et moy. Tant s'en fault qu'il vous ayt trouvé capable de me croire, que tous vos discours ne tendoient qu'à me blasmer, et fomentier ma sœur en ce qu'elle ne doit pas. Je n'eusse pas pensé cela de vous, à qui je ne diray que ce mot : que toutes personnes qui voudront brouiller ma sœur avec moy, je ne leur pardonneray jamais. Sur cette vérité, je vous baise les mains. »

^b Économies royales, ch. xiv.

sons s'est entrepris. Je ne vous en dirais autre chose, sinon que, s'il se passe rien où vous consentiez ou assistiez contre ma volonté, votre teste m'en répondra.

L'ultimatum était trop sérieux pour que Ravnac ne s'efforçât pas de faire échouer la coalition du comte de Soissons et de Corizandre; le catholicisme du prétendant et l'opposition d'Henri IV devaient suffire pour soulever tous les Béarnais; Ravnac, secondé par le baron de Panjas, amena les habitants de Pau, leur fit prendre les armes sous prétexte qu'on voulait enlever la princesse, et la milice occupa le château afin de veiller de plus près sur la personne de Catherine. Aussitôt le comte de Soissons, responsable de toutes ces agitations, est obligé de quitter le Béarn, la princesse est gardée à vue par ceux qu'elle avait si longtemps et si paternellement administrés, et le roi de France la rappelle auprès de lui pour la faire renoncer, par l'ascendant de la plus tendre amitié, à un mariage qui lui était odieux^a.

L'éloignement de la dernière d'Albret dont l'administration bienveillante et éclairée avait adouci les regrets de l'absence d'Henri IV, attrista profondément les Béarnais, qui voyaient ainsi leurs rois

^a « Mons de Ravnac, se hâta d'écrire Henri IV à l'énergique exécuter de ses instructions, j'avoue ce que vous avez fait à Pau pour un des plus signalés services que m'eussiez seu faire, et vous prie de continuer, vous assurant que je vous seray toujours bon maistre, et qu'il ne se présentera occasion que je ne vous face paraistre la volonté que j'ai de reconnoistre vos services. Sur ce, je prie Dieu, mons de Ravnac, qu'il vous ayt en sa sainte garde. » (Avril 1592.)

abandonner définitivement leur pays, et le sacrifier au trône de France. Catherine, accablée d'une double douleur, fit ses adieux à son pavillon favori de castel béziat (château bien-aimé), construit par sa mère au fond du parc de Pau, et grava sur ses murailles les mots fatalistes *quo me fata vocant*. Tout devait concourir à répandre sur son départ cette couleur de pressentiment mélancolique qui aime à s'attacher aux pas des souverains. Au moment où elle quittait la capitale du Béarn, on entendit une vieille femme lui dire en versant des larmes: *Plabeden l'anado, com la de bostro may, mes nou beyran pas la tournado*^a. *Nous voyons bien votre départ comme nous vîmes celui de votre mère, mais verrons-nous votre retour?* (14 octobre 1592). Rapprochement pénible qui ne devait que trop se réaliser.

L'éloignement de Catherine avait aux yeux de ses sujets l'importance d'une révolution; car il devait affaiblir les liens d'amour qui n'avaient cessé de rattacher les Béarnais à leurs princes bien-aimés. Ce n'est pas seulement pour des sentiments plus tendres que *l'absence est le plus grand des maux*; les attachements politiques, encore plus fragiles, résistent bien difficilement aux conséquences des longues séparations, et les sujets ne tardent pas à considérer les rois qu'ils ne voient plus comme des maîtres étrangers qu'on peut craindre, mais qu'on ne saurait chérir. Ce fut en vain qu'Armant de Contaut et Bazillac remplacèrent Catherine dans le Béarn et dans le

^a Olhagaray, p. 691.

Bigorre ; les peuples des montagnes ne voyaient plus à leur tête une princesse du sang royal dont les douces vertus , et la bonté toute paternelle , remplaçaient le roi bien-aimé et faisaient tolérer son absence. Le malaise succéda à la tristesse, le mécontentement s'enhardit, et les passions, depuis longtemps assoupies dans ces deux provinces, reprirent leur ancienne ardeur et coururent aux armes.

Un prébandier d'Ibos leva l'étendard ; il livra cette ville aux ligueurs , qui expulsèrent le commandant Galosse, et s'installèrent dans le clocher de l'église transformé en donjon ; les mécontents du Comminges, gentilshommes et paysans, se sentant appuyés sur ce point, envahirent et ravagèrent le haut Bigorre et enlevèrent, dans une razzia torrentueuse, tout le bétail des vallées. La misère des habitants pillés et rançonnés devint si grande que la plupart durent chercher un asile dans l'Aragon (1593).

Laloubère et Montpesat, autres chefs de ligueurs appelés à Tarbes par quelques religieux, menacèrent cette ville. Bazillac réclama le secours de Dincamps qui commandait à Lourdes ; de Sus lui amena quatre-vingts argoulets et quelques hommes d'armes ; mais Villars, averti par Montpezat, vint renforcer les assiégeants. Bazillac, craignant de ne pouvoir résister, se réfugia à Rabastens ; Sus se retira dans le Béarn, les arquebusiers rentrèrent à Lourdes, et Tarbes lâchement abandonnée ouvrit ses portes à Villars.

A peine Laloubère y était-il installé comme gouverneur, qu'il marcha contre Lourdes et somma

Dincamps de se rendre. « Je la tiens pour la garder au roi et non pour la livrer à ses ennemis, répondit le brave capitaine ; » et Laloubère, n'osant attaquer ce fort imprenable, se dirigea vers le Béarn (1593)^a.

Les ligueurs avaient le projet de tenter un grand coup contre les états héréditaires d'Henri IV ; car Villars marchait sur Pau par une autre direction. Dincamps voulut défendre la vallée de Bettaram, qui devait conduire Laloubère dans la capitale du Béarn ; il confia Lourdes à Despalunge et appela les Béarnais à Nay afin de repousser les ligueurs ; mais Villars était déjà sous les murs de Pau et sommait les habitants de payer une forte rançon s'ils voulaient éviter les horreurs du pillage. Il fut d'abord vigoureusement repoussé par le baron de Lons, chambellan du roi, qui reçut bientôt après le grade de maître d'artillerie de Béarn et de Navarre ; mais Villars se rabatit sur Pontac et fit supporter à cette ville tout le poids de sa colère : la population, abandonnée par la garnison de Lamothe et de Dulaur, attendit vainement les secours de Dincamps, retenu à Nay par quelques désordres ; la cité fut occupée sans résistance par les soldats de Villars, les maisons furent pillées de fond en comble, les femmes abandonnées aux violences d'une soldatesque effrénée, et la contagion succédant aux maux de la guerre mit le comble à ces calamités (décembre 1592)^b.

^a Davezac, t. II, p. 229-233.

^b Faget, p. 476-480.

Les ligueurs gascons menaçaient de profiter de ces circonstances et d'envahir la Navarre pour aider Villars à l'enlever à Henri IV, lorsque les Etats de Béarn, effrayés des malheurs qui allaient s'appesantir sur leur pays habitué à la paix et à la prospérité sous l'administration de Catherine, envoyèrent le baron de Miossens engager les gascons à épargner au Béarn les horreurs d'une guerre inutile; leur tentative eut assez de succès. Les chefs gascons renoncèrent à leur projet^a. Un d'entre eux cependant, le fougueux Dulau, vint avec 600 chevaux attaquer Saint-Palais, capitale de la Basse Navarre, qui possédait l'hôtel des monnaies et la cour du royaume: il la prit d'assaut, la livra au pillage, détruisit la Monnaie, et fit périr Sponde, conseiller de Jeanne d'Albret.

Ce fut le dernier triomphe des ligueurs. Henri IV nomma le duc de la Force lieutenant du roi dans le Béarn, et vice-roi de Navarre, et le chargea d'aller reconquérir ses domaines héréditaires. Le duc fit bien quelques difficultés, dans la crainte que les Grammont, les Miossens et les Bénaç, qui tous ambitionnaient cette charge importante, ne rendissent son gouvernement difficile; mais Henri persista, et la Force ne put refuser en présence de la situation périlleuse du Béarn (1593).

Son dévouement ne demeura pas sans récompense. A son approche, Villars et Dulau battirent en retraite, et la Force, ayant réuni les Etats, put

^a Olhagaray, p. 697.

se présenter devant eux comme le pacificateur du pays^a.

Pendant ce temps, la Ligue, parvenue au plus haut degré de ses inquiétudes religieuses et de son opposition dynastique, répondait à l'appel de Mayenne en réunissant ses états généraux à Paris, pour procéder à l'élection d'un roi catholique qui ne devait être autre que le duc de Guise.

Le roi d'Espagne, chef européen de cette vaste opposition dirigée contre l'avènement des Bourbons et du calvinisme, ne reculait devant aucune conséquence de l'exaltation catholique dont le Saint office espagnol était la manifestation la plus élevée. Celui qui faisait éteindre la plus légère dissidence religieuse dans les flammes des auto-da-fé ne pouvait tolérer l'établissement d'un huguenot dans un royaume qui couvrait toutes ses frontières du nord, aussi

^a Voici, d'après le duc lui-même, quelle était l'organisation politique du Béarn; où son titre de lieutenant du roi lui conférait l'exercice de l'autorité royale sauf la nomination du premier président et du sénéchal: « Le Béarn étant un pays d'état, on s'y assembloit tous les ans et on attendoit, pour cette assemblée, les ordres du lieutenant du roi, qui écrivoit, pour cet effet, à tous ceux du Béarn, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, et leur donnoit ordre de se rendre, à certain jour, au lieu qu'il leur marquoit; les états ainsi convoqués, le syndic de la noblesse et du tiers-état s'en alloient trouver le lieutenant du roi pour l'avertir comme quoi, par son ordre, on s'est rendu au lieu désigné. Le lieutenant du roi s'y transportoit, accompagné de tout le parlement; ensuite, étant monté sur une estrade élevée de quatre degrés, il s'asseyoit dans un fauteuil, et alors, messieurs des états et du parlement étant debout et découverts, il leur adressait un discours pour leur faire savoir les intentions du roi, et se retirait après. Les états, pour lors, opinioient sur sa demande, et ensuite lui rendoient compte de l'exécution, et c'étoit la même cérémonie toutes les fois qu'il entroit aux états... L'on appelloit des arrêts du parlement en cassation, au conseil qu'il avoit près de lui. Il avoit aussi les mêmes prérogatives aux états et à la chancellerie de Navarre, en qualité de vice-roi dudit pays. » (*Mémoires de La Force*, t. I, p. 107.)

son adhésion à la Ligue était-elle sans limite, et il en donnait la preuve en accordant la main de sa fille au duc de Guise et en attaquant la France par le Roussillon et par les Pays-Bas.

Ainsi, trois grands partis religieux et politiques se disputaient la France. 1° Les ligueurs, qui dans leurs alarmes de conscience allaient jusqu'à sacrifier la légitimité dynastique et l'indépendance nationale au salut de la religion, dût la France tomber sous la tutelle du roi d'Espagne. 2° Les calvinistes fanatiques, également prêts à immoler la puissance de la France, la paix publique et la royauté elle-même au triomphe ambitieux et jaloux de la nouvelle communion ; mais qui, se trouvant en possession d'un roi légitime de leur bord, le soutenaient avec la plus grande énergie. 3° Enfin le grand parti des indécis et des prudents, sans convictions absolues, qui, avides de pacification, étaient prêts à sacrifier un peu de religion à la politique, un peu de politique à la religion, et à chercher les termes d'une transaction qui, sans contenter personne, évitât la colère et la révolte de tout le monde, et raffermît la légitimité d'Henri IV sur le pacte de la tolérance religieuse.

Henri IV, au bénéfice duquel se préparait ce grand mouvement des esprits, se trouva naturellement à la tête de la nouvelle secte des concessionnistes. Il était évident qu'il n'attendait qu'une occasion impérieuse et justificative pour proclamer hautement son programme de transaction ; or l'imminence des dangers qui menaçaient la France et sa couronne ne lui permettait guère d'hésiter plus longtemps. En effet,

la cour de Rome usait de toute son influence sur les catholiques pour les empêcher de céder la France au fils calviniste de Jeanne d'Albret ; sur tous les points, les ligueurs juraient de ne jamais reconnaître un roi huguenot, et soutenus par les armées de Philippe II, ils étaient disposés à donner le sceptre au duc de Guise. Henri IV, placé entre la révolte de ses sujets catholiques, et les menaces de deux cours étrangères aussi influentes que Rome et Madrid, ouvrit les yeux sur les malheurs que la réforme avait attirés sur la France ; il compara les ruines faites, le sang versé pour les querelles religieuses avec la puissance et la prospérité du royaume des premiers Valois si remarquable par son homogénéité catholique. Il reconnut que, sous leurs apparences apostoliques, les religionnaires dépassaient les fureurs de leurs adversaires ; que leur politique n'aboutissait qu'au morcellement et au désordre ; alors, éclairé par l'intérêt national bien plus que par une révélation de la foi, il rentra dans le sein de l'Eglise par l'abjuration solennelle de Saint-Denis (25 juillet 1593).

Quelques jours après il écrivit au pape une lettre de soumission^a, en lui annonçant l'envoi d'une am-

^a « Très Saint Père, ayant, par l'inspiration qu'il a plu à Dieu me donner, reconnu que l'Eglise catholique, apostolique et romaine est la vraie Eglise pleine de vérité et où gist le salut des hommes, conforté encores en cette foy et créance par l'esclaircissement que m'ont donné les preslats et docteurs en la sainte faculté de théologie, que j'ay à cette fin assemblez, des points qui m'en ont tenu séparé par le passé, je me suis résolu de me unir à ceste sainte Eglise, et très résolu dy vivre et dy mourir, avec layde de celui qui m'a fait la grâce de m'y appeller ; et pour donner commencement à ce bon œuvre, après avoir esté receu à ce faire par les dits prélats avec les formes et cérémonies qu'ils ont jugé estre nécessaires, auxquelles je me suis volontiers soumis, ce 25 juillet, j'ai ouy la messe, et joint mes prières

bassade, et pour prévenir en même temps les soupçons et le ressentiment des calvinistes, il les rassura sur les conséquences de sa conversion, et leur promit de donner à la liberté de conscience les garanties les plus sérieuses et les plus définitives.

à celles des autres bons catholiques, comme incorporé à ladite Église, avec ferme intention d'y persévérer toute ma vie et de rendre lobeissance et le respect deus à Votre Sainteté et au Saint-Siège, ainsi que l'ont fait les roys très chrétiens, mes prédécesseurs; et m'assurant, très saint Père, que Votre Sainteté ressentira la joie de cette sainte action, qui convient au lieu où il a plu à Dieu la constituer, jay bien voulu, attendant que sur ce je luy rende plus ample devoir (comme dans peu de jours je deputeray à cette effect vers elle une ambassade solennelle et de personnage de bonne et grande qualité) lui donner, par ce peu de lignes de ma main, ce premier témoignage de ma dévotion filiale envers elle, la suppliant, très affectueusement, l'avoir agréable et recevoir d'aussi bonne part comme elle procède d'un cœur très sincère et plein d'affection, de pouvoir par mes actions mériter sa sainte bénédiction. Et sur ce, très saint Père, je prie Dieu qu'il veuille longuement maintenir Votre Sainteté en très bonne santé, au bon gouvernement de sa sainte Eglise. — De Saint-Denis, ce 14^e jour daoust 1593. »

CHAPITRE II.

DE LA CONVERSION D'HENRI IV A SON SECOND MARIAGE.

Situation des esprits. — Violentes protestations contre la conversion d'Henri. — Satire du comte d'Arète. — Sermons. — Entrée d'Henri IV à Paris. — Soulèvement des ligueurs de Languedoc. — Opposition et dissentiment des calvinistes béarnais. — Propagande catholique dans le Béarn. — Tentative des Espagnols sur Bayonne. — Soumission des ligueurs dans le Bigorre. — Démêlés des Béarnais avec le gouverneur Caumon. — Soumission du duc de Joyeuse et du Languedoc. — Caractère d'Henri IV. — Parallèle de la révolution Française avec les troubles du Béarn. — Henri cherche à s'attacher les Bayonnais. — Il s'occupe de pacifier le Languedoc et de résister aux Espagnols. — Diverses invasions gascones dans le Roussillon et la Catalogne. — Résistance et préparatifs considérables des Catalans. — Projets hostiles de Philippe II. Sa mort. — Philippe III à Barcelonne. — Il prête serment aux Fueros. — Edit de Nantes. — Difficultés et dangers de son application. — Opposition du parlement de Toulouse. — Craintes et exigences des Béarnais. — Progrès du catholicisme dans le Béarn. — Catherine de Béarn reste Calviniste. — Ses pénibles discussions avec son frère. — Travaux publics dans le Languedoc. — Les Languedociens veulent garantir leur indépendance.

Montmorency tenait les états à Pezenas lorsque Henri IV lui notifia sa conversion; le vieux duc fit éclater toute sa joie en apprenant cette nouvelle impatientement attendue, et quelques jours après Henri était sacré dans l'église de Chartres (27 février 1594).

Ce grand acte politique hâta son triomphe plus que n'auraient pu le faire plusieurs victoires aussi brillantes que celles d'Arques et d'Ivry. Les

royalistes reprirent courage, les catholiques, dévoués au trône, dissipèrent leurs scrupules, et les calvinistes modérés attendirent la promulgation de l'édit de Nantes; mais l'Espagne regrettait ses espérances renversées; les ligueurs les plus fougueux se regardaient avec stupeur et restaient sous les armes. C'était assez pour faire comprendre que si les oppositions étaient affaiblies, elles n'étaient pas encore éteintes.

Les cris: A la profanation! à la trahison! partirent de tous les points pour flétrir et repousser la mensongère conversion du roi. On écrivait des volumes avec les satires et les sermons, les pamphlets et les lettres que les ligueurs publièrent sur le sacrilège de Saint-Denis*.

* Quelques citations feront mieux apprécier l'état des esprits et la violence des protestations qui devaient réveiller les tempêtes de la guerre civile, au moment où l'on se flattait de les avoir définitivement apaisées. Écoutons d'abord le comte d'Arète, un des écrivains les plus séduisants de l'école de Michel Montaigne et de la satire Ménippée.

« Tout ce discours ne tend qu'à vous faire connaître les pensées du roy de Navarre, et les effets de cette inespérée et si soudaine conversion, et avec la torche de la vérité, vous faire voir au bassin de cette nouvelle messe, quelle est la monnaie de ses offrandes, et les rouges doubles dont il pense tromper son Dieu, et faire un piteux carnage des vrais catholiques, et pour vous représenter aussi les mœurs et la perfide semence de nos politiques qui étant longuement tenus en terre sans se découvrir, si tost que le faux soleil de cette nouvelle conversion a éclaté, ont tous levé la teste, et montré au jour les fautes de leur desloyauté, et jetté hors la puante fleur de leur athéisme, et l'extrême désir qu'ils ont de conserver leurs richesses et suivre le vent de la prospérité, abandonnant lâchement la religion catholique et le party pour lequel ils avaient aussi souverainement juré, comme misérablement ils se sont depuis parjurés...

« Discourons donc un peu sur cette profession de foy. La vérité est que, de tout temps et dès que l'Eglise était encore en son berceau, on exigeait des hérétiques pénitents une profession de foy publique, contenant détestation et abjuration de toute doctrine contraire à celle de notre mère de famille, voire à notre impératrice, qui est l'Eglise. Car Tertullian, qui vivait

Henri IV n'était à leurs yeux qu'un relaps simulant le repentir pour obtenir une absolution jugée nécessaire comme moyen politique; un excommunié que l'évêque de Bourges n'avait pas le droit d'ab

« peu après les Apôtres, parlant de Marcion, hérétique, qui trois fois estait retombé à son vomissement, comme deux fois a fait le roi de Navarre, dit qu'il fit une profession publique de son erreur... etc., etc.

« Voyons maintenant comme le roy de Navarre s'y est gouverné, car, de profession publique, il n'en a fait jamais, et néanmoins, s'il y eut oncques personne qui en d'eust faire par raison, c'était luy, qui, publiquement et apertement, trente-six ans et plus, avait fait aperte et publique profession d'hérésie... Que si l'on dict qu'il a donné une profession de foy contenant abjuration de son hérésie, ce n'a jamais été luy qui l'a prononcée de sa bouche en publique assemblée, et devant que d'entrer en l'Eglise; ains s'est contenté de la bailler par écrit à M. de Bourges, sans qu'elle ait été ouïe du peuple assistant, et sans que l'on ait seu en quelles formes elle était conçue; encore ne sait-on si c'estait une profession de foy, ny quelle autre chose s'estait, et si elle estait signée ou non...

« Venons à la contrition et voyons quelle preuve il a donnée de sa repentance et des maux qu'il avait perpétrés en son hérésie. »

Après avoir raconté la conversion de plusieurs hérétiques et parlé des larmes de repentir qu'ils ont versées, il ajoute :

« Quand vous verrez le roy de Navarre, qui se dit si bien converti, non-trez hardiment ses yeux et dites : Voilà la porte par laquelle il n'est jamais sorti une larme pour avoir tant offensé Dieu; et certainement, comme l'alcambie quand il dégoutte nous montre par indices certains qu'il y a de la chaleur, aussi quand les yeux dégouttent aux pénitents, c'est un argument certain que le brasier du Saint-Esprit est allumé dedans leur cœur, et que la froideur de la dissimulation en est dehors... Et quelle contrition, je vous prie, peut avoir cest homme qui va le tambourin sonnante à confesse? quelle pénitence, qu'il soit accompagné de fifres et clairons, et qu'au milieu de ses Suisses qui battent le tambour dans la nef, et mesme au milieu de toute sa cour, pompeux, superbe et plus orgueilleux que jamais, il entre dans le pourpris de nos églises, d'où sont chassés les hérétiques et les excommuniés.

« Et qui dira que le roy de Navarre ait cette impression vive de la foy, et qu'il soit bien converti, puisque, sa femme vivante, il a sa Gabrielle, qu'il idolâtre et que toute sa cour honore, comme esclave de sa paillardise, et que l'on voit toute la noblesse de France prosternée aux pieds de cette impudique &c., qu'il entretient aux yeux de son mari! On a tousjours observé que l'hérésie et l'impudicité sont fort proches parentes, et que de la paillardise du corps on monte facilement à la paillardise de l'esprit, comme a fait sa mère... »

Après avoir donné pour dernières preuves de sa fausse conversion, sa tolérance envers les protestants, le peu d'émoi de leurs ministres et les lettres adressées aux calvinistes étrangers pour leur donner l'assurance que sa

soudre, un impudique qui souillait son palais par le plus éhonté libertinage; un complice des calvinistes auxquels il avait promis de sacrifier le catholicisme dès qu'il en trouverait l'occasion ».

Malgré cette opposition violente, la fortune d'Hen-

conversion n'est que passagère, le hardi ligueur presse le dialogue de ses personnages et termine en ces termes :

« Déjà ils gazouillent d'un édit de pacification et du libre exercice de deux religions : J'aimerais autant, dit la dame d'Anney, qu'on nous donnât deux dieux que deux religions. Moi deux femmes à un mari, dit la demoiselle d'Hassarach, et qu'il fust enjoint que les maris, bons compagnons, eussent, avec leurs femmes, toujours quelque mignonne. Vraiment, dit la dame de Fronize, s'il y a femme en France qui trouve bon cet accord, je veux trouver bon cette permission de deux religions. J'en sais bien, dit la demoiselle Euphrosine, qui approuvent l'un et n'approuvent pas l'autre. Il faut, dit le comte, que nos gentilshommes qui trouvent bon cette soudure de nos troubles, trouvent aussi bon que les bastards, en leurs maisons, succèdent également avec les légitimes, car il y a même accord et proposition. » *Le Banquet ou Après-dînée du comte d'Arète, où il se traite de la dissimulation du roi de Navarre et des mœurs de ses partisans. Paris, (1604.)*

« Ajoutons aux considérations philosophiques de d'Arète, quelques passages des sermons passionnés prononcés dans les chaires de Poitiers et de Paris :

« Or la porte par laquelle les excommuniés et hérétiques doivent entrer au giron de l'Eglise est l'absolution canonique, que l'on doit rechercher de la bouche de celui qui a excommuniés ou de son commis et légat. Car il n'y a aucun juge inférieur qui puisse dissoudre l'arrêt prononcé par le juge supérieur. Semblablement, il n'y a aucun juge suspendu ou excommunié duquel la sentence ou absolution soit valide. Donc on n'a pu entrer canoniquement en l'Eglise par la prétendue absolution *ad cautelam*, c'est-à-dire par prévoyance et caution, parce que l'absolution donnée par ces gens-là (le veuve de Bourges) est plaine de présomption et de nullité, car ceux-ci étaient canoniquement suspendus de leurs fonctions... »

« Il fallait donc humblement s'adresser à Sa Sainteté, premièrement, et impétrer absolution, ou le chemin d'icelle, avant que d'entrer par cautelle, pour par après (comme l'on a estimé inconsidérément) impétrer la plaine absolution... »

« Et diray, pour le troisième lieu, que je voudrais nostre pénitent avoir reconnu plutôt sa faute et l'Eglise de Dieu, comme il le proteste pour le jourd'hui, car j'eusse mis ma vie pour sa réconciliation et dignité, comme je proteste faire quand le S. Siège apostolique et les catholiques de ce royaume qui suivent son jugement le me proposeroient; mais attendu

ri IV l'emporta; il fit son entrée solennelle à Paris le 22 mars au milieu des barricades abattues, porté dans les bras de ces fidèles et fanatiques Béarnais qui croyaient conquérir le royaume de France en prenant possession du palais de saint Louis.

Mais s'il triomphait à Paris, les ressentiments résument dans les discours du comte Darète et de frère Portaise, conservaient toute leur portée dans le sud-

« que après tant de temps, tant d'actions et professions de hérésie qu'il a faites et une infinité de moyens artifices, et remontrances dont l'on a usé pour le retirer, et qu'il a opiniâtement résisté et changé, je ne puis que je ne die que l'excommunication de notre Sixte V ne soit canonique et valable, et par laquelle comme hérétique impénitent, pour ce qu'il vivait comme huguenot et tergiversa sous le masque et promesse de demander d'estre instruit, résout et convaincu... »

« Sixièmement, le commun vœux des Français et la loi salique fondamentale du royaume, en tant que chrétiens et déclarative de la loi salique établie par le roi et les Etats-généraux à Blois (1588, le 18 octobre), ne dit point que l'on recevra pour roy celui qui ira à la messe et sera pénitent, et qui fera abjuration de l'hérésie et profession catholique, ains que l'on ne recevra aucun et que l'on n'obéira à aucun pour être roy qui serait hérétique ou fauteur d'hérétiques, et qui n'exterminera les schismes et hérésies de ce royaume. Or, celui-ci donc et son conseil, qui veulent maintenir l'exercice de plusieurs religions, ne peuvent légitimement posséder l'Etat, selon qu'ils ont fait paraître à Mante (1593).

« Le débat n'est donc point de la messe ni de la profession de foi, et conversion à Dieu et à son Eglise, ains d'exterminer l'hérésie et hérétiques de ce royaume, selon notre serment et loi des Etats, car autrement nous sommes apostats de notre vœux, enfants de damnation perfides à l'Eglise, et infames en jugements. » (*Cinq Sermons du R. P. L.-J. Porthaise, de l'Ordre de Saint-François, théologal de l'Eglise de Poitiers, par lui prononcés en icelle (Paris, 1594).*)

« Car pour croire qu'il n'ait esté relaps, nous ne nous arrêterons au misérable plaidoyé de Belloy, son avocat, qui dit pour toutes raisons : qu'il ne fut jamais catholique. Non plus qu'à l'article 8 des huguenots de Bergerac, du 10 juillet 1585, où ils disent qu'il ne fut jamais relaps, parce qu'il ne fut jamais converti. Ni à ce qu'ils en devisent plus ample-ment en l'article 9 : Ils allèguent, disent-ils (des catholiques), qu'après la Saint-Barthélemy il envoya au Pape et se rangea à la messe; mais l'âge, et le sujet de juste crainte, montre qu'elle a été sa conversion. Il est tout certain que jamais action n'eut moins de volonte et plus de force que celle-ci, comme il fait paraître par publique confession...

est de la France ; les Joyeuse, qui voyaient s'évanouir toutes leurs espérances, refusèrent de reconnaître le faux réconcilié de Saint-Denis et de Chartres. Ils convoquèrent les Etats à Lavaur, à Toulouse, et partout on prêta serment *de ne reconnaître le roi qu'après avoir obtenu des garanties pour la religion*, et notamment la suppression du *calvinisme* dans toutes les villes catholiques.

Les Languedociens ne consentaient à tolérer le protestantisme que dans villes de Carmaing, de Verdun, de l'île Jourdain, de Cuq, de Puylorrens (sénéchaussée de Toulouse) de Castres, de Saint-Paul, de Damiate, d'Angles, de la Cabarède, de Saint-Amans, de Mazamet, de la Caune, de Roquecourbe, de Brascac, de la Bastide, de Peyré, de Revel, de Sorèze, du Mas-Ste-Pucelles, dans une partie du pays de Foix et du Bigorre, et dans le Béarn tout entier. Ils exigeaient enfin que le duc de Joyeuse leur fût laissé pour gouverneur, et que le parlement restât entièrement fermé aux religionnaires. Ainsi la question était carrément tranchée, le haut Languedoc prétendait devenir un état catholique pur, indépen-

» ajoutant, en l'article 17, qu'il ploya sous la force, après la Saint-Barthélemy, au fait de la religion.

» Ne voyant ces pauvres gens comme ils ressemblent les escrevisses qui se jettent de la poêle au feu, comme voulant l'excuser, ils l'écrasent davantage. Car qu'est-ce autre chose de dire qu'il ne fut jamais catholique, qu'il n'en a jamais eu volonté, sinon de le faire un détestable et abominable hypocrite...

» Pour juger un relaps, il suffit qu'il ait apparu de la conversion par les formes ordinaires et extérieures, quoiqu'elles ne suffisent pour que le public prenne confiance. » (*Sermons de la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henri de Bourbon, prince de Béarn, prononcées en l'église de Saint-Merrie de Paris, en 1593 (Paris, 1594).*)

dant de la France, avec un Joyeuse pour viceroy.

Le Béarn, quartier général du calvinisme, prenait une autre attitude ; les huguenots les plus ardents, désespérés du coup mortel qui leur était porté par l'abjuration d'Henri IV, jetaient des cris d'alarmes ; ils réunirent un synode à Pau, et décrétèrent qu'on augmenterait le nombre des ministres afin d'en établir dans les villes qui n'en possédaient pas encore, telles que Mont-de-Marsan, Vicfesensac, Eauze, Montréal, Mauléon de Soule et la Chalosse ; ils portèrent même leur ressentiment jusqu'à défendre de prier pour un prince traître à sa religion et à ses serments^a.

Les catholiques béarnais ne tardèrent pas à répondre à cette déclaration de guerre par d'énergiques mesures de propagande et de sûreté. L'évêque d'Oléron Claude Regin, dont la faiblesse avait été si favorable au calvinisme, étant mort à Vendôme (1595), le seigneur de Luxe fut chargé de faire restituer les revenus dont les calvinistes avaient donné les trois quarts à leurs ministres. Le chapitre retiré à Mauléon dut nommer un vicaire général pour diriger le diocèse ; et Maitié, catholique très-ardent, qui avait déjà réouvert la cathédrale d'Oloron au culte catholique, obtint cette dignité périlleuse et bientôt après l'épiscopat. Cet énergique prélat venait de faire rendre un hôpital que le gouverneur de Soule avait usurpé, lorsqu'un huguenot fanatique lui tendit

^a Poydevant, t. II, p. 328.

un guet-apens dans un endroit isolé et lui porta dix-huit coups de dague; il en guérit cependant, et une tentative d'empoisonnement qui suivit de près ne put encore détruire une vie si utile au catholicisme^a.

Pendant ce temps l'évêque de Bayonne, Jacques Maury, luttait avec une ardeur un peu trop intéressée peut-être contre le conseil de Béarn et la cour d'Espagne, afin de reprendre aux ministres protestants et aux évêques de Pampelune, les revenus de son évêché partagés entre ces deux autorités voisines; mais il mourut avant d'avoir réussi (1595). L'Espagne, qui avait un pied dans le Roussillon, voulait en mettre un autre dans le Labour, et ne pouvait permettre à un évêque de Bayonne d'étendre son pouvoir au sud de la Bidassoa. Vivement préoccupé de cette pensée de conquête, Philippe II voulut immédiatement s'emparer de Bayonne, afin de posséder dans les Pyrénées occidentales une place forte qui couvrirait ses États à l'ouest comme Perpignan les protégeait à l'est. Le gouverneur de Fontarabie, chargé de conduire cette entreprise, gagna Château-Martin, où Pierre Dor, marchand de Lyon, successivement établi en Espagne et à Bayonne, et Jean Ronieul, Blanc-Pignon fut leur intermédiaire; mais le gouverneur de Bayonne Lahilière, ayant intercepté leur correspondance, Château-Martin fut arrêté (1594), mis à la question, et les tourments lui arrachèrent tous

^a Monlezun, V, 475.

les détails de la conspiration. Il raconta que Blanc-Pignon et le sieur Descombes lui avaient dévoilé le projet des Espagnols, que le duc d'Épernon devait le seconder avec Médérano, navarrais marié dans la Gascogne, destiné à remplacer Lahilière. Après avoir reçu des forces basquaises et navarraises par le bastan et le passage, le vicomte Déchaux et le capitaine Sault devaient tenter de prendre la ville avec l'aide de l'abbé Durdaix et d'un sieur de Ravignan. Si la ville résistait, il était convenu qu'on élèverait un fort au vieux Boucau; qu'on y placerait mille Italiens envoyés de Lisbonne, et que six galères, abattant le pont de Saint-Esprit et arrêtant la navigation du haut Adour, pousseraient les Bayonnais à la révolte. Château-Martin ajouta même que l'aragonais Fronton, depuis longtemps réfugié en France, avait mission d'assassiner Henri IV. Si nous ne pouvons apprécier la gravité de tous les aveux de Château-Martin, ces aveux suffisent, cependant, pour donner à ce complot un certain degré d'importance. Ces révélations ne purent sauver les coupables; Château-Martin, Ronieul et Trie leur complice furent rompus vifs, exposés sur les roues, et leur têtes furent placées sur des poteaux à la porte d'Espagne^a.

Quant à Lahilière, que les conspirateurs s'étaient flattés d'éloigner à prix d'or de son commandement, il jugea convenable de donner sa démission. Les Bayonnais, habitués à son administration bienveil-

^a Chronique de Bayonne, p. 145-148.

lante, prièrent en vain Henri IV de ne pas l'accepter ; il était déjà remplacé par le maréchal de Biron, et Henri, qui comprenait la nécessité de se ménager l'attachement des Bayonnais, s'empessa de les rassurer sur la sévérité du maréchal, qu'ils paraissaient redouter, en leur promettant de veiller lui-même au respect de leurs coutumes et privilèges ^a.

Cette bienveillance d'Henri IV ne se démentit jamais ; plus tard (1596) les Bayonnais ayant fait entendre leurs doléances au sujet du préjudice qu'allait leur causer la déclaration de guerre contre l'Espagne, il consentit à la retarder de deux mois, pour cette partie de la frontière, afin de mettre les habitants de Bayonne à même de prendre leurs précautions et leurs sûretés. Un mois après (29 mars 1596) il leur donnait le sieur de Grammont pour gouverneur, et lui remettait le pouvoir d'exercer la *mairie* en choisissant un lieutenant *en la dite mairie* sur les six bourgeois présentés par la municipalité.

Henri IV, qui voyait la lutte toujours prête à se réveiller avec la péninsule, voulut s'attacher l'amitié d'Antonio Perez, victime des persécutions de Philippe II, afin d'obtenir par son intermédiaire des renseignements précis sur l'état des esprits, de l'autre côté des Pyrénées : il lui écrit le 30 avril 1595, lui promet protection, sécurité, et le prie de venir le joindre sans retard *pour le bien de son service*. Perez se rend à Rouen, et nous apprenons, par

^a Lettre du 10 oct. 1854.

une seconde lettre du 21 septembre 1595, que l'Espagne redoutant les révélations de Perez, dépêcha un certain Pénille, chargé de l'enlever ou de le faire périr. Henri IV, qui n'était pas très-rassuré à l'endroit des projets de Pénille sur sa propre personne, remercia La Force de l'avoir fait arrêter sur la frontière avec ses complices.

Le roi de France continuait donc à marcher entre deux parties hostiles, les ligueurs et les calvinistes exaltés ; mais ces partis extrêmes, que les concessions n'avaient pu calmer, perdaient chaque jour quelques-uns de leurs membres, et la lassitude générale, secondant l'habileté politique et l'inépuisable bonté d'Henri, ne devait plus cesser d'affaiblir et de dissoudre les deux oppositions religieuses, qui se voyaient obligées d'abandonner la guerre ouverte pour s'en tenir à la conspiration.

Les ligueurs du Bigorre, maîtres de Tarbes, mais fatigués de faire la guerre au prince béarnais, n'attendaient qu'une occasion pour mettre bas les armes ; aussi, lorsque le duc de la Force, ce héros de *la Henriade* si miraculeusement sauvé à la Saint-Barthélemi, remplaça Armand de Gontaut, mort gouverneur du Béarn, il n'eut qu'à sommer Laloubère de lui rendre Tarbes pour rentrer en possession de cette place (1594). Les États bigorrans, assemblés à Lourdes presque aussitôt, prirent quelques mesures pour protéger la tranquillité publique, et ils se séparèrent aux cris de : Vive le roi ^a !

^a Davezac, II, 234.

L'administration de la Force fut moins heureuse dans le Béarn, où l'abjuration d'Henri venait de réveiller le mécontentement des religionnaires et l'inquiétude de tous les partis. Le gouverneur voulut introduire quelques innovations dans les coutumes en faisant vivre les soldats sur étapes et en convoquant le ban et l'arrière-ban sur un simple ordre de sa main; mais les Béarnais redoublaient de vigilance à l'endroit de leurs libertés en raison des prétentions des parlements sur leur réunion à la couronne; les syndics signalèrent au conseil l'illégalité des exigences de la Force; ils firent reconnaître que la juridiction exemptait les Béarnais du ban et de l'arrière-ban, et qu'elle attribuait aux États seuls le droit d'ordonner les cotises pour les étapes, et La Force dut céder à la protestation des États^a.

Mais qu'étaient ces agitations légères auprès des haines et des révoltes qui fermentaient dans le Languedoc, ce volcan de passions religieuses et de jalousies provinciales? Les populations, excitées par les Joyeuse, n'attendaient qu'un signal pour s'abandonner à toutes les fureurs de la guerre, et le duc ne tarda pas à le donner. Il se rendit maître de Toulouse, jeta les royalistes dans les cachots; et Henri IV, poussé à bout par cette rébellion en pleine trêve, ordonna au duc de Ventadour, gendre et successeur du duc de Montmorency, de marcher contre cette ville avec toutes ses forces. Aussi-

^a Baure, 480.

tôt Joyeuse convoque les États à Toulouse et court assiéger Trèbes, près de Carcassonne..... De son côté, Ventadour réunit les États à Castres, obtient 96,000 écus, et, peu de jours après, son capitaine Portal s'empare de Saint-Papoul et le livre au pillage. Les ligueurs y répondent par la prise de Miraval et le massacre de 50 hommes; mais les royalistes leur enlèvent Amort, près d'Alet, Plaisance, Cuxac, Saint-Michel-de-Cabardès, Bramecourte, Fenairols, Longari, près de Lautrec, Castanet, que le duc de Ventadour fit livrer aux flammes, Venerque, Meneville, la Valette, et enfin le château de la Boutaric, près de Réalmont.

Cette vigoureuse reprise des hostilités eut un résultat important : Carcassonne et Narbonne, fatiguées de cette guerre incessante, sommèrent Joyeuse de faire sa soumission au roi, le menaçant de délaisser s'il persistait à ne pas le reconnaître. Joyeuse paraissait encore indécis lorsqu'il apprit que Mayenne était au moment d'abandonner les intérêts de la Ligue. Dès ce moment, la question religieuse ne pouvait plus l'emporter sur l'intérêt personnel; Joyeuse s'occupa de se ménager une prudente retraite; il convoqua les États à Toulouse, leur fit connaître la situation nouvelle qui leur était faite par les progrès constants d'Henri IV, et chaque corps des États, s'associant à ses pensées de pacification, nomma des députés chargés d'accompagner le baron d'Hauterive, que Joyeuse envoyait auprès d'Henri IV pour négocier la paix (1596).

L'ambassade eut un plein succès. Henri IV exa-

mina les conditions présentées par le duc de Joyeuse, elles lui parurent acceptables, et les vingt-quatre articles de l'édit de pacification de Folembrai firent enfin déposer les armes aux derniers ligueurs (1596). Cet édit décrétait le rétablissement universel du culte catholique; il bornait la tolérance du calvinisme à quelques villes, remettait l'Eglise et le clergé en possession de tous leurs biens, ordonnait la destruction de toutes les forteresses établies pendant les guerres de religion, sauf les places frontières, nommait Joyeuse maréchal de France et lieutenant-général du haut Languedoc, comprenant Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Le Puy, Albi, Lavaur, Alet, Limoux, Castelnaudary, Gailiac, Lille, Rabastens, avec une partie des diocèses de Mirpoix, de Saint-Papoul, de Rieux, de Saint-Pons et de Montauban. Cette lieutenance formait le prix de la soumission de Joyeuse, et si la condition n'était pas très-désintéressée, il faut reconnaître cependant que les populations, compromises par une si longue résistance, trouvaient une grande garantie de justice et de repos dans l'administration du chef dont elles n'avaient cessé de soutenir la lutte. Le reste du Languedoc formait le département du duc de Ventadour, et dépendait, comme la lieutenance de Joyeuse, du gouvernement supérieur du connétable de Montmorency.

L'absolution du Pape, prononcée le 16 novembre 1595, acheva de lever tous les scrupules. Les États, réunis à Toulouse pour examiner les articles de Folembrai, ne mirent plus de conditions à la re-

connaissance d'Henri IV, et la paix reparut enfin dans ce malheureux Languedoc, si longtemps ravagé par des passions qui avaient peut-être surpassé celles de l'époque des Albigeois (21 janvier 1596^a).

La guerre avait cessé sur tous les points, les épées rentraient dans leurs fourreaux; mais que de ruines à relever, que de blessures à guérir! Henri IV appliqua son grand cœur à cette noble entreprise, et la gloire du restaurateur dépassa celle de l'homme de guerre. Son amour pour le peuple, sa générosité sans exception, sa bonté inépuisable, effacèrent l'irrésolution, la ruse politique, l'ambition cauteleuse et jusqu'à l'indifférence religieuse qui avaient laissé plus d'une tache sur la première moitié de sa vie. L'histoire est obligée de reconnaître trois hommes dans Henri IV: le jeune prince indolent, irrésolu, abandonnant pour une galanterie échevelée les devoirs et les intérêts sérieux de sa race; le roi de Navarre, brave, généreux, mais faisant l'habile et sacrifiant plus d'une fois sa conscience à des intérêts de partis; le roi de France enfin, grand par le courage, la générosité, la clémence, consacrant sa vie tout entière à la prospérité du royaume et au bonheur de ses sujets. Ce dernier fait aisément oublier les deux autres. Dès que l'abjuration de Saint-Denis a rendu ses rois catholiques à la France, nous ne voyons plus paraître le *diable à quatre* de la chanson, nous avons devant nous le fondateur de la paix, le pacificateur des esprits, et l'on finit

^a Vaissette, IX, p. 257 à 281.

par lui pardonner la faiblesse de ses convictions religieuses en considération des bienfaits qu'il ne cessa de prodiguer aux Français de toutes les opinions.

Les amis des comparaisons historiques aiment à consulter l'Angleterre du *xvii*^e siècle pour y trouver les précédents de notre révolution politique de 1789; le Béarn peut leur fournir, avec une scrupuleuse exactitude, le complément de ses comparaisons sous le rapport religieux.

L'histoire d'Henri IV renferme en effet toutes les sanglantes péripéties de nos persécutions de 93. Le calvinisme, préparé par la philosophie frondeuse de Marguerite de Valois et de sa fille, Jeanne d'Albret, lance d'abord des bandes de forcenés contre les prêtres et les églises; les premiers sont maltraités, les autres profanées et pillées. Bientôt les États du Béarn tracent la voie aux décrets impies de la Convention; ils prononcent l'abolition absolue du culte catholique, la confiscation des biens du clergé, et le massacre attend les pasteurs et les fidèles qui osent, dans le mystère, conserver le culte de leurs ancêtres. Il n'est pas jusqu'aux faiblesses de nos prêtres constitutionnels que nous ne trouvions chez les évêques Claude Regin, d'Oloron, et Louis d'Albret, de Lescar. Lorsqu'on suit les actes législatifs de Jeanne d'Albret et du conseil supérieur du Béarn, on croit lire ceux des girondins et des montagnards. Toutefois, pendant que le Béarn précède Paris et le nord de la France dans la voie du pillage et de la destruction des temples, le Languedoc demeure inébranlable dans son attachement à l'Église ro-

maine. C'est la Vendée du *xvi*^e siècle, qu'aucune défaite n'ébranle, qu'aucune misère ne peut lasser.

Quand les ruines ont été longuement amoncelées, la lutte ardente des septembriseurs et des illuminés finit par s'éteindre sous la main d'un prince grand et magnanime. Le pacificateur ne rétablit pas la paix en proclamant la domination du catholicisme absolu, mais en inaugurant le principe alors si nouveau et si mal compris de la tolérance religieuse. Henri IV fut donc, au *xvi*^e siècle, ce que Napoléon devait être au *xviii*^e; l'un abattit les ligueurs, l'autre écrasa les révolutionnaires; tous les deux rouvrirent les temples catholiques sans fermer ceux des dissidents, tous les deux conquièrent leur trône par les armes, et donnèrent pour base à leur dynastie la grandeur et la prospérité de la France.

Suivons le premier Bourbon dans cette carrière de restaurateur. Dans le Béarn, presque tous les biens ecclésiastiques avaient été aliénés ou vendus; Henri IV rendit aux évêques de Dax, d'Aire et de Tarbes, aux abbés de Saint-Pé, de Ponthaut, au prieur de Saint-Léger et au chapitre du Saint-Esprit, les domaines et les revenus qu'ils possédaient avant le triomphe du calvinisme. La question des évêchés de Lescar et d'Oloron fut seule réservée afin de ménager les susceptibilités calvinistes. La magistrature béarnaise obtint une réorganisation non moins équitable, conforme aux principes des nouvelles idées de concession. Les religionnaires continuèrent à occuper quelques emplois élevés, mais les vertus des titulaires firent aisément oublier leur dissidence

religieuse ; nous citerons Mesmes, Gillot, membres du conseil du Béarn, et Colignon, rédacteur de l'édit de Nantes, tour à tour secrétaire d'Henri IV, intendant de ses armées ou de sa maison de Navarre, et chancelier du royaume.

La sollicitude d'Henri IV ne fut pas moins paternelle à l'égard des provinces qui lui avaient été le plus hostiles ; loin de vouloir écraser ses adversaires par la rigueur, il bornait son ambition à les subjuguier par ses bienfaits. Dans le haut Languedoc, il ordonne la construction du port de Cette, et l'organisation de deux régiments chargés de délivrer le pays des routiers, enfantés par la guerre civile, et que la paix avait transformés en voleurs de grand chemin, malgré la précaution qu'on avait eue de faire détruire les châteaux et les tours qui leur servaient de retraite. Les États de Béziers s'empressèrent de voter des fonds pour ces deux objets (11 novembre 1596). Ils ne se montrèrent pas moins empressés de fournir, avec les États de Narbonne, réunis par Joyeuse, les subsides nécessaires pour mettre les garnisons sur le pied de guerre et les rendre capables de repousser toute invasion espagnole.

Ces précautions n'étaient que trop justifiées par l'attitude de cette puissance. L'interception de la lettre d'un gentilhomme français, agent de Philippe II, avait appris que les Espagnols conservaient des intelligences dans les principales villes du Midi, longtemps occupées par les ligueurs, telles que Narbonne, Béziers, Agde, Lyon, Marseille. A cette découverte, Ventadour redoubla de vigilance, il hâta

la levée des troupes et fit garder les frontières. Joyeuse réunit les États à Narbonne, il leur fit connaître les préparatifs des Espagnols, et s'occupa de réparer les châteaux de Quéribus, de Pierre-Pertuse, de Puylaurens et de Termes, situés sur les limites du Roussillon. L'armement de plusieurs galères destinées à garder les côtes ne fut pas jugé aussi nécessaire par les États de Pézenas (1797) ; ils refusèrent les 50,000 écus demandés à cet effet, et se contentèrent d'accorder une gratification à celui qui leur avait découvert le projet formé par les Espagnols d'attaquer Leucate ; ils enregistrèrent bientôt après les lettres de survivance accordées par Henri IV au fils du connétable de Montmorency, mais ils n'oublièrent pas de faire leurs réserves à l'endroit des privilèges du pays, à l'exemple des cortès aragonnais et des États du Béarn, car le Languedoc partageait les craintes et les susceptibilités des autres États pyrénéens, et il prenait ses mesures contre les éventualités qui menaçaient ses privilèges.

D'après les annalistes catalans, Montmorency ne se borna pas à ses précautions défensives, il essaya de s'emparer de Perpignan par un coup de main rapide. Le général Alonzo Corzo envahit le Roussillon à la tête de 15,000 fantassins et de 500 chevaux, par Salces et Leucate, et marchant pendant la nuit vers Perpignan, il attaqua la porte d'Elne ; mais le soleil parut avant qu'il eût exécuté sa surprise ; la garnison courut aux armes et contraignit les Français à renoncer à leur tentative. Les Lan-

guedociens, furieux de n'avoir pu réussir, brûlèrent Villelongue et se hâtèrent de regagner la frontière.

Cette retraite fut prudente, car le Roussillon et la Catalogne mettaient toutes leurs forces en campagne : Barcelone avait fourni 4,000 hommes, les députés 2,000, la province 20,000, et le vice-roi marchait au secours de Perpignan à la tête de cette armée. Arrivé dans le Roussillon, il fut averti que les Français l'avaient abandonné ; il ne prit pas moins ses précautions pour prévenir une invasion plus sérieuse ; il envoya Galceron Armengol défendre Salces, Ramon de Oms couvrir Elne ; Galceran Sememat s'établit à Collioure, Copons de Manressa à Castillon, Fantista à Belver, Juan Sorribes à Puycerda, Bernard d'Oms à Tartaule, Francisco Marimon à Castellon de Valence, et le duc de Cardone à Pallars ; quant au gros de l'armée, le vice-roi le ramena dans la Catalogne^a.

Quelques mois après l'alerte se renouvela. On apprit à Barcelonne (janvier 1598) que les calvinistes de France réunissaient leurs forces pour envahir la Catalogne, et presque aussitôt leur avant-garde pénétra dans le Roussillon. Les paysans accoururent en armes et la repoussèrent, mais le capitaine Vivès reparut à la tête de 5,000 hommes et poussa jusqu'à Mosset, où il assiégea don Grao de Cruilles ; M. de Saint-Girons fit bientôt après une tentative plus sérieuse dans le Paillars, pendant que d'autres Gascons pénétraient dans le val d'Arran ;

^a Féliu, t. III, p. 220.

cependant les milices, réunies par l'évêque d'Urgel et le gouverneur du marquisat, marchèrent contre les calvinistes et les obligèrent à regagner la frontière.

Mis en éveil par cette tactique des routiers gascons, le vice-roi de Catalogne voulut placer les populations à l'abri de ces invasions incessantes, et il demanda une levée de 1,000 hommes à la députation, sans compter les milices que les villes devaient fournir, pour garder la Seu d'Urgel, choisie comme place d'armes ; mais les députés répondirent qu'ils ne pouvaient accorder des troupes en l'absence de leur roi, alors en Italie, et ils se contentèrent d'envoyer des émissaires dans le Roussillon, pour s'assurer de l'état des choses. Ces délégués se convainquirent aisément que les Français préparaient une invasion sérieuse, et pendant que les Catalans se disposaient à la repousser, Philippe II leur envoya six galères, commandées par Godemy de San-Feliu, chargées de surveiller les côtes^a.

Toutes ces précautions ne purent empêcher quelques calvinistes d'envahir le Roussillon, le 11 mai, et d'assiéger la ville de Lille. Cependant les Lillois se réfugièrent dans l'église et dans les quartiers voisins, et finirent par contraindre les ennemis à battre en retraite après leur avoir tué 800 hommes. Le capitaine d'Urban et le vicomte de Lacur essayèrent en vain de prendre leur revanche en attaquant la Cerdagne ; les gardiens de la tour Cerdagne les re-

^a Féliu, t. III, p. 220.

poussèrent, les milices d'Urgel les poursuivirent. Un combat eut lieu dans le val Carol, les calvinistes perdirent leur butin et 300 soldats, et l'arrivée du lieutenant Pedro Descallar, envoyé par le gouverneur de Puycerda, acheva de contraindre les Français à repasser la frontière ^a.

De semblables expéditions qui ne pouvaient avoir de résultats sérieux servent à faire connaître l'état des esprits et le désordre administratif, ou, pour mieux dire, l'indépendance anarchique dans laquelle vivaient les habitants des Pyrénées françaises. Tous ces chefs de bandes, campés dans les nombreux castels dont les ruines embellissent encore nos vallées, faisaient pour leur propre compte une véritable guerre de pillage, sans attendre les ordres des gouverneurs du Languedoc ou du roi; aussi leurs succès ou leurs désastres n'avaient-ils aucune importance au point de vue du gouvernement officiel, et si nous les faisons connaître, c'est comme un trait de mœurs, triste témoignage de l'agonie de la nationalité pyrénéenne; car toute nation qui s'éteint ne finit-elle pas par une anarchie plus ou moins rapprochée du banditisme!

De semblables voies de fait ne tardèrent pas à se produire sur les frontières du Béarn et de la Navarre; mais l'état social de ces populations, plus exclusivement pastorales, leur donnait un autre caractère, et si les haines religieuses n'y étaient pas étrangères, les intérêts matériels étaient cependant le mobile principal.

^a Féliu *ad anno*.

En 1608, les Aragonnais de la vallée Danzo envahirent tout à coup la vallée Daspe, ramenèrent deux cents têtes de bétail, trois prisonniers, et les Basques du Bastan enlevèrent dans les Aldules les troupeaux des Navarrais de Baigorry, en prétendant que ces pâturages leur appartenaient. Le lieutenant duc de La Force écrivit aux vice-rois d'Aragon et de Navarre pour réclamer la réparation de ces vols audacieux; mais le dernier répondit que les montagnes, théâtre de ces querelles, n'avaient cessé d'appartenir aux Navarrais, comme le prouvait un jugement de Charles III, du 29 octobre 1400, et quant au vice-roi d'Aragon, il se contenta de demander une expertise. Henri IV ordonna de la lui donner les armes à la main. La Force pénétra brusquement sur le territoire aragonnais, enleva plusieurs prisonniers et dix fois plus de bétail que n'en avaient perdu les Aspais. Dès lors des postes, placés sur les limites internationales, furent chargés de prévenir le retour de ces invasions (1609); mais à la mort d'Henri IV les Espagnols prirent leur revanche et vinrent incendier dans les Aldules quelques bordes appartenant aux habitants de Baigorry ^a.

Revenons sur nos pas pour reprendre l'ordre chronologique des événements.

L'invasion des Espagnols par les frontières découvertes du Roussillon préoccupait d'autant plus Henri IV et les gouverneurs du Languedoc que la question religieuse seule semblait la rendre inévi-

^a *Mémoires de La Force*, t. I, p. 215.

table. Philippe II mettait au service de sa haute politique une prudence et une dissimulation à toute épreuve à l'égard de ses ennemis ; mais son zèle catholique ne reculait devant aucune rigueur, devant aucune hardiesse, dès qu'il avait choisi son moment. Après avoir consacré sa vie tout entière à exterminer les dissidents dans ses États, devait-il permettre que le calvinisme s'établît dans un royaume voisin, même comme religion tolérée ? Il pouvait temporiser, attendre une occasion favorable pour se venger d'Henri IV et de l'abandon des ligueurs ; mais renoncer à ce rêve politique, jamais^a.

Si Philippe II ne renouvela pas contre Henri IV la guerre acharnée que Charles V avait faite au prisonnier de Pavie, c'est que sa politique à la Louis IX savait faire taire la fougue belliqueuse de ses ancêtres devant l'habileté diplomatique de Volsey et de Torquemada. Tout faisait donc prévoir qu'il allait suivre le cours de ses intrigues mystérieuses dans l'espoir de fomentier les guerres civiles mal éteintes, quand la mort vint le coucher dans l'immense tombeau monastique de l'Escorial, qu'il s'était élevé à si grands frais avec ce mélange d'orgueil et de sombre ascétisme qui résumait son caractère (12 septembre 1598). L'Espagne entière regretta profondément ce

^a Il suffira de rappeler un fait pour faire apprécier l'opiniâtre volonté de ce caractère inflexible. On l'avait vu, dès le début de son règne, présider un auto-da-fé où l'un de ses officiers les plus distingués devait figurer comme victime de l'intolérance des inquisiteurs. « Et quoi, lui avait dit le con- » damné couvert du san-benito, un roi d'Espagne peut-il bien contem- » pler le supplice de ses sujets. — Mon propre fils, mis à la torture, ne re- » cevrait de moi qu'un regard sec et courroucé, répondit le monarque, » s'il n'était, comme toi, qu'un misérable hérétique. »

Trajan le juste, ce Constantin catholique, ce pieux Théodose, infatigable défenseur de la foi; et si l'Aragon ne pardonna jamais au destructeur de ses antiques libertés, la Catalogne du moins paya de nombreux tributs d'éloges au roi qui n'avait cessé de protéger ses privilèges contre les tentatives jalouses des ministres castillans qui réclamaient l'abolition de ses garanties provinciales^a. Aussi la députation et les conseillers s'empressèrent-ils de reconnaître son fils Philippe III, en jurant fidélité entre les mains du vice-roi duc de Feria.

Cependant les Catalans, qui n'oubliaient pas leurs privilèges, firent bientôt rappeler au nouveau roi qu'il devait venir jurer le respect des *fueros* dans leur capitale. Philippe leur promit de remplir ce devoir dès qu'il sortirait de l'Escorial et qu'il aurait épousé Marguerite d'Autriche, à Valence, et les Catalans patientèrent... La jeune princesse ne tarda pas en effet à débarquer dans leurs murs, les députés l'accompagnèrent à Valence, et aussitôt que le mariage fut célébré, les deux monarques se rendirent dans la capitale de la Catalogne, où les attendait une réception toute royale.

Après avoir juré les *fueros*, Philippe III et la reine exécutèrent le pèlerinage obligatoire de Montserrat et rentrèrent à Barcelonne pour assister aux joutes, présider les cortès, et faire asseoir quelques barons à leur table : honneur insigne que la noblesse des autres provinces n'avait jamais possédée, et qui flattait

^a Féliu, t. III, p. 222.

singulièrement l'amour-propre de la Catalogue entière^a.

Pendant que l'absolutisme politique et religieux perdait son plus énergique représentant, le principe contraire recevait d'Henri IV une consécration solennelle que les progrès de la civilisation devaient faire triompher plus tard dans l'Europe entière, comme base de l'ordre politique et matériel, mais qui n'en était pas moins, à cette époque, pleine de périls pour l'unité nationale, et d'une application bien difficile à la suite des ébranlements et des haines soulevées par la guerre civile : nous voulons parler de la publication de l'édit de Nantes.

Les traités de Nérac et de Fleix avaient déjà préparé cette grande mesure ; mais arrachés à des époques de troubles, à titre de simples transactions, ils n'avaient jamais présenté le caractère définitif de l'édit de Nantes (1598).

Après avoir consacré le rétablissement du catholicisme sur tous les points du territoire, le nouvel édit tolérait le calvinisme : 1^o chez tous les gentilshommes ayant haute justice et plein fief de haubert ; 2^o dans toutes les villes désignées à Nérac et à Fleix ; 3^o dans une ville de chaque bailliage ou de chaque sénéchaussée ; 4^o il cédait enfin aux religieux des places de sûreté comme garantie matérielle de leurs privilèges. Tel était le résumé d'un acte prématuré, que l'ardeur des passions religieuses rendait inconciliable avec la faiblesse de

^a Féliu, t. III, p. 226.

l'autorité monarchique si longtemps ébranlée par les guerres de la Ligue. Qu'était-ce, en effet, que cette cession de places de sûreté aux religieux, sinon un aveu formel de l'impuissance de la royauté à faire respecter la liberté de conscience ? Qu'était-ce encore, sinon une aliénation du territoire national au profit d'une sorte de république très-ambitieuse, très-jalouse, disposée à prendre les armes au premier mouvement catholique dont elle se croirait menacée ?

Malgré la pureté des intentions d'Henri IV, malgré la vérité morale d'un principe de tolérance, que l'avenir devait universellement proclamer, on ne peut s'empêcher de considérer l'édit de Nantes comme une des plus dangereuses imprudences politiques. Tout l'intérêt que méritait la liberté de conscience ne saurait justifier cette espèce d'abdication de l'autorité royale devant une secte à laquelle on cédait une organisation politique à part, des forteresses particulières, un État presque indépendant enfin au cœur même de l'État, État d'autant plus dangereux qu'il nourrissait contre la majorité des sujets catholiques une haine religieuse mal assoupie, et qu'il cherchait un appui auprès des nations protestantes. Vouloir excuser cette faute d'Henri IV en s'appuyant sur les difficultés des circonstances, c'est se laisser aveugler par une admiration irréfléchie ; le véritable génie ne cherche pas à détourner les obstacles par des concessions dangereuses, il les renverse et les dompte.

Henri IV ne tarda pas à comprendre tous les em-

barras qu'allait rencontrer l'application de l'édit ; et d'abord, le parlement de Toulouse se hâte de lui faire représenter par ses députés les dangers que va courir la religion catholique et la paix du royaume. Ses doléances irritent Henri, et le bon roi, commençant à comprendre qu'il est temps de mettre un terme à sa politique de concession et de terme moyen, répond sèchement aux parlementaires.

« C'est chose estrange que ne pouvez chasser vos mauvaises volontés. J'aperçois bien que vous avez encore de l'espagnol dedans le ventre. Et qui donc voudrait croire que ceux qui ont exposé leur vie, bien et estat et honneur pour la deffense et conservation de ce royaume, seront indignes des charges honorables et publiques comme ligueurs perfides, dignes qu'on leur courût sus et qu'on les bannisse du royaume ? mais ceux qui ont employé le vert et le sec pour perdre cet Estat, seraient veus comme bons Français, dignes et capables de charges ? Je ne suis aveugle, j'y vois clair ; je veux que ceux de la religion vivent en paix dans mon royaume et soient capables d'entrer aux charges ; non pas pour ce qu'ils sont de la religion, mais d'autant qu'ils ont été fidèles serviteurs à moy et à la couronne de France. Je veux estre obéi, que mon édit soit publié et exécuté par tout mon royaume. Il est temps que nous tous, saouls de guerre, devenions sages à nos dépens. » (17 novembre 1599.)

D'un autre côté le Béarn, quartier général du calvinisme, s'opposait également à l'application de

l'édit de Nantes, prétendant qu'il ne pouvait concerner un État entièrement indépendant de la France. Le duc de La Force employa vainement toute son habileté à ramener les esprits ; le conseil souverain chargea le sieur de Cazaux, un de ses membres, d'aller faire des remontrances au roi^a. Maitié, le courageux évêque d'Oloron, et Pierre d'Abadie, évêque de Lescar, ancien maître des requêtes de Navarre, comprirent la justesse de cette susceptibilité nationale ; ils prièrent Henri IV de rendre un édit spécial au Béarn. Henri céda à leurs désirs et publia le décret de Blois (1599) par lequel il accordait amnistie pleine et entière à tous les Béarnais qui avaient pris les armes contre lui, rétablissait le catholicisme dans la Navarre, assignait, sur les domaines de ce royaume, 3,000 fr. à l'évêque d'Oloron, 1500 fr. à celui de Lescar, et des pensions à douze curés... En même temps le Béarn fut rouvert aux missionnaires catholiques ; trois barnabites italiens y établirent une de leurs maisons, l'évêque d'Oloron ne reçut la moitié de la dîme de Sainte-Marie qu'à la condition d'entretenir un bon prédicateur ; tous les Béarnais, sans exception, furent admissibles à tous les emplois, et tout ecclésiastique eut le droit de visiter les malades catholiques. Cet article souleva des difficultés auxquelles on ne devait guère s'attendre, mais qui donnèrent une nouvelle preuve des obstacles que devait rencontrer la politique concessionniste du bon Henri. Le

^a La Force, t. I, p. 192.

conseil de Béarn réclama une exception à l'endroit des jésuites, et Henri IV eut la faiblesse de l'accorder. Il donna même une preuve nouvelle de protection aux calvinistes en assurant à leur collège de Béarn une rente annuelle de 6,000 livres.

Le conseil ne se montra pas moins susceptible sur la question de naturalisation.

Une loi très-ancienne, commune à tous les États pyrénéens, et que nous avons eu fréquemment l'occasion de citer, n'avait cessé de garantir le Béarn contre l'invasion des étrangers, en défendant d'accorder des emplois à ceux qui ne pouvaient justifier d'une naissance béarnaise : les magistrats voulurent défendre énergiquement cette prérogative. Jacques de Castille, baron de Castelnau, et d'origine étrangère, venait d'être nommé sénéchal ; le conseil annula sa nomination, et obligea Henri IV à lui substituer Montesquiou, naturalisé Béarnais par son mariage avec l'héritière de Sainte-Colombe, comme les Grammont et les Gontaut l'avaient été par leurs alliances avec les héritières d'Andoins, d'Andaux et d'Arros.

Plus les Béarnais se rapprochaient du moment où ils devaient être réunis à la France, plus ils veillaient avec soin à la défense du moindre de leurs privilèges. Le sénéchal de Montesquiou ayant voulu siéger à la première place dans la chambre criminelle, le conseil le fit renoncer à une prétention que sa récente naturalisation ne pouvait encore justifier^a.

^a Fagel, 483-486.

Cependant le nouveau clergé catholique se mettait à l'œuvre dans tout le Midi pour cicatriser les blessures faites à l'Église par la domination momentanée du calvinisme ; ses efforts obtinrent les plus grands succès et prouvèrent que les religieux avaient dû leurs triomphe passager à la surprise, à la violence, et non à la conviction.

Les conversions furent si rapides qu'Oloron ne conserva que soixante protestants, et Monneins seize familles. Huit mille catholiques célébrèrent, par une immense procession, la réouverture de l'église de Gant. L'abjuration de Sponde d'Oloron, qui devint ensuite évêque de Pamiers, et celle de Zacharie Colomb, éloquent prédicateur barnabite, frappèrent tous les esprits et concoururent puissamment aux progrès du catholicisme.

Les prédicateurs furent moins heureux dans l'évêché de Dax, mais ils se dédommagèrent dans celui de Bayonne, occupé par Bertrand Detchaux ; le calvinisme n'y compta bientôt plus un seul adhérent. Au milieu de cette dissolution d'une secte sans racines, Catherine de Béarn montra plus de constance. La conversion de son frère, son propre mariage avec le duc de Bar, fils du duc de Lorraine (1599), ne purent ébranler sa croyance. « Je ne serai jamais d'une religion où il me faudrait croire que ma mère est damnée, » répondait-elle à ceux qui lui conseillaient d'imiter l'exemple d'Henri IV ; elle préféra croire que son père, son frère et tous ses ancêtres avaient vécu dans la superstition, et elle resta calviniste. Il est vrai qu'Henri IV avait perdu toute influence sur

elle, et l'on ne peut se défendre d'un profond sentiment de tristesse en voyant la désunion et l'aigreur séparer deux âmes jusqu'alors si tendrement unies. Henri IV, il faut le dire à sa louange, avait constamment essayé de recouvrer l'amitié de sa sœur par des bienfaits, et nous le voyons vers la fin de juin 1593 lui donner le gouvernement du Limousin, devenu vacant par la démission du duc de Ventadour; mais Catherine ne put lui pardonner de l'avoir séparée du comte de Soissons, et la correspondance d'Henri peut nous faire comprendre toute la tristesse des démêlés qui en furent la suite^a.

Les exigences de Catherine finirent par obtenir le partage de la succession paternelle, et la propriété

^a Par le retour de Rosny, écrivait Henri IV à Mme Catherine, le 22 juin 1596, j'ai été éclairé de plusieurs choses dont j'étois en doute, et me suis résolu, tant pour votre bien et repos, que pour le mien, de mettre une fin aux affaires qu'il m'a fait entendre de votre part, les établissant par un si bon ordre qu'il n'y ait plus rien qui les puisse altérer ou changer, n'y y survenir accident qui autorise les plaintes que vous faites journellement contre moy; mais faire juger à chacun, que le tort aura toujours été votre. Pour y parvenir et afin que la raison et l'équité précèdent toutes choses, il m'a semblé à propos, en attendant notre première veue, d'assembler à Paris ou à Amiens deux personnes de votre côté et deux du mien, qui aient une parfaite connoissance de la valeur des biens de notre maison, lorsqu'ils nous eschurent, des dettes qu'il y avoit, et de ce que les coutumes nous en donnent à chacun, afin que, selon leur rapport et par leur avis, je vous mette incontinent en l'entière possession et jouissance de votre partage, outre lequel je seray en votre endroit de telle gratification et libéralité qu'elle vous fera preuve suffisante que j'ai tenu votre amitié beaucoup plus chère que n'avez estimé. Vos discours ordinaires et vos lettres demandent incessamment ces effects, et mon âme est très-désireuse de les produire; si le succès en est différé, que la faute en soit imputée à celui où celle de nous deux qui en sera la cause.... Rosny m'a assuré que ces choses estant faites, vous esliez toute résolue à l'accomplissement des autres qu'il vous a proposées de ma part. Continuez en ceste volonté, particulièrement touchant votre mariage avec mon cousin de Montpensier, et vous assurées que je seray toujours conforme à vos desirs, le mien estant principalement de vous voir heureuse et contente, et que nous vivions en parfaite amitié ensemble.

des seigneuries d'Albret, d'Armagnac, de Rhodéz et de Limoges forma son lot; mais elle perdit la tendresse fraternelle qui avait fait le charme de la première moitié de sa vie.

A mesure que le terrain se déblayait devant l'Eglise catholique, rétablie dans toute sa liberté d'action, le duc de Joyeuse comprenait qu'il n'avait plus à faire sentinelle sur le senil du temple que le calvinisme cessait de menacer; il se démit de son commandement du haut Languedoc, rentra dans le couvent des Capucins, et le duc de Ventadour réunit sous son autorité les deux parties de cette province; enfin, pour compléter l'ère de pacification qui descendait sur la France, Henri IV fit la paix avec l'Espagne, et le traité de Verdun rétablit le calme sur les frontières des Pyrénées.

L'activité sociale, délivrée des tristes préoccupations de la guerre civile, put dès lors reprendre sa marche et suivre Henri IV dans ses vastes projets d'amélioration. Les États de Pézenas, donnant aux travaux publics une impulsion inusitée, votèrent des subsides pour achever le pont de la Garonne, à Toulouse, réparer la Grau de Narbonne et le canal de Maguelonne; mais lorsque le duc de Ventadour leur demanda des subsides pour contribuer au paiement des dettes du royaume, la susceptibilité méridionale se réveilla; les Languedociens déclarèrent que leur pays, longtemps gouverné par des seigneurs nationaux, n'avaient pas entendu perdre son individualité en reconnaissant les rois de France; qu'ils prétendaient former une principauté particulière avec

ses lois et ses États électifs, mais non une province incorporée et confondue par la conquête; *qu'ils étaient, en un mot, les sujets du roi de France, mais avec leurs privilèges*, et ils refusèrent de contribuer aux dettes d'un État presque étranger pour eux*.

CHAPITRE III.

FIN DU RÈGNE D'HENRI IV.

Position et inquiétudes de Marguerite de Valois. — Rupture de son mariage. — Henri IV épouse Marie de Médicis et continue ses amours avec Henriette d'Entragues. — Plaintes contre les Jésuites. — Jalousie des Roussillonnais et des Languedociens. — Calme et prospérité du Béarn. — Querelles des évêques et du parlement de cette province. — Conspiration et arrestation de Meritein. — Les Jésuites expulsés du Béarn. — Lutte du clergé et du conseil, mécontentement d'Henri IV. — Le Roussillon favorisé par Philippe III. — Inquiétudes dans le Roussillon et le Languedoc. — Mort de Catherine de Bourbon. — Le parlement réclame la réunion des États d'Henri IV à la France. — Le roi finit par l'accorder sous la réserve formelle de l'indépendance de la Navarre et du Béarn. — Projets de soulèvement des Morisques favorisés par Henri IV. — Leur expulsion par Philippe III. — Leur départ pour l'Afrique. — Résistance de ceux de la Catalogne. — Mort d'Henri IV. — 30,000 Morisques traversent le Béarn et le Languedoc. — Les Gitanos, leurs mœurs, leur établissement dans les Pyrénées. — Caractère d'Henri IV. — Ses innombrables panégyristes.

Pendant que la pacification des esprits raffermissait le trône d'Henri IV, un grand événement de famille vint puissamment concourir à sa consolidation.

Marguerite de Valois, qu'une incompatibilité

* Math., *Hist. d'Henri IV*, t. II, p. 303.

d'humeur tenait depuis longtemps éloignée de la cour, et qui, par conséquent, ne donnait pas l'espoir de perpétuer la race des Bourbons, consentit à demander au Pape la dissolution de son mariage. La sœur des malheureux Valois, morts successivement dans des circonstances si tragiques, n'était peut-être pas entièrement rassurée sur sa propre existence : Henri IV continuait à vivre entouré de femmes intrigantes qui ne cessaient de l'irriter contre elle et d'aspirer à la remplacer sur le trône ; or, au milieu de cette conspiration, qui remontait à de longues années, quelque lâche intrigue pouvait bien chercher à renverser le principal obstacle qui empêchait les *mignonnes* de devenir reines, et Marguerite crut qu'il était prudent de leur enlever tout prétexte de conspirer contre ses jours.

Hâtons-nous d'ajouter que la sœur de Charles IX connaissait trop l'inépuisable bonté d'Henri IV pour élever le moindre soupçon à son endroit ; mais elle savait aussi que sa complaisance en amour allait jusqu'à la faiblesse, et quelque heureuse dominatrice de sa pensée pouvait, à son insu, rêver tout bas et exécuter dans l'ombre un crime dont Henri IV n'aurait jamais pénétré le mystère.

Une semblable situation est assez grave pour qu'elle exige quelques éclaircissements ; nous les demanderons aux *Mémoires de Marguerite* et à la *Correspondance d'Henri IV*.

« La paix faite, écrivait-elle dans les premières années de son mariage, mon frère s'en retournant en France pour faire son armée, le roi mon mari et

moi nous en retournâmes à Nérac, où soudain que nous fûmes arrivés, Fosseuse lui mit en la tête, pour trouver une couverture à sa grossesse, ou bien pour se défaire de ce qu'elle avait d'aller aux eaux de Aigues-Caudes, qui sont en Béarn. Je suppliai le roi de m'excuser si je ne l'accompagnais pas, qu'il savait que, depuis l'indignité que j'avais reçue à Pau, j'avais fait serment de n'entrer jamais en Béarn, que la religion catholique n'y fût.....

» Il me dit alors que sa fille (car il appelait ainsi Fosseuse) avait besoin d'en prendre pour le mal d'estomac qu'elle avait; je lui dis que je voulais bien qu'elle y allât, et je fis tant qu'il se contenta qu'il allât avec elle, deux de ses compagnes qui furent Rebours et Ville-Savin, et la gouvernante..... Elles s'en allèrent avec lui, et moi j'attendis à Favière.... J'avais tous les jours avis de Rebours, qui était celle qu'il avait aimée et était une fille corrompue et double, qui ne désirait que de mettre Fosseuse dehors, pensant tenir sa place en la bonne grâce du roi mon mari, que Fosseuse me faisait tous les plus mauvais offices du monde, médissant ordinairement de moi, et se persuadant, si elle avait un fils, et qu'elle se pût *deffaire de moi*, d'épouser le roi mon mari; qu'à cette intention elle me voulait faire aller à Pau, et qu'elle avait fait résoudre le roi, étant de retour à Favière, de m'y mener de gré ou de force..... »

Lorsque nous voyons des craintes de mort vio-

^a Mémoires de Marguerite, p. 189-190.

lente si formellement exprimées à l'occasion d'une intrigue aussi passagère que celle d'Henri IV, simple roi de Navarre, avec Fosseuse, ne doit-on pas croire que ces craintes devinrent plus sérieuses, plus incessantes, au moment où une faveur scandaleuse faisait jouer à Gabrielle d'Estrées le rôle de reine de France?

Il semble même résulter, de la correspondance d'Henri IV, que Marguerite avait laissé parvenir jusqu'à lui l'expression de ses inquiétudes, car il lui répondait, dans une lettre assez tendre du mois de septembre 1593 :

« Croyez, je vous supplie, que je n'obmettrai rien de ce que je penserais estre de vostre contentement, tant pour le présent que pour l'advenir, et que vous me cognaistrés en toute chose tres affectionné à vous satisfaire en tout ce que vous voudrez de mon amitié. De quoy vous devez faire toujours estat, et que je ne *seray moins soigneulx de votre conservation que de la mienne propre.* »

Mais quelque confiance que méritât cette assurance du roi, quelle ne dut pas être l'indignation de Marguerite lorsqu'on lui fit connaître les étranges intrigues ourdies par les d'Entragues après la mort de Gabrielle.

Le père d'Entragues venait de donner sa fille pour compagne au roi, à condition que, si elle devenait grosse dans les six mois et qu'elle accouchât d'un fils, Henri « la prendrait pour femme légitime et épouse; » Henri en avait signé la promesse de sa main. Cependant avant de remettre cet écrit,

il le fit voir à Rosny, qui eut le courage de le déchirer; mais le roi, déjà dominé par le dangereux ascendant d'Henriette, refit la cédule et la remit à la nouvelle favorite, qui remplaça Gabrielle d'Estrees sous le titre de marquise de Verneuil^a.

Quoi qu'il en soit, Marguerite ayant perdu tout espoir de reconquérir l'amour ou du moins le respect de son époux, en lui donnant un héritier, ne songea plus qu'à procurer le calme et la sécurité aux dernières années de sa vie en rendant la liberté au roi de France. Elle ne manquait pas de raisons très-sérieuses pour réclamer la nullité de son mariage : 1° le défaut de consentement spontané; 2° la contrainte exercée sur elle par son frère Charles IX; 3° les liens de parenté, pour lesquels la cour de Rome n'avait pas accordé de dispense. Le mariage fut annulé sur ces deux derniers motifs, et Henri IV, délivré d'un hymen malheureux, épousa Marie de Médicis (1600).

L'histoire ne serait plus l'histoire si elle se laissait dominer par l'aveuglement ou par la flatterie; quelque regret que nous éprouvions de lever certains coins du voile qu'un excès d'enthousiasme a jeté sur les défauts d'Henri IV, nous devons faire connaître les parjures et les faiblesses que provoqua son second mariage. Pendant qu'il écrit des lettres pleines de respect et de convenance à la princesse de Toscane, et qu'il se transporte en Italie pour l'épouser, il continue d'adresser les lettres les plus passionnées à la marquise de Verneuil; et

^a Henri Martin, *Hist. de France*, t. XII, p. 81.

quand la reine lui a donné un fils (1601), il poursuit en ces termes sa correspondance avec ses chères amours : « Aimez bien moy; gardez bien ce que vous avez dans le ventre (8 octobre 1601). Souvenez-vous d'aller voir faire ces crespes; vous y prendrez plaisir. Bonsoir, mon tout, je te baise un million de fois. M. d'Entrague a vu mon fils; il le trouve fort beau. » Ce n'est pas tout : sa passion ne sait pas modérer ses transports, même devant les devoirs imposés par une religion qu'il vient d'embrasser avec éclat.

« Ne vous *embarquez au jubilé*, écrit-il à la marquise, je vous voiray demain soir, s'il plait à Dieu, et vous cheriray comme ce que j'aime le plus au monde; je dis mille fois plus que moy mesme. Croyez-le, mon cher menon, que je baise un million de fois. »

Il la presse enfin de terminer son jubilé afin qu'elle puisse revenir tout entière à lui (19 octobre 1601).

N'essayons point d'excuser une indifférence religieuse et un relâchement de mœurs qui ne sauraient invoquer de circonstances atténuantes, et hâtons-nous de quitter la vie privée d'Henri IV pour suivre le cours de sa carrière politique.

Si les armes étaient tombées des mains des deux partis, les catholiques et les calvinistes n'en continuaient pas moins leurs plaintes et leurs doléances. Les religionnaires s'étant réunis à Castres, accusèrent les États de Languedoc de leur refuser les garnisons que leur accordait l'édit de Nantes; ils demandèrent

au roi l'abolition des confréries de pénitents accusées de vouloir réorganiser la Ligue, et s'appuyant enfin sur l'arrêt d'expulsion porté par les États de Béarn, ils réclamèrent le renvoi de jésuites clandestinement établis dans le ressort du parlement de Toulouse. Henri IV se contenta de répondre que si les États violaient l'édit de Nantes il saurait les contraindre à le respecter; quant aux jésuites et aux pénitents il ne voulait pas leur faire un procès de tendance, et se croyait obligé d'attendre qu'ils eussent fomenté des troubles avant de les poursuivre. Cette politique d'expectative ne l'empêcha pas d'envoyer le connétable de Montmorency dans le Languedoc avec mission de parcourir les différentes villes et de donner aux officiers civils et militaires des instructions propres à faire respecter l'édit de Nantes (1601).

L'entreprise n'était pas aisée dans une province où la Ligue avait été si longtemps victorieuse et qui se ressentait encore cruellement des secousses de la guerre civile. Indépendamment des routiers et des lansquenets, sans occupation, qui se cachaient dans les montagnes, pillant et rançonnant les habitants; un grand nombre de gentilshommes, habitués à l'existence aventureuse de condotiere, s'étaient transformés en véritables chefs de brigands et se livraient au vol et à l'assassinat avec une passion qu'aucun remords ne venait contrarier; il suffira de nommer les trois fils du baron d'Entragues et Villefort, frère du vicomte de Polignac, qui furent, quelques années plus tard, décapités et écartelés par juge-

ment du parlement de Toulouse, pour donner la conviction que la situation du Languedoc n'était guère différente de celle de la Catalogne et de l'Aragon à l'époque où la discorde et les brigandages des *vandos* obligeaient les villes à former l'association de *l'Hermidadad* pour résister à l'organisation du pillage. Il ne faut donc pas être surpris si, malgré le traité de Vervins, le Languedoc et le Roussillon continuaient à redouter réciproquement une invasion, car entre la France et l'Espagne officielles il existait encore des provinces peu soumises, plus disposées à obéir à leur haine religieuse, à leurs jalousies particulières, qu'aux ordres partis de Paris ou de Madrid. Si les Languedociens consentaient à devenir *sujets de Henri IV*, mais avec leurs privilèges, les Roussillonnais tenaient à rester Catalans, et leur vieille inimitié envers la France avait puisé une nouvelle ardeur dans les questions du calvinisme et de la Ligue... Au milieu de cet état de qui vive, le bruit courut tout à coup à Perpignan que les Languedociens voulaient surprendre cette place et s'en emparer au mépris du traité de paix (1602); aussitôt les consuls prennent leurs mesures afin de repousser un ennemi qui n'était à leurs yeux qu'une secte de huguenots. La ville se trouvait en état de défense; Philippe III venait de faire terminer la citadelle commencée par Charles V; un coup de main n'était plus à craindre, il aurait fallu le siège de toute une armée pour mettre la place en péril; or, pas un Français ne franchit la frontière, et rien ne justifia la panique des Perpignanais. Philippe III

n'en fut pas moins sensible à cette preuve de vigilance, et il les remercia de leur dévouement par une lettre du 22 décembre 1602.

Hâtons-nous de dire que le Béarn et la basse Navarre demeuraient exempts de ces suites des guerres de la Ligue, et lorsque Henri IV reportait ses regards sur son pays natal, il pouvait borner ses ambitions de réformateur à léguer à la France entière le bonheur et la prospérité de ses États héréditaires. « Si Dieu me prête vie, disait-il aux députés de Beauvais, j'établirai parmi vous le même ordre qui règne en mon pays de Béarn, où les plus longs procès ne durent que trois mois et ne sont si hardis, les juges, de prendre épices, sinon à la plus petite mesure. J'ai deux villages séparés par une rivière : dans l'un, ne s'est jamais dit de messe; dans l'autre, ne s'est jamais fait de prêche, et pour cela ne laissent les habitants de vivre entre eux comme frères. »

Cet exemple de tolérance religieuse, qu'il se plaisait à citer à ceux qui se plaignaient des difficultés que rencontrait l'édit de Nantes, augmentait son amour et son admiration pour son pays natal; et lorsqu'il exprimait le désir de voir le plus pauvre de ses sujets *mettre la poule au pot le dimanche*, c'était encore l'état du Béarn qu'il voulait appliquer à la France tout entière.

Il n'y eut pas jusqu'aux arbres à fruits sauvages des montagnes qu'il n'essayât de propager dans le nord, afin de procurer aux paysans de l'Ile-de-France le doux plaisir de cueillir en liberté des

mélilotones et des alberges en traversant les forêts, à l'exemple des Béarnais et des Navarrais. Aussi le voyons-nous écrire, le 13 juin 1597, à ses « amez et feaulz les gens tenant sa chambre de comptes à Pau, de faire arracher la plus grande quantité possible de milicotones et de pavyés (ou alberges) dans ses jardins du château de Pau, et de les remettre à son fourrier Arnaud de Bayle, pour les transplanter dans les jardins de Fontainebleau, de Saint-Germain et des Tuileries. »

Hâtons-nous d'ajouter, à la louange des rois de Navarre, qu'ils avaient su organiser, en faveur des populations, des greniers de réserve qui prévenaient les disettes, ainsi que la cherté des vivres, et qui pourraient encore servir d'exemple aux institutions d'équilibre que nos grandes villes cherchent à établir. Ainsi nous voyons Henri IV faire distribuer aux Béarnais une partie des blés de ses greniers de Navarreins, et ordonner au lieutenant de réintégrer la même quantité à la première récolte^a. Plus tard, au contraire, la Navarre ayant fait une moisson très-abondante, il autorise l'exportation des céréales.

Cependant, si l'ordre et la prospérité matérielle régnaient dans les champs et dans les villes du Béarn, les esprits continuaient à s'inquiéter à l'endroit des conséquences de l'édit de Nantes et du rappel des jésuites^b; et, pendant que la généralité

^a *Mémoires de La Force*, t. I, p. 185.

^b La réponse du roi aux remontrances du parlement de Paris est trop remarquable, et retrace avec trop d'habileté toutes les particularités de cette

des Béarnais jouissait d'une existence paisible, à peu près inconnue dans les autres provinces, les évêques et le parlement s'attaquaient sur le terrain de leurs prétentions et de leurs craintes réciproques.

Malgré les efforts du clergé et d'Henri IV, le parlement de Béarn refusa résolument de recevoir l'institut de Loyola, et Henri IV, qui commençait à s'égarer au milieu de ce dédale d'exigences et de transactions, profita de l'indépendance de la vicomté pour décliner les difficultés d'une solution aussi délicate; il laissa le conseil prendre la décision

question pour que nous ne la reproduisions pas dans son entier :

« Je vous sçay bon gré du soin que vous avez de ma personne et de mon Estat, répondait-il le 24 décembre 1603; j'ay toutes vos conceptions en la mienne, mais vous n'avez pas la mienne aux vôtres. Vous m'avez proposé des difficultés qui vous semblent grandes et considérables, et n'avez seue que tout ce que vous avez dict a été pensé et considéré par moy il y a huit ou neuf ans, et que les meilleures résolutions pour l'advenir se tirent de la considération des choses passées, desquelles j'ay plus de cognoissance qu'autre qui soit. On recognut à Poissy, non l'ambition des jésuites, mais leur suffisance, et je ne sçais comme vous trouvez ambitieux ceux-là qui refusent les dignités et prélatures, et qui font veu ne de n'y point aspirer. Pour les ecclésiastiques qui se formalisent de cela, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science, et j'ay remarqué que, quand j'ay commencé à parler de les establir, deux sortes de personnes s'y opposèrent particulièrement : ceux de la religion et les ecclésiastiques mal vivants, et c'est ce qui les a faict estimer davantage. Si la Sorbonne les a condamnés, c'a esté sans les cognoistre. L'Université a occasion de les regretter, puis-que, par leur absence, elle a esté comme déserte, et les escoliers, nonobstant tous vos arrests, les ont esté chercher dedans et dehors mon royaume. Ils attirent à euls les beaux esprits et choisissent les meilleurs, et c'est de quoy je les estime. Je désirerois que l'on choisit les meilleurs soldats, et que nul n'entrast en vos compagnies qui n'en fust bien digne; que partout la vertu fust la marque et fist la distinction des hommes. Ils entrent comme ils peuvent : aussy font bien les autres; et suis moy-mesme entré comme j'ai peu. Il faut avouer qu'avec leur patience et bonne vie ils viennent à bout de tout, et que le grand soing qu'ils ont de ne rien changer n'y altère de leur première institution les fera durer longtemps. Quant à ce qu'on reprend à leur doctrine, je ne l'ay peu croire, parce que je n'ay trouvé un seul d'un si grand nombre de ceux qui ont changé leur religion,

qui lui convenait, et ce corps judiciaire en profita pour fermer entièrement le Béarn aux jésuites.

Cette rigueur des calvinistes béarnais dut précipiter la résolution d'un zélé catholique, le sieur de Méritein, qui conspirait avec le vice-roi de la haute Navarre, don Pedro de Cardona, dans le but de livrer la basse Navarre aux Espagnols. Henri IV, averti de cette trahison, chargea Salles, gouverneur de Navarreins, de s'emparer du coupable; mais il s'était fortifié dans la maison d'Apathe, et il fallut l'y assiéger avec du canon; cependant, à l'apparition des pièces d'artillerie, le rebelle s'empressa de

qui ayt soustenu leur avoir ouy dire ou enseigner qu'il estoit permis de tuer les tyrans, ny d'attenter sur les roys. Barrière ne fust confessé par un jésuite en son entreprise, et un jésuite lui dit qu'il seroit damné s'il osoit l'entreprendre. Quant Chastel les auroit accusés, comme il n'a faict, et qu'un jésuite mesme euct fait ce coup (duquel je ne veux plus me souvenir, et confesse que Dieu voulut alors m'humilier et sauver, dont je lui en rend grâces), faudroit-il que tous les jésuites en pâtissent, et que tous les Apôtres fussent chassés pour un Judas? S'ils sont obligés plus estroitement que les autres au commandement du Pape, c'est pour ce qui regarde la conversion des infidèles, et n'estime pas que les veux d'obéissance qu'ils font les obligent plus que le serment de fidélité qu'ils me feront. Mais vous ne dictes pas que l'on a trouvé mauvais à Rome que le cardinal Bellarmin n'a donné en ses esprits autant de juridiction et d'auctorité au Pape sur les choses temporelles que les autres luy en donnent ordinairement.

« Il ne leur faut plus reprocher la Ligue; c'estoit l'injure du temps; ils croyoient de bien faire, et ont esté trompez comme plusieurs autres; je veu croire que c'a esté avec moins de malice que les autres, et m'assure que la mesme conscience, jointe à la grâce que je leur fais, les rendra autant, voire plus affectionnez à mon service qu'à la Ligue. L'on dit que le roy d'Espagne s'en sert; je dis aussy que je veux m'en servir, et que la France ne doit estre de pire condition que l'Espagne; puisque tout le monde les juge utiles, je les tiens nécessaires à mon Estat, et s'ils y ont esté par tolérance, je veux qu'ils y soyent par arrest. Dieu m'a réservé la gloire de les y rétablir par édict. Ils sont nez en mon royaume et sous mon obéissance, je ne veux entrer en ombrage de mes naturels subjects, et si l'on craint qu'ils communiquent mes secrets à mes ennemis, je ne leur communiqueray que ce que je voudray. Laissez-moi conduire cette affaire, j'en ay maniée d'autres bien plus difficiles, et ne pensés plus qu'à faire ce que je vous dis. »

se rendre afin de conserver encore l'espoir d'obtenir son pardon. Salles le fit conduire dans le donjon de Pau, mais à la faveur de plusieurs membres du conseil il parvint à prendre la fuite ^a.

Cet événement, rapproché de la conspiration du Bayonnais Château-Martin, entretenait une vive inquiétude au sujet des entreprises de l'Espagne sur le midi de la France. Henri IV, qui ne perdait jamais cette question de vue, avait expulsé par lettres-patentes de 1602 tous les Juifs qui s'étaient fixés, depuis leur exil d'Espagne par Ferdinand I^{er}, au nombre de 8 à 900 familles, entre l'Adour et la Bidassoa, et qu'Henri II avait accueillis dans le royaume (1550). Il est vrai qu'Henri IV les autorisait à s'établir dans l'intérieur de la France, mais il leur interdisait les frontières, même le voisinage des *forteresses qui en sont les clefs et principale entrée comme est notre ville de Bayonne*; preuve évidente de l'appui qu'il les soupçonnait de vouloir donner aux ennemis.

Quant à la petite conspiration de Mélitein, elle contribua puissamment à irriter les partis qui divisaient le Béarn; des deux côtés on prépara des cahiers de doléances et l'on nomma des députés chargés de les présenter au roi. Henri essaya vainement de tourner la difficulté en évitant de juger la question ^b.

^a *Mémoires de La Force*, t. I, p. 193. — (*Lettre d'Henri IV*), du 26 août 1603.

^b « Sur l'advis que j'ay eu, écrivit-il à M. de La Force, 31 août 1603, que ceux de la religion prétendue réformée de mon pays de Béarn, au dernier

Ces fins de non-recevoir et ces incertitudes ne purent calmer l'irritation dans une province où le clergé et le parlement pouvaient appuyer leurs prétentions sur les édits généraux et sur les lois et libertés particulières du Béarn; la lutte se poursuivit jusqu'à la fin de 1605, mais à cette époque les deux partis semblèrent observer un armistice. Henri IV en profita pour établir à Sauveterre un quatrième siège de sénéchal semblable à ceux d'Oloron, d'Orthez et de Morlaas, et pardonner au sieur de Mélitein qu'il rétablit dans la possession de tous ses biens de Béarn et de Navarre (1603).

Mais ces questions religieuses, mal assoupies, se réveillèrent l'année suivante avec un acharnement nouveau, et Henri IV dut écrire à M. de La Force que les États de Béarn, ingrats envers toutes ses bon-

Synode tenu en iceluy, avoient resolu de deputer quelques ministres d'entre eulx pour me faire des remontrances sur aucuns articles du dernier cahier à moy présenté par l'evesque d'Oleron, tant en son nom que de celuy de l'evesque de Lescar et autres du dict pays, mesmes que la levée des deniers pour le dict voyage estoit déjà résolue; comme aussi que les dicts sieurs evesques lestoient pour venir par deça, pour contester de leur part sur le mérite des dicts articles, ne pouvant supporter de se voir facilement frustrez de ce qui leur a esté par moy accordé pour l'exercice de leur religion; et pour ce que je serois très-aise que ces choses fussent plustot assoupies, comme ç'a toujours esté mon intention, que rebatus si souvent devant moy; d'autant qu'enfin cela seroit pour altérer le repos des uns et des autres, que j'ai procuré autant qu'il m'a esté possible: je vous prie, M. de La Force, d'apporter tout ce que vous pourrez pour les empêcher de me venir trouver, etc.... »

Le 9 juin 1605, il écrivait encore à M. de La Force: «.... Je trouve bon que vous appelez quelques-uns de la dicte religion, des plus paisibles et des plus modérés, selon que vous les seurez bien choisir, pour, en vostre présence, traicter de ce qu'ils auront à me requérir sur cette occurrence dont ils dresseront leurs cahiers et remontrances.... les asseurant au surplus que mon intention est de me rendre père commun de tous mes bons subjects, sans faire pour les uns chose qui porte préjudice à la liberté des autres... »

tés, ne trouveraient plus en lui qu'une rigueur inflexible^a.

Cette nouvelle attitude d'Henri IV envers les Béarnais indiquait les plus graves symptômes. Il était donc vrai que, malgré les concessions qu'il leur avait faites au sujet de leur indépendance et de l'expulsion des jésuites, son absence entretenait dans les esprits un levain de mécontentement et d'aigreur qui préparait une rupture définitive entre le Béarn et ses rois; mais cet État pyrénéen avait beau s'irriter et s'obstiner dans son orgueil national de pays indépendant, les destinées de la France catholique l'emportaient, et quand Henri IV lui accordait encore quelques années d'existence, il, avait l'ingratitude et l'imprudence de méconnaître la protection qui veillait sur son existence. Que ne

^a « Je suis bien marry d'apprendre par la vostre du 26 du mois de juin dernier, laquelle m'a esté rendue ce matin en cette ville, ce que me mandés de l'affermissement de ceux des estats de mon pays de Béarn. Vous les pouvés asseurez de ma part que ce n'est pas le moyen d'obtenir quelque chose de moy que d'en user ainsy, et que je suis resolu de me faire obeir, comme ils entendront par leurs députés lorsqu'ils seront près de moy, commandant aux évêques et catholiques du dict pays d'envoyer les leurs avec eux, et que cependant ils ne devraient differer de proceder à la donation et au reste des estats... (6 juillet 1606).

« Mons de La Force, lui mandait-il encore le 27 juillet, puisque par toutes les vostres j'apprends que les estats de mon pays de Béarn devienent fermes en leur résolution, qui est de parachever la tenue des estats et de proceder à la donation que premier je ne leur aye faict reparer les griefs qu'ils prétendent leur avoir esté faicts par la response que j'ay faicte au dernier cahier des evesques du dict pays, et que vous ne les avez peu dissiper à ce qu'ils doivent, quelque remontrance que vous leur en ayez faicte; je vous fais ce mot pour vous dire que cette manière de proceder me fasche tellement contre eux, qu'au lieu qu'ils pouvoient espérer de moy toute sorte de gratifications, comme ils les ont receues par le passé, à l'advenir ils me trouveront tel qu'il leur en demeurera un perpétuel regret et desplaisir de leur procédé, et de n'avoir plustost deféré à un conseil qu'à leurs passions, comme je le feray cognoistre à leurs députés en vostre présence. »

devait-il pas redouter lorsque la mort lui aurait enlevé le bon Henri, resté Béarnais par son caractère, par ses souvenirs d'enfance, même par ses souvenirs d'amour, et qu'il se trouverait en présence d'un successeur pour lequel le Béarn ne serait qu'un point géographique du royaume.

Cependant, malgré l'irritation d'Henri IV contre le clergé et le parlement, il ne cessa de protéger la principauté. Les catholiques avaient cru trouver un moyen puissant de hâter leur triomphe dans les Pyrénées, en réunissant l'église de Béarn à celle de France; cette proposition, faite au synode de la Rochelle, fut combattue par Henri IV lui-même, et le Béarn conserva ses synodes particuliers comme il continuait à posséder ses États (16 avril 1607).

Pendant ce temps Philippe III, qui savait imiter la politique populaire d'Henri IV toutes les fois que le catholicisme et le pouvoir absolu n'étaient pas en cause, continuait à répandre ses bienfaits sur le Roussillon, que sa situation destinait à défendre les portes de l'Espagne contre les tentatives des Français. Il avait créé dans cette province deux avocats et deux procureurs *des pauvres* afin de soutenir les intérêts des classes souffrantes; il obligeait ces fonctionnaires à passer six heures par jour dans les prisons pour instruire les affaires criminelles, sous la surveillance d'un *solliciteur* chargé de recueillir les reproches que les accusés adresseraient à la négligence de leurs défenseurs. Faisant marcher de front les intérêts moraux et les améliorations industrielles, il rendit, en 1599, un édit qui

régularisait la fabrication des velours, du satin, du damas, des taffetas et des étoffes de laine, branche de revenu très-considérable pour la Catalogne; il mit des bornes à la falsification et fixa la largeur des tissus, afin de présenter au commerce et à la consommation des garanties propres à favoriser le développement de cette industrie^a.

Perpignan reçut aussi des faveurs particulières; le siège épiscopal, enlevé à l'antique cité d'Elne par la bulle du 30 février 1602, à la sollicitation de l'évêque Onufre Réart, fut transféré dans la capitale du Roussillon par l'évêque de Barcelonne, le 30 juin 1602. Les reliques de sainte Eulalie et de sainte Julie, transportées d'Elne à Perpignan à cette occasion, par les prêtres et religieux, firent leur entrée triomphale au bruit des canons de la citadelle; les chevaliers de Saint-Georges terminèrent cette cérémonie par un tournoi imité du jeu des cannes des Morisques, et les Roussillonnais se sentirent fiers et heureux de donner au midi de la France, partagé entre le calvinisme et l'orthodoxie, cette leçon de ferveur religieuse^b.

^a Henri, t. II, p. 280 à 28.

^b Les fondations ecclésiastiques continuaient d'ailleurs à se multiplier avec la même ardeur dans toute la Catalogne. Les Dominicains s'établissaient dans le couvent de Vildecoma en 1593, les Carmélites déchaussés à Tarragone en 1597, les Augustins à la Selva, et les Capucins à Llerida en 1590; les Pères Servites fondaient le couvent de San-Lorenzo à Villarodano, sur le Mont-Jouy, en 1599; les Capucins ceux de Gironne et de Valence en 1602, les Dominicains ceux de Panades et de Mangui, sur la montagne de Busagaña, en 1663; les Capucins celui de Cervera, les Carmélites déchaussés ceux de Reus et de Cardo près de Tortose en 1006. On voit aussi les Servites s'installer à Umparias (1606), les Capucins à Vic, les Carmélites au

Les Espagnols firent mieux; ils voulurent envahir le Languedoc et s'en emparer. Deux Albanais de la compagnie étrangère du connétable se rendirent à Perpignan et à traiter de la livraison de Leucate, de Narbonne et de Béziers, avec le gouverneur catalan, qui devait envoyer des troupes sur les côtes de Serignan et de Frangi; traduits devant le parlement de Toulouse, ils furent convaincus du crime de trahison, condamnés à mort, tirés à quatre chevaux et décapités (1605)^a.

Les projets d'invasion, justifiés par cette dernière alerte, engagèrent Ventadour à se transporter à Narbonne et à réunir les États dans cette ville frontière. Ce témoignage de vigilance intimida les Espagnols, aucun fait nouveau ne vint réveiller les inquiétudes (1605).

Le haut Languedoc jouissait enfin avec calme d'une administration ferme et protectrice, et l'histoire ne peut enregistrer pendant plusieurs années que les doléances des États au sujet de quelques impôts excessifs, les arrêts empreints d'opposition

couvent de Las-Borjas (1608), les Mineurs à Terraga (1609), les Capucins à St-Jean-de-Tortosa, et à Notre-Dame de Scorbac près de Mosset, les Franciscains à Igualada, les Servites à Samboy (1609), les Minimes à Ostarich, les Capucins à Mataro, les Pères de St-François-de-Paule à Gironne, et les Servites à Marca (1611).

Les Jésuites ne restèrent pas en arrière, ils établirent le collège Del Calmen à Barcelonne en 1593, celui de la Ceu-d'Urgel en 1600, et celui de Llerida en 1603.

Mais ce furent surtout les découvertes de statues de la Vierge qui se multiplièrent; chaque année voyait s'élever quatre ou cinq chapelles à l'occasion de ces *inventions* que les populations ne cessaient de considérer comme miraculeuses.

Feliu, t. III, *ad anno*.

^a Vaissette, IX, p. 299.

de quelques corps de magistrature, et les ravages de la contagion et de la disette.

Une question très-grave et toujours menaçante ne cessait pendant ce temps d'inquiéter la Navarre et le Béarn : la réunion des domaines d'Henri IV à la couronne n'avait jamais été abandonnée par les parlements, rigides observateurs des règles destinées à étendre et à consolider la puissance nationale, et la mort de Catherine de Bourbon leur parut offrir l'occasion de réclamer, au nom de la couronne, toutes les terres et seigneuries des maisons de Bourbon et d'Albret. La sœur d'Henri IV, mariée au prince de Bar en 1599, était morte calviniste en 1604. Son caractère ferme, son intelligence élevée, consacrés pendant longtemps à l'administration des peuples du Béarn, sa vie sans tache, sa conviction calviniste que le fanatisme ou les palinodies de son siècle ne souillèrent jamais, laissaient chez les Béarnais des regrets universels et emportaient même l'estime des catholiques. Comme elle ne laissait pas d'enfants, les comtés d'Albret, d'Armagnac, de Rodez et de Limoges, qui lui étaient échus dans le partage de la succession de ses pères, rentraient dans les domaines de la couronne.... le parlement voulut placer sous l'empire de la même loi d'absorption les fiefs échus à Henri IV, mais le roi, malgré sa récente brouillerie avec les États de Pau, s'empressa de faire opposition en se fondant sur l'antique indépendance du Béarn, qui ne permettait pas à la France d'exercer plus de droits sur lui qu'elle n'en avait eu sur la Pologne à l'avènement de

Henri III. Après trois ans de luttes et de controverses judiciaires, le procès fut terminé par une transaction : Henri dut révoquer les lettres-patentes du 12 avril 1590 qui garantissaient l'indépendance de tous ses anciens domaines, ce principe fut borné à la Navarre et au Béarn. L'avocat général du Belloy, tout en votant pour la réunion, avait établi par des preuves qui ne furent pas contestées que ces deux principautés avaient prescrit leur liberté par une indépendance séculaire. « On peut à cet égard, ajouta-t-il pour conclure dans le goût littéraire de l'époque, alléguer aux Français dans leurs prétentions, ce que Jephté, juge des Israélites, opposait au roi des Ammonites qui venait redemander aux enfants de Jacob la terre que ceux-ci avaient conquise par les armes et possédée par trois cents ans.....; pourquoi, par si longtemps, n'avez-vous pas avisé de faire telle demande ? »

Collignon exprima la même opinion. Circonscrit par ces deux réserves, le nouvel édit d'Henri IV ne frappa que les comtés de Bigorre, de Foix, d'Armagnac, de Fesensac, de Gaure, de Rodez, de Périgord, de La Fère, de Marle, de Soissons, de Limoges, de Tarascon; les duchés d'Albret, d'Alençon, de Beaumont et de Vendôme; les vicomtés de Marsan, de Tursan, de Gavardan, de Lomagne, de Fesengagnet, de Tartas, et les fiefs des quatre vallées (juillet 1607), domaines sur lesquels Henri IV pouvait en effet invoquer des droits de propriété

¹ Description du pays et souveraineté de Béarn du Belloy. Edit de 1608.

féodale incontestables, et d'une tout autre nature que ceux d'après lesquels il régnait sur la Navarre et le Béarn. C'était un quinzième de la France qui, d'un trait de plume, se trouvait incorporé au royaume, deux fois plus que les victoires de Louis XIV n'étaient appelées à lui en donner. Le parlement jugea que la conquête était assez importante; il consentit à garder momentanément le silence sur la Navarre et le Béarn, et d'après la nouvelle organisation réglée par Henri IV, ces deux États pyrénéens eurent un gouvernement particulier, composé : d'un conseil d'Etat fixé à Pau, et d'un secrétaire d'Etat de Navarre et de Béarn, établi près du roi ^a.

Le baptême des deux enfants d'Henri IV devint même une nouvelle occasion de consacrer cet état de choses : le premier, destiné à régner sur la France, fut appelé Louis, et le second obtint le nom béarnais de Gaston, comme si la couronne de Navarre eût été déjà son apanage.

Si le roi d'Espagne Philippe III suivait Henri IV dans la voie des améliorations administratives, il faut reconnaître qu'en politique il restait inébranlablement attaché à l'intolérance de son père Philippe II, et qu'il publiait des édits diamétralement opposés à celui de Nantes..... L'Espagne entière poussait, il est vrai, son souverain dans cette voie des rigueurs et des représailles, et nous allons voir les Morisques devenir les victimes d'une haine na-

^a Faget, p. 489.

tionale, à laquelle nos guerres religieuses n'étaient pas étrangères.

Cet événement, un des plus graves de l'histoire d'Espagne, et que la révocation de l'édit de Nantes devait bientôt reproduire chez nous à l'égard des protestants, demande à être dégagé des préventions et des appréciations erronées qui en ont jusqu'ici obscurci le caractère.

Ferdinand I^{er}, un des créateurs du saint-office, peu satisfait d'avoir vaincu les Mores et pris d'assaut leurs dernières capitales, avait eu le projet d'expulser, malgré leur conversion, les derniers rejetons de cette race orientale. Mais cette résolution froissait les intérêts de quelques seigneurs influents; ils portèrent leurs doléances aux États de Barcelonne (1503), qui s'empressèrent de présenter des remontrances au roi et de le faire renoncer à cette mesure.

Il était réservé à Philippe III de mépriser cette opposition, de s'abandonner à toutes les sujétions du clergé espagnol, dirigé par l'archevêque de Valence, et de décréter le bannissement des Morisques. Cette résolution avait besoin d'être appuyée sur des raisons sérieuses, capables de frapper et de satisfaire les idées nationales. On les accusa, à tort et à travers, de s'être réjouis des malheureux résultats de l'expédition d'Alger, d'avoir offert leur secours aux rois de Fez et de Maroc, en les engageant à faire une invasion en Espagne, d'être constamment disposés à la révolte, d'avoir complété le massacre de tous les vieux chrétiens, de *rester*

entièrement sourds aux prédications des prêtres, qui perdaient ainsi leur temps et leur peine à leur prêcher la foi catholique; de n'aller à la messe qu'en cédant à la force, et de suivre en secret les préceptes du Coran.

Les barons les plus intéressés à prendre leur défense, pour ne pas perdre des vassaux dont la richesse et l'industrie formaient leurs principaux revenus, répondirent en vain que, s'ils s'obstinaient dans l'erreur, il ne fallait en accuser que les persécutions exagérées du saint-office et l'incapacité des prédicateurs. Les Espagnols éprouvaient le besoin de donner une leçon de zèle religieux à cette Ligue française qui, d'après leurs idées opiniâtres, s'était laissée trop aisément dissoudre. D'ailleurs les Castillans, habitués à diriger pendant sept cents ans, contre les Mores, leur ardeur belliqueuse et leur haine nationale, ne pouvaient se résoudre à respecter les conséquences des traités de soumission; ils s'obstinaient à vouloir combattre leurs anciens ennemis, et ce combat ne fut qu'un édit de proscription.

Il faut bien le dire, cependant, ces vagues accusations portées contre les Morisques, et qu'aucune preuve très-sérieuse ne venait appuyer, étaient le produit spontané d'une sorte d'intuition nationale. Oui, les Morisques conspiraient contre le pouvoir absolu de Philippe III; non pour reconquérir l'Espagne avec le secours des Musulmans de Maroc et d'Alger, mais pour obtenir la liberté de conscience, forcer Philippe III à leur donner un édit de Nantes

qui leur permît de professer ouvertement l'islamisme, avec des places de sûreté pour garantie! Or, qui devait seconder leur prise d'armes? L'auteur de l'édit de Nantes, le promulgateur de la liberté de conscience, Henri IV.

Les relations du roi de France avec Antonio Perez, la victime des persécutions de Philippe II, portaient leurs fruits. Mis au courant du mécontentement des Aragonais et des dispositions des Morisques à la révolte, Henri s'occupait sérieusement de favoriser un soulèvement général en Espagne, et de porter un coup décisif à la puissance de Philippe III. Le duc de La Force, chargé de préparer cette opération importante, avait envoyé un homme de confiance sonder les intentions des Morisques, sous prétexte de faire des opérations de commerce; il l'avait fait accompagner par le gentilhomme Panissault de Bergerac, déguisé en marchand, et les deux émissaires avaient employé trois mois à étudier les esprits et à dresser la carte géographique de l'expédition projetée. Le résultat de cette démarche fut concluant et nettement formulé. Les Morisques s'engagèrent à fournir 80,000 hommes de guerre, à livrer à La Force deux bonnes villes de guerre et un port de mer, à compter enfin 120,000 ducats dans le château de Pau (1610)^a.

^a La Force, *Mémoires*, t. I, p. 219.

« Mons de La Force, écrivait Henri IV le 27 juillet 1603, j'ai eu avis certain d'Espagne, que le roy d'Espagne a seu l'occasion du voyage de Panissault, et de la soulevation que l'on me promettoit des Morisques d'Aragon, de quoy je vous ais voulu donner avis à l'instant; comme aussi que l'on me mande que l'on luy a dict une entreprise que vous menez sur Perpi-

Tout était donc prêt pour le soulèvement, et si Henri IV ne fit pas entrer immédiatement le duc en Aragon, c'est qu'il voulait faire coïncider cette expédition avec celle de Flandre, et attaquer l'Espagne sur les deux bases de sa puissance continentale.

Cette temporisation fut doublement désastreuse ; elle permit aux Espagnols de découvrir les mystérieux projets de révolte qui fermentaient parmi les Morisques et donna à Ravailac le temps de frapper Henri IV.

Si les auteurs espagnols s'abandonnent à l'exagération pour dénoncer l'arrogance croissante des Morisques, leurs menaces et leurs sacrilèges, il est impossible de ne pas admettre cependant que leur traité avec Henri IV, et l'espoir d'une prochaine invasion française, les encourageaient à mépriser les exhortations des prêtres et les portaient même à outrager une religion qu'ils n'avaient adoptée que sous l'empire des menaces d'expulsion et de mort. Sans ce réveil de leur esprit national, il serait bien difficile de s'expliquer la brusque explosion de la haine espagnole.

L'étude des premières relations des Mores avec les chrétiens fera mieux apprécier le caractère de cette révolution. Lorsque la lutte avait toute sa violence, et que ses péripéties mettaient en péril la nationalité chrétienne de la Péninsule, nous voyons les

gnan, afin que vous taschiez de découvrir par qui cela pourroit être advenu, et que vous vous en preniez garde, usant de cela avec prudence...» (27 juillet 1603.)

deux peuples lutter de générosité chevaleresque au milieu des combats. Dans le XII^e siècle, quand Alonzo le Batailleur leur enlève toutes les villes de l'Ebre, depuis Tudela jusqu'à Fraga, ce n'est pas l'extermination qui succède à la fureur des batailles, c'est la paix, c'est l'alliance. Les lois règlent les droits des vainqueurs et des vaincus, et conservent à ces derniers leurs propriétés et leurs privilèges. On dirait deux tribus d'un même peuple qui règlent leurs rapports d'égalité. Ainsi Alonzo le Batailleur, encore sous l'impression de la vigoureuse résistance de Tudela, qu'il dut assiéger à deux reprises, accorde aux Mores de cette ville le droit de passer sur le pont de l'Ebre pour *aller travailler leurs propriétés* de la rive gauche, et les Arabes et les chrétiens continuent à nommer deux fonctionnaires portant le nom more d'*alamini*, pour veiller à la distribution équitable des eaux. Cette espèce de tribunal mi-parti fonctionnait encore en 1220^a.

Et cependant, que ne pouvait-on pas redouter à une époque où les trois quarts de l'Espagne étaient au pouvoir des Musulmans !... Mais on vivait sous l'empire des lois et des mœurs chevaleresques, et si la différence de religion allumait la guerre, le code nouveau de la chevalerie en arrêtait les horreurs... Et voilà qu'au XV^e siècle, lorsque l'Espagne triomphante a complètement détruit le règne du Coran, qu'elle ne voit plus sous ses pieds que d'imperceptibles débris de ses sectateurs, elle s'irrite en pleine

^a Voyez le Dictionnaire de y Andias y Miranda.

paix, et appesantit sur eux des rigueurs barbares, dont ils n'eurent pas à souffrir alors que les périls sérieux de la lutte les auraient justifiées?...

Cependant les relations des Morisques avec Henri IV étaient restées complètement secrètes, et, chose étrange, les auteurs les plus violents n'en soupçonnent pas l'existence^a; mais la crainte d'une révolte prochaine n'était pas moins dans tous les esprits, et sur le rapport du ministre duc de Lerme, l'exil des Morisques fut décrété.

Philippe allait perdre ainsi ses sujets les plus industrieux et les plus actifs, au nombre de six cent mille.... Considération impuissante!... L'exaltation religieuse et le ressentiment national ne devaient reculer devant aucun sacrifice pour purger l'Espagne d'un élément d'hérésie qui pouvait la faire ressembler à la France. Le roi, néanmoins, au milieu de l'incertitude des crimes qu'on reprochait aux Morisques, voulut adoucir les rigueurs de cette mesure en leur procurant des établissements convenables en Afrique, et les débris de la puissante nation qui avait si longtemps dominé sur l'Espagne, dirent un dernier adieu à leur chère patrie d'adoption. Tristes, inondés de larmes, déchirant leurs vêtements, ils

^a Azuar Cardona, dans son *Espulsione justificada de los Moriscos*, n'en dit pas un mot, et ce qui prouve le vague des accusations adressées aux Morisques, c'est que cet ouvrage spécial ne cite pas un fait, ne rapporte pas une preuve établissant leur conspiration. Ce n'est qu'un long et prétentieux réquisitoire, un sermon de théologien qui fait ressortir les erreurs et les dangers de la loi de Mahomet, exalte la sainteté de la messe, combat la pluralité des femmes, et déclame contre les Juifs et les Mores avec une profusion de citations bibliques dans le goût du xvi^e siècle.

se dirigèrent par groupes, à pied, à cheval, entassés sur des chariots, au milieu de chaleurs accablantes, vers les ports qui devaient les ramener sur la terre musulmane..... « Que Dieu vous garde ici et qu'il reste avec vous, » disaient-ils avec désespoir aux voyageurs qui les saluaient; et les hommes riches, couverts d'or et de bijoux, pleuraient aussi amèrement que les femmes misérables chargées d'enfants en haillons.

Quelques Morisques de la Catalogne, enhardis par les témoignages de regret des Catalans et par leurs relations avec les gouverneurs français, essayèrent de se révolter; mais la mort d'Henri IV vint leur enlever toute chance de succès, et les troupes étouffèrent aisément ces tentatives isolées.

Etrange contraste des destinées humaines! Pendant que Philippe III, maudit par les 600,000 Mores expatriés et dépouillés, assistait calme et tranquille à l'exécution de son édit, Henri IV, qui avait fait graver sur le bouclier de ses médailles la devise si bien justifiée: *Mihi plebis amor*, tombait assassiné par le fanatique Ravaillac (14 mai 1610). Cette mort replongeait la France dans toutes les inquiétudes de la guerre civile; les tiraillements de la régence d'une femme, les passions religieuses mal assoupies, la jeunesse de Louis XIII, âgé de neuf ans, les jalousies qui conspiraient autour de Marie de Médicis, tout faisait présager le retour des règnes de Charles IX et d'Henri III.

La superstition, cette voix poétique des sentiments populaires, essaya de donner à cet assassinat

une portée fatidique. « Le jour de sa mort, dit Mézeray, l'écu de ses armes tomba du château de Pau et se brisa sur le pavé; les vaches du troupeau royal se couchèrent près de la porte et poussèrent des beuglements lamentables; le taureau le plus remarquable, qui portait le nom de *le Roi*, se précipita dans les fossés et s'y brisa la tête, ce qui fit crier dans la ville et répéter dans le Béarn, longtemps avant qu'on ne pût connaître le fatal événement de la rue des Prouvaires: *Le roi est mort, le roi est tué*^a. Prodiges improbables, sinon impossibles, qui n'en ont pas moins une certaine valeur historique comme expression de la douleur que la perte de ce roi bien-aimé devait provoquer dans le pays qui ne cessa de se glorifier de lui avoir donné le jour.

Au milieu des inquiétudes de tous les partis, alors que les catholiques accusaient les huguenots de vouloir se révolter, et que ceux-ci attribuaient aux premiers les projets d'une nouvelle Saint-Barthélemy, le duc de La Force se hâta de rentrer dans la Gascogne et le Béarn afin d'y maintenir l'ordre et de faire proclamer la régence; le parlement de Pau ne souleva pas la plus légère difficulté, et les États envoyèrent des députés prêter serment au jeune Louis XIII.

Pendant leur absence, La Force dut s'occuper des Morisques que les gouverneurs espagnols continuaient à diriger vers toutes les frontières; près

^a Mézeray, H. t. III, p. 1291.

de 30,000 de ces malheureux arrivaient sur les limites de la Navarre et du Béarn; le marquis d'Aytona, vice-roi d'Aragon, en avait fait conduire 15,000 par la vallée de Théna, et le vice-roi de Navarre, Colonna, en poussait un nombre plus considérable du côté de Jaca et de Fontarabie.

Ces malheureux exilés auraient dû s'attendre à recevoir un accueil empressé dans le Béarn, après l'espèce de traité que leurs chefs avaient fait avec La Force, traité qui n'était pas étranger à leur expulsion; mais la mort d'Henri IV avait amené bien des changements. Le gouvernement de Marie de Médicis n'était pas entièrement rassuré sur l'appui que les Morisques désespérés pourraient donner aux huguenots prêts à prendre les armes, et La Force donna les ordres les plus formels pour les repousser. Ce fut en vain que le vice-roi Colonna pria le capitaine Bineau, placé sur le col d'Aspe, de les accueillir; il fallut qu'il vînt lui-même trouver le duc de La Force et lui représenter toute la gravité de la situation. Si les Morisques n'obtenaient pas le passage à travers le Béarn, lui dit-il, ils étaient disposés à le forcer les armes à la main plutôt que de repasser la frontière et de s'exposer à subir les violences des Espagnols; il ne restait donc qu'à les exterminer ou à leur ouvrir les portes du Béarn, comme on leur avait ouvert déjà celles du Languedoc.

Sur ces graves observations, la reine ordonna d'accueillir les exilés; elle envoya le conseiller Gourgues, du parlement de Bordeaux, recevoir ceux qui se présentaient du côté de Saint-Jean-de-Luz,

et elle donna ordre à La Force de veiller à ce qu'ils traversassent la France par faibles détachements, à ce qu'ils payassent les vivres à un taux réglé d'avance, tout en les protégeant contre les exactions et le pillage. Le vice-roi compta un ducat par tête ou 75,000 livres, et les 30,000 Morisques traversèrent sans obstacle le Béarn, le Bigorre et le Languedoc, où ils trouvèrent des vaisseaux qui les transportèrent sur la terre d'Afrique (1610); mais le chagrin et les fatigues en avaient fait expirer un grand nombre, et l'on assure que plus de 60,000 trouvèrent la mort en arrivant sur le sol africain*.

Résumons-nous sur cette question. Il est évident que les guerres religieuses de la France et le demi-triomphe des calvinistes réveillèrent à la fois l'animosité des Espagnols contre les descendants des Mores, et les espérances de ces derniers sur la possibilité d'obtenir la liberté de conscience avec l'appui d'Henri IV; que les Espagnols, devinant à cet endroit un péril vague et mal défini, voulurent se débarrasser d'un noyau d'opposition religieuse qui pouvait renouveler chez eux la situation de la France, et que, par un exil immédiat et général, ils crurent fortifier l'homogénéité chrétienne et politique de leur patrie.

Cette expulsion nous conduit naturellement à parler d'une autre race maudite, entièrement étrangère aux Morisques, et plus d'une fois cependant

* Aznar Cardona, *Expulsión justificada de los Moriscos*, t. 2, cap. 2.
— *Mémoires de La Force*, t. II, p. 6 à 13. — *Henri*, t. II, p. 285-288.

confondue avec eux par les historiens : nous voulons parler des Gitanos... Nous avons fait connaître l'arrivée à Barcelonne des premiers détachements de ces proscrits orientaux, en 1447. Comment ce faible noyau, apporté sur quelque navire, forma-t-il peu à peu une population de sept à huit mille individus peut-être? C'est un secret que l'histoire ne dévoile pas. De nouveaux émigrants vinrent-ils rejoindre les premiers dans la Catalogne? On ne peut guère le mettre en doute..... Des naissances multipliées achevèrent-elles d'élever cette population à un nombre assez considérable pour lui permettre de se répandre dans la Catalogne, l'Aragon, la Navarre, et l'Espagne tout entière? On doit en être convaincu, pour peu qu'on réfléchisse à la fécondité des femmes chez toutes les peuplades qui partagent l'existence nomade et presque sauvage des Gitanos... La robuste constitution des deux sexes, les accouplements précoces, et qu'aucune loi ne contrarie, la facilité d'une nourriture tout animale, sont autant de preuves de cette rapide propagation de l'espèce.

Quoi qu'il en soit, nous trouvons les Gitanos existant à l'état de bandes errantes assez nombreuses dans tout le bassin de l'Èbre pendant le xvi^e siècle; ils obéissent à des chefs, suivent certains rites religieux dont on ne connaît ni les noms, ni la nature, ni les symboles, ni la valeur; car dans cette race étrangère, jetée sur le continent européen par une tempête politique, encore environnée de ténèbres, tout est resté mystérieux : origine, langue,

institutions. Nous ne pouvons donc considérer les Gitanos qu'à la surface, saisir leur aspect physique et quelques détails de leurs mœurs. Un teint cuivré, des cheveux lisses, des traits fortement accusés et rappelant le type de certains peuples de l'archipel indien, une bouche largement ouverte, un nez aquilin, une taille avantageuse, des membres robustes et musculeux forment le cachet de leur organisation; leur existence vagabonde augmente d'ailleurs les points de ressemblance qui les rapprochent des peuplades indiennes les moins civilisées. Ennemis du travail, ils repoussent tout ouvrage salarié, et préfèrent vivre loin des indigènes, dans une indépendance sauvage, mangeant des racines, dérobant aux chiens des animaux morts de maladie, et n'exerçant leurs dispositions au vol que pour se procurer quelque lambeau de vêtement, quelques débris de cuivre et de verroterie qui leur servent de bracelets et de colliers; ou dérober de petits chevaux et des ânesses destinés à porter leurs bagages. On ne leur a d'ailleurs jamais reconnu la passion de la vengeance ou du meurtre, et ce caractère inoffensif a puissamment contribué à leur faire pardonner des vols peu importants, et à les faire tolérer par les populations chrétiennes.

Quant à leurs coutumes, on n'a jamais connu que la cérémonie nuptiale de la cruche cassée; mais dans certaines contrées, comme la basse Navarre par exemple, ils sont fortement accusés de faire disparaître les enfants rachitiques ou mal constitués, et de hâter la mort des vieillards par-

venus à l'âge où les infirmités les rendraient un objet de soins et de gêne; on ajoute même qu'on n'a jamais eu connaissance de leur sépulture... Feraient-ils brûler les morts, afin de ne pas laisser leurs corps dans une terre où ils ne vivent qu'en passant et qu'ils doivent quitter sans espoir de retour?... Il faut reconnaître que ces trois accusations s'accordent parfaitement avec les convenances d'une existence vagabonde qui ne saurait admettre de cimetière permanent, et pour laquelle les enfants malades et les vieillards infirmes seraient un embarras considérable.

Tel est le peuple qui se répandit dans tout le bassin de l'Èbre pendant le xvi^e siècle, et qui, cherchant l'isolement, s'établit dans les gorges les plus sauvages des Pyrénées, et franchit ces montagnes aux deux extrémités, où il vit encore, en assez grand nombre, dans le Roussillon et la basse Navarre. Rien n'indique que le catholicisme soupçonneux des Espagnols ait porté des arrêts de proscription contre eux; comme leur religion, entièrement négative, ne froissait pas les rites chrétiens, on les laissa courir les routes par bandes, vivre d'une manière plus stable dans les grottes et les masures abandonnées des forêts, sans chercher à les inquiéter. L'agilité intéressante des enfants, la petite industrie des hommes, tondeurs de mulets, les danses singulières des femmes, et la science de la chiromancie, exercée sur une très-grande échelle, et que toutes les espérances pouvaient mettre à profit, leur assurèrent même une certaine protection populaire

qu'aucune persécution ne vint troubler. Il paraît cependant que les Gitanos, établis en très-grand nombre à Sibourre, en face de Saint-Jean-de-Luz, propagèrent, par leurs devinations, de telles idées de sorcellerie, que plusieurs localités du Labour se firent une guerre acharnée, et vengèrent leurs querelles par un grand nombre de meurtres. Les habitants de Sibourre et ceux de Saint-Jean-de-Luz allaient mettre le comble à cette lutte aveugle en se livrant une véritable bataille (1621), lorsque le conseiller du parlement de Bordeaux de Gourgues parvint à rétablir la paix et à faire contribuer les deux partis à la construction d'un couvent de récollets, gage d'éternelle alliance ^a.

Les Gitanos pyrénéens présentent aujourd'hui trois variétés bien caractérisées : 1^o les Gitanos nomades, courant les grandes routes et fréquentant les foires pour exercer les industries que nous venons d'indiquer ; 2^o les Gitanos fixes, mais à demi sauvages, vivant dans les grottes, les masures et les bois, sans aucune relation avec les populations chrétiennes ; 3^o les Gitanos ralliés enfin, conservant encore quelques types de leur race, mais parlant la langue vulgaire, partageant les occupations des indigènes, et se mêlant même à leur famille. Il est vrai que cette variété très-restreinte n'existe peut-être qu'à Sibourre, où elle porte le nom de Castarota, et s'est mêlée par des mariages et par l'industrie de la pêche avec le reste de la population. Sa constitution physique, quelques traditions et quelques mots de

^a *Chronique de Bayonne*, p. 155.

l'idiome primitif peuvent seuls la faire reconnaître ; car son costume ne présente aucune différence avec celui des Basques du Labour ; mais les deux autres castes, tout en adoptant les principaux vêtements de la province qu'elles habitent, tels que le long pantalon et la veste à breloques du Catalan, la culotte courte et le mouchoir roulé autour de la tête de l'Aragonais, la blouse du Béarnais et du Basque, joignent toujours, les femmes surtout, des ornements excentriques, des objets de couleur criarde, qui rappellent cette manie de tous les peuples sauvages de s'affubler de quelques oripeaux distinctifs, même en adoptant les modes européennes.

Quoiqu'on rencontre les Gitanos, les Gypsies, les Zingaris, les Zigenner, les Tzigani ou Bohémiens dans toutes les parties de l'Europe, les Pyrénées et les Asturies sont devenues cependant leur principale patrie d'adoption, et ce n'est que dans ces montagnes qu'on les retrouve en assez grand nombre pour pouvoir les considérer comme une population dont il faille tenir compte. Après avoir vu les Pyrénées recueillir successivement les débris des peuples gaulois, latins et germaniques, n'est-il pas étrange de voir une peuplade, proscrire dans le continent indien, traverser lentement l'Asie, l'Égypte, la Méditerranée, et n'arrêter sa course vagabonde que dans le grand champ d'asile dont nous écrivons l'histoire ?

Mais quittons une race entièrement étrangère à tout événement historique, et disons un dernier adieu à la tombe d'Henri IV.

La France avait perdu le roi béarnais, fondateur de la dynastie des Bourbons. Si les ligueurs méconnaissent sa bonté, son intelligence administrative, sa valeur éclatante, il faut reconnaître que ses partisans s'obstinèrent également à voiler ses vices et ses défauts. Après avoir soustrait la mémoire d'Henri à cette double exagération, que reste-t-il du héros du xv^e siècle ? Un prince très-remarquable par la profondeur des vues, la finesse du jugement ; un grand cœur dominé par le désir de rendre son peuple heureux sans se laisser influencer par les idées alors si vivaces de préférences ou de haines religieuses ; un habile et courageux capitaine, qui mit toujours sa bravoure personnelle au service de sa cause et de celle de la France ; qui ne se souvint jamais du mal qu'on lui avait fait, et qui ne vit dans ses ennemis les plus acharnés que des adversaires convaincus qu'il s'efforça de ramener par la clémence. Mais si l'on est heureux de proclamer ses hautes et rares qualités, il est impossible de ne pas regretter une indifférence en matière de religion et de mœurs qui lui fit traiter les questions de foi comme de simples expédients diplomatiques, et les liens légitimes comme des convenances politiques que les plus légers caprices de ses passions pouvaient fouler impunément aux pieds.

Henri IV eut un autre défaut. Pendant que sa perspicacité lui dévoilait les secrets des événements et des cœurs (car ses lettres indiquent la connaissance la plus approfondie des hommes et des choses), une certaine hésitation paralysait l'application

des remèdes dont il avait compris la nécessité. Ses résolutions administratives et politiques présentent quelque chose d'indécis qui jure avec la netteté de ses appréciations ; il garde presque toujours en réserve quelque terme moyen, quelque concession, qui ne tournent momentanément certaines difficultés que pour en léguer à l'avenir la solution périlleuse. Mais ce fut sa répugnance pour les moyens rigoureux qui causa ces indécisions, et le peuple lui pardonna facilement les conséquences de sa bonté, sans songer que la bonté des rois est bien rapprochée de la faiblesse, et que cette vertu peut être aussi dangereuse qu'un défaut.

Sous le bénéfice de ces réserves, Henri IV reste un des rois les plus remarquables de notre histoire, car sa gloire a pour piédestal la pacification de la France à une de ses époques les plus bouleversées ; l'inauguration de la prospérité publique par le bonheur des masses, et le rajeunissement de la dynastie par la substitution de la race vigoureuse des Bourbons à la race impuissante des Valois. Les leçons de l'histoire ne permettent pas de douter que la vitalité des familles royales s'épuise comme celle des nations, comme celle des individus ; trop heureux le trône qui trouve une main jeune et ferme pour le relever au moment où chacun semble prévoir sa chute ; or, jamais trône n'avait marché vers sa ruine aussi rapidement et dans des circonstances aussi lamentables que celui des Valois. A quel concours de circonstances le jeune Bourbon dut-il les viriles vertus qui le caractérisent ? A sa naissance

au sein des montagnes, à cette éducation primitive et toute béarnaise qui fortifia son tempérament, fit naître dans son âme cet amour du peuple, cette camaraderie bourgeoise* qui firent sa grandeur et sa force, tout en jetant quelques taches sur son caractère royal. N'oublions pas, en effet, que cette familiarité vulgaire, cette joyeuseté gasconne, cette santé vigoureuse qu'aucune fatigue ne pouvait lasser, révélaient aux Français une royauté toute nouvelle, faite pour les séduire par les qualités et les défauts qui distinguent les idoles des peuples. Le roi de Navarre put modifier, mais il n'abandonna pas ce caractère sympathique en montant sur le trône du triste Henri III et du taciturne Charles IX; il resta toujours *le franc luron* des aventures galantes, le hardi soldat d'Arques et d'Ivry, le chasseur infatigable, l'admirateur et l'émule du facétieux Roquelaure. Grâce aux vertus plus sérieuses qui accompagnèrent ces qualités, la royauté fit la plus heureuse expérience de cette politique de la popularité familière, et la dynastie des Bourbons fonda sa puissance sur l'adoration du peuple; mais nous ne conseillerions pas au principe de

* Rien ne nous paraît résumer cette nature de bon compagnon comme la lettre qu'il écrivait à Gabrielle d'Estrées, le 18 déc. 1594.

« Je vous payerai d'une plaisante récompense, lui disait-il; c'est que je menerais à Peignoy une assez bonne bande de violons pour vous réjouir et votre subject, qui cherira vous extrêmement. Jay reçu un plaisant tour à l'église; une vieille femme âgée de quatre-vingts ans m'est venu prendre par la tête et m'a baisé; je n'en ay pas ri le premier. Demain vous déposerez ma bouche. Le laquais que j'avais envoyé à Paris est venu, je vous envoie la lettre de Guérin; Roquelaure est borgne, ce me mande-t-il. Bonsoir, mes chères et très-chères amours, je baise un million de fois vos pieds.... »

renouveler fréquemment une tentative délicate et dangereuse. Le bon roi mourut assassiné, et sa bonté excessive envers les partis politiques léguait à Louis XIII une succession politique grosse de révoltes et de difficultés.

Si peu de rois ont été aussi violemment attaqués qu'Henri IV, comme on peut s'en convaincre par la satire du comte Darète, par les sermons et les discours des ligueurs, il est juste d'ajouter que la mort de pas un souverain ne provoqua une explosion de regrets aussi universelle. Odes et épitaphes françaises, grecques, latines, anglaises, italiennes et espagnoles, discours et sermons en toutes langues, furent prodigués sur sa tombe; aucune exagération, aucune trivialité poétique ne lui fut épargnée; et les singularités en ce genre allèrent jusqu'à revêtir la forme pastorale des *Bucoliques* de Virgile, pour lui donner le nom de *grand Pan* de la France; mais cet holocauste des rimeurs audacieux, dont la phalange inondait alors l'Europe, n'en était pas moins l'expression spontanée d'une douleur profonde et méritée.

CHAPITRE IV.

RÉUNION DÉFINITIVE DU BÉARN A LA FRANCE.

Mort du connétable de Montmorency. — Querelles locales dans le Roussillon et dans la Catalogne. — Projets de mariage entre Louis XIII et Anne d'Autriche. — Traité d'alliance entre la France et l'Espagne. — Réclamation des évêques de Béarn. — Ambition des Grammont. — Guerres de personnalités entre les Grammont et le gouverneur La Force. — Mariage d'Anne d'Autriche et de Louis XIII, de l'infant et d'Elisabeth. — Echange des deux princesses à Béthobie. — Troubles dans le Languedoc. — Corsaires et francs seigneurs. — Broutet d'Agde et Corbeiran de Guran. — Rétablissement complet du catholicisme dans le Béarn, par l'arrêt de *main-levée*. — Résistance des religionnaires. — Assemblée d'Orthez. — La Force veut ménager les deux partis. — Louis XIII vient dans le Béarn. — Ses troupes traversent la Garonne. — Le parlement de Béarn se soumet et enregistre. — Louis XIII entre à Pau. — Il change le gouverneur de Navarreins. — Première messe célébrée à Pau. — Suppression de la constitution du Béarn. — Création du parlement de Navarre. — Nécessité de la réunion absolue du Béarn à la France. — Soulèvement des calvinistes, leur réunion à la Rochelle. — Lescun président de cette assemblée. — Il entre dans le Béarn avec des forces considérables. — Il échoue contre Navarreins. — La Force suspect et destitué. — Il s'unit un peu timidement avec les religionnaires. — Arrestation et exécution de Lescun. — Rohan réveille la guerre civile dans le Languedoc. — Mort de Philippe III. — Louis XIII parcourt le haut Languedoc. — Rohan prisonnier et mis en liberté. — Il reprend les armes. — Siège du Mas d'Azil. — Bataille du Fresquel. — Le pays de Foix au pouvoir des calvinistes. — Alliance de Rohan avec le roi d'Espagne.

Le Languedoc, où la guerre civile avait précédemment acquis un si funeste acharnement, ne pouvait manquer de se mettre en armes sous la

minorité d'un enfant et sous la régence d'une femme; l'Espagne, toujours disposée à lui prêter son appui par le Roussillon, l'encourageait dans ses tentatives.

Le gouverneur duc de Ventadour voulut les prévenir, et pendant que le duc de La Force faisait reconnaître la régente dans la Gascogne et le Béarn, il mit ses places fortes en état de défense et réunit les États à Pézenas, afin de rendre de solennels honneurs funèbres à la mémoire du feu roi, et de faire jurer fidélité à Louis XIII.

Le vieux connétable de Montmorency voulut apporter aussi sa part d'influence personnelle pour maintenir la paix dans le gouvernement, où sa longue administration semblait faire revivre l'autorité héréditaire des anciens comtes de Toulouse, et il convoqua les États à Pézenas, sous la *présidence* de l'archevêque de Narbonne (dernière prérogative de la primatie des Gaules); mais la mort le frappa pendant ce dernier exercice de son immense pouvoir, à l'âge de quatre-vingts ans. Il administrait le Languedoc depuis cinquante ans et avait occupé les plus hautes dignités de l'État, malgré une ignorance si profonde qu'il ne savait pas même signer son nom. Dès qu'il sentit sa fin approcher, il se fit revêtir de l'habit de capucin, et ordonna qu'on l'ensevelît dans l'église de Notre-Dame de Grau, près d'Agde, qu'il avait fondée dans ce but.

Il était à craindre que la mort d'un homme respecté depuis un demi-siècle n'encourageât les mécontents; toutefois, grâce aux précautions prises

par Ventadour et par Montmorency, la paix continua de régner dans le haut Languedoc. Les religieux n'agitèrent que l'Albigeois, le Gévaudan et les Cévennes (1611).

Pendant que le duc de Ventadour avait les yeux fixés sur le Roussillon, cette province espagnole fut mise en émoi par une querelle étrange qui, malgré son peu d'importance au point de vue de l'histoire générale, n'en est pas moins un exemple frappant des mœurs inquiètes de cette époque turbulente, et de l'organisation légale de l'anarchie qui devait se prolonger plus particulièrement dans les Pyrénées.

Nous avons vu, dans le ^{xii}^e siècle, les seigneurs et les rois favoriser la défense des communes et leur accorder notamment le droit de main armée, afin qu'elles pussent résister aux brigandages de la basse noblesse et des gens de guerre. La coutume de Perpignan permettait à tout bourgeois atteint de quelque injure de porter sa plainte aux officiers municipaux, qui devaient sommer l'offenseur de réparer le dommage; s'il refusait, le viguier, le bailli et les consuls faisaient déployer l'étendard *de la main armée*, la milice se mettait en campagne sous les ordres du premier consul et allait attaquer la maison du coupable. Mais le droit d'attaquer emportait le droit de se défendre. Cette guerre individuelle avait donc les mêmes lois et les mêmes conséquences que les guerres nationales et les duels. Au plus fort, le succès et l'impunité!... tant pis pour les blessés et pour les morts!...

Une sécheresse désastreuse s'étant mêlée à la famine et à la peste qui ravageaient le Languedoc, avait occasionné quelques agitations dans cette province; les flagellants, réveillés par ce fléau, s'étaient organisés sur plusieurs points, ils parcouraient les villes et les campagnes, poussaient leurs excursions processionnelles dans le Roussillon (13 mai 1609) et jusque dans les églises de Perpignan. Toutefois, malgré l'aversion des Roussillonnais pour les Languedociens, ces invasions pacifiques ne provoquèrent pas de prise d'armes. Mais, en 1612, la sécheresse ayant renouvelé ses ravages, les Perpignans voulurent posséder dans leurs murs les reliques de ce saint Visigoth nommé Gauderic, dont nous avons déjà fait connaître les prodiges climatiques, et que les religieux de Saint-Martin de Camigou conservaient soigneusement dans leur monastère. Aussitôt un syndic de Perpignan se transporte à l'abbaye, obtient la cession de quelque ossement, et fait procéder à leur translation; mais arrivé à Villefranche, les moines qui l'accompagnent sont arrêtés par les habitants de cette ville, qui prétendaient avoir leur part de pluies bienfaisantes et de chaleurs favorables, et la chasse et son escorte sont mises en lieu de sûreté. A cette nouvelle, les Perpignans, furieux, font déployer l'étendard de la main armée, et le 21 janvier l'infanterie, composée de tous les corps de métiers, marche contre la ville rebelle avec une pièce de canon et la cavalerie des chevaliers de Saint-Georges... Arrivée à Sirac, cette petite armée ravage les vignobles

des habitants de Villefranche et tire cinq coups de canon contre les murailles. Les Villefranchais, battus dans une première sortie, mettent bas les armes, ils restituent les reliques, et les vainqueurs rentrent à Perpignan, fiers comme les Romains chargés des dépouilles des Samnites (1^{er} février 1612)^a.

On écrirait une histoire assez considérable avec les seuls événements *de dévotion* qui agitaient les provinces espagnoles; on avait déjà vu (1608) la ville de Barcelone prête à faire une révolution pour une question de ce genre. Le conseil royal avait cité les inquisiteurs devant le *banc du roi*, et ces orgueilleux magistrats, qui ne reconnaissaient pas d'autorité supérieure à la leur, avaient refusé de répondre à la sommation. Le conseil voulut leur donner la preuve de son autorité, et les expulsa de Catalogne; mais quand on essaya d'exécuter la sentence, les inquisiteurs fermèrent les portes de leur établissement et y placèrent, pour sentinelle inviolable, un christ d'ivoire étendu sur un coussin de velours noir. *A ce fait audacieux*, l'indignation publique est près de faire courir aux armes. Exposer le christ *sans luminaire*, le laisser au milieu de l'obscurité!... Le conseil de ville se réunit et ordonne aux inquisiteurs d'allumer des cierges, et aux clercs de la cathédrale de chanter les litanies; mais les inquisiteurs s'y refusent. Alors les députés, redoutant une révolte, font révoquer l'édit d'exil, à condition que les inquisiteurs rentreront le christ dans leur chapelle.

^a Xaupi. *Recherches hist.* — Manuscrits de J. Gros.

Cependant la querelle ne tarda pas à se ranimer (1611). Le viguier ayant fait désarmer le cocher d'un inquisiteur, le saint-office s'empara de quelques officiers du viguier. Le conseil royal prenant le parti du viguier se saisit de plusieurs inquisiteurs; le saint-office lança un décret de censure et d'excommunication; le conseil lui répondit par un décret de bannissement. Il fallut que la députation et le roi s'interposassent de nouveau pour calmer les esprits et arranger le différend^a.

Passons de ces simples traits de mœurs à des questions plus générales. Nous avons toujours suivi la tendance de la France et de l'Espagne à s'unir ou à s'envahir réciproquement depuis le mariage de Blanche de Castille. L'état de guerre survenu entre les deux royaumes pendant les troubles de la Ligue n'avait été qu'une conséquence de cette politique d'influence ou d'absorption, et nous avons vu que Philippe II avait projeté de marier sa fille avec le duc de Guise si les ligueurs de Paris l'élevaient sur le trône.

Dès que la fortune eut consacré les droits des Bourbons, Philippe III sentit le besoin de ressaisir, à l'aide de quelque mariage, l'autorité compromise par ses longs démêlés avec Henri IV; la minorité de Louis XIII secondait puissamment ses projets; des négociations furent entamées pour marier le jeune roi avec Anne d'Autriche et l'infant Philippe avec Élisabeth de France. Après d'assez longs efforts

^a Feliu, t. III, p. 230-232.

diplomatiques, cette double alliance fut enfin arrêtée; le duc de Mayenne se rendit à Madrid pour demander officiellement la main d'Anne d'Autriche, et le duc de Pastrane vint à Paris pour offrir celle de l'infant Philippe à la princesse Élisabeth (1612). Ainsi les anciennes races pyrénéennes rattachées à l'Espagne par l'Aragon, le Roussillon et la Catalogne, à la France par le Languedoc et le Comminges, menaçaient de disparaître comme frontières politiques de ces deux grands États; Paris et Madrid se donnaient la main et formaient une alliance catholique, dirigée contre les principautés protestantes du nord et contre les religionnaires de France. Cet acte de la plus haute gravité inaugurerait l'ère de la réaction contre la politique tolérante d'Henri IV. Le règne de Louis XIII devait en être l'énergique développement.

Les parties contractantes n'oublièrent pas de prendre les précautions nécessitées par les circonstances; en faisant monter Anne d'Autriche sur le trône de France, les Castellans garantirent leur indépendance contre les éventualités de l'avenir en insérant dans le traité de paix « que la christianissima reyna de Francia Dona Ana y sus hijos y descendientes del matrimonio con el christianissimo Luis XIII, no puedan suceder en los regnos de Espana y adjacentes, sino en los casos que dispone esta ley ».

Quand l'Espagne eut pris ses précautions contre toute réunion à la France, les deux dynasties prirent les leurs.

^a Felin, t. III, p. 232.

Philippe III et Louis XIII s'engagèrent à se prêter un mutuel secours en cas de guerre étrangère ou de révoltes intérieures. L'Espagne aurait voulu que la Ligue eût un caractère offensif; mais la France, qui ne désirait pas attaquer l'Allemagne protestante, refusa de lui donner cette portée. La réserve était prudente; la réaction anti-calviniste devait soulever assez de périls intérieurs pour que la cour de Paris eût besoin de consacrer toutes ses forces à les combattre. Les grandes ambitions des Condé, des Bouillon et des Rohan agitaient déjà la cour de France pour de simples questions de régence et d'influence de palais, leurs partisans prenaient les armes dans toutes les provinces; quelles proportions ne devait pas acquérir la guerre civile lorsque les inquiétudes religieuses et les haines calvinistes se mêleraient aux jalousies des grands vassaux.

En attendant, on préludait à la prise d'armes par de petites intrigues dans lesquelles se révélait l'antagonisme des deux religions!...

Dans le Béarn, les évêques, le sénéchal, Sainte-Colombe et tous les catholiques intriguaient auprès de la reine, afin d'empêcher la nomination de M. de Cazaux comme premier président de Pau, d'obtenir la restitution de tous les biens ecclésiastiques, et d'assurer aux évêques l'entrée au conseil et la préséance aux États. Cependant le duc de La Force, qui avait reçu déjà la promesse que M. Cazaux serait nommé, parvint à faire rejeter ces réclamations^a.

^a Mémoires de La Force, t. II, p. 13 et 14.

La querelle des deux partis religieux n'en devint que plus vive : catholiques et religionnaires s'accusèrent de méditer leur extermination réciproque. La Force fit en vain tous ses efforts pour calmer les esprits ; les catholiques ne pouvaient consentir à avoir un religionnaire pour gouverneur, et ils résolurent de le renverser. Sainte-Colombe étant mort, le comte de Grammont voulut obtenir sa charge, afin de pouvoir tenir l'autorité du duc de La Force en échec. Ce dernier se mit en garde contre cette intrigue, et pria la reine de ne pas revêtir son ennemi personnel d'une aussi grande autorité dans son propre gouvernement ; mais l'influence colossale de Grammont dans le Béarn rendait un refus très-difficile. Marie de Médicis essaya de transiger, et chargea Roquelaure de rétablir la paix entre les deux adversaires ; La Force s'y refuse. On espère pouvoir trancher la difficulté en donnant le sénéchalat au jeune fils de Grammont ; La Force fait aussitôt demander la survivance de son commandement pour son fils, comme Montmorency l'avait obtenue dans le Languedoc pour le sien ; et la reine répond favorablement aux deux suppliques. Vaines tentatives d'accommodement ! Après avoir plusieurs fois provoqué La Force en duel, Grammont prend un parti décisif ; il s'oppose à la vérification des lettres de survivance du marquis.

Cette guerre de personnalités devint si grave, que le Béarn et presque toute la Gascogne furent partagés en deux camps. Les Bénac et les Miossens se liguent avec Grammont et soulèvent l'Armagnac,

la Chalosse, le Bigorre, le Comminges, et se trouvent bientôt à la tête de 6,000 fantassins, de 600 chevaux et prêts à envahir le Béarn pour en expulser un lieutenant de roi calviniste. Cependant le parlement de Navarre, dévoué aux religionnaires et à La Force, leur fit déclarer qu'ils seraient considérés comme traîtres aux lois de l'État s'ils osaient introduire des troupes étrangères dans le Béarn. Ils crurent se soustraire aux suites de cette menace en assiégeant Pau avec leurs troupes personnelles ; mais La Force les mit facilement en déroute. La haine de ces hommes orgueilleux n'en fut que plus animée : les provocations continuèrent ; les cartels furent échangés ; Bénac et le sieur de Sariae, décrétés de prise de corps, passèrent quelques jours en prison, et la reine finit par appeler tous les compétiteurs à la cour (1613)^a.

Les ennemis de La Force finirent cependant par triompher. A sa rentrée dans le Béarn, ce dernier apprend que Grammont a été chargé de l'expulser. Aussitôt il réunit les États qui s'opposent à son remplacement, et La Force se met en mesure de résister aux troupes que Grammont mettait en campagne. Bientôt on apprend qu'un capitaine grammontais est campé à Sordes, et le sieur Peyrelage à Hastings. La Force conduit ses milices contre eux avec six pièces d'artillerie, et les ennemis sont dispersés.

A la nouvelle de ces événements, la régente ne

^a *Mémoires de La Force*, t. II, p. 42 à 74.

garde plus de mesure ; elle charge Caumartin, conseiller d'État, d'aller chasser La Force et tous les membres des États qui oseront prendre sa défense. Caumartin se rend à Orthez, pour mettre à exécution les ordres dont il est chargé ; mais La Force vient à sa rencontre, le ramène à Pau, avec tous les honneurs dus à son caractère officiel, et Caumartin, ébloui par les politesses affectées de La Force, impressionné peut-être par l'autorité presque indépendante du lieutenant de Béarn, rentre à Bordeaux sans oser remplir sa mission ^a.

Ces tristes pressentiments de guerre civile, répétés sur tous les points de la France, ne faisaient que rendre plus nécessaire l'union des deux cours catholiques, et ce fut au moment où Condé levait ouvertement l'étendard de la révolte, que Marie de Médicis et le jeune Louis XIII se mirent en voyage pour venir attendre l'infante Anne d'Autriche à Bordeaux et remettre Élisabeth aux ambassadeurs espagnols. Pendant que Philippe III conduisait sa fille vers la frontière et s'arrêtait à Fontarabie, Élisabeth, confiée au duc de Guise et au maréchal de Brissac, arrivait à Bayonne le 1^{er} novembre 1615 ; elle fondait un couvent de capucins dans un local fourni par la ville, et se rendait le 7 à Saint-Jean-de-Luz. L'île des Faisans, située au milieu de la Bidassoa, entre Irum et Andaye, avait été disposée pour opérer l'échange solennel des deux princesses ^b. Lorsque le canon eut annoncé le moment

^a *Mémoires de La Force*, t. II, p. 75 à 100.

^b *Compendio historial de Guypuzcoa*, p. 277 à 291.

décisif, Anne et Élisabeth entrèrent simultanément dans l'île neutre ; le duc de Luynes, favori de Louis XIII, offrit à l'infante les lettres du roi et de la reine-mère, et la remise des deux princesses s'opéra avec les plus méticuleuses formalités d'étiquette, afin que les deux nations, représentées par leurs ministres, ne parussent rien abdiquer de leur égalité parfaite. Le 11 novembre, Anne d'Autriche fit son entrée à Bayonne à la clarté des torches, et elle se dirigea le lendemain vers Bordeaux, où la cour de France s'était fixée, tandis qu'Élisabeth atteignait Burgos, où l'attendait son beau-père Philippe III. Il n'est pas inutile d'ajouter que le fier monarque castillan, après avoir quitté sa fille à Fontarabie, s'était hâté de revenir à Burgos, afin de recevoir sa belle-fille dans une ville aussi éloignée de la frontière que celle où Louis XIII recevait sa fiancée.

La diplomatie avait accompli sa mission, l'Église devait commencer la sienne ; mais au moment où le cardinal de Sourdis se préparait à bénir les deux époux, dans la cathédrale de Bordeaux, un événement des plus étranges vint l'empêcher de remplir son ministère : le parlement de Guienne le décréta de prise de corps. Ce belliqueux homme d'église était accusé d'avoir voulu enlever de son cachot le prisonnier Hautcastel, condamné à la peine de mort ; il avait attaqué la prison à main armée, tué le geôlier, et soustrait ainsi son ami aux conséquences de l'arrêt des magistrats. Le parlement, justement irrité, obtint de la cour l'autorisation de venger la justice méconnue ; le cardinal, vigoureusement pour-

suivi, fut obligé de prendre la fuite, et l'évêque de Saintes, son suffragant, donna la bénédiction nuptiale ^a.

La puissance des calvinistes était trop considérable pour que l'alliance des cours de France et d'Espagne étouffât leurs dispositions à l'indépendance; loin d'arrêter la guerre civile, le mariage de Louis XIII en hâta l'explosion; aussi les États de Languedoc, réunis à Pézenas pour féliciter le jeune roi sur son union, furent-ils brusquement troublés par la nouvelle de la prise d'armes des mécontents et des religionnaires. Aussitôt le duc de Montmorency, successeur du connétable, demande des forces pour leur résister; il rappelle près de lui le duc de Ventadour, alors à Baniouls; mais les rigueurs de l'hiver arrêtent la marche de ce dernier, et les États se séparent après avoir offert au roi 875,000 livres pour la ferme des gabelles, dont ils voulaient se charger à l'avenir.

La guerre civile d'abord indécise acquit enfin une direction régulière sous le commandement de Châtillon; cependant elle se cantonna dans le bas Languedoc, et Montmorency parvint à y disperser les religionnaires, qui se réfugièrent dans la Savoie.

Malgré le dévouement des catholiques à Louis XIII, la nationalité languedocienne ne renouela pas moins ses efforts légaux pour faire acte d'existence et résister aux prétentions grandissantes de la France. Les États de Béziers, ouverts le 29 novembre 1616,

^a Vassor., *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 1611-1615.

combattirent la réunion de la cour des aides et de la chambre des comptes, repoussèrent une augmentation d'impôt sur le sel, et encouragèrent par une gratification de mille livres l'avocat de Béziers Jacques Cassan, auteur du *Discours sur l'antiquité de l'excellence du Languedoc*.

La guerre civile avait laissé dans la province une désastreuse conséquence de l'anarchie. Le capitaine Broutet s'était retranché comme un pirate dans le fort de Brescou, à l'embouchure de l'Hérault, et rançonnait les voyageurs et les vaisseaux marchands. Les États de Béziers demandèrent son expulsion; Montmorency se mit en mesure de les satisfaire, et il fut obligé de faire le siège de Brescou; mais la femme de Broutet le soutint énergiquement, pendant que son mari pillait la contrée et menaçait la citadelle d'Agde. Tous les efforts du duc gouverneur échouèrent contre ces redoutables pirates, et l'on dut demander l'année suivante, aux États de Béziers, la somme de 200,000 livres pour acheter l'évacuation de Brescou, et remettre le fort au marquis de Portes, gouverneur d'Agde.

Étrange époque où le banditisme était organisé sur une si grande échelle, que le gouvernement était réduit à traiter avec ses chefs. Ce ne fut pas la seule occasion où Louis XIII fut obligé de désarmer par les bienfaits, ou à prix d'or, ces grands seigneurs de l'anarchie. Les châteaux inexpugnables dont les ruines se dressent encore sur les pointes les plus aiguës des Pyrénées, renouvelèrent plus d'une fois l'affaire de Brescou. Un certain Corbeiran

de Guran, dernier type de ces *francs seigneurs* auxquels Richelieu devait faire une si rude guerre, vivait, dans son castel de la vallée de Luchon, comme un chef de bande dans les rochers des Abruzzes ; il rançonnait les paysans, faisait fouetter les femmes surprises dans ses forêts, suspendre les bûcherons et les chasseurs aux arbres de ses garennes... Poursuivi et condamné à mort par le parlement de Toulouse, l'orgueilleux montagnard brava longtemps les arrêts des magistrats dans ses montagnes inaccessibles à la maréchaussée : l'âge seul lui fit mettre bas les armes ; mais il ne se rendit qu'après avoir obtenu des conditions assez avantageuses. Louis XIII, serré de près par des ennemis intérieurs plus redoutables, les Châtillon, les Rohan, les Condé, voulut gagner un partisan de plus dans ces contrées ; il fit grâce au coupable, et Corbeiran poussa jusqu'à un âge très-avancé une carrière dégagée de remords et d'inquiétude.

Les Montmorency, ces gouverneurs héréditaires du Languedoc, ne négligeaient aucun moyen d'établir leur influence déjà colossale dans une province qui se plaisait à voir en eux les successeurs de ses anciens comtes héréditaires ; la duchesse parcourut la province en 1619, accueillie comme une souveraine, et fit des entrées triomphales à Béziers, à Narbonne, à Carcassonne, à Castelnaudary. Toulouse l'accueillit plus solennellement encore ; car les fêtes que le parlement et les capitouls lui offrirent, rappelèrent les horribles spectacles que les populations espagnoles aimaient à donner à leur roi. La du-

chesse fut obligée d'assister à l'exécution de l'hérétique Vanini, brûlé vif sur la place de Saint-Etienne (1619). Trait digne, à tous égards, de cette capitale des anciens ligueurs, qui avaient été près de se donner à l'Espagne en haine d'Henri IV le calviniste.

C'était d'ailleurs la grande époque des procès rapides et des exécutions sanglantes. Il suffit dans le Roussillon du témoignage d'un enfant pour faire arrêter plus de deux cents femmes comme coupables de relations avec le diable, et les faire pendre sur la place de Perpignan (1618 *).

Mais lorsque les corps judiciaires remplaçaient le règne d'une féodalité belliqueuse et barbare, n'était-il pas naturel que les jugements et les supplices remplaçassent les combats ? Les mœurs violentes du moyen-âge ne pouvaient être brusquement métamorphosées ; si les formes, les institutions politiques des XII^e et XIV^e siècles avaient été considérablement modifiées du XV^e au XVII^e siècle, les caractères conservaient encore quelque chose de féodal et de sanguinaire ; aussi l'orgueil et la vengeance montraient-ils l'oreille sous les dehors graves et solennels de plus d'un arrêt de parlement.

Pendant que les événements de Languedoc pâlis- saient et se bornaient à quelques discussions législatives, à quelques procès religieux, ils reprenaient dans le Béarn toute l'importance, toute l'ardeur des vieilles questions d'indépendance.

Louis XIII, ou plutôt son favori de Luynes, et la

* Henri, t. II, p. 297.

reine Anne d'Autriche allaient justifier les craintes des protestants, car ils avaient résolu de détruire le ferment continu de discordes que l'édit de Nantes cachait sous le principe philosophique d'une tolérance alors incomprise. L'organisation d'une république protestante dans un État catholique, brisait en France l'unité compacte que l'Espagne avait atteinte et vers laquelle tous les grands États s'efforçaient de marcher. Le premier pas à faire vers l'homogénéité du territoire était de détruire les privilèges que le Béarn opposait aux prétentions de la France, et de renverser le point d'appui qu'il offrait aux réformés.

Un arrêt du conseil d'État entama les hostilités légales, il décréta le rétablissement complet de la religion catholique dans le Béarn (1619) *et la main-levée de tous les biens ecclésiastiques séculiers et réguliers*, sans exception ni réserves. Les acquéreurs de ces biens devaient être indemnisés sur les domaines de la couronne.

Il aurait suffi d'une mèche moins inflammable pour faire éclater les ressentiments et les prétentions protestantes qui fermentaient dans la France entière; aussi les amis de la paix, les conseillers les plus prudents, Rohan, Duplessis Mornay, engageaient-ils la cour et les religionnaires à transiger sur cette question délicate; mais Lesdiguières répondait que l'autorité du roi devait être entière, inviolable sur tous les points de l'intérieur, afin que les étrangers la respectassent, et il conseillait d'employer immédiatement la force si la douceur était

impuissante, pour que les rebelles n'eussent pas le temps de grossir leur nombre. Ce conseil fut accueilli.

Pendant les premières incertitudes de la cour, qu'avait-on fait dans le Béarn? On s'était préparé à la résistance, tout en adressant des remontrances. Dès qu'on sut qu'elles n'étaient pas écoutées, les Béarnais résolurent de se joindre aux religionnaires de Casteljaloux et de se concerter sur les résolutions à prendre. Un ordre de Louis XIII leur défendit de se réunir; on trompa sa défense en se rendant secrètement à Orthez; et le protestant Paul de Lescun, seigneur de pied et conseiller souverain de Béarn, prit la haute main de la résistance légale, en faisant jurer aux députés de mourir plutôt que de subir les conséquences de la *main-levée*.

Le duc de La Force ne se trouvait pas dans le Béarn. Louis XIII l'avait appelé près de lui, afin de le consulter sur les conséquences de l'édit de *main-levée*. La Force avait fait ressortir la gravité de cette mesure, en disant au roi que le Béarn étant un pays séparé de la France, ses États auraient dû être consultés; mais on lui répondit que l'édit était signé et qu'il n'y avait pas à revenir sur cette décision.

Sur ces entrefaites Lescun, nommé commissaire auprès du roi par l'assemblée d'Orthez, arrive à Paris; La Force le présente à Louis XIII, et il prête serment de fidélité au monarque, sous *la réserve des lois fondamentales qui régissent le Béarn depuis plus de cinq siècles*. Malgré l'éloquence d'une pro-

testation trop énergique peut-être, tous ses efforts échouèrent contre la résolution et l'intérêt supérieur de la cour de France. Le décret de *main-levée* fut confirmé; Renard, maître des requêtes, se rendit à Pau pour en surveiller l'exécution, et le duc de La Force l'accompagna^a, en se faisant fort de faire accepter le décret. Mais de quel poids pouvait être l'opinion d'un diplomate cauteleux, indécis, qui ne songeait qu'à se ménager des amis dans les deux camps, semblait approuver les décrets à Paris et les combattait dans le Béarn?....

Au lieu de se soumettre, l'assemblée d'Orthez se déclare en permanence. Le conseil souverain de Béarn déclare que les lettres du roi lui ont été arrachées par la surprise; qu'elles sont contraires aux lois et coutumes, et par conséquent entachées de nullité. Renard est mal accueilli, et la protection du duc de La Force ne peut le mettre à l'abri d'insultes journalières. Il est vrai que l'autorité morale du lieutenant royal était complètement perdue; sa politique concessionniste ne convenait à personne; les calvinistes l'accusaient de les sacrifier à la cour, et les catholiques de vouloir les livrer aux calvinistes. Il était aisé de prévoir l'avenir. L'opposition de l'assemblée d'Orthez, les outrages faits au commissaire royal indisposent la cour de France; elle somme le conseil de Béarn, par lettres de jussion, de procéder immédiatement à l'exécution de l'édit, de poursuivre tous les oppo-

^a Voyez les Mémoires de La Force, t. II, p. 100 à 110.

sants et de dissoudre la réunion d'Orthez..... Le conseil souverain, lancé dans une guerre de procédure, n'était pas encore forcé dans ses derniers retranchements; il rend un arrêt interlocutoire sur les lettres de jussion, et prie Sa Majesté de garantir les privilèges et les libertés des réformés béarnais.

Réduit à ces termes, le conflit perdait considérablement de sa gravité; la question d'indépendance nationale n'était plus qu'un minime intérêt de secte; mais elle ne tarda pas à se relever. Les députés, chassés d'Orthez, firent appel à tous les religionnaires de France et leur donnèrent rendez-vous à La Rochelle. Ils comprenaient que l'appui de l'union protestante pouvait seul sauver le Béarn, si vivement menacé; qu'une guerre générale devenait nécessaire pour ne pas laisser à la France le loisir de s'occuper de la Navarre. Lescun ouvrit la campagne par la publication de la *Défense des droits du Béarn*; les arguments de Dubelloy et les édits favorables d'Henri IV formaient la base de son plaidoyer... La France lui fit répliquer par ses jurisconsultes, et cette guerre de réquisitoires occupa longtemps le champ de bataille des deux partis. Nous avons déjà fait remarquer que la jurisprudence et les parlements disputaient la haute influence politique à l'épée du moyen âge; les magistrats français donnaient au mot de Cicéron, *cedant arma togæ*, une portée très-sérieuse. Mais Philippe III, habitué à trancher les questions d'hérésie par le glaive et non par la plume, décida Luy-nes et Louis XIII à rejeter toutes ces controverses

sans résultat, et à n'avoir recours qu'à l'épée (1619)*.

L'opinion du roi d'Espagne convenait mieux également au caractère impatient des Béarnais ; les montagnards commençaient à se fatiguer des plaisanteries savantes des gens de robe, et Lescun lui-même, nommé président de la réunion protestante de Loudun, déclara que si l'on contraignait le Béarn à subir la *main-levée*, il saurait courir aux armes ; ainsi, de toutes parts s'élevaient les sinistres présages d'un nouveau règne d'Henri III.

Louis XIII, qui penchait encore vers les accommodements, voulut visiter le Béarn pour tenter d'apaiser les sujets bien-aimés de son père ; il se rendit à Bordeaux. Le duc de La Force et le président du conseil souverain de Béarn l'y joignirent, afin de l'engager à ne pas continuer son voyage ; mais Louis borna sa réponse à leur ordonner de revenir immédiatement à Pau pour faire enregistrer l'édit, en leur promettant toutefois de respecter, comme Henri IV, l'existence indépendante et les libertés du Béarn.

Les commissaires essayèrent encore le lendemain de faire comprendre au roi ce que l'édit avait de contraire aux privilèges de leur pays. « Puisque vous voulez me donner la peine d'aller faire vérifier moi-même mon édit, répondit Louis XIII, j'irai à Pau, et je vous assure que l'édit sera plus amplement vérifié que vous ne vous l'êtes imaginé. »

* Mazure, p. 286-287. — Vassor. t. II, p. 17 à 19.

Pendant ce temps, des troupes nombreuses se concentraient sur la Garonne ; les approches de l'hiver qui devaient rendre le voyage de Louis et la marche des bataillons assez pénibles, engagèrent le duc de Mayenne à soumettre au roi toutes les difficultés de son entreprise. « Il fallait plus de douze jours à l'armée pour traverser la Garonne, disait-il ; la disette et mille dangers devaient l'attendre dans la traversée de ce désert que l'on appelait les Landes de Gascogne. »

« Je ne me mets en peine ni du temps ni des chemins, et je ne crains pas les huguenots, répartit le roi, monté au plus haut diapason d'opiniâtreté ; si cette expédition vous fait peur, Bassompierre saura bien transporter l'armée de l'autre côté de la Garonne en moins de douze jours, et franchir les landes qui vous effrayent. » A la suite de cette réponse, Bassompierre reçut le commandement des troupes, et ce nouveau général prit de telles mesures qu'elles arrivèrent assez rapidement au sud de la Garonne. Louis le précéda de quelques journées et se rendit à Grenade-sur-l'Adour ; son approche fit ouvrir les yeux au conseil souverain de Béarn ; il craignit les conséquences d'une invasion à la suite de laquelle tous ses privilèges auraient inévitablement disparu, et il enregistra l'édit de *main-levée*.

Cette tardive obéissance ne put désarmer Louis XIII. Ses conseillers, habiles à exploiter ses ressentiments, se promettaient de ne pas lui laisser oublier les premières résistances, et de lui faire traiter les Béar-

nais comme Philippe II avait traité les Aragonais à l'occasion d'Antonio Perez. La situation des deux rois et des deux principautés étaient les mêmes ; Louis XIII cherchait, comme Philippe II, l'occasion de briser les moyens légaux de résistance d'un pays indépendant. Le conseil de Béarn devait tomber comme le justicia d'Aragon ; Lescun et ses partisans devaient servir de prétexte et de justification aux usurpations du roi de France, comme Antonio Perez favorisait celles du roi d'Espagne.

Louis XIII continua donc à marcher sur Pau ; les députés béarnais vinrent tout inquiets lui rendre hommage à Arzac ; ils espéraient apaiser son ressentiment par leurs condescendances et leurs louanges ; Louis leur déclara brutalement qu'il entrerait à Pau comme souverain du Béarn, si la ville possédait une église dans laquelle il pût aller se prosterner ; que s'il n'y en avait pas, « il ne voulait ni cérémonies ni paroles, pour ce qui lui serait mal-séant de recevoir des honneurs avant d'avoir rendu grâces à Dieu, duquel il tenait l'héritage. »

Ce fut le 15 octobre 1620 qu'il fit son entrée dans la bonne ville d'Henri IV, au milieu de l'accueil glacial des Béarnais terrifiés. Ce n'était plus le temps où la vue de leur souverain provoquait cet ineffable cri de joie : « O qui lé nosté Enric !.... » Louis XIII contempla froidement le magnifique paysage qui se déroule sous les fenêtres du château. Le fils d'Henri IV n'avait d'autre passion que celle de la chasse, et la vue des collines et des forêts augmentait ses regrets de ne pouvoir courre le cerf et le daim

dans un pays où le gibier, librement détruit par le plus simple Béarnais, avait fini par disparaître.

Louis était maître de Pau ; mais le Béarn et la Navarre possédaient au sein des montagnes une place forte entourée de remparts formidables, remplie de canons, d'armes et de munitions de toute espèce. Navarreins, boulevard de la principauté, commandée par le vieux religieux de Salles, pouvait devenir le refuge des huguenots et des mécontents et donner de sérieuses inquiétudes au destructeur de l'indépendance du Béarn. Louis XIII ne pouvait considérer son voyage comme terminé qu'après avoir reçu les clefs de cette forteresse et remis son commandement à quelque catholique dévoué. En conséquence, il part de Pau le 17 octobre, et voici comment le duc de La Force raconte cet épisode dramatique.

Le roi étant à Pau « parle d'aller à Navarre, qui est la principale ville du pays, la mieux fortifiée, et où sont toutes les munitions et toute l'artillerie du Béarn, qui est en bon nombre. Le sieur Dulau, qui était près du roi, neveu de M. de Salles, gouverneur de ladite ville, il y avait plus de trente ans, fut envoyé vers lui quelques jours auparavant pour le sonder. Le sieur de Salles ne pouvait point entendre que le roi vînt là ; étant assez méfiant de son naturel, et grandement affectionné à sa religion. Il ne goûte point au commencement les propositions de son neveu ; enfin, par les assurances qu'il donnait d'une part, et ses appréhensions de l'autre s'il n'obéissait, il acquiesce. Quand le roi

approche, il commande à M. de La Force de se mettre devant et de disposer le sieur de Salles à le recevoir avec l'honneur et le respect qu'il doit, et de mettre la garnison dehors la ville. Lorsque le sieur de La Force y arriva, il trouva tout cela fait, et que le sieur de Salles était déjà à la porte avec les clefs de la ville pour les présenter à Sa Majesté et lui faire la révérence. Comme le roi approche, le sieur de La Force parle le premier, et aidant au sieur de Salles, assez incommodé de vieillesse, prend le coffre d'acier fort pesant, où étaient toutes les clefs, et le présente au roi; Sa Majesté le reçut et le bailla à son capitaine des gardes qui était près d'elle (1620).

» Le sieur de Salles dit au roi : « Sire, j'ai longuement et fidèlement servi le bon roi votre père, et Votre Majesté en cette charge; je la supplie très-humblement que j'y achève de finir mes jours. »

» Il n'eut point de réponse.

» Le roi, étant arrivé au logis, tint conseil, et lors envoya le sieur de Modène vers le sieur de Salles lui faire entendre qu'ayant égard à son âge, il le voulait soulager et commettre cette charge à un autre; que ce n'était pas qu'il n'eût contentement de ses services et qu'il ne s'assurât de sa fidélité, mais que son service le requérait ainsi. Et qu'il lui baillerait cent mille livres de récompense.

» Ce fut de grandes douleurs à ce vieux bon homme, et s'en rebattit fort sur son neveu Dulau. Le roi commanda au sieur de La Force de l'aller trouver pour l'assurer encore de sa bonne volonté

et qu'il avait aussi donné quelque somme pour sa femme^a. »

Louis XIII ayant confié Navarreins au sieur de Poyanne, catholique très-dévoué, rentra à Pau le lendemain, et toutes les autres villes imitant l'exemple de Navarreins remirent leurs clefs à M. de La Force. Les principales reçurent des garnisons, et l'on renvoya les capitaines des *parsans*,^b qui commandaient la milice nationale de Béarn, dans le dévouement de laquelle le roi de France ne pouvait avoir aucune confiance. Après avoir pris ces précautions, Louis XIII célébra sa victoire sur les deux capitales du Béarn en assistant à la messe dans une ville qui n'avait pas toléré dans son sein cette auguste cérémonie depuis le règne de Jeanne d'Albret, car l'édit d'Henri IV n'avait rendu au culte que les chapelles des faubourgs de Pau.

Maître des deux grandes places du pays, Navarreins et Pau, Louis XIII ne se fit plus scrupule de méconnaître ses promesses les plus solennelles : il ne s'était agi jusqu'alors que *de la main-levée des biens ecclésiastiques* et du rétablissement du catholicisme; quand ces objets furent atteints, il ne se contenta plus de rendre les églises aux catholiques, de faire l'inauguration de celle de Saint-Martin de Pau avec une grande solennité (mardi 20 oct.), de rétablir les abbés et les évêques dans la jouissance

^a La Force, t. II, p. 116-118.

^b Nous croyons qu'il existe une faute dans les *Mémoires de La Force*, car nous ne pouvons comprendre ce que signifie capitaine des Persans, tandis que *parsans* répond au mot *quartier*, circonscription.

de leurs propriétés, de leurs prérogatives et de leurs sièges aux États; il porta le dernier coup à l'indépendance des provinces pyrénéennes en décrétant la réunion et l'incorporation du Donezan, de Lاندorre, de la Navarre et du Béarn à la France, au mépris des édits solennels d'Henri IV, au mépris même des promesses qu'il avait lui-même réitérées à Loudun et à Bordeaux.

L'abolition des cours souveraines de Pau et de Saint-Palais, et la création d'un parlement de Navarre, fixé à Pau, et composé de trois présidents et de vingt-deux conseillers, fut la consécration de cette usurpation royale; cette mesure très-habile mérite d'ailleurs de fixer toute notre attention^a.

Depuis que la magistrature remplaçait la puissance féodale et tenait en échec les assemblées délibérantes, les populations confiaient volontiers la défense de leurs privilèges et de leurs garanties à ces corps indépendants, qui aspiraient à remplacer le justicia d'Aragon et à se poser comme arbitres entre les rois et les peuples... Il est donc aisé de comprendre que la suppression du conseil souverain devait soulever, dans le Béarn et la Navarre, autant d'inquiétudes que la destruction de l'indépendance politique.

Des plaintes amères, soutenues les armes à la main, s'étaient déjà produites sous Jeanne d'Albret, à l'époque de l'invasion du Béarn par Terride, lorsque les parlements de Toulouse et de Bordeaux se

^a Mazure, p. 286-291. — Vassor. t. II, p. 230-232.

disputaient cette principauté; les Béarnais considéraient comme un des plus précieux avantages de leurs franchises la possession d'une magistrature locale, expédiant les affaires à peu de frais et avec rapidité. Ils refusaient d'aller chercher au loin des tribunaux, dont les lenteurs et la procédure ruineuse avaient les conséquences d'un déni de justice. Louis XIII sut tenir compte de ces plaintes. La création du parlement de Navarre, auquel il soumit le pays de Soule, détaché de celui de Bordeaux, assura au Béarn et à la Navarre des magistrats indigènes, nourris des lois et des coutumes du pays, et à l'époque où les corps judiciaires prenaient dans l'opinion publique le rôle de défenseurs des libertés, les Béarno-Navarrais pouvaient croire encore que leur nationalité vivait sous la protection de leur parlement; mais en dépit de cette garantie sérieuse, leur annulation politique n'en était pas moins consommée.

Nous avons plus d'une fois établi les preuves incontestables de l'indépendance du Béarn et de la Navarre à l'égard du royaume de France. L'histoire de ces deux contrées n'est qu'une protestation constante des vicomtes et des États contre les prétentions des rois d'Angleterre, des rois de France, des ducs d'Aquitaine, des parlements de Toulouse et de Bordeaux; Dubelloy et Lescun avaient victorieusement rappelé tous ses titres. Si l'on ne pouvait contester que le Béarn avait appartenu à Henri IV, et que les coutumes de la monarchie française exigeaient l'adjonction de tous les domaines des rois

à la couronne de France ; les Béarnais étaient en droit d'objecter que les lois de la France, pays étranger pour eux, ne pouvaient les obliger.

C'était donc dans une autre sphère que celle des lois écrites qu'il fallait chercher la justification des mesures de Louis XIII.

Quel danger pour l'État, disaient les ministres français, si le Béarn venait à passer au pouvoir d'un prince ennemi, par défaut d'héritier mâle du roi de France ? L'agrandissement du royaume, la consolidation de son homogénéité, la prolongation de son territoire jusqu'à la crête des Pyrénées, au sommet desquelles l'Espagne était déjà posée en sentinelle, ne constituaient-ils pas autant de nécessités politiques devant lesquelles les droits anciens devaient s'évanouir. Les religionnaires de Béarn étaient bien éloignés d'admettre cette logique ; mais le clergé, rétabli dans ses biens et dans ses dignités, les fidèles, remis en jouissance de leur culte, ne pouvaient manquer de la soutenir, espérant trouver, dans leur réunion à un État catholique, des garanties de liberté religieuse qu'ils n'avaient jamais possédées depuis Jeanne d'Albret ^a.

L'historien ne peut se dispenser de reconnaître la justesse des considérations des hommes d'État ; après avoir raconté les glorieuses péripéties de la nationalité pyrénéenne et avoir défendu ses privilèges contre ses envahisseurs, il faut savoir recon-

^a Maxure, p. 287-297. — *Mercure de France*, p. 1615-17-18-19.

naître cette loi impérieuse des nationalités et des centralisations grandissantes vers laquelle l'humanité marche constamment ; rendons hommage à l'héroïsme de la foi patriotique des provinces les plus étroites, des vallées les plus bornées, à l'époque où la liberté proscrire ne pouvait trouver assez de refuge contre des dominateurs sans pitié ; mais sachons saluer aussi les nécessités de l'avènement de la grande politique de Richelieu et de Louis XIV, qui a rendu la France la nation la plus homogène de l'univers. Le seul reproche qu'il soit permis de faire à Louis XIII, c'est de n'avoir pas consulté les États de Béarn sur une réunion dans laquelle ils auraient pu réserver leurs lois et leurs privilèges, comme le Languedoc et la Bretagne furent admis à le faire dans la même circonstance.

Mais la logique de la soumission ne saurait être comprise par tout ce qui reste d'ardent et de fier dans un peuple dont on détruit l'existence : l'incorporation du Béarn à la France portait la guerre civile dans ses flancs. Louis XIII avait su le prévoir ; aussi le duc de La Force, malgré le zèle qu'il s'était efforcé de montrer dans cette affaire, devenait-il de plus en plus suspect. Après avoir été contraint d'envoyer à Navarreins, place désormais catholique et française, les deux derniers canons restés à Pau, La Force eut la douleur de voir Poyanne usurper toutes les fonctions du gouverneur, et se mettre directement en rapport avec les jurats. Sur ces entrefaites le sieur de Bencin, neveu de Salles, réunit quelques Béarnais et va se renfermer dans la motte

de Mongiscar, dont les deux vieilles tours dominaient Navarreins et commandaient le pont de Berens; il y fait des terrasses, des palissades, et Poyanne est obligé de l'y assiéger (5 mars 1621); huit jours après, cependant, il mit bas les armes après une capitulation avantageuse. Dès ce moment le Béarn avait deux gouverneurs, Poyanne le catholique, et La Force le calviniste; la guerre ne pouvait tarder d'éclater entre les deux partis. Poyanne prend ses précautions en établissant des garnisons dans les villes voisines, La Force à son tour s'assure de Nay, de Lescar et de Morlaas.

Pendant ce temps, Lescun, l'ardent religieux des assemblées d'Orthez et de Loudun, dépouillé de son titre de conseiller de Béarn, s'était retiré à Montauban, un des boulevards des calvinistes. Tout à coup il apprend que les religieux se sont donné rendez-vous à La Rochelle (28 novembre 1621); Louis XIII avait interdit la réunion, mais personne ne s'était arrêté devant l'opposition royale. Lescun se rend le premier dans la ville calviniste et il est élu président. Après les premières séances, lorsqu'on eut pris la résolution de résister à main armée, Lescun, chef naturel des réformés et des mécontents, réunit cinq cents hommes dans le Rouergue, le Béarn, le Languedoc, et rentra dans les Pyrénées; il se rapprocha de Navarreins et s'entendit avec Bencin pour s'emparer de cette place à l'aide de quelques intelligences; mais la conspiration fut découverte, la garnison prit les armes, et Bencin, qui avait pénétré dans la ville, eut à peine le temps de

franchir les remparts et de prendre la fuite. Dix de ses complices furent pendus. Lescun ne tarda pas à se venger de l'échec de Navarreins en décrétant la déchéance de Louis XIII. dès lors maître de la majeure partie du Béarn, son autorité s'étendit jusque dans le pays de Foix, où toutes les révoltes de la Navarre avaient un retentissement direct; les religieux s'emparèrent de Saverdun, de Pamiers, de Cazères, principales places du pays, et retinrent prisonniers tous les catholiques.

Ce réveil général de la guerre civile, et son triomphe dans le Béarn, aggravèrent les soupçons qui planaient sur le duc de La Force. Ce dernier essaya de se disculper auprès de Louis XIII; mais il s'occupa également de fortifier Pau afin de prévenir les tentatives de ses ennemis, et cette précaution hâta sa chute.

Aussitôt le roi envoya le sieur de Saludie lui demander raison de ses armements. La Force répondit que Poyanne usurpait son autorité, qu'il entourait Pau de garnisons hostiles, que sa sécurité personnelle exigeait qu'il prit des mesures de prudence en attendant que le roi lui eût retiré son commandement.

Cette circonstance ne se fit pas longtemps attendre; Thémis fut nommé lieutenant de Béarn, et Saludie se dirigea vers Bordeaux pour ordonner au duc d'Épernon de marcher sur le Béarn. Quelques jours après, ce dernier, qui revenait d'un pèlerinage à Montserrat, entra à Orthez avec ses troupes, tandis que Montespan et Miossens marchaient vers

Montaner, une des principales places de La Force. Ce dernier l'avait abandonnée, ils s'en emparèrent, la livrèrent aux flammes, et la réduisirent dans l'état de ruine où nous la voyons aujourd'hui.

La Force, battant en retraite devant ses ennemis, s'était retiré à Clerac; il voulut avoir une dernière conférence avec Lescun, mais le malheureux Béarnais tomba au pouvoir des troupes du duc d'Épernon, au moment où il allait au rendez-vous, et fut gravement blessé en essayant de se défendre. La Force, une des plus singulières existences de l'époque, avait déjà miraculeusement échappé à deux périls imminents, d'abord au massacre de la Saint-Barthélemy en restant caché sous les cadavres de son frère et de son père, puis au couteau de Ravillac qui l'effleura dans la voiture d'Henri IV. Averti d'un nouveau danger par l'arrestation de Lescun, et n'ayant pas assez de résolution pour lever ouvertement l'étendard de la révolte, il parvint à se soustraire aux poursuites de ses ennemis, et se réfugia près de son fils du côté de Tonneins (1621).

Les religionnaires voyaient dans l'arrestation de Lescun et dans le remplacement de La Force le commencement de leur persécution, et ils se préparèrent à la plus vigoureuse résistance. L'assemblée de la Rochelle envoya des députés au proscrit pour lui offrir ses témoignages de dévouement et de regrets, et La Force répondit à cette preuve de confiance en se rendant à Nérac, avec Rohan, afin de préparer les calvinistes à prendre les armes.

^a *Mémoires de La Force*, t. II, p. 118 à 132. — Mazure, H. de Béarn.

Mais il n'était plus temps de sauver le malheureux Lescun; condamné à la peine des conspirateurs par le parlement de Bordeaux, il fut mis à la torture; il soutint les tourments avec le courage d'un stoïcien, et il fut traîné sur une claie avec l'inscription : *Criminel de lèse-majesté, président de l'assemblée de la Rochelle*. Le bourreau brûla son ouvrage de la persécution des églises réformées, et sa tête resta exposée sur la porte de Royan.

Le Béarn achevait donc de partager les derniers malheurs de l'Aragon; non-seulement il perdait comme lui ses privilèges séculaires, mais il voyait ses derniers défenseurs traités comme ceux de Saragosse. Lescun était le la Nuza du Béarn.

La guerre civile ne se cantonnait pas dans les Pyrénées occidentales. L'attitude violente de l'assemblée protestante de la Rochelle, qui s'était déclarée en permanence, malgré les sommations de Louis XIII, avait exalté l'audace des religionnaires; les Cévennes et le bas Languedoc se couvrirent de milices en révolte sous le commandement du duc de Rohan et du marquis de Châtillon. En présence d'événements aussi graves, le roi ne pouvait plus tergiverser, il marcha sur la Rochelle avec ses troupes. L'assemblée prit toutes ses mesures pour soutenir la guerre; le duc de Rohan reçut des calvinistes le gouvernement du haut Languedoc et de la haute Guyenne, et il ne tarda pas à se trouver directement aux prises avec l'armée royale. Bientôt

^a Vassor. t. II, p. 358-361. — Mazure, p. 267-299.

Louis XIII s'empara d'Agen et de Clérac, il reçut la soumission de l'Ile-Jourdain, de Mancieux, de Mauvesin, du Mas, de Verdun sur la Garonne, et mit enfin le siège devant Montauban. Les religionnaires de Castres, exaspérés, voulaient massacrer les conseillers catholiques ; ces derniers furent assez heureux pour se réfugier à Lautrec.

Cependant Montmorency, ayant réuni les États à Béziers, puis à Narbonne et à Carcassonne, avait conduit devant Montauban tous les renforts qu'il avait pu rassembler (septembre 1621) ; mais en dégarissant les diocèses de Carcassonne et de Narbonne, il attira sur ces points les religionnaires de Rohan qui s'emparèrent de Fitou et de quelques autres places. Mirepoix s'y rendit aussitôt pour arrêter leurs progrès ; il mit Narbonne à couvert, et dirigea des galères contre les religionnaires d'Aigues-Mortes, commandés par l'amiral de Saint-Blancard^a.

Pendant ce temps les épidémies et les inondations du Tarn contraignirent le roi et le duc de Montmorency à lever le siège de Montauban, et le roi profita de ses loisirs pour se rendre à Toulouse et faire une de ces entrées solennelles qui plaisaient tant à sa vanité. La pompe de cette cérémonie, les adulations des parlementaires et de tous les corps d'états coïncidèrent avec un événement propre à compléter la joie du roi de France. Les religionnaires de l'Ariège furent battus... Trois mille hommes de l'armée de Rohan avaient occupé ce pays et prêté main forte

^a Vaissette, t. IX, p. 330 à 335.

au baron de Leran qui, sur l'ordre de l'assemblée de La Rochelle, avait expulsé tous les catholiques de Pamiers. Après ce léger succès, le baron avait pillé les environs de Pamiers et fait le siège de l'église des Allemands, qu'une blessure grave le força d'abandonner. Remis de ses douleurs, et renforcé par de nouvelles troupes de Rohan, Leran s'était emparé du château de la Nogarède ; il avait brûlé l'église des Allemands, le village de Verniole, occupé la maison épiscopale du Mas Saint-Antonin, et assiégé la place de Varilles ; mais le capitaine Durban la défendit avec opiniâtreté. Le duc d'Angoulême, arrivé à la tête des troupes royales, obligea les religionnaires à se retirer ; puis, se mettant à leur poursuite avec Durban et plusieurs gentilshommes du pays, il leur tua plus de 500 hommes, obligea le plus grand nombre à se réfugier à Pamiers, tandis que le reste, repoussé de Saint-Puelles, perdait la vie dans un embuscade près de Revel. La déroute des calvinistes fut complète (25 novembre 1621).

Ce fut dans ces circonstances si graves que la mort de Philippe III vint ranimer les espérances des religionnaires en leur faisant prévoir une rupture entre la France et l'Espagne.

Si le roi castillan se trouvait doublement lié avec Louis XIII par le mariage d'Anne d'Autriche et par le traité d'alliance défensive dont nous avons parlé, on pouvait espérer que son fils, Philippe IV, reviendrait à la politique hostile de Philippe II. La cour de France avait d'ailleurs le soin de le pousser dans cette voie par l'ambition peu déguisée qu'elle nour-

rissait à l'égard du Roussillon ; ambition qui ne devait pas tarder à se traduire en guerre ouverte. Le gouvernement espagnol n'ignorait pas que Louis XIII et ses ministres se réjouissaient de toutes les apparences de mécontentement qui se produisaient dans cette province. On savait à Paris que le gouverneur don Christoval Gallar, ayant voulu faire célébrer un service funèbre pour les obsèques du feu roi, s'était trouvé seul dans l'église de Perpignan. Il s'agissait, il est vrai, d'une simple querelle de préséance soulevée par les consuls, qui revendiquaient le privilège de conduire le deuil avec l'évêque ; mais il n'est rien d'indifférent en politique, et Louis XIII s'applaudissait de ces ferments de discorde qu'il se proposait d'exploiter plus tard en faveur d'une invasion.... Cependant il fallait d'abord s'occuper du Languedoc, toujours en insurrection (1621)*.

Montmorency, guéri d'une maladie contractée au siège de Montauban, avait ouvert les États à Carcassonne, le 11 décembre 1621, et en avait aisément obtenu des subsides, devenus très-nécessaires pour résister au duc de Rohan, qui se préparait à réparer les échecs éprouvés dans le Béarn et le pays de Foix (1622). Après d'assez importantes opérations militaires entre le duc de Rohan et Montmorency, le roi se rendit sur le théâtre de cette guerre désastreuse ; il s'empara de plusieurs places de l'Albigeois et marcha sur Castelnaudary ; puis il rejoignit Montmorency à Alzone, remit l'épée de connéta-

* Henri, t. II, p. 298.

ble à Lesdiguières, et le nomma chevalier du Saint-Esprit dans un chapitre réuni à Carcassonne (14 juillet 1622), presque à la lueur d'un incendie qui dévora 250 maisons, le couvent et l'église des Cordeliers de la basse ville. De Carcassonne Louis XIII se rendit à Narbonne et enfin à Béziers, où les chaleurs excessives donnèrent au cardinal de Retz la maladie qui le conduisit au tombeau.

Pendant que le roi parcourait ainsi le haut Languedoc pour tenter de le pacifier, le comte de Carmaing poursuivait le baron de Leran dans le pays de Foix et l'obligeait à se retrancher à Mazères. Carmaing, n'osant pas l'attaquer dans cette place, voulut se venger sur le château de Mirabel appartenant au baron ; il s'en empara, le réduisit en cendres et massacra la garnison ; après quoi il chassa les religieux du bourg des Allemans, fit venir du canon de Castelnaudary, s'empara de Peyrat, de Lembrescat (26 août 1622) et livra Labastide aux flammes. Le château de Leran lui-même, où la baronne habitait avec un de ses fils, fut obligé de se rendre, et Leran perdit ainsi toutes les places de la contrée. Pour compléter cette déroute générale des calvinistes, Louis XIII se rendit maître de Montpellier, et il reçut le duc de Rohan qu'on lui amena chargé de chaînes*. A l'autre bout des Pyrénées enfin, Poyanne, gouverneur de Navarreins, s'empara de Bellocq, dernière retraite des mécontents de Béarn : 25,000 Béarnais abjurèrent le calvinisme ; 5,000 pèlerins

* Vaissette, t. IX, p. 337-358.

se rendirent à la chapelle de Bettaram en procession. Le ministre Martin, après avoir prêché le calvinisme pendant vingt-sept ans, se laissa toucher par les prières de son fils, barnabite à Lescar^a; et le marquis de La Force lui-même fit sa soumission à Louis XIII, et reçut le bâton de maréchal (1622). Ainsi sur tous les points le catholicisme remportait la victoire.

La paix religieuse et politique paraissait donc complètement rétablie. Mais une paix imposée par la lassitude de la guerre et durant laquelle chaque parti conserve ses ambitions et ses haines ne saurait être de longue durée... Rohan, remis en liberté par Louis XIII, paya sa dette de reconnaissance en reprenant les armes (1625); il convoqua les religieux à Castres et se fit nommer de nouveau leur général en chef... Louis XIII ne perdit pas de temps : il ordonna à Thémines de marcher contre lui; le Castraix fut livré au pillage, et Rohan fut contraint de se rapprocher du pays de Foix, où il possédait des partisans nombreux et des places fortes redoutables. Après avoir été le refuge de tant de nationalités successivement vaincues, les Pyrénées devenaient donc le dernier asile des religieux persécutés. Le premier soin de Rohan fut de s'assurer du Lauragais en plaçant des garnisons à Briatexte, à Revel, à Sorèze, à Réalmont, et de charger Saint-Blancard de défendre le pays de Foix; mais Thémines l'y poursuivit et l'assiégea dans

^a Masure, p. 201-303.

le Mas d'Azil avec l'aide du comte de Carmaing, et comme Rohan y envoya 500 hommes de renfort, la place fut en état d'opposer une longue résistance. Enfin, après avoir pris Calmon (24 août 1625), Sainte-Gabelle et Bordes, défendues par le baron de Leran avec un acharnement incroyable, Thémines concentra tous ses efforts contre le Mas^a (11 septembre 1625). Les habitants, redoutant l'issue du siège, voulurent se rendre et se racheter du pillage pour 15,000 écus; Thémines en demanda 20,000 et la conférence fut rompue. Thémines entreprit aussitôt la circonvallation de la place et attaqua la Roche du Mas, montagne élevée, percée à sa base par une grotte naturelle qui sert de lit au torrent de la Rize.

Cette grotte, composée de plusieurs chambres fortifiées par Jeanne d'Albret, et fermée avec des portes très-solides, pouvait contenir plus de 2,000 hommes. Un grand nombre d'habitants des villages voisins, pris d'assaut par Thémines, s'étaient réfugiés dans ces souterrains et communiquaient avec les défenseurs du Mas. Quand on voulut les attaquer dans ces casemates naturelles, les troupes de Thémines furent aisément repoussées par les tirailleurs embusqués derrière les parapets, et cet échec fit renoncer à l'espoir de les enlever par la force; dès lors l'artillerie tout entière, dirigée contre la ville, réussit à ouvrir la brèche, et Thémines livra trois assauts le 13 octobre, mais il fut toujours repoussé. Sur ces entrefaites, les pluies rompirent le pont qui

^a Vaisselle, t. IX, 360-361.

favorisait ses communications, et il dut abandonner l'entreprise après avoir perdu 500 hommes; il est vrai qu'il battait en retraite pour prendre part à une opération plus importante : Louis XIII l'appela au siège de la Rochelle; il s'y rendit après avoir confié au duc de Guize le commandement du Languedoc (1626)*.

L'année suivante, un armistice décoré du titre de traité de paix, rendit quelque tranquillité au midi de la France (1626); mais Rohan ne tarda pas à reprendre les armes, et afin de pousser la guerre plus vigoureusement, il renoua des intelligences avec la cour d'Espagne. Tous ses partisans n'approuvèrent pas cet acte politique; les religionnaires ne pouvaient oublier la conduite de Philippe II, et le synode protestant de Castres (15 février 1626) adressa même une députation à Louis XIII pour désavouer toute relation avec la Castille, et faire acte de soumission. Cette opinion fut partagée par le pays de Foix; Pamiers, Mazères, Saverdun, Carlat, le Mas d'Azil, Sorèze, Revel, Réalmont, Puy-Laurent et plusieurs autres villes envoyèrent des députés à Castres pour décliner toute complicité avec le duc.

Montmorency profita de ce changement des esprits; il réunit ses troupes et se porta à la rencontre de Rohan, qui s'avancait vers l'Ariège afin d'y raffermir son pouvoir ébranlé. Rohan n'en parcourut pas moins le Lauragais, le pays de Revel, et marcha sur Mazères; mais Montmorency et Ventadour, qui se

* Valesette, t. IX, p. 364 à 365.

trouvaient à Saint-Félix de Cormaing, se mirent à sa poursuite. Les deux armées se rencontrèrent à Souilles près de Saint-Papoul, et une bataille rangée fut livrée sur le Fresquel; après des prodiges d'acharnement, Rohan parvint à franchir la rivière et il continua sa route sur Mazères, où il fut reçu avec acclamations (1627).

Montmorency le suivit de près. Il campa sur l'Ariège à Sainte-Gabelle, ne put empêcher toutefois son adversaire de s'emparer de Montmaur et de Pamiers, que les catholiques et le clergé évacuèrent avant l'entrée de ses troupes; après avoir ravitaillé Carla, le Mas d'Azil, et s'être ainsi assuré de tout le pays de Foix, Rohan rentra dans le Castrais.

Il était temps que le prince de Condé vint relever le parti de Louis XIII dans le haut Languedoc. Arrivé à Toulouse, il fit condamner Rohan comme criminel de lèse-majesté et chargea le comte de Carmaing de reconquérir le pays de Foix; lui-même marcha bientôt à sa suite, et les armées se réunirent devant Pamiers, défendu par Beaufort, lieutenant-général de Rohan (4 mars 1628).

Condé, accompagné du marquis de Ragny, des comtes de Carmaing et du Bourg, d'Hector de Narbonne et du baron d'Ambres, commença le siège avec 4,500 hommes, quelques pièces de canon, et après quelques jours d'attaque la brèche fut ouverte et la ville prise d'assaut. Un grand nombre de religionnaires essayaient de fuir; ils furent atteints et ramenés au prince de Condé, qui en fit pendre huit à Pamiers, vingt à Varilles, et en envoya

cent vingt aux galères; les commandants Beaufort et Darros furent plus tard condamnés et exécutés à mort. A ces exceptions près, les habitants eurent la vie sauve, mais Pamiers fut livrée au pillage, et les troupes royales ne firent faute de s'abandonner à tous les excès de ces sortes d'exploits. La cathédrale ayant été détruite par les religionnaires, on s'occupa de la reconstruire, et le clergé fut mis momentanément en possession du temple des réformés.

Le pays de Foix étant reconquis au catholicisme comme le Béarn, Condé se dirigea vers le Languedoc et les Cévennes pour achever la destruction du parti de Rohan. Les échecs n'avaient aucune influence sur ce chef orgueilleux, qui justifiait si bien la devise : *Duc, je ne daigne; roi, je ne puis; Rohan, je suis*; plutôt que de se rendre à Louis XIII, il préféra se jeter dans les bras du roi d'Espagne, et conclut à Madrid (3 mai 1629), par l'entremise de son chargé de pouvoirs, Clauzel, un traité d'alliance par lequel Philippe IV s'obligeait à lui payer 300,000 ducats par an, tandis qu'il s'engageait lui-même à entretenir 12,000 fantassins, 1,200 chevaux et à continuer la guerre civile. Le traité ne conserva pas longtemps le caractère secret que les partis espéraient lui assurer. Le gentilhomme catholique Bernard Peltz, chargé de porter la pièce officielle de Madrid, et de la remettre à Rohan, fut arrêté à Lunel, livré au parlement de Toulouse et condamné à avoir la tête tranchée (1629)*.

* Veissette, t. IX, p. 380-384.

Il est évident que Rohan, comme Châtillon, Lerran, comme Joyeuse, en se mettant à la tête des habitants du Languedoc, exploitaient leurs souvenirs d'indépendance et leur mécontentement contre la France pour s'y rendre eux-mêmes indépendants et relever dans les Pyrénées ce drapeau des nationalités féodales abattu par les attaques successives des Valois et d'Henri IV. Leurs tentatives étaient tardives : la fortune avait cessé de protéger le morcellement féodal ; la civilisation, agrandissant le diamètre des nations, avait adopté l'unité monarchique comme la solution du grand *problème de la politique nouvelle*.

CHAPITRE V.

LOUIS XIII, VAINQUEUR DE MONTMORENCY, ÉCHOUÉ CONTRE LE ROUSSILLON
ET LA BISCAYE.

Projets de l'Espagne sur la Catalogne. — Organisation de cette province. — Les Catalans refusent de recevoir l'archevêque pour vice-roi. — Philippe IV se rend à Barcelonne. — Séance tumultueuse dans les cortès. — Le Roussillon demande à être séparé de la Catalogne pour l'administration de la justice. — Les Perpignanais essayent d'envahir la Catalogne. — Ils sont accusés de conspirer en faveur des Français. — Cardonne, vice-roi de Catalogne, fait payer l'impôt de quinto. — Usurpations de la couronne sur les privilèges catalans. — Événements dans le Languedoc. — Montmorency fait déclarer les États contre Richelieu. — La plupart des villes embrassent son parti. — Résistance de Narbonne. — Louis XIII marche vers le Languedoc. — Plusieurs villes se soumettent. — Combat de Castelnaudary. — Défaite et captivité de Montmorency. — Louis XIII arrive à Béziers. — Augmentation des impôts. — Le cortège royal assailli par un orage près de Narbonne. — Désastre. — Entrée de Louis XIII à Toulouse. — Condamnation et exécution de Montmorency. — Fin des troubles du Languedoc. — Espions espagnols en Languedoc. — Santa-Coloma, vice-roi de Catalogne. — Préparatifs de guerre dans le Languedoc. — Les Espagnols attaquent Leucate. — D'Halvin marche à son secours. — Il défait Cervellon. — Condé, lieutenant-général dans le midi. — Prise de Saint-Jean-de-Luz par les Espagnols. — Condé s'empare d'Irum et de Passages. — Siège de Fontarabie. — Destruction de la flotte espagnole. — Discorde dans l'armée française. — Condé bat en retraite. — Les États du Languedoc défendent leurs privilèges. — Condé envahit le Roussillon. — Prise de Salces. — Discorde entre les Castillans et les Catalans. — Siège de Salces par les Espagnols. — Condé les attaque. — Un orage disperse son armée. — Il bat en retraite. — Salces capitule.

On sera surpris peut-être que les longues agitations du midi de la France, et la lutte des Béarnais contre la cour de Paris eussent laissé la Catalogne

et l'Aragon dans une paix profonde ; l'opposition qui se manifestait sur la lisière des Pyrénées contre la domination de la France, n'était cependant que trop partagée par les Catalans à l'égard des Espagnols. Quelle était donc la considération qui avait pu les empêcher de faire cause commune avec les insurgés du Languedoc, du pays de Foix et du Béarn ? Leur attachement au catholicisme !... La cour d'Espagne et le clergé n'avaient eu qu'à leur désigner les religionnaires comme des ennemis de l'Église, aussi dangereux que ces musulmans qu'ils avaient combattus pendant sept siècles, et les peuples aragonais et catalans n'avaient éprouvé que haine et mépris pour les partisans de Montgommery, et des Lescun, des Rohan et des Châtillon.

Mais la question religieuse mise à part, ces populations belliqueuses et jalouses ne se tenaient pas moins sur leurs gardes à l'endroit de leurs libertés ; la destruction récente des garanties aragonaises par Philippe II, et les projets du cabinet de Madrid, souvent mis à jour à l'endroit de la Catalogne, ne justifiaient que trop leurs inquiétudes.

Pendant que les guerres de religion devenaient l'occasion et le prétexte de la réunion du Béarn et de la Navarre à la France, la même politique d'absorption était poursuivie de l'autre côté des Pyrénées sur la Catalogne et le Roussillon ; Philippe IV était au moment de lutter contre ces provinces, comme Philippe II avait eu à vaincre l'Aragon insurgé ; et il faut savoir reconnaître que la consolidation de la domination française dans toutes les pro-

vinces pyrénéennes, engageait l'Espagne à étendre la même unité gouvernementale sur le versant méridional de ces montagnes. Ce désir devenait presque un devoir.

Redire tous les droits de la Catalogne aux privilèges que lui garantissait une constitution confirmée par les rois d'Espagne, serait refaire l'histoire que nous avons conduite jusqu'ici..... Nous nous contenterons de rappeler que, si les Catalans avaient renoncé à élire leurs souverains depuis l'établissement de l'hérédité chez les rois d'Aragon-Catalogne, ils prétendaient conserver des pouvoirs équivalents en obligeant les rois espagnols à venir jurer dans les cortès de Barcelonne le maintien de leurs droits et de leurs privilèges. Leur réunion à l'Espagne était donc un protectorat plutôt qu'une dépendance. Il se trouvait même des jurisconsultes qui, par esprit d'opposition, mettaient les droits de la France, fondés sur la conquête de Charlemagne, au-dessus de ceux des rois castillans. Sans remonter si haut à la suite d'une logique trop complaisante, l'organisation particulière de la Catalogne et du Roussillon était une justification permanente des prétentions de ces provinces. Le gouverneur de Catalogne, assisté d'un assesseur, d'un juge, d'un secrétaire et d'un procureur fiscal, devait être Catalan, comme les magistrats du Béarn devaient être Béarnais. Le vice-roi, qui siégeait à Barcelonne, pouvait être Espagnol et rendre la justice dans cette capitale; mais sur tous les autres points, le gouverneur catalan exerçait cette haute magistrature. Le conseil des cent

formait un véritable gouvernement national, comme l'ancien conseil souverain de Pau; il était composé de chevaliers et de bourgeois de toutes les classes; le président, élu annuellement par l'assemblée, devait être pris alternativement dans chacun des ordres qui la composaient; enfin la *députation*, ou syndicat des cortès, formé de trois membres, élus tous les trois ans, surveillait activement la direction des affaires, pendant l'intervalle des sessions législatives, et défendait la constitution et les privilèges. Ce gouvernement catalan était si complet en lui-même, si détaché de la monarchie espagnole, qu'il entretenait son ambassadeur à la cour d'Espagne comme les États étrangers... L'autorité du vice-roi n'était donc que nominative; il fallait que le roi fût venu lui-même jurer le maintien des privilèges avant qu'il pût envoyer ce pâle représentant à Barcelonne; pour tout dire enfin, la Catalogne avait ses revenus à elle, ses impôts à elle, son armée à elle; pas un soldat castillan ne séjournait sur son territoire, pas un réal de ses subsides ne passait dans les caisses du trésor. La Catalogne offrait même les petites agitations intestines des États libres. En 1619, la députation ayant fait incarcérer l'ancien député Queralt, celui-ci fit appel au conseil, qui voulut bien prendre sa défense; mais la députation lui en contesta le droit; le conseil essaya d'agrandir ses prérogatives, en faisant poursuivre les députés les plus ardents; le vice-roi réclama l'assistance de la municipalité en faveur du conseil, afin de faire remettre le prisonnier en liberté, mais l'intervention de l'évêque par-

vint à arrêter les conséquences de ce regrettable conflit d'autorités rivales..... N'eût été la présence du vice-roi à Barcelonne, cette principauté aurait formé un État tout aussi indépendant que le Portugal^a.

On voit donc que si le Béarn-Navarre avait conservé ses rois particuliers, longtemps après que la Catalogne avait reconnu ceux de Madrid, cette dernière ne jouissait pas moins de son ancienne organisation administrative et politique, après que l'individualité du Béarn avait été brisée par la main de Louis XIII.

Ces restes de l'indépendance de la Catalogne, en faisant sa force et sa prospérité, excitaient au plus haut degré la jalousie des provinces qui n'avaient pas su conserver leurs privilèges, et leurs murmures engageaient le gouvernement de Madrid à supprimer ces inégalités pour réaliser l'unité gouvernementale si fortement conçue par Charles-Quint et par Philippe II. L'avènement de Philippe IV rendit cette ambition de la cour d'Espagne plus frappante, et l'opiniâtre susceptibilité des Catalans plus manifeste (1621).

Dès la mort de Philippe III, Barcelonne avait envoyé un député, à titre d'ambassadeur, complimenter le nouveau roi sur son élévation au trône; arrivé à Madrid, le député prétendit jouir de toutes les prérogatives des plénipotentiaires étrangers, en réclamant pour son hôtel un droit d'asile inviolable. Un pri-

^a Feliu, t. III, p. 234 à 236. — Xaupi, *Recherches sur la noblesse*.

sonnier, réfugié près de lui, ayant été enlevé par des officiers de justice, il s'en plaignit, et la cour, plus généreuse que prudente, sanctionna ses prétentions en lui faisant rendre le coupable. C'était reconnaître de la manière la plus formelle l'indépendance de la Catalogne (1621).

Quelque temps après, le duc d'Alcala fut nommé vice-roi; mais comme Philippe IV n'était pas encore venu à Barcelonne prêter serment à la constitution, les droits de la couronne se trouvaient suspendus, elle ne pouvait envoyer légalement son vice-roi les exercer; cependant les corps de l'État se contentèrent de rédiger des observations sur la proposition du vice-chancelier Crespi Valdaura, et lorsque le roi se rendit à Llérida pour réunir les cortès, il arrangea le différend en avouant qu'il y avait eu méprise des deux côtés, et il promit que ces dissensions ne se renouvelleraient plus. Après de tels aveux, les Catalans auraient été mal venus à persister dans leur opposition; Philippe IV les pria de vouloir bien recevoir momentanément son délégué, et l'admission d'Alcala ne rencontra pas d'obstacles. Mais les Catalans étaient résolus à ne pas laisser cette tolérance dégénérer en abus; quatre mois après, l'évêque de Barcelonne remplaçait Alcala, et la députation et le conseil des cent profitèrent de cette circonstance pour revendiquer leurs droits. Avocats, juriscultes, gens de lettres font des protestations; le conseil et la députation refusent, conformément à leurs conclusions, d'admettre le vice-roi avant que Philippe IV soit venu remplir la formalité de la

prestation du serment; Barcelonne envoie des ambassadeurs, et la députation y joint les siens, avec mission spéciale de prier le roi de répondre à leurs vœux (1623).

Deux années s'écoulèrent dans cette position transitoire; la Catalogne n'y perdait rien, elle y gagnait, au contraire, l'absence du seul magistrat qui indiquât sa dépendance. Cependant ce terme écoulé, Philippe IV donna sa parole royale qu'il viendrait à Barcelonne en 1626, et l'on consentit encore à recevoir son représentant; mais au lieu de chercher à calmer les esprits, l'archevêque commence son administration en poursuivant criminellement le député Villeta, auquel il enlève les insignes de conseiller. Le début était assez malheureux.

Le jeune roi, car Philippe n'avait que dix-sept ans, tint enfin sa promesse (1625); cependant, loin de venir avec l'intention loyale et bienveillante de resserrer les liens qui unissaient la Catalogne à l'Espagne, il obéissait à la politique de son ministre favori, d'Olivarès, qui voulait pousser les Catalans à la révolte. Ici comme en Aragon, comme dans le Béarn, les soulèvements devaient servir les intérêts de la royauté, car les révoltes nécessitent une invasion armée, et l'invasion seule pouvait permettre d'accomplir l'anéantissement des privilèges.... L'Espagne avait donc aussi son Richelieu, mais un Richelieu, moins le génie !...

Olivarès, arrivé à Barcelonne avec le roi, com-

* Feliu, t. III, p. 237-238.

mence à indisposer les Catalans par ses allures hautaines et dédaigneuses, et met le comble au mécontentement public en demandant au peuple *el quinto de sus reditos* (le cinquième de ses revenus), impôt inconnu dans la province; puis l'incorporation des milices dans les armées royales (18 avril 1626). Il est vrai qu'un de ces exordes élogieux, comme la littérature espagnole commençait à les exiger, avait le soin d'exalter la valeur et la fidélité de la nation catalane. Le roi faisait d'ailleurs ressortir très-judicieusement les inconvénients qu'il y aurait à former une armée espagnole de Castellans et de mercenaires; il espérait en conséquence que les Catalans seraient assez jaloux de la gloire nationale *et des intérêts de la religion* pour vouloir servir sous ses drapeaux. L'auguste orateur portait même l'humilité jusqu'à les prier de considérer les fatigues et la chaleur qu'il avait supportées pour se rendre au milieu d'eux, et les engageait à ne pas augmenter les douleurs de son voyage en le privant des résultats qu'il espérait en obtenir^a.

Mais l'éloquence royale rencontra des cœurs fermés par l'intérêt personnel. Les cortès rejetèrent ces propositions; ils se vengèrent d'Olivarès en lui rendant outrage pour outrage, et crièrent tout haut que le roi se déshonorait en obéissant à ce favori.

Cette guerre de haine et d'antipathie fut suivie d'une scène très-grave, triste prélude d'une révolution. Pendant une séance des cortès (3 mai 1626), le

^a Feliu, t. III, p. 244.

comte catalan de Santa-Coloma, partisan d'Oliviers, adresse des outrages à la nation; le duc de Cardonne met l'épée à la main pour faire respecter sa patrie, Santa-Coloma dégaîne la sienne, et les membres des cortès, divisés en deux camps, échangent des menaces et sont prêts à ensanglanter la salle des réunions. Cependant on parvint à calmer le tumulte; mais Philippe IV, effrayé des événements que lui annonçait la violence des passions, quitta furtivement Barcelonne, et le vice-roi se rendit dans les cortès pour les proroger... Le syndic de la cité et celui des cortès lui répondirent nettement qu'un pareil acte n'était pas de sa compétence; le conseil des cent prit néanmoins une attitude plus mesurée, il envoya une députation faire ses excuses au roi et lui offrir 500,000 écus en dédommagement de la scène irrévérencieuse dont il avait été blessé (1626)^a.

Ainsi les provocations à main armée succédaient aux jalousies et aux prétentions légales. Ces provocations éclataient en face du roi, au milieu des représentants de la nation; que pouvait-on attendre d'une semblable effervescence...? Une révolution violente ne tarda pas à dissiper les incertitudes.

Dans ces circonstances difficiles, la Catalogne et le Roussillon auraient eu besoin de réunir toutes leurs forces pour triompher des tentatives de la cour d'Espagne; au lieu de marcher avec ensemble, ces deux provinces s'abandonnaient à des jalousies de

^a Feliu de la Peña, *Anales*, t. III, p. 245.

localité qui devaient affaiblir la résistance des Catalans, donner à l'Espagne un point d'appui chez les Roussillonnais et préparer la conquête prochaine de la France. La soumission à la juridiction de Barcelonne entretenait dans le Roussillon, et notamment à Perpignan, une animosité d'autant plus vive qu'elle avait la jalousie pour cause. Perpignan avait déjà (1627) fait parvenir à Philippe IV une demande en séparation, afin d'éviter aux plaideurs le long voyage de Barcelonne et d'empêcher l'argent du Roussillon de sortir du territoire; mais le gouvernement rejeta cette demande et l'opposition ne fit que s'envenimer.

Quelques Perpignanais ayant été arrêtés à Barcelonne pour le paiement de certains droits, les habitants de Perpignan coururent aux armes et levèrent l'étendard de *la main armée* (2 janvier 1629) avec l'intention de marcher sur Barcelonne. Telle était leur exaspération, qu'un messenger étant venu proposer un arrangement, ils le repoussèrent sans examen et menacèrent d'incendier l'Hôtel-de-Ville si les consuls rentraient l'étendard municipal.

Les exhortations de l'évêque qui portait le Saint-Sacrement devant les mutins ne purent calmer leur irritation; l'official provincial de Barcelonne, envoyé comme médiateur, fut encore moins heureux, car il dut se cacher dans une maison pour éviter d'être massacré, et le gouverneur lui-même fut contraint de se réfugier dans un couvent. Le parti de la guerre, guerre assez ridicule il est vrai, qui rappelait celle de certaines villes italiennes, avait donc triom-

phé; le 10 février 1629, toutes les compagnies des métiers, accompagnées des chevaliers de Saint-Georges, sortirent de Perpignan, étendard en tête, et marchèrent bravement à la conquête de Barcelonne, sous le commandement du viguier; mais il ne s'agissait plus de l'expédition de Villefranche et de l'enlèvement des reliques de saint Gauderic. Dès qu'on eut atteint Elne, les fatigues portèrent conseil, le voyage parut aussi long que périlleux, la plupart des bourgeois voulurent revoir les clochers de Saint-Jean; ils se contentèrent de saisir les marchandises de quelques Barcelonnais déposées à Elne, et ils rentrèrent dans la bonne ville.

Philippe IV, qui n'était peut-être pas fâché de cette rupture entre le Roussillon et la Catalogne, eut la générosité de ne pas punir les mutins; il pria seulement ses amis et féaux de mettre bas les armes, leur promit l'oubli du passé et ordonna même à l'audience royale de Barcelonne d'interrompre toute procédure sur cette affaire... Mais Philippe IV n'était pas maître en Catalogne; les magistrats donnèrent une plus haute portée à la révolte des Perpignanais, et ils les accusèrent de vouloir se livrer à la France. Rien n'était capable de soulever le ressentiment et les soupçons de la cour d'Espagne comme cette supposition. Le cri: A la trahison! court de Madrid jusqu'à la Tet; une enquête est entamée, et le vice-roi de Catalogne se rend à Perpignan pour la diriger; cependant les consuls se portent à sa rencontre, ils manifestent une si vive indignation contre cette accusation de félonie qu'il

accepte leur soumission et fait suspendre les poursuites^a.

Ainsi se termina la petite insurrection roussillonnaise; le gouvernement n'eut plus à s'en occuper, et il tourna toute son attention vers la Catalogne, qu'il était plus difficile de réduire. Un second voyage de Philippe IV à Barcelonne, en 1632, fut signalé par une discussion assez vive avec l'amiral de Castille. La noblesse et le peuple catalan se soulevèrent contre Olivares, et le ministre favorisa de s'en venger: l'occasion ne se fit pas attendre. Philippe ayant élevé le cardinal-infant, son oncle, à la dignité de vice-roi, ce dernier fit ordonner par le protonotaire à tous les grands, assemblés pour son installation, de se découvrir comme l'usage en était établi dans les autres provinces; mais la constitution exemptait les Catalans de cette condescendance cérémonieuse, et ils voulurent résister; cependant le duc de Cardonne obéit et les autres assistants finirent par suivre son exemple; cette affaire des têtes découvertes n'était pas terminée, le conseil de la ville protesta contre cet abandon des prérogatives catalanes, et se plaignit des prétentions du cardinal. Olivares fit donner gain de cause au vice-roi, et le conseil des cent, intervenant dans le conflit, défend à tous ses membres de prêter son concours au représentant de Philippe IV (1632).

La question en était là, les deux parties se tenaient sur le qui-vive, lorsque le cardinal céda son poste

^a Xaupi, *Recherches sur la noblesse*.

éminent au duc de Cardonne, seigneur très-influent auprès de ses concitoyens. Les Catalans se crurent sauvés et acclamèrent cette nomination ; mais l'impulsion était donnée dans le sens de la violation des forts, et Olivares ordonna à Cardonne de poursuivre l'établissement de l'impôt du quinto, repoussé une première fois. Le duc eut la faiblesse de sacrifier les privilèges de son pays aux faveurs de la cour ; il réussit à faire payer l'impôt, et ce premier succès obtenu dans l'illégalité ouvrit la voie à toutes les usurpations... La puissance de Barcelonne gênait les projets de la cour ; on s'occupa de l'amoindrir, en lui enlevant l'audience royale de Catalogne qui fut transportée à Gironne, malgré l'opposition du conseil⁴.

Depuis que les corps de magistrature remplaçaient les anciennes autorités ecclésiastiques et féodales, cet enlèvement des cours de justice était fréquemment employé comme dernière punition des villes coupables ; nous avons vu Henri IV et Louis XIII appliquer cette tactique dans le Languedoc. Dès ce moment on ne cessa plus de lacérer les privilèges de la province. Les Catalans qui pouvaient offrir caution étaient affranchis de la détention préventive, on les soumit à toute la rigueur du droit ; les recrues ne s'engageaient sur les galères que pour un temps déterminé, on les y retint arbitrairement ; toutes les causes devaient être jugées par les tribunaux de la province, on les soumit à des cours étrangères... ; les abbayes étaient res-

⁴Feliu, t. III, p. 249.

tées exempts du séquestre, on les rangea sous les lois qui régissaient les autres monastères de la monarchie ; les places fortes jouissaient du privilège de ne pas recevoir de garnisons étrangères, elles furent occupées par les troupes espagnoles. On porta l'audace jusqu'à saisir les marchandises déposées dans les magasins, on destitua des fonctionnaires pour trois années, et l'on força tous les Catalans qui avaient porté les armes à les reprendre à la première réquisition.

Cependant, malgré ces provocations, la Catalogne étouffait encore sa fureur ; mais une étincelle devait suffire pour faire sauter les poudres : la guerre avec Louis XIII devint la cause de l'explosion.

Avant d'arriver à cet événement mémorable, nous devons revenir dans le Languedoc, où une insurrection nous rappelle.

Nous avons fait remarquer que tous les hommes qui obtenaient quelque influence dans le midi de la France se trouvaient singulièrement disposés à exploiter l'esprit d'indépendance des habitants, pour se poser en grands suzerains et ne reconnaître que de très-loin le pouvoir du roi de France. Louis XIII, ayant créé les élus dans les vingt-deux diocèses de la province, éprouva aux États de Pézenas (1629) une assez vive opposition ; et cette opposition ne fit que croître lorsque le cardinal de Richelieu eut fait éprouver au duc de Montmorency les conséquences de son ressentiment personnel. Ce dernier, encouragé par l'amour que les Languedociens n'a-

vaient cessé de vouer à ses ancêtres, se promit de se venger et du ministre et du roi lui-même. Il se trouvait sur les frontières du Roussillon et surveillait les mouvements des troupes espagnoles, lorsqu'il apprit que Marie de Médicis et son fils, le duc d'Orléans, avaient été vaincus par Richelieu dans la ligue formée contre ce despote de cabinet et qu'ils s'étaient réfugiés en Hollande. L'occasion était trop belle pour ne pas la saisir. Montmorency épousa les intérêts de la mère et du frère du roi ; mais cette résolution resta secrète jusqu'au moment où le duc d'Orléans rentra dans les États de Louis XIII à la tête d'une armée, et se dirigea vers le Languedoc pour chercher un appui auprès des mécontents, dont cette province ne cessait d'être le foyer. Montmorency, pressé par les événements, ne pouvait plus déguiser sa conduite ; il se présenta aux États de Pézenas et les entraîna dans sa révolte : un exposé de leurs griefs contre le cardinal et le serment de confondre leurs intérêts avec ceux de Montmorency, furent leur déclaration de guerre. L'acte portait même que la province serait livrée au duc d'Orléans pour l'aider à rétablir l'Etat dans un ordre préférable^a.

La révolte fut complète, elle aurait été proclamée à l'unanimité si l'archevêque de Narbonne n'avait fait opposition ; mais dans les résolutions décisives il faut renverser les obstacles : Montmorency fit arrêter l'archevêque ainsi que les commissaires du roi, Miron d'Hemeri et Verderonne.

^a Hist. du cardinal de Richelieu, p. 134.

Aussitôt les portes de la ville sont fermées afin de retenir les députés, et le lendemain les États prennent une délibération encore plus énergique : ils envoient les évêques d'Albi, de Lodève, d'Uzès, de Saint-Pons et de Nîmes, faire proclamer leurs diocèses en faveur du duc d'Orléans ; Montmorency s'assure lui-même de Béziers, et, chose plus grave, il se rend à Narbonne avec l'intention de livrer cette ville à une garnison espagnole qui devait l'occuper dans l'intérêt du duc d'Orléans.... Mais l'archevêque l'avait prévenu : les habitants fermèrent leurs portes, expulsèrent tous les partisans de Montmorency, et retinrent dans leurs murs 300 hommes que Chalard conduisait au duc sur des bâtiments venus de Marseille ; le gouverneur de Leucate, Barri, fit le même accueil aux commissaires de l'insurrection. Il en fut autrement d'Agde et de Brescou, ces places leur ouvrirent leurs portes (25 juillet 1632), et Montmorency rejoignit le duc d'Orléans à Lunel.

Quelques jours avaient suffi à Montmorency pour occuper tout le bas Languedoc ; il eut mieux valu placer des garnisons dans le haut, afin d'être en communication directe avec l'Espagne ; mais le maréchal de Schomberg, commandant de cette partie de la province, déjoua toutes les tentatives d'insurrection : il fit notamment échouer le siège de Montlaur, entrepris par le baron de Mons, en faisant attaquer ce lieutenant de Montmorency par les habitants de Carcassonne.

Déjà Louis XIII, stimulé par l'opiniâtre Riche-

lieu, mis personnellement en jeu dans cette affaire, s'avancait vers le Languedoc pour réduire le parti du duc d'Orléans; celui-ci, gagnant du terrain, marcha vers Narbonne dans le but d'atteindre la frontière du Roussillon, par laquelle l'Espagne lui envoyait 12,000 Napolitains; en passant, il fit augmenter les fortifications de Béziers, et Montmorency ravitailla le Brescou afin d'avoir un port de sûreté.

Cependant la marche du roi inquiétait vivement les insurgés; ils ne tardèrent pas à comprendre que la prise d'armes, dirigée contre le ministre, atteignait Louis XIII lui-même, et ils se hâtèrent d'abandonner une cause qui devenait périlleuse. Schomberg se dirigea bientôt sur Saint-Félix de Caraman, une des places importantes des rebelles; les ducs d'Orléans et de Montmorency coururent à son secours, mais la garnison s'était déjà rendue, et Schomberg allait à la rencontre de Montmorency du côté de Castelnaudary. Un combat qui paraissait devoir être peu décisif fut livré sur le Fresquel; mais au moment où Montmorency chargeait les troupes royales à la tête de ses meilleurs cavaliers, il reçut une décharge de mousqueterie qui renversa un grand nombre de ses hommes et l'atteignit lui-même à la gorge après avoir percé son casque. Furieux de cette blessure, il se jette dans les rangs ennemis; ses amis les plus dévoués le suivent, et cette poignée de braves pénètre jusqu'au septième rang des royalistes où elle se trouve complètement entourée: « Rendez-vous au roi de France, » s'écrie le capitaine de Laurière. Montmorency lui répond par

un coup de pistolet; Laurière décharge le sien et lui traverse la bouche et la joue droite. Le blessé, loin de se sentir affaibli par cette double blessure, se relève exaspéré et renverse le fils de Laurière d'un coup de hache, mais son cheval tombe raide mort à ce moment, et il est obligé de se rendre. On le transporte baigné de sang dans une métairie voisine; il s'y confesse à l'aumônier de Schomberg, le chirurgien des cheuau-légers du roi panse ses dix-sept blessures, et l'illustre prisonnier, porté sur une échelle, fait son entrée à Castelnaudary au milieu des pleurs et des sanglots des habitants.

Schomberg n'osait pas le laisser dans une ville où il provoquait des regrets si universels; il osait tout aussi peu le faire juger à Toulouse où sa popularité était immense; il jugea plus prudent de le transporter lui-même à Lectoure, où le commandant Roquelaure, chargé de le garder, pourrait plus aisément répondre de lui (5 septembre 1632).

La catastrophe de Castelnaudary, arrivée après une heure de combat, détruisit toutes les espérances du duc d'Orléans. Il ne devait le dévouement du Languedoc qu'à l'influence personnelle de Montmorency; lui tombé, toutes les villes s'empressèrent de mériter par une prompte soumission la clémence de Louis XIII. Bagnols, Frontignan, Balaruc, Mèze, Pézenas, Cette, Maguelonne, Montréal, se mirent à la tête de cette réaction: les habitants d'Agde chassèrent le capitaine des gardes de Montmorency et rasèrent la forteresse.

Déçu dans ses plus solides espérances, le duc

d'Orléans fut obligé d'implorer le pardon de son frère; il l'obtint, et Louis XIII, suivi de la reine, continua son voyage de Languedoc.

Les mécontents avaient déposé les armes, il fallait consolider la paix par des actes de justice et de fermeté (11 octobre 1632). Les États de Languedoc furent réunis à Béziers. Après s'être fait louer par son garde-des-sceaux des soins qu'il avait pris pour pacifier la province, Louis XIII ordonna, par un édit, que les États se tiendraient tous les ans au mois d'octobre; il créa trois trésoriers ou receveurs, supprima les vingt-deux bureaux d'élection ainsi que les collecteurs, sous la condition qu'on lèverait par abonnement 225,658 livres pour le paiement des taxations des receveurs, 224,474 pour les gages des trésoriers, 240,031 pour les mortes payes et les garnisons des places, 9,600 pour les appointements des gouverneurs et autres officiers, 25,170 pour les gardes du gouverneur, 50,000 pour les frais des États, 12,000 pour les réparations des places fortes, 40,000 pour les ponts et chaussées, 70,000 pour les appointements du gouverneur, 48,000 pour ses gratifications, 9,000 pour les receveurs, 282,500 pour la gendarmerie, 30,000 pour les prévôts, total : 1,200,000 liv. On voit que le gouvernement de Richelieu marchait carrément dans la voie d'une administration vaste et complète, qui devait nous conduire à celle que nous possédons aujourd'hui, sans se laisser effrayer par l'accroissement des budgets.

Aussi toute insurrection devenait l'occasion d'un

immense succès pour la royauté; celle d'Aragon avait fait supprimer le justicia, celle de Béarn venait de faire réunir cette principauté à la France, celle de Languedoc servait à faire augmenter les impôts de cette province dans une proportion considérable, sans laisser aux vaincus la force de les refuser, et consolidait par conséquent l'autorité du pouvoir royal.

Lorsque Louis XIII eut quitté la séance après la lecture de cet édit, les États allèrent le remercier de toute l'attention qu'il apportait à la bonne administration de la province; mais une seconde députation vint immédiatement lui présenter des doléances sur l'élévation des charges et sur l'augmentation des traitements; toutefois cette légère opposition se borna à présenter des réserves respectueuses, et les vaincus ne poussèrent pas plus loin la résistance financière.

Louis XIII et Anne d'Autriche quittèrent Béziers le 15 octobre, et se rendirent à Narbonne. L'Aude était sans pont : ils la traversèrent assez facilement à gué; mais la plaine était sans chaussée, et ils manquèrent d'y perdre la vie. Ils arrivaient près de la ville, les tours de la cathédrale se dressaient déjà à leurs regards, lorsqu'ils furent assaillis par un orage si violent, qu'en quelques instants les ruisseaux débordés couvrirent les chemins; les ornières remplies de boue engloutirent les fourgons et les carrosses; les muletiers et les charretiers, ne se sentant plus maîtres de leurs attelages et voyant l'inondation envahir la plaine, détélèrent leurs che-

vaux et tâchèrent de gagner la cité. Les moins expéditifs dans ce sauve-qui-peut périrent entraînés par les eaux; et l'on cite, parmi les nombreuses victimes de ce désastre, deux femmes de la suite de la reine, deux muletiers et dix mulets qui portaient une des chambres du roi, vingt soldats des gardes, soixante du régiment de Navarre, autant de celui de Tonneins, quarante de celui de Vervins, et quatre-vingts personnes de différentes classes. Ce fut à grand'peine que le carrosse du roi et celui de la reine arrivèrent à Narbonne avant l'inondation. Louis, profondément attristé, passa quelques jours dans cette ville; il fit publier par le conseil de la commune le règlement qui concernait cette localité; il expulsa les habitants qui ne s'étaient pas montrés assez dévoués à sa personne, notamment le viguier, le juge, le procureur du roi, ainsi que quatorze citoyens, et Précî en fut nommé gouverneur. De Narbonne, la cour se rendit à Carcassonne et à Castelnaudary; chacun voulut visiter le champ de bataille témoin de la défaite du duc de Montmorency, et l'on n'arriva à Toulouse que le 22 octobre..... Le lendemain de son entrée solennelle, Louis XIII retirait au duc de Ventadour le commandement du Languedoc et le donnait à Schomberg, en récompense de la destruction du parti de Montmorency; il chargeait le parlement de juger ce duc, et envoyait le marquis de Brézé le chercher à Lectoure. Le procès fut très-expéditivement terminé; le 30 octobre, l'illustre rebelle était condamné à perdre la tête, et le bourreau la lui

faisait tomber dans une des cours du Capitole.

Cette sanglante et regrettable exécution clôtura le voyage de Louis XIII, et termina le règne des grandes influences seigneuriales dans le Languedoc. Lorsque l'esprit monarchique a poussé de profondes racines dans une contrée, cet esprit survit longtemps aux monarchies elles-mêmes, et il se hâte de se rattacher à tout ce qui semble lui rappeler le temps de sa splendeur. Les Montmorency avaient offert au Languedoc l'occasion d'appliquer ces traditions de respect et de gloire à une famille digne de remplacer les anciens comtes de Toulouse; mais la mort du duc brisa toutes les espérances sur ce point: l'animosité contre la France ne prit plus les armes; elle se réfugia dans quelque pâle bouderie du parlement et des États.

Après son départ pour le nord, Schomberg mourut à Bordeaux, et son fils, le duc d'Halvin, hérita de son commandement. Louis XIII rendit encore quelques édits concernant le Languedoc; il supprima les élus et accorda une amnistie pleine et entière à tous ceux qui avaient embrassé le parti du duc d'Orléans, à l'exception des évêques d'Alby, d'Uzès, de Lodève, d'Alet et de Saint-Pons. Le cardinal de Richelieu, qui ne pardonnait pas facilement à ses collègues, les soumit, avec plusieurs autres ecclésiastiques, au jugement d'une commission nommée par le Pape et résidant à Paris. Les évêques d'Alet, de Lodève et de Saint-Pons furent absous; l'évêque d'Alby, condamné par contumace, finit par obtenir sa grâce, et l'on s'empessa d'en-

lever à toute nouvelle insurrection ses principales chances de succès, en faisant démolir dans le pays de Foix et les Cévennes plus de cent châteaux dont les garnisons avaient défendu la cause du duc d'Orléans^a.

A peine les affaires intérieures du Languedoc étaient-elles terminées, que de bien plus graves complications appelèrent toute l'attention de Louis XIII sur ses frontières. L'union de ce prince avec une infante d'Espagne n'avait pu consolider les relations pacifiques des deux royaumes ; la guerre se préparait depuis longtemps à Paris et à Madrid, et le Roussillon devait être le théâtre des opérations. Déjà cette province était le centre d'approvisionnements et de concentrations de troupes considérables ; nous avons même vu que le duc d'Orléans comptait recevoir par Perpignan un renfort de 12,000 soldats. Le cabinet de Madrid avait un double but, en agissant ainsi il voulait affaiblir le gouvernement de Louis XIII en soutenant la révolte du duc d'Orléans, il voulait surtout profiter du prétexte de la guerre étrangère pour faire occuper militairement le Roussillon et la Catalogne, anéantir les privilèges de ces deux pays, et rendre enfin leur incorporation à l'Espagne définitive et absolue ; or, comme la France avait des projets de conquête bien arrêtés sur le Roussillon, seule province du nord des Pyrénées qui ne lui appartint pas, Perpignan était l'arène où les ambitions

^a Vaissette, t. IX, p. 420 à 481.

des deux gouvernements devaient naturellement se rencontrer.

Philippe IV commença la mise à exécution de sa politique, en envoyant plusieurs espions parcourir les frontières du Languedoc. Quelques-uns furent arrêtés, notamment don Juan de Meneses, gouverneur de la citadelle de Perpignan, qui fut surpris à la Palme et conduit à Narbonne (1634). Mais ces légers incidents n'empêchèrent pas le duc de Cardonne, commandant de la Catalogne et du Roussillon, de faire passer des troupes en deçà des Pyrénées. Bientôt l'armée espagnole compta 8,000 fantassins, 2,000 chevaux et 70 pièces de canon, qui se placèrent sous les ordres du comte de Cervellon. Le roi d'Espagne n'osant pas compter, dans cette double tentative, sur l'énergie du duc de Cardonne, considéré comme le défenseur naturel des libertés catalanes, lui retira le commandement de la Catalogne et le remit au comte de Santa-Coloma, qui s'était déjà fait remarquer par son dévouement à Olivares.

La connaissance de ces préparatifs et l'arrestation des espions avaient mis la France sur ses gardes, et tout était prêt pour la résistance comme pour l'attaque. Le duc d'Halvin, gouverneur de Languedoc, quitta la cour, rentra dans son gouvernement, et Louis XIII ordonna de lever dans cette province une imposition extraordinaire de 100,000 livres, destinées à fortifier Narbonne, sans avoir consulté les États ; mais il n'avait pas tenu compte des privilèges du Languedoc et de la susceptibilité de ses habi-

tants. Le parlement de Toulouse, irrité de cette usurpation, ordonne de surseoir; la question se trouvant ainsi carrément posée entre le pouvoir central et les libertés provinciales, le conseil du roi casse cet arrêt (20 janvier 1635), et le roi ordonne de passer outre et de lever les subsides : Toulouse veut résister et se met en armes; cependant la prudence du duc d'Halvin tourne les difficultés en les dédaignant, et il réunit les États à Pezenas, afin d'enlever à Toulouse l'appui que lui donnait la présence de l'autorité représentative. L'opposition essaya bien de se réveiller sur ce point (21 novembre 1635); les États se plaignirent de la levée extraordinaire des 100,000 livres, au mépris de leurs privilèges, ils prièrent le duc d'Halvin d'en faire suspendre la perception; ils demandèrent qu'on mît un terme aux extorsions des gens de guerre, et s'opposèrent enfin à la création de *commissaires*, qui leur paraissaient remplacer les élus supprimés par Louis XIII; mais Pezenas n'était pas à redouter comme Toulouse; la milice de cette petite ville ne prit pas les armes, et, après ces doléances, les États consentirent à voter 30,000 livres pour les fortifications de Narbonne, et 50,000 pour la construction des ports d'Agde et de Brescou.

Il était urgent de s'opposer à l'invasion espagnole; Cervellon venait de franchir la frontière à Malpas (27 août 1637) en passant entre Clairac et Rivesaltes; maintenant il marchait sur Leucate, située au bas d'un rocher baigné par la mer, et reliée à la terre ferme par un isthme qui sépare les étan^{gs}

de Salces et de Lapalme. Barri de Saint-Aunez, dont le père s'était illustré sous Henri IV, commandait le vieux château formé d'un vieux donjon de forme ronde, flanqué par François I^{er} de quatre bastions irréguliers; malgré la faiblesse de sa garnison, réduite à 80 soldats et à 60 paysans, Barri soutint pendant quatre jours l'attaque de l'armée espagnole, et fit brûler le village pour empêcher les ennemis de s'y établir. Cependant les bourgs de Fitou, de Trailles et de Lapalme tombèrent au pouvoir de Cervellon, qui fit fortifier un ermitage voisin de Leucate et le transforma en forteresse, afin de bombarder le château. La canonnade commença le 5 septembre, et les Espagnols firent usage pour la première fois des bombes, que l'art militaire venait d'inventer. D'Halvin, averti de l'attaque de Leucate, s'empressa d'employer les 30,000 livres votées par les États à fortifier Narbonne, et après avoir renforcé la garnison de cette ville avec les milices des diocèses de Narbonne et de Saint-Pons, plus quatorze compagnies du régiment de Languedoc et trente maîtres de sa compagnie de gendarmes, il réunit toutes les ressources de la province, retint le régiment de Catellan qui se rendait en Italie, les recrues de divers autres régiments, et la compagnie des cheveu-légers, il fit venir de Provence le régiment de Vitri, et il se mit à la tête de cette armée.

On n'était donc plus à l'époque où la vicomté de Narbonne faisait cause commune avec les Catalans pour combattre les rois de France et les comtes de

Toulouse : catholiques et religieux s'empres-
saient maintenant de prendre les armes pour re-
pousser les Espagnols.

Cependant les choses ne marchaient pas encore
au gré de l'impatient Richelieu, qui ne voulait pas
perdre cette occasion précieuse d'enlever à l'Espagne
une province qui convenait si bien à la France. Il en-
voie le lieutenant Mayolas sur les lieux, avec ordre
de presser les armements, et ordonne au duc d'Hal-
vin d'assembler les États à Béziers (14 septembre)
et d'en obtenir 50,000 écus, pour la défense de
Leucate. L'élan de la province répondit à celui
du cardinal-ministre. Toulouse fournit 100 dragons
et 100 quintaux de plomb; Montpellier une com-
pagnie de cheveu-légers; l'évêque de cette ville
400 hommes; celui de Béziers 200; l'évêque d'Alby
conduisit 50 gentilshommes. Aussitôt que d'Hal-
vin posséda ces renforts, il marcha vers le châ-
teau de Leucate, s'assura de Saint-Jean, et fit or-
donner à la flotte de s'approcher; mais l'amiral
Sourdis, archevêque de Bordeaux, ne put abor-
der, et il dut borner sa coopération à joindre ses
équipages de marine à l'armée de terre. Enfin
d'Halvin passa 9,000 fantassins et 800 chevaux en
revue, le 22 septembre, près de Coursan; il leur
fit traverser l'Aude à Narbonne sur un pont de
bateaux, vint camper à Sigean (24 septembre
1639), reçut 1400 hommes de renfort, et le 25
il attaqua les Espagnols..... Le château de Ro-
quefort, pris le premier, permit aux signaux de
la montagne d'annoncer à la garnison française

de Leucate l'approche de l'armée libératrice.

Bientôt la cavalerie espagnole, attaquée aux Ca-
banes de Lapalme, battit en retraite sur les retran-
chements de la montagne, dont les redoutes et les
demi-lunes environnaient toutes les hauteurs, de-
puis l'étang de Leucate jusqu'au grau de La Fran-
qui. Le 27, d'Halvin fit assaillir la ville de La-
palme, dont la garnison capitula, et après un con-
seil de guerre, tenu en présence des archevêques
de Narbonne, de Bordeaux, des évêques d'Alby,
d'Agde et de Béziers, on donna l'assaut aux retran-
chements ennemis, une heure avant le coucher du
soleil, sous le feu de dix-huit pièces de canon et
d'une mousqueterie meurtrière. Après plusieurs
essais d'escalade, les Français enlevèrent quelques
lignes de fortification, et Cervellon fut obligé de
se retirer dans le fort de son nom. Cependant,
2,500 hommes d'élite accourent à son secours; ils
font plier l'aile droite des Français; la victoire de-
meure pendant plus de cinq heures incertaine, et
la profondeur de la nuit fait suspendre le combat.

Dès que l'aurore parut, les Français voulurent
recommencer l'attaque; mais les ennemis n'étaient
plus devant eux; ils s'étaient retirés, laissant 1,300 ca-
davres sur le champ de bataille, trente pièces de ca-
non et une grande quantité de provisions et de ba-
gages. Tel avait été l'acharnement des deux armées
que douze femmes espagnoles furent trouvées parmi
les morts, et lorsqu'on interrogea les prisonniers à
leur égard : Ce ne sont pas là des femmes, répon-
dirent-ils, ce nom n'appartient qu'à ceux qui ont

abandonné le combat. (*Digan que no son mugeres, mugeres son los que huyeron*). Cette opinion fut aussi celle des Perpignanais; quand Cervellon revint parmi eux, il se vit cruellement injurié, poursuivi à coups de pierres, et il ne put se soustraire à la mort qu'en se réfugiant dans le monastère des Capucins; le duc d'Halvin son vainqueur, au contraire, obtint le bâton de maréchal de France^a.

L'affaire de Leucate devait naturellement encourager les projets de Louis XIII; mais son ambition de conquêtes prit trop de développement; car elle embrassa toute la frontière depuis l'Océan jusqu'à la Méditerranée, et il paya cher cette faute.

Malgré l'habile intrépidité montrée par d'Halvin, ce général ne lui parut pas capable d'exécuter seul ses vastes desseins: il réunit toutes les provinces pyrénéennes dans un seul gouvernement qui semblait rappeler le royaume d'Aquitaine et le soumit à un lieutenant-général chargé de diriger les parlements de Guienne, de Languedoc, de Béarn et de Navarre. Le prince de Condé, revêtu de cette espèce de vice-royauté méridionale, vint fixer son quartier-général à Bordeaux. Cette ville était assez éloignée du Roussillon; mais comme ce prince avait résolu d'attaquer d'abord la Biscaye, peut-être même de conquérir la Navarre espagnole, en s'appuyant sur le mécontentement de ces peuples, sa résidence était assez à portée du théâtre de ses premières opérations.

^a *Mémoires de l'abbé d'Artigny*, t. VI.

Si les Roussillonnais faisaient de fréquentes tentatives sur le Languedoc, les Biscayens ne manquaient pas de profiter de l'incertitude des frontières du Labour pour pénétrer dans le pays basque français et y commettre des ravages. En 1636, des troupes espagnoles franchirent la Bidassoa et parvinrent jusqu'au port de Cibourre, où quarante mousquetaires du duc d'Epéron les arrêtèrent quelques instants; mais elles ne tardèrent pas à s'emparer de Saint-Jean-de-Luz, dont les habitants ne leur étaient peut-être pas très-hostiles, et elles se fortifièrent dans la redoute de Soccoa. Cette entreprise jeta l'alarme dans Bayonne; le duc d'Epéron et son fils de La Valette s'y rendirent avec quelques compagnies, relevèrent le courage des habitants et construisirent deux forts détachés pour protéger le pont de Saint-Esprit. Puis La Valette marcha sur Saint-Jean-de-Luz (1637) avec les milices du Labour, les régiments de Mun et de Guyenne, et assiégea les Espagnols dans le Soccoa. Il le resserra si bien après leur avoir enlevé quelques retranchements, qu'ils furent réduits à trois mille hommes et finirent par regagner la Biscaye^a.... Le temps des représailles ne devait pas tarder à se présenter pour eux.

Nous avons vu, sous Henri IV, que la France était sur le qui-vive du côté de Bayonne comme du côté du Roussillon. Richelieu continuait la même politique. Pendant que les Espagnols envoyaient des espions examiner nos places fortes du Languedoc

^a *Chronique de Bayonne*, p. 165-167.

doc, le cardinal avait fait étudier les fortifications de Fontarabie, par M. de La Valette. Cet émissaire avait jugé la place difficile à prendre; mais son opinion n'avait pu faire fléchir la résolution du cardinal ministre, et le prince de Condé allait la mettre à exécution.

Après avoir réuni quelques troupes à Toulouse, et y avoir présidé les États, il revint à Bordeaux (1638), et fit avancer son armée vers Saint-Jean-de-Luz. Les Français traversèrent heureusement la Bidassoa, livrèrent Irum au pillage, et forcèrent le port très-important de Passage; plusieurs navires de guerre s'y croyaient à l'abri d'un coup de main comme des coups de vent, sous la protection des hautes montagnes qui abritent cette rade et ne lui laissent de communication avec l'Océan que par un étroit chenal où deux navires ont peine à se croiser: ils tombèrent également au pouvoir du vainqueur. Ces succès permirent à Condé d'envoyer pour trophées cent cinquante pièces de canon en France, et l'encouragèrent à mettre le siège devant Fontarabie.

Les opérations furent assez vivement pressées pendant le mois de juillet; mais la flotte de l'archevêque de Bordeaux n'étant pas encore arrivée pour faire le blocus maritime, les Espagnols firent parvenir dans la place des vivres et des renforts, ce qui permit à l'amirante de Castille de réunir une armée considérable et de la conduire à son secours. Presque aussitôt, Dom Miguel Pérez vint prendre le commandement de Fontarabie, et il y introduisit 800 soldats, renfort très-utile pour

relever le courage d'une faible garnison de 600 hommes qui était prête à mettre bas les armes. Pendant ce temps, les Espagnols avaient équipé une seconde flotte destinée à réparer le désastre de Passage, et à disperser les vaisseaux français; mais attaqués par l'archevêque de Bordeaux, près de Gue-tary (26 août 1638), les vingt-quatre navires espagnols furent refoulés dans une rade où les brûlots les réduisirent en cendre. Un seul put s'échapper, tous les autres furent complètement détruits avec leurs équipages et les trois mille soldats qu'ils portaient à Fontarabie.

Cette victoire importante consolidait la conquête d'Irum, de Passage, et mettait Fontarabie à la merci des vainqueurs; il suffisait de savoir attendre; mais Condé et l'archevêque de Bordeaux, trop pressés d'emporter la place d'assaut, abandonnèrent le port de Passage pour diriger toutes leurs forces sur Fontarabie, et cette précipitation les perdit.

Les préparatifs de l'attaque étaient considérables. Les Bayonnais avaient apporté par mer des vivres, des munitions et des pièces d'artillerie, ils avaient fourni même des troupes; l'archevêque enfin avait débarqué ses matelots pour prendre directement part à l'action. Bientôt une mine heureusement dirigée fit sauter un bastion, il ne restait donc qu'à monter à la brèche, et le succès paraissait d'autant plus assuré que le brave Miguel Pérez venait d'être tué dans une sortie. Mais la discorde détruisit tous les avantages de ces circonstances favorables. On ne sait pour quel motif La Valette remit au lendemain l'assaut dont

il était chargé; le prince de Condé, très-irrité, lui enleva son commandement et le donna à l'archevêque; ce dernier se disposait à diriger l'attaque, lorsque deux régiments dévoués à La Valette refusèrent de marcher, sous prétexte qu'ils n'avaient pas reçu leur solde, et la noblesse de Guienne partagea leur mutinerie. Au milieu de cette déplorable discorde, l'amirante de Castille attaque à l'improviste les retranchements des Français; le marquis de La Force, abandonné par ses troupes, essaie inutilement de résister avec ses domestiques. Condé, qui accusait La Valette de conspirer en faveur des Espagnols, envoie quelques compagnies renforcer le point attaqué; elles sont repoussées par les soldats de La Valette, et les Français se battent contre des Français en présence de l'ennemi qui les harcèle. Pendant ce temps, les Espagnols pénètrent dans le camp sous le commandement de Mortara et de Torrecusa, et le sauve-qui-peut devient général. L'archevêque de Bordeaux fuit vers sa flotte; le prince de Condé le suit en marchant dans la Bidasoa, avec de l'eau jusqu'aux aisselles: une chaloupe le retire de cette position périlleuse; mais les soldats qui le suivent sont noyés, au nombre de 2,000, et La Valette, immobile à quelque distance, n'a pas honte de s'applaudir de la fuite de ses deux rivaux; c'est en vain que le reste de l'armée est assez heureux pour atteindre l'autre bord; on ne tente plus de résister aux Espagnols, et les débris de nos bataillons rentrent dans la Guienne, flétris par une défaite que la discorde et l'impéritie des chefs avaient

seules occasionnée. Bagage, munitions, artilleries, tout devint la proie des Espagnols*.

L'échec du prince de Condé contre Fontarabie fit complètement renoncer à toute tentative du côté de la Navarre et concentra les ambitions de

* Vassor. t. V, p. 541 à 556. — Bassompierre, *Journal*, t. II. — Nani, *historia Veneta*, liv. X.

Voici le récit de ce désastre d'après les historiens espagnols. La valeur littéraire de ce fragment suffirait pour lui donner le droit de figurer dans cet ouvrage; mais il présente encore un autre intérêt, celui d'être le premier essai de Moret, le célèbre annaliste du royaume de Navarre. Les détails offrent d'ailleurs un mouvement assez dramatique.

Empeños del valor, y bizarros desempeños ó sitio de Fuenterrabia que escribió en latin el Rmo. P. Joseph Moret de la compañía de Jesus natural de Pamplona en 1628, traducido al castellano año de 1763. Por don Manuel Silvestre de Arleguy natural de Pamplona.

Cuando el de Condé, que en el primer encuentro habia corrido á caballo hasta las trincheras del alto de Guadalupe, Advirtió que ya su caballeria estaba rechazada, las trincheras rotas, llenos todos los reales de miedo, y en suma, que la cosa estaba ya en tan mal estado que seria imposible suspender el curso de la victoria porque á manera de torrente se habia estendido por todos los alojamientos; lastimándose de su desgracia, al ver que no solo se le iba como de la garras la presa, sino que se hallaba ya desalejado; dando de espuelas al caballo, se encaminó hacia el mar, y ni aun se detuvo en su tienda, con ser que pasó por junto a ella; y llegado que hubo á la Lengua de la Agua, desmontándose del caballo, se metió á pié por el mar adentro, para que se avivase mas la diligencia en arrimarle, alguna de las chalupas; y en efecto en una de ellas, hubo de pasar á la costa de Francia con pocos que le acompañaron. Uno, que poco antes mandaba un ejército tan numeroso, y tenia tan cerca una armada vencedora. Los mas de los gefes franceses siguieron el mismo rumbo. El arzobispo de Burdeos se acogió á la armada; tambien hacia allí empujó la huida en mucho número las reliquias del ejército roto, de suerte, que toda la costa, que corre desde donde estaban las trincheras mas inmediatas á Fuenterrabia hasta el castillo Iguer, le ocupaba una lastimosa tropa de gente, por habérseles interceptado la huida; pues por fuerza las chalupas, y barcos habian quedado los mas en la arena por la baja-marea, como que parecia, que aun el mismo mar miraba con mal semblante la acelerada huida de los franceses; y el número de la chalupa no alcanzaba con mucho á la gente que habia de pasar. Apretaban, pues, por atrás los españoles; y como algunos de estos al favor de las alas, que da el vencimiento, se habian adelantado ya, escarando sus fusiles á montones enteros de franceses; vieras una infinidad de estos tirarse á medio de las olas; atropellábanse infantes y caballos por meterse los primeros en las chalupas, y ya metidos procuraban retirarias

Louis XIII sur le Roussillon qu'il n'aurait jamais dû négliger. D'Halvin fit l'ouverture des États de Languedoc à Carcassonne; il leur promit, au nom du roi, d'exempter la province des charges nouvelles de la guerre, en considération de la belle conduite

de la orilla dándose de la priesa de los remos, y de los palos, sobre quienes afianzados hacían fuerza para navegar, otros al contrario por detenerlas y no quedar excluidos de su abrigo, de modo, que ni le disfrutaban ellos, ni les permitían á los demás por aquel género de necio consuelo, que halla lo medroso en hacer que sea de muchos un mal que se padece; porque las chalupas por una parte con la porfía de quererlas unos retirar y otros detener, y por otra parte con el peso de los que cargaban encima, iban al fondo, desafiándose de ellas muchos, que mezclados luego con los que iban á caballo, como no podían mantenerse á pié firme por las olas, que desde el mar alcanzaban, se los sorbían las mismas olas; y si algunos quedaban sobrenadando, eran flanco de nuestra mosquetería, que desde la orilla los iban matando á balazos. Armas, caballos, y gente, todo pereció, y lastimosamente, aunque es verdad, que los mas caballos desprendidos de los ginetes volvían á pado hacia la orilla. No les hubiera costado tanto una reñida resistencia, ni hallarás fácilmente otro ejemplo de que se perdiese mas número de gente en una huida, que en una batalla. Lo que prueba la grandeza de la pérdida, es la grande y extraordinaria pesca, que se hizo aquel año en el puerto de Fuenterrabía, y todos los peces gordos muchísimo, como si los hubieran tenido repastando. Algunos pocos se libraron entre los bosques inmediatos al mar, y cogiendo de noche algunas chalupas de la armada se pasaron á la otra parte. Mas feliz fue la huida de otros que desde las trincheras de mas abajo, con miedo de que el almirante, y el de vez los interceptasen, huyendo del mar, por un camino, que ya de antes estaba allanado para la caballería, entre unas lagunas, torcieron por el alto de la Gracia hacia el puente Mendelo, y desde allí tiraron á otros cuarteles menores, que estaban en Irun. Aunque no por eso lograron la retirada quieta, é impune totalmente; porque los de Fuenterrabía cuando vieron que pasaban de alto, les arrestaron, y dispararon la artillería desde el fronterizo baluarte de la reyna, y mataron algunos. Pero despues que se pudieron cubrir de la puntería de estos cañones, no recibieron daño alguno porque Giron no supo nuestra buena suerte, aunque ya llegaba á oír la bulla, y gran tumulto de los que reñían, pero sin poderse asegurar hacia quien se inclinaba la victoria, porque le impedían la vista los altos, y bosques que hay por medio; ni se le había mandado tampoco, que diese batalla, sino puramente tocar algunas alarmas hacia los cuarteles de Irun...

El número de los muertos fue mucho menor, que lo lustroso de esta victoria; porque los que murieron á hierro, no fueron mas de mil y quinientos: pero los ahogados, se dice, que fueron mas de dos mil: ni los españoles quedaron privados de sus despojos; porque la primera alta-marea, que hubo, sacó á la playa grande monton de cadáveres, porque el mismo

de ses peuples dans l'expédition du Roussillon, et se borna à demander 1,060,000 livres pour les quartiers d'hiver des troupes. Mais l'habileté de l'exorde ne put faire prendre le change sur la conclusion, et les États refusèrent de payer les *étapes* en s'appuyant sur l'édit de Béziers qui mettait ces dépenses à la charge du trésor royal. Jamais, il est vrai, les privilèges du Languedoc n'avaient couru de plus grands dangers, et l'on ne devait rien négliger pour combattre les ambitions de la cour de France; un certain Galand venait de publier un ouvrage, commandé, disait-on, par le gouvernement français, dans lequel il attaquait le franc aleu de la province. Les États chargèrent le savant archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, de répondre à cette attaque, mission délicate et importante que Marca confia lui-même à Pierre Caze-neuve. Ainsi de tous côtés on était sur la brèche, dans le Languedoc pour défendre légalement les envahissements de la cour de France, dans le Roussillon pour repousser les armes du prince de Condé.

Celui-ci, brûlant de se venger de l'échec de Fontarabie, réunit toutes ses forces à Saint-Jean, près de Narbonne, et les conduisit aux Cabanes. Les jours suivants, les villages d'Estagel, de Canet, de Rive-

mar se mostró partidario de los españoles, y parece que conspiraba á dar realzes á la victoria; pues así como primero su baja-marea imposibilitó la huida de los franceses, con dejar las chalupas en la arena, así despues la alta-marea sirvió de enriquecer el botín. Cogiéronse dos mil prisioneros, ochenta vanderas, veintey cinco piezas de artillería de batir, las mas y muy grandes. Distinguiase entre todos un cañon, que tenia gravado el nombre de Richelieu, y este epigraphe: ratio ultima regum, p. 216 á 220.

saltes, de Clairac, furent emportés d'assaut ou obligés de se rendre. Cependant on était résolu à résister avec acharnement, le gouverneur du château d'Apaul ayant abandonné son poste pour se réfugier à Perpignan, fut exécuté trois jours après, afin que sa mort servît d'exemple à ses collègues, et donnât la mesure de l'énergie avec laquelle on voulait pousser la défense. La forte place de Salces, attaquée par Condé et mieux défendue, ne fut pas plus heureuse : elle se rendit le 29 juillet 1639.

Les troupes espagnoles qui encombraient le Roussillon n'avaient, jusque-là, fait aucun mouvement ; elles préféraient s'abandonner à toutes leurs haines de provinces : Castillans et Catalans ne cessaient de se provoquer et de trancher leurs querelles misérables dans des collisions sanglantes. A Collioure, un Castillan force une femme à le laisser boire à sa cruche : il ose poser ses lèvres sur le goulot, au lieu de faire couler le liquide à distance, conformément à l'usage encore en vigueur ; des Catalans indignés lui lancent des injures ; les soldats prennent le parti de leur camarade, et des deux côtés on en vient aux mains ; le combat fut bientôt assez acharné pour obliger le gouverneur de la citadelle Semmenat, à faire tirer le canon sur les combattants. Le vice-roi Santa Coloma, qui se trouvait à Perpignan, pour diriger la résistance contre les Français, arrête un moment ces désordres, en internant tous les Castillans dans la citadelle ; mais la consigne ayant été levée, la rixe recommence, on se bat à coups de feu : cinq combattants tombent morts, et

un religieux qui se jetait dans la mêlée, un crucifix à la main, afin de rétablir le calme, éprouve le même sort^a. Santa Coloma fut donc obligé d'interner de nouveau les Castillans dans la citadelle ; mais il quitta presque aussitôt Perpignan, et de nouvelles querelles ensanglantèrent la ville ; il suffit de quelques paniers de raisins pour engager plus de 8,000 hommes dans une véritable bataille qui dura plus de six heures, et laissa sur le pavé un grand nombre de morts. Tout concourait donc à affaiblir le Roussillon, au moment où les Français l'avaient envahi avec une énergie victorieuse.

La marche des troupes vers l'ennemi vint apporter enfin un peu de calme dans cette discorde périlleuse. La Catalogne seule avait fourni 25,000 hommes pour la défense du Roussillon ; on les sépara des Castillans, et on les envoya, sous les ordres du marquis de Spinola, successeur de Cervellon, attaquer Salces, occupé par les Français (14 sept.). Placé en face de ces forces imposantes, Condé revint à Narbonne faire appel aux communes et à la noblesse de Languedoc ; sa voix fut entendue, les diocèses offrirent la levée et l'entretien de 10,000 hommes, et rien ne fut négligé pour pousser vigoureusement la campagne.

Spinola avait chargé 4,000 hommes de brûler les magasins formés par les Français à Sigean ; d'Halvin, devenu le maréchal de Schomberg, les arrêta et les mit en fuite ; Condé ne leur donna pas

^a Féliu, *de la Peña*. ad ad.

^b Henri, t. II, p. 328-330.

le temps de se rallier : il arriva de Narbonne avec 2,000 gentilshommes, 4,000 chevaux et 22,000 fantassins, levés dans les communes et les diocèses (22 octobre), et le 24 il se présenta devant l'armée catalane, qui faisait le siège de Salces. Au moment où il prenait ses dispositions d'attaque, un orage effroyable pareil à celui qui avait assailli Louis XIII près de Narbonne inonda la plaine, forma un vaste lac entre les deux armées, et obligea les Français à se replier sur les hauteurs. Les Espagnols, plus obstinés, supportèrent toute la violence de l'averse sans quitter leur poste, et ne cessèrent de travailler à rétablir leurs retranchements. Enfin le 1^{er} novembre, Condé ayant réuni ses milices dispersées par l'orage essaya d'attaquer les Espagnols ; mais il fut repoussé avec une perte de 1,300 hommes, il se replia sur la frontière, et la garnison française de Salces dut capituler deux mois plus tard.

Après cet échec, l'invasion du Roussillon semblait devoir être abandonnée comme celle de la Biscaye. Perpignan restait toujours espagnol ; et c'en était fait pour bien longtemps encore de cette entreprise de Louis XIII, si l'insurrection de la Catalogne n'était venue changer complètement l'état des choses, et ouvrir aux Français la possession des Pyrénées orientales (1639).

CHAPITRE VI.

RÉVOLUTION DE CATALOGNE, ET CONQUÊTE DU ROUSSILLON.

Mécontentement des Catalans. — On viole leurs privilèges. — Ils présentent leurs doléances au roi. — Émeute à Barcelonne. — Le vice-roi Santa Coloma y périt. — La garnison castillane se réfugie en Roussillon. — Les Perpignans refusent de la recevoir. — Bombardement de la ville. — Combat meurtrier. — Pillage de Perpignan. — Le vice-roi Cardonna rétablit l'empire des lois dans la Catalogne. — Il punit le gouverneur de Perpignan. — On réproche sa conduite. — Sa mort. — Pétition des Catalans au roi. — Une armée castillane marche contre la Catalogne. — Les Catalans invoquent le secours de la France. — Soulèvement de quelques villes du Roussillon. — Prise de Tarragone par Los Vélez. — Les Catalans se donnent à la France. — Conditions de la soumission. — Louis XIII y envoie ses chargés de pouvoirs. — Disette à Perpignan. — Arpajon assiège Collioure. — Louis XIII se dirige vers le Roussillon. — Torecusa ravitailla Perpignan. — Philippe IV pardonne aux Catalans. — Louis XIII entre en Roussillon. — Siège de Collioure. — Le fils du duc de Cardonna marche inutilement à son secours. — La ville capitule. — Blocus de Perpignan dirigé par Louis XIII. — Philippe IV se rapproche de la Catalogne. — Les autorités de Barcelonne se réfugient auprès de Louis XIII. — Ce dernier rentre dans le Languedoc. — Torecusa marche au secours de Perpignan. — Famine dans cette ville, sa capitulation. — Prise de Salces. — Le Roussillon tout entier au pouvoir des Français. — Mort de Richelieu. — Mort de Louis XIII.

Nous avons suivi la marche continue des usurpations de la couronne d'Espagne sur la constitution de la Catalogne, et nous avons pu mesurer l'effervescence qui grandissait chez les Catalans, si jaloux et si fiers de leur liberté, à chaque nouvelle

destruction d'un privilège. Au moment où l'Espagne aurait dû s'attacher le Roussillon et la Catalogne par des bienfaits, afin de concentrer toutes ses ressources contre les projets de la France, l'imprudent Olivarès mit le comble à l'indignation publique en adressant au vice-roi des instructions intolérables (3 octobre 1639) qui devaient pousser les Catalans indignés dans les bras de Louis XIII. « Il faut que tout artisan prenne les armes et suive l'armée, écrivait-il; que toute femme porte la paille et le foin nécessaires à la cavalerie; que les soldats enlèvent leurs lits aux gentilhommes, dussent ces derniers coucher sur la terre. Si vous manquez de pionniers, prenez les premiers venus, fallût-il les contraindre en les chargeant de chaînes^a. »

On comprend tout ce que des soldats, castillans ou galiciens, exaltés par de tels ordres, se permettaient de licence envers des hommes qu'ils considéraient comme des étrangers et des ennemis; nous avons déjà raconté plusieurs des scènes de désordre qui préparaient à la révolte. Santa Coloma ne tarda pas à faire éclater l'exaspération publique en enrôlant 6,000 Catalans pour les envoyer en Italie, au mépris de la constitution qui leur donnait le privilège de ne jamais quitter leur territoire; mais d'Olivarès voulait affaiblir la Catalogne et profiter de la présence d'aventuriers flamands, milanais, napolitains, siciliens et valenciens pour porter le dernier coup aux privilèges nationaux (1640), et il ne

^a Copia de las Cartas. — *Recueil d'Aubery*.

reculait devant aucun moyen pour atteindre ce but.

Cependant Santa Coloma jugea que les habitants, obligés de loger et de nourrir des troupes si nombreuses, supportaient des charges hors de toutes proportions, et il réclama un allègement à ce fardeau : Olivarès lui répondit de redoubler de vigueur. Le vice-roi fit une nouvelle tentative, et convoqua la junta provinciale afin de présenter des doléances à la couronne : la junta répondit à son appel; mais dès que les Catalans se trouvèrent réunis, ils s'enhardirent par leurs discours, et se sentant plus forts par l'appui qu'ils pouvaient se prêter les uns aux autres, ils donnèrent à leurs plaintes la forme de la menace. « Le Catalan ne supporta jamais l'oppression, s'écria le marquis de Villafranca; accablé par les soldats étrangers, il doit ou se révolter ou se soumettre; prenez garde que sa fierté ne lui fasse prendre le premier parti..... »

Cependant le style de la doléance fut plus convenable; la junta se contentait d'y rappeler le dévouement de la Catalogne, le nombre des troupes qu'elle avait levées à différentes époques pour repousser les Français, et elle priait le roi d'alléger le fardeau intolérable du logement des gens de guerre... Comment y répondit-on? en laissant les soldats se livrer à de nouveaux excès. Le pillage, le viol, l'incendie, la profanation des églises même, tout fut commis avec impunité^a; et lorsque les Catalans voulurent faire appel aux tribunaux, le vice-roi

^a Feliu de la Peña, t. III, p. 253 et suiv.

défendit aux avocats de leur prêter le concours de leur ministère. Après de tels dénis de justice, il ne restait plus qu'à courir aux armes, et le cri de guerre *via-fora* retentit de Tarragone à Perpignan, comme le *contra fuero* avait retenti dans l'Aragon à l'époque d'Antonio Perez et du justicia la Nuza.... Aussitôt les cortès se réunissent, sans y être autorisés, sous le nom d'*Assemblée des Bras ou des Etats*, et un des membres propose d'interdire les divertissements du carnaval et de se couvrir de deuil... (1640). Le vice-roi, poussé par Olivares, répond à cet acte en faisant emprisonner Claris, chanoine d'Urgel, le député de Tamarit, deux conseillers des cent, et le président de l'assemblée. A la nouvelle de ces événements, 1,500 paysans accourent processionnellement à Barcelonne, portant une croix pour bannière, et criant *Vive le roi! meure le gouvernement!*... Les habitants de la ville se joignent à eux, les prisonniers sont délivrés et portés en triomphe.

Cette émeute n'eut pas d'autres suites, et Philippe IV, qui commençait à redouter ses conséquences, ordonna à Santa Coloma de chercher à calmer les esprits; mais le 7 juin, jour de la Fête-Dieu (1640), une foule de moissonneurs envahissent Barcelonne, et s'arrêtent sur la place de la Rambla pour louer leurs services selon la coutume; tout-à-coup l'un d'eux se prend de querelle avec le domestique d'un alguazil, et le blesse de deux coups de couteau; les moissonneurs accourent, les soldats placés devant le palais du vice-roi font une décharge, un paysan tombe, et le cri : *Le feu au*

palais du vice-roi, devient le mot d'ordre de la vengeance.

Aussitôt des milliers d'insurgés portent du bois devant le palais; les moines de Saint-François, placés en face, s'empressent d'intervenir, ils arborent une croix sur le bûcher afin d'imposer aux incendiaires; ceux-ci enlevant ce signe de paix, les moines le remplacent par l'ostensoir, et ce n'est qu'en présence de Dieu que la foule s'arrête; mais elle tourne sa fureur sur l'hôtel Ferrandina, où tous les domestiques sont massacrés; après cet exploit, l'hôtel du conseil royal est assailli et livré aux flammes..., la consternation régnait dans la ville.

Le conseil des cent, réuni à la cathédrale et averti de ces événements, courut chez le vice-roi dans le but de l'arracher à la fureur populaire; on le fit cacher à l'arsenal, et lorsque l'émeute grandissante parut se rapprocher de cette retraite, Santa Coloma, ne se trouvant plus en sûreté, résolut de se réfugier sur une galère génoise et de gagner le large; mais il fut aperçu par les insurgés et un coup de feu l'étendit raide mort. Rien n'excite au carnage comme le sang, et les soldats espagnols, poursuivis par les Catalans, étaient menacés de périr jusqu'au dernier; dans cette grave situation ils quittèrent Barcelonne, battirent en retraite vers les Pyrénées, et cherchèrent un asile dans le Roussillon (41 juin 1640).

Mais les Roussillonnais partageaient avec les Catalans le privilège de ne pas loger les gens de guerre. A Perpignan les soldats devaient être placés dans les forts, et si ces quartiers devenaient insuffisants, les

consuls seuls pouvaient donner l'autorisation de recevoir un certain nombre de militaires dans la ville. Or, quelques jours avant l'arrivée des Castellans expulsés de Barcelonne (4 juin), les Perpignanais avaient pillé la maison du consul Juan de Camps, pour le punir d'avoir autorisé les soldats du prévôt à loger dans la place, et l'artillerie de la citadelle avait dû lancer la mitraille sur les émeutiers.

Les circonstances n'étaient donc pas favorables pour faire recevoir les troupes chassées de Catalogne, et coupables de tous les excès dont on peut accuser des bandes sans discipline; toutefois Xeri de La Rena, capitaine général du Roussillon, demanda aux consuls la permission de loger les Castellans dans la cité. Les consuls, tout en protestant de leur dévouement envers le roi, repoussent la demande de La Rena, en s'appuyant sur l'ordre trois fois réitéré par Santa Coloma de faire interner toutes les troupes dans la citadelle. Il était difficile, cependant, que des soldats sans abri, errants autour des remparts de Perpignan, restassent longtemps dans une semblable situation. La Rena renouvelle sa réclamation et fait lancer des bombes et des boulets sur la ville, afin de lui donner un caractère plus impératif. Les Perpignanais furieux courent aux armes, les rues sont couvertes de barricades, et l'évêque monte à la citadelle avec le Saint-Sacrement, espérant faire cesser le feu; il réussit momentanément, mais les officiers n'accordèrent que deux heures aux consuls, pour répondre aux sommations suivantes: ils devaient s'obliger à loger les troupes; à livrer l'artillerie de

la ville; à détruire les fortifications et les barricades; à écrire à toutes les localités du Roussillon afin de les engager à ne prendre aucune part à une rébellion qui attirerait sur elles tous les désastres de la guerre.

A la communication de ces prétentions étranges, les consuls s'assemblent, le peuple s'ameute autour de l'hôtel-de-ville, et les conditions proposées par le capitaine-général sont rejetées. Alors la fureur de La Rena n'a plus de bornes; il recommence le bombardement, et l'évêque ayant de nouveau essayé de le calmer, il lui déclare que si les consuls persistent à repousser les soldats, la ville sera mise au pillage. Cette fois les consuls intimidés étaient disposés à céder; mais les habitants exaspérés ne voulaient plus entendre parler de soumission. Les prières des prêtres, des nobles et des moines, effrayés des conséquences d'une prise d'assaut, parvinrent cependant à faire consentir au logement des troupes. Toutes les difficultés paraissaient donc aplanies par cette démarche, mais, au milieu de la nuit, La Rena fit recommencer le bombardement, sous prétexte que les logements n'étaient pas assez promptement préparés, et 564 maisons furent détruites en moins de deux heures. Cette brutale violence changea les dispositions des Perpignanais: la fureur remplaça la soumission; tout le monde courut aux armes; lorsque les soldats se présentèrent aux portes, ils furent accueillis à coups de mousquets et plus de 800 furent mis hors de combat; cependant les Perpignanais avaient éprouvé des pertes plus con-

sidérables encore, et vers midi l'évêque et le procureur général, don Gabriel de Lupia, montèrent au château pour implorer la clémence de La Rena et lui apporter la soumission des habitants... Aussitôt les soldats, altérés de vengeance, envahissent Perpignan; ils le traitent comme une ville prise d'assaut, le livrent au pillage, désarment les citoyens et dressent des potences à chaque coin de rue.

Le duc de Cardonne, qui représentait le parti de la transaction, avait été renommé vice-roi après la mort de Santa Coloma; il voulut réparer les fautes de ses prédécesseurs et ramener le calme dans la Catalogne, en rétablissant le règne de la justice et du respect des privilèges; en conséquence, loin d'approuver les excès des soldats, il fit arrêter les plus coupables et rendit aux avocats le droit de défendre les Catalans. Après avoir pris ces premières mesures dans la Catalogne, il se rendit à Perpignan (29 juin) avec les évêques d'Urgel et de Vic, un député et un conseiller de Barcelonne; il fit sortir les soldats, qu'il dispersa dans les villages voisins, et emprisonna le marquis de La Rena et les officiers supérieurs, coupables du bombardement et du pillage de Perpignan.

Cette politique du vice-roi était celle de Philippe IV; mais elle se trouvait trop opposée à celle d'Olivarès pour que le ministre favori ne cherchât pas à la paralyser. Ce dernier cassa la plupart de ces arrêts, il défendit aux tribunaux de poursuivre les militaires, et se contenta d'en renvoyer quelques-uns en Aragon devant une junte, qui s'empres-

de les absoudre. Cette condamnation de sa conduite fut l'arrêt de mort du duc de Cardonne. Cet homme, aimé des Catalans et dévoué au bonheur et à la défense de ses concitoyens, expira de douleur à Perpignan (22 juillet), en prévoyant les malheurs qui allaient s'appesantir sur la Catalogne et les désastres que la couronne d'Espagne ne pouvait manquer d'éprouver^a. L'évêque de Barcelonne le remplaça et parut vouloir imiter sa conduite paternelle; il essaya de ramener les Catalans par la clémence, et les engagea à s'adresser à la générosité royale pour se faire pardonner; mais c'était avouer qu'on était coupable, que les privilèges qu'on avait voulu défendre étaient des usurpations et non des droits, et les Catalans ne se montraient pas disposés à sacrifier ainsi tous les fruits de leur longue résistance. Cependant ils envoyèrent une ambassade à Madrid, chargée de présenter des doléances qui auraient pu apaiser la cour, si Olivarès n'avait été premier ministre: au lieu de transiger, on ne répondit à cette ambassade que par les menaces d'une guerre d'extermination... Le conseil des cent fit une dernière tentative; il rédigea une *proclamation catholique à la Majesté compatissante de Philippe le Grand*, et traitant avec la cour de Madrid de puissance à puissance, il « rappela les longs services rendus par la *nation catalane* à la *nation espagnole*, compara les Catalans aux peuples du Latium, qui avaient été les alliés de Rome plutôt que

^a Feliu de la Peña, t. III.

ses sujets, et prièrent Philippe IV de les traiter comme les Latins, puisqu'ils étaient ses alliés volontaires. »

Ces prétentions, parfaitement justifiées par l'histoire, puisque l'Aragon-Catalogne n'avait jamais été conquis et s'était volontairement réuni à l'Espagne sous Fernand I^{er}, n'étaient plus compatibles avec les idées du XVII^e siècle.

L'Espagne ne pouvait permettre qu'un royaume indépendant et simplement allié se reconstituât entre les Pyrénées et l'Ebre. Olivares considéra le langage de cette proclamation catholique comme une déclaration de guerre ; il fit jeter les députés en prison, et l'on prépara l'expédition de Catalogne.

Le comte Doñate professait une opinion plus pacifique, il engageait le roi à se rendre à Barcelonne afin d'y porter lui-même le calme, en raffermissant l'autorité ébranlée de la couronne d'Espagne ; mais le parti de la guerre l'emporta, et tout espoir d'arrangement fut perdu..... Dans cette situation solennelle, les Catalans restèrent dignes de leurs convictions et conséquents avec leurs principes ; les corts se réunirent à Barcelonne, les théologiens déclarèrent qu'il était permis de prendre les armes pour la défense de la patrie, et l'on jura de combattre jusqu'à la dernière extrémité.

Les Espagnols conduisaient les choses tout aussi vigoureusement ; un évêque vice-roi ne pouvait plus répondre à la gravité des circonstances. Los Velez, capitaine-général d'Aragon, fut revêtu de ce titre, et il conduisit ses troupes vers Tortose qui lui ou-

vrit ses portes. Les Catalans, indignés de la défection de cette place, la notèrent d'infamie, afin d'arrêter la propagation de cet exemple, et ils s'occupèrent de la reprendre. Enhardie dans son héroïque résistance par le cardinal de Richelieu, qui lui faisait promettre des secours de toute nature, la députation catalane fit fortifier Llérída et en confia le commandement au gentilhomme français Saint-Paul ; elle envoya Guillaume d'Armengol renforcer la garnison de Bellegarde pour s'opposer au retour des troupes espagnoles qui se trouvaient en Roussillon, elle établit des croisières de corsaires sur la côte pour arrêter les convois de vivres destinés au ravitaillement de Perpignan (1640), François de Villaplano, enfin, fut chargé de se rendre à Leucate, de s'entendre avec le gouverneur français d'Espenan, et de traiter avec Duplessis, émissaire de Richelieu.

Les Catalans, poussés à bout, ne devaient plus s'arrêter dans la voie de la rupture avec l'Espagne : ils allaient atteindre ses dernières conséquences en se donnant à la France. Les Aragonais, qui avaient expérimenté les dangers des soulèvements, savaient qu'ils se soldaient toujours par la perte de quelque liberté au bénéfice du pouvoir central, ils voulurent empêcher les Catalans d'aggraver leur situation et leur envoyèrent une députation de bon voisinage ; mais les Catalans la repoussèrent et préférèrent accueillir avec transport l'émissaire Duplessis, qui vint à Barcelonne traiter, au nom de Louis XIII, et promettre à la Catalogne un certain contingent de

troupes, de munitions et d'officiers de toute arme, moyennant un prix payable de mois en mois; ces conditions furent acceptées, douze otages se rendirent immédiatement à Paris pour ratifier ce traité et rester à la cour comme ambassadeurs de Catalogne^a.

A la suite de ces engagements réciproques, d'Espanan conduisit dans la Catalogne quelques bataillons français destinés à défendre Tarragone. Ainsi la Catalogne était déjà perdue pour l'Espagne, et bon nombre de villes de Roussillon appuyaient sa révolte et se rattachaient au gouvernement de Barcelonne.

Cette situation, en séparant le Roussillon du centre du royaume, rendait la défense de cette province très-difficile et augmentait les chances de la France. Don Juan de Garay, successeur de La Rena, voulut reconquérir les places qui s'étaient déclarées contre Philippe IV; il partit de Perpignan, le 6 septembre 1640, avec quelques pièces d'artillerie, s'empara de Millas et attaqua Lille; mais le gouverneur français de Leucate envoya quelques compagnies au secours de cette ville, et Garay, blessé dans un combat, fut contraint de se retirer; cependant, il ne tarda pas à revenir avec 4,000 hommes; il ouvrit la brèche à coups de canon, donna trois assauts infructueux, et dut encore rentrer à Perpignan, ne laissant que quelques troupes à Thuir, à Elne et à Millas. Ces dernières passèrent quelques

^a Vassor., *Histoire de Louis XIII.*

jours à ravager Cornella, à brûler son église; mais elles finirent également par se replier sur la capitale du Roussillon en apprenant l'arrivée des Français, commandés par Schomberg (1640).

Nous avons dit que d'Espanan avait pénétré dans la Catalogne avec quelques troupes françaises et qu'il s'était chargé de défendre Tarragone; toute fois, malgré son intervention, Tortose n'avait pu être reprise, et le vice-roi Los Velez faisait des progrès rapides sur les Catalans; plusieurs bourgs avaient été forcés, et la population de Cambrils, massacrée tout entière, prouvait assez quels ordres terribles les troupes royales étaient chargées d'exécuter^a. Tarragone, vigoureusement attaquée par Los Velez finit par succomber à son tour, le 24 décembre; et d'Espanan, un peu surpris de cet échec, repassa les Pyrénées et laissa marcher Los Velez sur Martorell. Les Catalans si vivement pressés fondaient encore tout leur espoir sur la France; ils n'hésitèrent plus à se donner à elle, comprenant bien que cette mesure suprême pouvait seule leur assurer, de la part de Louis XIII, l'appui énergique qu'une simple alliance ne leur permettait pas d'espérer. Lorsque les ambassadeurs-otages retenus à Paris en firent la proposition officielle à ce roi, Richelieu parut d'abord hésiter; il trouvait la démarche grave et embarrassante, il chargea même son envoyé Duplessis d'engager les Catalans à se mettre en république, espérant ainsi les opposer à l'Espagne sans être obligé de les soutenir comme une partie intégrante du territoire fran-

^a Vassor., *Histoire de Louis XIII.*

çais.... Dans tous les cas, le cardinal se voyait déjà maître du Roussillon, but suprême de sa politique; et quant à la Catalogne, il comprenait trop l'impossibilité de conserver une province séparée de la France par les Pyrénées pour compter sérieusement sur sa conquête définitive. Louis XIII finit cependant par accepter l'offre des Catalans, et dès que ces derniers se virent sujets du roi de France, ils ne doutèrent plus que toutes les forces de la monarchie n'accourussent à leur défense, et cette confiance fallacieuse, loin de les sauver, devint la cause de leur perte.

Barcelonne, attaquée par Los Velez, après la prise de Martorell, répondit fièrement, à une première demande de capitulation, qu'elle n'écouterait de proposition que lorsque le dernier Castillan aurait évacué le sol de la Catalogne. Après cette réponse, il ne restait qu'à tenter les chances de l'assaut. Los Velez s'acquitta de cette mission avec une vigueur tout aragonaise; mais la valeur des Barcelonnais, soutenue par les encouragements de l'émissaire français Duplessis, triompha de toute la tactique du vice-roi, il fut obligé de battre en retraite...

La gravité de ces événements fit comprendre enfin à d'Olivarès que sa politique faisait fausse route. Il voulut détacher la cour de France des intérêts catalans, et il envoya Breth à Paris, faire secrètement des ouvertures à Richelieu; mais comme elles n'étaient pas accompagnées de l'offre de céder le Roussillon, le cardinal les rejeta, et le ministre espagnol ne revint pas à la charge.

Pendant ce temps l'armée royale se renforçait à Tarragone, et les Catalans, prévoyant une attaque plus formidable que la première, persistaient à se donner à la France par un acte définitif. Les corts le votèrent le 23 janvier 1641; mais ils n'oublièrent pas de garantir leurs libertés et leurs privilèges, et tout en reconnaissant le roi de France pour leur *comte*, ils l'obligèrent : 1° à observer la constitution, les actes des corts, les droits municipaux, concordats et pragmatiques; 2° à ne nommer que des Catalans à tous les emplois civils, militaires et ecclésiastiques; 3° à respecter le droit des conseillers de Barcelonne de rester couverts en sa présence; 4° à ne jamais leur imposer l'obligation de loger les gens de guerre sans le consentement des jurats et des consuls; 5° à renoncer au *someten* général ou convocation du ban et arrière-ban. La province devait le remplacer par l'entretien de 5,000 fantassins et de 500 chevaux, affectés exclusivement au service intérieur^a.

Il faut prêter toute notre attention à ces conditions restrictives, car elles prouvent que tout en se donnant officiellement à la France, la Catalogne recouvrait sa première nationalité avec Louis XIII pour comte et gouverneur. Le roi de France prit en effet ce titre modeste le 18 septembre 1641, et le comte Lamotte-Houdancourt vint, en qualité de vice-roi ou de vicomte français, prendre possession de Barcelonne.

^a Aubery, *Histoire de Richelieu*.

Ces événements donnaient au soulèvement de Catalogne son plus haut degré de gravité, la question devenait trop importante pour que l'Espagne pût reculer dans la voie des armes; son honneur n'y était pas moins engagé que l'intégrité de son territoire, et la dernière liberté des Catalans devait rester sur ce champ de bataille de deux nations rivales. Lamothe-Houdancourt reçut bientôt un renfort de 9,000 fantassins, de 2,000 chevaux, et il marcha sur Tarragone, que la flotte française, commandée par l'archevêque de Bordeaux, devait attaquer par mer. Le vice-roi Colona de Botro, successeur de Los Velez, s'y était déjà renfermé; il s'y défendit si vigoureusement que les Français, battus sur mer le 4 juillet par la flotte espagnole, furent obligés de renoncer à prendre Tarragone. Toutefois ils n'en fortifièrent pas moins leur pouvoir dans la haute Catalogne, où le marquis d'Argenson vint organiser l'administration et la justice avec le titre de surintendant^a.

La Catalogne était française; mais le Roussillon, la partie la plus importante de cette conquête, ne l'était pas; les troupes espagnoles en occupaient toujours la capitale et les places fortes; la principale ambition de Richelieu était de les en déloger. Hâtons-nous d'ajouter que les circonstances devenaient de plus en plus favorables; les bourgs et les villages, travaillés par l'esprit catalan, étaient disposés à la révolte, moins peut-être par amour pour les Français qu'en haine des excès d'une soldatesque sans

^a Henry, t. II, p. 300 à 305.

discipline; bientôt les troupes qui s'étaient concentrées à Perpignan se trouvèrent bloquées par une famine artificielle; les paysans n'osaient et ne voulaient plus y apporter des vivres, et les Perpignanais eux-mêmes, victimes de cette haine des campagnes, furent réduits à vivre d'herbes sauvages. Le gouvernement espagnol prit toutes ses mesures pour faire cesser un état de choses qui pouvait faire tomber Perpignan au pouvoir des Français; un convoi de vivres parvint à éviter les corsaires catalans qui croisaient sur les côtes, il pénétra à Collioure le 19 mai 1641, et atteignit enfin Perpignan sous l'escorte des marins espagnols.

Cette expédition eut un double résultat; elle approvisionna la ville, et permit de renvoyer de Perpignan, par le retour de la flotte, les nombreux soldats allemands, italiens et irlandais dont la ville était encombrée, et qui pouvaient être plus utilement employés à l'armée de Tarragone.

Richelieu, inspiré par une politique plus habile que généreuse, ne cessait de diriger toute son attention vers le Roussillon et se contentait de soutenir la Catalogne contre l'Espagne, tout juste assez pour se donner le temps et la facilité de conquérir Perpignan. En conséquence, le cardinal résolut d'occuper sérieusement cette province. Sur son ordre, Arpajon y conduisit 8,000 fantassins, 1,000 cavaliers (3 juin 1641), et s'empara des villages de Villelongue, de Clairac, de Saint-Laurent et de Saint-Hippolyte; les villes de Canet et de Larroque subirent le même sort. Elne fut attaquée le 7 mai,



ependant les Français furent repoussés, et l'approche du prince de Condé put seule faire résoudre les habitants à se rendre le 27 ; ce succès permit de s'occuper du siège plus important de Collioure.

Bientôt 3,000 hommes allèrent renforcer l'armée française qui assiégeait Tarragone, et don Gaspard de Lupia et Manuel d'Azi, chefs de guérillas du parti franco-catalan, cantonnés à Millas et à Thuir, harcellèrent les troupes castillanes campées aux environs de Perpignan. Pendant ce temps, la garnison se croyant à l'abri de tout danger depuis le ravitaillement de la place, se livrait avec ardeur à de bruyantes réjouissances pour célébrer la défaite de la flotte française devant Tarragone ; mais tout à coup on apprit la déroute des Espagnols et la reprise de cette ville par Houdancourt, et l'armée de Perpignan se retrouva en présence de ses premiers périls et des horreurs de la famine. Obligés d'abord de se nourrir d'ânes et de mulets, et à donner la chasse aux chiens et aux rats, les soldats essayèrent bientôt de soulager leur détresse en faisant sortir successivement les prêtres et les religieux afin de diminuer le nombre des bouches inutiles ; mais ces moyens inefficaces retardèrent de bien peu le moment où ils devaient être réduits à manger des orties, des mauves, des souliers et des parchemins bouillis à l'eau (1642)^a.

Dans cette cruelle extrémité, Louis XIII résolut de venir lui-même presser le siège de Perpignan, et de se rendre à Barcelonne afin de raffermir le cou-

^a Henri, t. II, p. 365-370.

rage des Catalans en jurant le respect de leur constitution. Le maréchal de ayant Brézé reçu le titre de vice-roi en remplacement de Houdancourt, marcha vers le Roussillon avec des troupes considérables pour passer dans la Catalogne à travers cette province conquise. Au moment où il atteignait les bords de la Tet, un convoi de vivres arrivait à Collioure à la destination de Perpignan. Il était important de l'intercepter ; de Brézé rappela quelques troupes de Catalogne et s'établit à Argelès avec 8,000 hommes qu'il distribua entre la mer et la montagne et dans les défilés de Sorède. Pendant ce temps, Mortara, gouverneur de Perpignan, était averti par trois coups de canon, tirés du fort Saint-Elne, de l'approche du convoi que Torrecusa conduisait (8 janvier 1642). Cet officier fit un détour par le col de la Massane, avec des mulets chargés de blé, et tomba sur les Français établis dans le défilé de Sorède ; ces derniers, assaillis à l'improviste et croyant avoir affaire à des troupes nombreuses, abandonnèrent leurs retranchements et se replièrent sur les corps d'armée campés entre la mer et la montagne. Au même instant Mortara sort de Perpignan, Saint-Aunez, fils du célèbre gouverneur de Leucate, et maintenant ennemi de Louis XIII et de Richelieu, vient au secours de Torrecusa ; les Français, ralliés par de Brézé, veulent s'opposer à leur jonction : le combat s'engage avec vigueur, mais les Français sont repoussés : Brézé se réfugie à Elne ; 800 hommes qu'il avait laissés à Argelès mettent bas les armes, et le convoi pénètre à Perpignan.

Torrecusa, profitant du désordre des Français, voulut revenir à Collioure chercher le reste du convoi; il ramena ses troupes dans ce port, et comme il n'avait pu faire suivre ses mulets, il chargea ses soldats de cinq mille petits sacs de blé et se dirigea vers Perpignan (26 janvier 1644). Dans l'intervalle, les Français avaient eu le temps de reformer leurs bataillons; ils vont attendre Torrecusa à Sallèles et tombent sur ses bataillons avec l'ardeur de la vengeance; mais Torrecusa se retranche, il les oblige à battre en retraite et arrive à Elne sans avoir été entamé. Le 29 janvier il est attaqué de nouveau près de Munt de la Terra; ses soldats, fatigués par les vivres qu'ils portent, sont un moment culbutés par la cavalerie française; ils se rallient cependant, et malgré la poursuite constante des Français, qui percent leurs sacs de blé à coups de mousquet, ils arrivent à Perpignan. Après avoir ainsi ravitaillé la place par une expédition qui fit honneur à son habileté, Torrecusa confia le gouvernement de Collioure à Mortara, et reprit la mer pour rejoindre l'armée espagnole de Tarragone.

La révolution de Catalogne coïncidait avec un ébranlement général de la monarchie espagnole, qui favorisait les projets de Richelieu. Le Portugal se détachait et se donnait à la maison de Bragance; Masaniello soulevait Naples; le Brésil et plusieurs autres colonies se mettaient en révolte ouverte contre la mère-patrie. La coïncidence de ces dangers ébranla l'opiniâtreté d'Olivarès lui-même: il donna le conseil d'apaiser la Catalogne par la clémence, et

un édit du 24 janvier 1642 accorda un pardon général aux Catalans, et leur assura la conservation de leur constitution et de leurs privilèges sur des bases plus larges que celles du traité de Louis XIII. La lutte était habile; car il était évident que la Catalogne se rattacherait à l'Espagne dès qu'elle y aurait un intérêt majeur et sérieusement garanti: mais là ne se bornèrent pas les efforts d'Olivarès; il jeta le ridicule et le mépris sur les Français, et s'adressant aux passions religieuses de l'Espagne, il les traita d'impies et d'hérétiques, et réveilla dans les basses classes les animosités de l'époque de la Ligue. Cette provocation piqua d'honneur Louis XIII et Richelieu, et l'amour-propre les poussa plus avant que la prudence et l'intérêt ne leur avaient encore conseillé d'aller.

Le roi de France hâta son départ pour Barcelonne, où il devait confirmer le serment déjà fait en son nom par de Brézé; il appela le prince de Condé à Paris, lui confia le gouvernement de cette capitale, chargea les maréchaux de Schomberg et de La Meilleraie du commandement de l'armée de Roussillon, et il quitta le Louvre, emportant tous les insignes de la royauté qui devaient parer le *comte* de Barcelonne à la cérémonie de sa proclamation.

Arrivé à Narbonne le 40 mars, il passe la revue générale des troupes à Sigean, et envoie La Meilleraie attaquer Clairac et Argelès, qui se rendirent sans résistance. Mais le plus important était de prendre Collioure, afin d'intercepter les communications de Perpignan avec les flottes espagnoles. Schomberg

en avait déjà commencé le siège; La Meilleraie fut le renforcer avec 16,000 hommes, et Mortara, réduit à 3,000 hommes, dut faire appel à toute son énergie pour continuer une résistance disproportionnée. Malgré ses efforts, 2,000 Espagnols postés sur les hauteurs furent délogés et forcés de rentrer dans la ville; dès lors Mortara, serré de plus près, vit approcher le moment où il devrait capituler.

L'Espagne, qui savait apprécier l'importance de Collioure, ne l'abandonna pas dans cette situation critique, et Philippe IV donna ordre à don Pedro, fils du duc de Cardonne, d'aller à son secours avec 3,000 hommes en traversant les Pyrénées.

Pedro hésitait à faire cette expédition téméraire. Il partit cependant et franchit les montagnes d'Aragon par des chemins affreux, au milieu des populations en révolte. Arrivé sur la Noguera Païlassera, il attaqua Trem, pour donner le change à l'armée française de Catalogne: mais Lamothe-Houdancourt ne s'y trompa point; il vint l'attendre à Balaguer, au *défilé des Trente Pas*; les paysans catalans, organisés par de Brézé, appuyèrent les ailes des Français: Pedro fut complètement battu (25 mars 1642), et Lamothe se porta sur Martorell. Pedro parvint encore à rallier ses soldats; mais La Mothe l'attaqua de nouveau à La Noya, investit ses troupes, les obligea à mettre bas les armes, et gagna à cette brillante opération le bâton de maréchal, que Louis lui envoya de Narbonne... Cette guerre de la Castille contre la Catalogne avait tout l'acharnement d'une guerre de race; lorsque les Ca-

talans voulurent désarmer les Castillans qu'ils conduisaient prisonniers à Barcelonne, ceux-ci aimèrent mieux briser leurs armes que de les rendre à des *révoltés*. « Ils ont bien fait de ne point nous les remettre, répondirent les vainqueurs, ces morceaux de fer n'étaient pas des armes; qu'aurions nous fait d'aiguilles et des sarbacanes? »

Pendant l'insuccès de l'expédition de don Pedro, la brèche avait ouvert les remparts de Collioure; l'explosion d'une mine avait fait sauter le château, comblé de ses éclats le seul puits qui fournît de l'eau à la place et la capitulation devenait inévitable. Mortara dut se décider à la demander, mais il l'obtint avec tous les honneurs de la guerre: la garnison put se retirer à Pampelune; Mortara fit transporter ses malades à Tarragone sur des galères qu'on lui permit de faire venir de Roses, et les fleurs de lis flottèrent enfin sur le port le plus important du Roussillon.

Du moment que Collioure était fermé aux vaisseaux espagnols, Perpignan était à moitié conquis. La Meilleraie le comprit, et voulait l'attaquer immédiatement à force ouverte; Louis XIII préféra attendre que la famine, qui ne pouvait manquer d'y renouveler ses fureurs, contraignît ses habitants à se rendre. On se borna donc à compléter le blocus, et Louis XIII quitta Narbonne et vint s'établir à Saint-Estèphe, à deux lieues de Perpignan, dans une métairie qui porte encore le nom de *Mas del Rey*; pour assister au dénouement du siège. Cependant la bravoure de la garnison espagnole, composée de

3,000 hommes commandés par don Florès d'Avila et par don Diégo Cavallero, devait encore le retarder. Pendant que les Français attendaient, l'arme au bras, que les portes de la ville leur fussent ouvertes, le camp retentissait du bruit du duel à mort que se livraient Cinq-Mars et Richelieu. Cinq-Mars était à côté du roi; Richelieu, retenu à Narbonne par son état maladif, paraît les coups de ses intrigues à distance, et la cour, absorbée par la guerre du ministre et du favori, en attendait la solution avec non moins d'anxiété que celle de l'expédition du Roussillon. Le grand écuyer renverserait-il le ministre ou le ministre convaincrat-il le roi de la conspiration du favori et du duc d'Orléans avec l'Espagne?... On ne devait pas tarder à connaître le triste résultat de cette affaire de cour... La gravité des nouvelles qui lui parvenaient, soit de l'armée, soit du traité de Cinq-Mars avec Olivares, engagèrent Richelieu à se rendre à Tarascon, sous le prétexte d'y prendre les eaux, mais en réalité pour surveiller l'influence croissante que Cinq-Mars exerçait sur l'esprit affaibli du roi.

Pendant ce temps, l'indolent Philippe IV, très-inquiet de la tournure des affaires du Roussillon et de la Catalogne, et passablement effrayé de la présence de Louis XIII, résolut aussi de contre-balancer la démarche du roi de France en se rendant dans la Catalogne pour rattacher à sa couronne des peuples qui s'en étaient violemment séparés. Il forma un corps d'armée destiné à l'accompagner dans ce voyage périlleux; un bâtard du duc d'Olivares en

eut le commandement, et Philippe s'achemina vers la Catalogne. Malgré la lenteur de sa marche, l'inquiétude se répandit promptement dans Barcelonne; la députation des cortès quitta cette ville, franchit les Pyrénées et vint se fixer à Thuir, auprès de Louis XIII (23 mai); l'audience royale se transporta elle-même à Pézilla, et témoigna son dévouement à Louis XIII en ordonnant la confiscation des biens de tous les Roussillonnais émigrés en Espagne. L'abandon de Barcelonne par les corps officiels fut une imprudence; elle compromettait le sort de la Catalogne qui, privée de son gouvernement national, devait offrir plus de prise aux tentatives de l'Espagne. Il est vrai que la présence de la députation consolidait l'autorité de Louis XIII dans le Roussillon, et la politique de Richelieu, auteur de cette démarche, obtenait un plein succès.

Cependant les chaleurs intolérables, et un orage affreux qui tomba sur l'armée française, faillirent compromettre le sort de l'expédition; car le roi fut obligé de quitter le Roussillon et de rentrer dans le Languedoc. Olivares sut habilement profiter de ce mouvement de retraite, il envoya deux armées, commandées par Torrecusa et par Léganès, nouveau vice-roi de Catalogne : la première devait chasser Lamotte-Houdancourt des plaines de l'Ebre; la seconde devait reconquérir le Roussillon; une troisième enfin approchait à très-petites journées, à la suite de Philippe IV, pour mettre la dernière main à la reprise des deux provinces.

Les Barcelonnais, avertis de ces préparatifs, en



donnèrent connaissance à Schomberg, et les Français prirent leurs mesures de manière à y résister avec avantage. La Meilleraie étendit ses troupes jusqu'au Pertus, et la flotte française de l'amiral de Brézé surveilla les côtes.

Léganès s'approchait de Tarragone avec 8,000 fantassins et 2,000 chevaux ; mais ses troupes, levées à la hâte, ne marchaient qu'à leur cœur défendant, et les désertions eurent bientôt considérablement réduit leur nombre. Philippe IV, beaucoup trop *prudent* pour un roi qui veut reconquérir une partie de son royaume, fut tellement effrayé de cette défection qu'il renonça à continuer son voyage ; cependant les plaintes des Aragonais et des Valenciens, considérablement inquiétés par les Français, parvinrent à dissiper ses premières hésitations, et il consentit à se rapprocher jusqu'à Molina ; mais arrivé là, nouvelle indécision, nouvelle halte : il voulut attendre les événements.

Ce fut pendant son séjour dans cette ville que le conseil de la couronne conçut le projet d'envoyer une armée à travers la Catalogne entière, porter secours à Perpignan ; et au lieu de se décider pour la voie de mer, on choisit la voie de terre, trajet long, pénible et difficile, dont les chances aventureuses séduisaient l'esprit trop chevaleresque de Torrecusa, chargé de conduire l'expédition.

Toutefois la fortune parut d'abord favoriser cette entreprise. Pendant que Tavera harcelait les Catalans du côté de Tarragone, Inoyosa, gouverneur de cette ville, remportait un brillant succès sur les

Français ; le vice-roi, Léganès, les attaquait du côté de Llérida, et à la faveur de ces diversions, Torrecusa se réunissait à Mortara, qui s'était retiré en Aragon avec la garnison de Callioure. Aussitôt les deux capitaines, dont les troupes formaient 16,000, hommes, se dirigent sur Perpignan ; et Philippe IV, arrivé à Saragosse à la fin d'août, ordonne au prince Mathias, amiral de la flotte toscane, mouillée récemment à Vinaros, de transporter des vivres sur les côtes du Roussillon.

Il était trop tard ; la garnison de Perpignan, pressée par la famine, venait de signer avec Louis XIII une capitulation qui devait être exécutée le 9 septembre si la place n'était pas secourue avant ce terme ; or, il était impossible à Torrecusa de traverser la Catalogne en si peu de jours, à moins qu'il ne se jetât sur la flotte toscane, qui seule pouvait le transporter dans le Roussillon en temps utile, mais il persista dans son projet de traverser la province révoltée, et, malgré des prodiges de constance et d'audace, il dut s'arrêter devant les attaques incessantes de Lamothe-Houdancourt.

Que se passait-il à Perpignan pendant ces terribles jours de disette?... Les habitants n'osaient plus laisser sortir leurs enfants, dans la crainte que les soldats ne les enlevassent pour en faire d'horribles aliments*. On voulut expulser les bouches inutiles, les Français les contraignirent à rentrer ; ils eurent toutefois la générosité de leur donner

* Vittorie Siri.

quelques vivres; enfin le terme de rigueur approche (9 septembre 1642) et Torrecusa ne paraît point. Les Français réclament l'exécution de la capitulation, les portes de Perpignan s'ouvrent, et les armes de la France flottent sur cette ville importante pour ne plus les abandonner. La garnison obtint une capitulation digne de son héroïque résistance; elle sortit tambour battant, enseignes déployées, mèche allumée, *et balle en bouche*; elle emmenait plusieurs pièces de canon et emportait tous ses bagages.

Quelques jours après, le fort de Salces, le seul qui pouvait offrir une résistance sérieuse, était bloqué par la flotte de Brézé et les troupes de terre. Le commandant Ernique Quiroga, voyant que toute résistance serait inutile, offrit de capituler, et il évacua les fortifications avec les honneurs de la guerre qui avaient été garantis à l'armée de Perpignan (15 septembre).

Le Roussillon appartenait donc à la France, et la politique de Richelieu triomphait! Non-seulement le ministre avait vaincu les Espagnols, mais il terrassait encore ses ennemis personnels: Cinq-Mars et de Thou allaient porter leurs têtes sur l'échafaud. Pendant le séjour de Louis XIII à Narbonne, le grand écuyer, se croyant vainqueur de son rival, avait repris avec une nouvelle ardeur son existence de plaisirs et de voluptés; tout à coup Richelieu reçoit de tels renseignements sur la conspiration de Cinq-Mars, par le maréchal de Schomberg, que sa sécurité personnelle ne lui permet plus de temporiser; il charge le Père Sirmond d'agir énergique-

ment sur l'esprit du roi, et l'arrestation de Cinq-Mars est résolue. Le joyeux courtisan venait d'acheter une jeune fille à sa propre mère et passait ses journées entières avec l'objet de sa nouvelle passion, lorsqu'il fut averti qu'un ordre d'arrestation venait d'être signé. Alors il comprend le danger et veut fuir; il trouve les portes de la ville fermées, et entend publier le décret qui punit de mort tout citoyen qui cachera le coupable; la mère de sa maîtresse aurait peut-être bravé cet arrêt, mais son amant, nommé Burgos, venait de rentrer à Narbonne, de retour d'un voyage qui avait favorisé son infâme marché. Burgos, averti qu'un jeune seigneur trouve un asile dans son domicile, ne veut pas encourir la peine des recéleurs; il se rend chez le lieutenant du roi, et Cinq-Mars est arrêté^a. Quelques jours après, Richelieu remontait le Rhône, traînant à la suite de son bateau royal Cinq-Mars et de Thou, prêts à subir le dernier supplice; mais il portait aussi dans ses propres entrailles le vengeur inévitable de ses victimes. La mort avait déjà gravé sur ses traits la date de sa fin prochaine: trois mois après la conquête du Roussillon, il rendit le dernier soupir, et le faible Louis XIII lui-même ne survécut que cinq mois à l'orgueilleux tuteur dont il ne sut être que l'obéissant et timide pupille.

^a Ministère de Richelieu, par A. Fay., t. II, p. 200 à 208.

CHAPITRE VII.

ORGANISATION DU ROUSSILLON ET TRAITÉ DES PYRÉNÉES.

Triomphe de la monarchie. — Modifications successives de la féodalité et de ses forteresses. — Leur destruction sous Louis XIII. — Pourquoi leurs ruines se sont-elles conservées dans les montagnes ? — Politique de Richelieu sur les frontières pyrénéennes. — Anciennes fautes de la France sur ce point. — Mécontentement des Catalans contre les Français. — Philippe IV les attire à lui par ses promesses. — Visiteur général envoyé dans la Catalogne par la France. — Barcelonne et la Catalogne entièresont évacuées. — Conspiration dans le Roussillon contre les Français. — Noailles contient la Cerdagne. — Révolte et punition de Villefranche. — Opérations de Condé dans l'Ampurdan et dans la Sen-d'Urgel. — Empiètement de l'autorité royale sur les privilèges du Languedoc. — Traité de paix préliminaire signé à Paris. — Entrevue de Mazarin et de Louis de Haro à l'île de la Conférence. — Courtoisie réciproque des Espagnols et des Français. — Conditions du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse. — Le maréchal de Grammont va demander sa main à Madrid. — Un mot sur la revendication de la Navarre par la France. — Le Roussillon, le Conflans et la Cerdagne cédés à la France. — Fin du traité des Pyrénées. — Louis XIV se rend à Toulouse. — Il confirme les privilèges du Roussillon. — Il vient à Perpignan. — Ancienne constitution et privilèges du Roussillon. — Divers tribunaux. — Commission hispano-française pour fixer les frontières. — Louis XIV se rend à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz. — Il épouse Marie-Thérèse. — Décret qui organise le parlement de Roussillon. — L'évêque Serroni va l'installer. — Milices de Roussillon. — Triomphe de la monarchie pure sur les privilèges provinciaux. — Soumission de tous les corps publics à la royauté. — Fin de la mission providentielle des Pyrénées.

Le règne de Louis XIV commençait sous les auspices les plus favorables ; le gouvernement de Richelieu avait ouvert une large voie à la monarchie

pure, et renversé les obstacles les plus sérieux qui s'étaient opposés jusqu'alors à ses progrès. La grande féodalité, assez hardie pour oser disputer la plénitude du gouvernement à la couronne, assez ambitieuse pour vouloir détacher certaines provinces du territoire national, était définitivement vaincue dans le midi par la mort de Montmorency et par la destruction des partis des Rohan, des Châtillon et des La Force. Or, comme Henri IV avait précédemment porté le coup mortel à la petite féodalité, retranchée dans ses castels et entourée des bandes que la guerre civile avait attirées autour d'elle, la royauté voyait un vaste horizon se déployer devant ses projets de centralisation et d'unité. Ce succès obtint dans toutes les parties de la France, mais plus particulièrement dans les Pyrénées, une manifestation extérieure dont le caractère poétique ne s'est pas encore effacé du sol. Tous les antiques castels féodaux, qu'une noblesse oppressive et belliqueuse avait construits sur les montagnes et sur les rochers, depuis le ix^e jusqu'au xv^e siècle, se trouvèrent complètement démantelés ou abandonnés à la fin du règne de Louis XIII. Toutefois leur chute ne fut pas instantanée, elle arriva graduellement à la suite de circonstances diverses qu'il n'est pas inutile de rappeler.

Antérieurement au x^e siècle, lorsque la féodalité essayait timidement de s'installer sur les débris des institutions romaines, au milieu des agitations de la conquête germanique, des chefs audacieux s'établissaient par la force dans les bruyères et les forêts

inhabitées, loin des villes gallo-romaines qui leur faisaient encore ombrage, et plaçaient leur camp au sommet des collines les moins accessibles. Ces camps retranchés présentaient deux parties bien distinctes : 1° une motte ou tumulus conique, au haut de laquelle le chef construisait la maison de bois qui devait renfermer sa famille et ses gardes les plus dévoués; 2° l'enceinte carrée, formée de quatre fossés garnis de palissades, derrière lesquels sa petite armée se tenait sur la défensive.

A mesure que ce premier établissement prit un caractère définitif, lorsque le conquérant eut traité avec la ville et l'abbaye voisine, il transforma la maison de bois et la motte en tour carrée, les palissades en murailles, il élargit les fossés, et les Gaules se couvrirent de ce réseau de castels à enceinte murée, précédée d'un donjon frontal, dont nous présenterons bientôt l'organisation complète pour le plateau des Pyrénées.

Nous ferons remarquer cependant que le premier système fut inconnu dans les gorges des montagnes. Il était si facile de trouver, sur tous les points, un rocher isolé, taillé par la nature comme un donjon, que les mottes artificielles et les fossés y furent à peu près inconnus.

Vers le ^{xiii}e et le ^{xiv}e siècle, la famille primitive s'étant multipliée, les clients et les hommes d'armes ayant atteint un nombre plus considérable, on ajouta une seconde enceinte à la première, sans détruire toutefois l'ancien mur de séparation; on adossa quelques bâtiments d'habitation contre les

remparts, et les femmes et les enfants, autrefois renfermés dans les étages supérieurs du donjon carré, où l'on ne pouvait atteindre qu'à l'aide d'une haute échelle portative, placée extérieurement, se trouvèrent un peu moins emprisonnés et logés plus au large dans de grandes chambres, où l'on abou-tissait par des escaliers en pierre, et dont les fenêtres étaient moins étroites que les premières meur-trières à arbalète.

Dans le ^{xv}e siècle enfin, le luxe et les beaux-arts avaient fait des progrès : la féodalité ne voulut pas abandonner exclusivement ces pompes de la civilisation aux cathédrales et aux abbayes, elle ouvrit ses castels à la sculpture et à la peinture, à la mosaïque et à la tapisserie; les bâtiments s'agrandirent et s'ornèrent; les façades empruntèrent aux églises quelques-unes des richesses du style gothique, et le donjon lui-même, abandonnant la forme carrée, devint rond, ovale, ou élégamment flanqué de tourelles sveltes et hardies. Il faut remarquer cependant que toutes ces améliorations furent antées sur le tronc primitif : la féodalité grandit, se développa, se tint au courant des perfectionnements industriels et artistiques; mais elle ne quitta pas la colline élevée qui dominait la plaine, et son habitation resta toujours le *castellum* destiné à commander le domaine, à protéger la famille seigneuriale contre les attaques de voisins envieux ou les révoltes de sujets mécontents.

Le ^{xvi}e siècle produisit une révolution plus tranchée. La féodalité, jusqu'alors compacte et formi-

dable, arrivait à l'époque de sa décadence. Quelques grands seigneurs, attirés à la cour, laissèrent tomber en ruines plusieurs de leurs forteresses comtales, et ne conservèrent que les plus importantes; d'autres profitèrent des conspirations de certains de leurs vassaux pour confisquer leurs fiefs et détruire leurs castels. La royauté surtout appliqua ce système sur une grande échelle, et toutes les fois qu'elle réduisit une province, son premier soin fut de démanteler tous les châteaux qui semblaient encourager les soulèvements en leur offrant un élément de résistance. Nous avons vu Fernando I^{er} en faire la terrible expérience dans la Navarre, puisque, de toutes les places fortes que ce royaume possédait du temps de ses rois légitimes, il ne conserva que les murailles de trois ou quatre villes principales, et l'on est surpris, en parcourant son territoire, de ne trouver que quelques murs informes sur les coteaux où s'élevèrent jadis les châteaux de Tiebes et de Montréal, de Lerin et d'Alfaro, etc.

Plus tard enfin, lorsque Philippe II eut détruit les dernières libertés de l'Aragon, à la suite de la révolte de Saragosse, sous La Nuza, il fit également démolir les castillos qui portaient ombrage à son absolutisme; et l'Aragon n'offre plus que les squelettes des anciens et formidables donjons qui n'avaient cessé de couronner la plus grande partie de ses montagnes depuis l'époque de l'invasion des Mores.

Du côté de la France, les guerres civiles qui ensanglantèrent les règnes des derniers Valois favori-

sèrent, il est vrai, la reconstruction d'un grand nombre de castels, tombés ou abandonnés lors de la réunion du Bigorre, du Languedoc et du Comminges à la couronne, et ils devinrent le refuge d'une foule de partisans catholiques ou huguenots qui se transformèrent plus tard en chefs de bande. Mais lorsque Henri IV eut triomphé de tous ses ennemis, et que les ligueurs et les religionnaires eurent mis bas les armes, il s'empressa de faire abattre la plupart de ces repaires qui pouvaient servir de refuge aux routiers insoumis, si bien que le nombre des donjons détruits à la fin de son règne s'élevait à plus de cent dans le Languedoc et les Pyrénées.

Richelieu vint mettre la dernière main à cette déroute du régime oligarchique. Chacun de ses triomphes sur les Béarnais et sur Montmorency, sur le Roussillon et sur Rohan, fut suivi de la destruction systématique de toutes les forteresses qui ne pouvaient être utiles à la royauté comme défense des frontières ou des cités, et les ruines que nous voyons aujourd'hui portent les traces de sa main prévoyante et ferme.

Mais il ne faut pas se le dissimuler, la politique de Fernand I^{er}, de Philippe II et des premiers Bourbons, ne fit que hâter de bien peu d'années, en l'exécutant d'une manière brutale, une révolution que le courant irrésistible des idées nouvelles aurait inévitablement amenée quelques années plus tard. Dès le début du xvi^e siècle, les vieilles forteresses, bâties sur les montagnes d'un accès difficile, commençaient

à se voir délaissées par une noblesse avide de confortable et de luxe : le raffinement des habitudes ne pouvait plus s'accommoder de ces constructions étroites et resserrées, au sommet desquelles on n'atteignait qu'à pied ou à cheval et toujours incommodément et avec fatigue ; aussi les châteaux qui appartenaient à des partisans de la couronne, et que la guerre civile ne fit pas démanteler, furent-ils également abandonnés pour des palais plus somptueux, construits généralement non loin des anciens manoirs, près des cours d'eau dans les plaines, ou sur de légères éminences propres seulement à procurer des points de vue plus gracieux. Ainsi le *xvi^e* siècle vit se reproduire la révolution à laquelle nous avait fait assister l'Empire romain. Lorsque les anciennes villes gauloises, construites sur des montagnes, comme Béziers, Lugdunum Convenarum, Ruskino, ne répondirent plus à l'épicurisme efféminé des maîtres du monde, elles furent transportées sur les bords des fleuves, comme si la baguette magique d'une civilisation puissante les avait fait glisser mollement du haut des montagnes escarpées dans les vallées ombreuses et fertiles ; les barbares Germains les trouvèrent presque toutes dans cette situation peu favorable à la défense, et ce fut assurément une des causes de la rapidité de leurs succès.

C'est donc à Henri IV et à son fils qu'il faut faire remonter le démantèlement ou l'abandon des castels qui couvrent encore en si grand nombre le versant français des Pyrénées ; et il est facile de se

rendre compte des circonstances tout exceptionnelles qui ont favorisé jusqu'ici la conservation de leurs ruines. La difficulté de démolir des donjons d'une hauteur prodigieuse et d'une solidité cyclopéenne, fit renoncer d'abord au projet de les détruire d'une manière complète ; on se contenta de briser les toitures et les planchers, les portes et les ponts-levis, et de les rendre par conséquent inhabitables ; plus tard cependant, l'industrie humaine comprit que leurs matériaux pourraient être avantageusement employés à des constructions nouvelles, dans les plaines où la pierre était rare et d'un transport dispendieux ; alors l'amour du gain fit achever des démolitions que l'intérêt politique n'avait pas été assez puissant pour terminer. Mais les mêmes considérations ne se présentaient pas dans les Pyrénées ; les matériaux y abondaient ; tout constructeur les trouvait à pied d'œuvre, et aucun intérêt n'engageait à soumettre à la bêche des ruines imposantes perchées sur les hauteurs ; l'industrie les respecta donc par calcul, et sa prudence nous a conservé ces curieux témoins de l'époque féodale.

Le règne de Richelieu, si utile à la royauté, eut des conséquences non moins heureuses à l'égard de la politique étrangère ; il mit un terme, du côté des Pyrénées, à la fatale série d'étourderies dont cette frontière avait été le théâtre. Malgré les circonstances séduisantes qui l'engageaient à porter une guerre sérieuse au cœur même du territoire espagnol, il sut se soustraire à la funeste imprudence de

vouloir étendre les limites de la France jusqu'à l'Ebre, prétention qui avait coûté aux prédécesseurs de Louis XIII tant de déceptions, et à la France tant de malheurs. Il voulut résoudre le problème des limites internationales en consultant la nature des lieux, et une fois arrivé aux bornes indiquées par la raison, il répondit à toutes les sollicitations de l'ambition et de l'amour des conquêtes : « Nous n'irons pas plus loin. »

La France fut, à toutes les époques, le pays des coups de tête : elle se les est fait pardonner à force de gloire et d'héroïsme, et l'on a fini par oublier ceux qui échouèrent, pour ne se rappeler que ceux qui ont réussi ; mais l'histoire n'oublie rien, et sa mission est de porter ses regards sur le passé, afin que les débris des naufrages qui s'y laissent distinguer encore, signalent à l'avenir les écueils qui occasionnèrent tant de désastres.

Dans le iv^e siècle, Childebert et Clotaire, au retour de leur invasion de la Taraconaise, s'engagent dans les gorges des Pyrénées vascones et y perdent une grande partie de leur armée (543). Deux siècles plus tard, Charlemagne se laisse attirer à Saragosse par des promesses fallacieuses ; il est obligé de battre en retraite, et les siècles retentissent encore de l'immense funéraille de Roncevaux (778). Quelques années après, Ebbes, comte de Limoges, conduit une armée de Franks et d'Aquitains jusqu'à Pampelune pour tenter encore cette conquête impossible de la vallée de l'Ebre ; au retour les Vascons répètent sur son armée la destruction de celle de

Charlemagne (829). Lorsque la Catalogne eut été perdue par les descendants de Louis le Débonnaire, les Carlovingiens et les premiers Capétiens évitèrent assez prudemment ces parages dangereux ; mais bientôt Philippe le Hardi voulut revendiquer les provinces de Charlemagne. Un désastre inouï, dans lequel l'épidémie se joignit au fer des Espagnols, le contraignit à battre en retraite, et il ne lui fut donné de mourir à Perpignan qu'après avoir assisté au massacre des débris de son armée (1285).

Le prince de Condé, chargé par Louis XIII d'attaquer l'Espagne du côté de Guypuscoa, se trouve arrêté devant Fontarabie ; il exécute en face des Espagnols, plus faibles que lui, la fuite la plus injustifiable qui puisse flétrir la réputation d'un général, et laisse ses troupes périr misérablement submergées.

Et pourquoi tous ces événements funestes ? Parce que les Français, habitués à la guerre des plaines du Nord ou du Centre, ne voulurent pas tenir compte de cette enceinte continue qui protège l'Espagne, et qui se dressait constamment sur leurs derrières, hérissée de rochers et de défenseurs. Les Espagnols, moins aventureux, surent éviter ces épreuves ; ils comprirent dans tous les temps que le versant septentrional appartenait naturellement à la France, et Fernand lui-même, vainqueur de la Navarre, n'essaya pas de conquérir la partie située au nord des montagnes. A l'exception de quelques surprises sans gravité, tentées sur le Labour et sur le Languedoc, l'Espagne respecta les provinces françaises, et au-

cune de ses armées n'essaya de planter ses drapeaux sur les rives de l'Aude ou de l'Adour.

Richelieu mit enfin un terme au rêve séduisant de conquérir le cours de l'Ebre. Il envoya des troupes dans la Catalogne, il est vrai; mais nous avons fait observer que cette expédition, peu sérieuse, ne fut pour lui qu'un moyen d'encourager la révolution des Catalans et d'opérer une diversion à la faveur de laquelle il devait s'emparer du Roussillon avec plus de facilité. Son ambition s'arrêtait à la crête des Pyrénées, et il abandonnait volontiers la Catalogne à l'Espagne, pourvu que Perpignan, la Cerdagne et le Conflans appartenissent à la France. Sa politique resta toujours immuable sur ce point. Il comprenait que, dans ces démembrements successifs du plateau pyrénéen, opérés par la France et par l'Espagne, le Roussillon devait nécessairement appartenir à la première de ces puissances avec le Languedoc, le comté de Foix, le Comminges, le Béarn et la Navarre septentrionale, comme la haute Navarre, l'Aragon et la Catalogne revenaient à la couronne de Castille.

Toutefois, ce résultat forcé d'une logique immuable, ne devait pas être obtenu sans quelques efforts. Les Catalans, armés au cri d'indépendance, ne pouvaient mettre bas les armes sans transition; les Français, installés dans la Catalogne qui s'était si volontairement donnée à eux, ne pouvaient retirer brusquement leurs drapeaux victorieux des plaines de l'Ebre; aussi nous reste-t-il à raconter encore les agitations qui allèrent s'éteindre dans le grand prin-

cipe d'équilibre sanctionné par la paix des Pyrénées.

Pendant que la France s'emparait du Roussillon, Philippe IV remportait un succès d'une autre nature, mais qui ne laissait pas que de relever la fortune chancelante de l'Espagne. Après s'être traîné si fatalement sous la tutelle de son ministre Olivarès, il eut le courage d'exiler, à la sollicitation de la reine, un homme dont l'influence avait été si fatale aux intérêts de la Péninsule. Ce réveil tardif de la royauté, joint à la mort de Richelieu, eut un grand retentissement dans la Catalogne. Louis XIII n'avait pas encore rendu le dernier soupir que l'enthousiasme des Catalans pour les Français était singulièrement refroidi; le désenchantement succédait à un moment d'enthousiasme inspiré par l'intérêt personnel. Les Français commettaient à leur tour des fautes politiques; leur présomption, un peu de vanité, quelques excès de pouvoir, faisaient comprendre qu'ils ne respecteraient pas les privilèges mieux que les Castellans, et l'on commençait à comprendre qu'un arrangement avec la cour d'Espagne serait peut-être la meilleure solution à donner à cette affaire. La nomination d'un Français au commandement de Perpignan vint bientôt soulever une opposition plus caractérisée. La députation de Barcelonne se plaignit à Louis XIII de cette violation des privilèges et proposa, comme terme moyen, de donner ce titre à un Catalan, sauf à confier la charge à un Français revêtu de la confiance du roi; mais la réclamation ne fut pas écoutée, et les députés virent bien que le régime de l'arbitraire leur ar-

riverait de Paris, comme il leur était venu de l'Escurial.

Le gouvernement de Philippe IV ne négligea aucun moyen de faire tourner ces dispositions des esprits à son avantage ; le sacrifice d'Olivarès le servit admirablement dans cette circonstance : il fut présenté comme un acte de justice destiné à venger les Catalans d'un persécuteur, qui n'avait cessé de tromper le roi et de l'irriter contre ses sujets. On répandit à profusion la déclaration royale du 24 janvier 1643, dans laquelle Philippe faisait l'éloge de la loyauté et de la fidélité de la nation catalane, promettait à l'avenir le respect le plus profond pour les libertés, privilèges et franchises ; *demandait pardon* en quelque sorte des violations qu'ils avaient subies, ainsi que du bombardement de Perpignan et du massacre de Cambrils ; il terminait enfin, par une appréciation de la domination française, sous laquelle les Catalans ne devaient trouver qu'oppression et déshonneur, tandis que l'Espagne, leur patrie naturelle, avec laquelle ils étaient depuis si longtemps unis, serait fière de les conserver dans son sein, et ne reculerait devant aucun sacrifice pour resserrer ces liens, qui seuls pouvaient assurer leur gloire et leur prospérité.

Le caractère, les mœurs, les habitudes des Catalans étaient trop éloignés de ceux des Français ; ils s'identifiaient trop, au contraire, avec ceux des autres provinces espagnoles pour que ces avances de la royauté, reconnaissant ses torts, ne fussent pas écoutées avec empressement, et, du jour où cette royauté,

ajoutant les actes aux promesses, rendit à la liberté tous les Catalans faits prisonniers les armes à la main, la réconciliation fut accomplie ; il ne resta plus qu'à faire sortir les Français de la Catalogne.

Cependant, quoique Richelieu eût borné son ambition à conquérir le Roussillon, la France ne pouvait consentir à évacuer immédiatement le cours de l'Ebre ; la régente, Anne d'Autriche, instruite de cette fermentation, essaya de combattre les efforts de l'Espagne ; elle chargea un haut fonctionnaire, muni du titre de *visiteur général*, d'aller recueillir les plaintes des Catalans et de faire cesser immédiatement les abus dont ils étaient victimes : « Étant bien » informée, disait-elle dans les lettres de commission, que dans les temps difficiles, et lorsqu'il y a » eu des contraventions notables aux constitutions » du pays, les rois, nos prédécesseurs, comtes de » Barcelonne, Roussillon et Cerdagne, ont envoyé » et établi des visiteurs généraux en ladite province, » qui sont des officiers ordinaires, pour procéder à » la réformation de tous abus et au maintien du repos et de l'union des peuples sous l'autorité royale » et la conservation des lois et coutumes de la province, avons ordonné, etc... »

Ce rétablissement des anciens *missi dominici* aurait pu obtenir un bon résultat ; mais, au lieu de confier cette charge délicate à un homme d'État, on en revêtit l'archevêque de Toulouse, Marca, légiste savant, historien avide de recherches, qui, loin de calmer les Catalans par la réparation de leurs griefs, perdit son temps à compulser les archives et

les bibliothèques pour vérifier l'origine et la valeur des privilèges. Ces lenteurs achevèrent d'aigrir les esprits ; les Français ne trouvèrent plus d'appui dans la population, ils restèrent seuls en présence des troupes castillanes, qui arrivaient en nombre, et la lutte devint trop inégale pour qu'elle pût tourner à l'avantage des premiers.

Philippe IV résolut de se rendre à Saragosse, où sa présence devait encourager ses soldats à combattre avec courage, et les Catalans à revenir à lui avec confiance ; cette démarche sonna l'heure des revers pour les Français. Houdancourt perdit successivement Ager, Balaguer, Agrammont, et assiégea inutilement Tarragone. Ces défaites lui enlevèrent la confiance du gouvernement français ; il fut remplacé par d'Alincourt, qui d'abord reprit vigoureusement l'offensive ; il s'empara de Roses, dont le port était si utile au ravitaillement des troupes (avril 1645), défit les Espagnols à Llorens, deux mois plus tard, et reprit Balaguer en octobre.

L'arrivée de Condé, en 1647, vint donner quelque impulsion aux opérations militaires, demeurées sans résultat pendant l'année 1646 ; il est vrai qu'il échoua devant Llérida ; mais il attaqua Tortose l'année suivante, au milieu des ravages de la peste, et la ville lui ouvrit ses portes.

Un acte impolitique du duc de Vendôme, successeur de Condé, paralysa bientôt les conséquences de ses succès. Nous avons vu que le logement des gens de guerre, imposé par Olivares, avait été une des principales causes de la révolution de Catalogne.

Vendôme eut l'imprudence de renouveler cette faute au mépris des privilèges garantis par le roi de France ; quelques actes de rigueur achevèrent d'irriter les esprits ; aussi, lorsque Barcelonne fut assiégée par don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe, en août 1651, la garnison française comprit qu'elle ne pourrait opposer une longue résistance au milieu des Barcelonnais, qui ne cachaient pas leur préférence pour les assiégeants et montraient des dispositions à la révolte ; il fallut donc capituler, le 4 octobre 1651, et la Catalogne, suivant l'exemple de la capitale, rentra, à l'exception de quelques localités sans importance, sous l'autorité du roi d'Espagne. Les garnisons castillanes n'eurent qu'à se montrer, toutes les villes leur ouvrirent leurs portes ; le bourg de Blanes seul offrit quelque résistance : il fut emporté d'assaut et livré au pillage.

Jusqu'ici l'amour-propre de la France avait plus à souffrir que sa politique ; car la nature des lieux s'opposait à ce que la Catalogne fût définitivement incorporée à son territoire ; mais la réaction ne devait pas s'arrêter à la crête des Pyrénées. Le Roussillon, qui n'avait jamais cessé de faire partie de la Catalogne, voulut, comme elle, expulser les Français, et elle réclama le secours des Catalans afin d'atteindre ce but. Des émissaires vinrent trouver le vice-roi Mortara, et lui dirent que, s'il voulait envoyer quelques troupes pour seconder les Roussillonnais, les Français, trop faibles, ne résisteraient pas au soulèvement.

Gabriel de Lupia, gouverneur de Catalogne,

écouta favorablement cette communication ; il fit passer quelques bataillons de l'autre côté de la frontière, et la garnison espagnole de Figuières alla faire le siège de Bellegarde qui manquait de vivres.

Le péril devenait sérieux pour la domination française ; un vaste complot s'étendait sur le Roussillon tout entier, et, pour comble de gravité, le gouverneur français, Thomas de Baniuls, et Joseph Duvivier, évêque de Perpignan, en étaient les chefs. On assure même que les Perpignanais avaient formé le projet de renouveler le massacre des Vêpres Siciliennes, et de s'emparer de la ville en égorgeant les Français pendant la procession de la Fête-Dieu.

Mais une jeune fille du quartier Saint-Jacques, ne pouvant consentir à voir périr son amant dans ce massacre général, avertit le gouverneur de Noailles. Le duc prit aussitôt ses mesures, et secondé par les enrôlés volontaires que la France avait rattachés à sa cause en leur accordant des privilèges, il intimida la noblesse et le peuple, délivra Bellegarde qui n'avait plus de vivres que pour un jour, et fit échouer la conspiration sur tous les points. La Cerdagne seule, travaillée par un parent de Thomas de Baniuls, se mit en révolte. Les insurgés occupèrent la tour de Carol, la tour Cerdagne et pénétrèrent dans Puycerda, où ils massacrèrent tous les partisans de la France. Cependant le duc de Noailles conduisit les volontaires et 200 fantassins français au secours du château de Puycerda, qui tenait encore, et obligea la Cerdagne à rester fidèle à la France.

Cette levée de boucliers irrita Anne d'Autriche ; elle ne voulut plus se contenter de dompter le Roussillon, et résolut de reconquérir la Catalogne ; elle forma une armée de 14,000 hommes de pied, de 4,000 chevaux (juillet 1653) et ses généraux, le maréchal de Hocquincourt et Joseph de Margarit, vice-roi de Catalogne, la conduisirent en l'Ampurdan, où ils s'emparèrent de Figuières de Castellon, et mirent le siège devant Girone ; cependant ils furent obligés de se retirer à la fin de novembre, mais les Espagnols ayant voulu la poursuivre, Hocquincourt les battit complètement.

Après avoir passé l'hiver en Roussillon, Hocquincourt rentra dans la Catalogne en 1654, et pénétra même en Aragon, où il saccagea plusieurs villages..... Ces succès insignifiants n'empêchaient pas le Roussillon de continuer à conspirer contre la France ; Villefranche leva la première l'étendard espagnol, et les moines du Canigou, peu rassurés sur le résultat de cette tentative, et craignant la vengeance des Français, qui n'étaient pour eux que des huguenots, s'empressèrent d'envoyer les reliques de saint Gauderic à Barcelonne. Les Français ne tardèrent pas, en effet, à punir la révolte de Villefranche ; après vingt jours de siège la ville fut emportée d'assaut, et le tiers de la population périt égorgé. Cet exemple rigoureux soumit le Conflans tout entier à la France ; les montagnes de la Cerdagne seules favorisèrent encore les révoltés.

Le prince de Condé, rappelé au commandement de l'armée de Catalogne, résolut de leur enlever ce

pays et de se rendre maître de Puycerda. Il remontait la Tet et se dirigeait vers le port de la Perche avec quelques pièces d'artillerie, lorsqu'il apprit que les Espagnols faisaient le siège de Roses, seule place de Catalogne restée au pouvoir des Français... Il était plus urgent de s'occuper de Roses que de Puycerda, aussi se disposait-il à se transporter sur ce point, lorsqu'il vit les montagnes se couvrir de paysans almogavares. Condé eut le temps à peine de ranger ses troupes en bataille; l'ennemi fondit sur elles, enleva une partie des bagages et fit 500 prisonniers. Ce ne fut pas le seul échec des Français; Thomas de Baniuls, à la tête de 500 paysans, attaqua le régiment de la Reine, qui voulait pénétrer dans le Capcir par les gorges de l'Ariège, et lui prit également ses bagages et 600 prisonniers.

Pendant Condé ne tarda pas à se venger devant Roses (14 juillet 1654), il y battit les Espagnols, les dispersa de nouveau à Saint-Celloni et parcourut toute la contrée de Mataro à Barcelonne. Après cette expédition d'un résultat peu décisif, il rentra dans le Roussillon et marcha sur Puycerda, qui lui ouvrit ses portes à la suite de l'explosion d'une poudrière. Il se rendit ensuite dans la Seu d'Urgel, s'empara de Berga et de Campredon, et ne fut repoussé que par la garnison de Vic.

Pendant ce temps le Languedoc, délivré des agitations de la guerre, continuait à soutenir sa lutte légale contre les empiétements de la France. Le succès de Louis XIII dans le Béarn excitait l'émulation d'Anne d'Autriche et de Mazarin. Ils voulaient

remporter la même victoire sur le Languedoc; aussi l'histoire de cette province, pendant les premières années du règne de Louis XIV, est-elle occupée tout entière par les entreprises de la royauté et les plaintes des municipalités, du parlement et des États. Le duc d'Orléans, nommé d'abord gouverneur de ce pays, avait signalé son administration en faisant destituer les capitouls de Toulouse et procéder à de nouvelles élections en dehors de toutes les formes suivies jusqu'alors (1645); la même intervention avait eu lieu dans la nomination des consuls de Montpellier. Le logement des troupes, connu sous le nom *d'étapes*, souleva, comme dans la Catalogne, des plaintes énergiques et réitérées. Les États refusèrent d'octroyer la taxe des *quarteurs d'hiver* restée jusqu'alors à la charge de l'État; ils s'opposèrent également à l'installation des officiers *coéquateurs* ou assesseurs des tailles, et combattirent surtout le droit de *joyeux avènement* que l'on s'efforçait d'imposer à la province. Toulouse et Montpellier finirent même par prendre les armes, et le maréchal de Schomberg eut quelque peine à calmer la révolte (1647). Des deux côtés les animosités s'amoncelaient^a; les soldats, regardés comme les soutiens du despotisme, s'irritaient contre les populations, et l'indiscipline renouvelait dans le Languedoc les actes de violence qui avaient fait éclater la révolution de Catalogne; aussi les États résumaient-ils en ces termes les doléances du pays,

^a *Histoire de Languedoc*, t. X, p. 13 à 20.

dans leur procès-verbal du 17 avril 1647. « Ayant esté faict plainte à ceste assemblée des meurtres, violences et voleries que les gens de guerre commettoient tous les jours dans ceste province, lesquels, par des cruautés extraordinaires, sembloient vouloir la soulever contre eux, à quoi ils auraient déjà réussi sans le respect qu'elle a toujours eu pour les ordres du roy, a esté aresté que serait prié M. le maréchal Duplessis d'y vouloir porter un bon remede, et qu'il luy plaise avoir pitié de ce pauvre peuple. »

Ce mécontentement général, encouragé par les intrigues de la Fronde, trouva bientôt un nouvel aliment dans le coup hardi de Mazarin, qui fit arrêter le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville (1650) ; cependant Mazarin eut le bonheur d'être appuyé par le parlement de Toulouse, jaloux de celui de Guienne ; un arrêt condamna la prise d'armes de la Fronde et pria le roi d'enlever le gouvernement de cette province à l'orgueilleux duc d'Épernon. Un second arrêt ordonna même de poursuivre les gentilshommes qui levaient des troupes dans le Carcassez et l'Albigeois pour les envoyer dans la Guienne, et la Fronde perdit ainsi toute chance d'être appuyée par le Languedoc.

Le parlement de Toulouse porta son dévouement envers le roi jusqu'à lutter ouvertement avec les États dévoués aux intérêts et aux privilèges de la province, et il cassa plusieurs délibérations de cette assemblée représentative (1621)^a.

^a Histoire de Languedoc, t. X, p. 67.

Tout à coup on apprend que Condé, sorti de prison, s'est remis à la tête de l'armée insurrectionnelle dans la Guienne, et que le lieutenant de Catalogne, Marsin, a quitté son gouvernement avec 4,000 hommes pour se réunir à lui. Il était à craindre que le Languedoc ne finît par faire cause commune avec la Guienne ; le parlement et les États redoublèrent de zèle pour prévenir une prise d'armes, et ils furent assez heureux pour réussir. Le comte d'Aubijoux, seul, leva l'étendard du prince et essaya de s'emparer de la ville et de la citadelle de Montpellier ; et, chose bien plus grave, les protestants s'insurgèrent dans les Cévennes et se fortifièrent à Montauban (1652).

Au milieu de cette effervescence générale, de nouvelles violations illégales furent sur le point de faire soulever le Languedoc dans son propre intérêt. Mazarin, qui, l'année précédente, n'avait obtenu le *don gratuit* qu'à certaines conditions, crut être assez fort pour pouvoir violer plusieurs privilèges de la province, et la cour des aides de Montpellier eut la faiblesse d'enregistrer ses édits ; mais les États prirent leur revanche, et ils refusèrent de voter de nouveau le don gratuit jusqu'à ce qu'on eût révoqué les édits attentatoires aux privilèges. Mazarin répondit à cette espèce de sommation en envoyant douze régiments dans la province, afin d'intimider la résistance (1655), mais ces moyens furent paralysés par l'attitude énergique des États, et ils répondirent au commissaire du roi, « que réduits à l'impuissance par les efforts extraordinaires qu'ils avaient faits les années précé-

dentes et par la disette de fruits et le peu d'argent qui se trouvait dans la province, ils voulaient bien néanmoins, *libéralement et gratuitement*, accorder au roi, sans qu'il pût en être tiré conséquence, la somme de 1,600,000 fr., mais sous la condition qu'on révoquerait les édits, déclarations, jussions et arrêts qui violaient les intérêts et les franchises du pays... »

Mazarin, assez embarrassé déjà pour lutter contre la Fronde et contre les ennemis extérieurs, ne voulut pas se mettre un autre adversaire sur les bras ; une promesse solennelle d'écouter les griefs des États calma les mécontents et rétablit la paix, qui ne fut plus troublée (1656).

Quelques années après, ce ministre était assez heureux pour obtenir des résultats bien autrement importants sur les frontières des Pyrénées.

La lassitude de la guerre avait depuis longtemps disposé les esprits à un arrangement, et comme la solution des événements était conforme aux intérêts des deux nations, puisque le Roussillon était français et que la Catalogne était redevenue espagnole, on renonçait peu à peu aux susceptibilités de l'amour-propre qui poussait l'Espagne à reconquérir Perpignan, et la France à reprendre Barcelonne ; d'ailleurs Louis XIV était assez occupé de ses projets de conquêtes dans le Nord, et Philippe IV assez embarrassé de résister à la décadence de son empire, pour que les deux partis soupirassent après le repos du côté des Pyrénées.

La France avait déjà arrêté deux points fondamentaux du traité d'une manière invariable : il lui fal-

lait le Roussillon et la main de Marie-Thérèse pour Louis XIV. Or, tant que l'infante s'était trouvée fille unique de Philippe IV, les Espagnols avaient refusé de donner à un roi de France des droits à la couronne d'Espagne ; maintenant que Philippe IV avait deux enfants de son second mariage avec Marie-Anne d'Autriche (1657), on n'avait plus à redouter la réunion des deux royaumes, et le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse devenait possible.

Un premier traité préliminaire conclu à Paris entre le cardinal Mazarin et Pimentel, ambassadeur d'Espagne, commença par accorder une suspension d'armes ; mais Philippe IV ne voulut pas que la paix définitive fût débattue et signée à quatre cents lieues de sa capitale, il désira que le ministre de France et le sien eussent une entrevue sur les frontières des deux États, et Mazarin se dirigea vers le Labourd. Après s'être arrêté dans le château des Grammont, à Bidache (23 juillet 1659), où il fut atteint d'une attaque de goutte, il vint à Bayonne le 25, et l'on débattit avec Louis de Haro, qui se trouvait à Saint-Sébastien, les grandes questions d'étiquette qui devaient présider à la première entrevue des deux ministres. Il fut d'abord question de les réunir au château Durtuby, près d'Urrugue où Louis XI avait séjourné pendant qu'il ménageait la paix entre le roi de Castille et celui de Navarre en 1463... Une difficulté ne tarda pas à surgir ! un ministre espagnol pouvait-il *honorablement* venir sur la terre de France... Il était tout aussi peu convenable, il est vrai, qu'un ministre de France allât visiter son col-

lègue en Espagne, d'autant qu'on parlait de certains projets d'enlèvement ou d'assassinat^a. Après quelques jours de discussion, on sortit de ce cercle vicieux en adoptant la terre neutre de l'île des Faïsans, rendue célèbre par l'échange d'Anne d'Autriche et d'Elisabeth de France.

Après avoir officiellement reconnu que cette île appartenait par moitié à chacune des deux nations, on construisit un pavillon sur le point central, et comme on redoutait les conséquences de la haine réciproque des Espagnols et des Français, on sépara l'île entière en deux parties égales par une forte barrière, afin d'empêcher les gentilshommes de la suite des ministres de provoquer quelques collisions fâcheuses par leurs railleries. L'événement ne justifia pas ces inquiétudes^b. Les conférences ayant été ouvertes le 13 août, les deux ministres furent très-surpris, à l'issue de la première séance, de voir tous les courtisans réunis et faisant le plus gracieux

^a *Lettres du cardinal Mazarin*, t. I, p. 80 à 129.

^b Ils ont souhaité que l'on mit des ais tout du long, jusqu'à la pointe de l'île, afin qu'il n'y eût point de communication entre ceux qui m'accompagneraient et ceux qui viendraient avec don Louis ; j'en ai été bien aise, car assurément l'indiscrétion de quelques-uns aurait pu faire naître quelque inconvénient. Quelque précaution qu'on eût prise, il eût été impossible que nos Français ne se fussent moqués de leurs chausses étroites, de quoi les Espagnols se sont doutés, mais il semble qu'il y a assez de quoi se moquer aussi de la largeur des nôtres, et l'on pourrait aisément se tenir quitte les uns les autres là-dessus, si ce n'est que les Espagnols, se souvenant de s'être trop moqués dans l'entrevue de Louis XI et de Henri IV de Castille, de ce que les Français étaient aussi chichement et aussi étroitement vêtus qu'ils le sont à présent, ils ne voulussent maintenant approuver la mode de nos chausses d'aujourd'hui, laquelle est toute contraire à celle de ce temps-là ; et je n'espère pas, vu la contrariété de ces deux nations, que quelque paix qui se fasse, nous puissions jamais les rencontrer habillés en même temps de la même façon. — *Lettres de Mazarin*, t. I, p. 133-134.

échange de courtoisies chevaleresques.... Décidément on s'était exagéré l'animosité des deux nations : l'esprit de la noblesse était à la paix comme celui des rois et des premiers ministres^a.

Les conférences continuèrent sans interruption, et l'on commença par s'occuper simultanément de Condé et du mariage de Louis XIV. Le sort de ce prince, si fortement compromis dans les troubles de la Fronde, et réfugié maintenant dans les domaines du roi d'Espagne, présenta longtemps des difficultés ; l'Espagne tenait à le faire réintégrer dans tous les domaines dont il avait été dépouillé ; mais Mazarin éluda une condition si formelle, et nous ne parlerions pas d'un sujet assez étranger à notre histoire, si l'habile cardinal n'avait exploité l'intérêt excessif que le roi d'Espagne portait au proscrit, pour obtenir des

^a Les Espagnols de la suite du dit seigneur don Louis furent les premiers à rompre le concert qui avait été fait, que les uns ne passeraient pas dans les appartements des autres, sur ce que nous avions appréhendé, don Louis et moi, que de mêler d'abord 60 Français avec 60 Espagnols en une longue conversation, il ne s'y pût passer quelques discours de dégoût pour les uns ou pour les autres, et par cette raison on avait fait une séparation d'ais, en sorte qu'ils ne se pouvaient pas même voir ; mais comme j'ai dit, et ce que l'on aurait peine à s'imaginer, la rupture de ce concert commença par l'inquiétude et l'impatience des Espagnols, qui franchirent toutes les barrières pour voir mon appartement, où toutes les chambres étaient assez proprement et richement tendues, et pour se venir mêler avec nos Français, que l'on avait réduits pour ce jour-là au nombre de soixante de part et d'autre. Vous pouvez croire que les nôtres ne manquèrent pas aussitôt de leur rendre la pareille joie, et ce que nous n'avions osé hasarder de peur de désordre, fioit, Dieu merci, parfaitement bien, car ce ne furent des deux côtés que grandes civilités, et tout cela se passait sans que Don Louis et moi en sussions rien dans notre chambre commune ; en sorte que quand nous étant levés, nous voulûmes faire entrer chacun nos amis, pour les présenter à l'autre, on trouva presque tous les Espagnols chez moi, et tous les Français chez lui, et tous entrèrent pêle mèle de part et d'autre, et il y eut de nouveau de grandes ambrassades et civilités. — *Lettres de Mazarin*, p. 143.

concessions assez importantes au sujet du mariage de Louis XIV et des limites du Roussillon.

Sur le premier sujet qui occupa d'abord les plénipotentiaires, Louis de Haro demandait qu'à l'exemple de Louis XIII, Louis XIV renonçât formellement à toute prétention au trône d'Espagne : il est vrai que Philippe IV lui-même ne donnait à cette renonciation d'autre valeur que celle d'une *patarata*; aussi Louis de Haro formulait sa demande dans une phrase si indécise et si ambiguë que Mazarin s'empressa de l'accepter comme une bonne fortune diplomatique, qui abandonnait l'avenir à toutes les interprétations qu'on jugerait à propos d'en tirer^a.

Il est vrai qu'on inséra plus tard dans le contrat

^a J'eusse bien voulu, écrivait Mazarin à Pimentel, que vous eussiez reparti au sieur Coloma, lorsqu'il vous a parlé du mariage et qu'il vous a dit qu'on n'avait qu'à se régler sur le contrat qui avait été fait pour celui de la reine, qu'il avait raison, hors ce qui était du point de la renonciation; car il semble qu'il vous en a déjà parlé deux fois avec affectation pour voir ce que vous répondriez, et ne lui ayant rien répliqué, il croira sans doute d'avoir gagné sa cause, et qu'on ne prétend rien là dessus, quoique les raisons que nous avons pour en user autrement soient évidentes, et telles qu'elles ne peuvent être contestées, non-seulement à cause de ce qui s'est passé à Lyon avec M. Pimentel qui fit l'ouverture du mariage par ordre du seigneur don Louis, mais parce que le mariage étant le fondement du traité, et le motif que nous avons eu pour déclarer que l'on reprendrait le fil de la négociation de Madrid, nonobstant les changements qui étaient arrivés depuis ce temps-là, par tant de progrès que les armes du roi avaient faits de tous côtés, et que même nous sacrifierions quelques-unes de ces nouvelles conquêtes, nous ne pouvions pas nous laisser porter à perdre tant d'avantages que nous avions lieu de prétendre justement dans la continuation de la guerre, que par la considération du mariage du roi avec une princesse qui pourrait devenir héritière d'une aussi grande monarchie que celle d'Espagne.

Car sans cela, le roi n'aurait eu garde de céder tant de points, et particulièrement dans un temps où la constitution des affaires et la force de ses armes lui pouvaient faire espérer de nouveaux et plus grands avantages dans la continuation de la guerre. — *Lettres de Mazarin*, p. 161.

de mariage une seconde renonciation; mais elle offrait encore tant d'ambiguïté que le ministre français n'avait pas à s'en mettre en peine :

« Moyennant le paiement effectif fait de sa dot,
» consistant en cinq cent mille écus d'or sols, y disoit-on, l'infante devait se tenir pour contente,
» sans qu'elle pût alléguer aucun droit ou action
» prétendant qu'il lui appartienne ou puisse appartenir
» tenir autres plus grands biens, droits, raisons ou
» actions pour ceux des héritages ou plus grandes
» successions de Leurs Majestés Catholiques, ses père
» et mère, pour quelque titre que ce soit, soit qu'elle
» le sût au temps de sa renonciation, ou qu'elle
» l'ignorât. »

En résumé, dès la sixième séance, le projet de mariage était assez avancé pour que Mazarin pût envoyer le maréchal de Grammont, gouverneur de Béarn, à Madrid, avec mission de demander offi-

^a Pour les renonciations, il me dit qu'il voyait bien que je lui en avais parlé, pour pouvoir dire que le roi avait rendu cet office à la sérénissime infante, comme devant être son épouse; mais qu'il ne doutait pas que je ne fusse bien assuré que lui, don Louis, ne pouvait faire seulement la proposition en Espagne d'une chose semblable, et qu'il voulait sur ce propos me dire confidemment que, quoique dans le conseil de son roi, on n'avait jamais pensé à l'alliance qu'avec les renonciations, hors lui et un autre, il n'y eût personne qui fut d'avis de la marier avec le roi, parce qu'ils avaient soutenu, comme lui aussi croyait, que nonobstant ces renonciations, si son maître venait à perdre ses deux enfants, comme l'on doit fort appréhender, étant en un âge si tendre, que l'aîné n'a pas encore vingt mois; il serait à souhaiter et non pas à espérer que la France ne prétendît pas à succéder et qu'elle ne prît pas toutes les plus fortes résolutions pour cela.

Je suis fort persuadé de tout ceci, pour plusieurs raisons très-fortes et concluantes, outre que je me souviens fort bien de ce que la reine m'a plusieurs fois dit, lorsque le roi son frère n'avait qu'un fils; mais j'ai été très-aise d'entendre de la bouche du principal ministre d'Espagne la même chose, et que tout le conseil de son maître avait parlé en cette conformité.

— *Lettres de Mazarin*, p. 220.

ciellement la main de Marie-Thérèse. Ce choix était heureux : les Grammont, originaires de Navarre et célèbres dans l'histoire de cet ancien royaume, n'étaient pas des étrangers pour les Espagnols ; aussi l'ambassadeur eut-il le bonheur d'entendre les Madrilènes crier sur son passage (1659) : « Viva el marescal de Agramont, que es de nostre sangre y que nos trahè la paz y las bodas de nuestra serenissima infanta con el rey cristianissimo, tan bravo, tan lindo y tan maço. Dios, los bendiga a todos^a. »

Enfin on s'occupa des frontières pyrénéennes, et comme Louis de Haro était en voie de concession, et que Mazarin parlait avec l'autorité du ministre d'un roi victorieux, peu s'en fallut que la France ne revendiquât aussi la Navarre ; car Louis de Haro, ayant exagéré les avantages que Louis XIV allait retirer de la paix des Pyrénées dans la Flandre et dans l'Artois, Mazarin lui répondit qu'il se faisait fort de faire renoncer son maître à tous ces territoires si Philippe IV consentait à lui rendre la Navarre, qui lui appartenait aussi incontestablement que la ville de Paris.

« Il me répliqua..., ajoute Mazarin, si je savais bien ce que c'était que la Navarre, qui n'avait nulle étendue et qui n'était pas même si grande que le Roussillon... *Acceptez donc la proposition que je vous fais*, lui dis-je, vous assurant que, si vous me prenez au mot, le roi ne me désavouera pas ; mais je crois que vous n'en ferez rien, et que vous aimerez

^a Mémoires du duc de Grammont, p. 9.

beaucoup mieux conserver ce petit pays, où il n'y a que deux ou trois places, que de recevoir celui que je vous offre avec dix fois autant de places ; car vous savez bien que si le roi était une fois à Pampelune, le roi Catholique serait obligé de déloger de Madrid^a. »

Après d'assez longs débats à l'endroit du Roussillon, il fut enfin décidé, dans les articles 42 et 43, que l'Espagne céderait à la France les comtés de Roussillon et de Conflans, à la réserve des lieux situés dans les Pyrénées du côté de l'Espagne, plus la partie du comté de Cerdagne située dans les Pyrénées du côté de la France. Une convention particulière devait d'ailleurs fixer avec plus de précision les lignes de cette frontière^b.

Mazarin avoue lui-même qu'il se trouva dans un assez grand embarras au sujet du Conflans, lorsque Louis de Haro lui prouva que ce comté ne faisait point partie du Roussillon ; mais l'habile diplomate se rappelant que le ministre espagnol avait eu l'imprudence de réclamer le cap de Quiers, appartenant au Roussillon, par la raison qu'il se trouvait au sud des Pyrénées, il se fonda sur le même argument pour demander la cession du Conflans, placé au nord des montagnes du côté du Languedoc, et Louis de Haro, victime du principe qu'il avait posé lui-même, ne sut pas éluder la difficulté et fut obligé de céder ce canton^c.

^a Lettres de Mazarin, p. 274-275.

^b Histoire des traités de paix, par le comte de Garden, t. II, p. 12 à 32.

^c Et afin que Sa Majesté prenne plus de plaisir à cette acquisition, il est bon qu'elle sache que le docteur Trobat qui est ici et qui me donne des

Le maréchal de Grammont revint à l'île des Faisans, de retour de son ambassade de Madrid, le jour même de la signature du traité des Pyrénées qui ne contenait pas moins de 124 art. (7 novembre 1659). Mazarin et Louis de Haro lui firent rendre compte des incidents de son voyage, et les ministres se séparèrent : celui d'Espagne pour aller remercier le ciel d'avoir sauvé le royaume ; Mazarin pour se rendre en toute hâte à Toulouse, où la cour de France l'attendait, et dire au jeune monarque : Sire, l'Espagne est à vous, nous avons la main de l'héritière de Philippe IV... Pendant ce temps le maréchal de Grammont alla visiter le roi d'Angleterre, qui s'était rendu à Fontarabie dans le but de suivre de plus près les dernières conférences ; il revint ensuite dans son château princier de Bidache, où il ne fit que passer quelques jours ; car tout ce qui n'était pas la cour de France lui donnait, disait-il, *l'humeur noire*, et il ne tarda pas à rejoindre Louis XIV^a.

mémoires des affaires de ces quartiers là, m'a assuré que presque toute la Cerdagne est de notre côté ; qu'elle consiste en un fort bon pays et qu'il y a plus de 300 villages, de manière que cette comté, jointe au Conflans et au Roussillon, composera une province fort jolie et de plus grande étendue que le Lyonnais, avec trois places de la considération que sont Perpignan, Collioure et Salces, sans qu'il nous reste plus aucun sujet de craindre que les Espagnols, comme autrefois, entreprennent rien sur le Languedoc, qui est une des plus grandes et des plus importantes provinces de ce royaume, et qui était fort exposée auparavant qu'elle fut bornée par une côte comme celle-là. Je dois remarquer que j'ai appris de plusieurs endroits, et particulièrement par ce qu'en dit don Pedro Coloma, que le relâchement de la dite comté de Conflans donne beaucoup de peine à don Louis, croyant d'en recevoir de grands reproches du conseil d'Aragon, qui est appliqué à défendre jusques à un ponce de terre du côté d'Espagne, ne faisant nulle comparaison de cela à tout ce qu'il pourrait céder en d'autres endroits. — *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 32.

^a Mémoires du duc de Grammont.

Les intérêts les plus graves avaient attiré Louis XIV dans le midi ; indépendamment du traité des Pyrénées, dont il était bien aise de suivre de près les péripéties, il avait à prendre possession du Roussillon, à calmer l'agitation constante du Languedoc, à conclure enfin son union avec Marie-Thérèse.

Il fit son entrée solennelle à Toulouse le 14 octobre 1659, et les capitouls le supplièrent, à la suite de la harangue de leur président, de maintenir la ville dans la jouissance de ses libertés et privilèges. Le roi hésita d'abord, mais lorsqu'il se fut assuré que son père Louis XIII avait accompli cette formalité, il prêta serment sur le *Te igitur*... Quelques jours après, il donnait une bien plus haute portée à cette déclaration, car il rétablissait la province entière, et chaque ville en particulier, dans la possession de ses droits et immunités, et il renonçait à tout prélèvement d'impositions et d'accises, si préalablement elles n'étaient consenties par ses très-chers et bien-aimés les gens des trois États (décembre 1659).

Ce début encouragea les autres provinces. Aussitôt que le traité des Pyrénées fut connu, les consuls de Perpignan envoyèrent une députation à Toulouse pour demander à Louis XIV la confirmation de leurs chartes et constitutions (6 janvier 1660). Le roi s'était déjà occupé des intérêts du Roussillon en 1656, en prenant des mesures législatives propres à mettre des bornes aux usurpations des grands et des ecclésiastiques qui profitaient des bouleverse-

ments de la guerre civile pour s'emparer des biens de leurs vassaux sous prétexte de rébellion ; il annula ces confiscations illégales, et réserva aux tribunaux le droit exclusif de juger ces questions délicates. Il s'agissait maintenant de régler des intérêts plus graves qui concernaient tous les citoyens...

Les privilèges qu'on lui demandait de garantir formaient deux catégories : les uns étaient communs à la Catalogne et au Roussillon, les autres étaient particuliers à cette dernière province ; les premiers devaient être nécessairement modifiés, les autres pouvaient être respectés, et Louis XIV ne fit pas de difficulté d'en promettre la conservation à ses nouveaux sujets. Il voulut même remplir envers les Roussillonnais les devoirs que les rois d'Espagne devaient rendre aux Catalans ; il se dirigea sur Perpignan, le 2 avril 1660, avec Anne d'Autriche, et la présence de la cour de France pendant douze jours, ne contribua pas peu à faire adopter sans murmures le régime nouveau. Voici d'ailleurs quelle était la situation du Roussillon sous les rois d'Espagne.

D'après la constitution catalane, le vice-roi devait prêter serment de respecter les privilèges, non-seulement à Barcelonne, mais encore sur le territoire du Roussillon. L'audience royale rendait la justice supérieure, elle avait une part dans le gouvernement de tous les comtés catalans, et jugeait seule les affaires civiles ; dans les causes criminelles, elle s'adjoignait deux *juges de cour*, qui recevaient les informations et dirigeaient la procédure. Le vice-roi était tenu de demander et de suivre l'avis

de l'audience royale dans toutes les questions étrangères aux intérêts militaires^a. Le Roussillon et la Cerdagne concouraient à la législation en envoyant des députés aux cortès de Catalogne. Un grand trésorier dirigeait les finances des provinces unies.

Telle était l'organisation du gouvernement de la principauté, dont le traité des Pyrénées entraînait nécessairement la modification.

En dehors de cette administration générale, le Roussillon et la Cerdagne dépendaient d'un gouverneur, dont le conseil ou *gubernatio* siégeait à Perpignan ; la police, les affaires commerciales, la surveillance des fonctionnaires, les lettres de sauvegarde, les excès de pouvoir des nobles et des ecclésiastiques, formaient ses attributions. Perpignan possédait encore la chambre du domaine royal (real patrimoni) ; elle dirigeait les capitaineries des ports de terre et de mer, les eaux et forêts et les biens domaniaux : les jugements de ce tribunal, composé d'un procureur royal, d'un assesseur, d'un avocat du roi, d'un procureur et de quatre consultants, étaient soumis à l'appel de l'audience royale^a.

Quelqu'urgent qu'il fût de mettre ces anciens rouages administratifs et judiciaires en rapport avec les lois et l'administration françaises, Louis XIV ne pouvait improviser une semblable solution pendant les douze jours qu'il passa dans le Roussillon. Il remit à quelques semaines plus tard la publication du décret sur cette matière, mais il sut profiter de son

^a Xaupi, *Recherches sur la noblesse*.

voyage pour faire commencer l'opération très-importante de la fixation définitive des frontières. Pierre de Marca et l'évêque Séroni, délégués par le roi de France, se réunirent à Céret avec les commissaires espagnols Valgonera et Romeu Ferrer, et l'on procéda au complément des articles 42 et 43 du traité des Pyrénées (19 avril 1660). On fut d'abord assez embarrassé pour trouver l'ancien temple de Vénus, *portus Veneris*, qui servait de limite à la Tarraconaise, et qu'on voulait considérer comme point de départ. Cependant, avec l'aide du géographe Pomponius Mela, on finit par fixer la frontière au nord de l'anse de Cervera. Quant au Vallespir et au Conflans, Marca fut assez heureux pour démontrer que le versant de leurs eaux inclinait vers le Languedoc, et que ces deux vallées devaient par conséquent appartenir à la France ; mais, à l'endroit de la Cerdagne, il devint impossible de se mettre d'accord, et l'on dut renvoyer l'interprétation du traité des Pyrénées à ses auteurs eux-mêmes, que la conclusion du mariage de Louis XIV allait réunir une seconde fois à l'île des Faisans.

Louis de Haro et Mazarin convinrent en effet, le 8 et le 13 mai, que le Roussillon et le Conflans devaient appartenir à la France, quelle que fût leur situation, et que la Cerdagne resterait à l'Espagne, sauf trente-trois villages de la vallée de Carol. Ainsi se trouva définitivement tranchée la question des limites, et depuis ce jour aucune contestation sérieuse ne s'est produite entre les deux États, car on ne saurait accorder de gravité aux discussions de

pâturages qui agitent encore, du côté des Aldules, les Basques espagnols et les Basques français*.

Pendant que les commissaires procédaient à l'opération géographique que nous venons de faire connaître, Louis XIV s'était rendu à Bayonne afin de donner à la paix des deux nations la consécration auguste du mariage projeté (12 mai 1660). La municipalité de cette ville n'avait reculé devant aucune dépense pour rendre la réception triomphale digne du jeune roi dont le nom remplissait l'Europe ; la cour traversa le pont du Saint-Esprit au milieu d'une double haie de mousquetaires et aux cris des matelots, qui exécutaient sur l'Adour des jeux nautiques dont Louis XIV admira l'adresse et l'audace ; après huit jours de repos dans cette place forte, il partit pour Saint-Jean-de-Luz (8 mai). Le lendemain il épousait Marie-Thérèse dans l'église paroissiale de cette ville, et l'évêque de Bayonne, Jean Dolce, donnait la bénédiction nuptiale aux deux époux. Louis XIV prolongea son séjour à Saint-Jean-de-Luz jusqu'au 15, et ce fut pendant cet intervalle qu'il signa le décret par lequel les divers tribunaux de Roussillon étaient supprimés et leurs juridictions diverses réunies à celle du conseil souverain, qui prenait le titre de *Cour de parlement du Roussillon*.

Louis XIV, heureux de posséder une infante qui, malgré les réserves ambiguës du traité des Pyrénées, devait lui donner des droits au trône d'Espagne,

* Henri, t. II, p. 424 à 454.

avait hâte de rentrer à Paris ; il revint à Bayonne (16 mai) où de nouvelles fêtes l'attendaient, et il repartit pour Bordeaux le 17, emportant comme souvenir de l'hospitalité bayonnaise cent piques en fer doré, des jambons, des confitures et 20,000 fr. de don gratuit.

Quelques jours après, l'évêque d'Orange, Séroni, chargé d'installer le parlement de Roussillon, conformément au décret de Saint-Jean-de-Luz, se rendit à Perpignan (10 juillet 1660) ; il réunit le gouverneur, le procureur royal, le régent de la chancellerie, et leur fit connaître le nouvel édit royal, par lequel le conseil souverain « devait » connaître de toutes les affaires qui appartenaient » au conseil royal, tout juger souverainement et » en dernier ressort suivant les lois et ordonnances » du pays, et y procéder, autant qu'il se pourrait, » en la forme et manière qu'il se pratiquait dans » les autres cours souveraines du royaume, se ré- » servant néanmoins, Sa Majesté, de changer, ré- » former, amplifier lesdites lois et ordonnances, ou » d'y déroger ou les abolir, ou d'en faire de nou- » velles, et tels règlements, statuts et constitutions » qu'elle verrait être plus utiles et avantageuses à » son service ou au bien de ses sujets*.

On comprend qu'avec de telles réserves la royauté pouvait faire la généreuse à peu de frais ; elle gardait toujours le moyen de reprendre de la main gauche ce qu'elle avait lâché de la main droite,

* Xaupi, *Recherches sur la noblesse*.

et l'on se demande quelle était la valeur de privilèges octroyés avec de semblables restrictions.

Ainsi la tactique employée par Louis XIII à l'égard du Béarn, l'était par Louis XIV à l'égard du Roussillon, et les provinces du nord des Pyrénées tendaient à l'assimilation sous la main de l'autorité royale, qui préparait la grande unité administrative de 93.

Le Roussillon partageait encore avec la Catalogne le droit de la *main armée*, qui faisait de sa population entière une milice toujours prête à prendre les armes pour repousser le danger commun. Cet appel, désigné sous le nom de Someten, fut réduit sous Louis XIII, pour la Catalogne, à une levée de 5,000 hommes de pied et de 500 chevaux. Dès que le Roussillon fit partie de la France, il fut tenu de fournir un régiment désigné sous le nom de Royal-Mazarin ; Perpignan lui-même était assigné pour un contingent de deux bataillons, ayant pour colonel le premier consul de la ville, conformément à l'ancien privilège qui plaçait la milice sous le commandement de ce magistrat.

L'importance de la conquête du Roussillon et du traité des Pyrénées nous a fait un devoir d'arriver à la solution de cette affaire connexe, sans nous occuper des autres États pyrénéens : il est vrai que la plupart d'entre eux, étroitement unis désormais aux destinées de la France et de l'Espagne, avaient complètement fermé le livre de leurs annales particulières. Le Béarn était assez calme pour permettre au maréchal de Grammont, son gouverneur, d'ha-

biter constamment à la cour et de paraître tous les trois ou quatre ans à peine dans le pays d'Henri IV ; la Navarre et l'Aragon se montraient dévoués au gouvernement de Madrid : le Languedoc seul livrait encore un dernier assaut à la royauté absolue en défendant ses privilèges ; mais cette lutte demeurait circonscrite dans le cercle légal des délibérations des États et des discours des commissaires combattant leur opposition ou répondant à leurs doléances. Quant aux populations, elles appuyaient plus ou moins de leurs vœux les efforts de leurs défenseurs, mais elles ne prenaient pas les armes.

Ainsi la royauté avait beau accorder quelques privilèges par respect pour les traditions, le principe de la monarchie pure triomphait sur tous les points, il possédait le présent, et l'avenir était encore à lui. Qu'importait à Louis XIV d'octroyer, par courtoisie, quelques garanties apparentes comme acquittement des dettes de son avènement ? Ces barrières illusoires pouvaient-elles gêner sa marche triomphante alors que les mœurs, les idées, la civilisation nouvelle se trouvaient entraînées dans le cercle du pouvoir absolu ! L'élément politique qui possède les opinions et les mœurs a le temps d'attendre que les lois se modifient à son avantage. Si les lois ont de la force, c'est comme expression des idées, et quand les idées s'éloignent des lois, il faut bien que ces dernières se transforment et suivent le courant. Or les petites prétentions municipales, les privilèges provinciaux n'existaient plus que sur d'antiques registres où le gouvernement

ne daignait plus jeter les yeux, où les populations elles-mêmes oubliaient de lire. La noblesse n'avait plus qu'une ambition, celle de vivre à la cour et d'obtenir les faveurs du monarque ; la bourgeoisie n'avait qu'une espérance, celle d'attirer un regard bienveillant de la royauté par ses dons généreux ou ses adulations.

Nous sommes loin de ces temps héroïques où les Catalans restaient couverts et debout devant leurs princes, ... où les Aragonnais prenaient des rois *sous condition*, les menaçant de leur enlever la couronne s'ils osaient tenter le moindre empiétement sur la constitution... ; nous sommes loin de l'époque mémorable où les Navarrais faisaient jurer aux leurs d'améliorer leurs libertés *mais de ne jamais les restreindre* ; ... où les Béarnais et tous les autres peuples, sans exception, restaient assis et couverts, pendant que leurs seigneurs prêtaient serment de fidélité, découverts et debout. Le XVII^e siècle ne voyait plus que de faibles municipalités, quelques États timorés, et des cours de justice adulatrices, adresser les harangues et les protestations les plus humbles à des rois hautains et dédaigneux. Lorsque Louis XIV fit son entrée à Toulouse, le chef du consistoire lui débita sa harangue louangeuse, prosterné à deux genoux, et entouré de tous les capitouls dans la même position d'humilité. A Bayonne, le premier échevin, d'Olivès, lui fit son compliment après avoir également posé ses deux genoux en terre^a. Lorsque le Rous-

^a Histoire de Languedoc, t. X. — Chronique de Bayonne.

sillon fut réuni à la France et que les possesseurs de fiefs eurent été sommés de prêter serment de foi et hommage au roi, quelques gentilshommes essayèrent de se soustraire à cette obligation en se fondant sur le caractère de franc-alleux de leurs domaines; mais ils furent déboutés de leur opposition, et ils durent faire acte de soumission devant le conseil de Roussillon, à genoux, tête nue, sans épée, sans ceinture, sans gants ni éperons, et les mains jointes^a. Réaction exagérée d'une royauté longtemps en tutelle, que l'intendant Breteuil développait avec toute l'audace du courtisan lorsqu'il disait dans son discours d'ouverture des États de Montpellier, en 1649. « Il faut que je vous avoue, Messieurs, que j'ai souvent admiré, et admire davantage ce que vous avez, par la bonté du roy, en la tenue de vos États. Je puis dire que, de tous les princes de la terre, il n'y en a point à qui le titre de souverain appartienne comme à notre prince; il ne tient son sceptre et sa couronne que du Tout-Puissant, il n'en fait hommage qu'à Dieu, d'où il tire son origine; il ferait tort à cette divine Majesté, qui est son seul seigneur, s'il faisait relever son pouvoir de quelque autre puissance; il n'a pas besoin pour faire exécuter ses volontés de les faire approuver aux hommes, puisque d'eux il ne tient rien; il n'est roi que de la volonté de Dieu qui vous l'a donné; la souveraineté est l'apanage qu'il a reçu du ciel, et cependant ce souverain, qui est indépendant de toutes les puis-

^a Xaupi, *Recherches sur la noblesse*, p. 457-458.

sances de la terre, vous fait cet honneur et cette grâce que de soumettre, s'il faut ainsi parler, en quelque façon sa souveraine puissance à vos propres sentiments^a. »

L'histoire des Pyrénées, c'est-à-dire des populations diverses qui se réfugièrent dans ces montagnes pour y défendre leur indépendance, leur nationalité, leurs mœurs et leurs privilèges, ne saurait donc se continuer au-delà du mariage de Louis XIV, car, dès ce moment, ces populations se trouvèrent définitivement rattachées à la France ou à l'Espagne, et leur histoire fut celle de ces deux États.

Tant que la question s'était débattue entre la liberté des races primitives et l'oppression des Germains et des Mores, la chaîne de montagnes qui ferme le col de la Péninsule avait été le donjon providentiel et conservateur des anciens peuples menacés; depuis que les gouvernements de Paris et de Madrid se plaçaient à la tête de la civilisation et des glorieuses destinées des deux royaumes, ce lieu d'asile n'avait plus sa raison d'être, ses habitants devaient descendre de leurs forteresses naturelles, abandonner leurs remparts de granit devenus inutiles; ils devaient saisir la main que leur tendaient les Espagnols et les Français, et laisser le drapeau de Castille et l'oriflamme de France se planter en regard l'un de l'autre au sommet du Pertus et de la Maladetta, comme sur les rives de la Bidassoa.

Le premier état de choses était une précaution

^a *Histoire de Languedoc*, t. X, p. 36.

maternelle de la nature destinée à protéger les vieilles races contre la fureur exterminatrice des barbares et des mahométans ; le second devenait une conséquence non moins impérieuse du triomphe de la paix et de la sécurité. Les peuples pyrénéens acceptèrent généreusement ce rôle nouveau ; ils laissèrent tomber toutes les fortifications communales ou féodales qui commandaient l'entrée de chaque vallée. Aujourd'hui les oiseaux de proie et les reptiles habitent seuls les ruines imposantes des donjons les plus célèbres, qui donnent au paysage un caractère si poétique, si grand ; et les gorges les plus sauvages, autrefois inaccessibles, sont percées de routes admirables par lesquelles la civilisation répand son luxe et ses beaux-arts, son industrie et ses richesses, au fond des précipices et des forêts où les pâtres eurent si longtemps le noble privilège de vivre pauvres, mais indomptés.

Néanmoins, tout en adoptant, presque avec orgueil, le drapeau de la France et celui de l'Espagne, il est des traits caractéristiques que l'habitant des Pyrénées conserve avec une noble persévérance : c'est l'amour du pays, c'est la fierté de l'homme libre, c'est le mépris de toute carrière qui sent la soumission ou la domesticité.

Ainsi, malgré son abdication politique, il n'a presque rien perdu de la susceptibilité qui le poussa jadis à se détacher des peuples voisins, car il n'a consenti à s'unir à eux que lorsque la liberté et l'égalité civile ont été séparées de l'indépendance politique, et qu'il a pu conserver les deux premiè-

res tout en renonçant à la seconde. Ce principe de la dignité personnelle est chez lui si puissant qu'il n'est pas d'efforts qu'il ne fasse, pas de fatigues qu'il ne supporte, pas de dangers ou de misères qu'il ne brave pour s'en assurer la possession. Nous retrouverons même sur tous les points un certain nombre d'hommes qui n'ont pas encore voulu subir les lois que leur apportaient la France et l'Espagne, et, tandis que les provinces et les communes les acceptaient, eux se déclaraient non liés par une capitulation qu'ils ne voulaient pas admettre ; nous verrons les contrebandiers sur toute la lisière, les bûcherons maraudeurs dans les pays de forêts, et, faut-il le dire enfin, les bandits dans l'Aragon, la Catalogne, même dans le pays de Foix, persister à vivre en dehors des lois, et faisant la guerre ouverte à ses défenseurs officiels.

Nous sommes donc encore en présence de deux classes d'habitants également attachés à l'indépendance personnelle ; mais les uns savent l'acquérir par le travail et l'industrie, l'économie et le courage, sans s'écarter des devoirs de l'honnête homme et du citoyen ; les autres la demandent à l'insubordination, à la violation des lois, quelquefois même au crime. La première classe, qui se retrouve sur tous les points et forme la population proprement dite des Pyrénées, a donné pour base à sa fierté deux éléments indestructibles, dont le développement fait la fortune et la prospérité de toutes les vallées : ces deux éléments sont la propriété et l'industrie *individuelles*. Nous appuyons sur le mot

individuelles pour l'opposer à l'industrie ou à la propriété collective, que l'habitant des Pyrénées ne cesse de repousser comme le tombeau de la volonté personnelle et du libre arbitre.

Dédaignant les associations, qui n'acquièrent de force qu'en diminuant la part de l'indépendance personnelle, il préfère vivre pauvre du produit de son champ, de son troupeau, de son ballot de marchandises, que de devoir une plus grande somme de bien-être au métayage ou à la sujétion de la haute industrie. Aussi la grande propriété n'a-t-elle pu, sur aucun point, lutter contre l'assaut continu du morcellement. Le paysan fait une si redoutable concurrence au capitaliste en donnant des prix incroyables à la moindre parcelle de terre, que le sol, mis en pièces, comme la table d'un échiquier, présente autant de parcelles qu'il y a d'habitants ; car il n'est pas d'homme assez pauvre, mendia-t-il une partie de son pain, qui ne puisse dire avec ce noble et saint orgueil du propriétaire : *Mon champ, ma prairie, ma maison.*

Pour atteindre à cette position honorable et enviée, but constant de toutes les préoccupations du pâtre et du terrassier, du bûcheron et du forgeron, il n'est pas de fatigues et de privations que l'homme ne s'impose, pas de périls qu'il ne brave, pas de travaux qu'il n'entreprenne. Le Basque des deux versants, avide de dangers, de luttas et d'aventures, aime avec passion la pêche à la baleine, la contrebande, mais surtout les expéditions dans l'Amérique du Sud ; aussi le *zortzico* (chanson de danse),

le plus populaire des provinces basques, est-il consacré aux espérances du marin qui part pour Montevideo, et aux regrets qu'il laisse dans sa patrie. Le Basque français répond volontiers au recrutement qui lui ouvre une carrière belliqueuse conforme à ses penchants ; mais quand un caprice, une gageure, une passion, le lui présentent comme une contrainte, toute la rigueur des lois échoue contre sa résolution : la mer ou les montagnes sont l'asile où il réfugie sa liberté.

Le Béarnais et le Bigorrais, moins audacieux, ne possèdent pas au même point l'amour des expatriations lointaines ; la propriété héréditaire, le commerce intérieur, et principalement le roulage, ont pour eux un attrait plus attachant, plus impérieux ; mais dans ce cercle d'activité leur persévérance et leur courage ne le cèdent pas à l'ambition du Basque, et le pauvre ne cesse de travailler avec l'ardeur la plus infatigable jusqu'à ce qu'il ait pu acquérir, dans le village natal, un champ assez étendu pour avoir droit de prendre part au conseil de la commune, but suprême de ses plus nobles espérances.

La hardiesse et l'esprit aventureux des populations du Comminges et du pays de Foix ont d'autres moyens de se manifester et d'atteindre aux douceurs de cette propriété foncière si ardemment désirée par tous les habitants des montagnes. Le colportage sous toutes les formes, exercé jusque dans les pays lointains ; les campagnes d'hiver comme terrassiers, les campagnes d'été comme moissonneurs, leur of-

frent, dès l'âge le plus tendre, des ressources que les plus grandes fatigues ne peuvent leur faire abandonner.

Les Catalans et les Aragonais, placés sur l'autre versant, partagent avec eux l'habitude de ces travaux agricoles; mais leur intelligence plus grossière, moins cultivée que celle des montagnards français, ne leur permet pas de s'occuper de colportage, elle borne même leur ouvrage manuel aux travaux grossiers du défrichement et de la fauchaison des blés; mais ils exercent cette industrie sur la plus grande échelle, car, l'hiver, ils se dispersent dans le midi de la France et le nord de l'Espagne pour bêcher les terrains les plus ingrats; et l'été, ils se répandent depuis Périgueux jusqu'à Valladolid et à Valence pour abattre les récoltes.

Quant aux individus, malheureusement assez nombreux, qui cherchent à entretenir une indépendance plus sauvage par des moyens coupables ou odieux, en foulant aux pieds les lois civiles et souvent les lois naturelles, on n'ignore pas que l'Aragon doit à sa constitution montagneuse, et à l'absence de routes, le triste privilège de servir de refuge au banditisme plus que toute autre province d'Espagne. Cet état de choses est tellement général, que pas un paysan n'ose voyager sans avoir le mousquet sur l'épaule, et que tout bourgeois, allant visiter ses champs à deux kilomètres de la ville, se fait accompagner d'un ou de deux hommes armés du trabuco (grosse carabine).

La Catalogne et les montagnes du Roussillon ont

conservé les débris d'un fléau des guerres civiles tout aussi dangereux; les bandits à rançon enlèvent les voyageurs, souvent même les habitants des maisons isolées, les entraînent dans des lieux inconnus de la montagne et ne leur rendent la liberté qu'après avoir arraché de fortes sommes à leurs familles. Nous connaissons l'origine de ce genre de brigandage, qui fut d'abord un adoucissement apporté à la barbare coutume de mettre tous les prisonniers à mort: elle ne remonte qu'au xvi^e siècle, et voici quelle est la cause qu'on lui assigne. Les montagnards catalans, armés pendant les guerres de Louis XIII et de Louis XIV, soit par les Espagnols, soit par les Français, et réunis aux miquelets, véritables guérillas de cette partie de la frontière, s'étaient emparés du marquis de Rivarolles, gouverneur de Perpignan; ils allaient le massacrer, lorsqu'ils réfléchirent que sa rançon leur serait plus avantageuse que sa mort, et il ne leur fut pas difficile d'obtenir un prix assez élevé. Une tactique aussi avantageuse ne pouvait manquer d'être fréquemment renouvelée, les bandes de ces provinces ne cessèrent d'exercer cette véritable piraterie des montagnes, et de nos jours encore, de pareils actes, quoique bien moins fréquents, se reproduisent quelquefois.

Dans le Comminges et le pays de Foix, une fierté également insoumise, mais moins barbare, se manifeste ordinairement par le saccage des bois et la rébellion contre la force publique. Les vastes forêts de ces contrées furent longtemps ravagées par les

bûcherons maraudeurs, qui n'hésitaient pas à brûler les futaies, à assassiner les propriétaires, les gardes forestiers et les gendarmes, afin de continuer impunément leurs déprédations. On n'a pas encore perdu le souvenir des terribles *demoiselles* (insurgés déguisés), qui vivaient dans les sapinières et qui jetèrent la terreur dans la contrée depuis Louis XVI jusqu'à la Restauration. Ces hautes montagnes furent même le refuge de plus d'un bandit, et, chose étrange ! le plus fameux de ces derniers temps, originaire de la vallée d'Ax, est encore vénéré comme le type de la générosité et de la bravoure.

Il ne faut pas oublier cependant qu'une différence assez notable distingue l'état des provinces espagnoles de celui des provinces françaises. Ces dernières, complètement assimilées à nos départements, n'ont pu soustraire aucune de leurs anciennes lois et coutumes à l'énergique nivellement des révolutions, et le berger des Aldules, le bûcheron de Larboust, le chasseur du Canigou sont soumis à toute la législation de la mère-patrie.

Les provinces espagnoles, au contraire, n'ont jamais connu l'uniformité du régime français ; la législation n'ayant pas procédé avec l'inébranlable énergie de 1793 et de l'Empire, chaque territoire, chaque ville, chaque université (nom donné à une réunion de villages) a conservé ses premiers usages, ses petits privilèges et ses formes administratives. Toutefois, dans la Catalogne et dans l'Aragon, ces exceptions aux lois générales ont assez peu d'importance ; mais la Navarre et les provinces basques

vivent entièrement sous l'empire des anciennes capitulations ; elles ont leur gouvernement administratif (la députation provinciale), leurs fonctionnaires, leur gendarmerie, leur milice, leurs impôts, leurs douanes ; pas un réal de leurs revenus n'entre dans le trésor public ; le gouvernement de Madrid borne son action à entretenir des garnisons dans les places fortes, à planter son drapeau sur les monuments, et à nommer un préfet chargé de présider la députation et de surveiller les élections politiques.

L'on ne connaît guère comme pays indépendant que la petite vallée d'Andore, qui s'est fait, de nos jours, une réputation de république assez étendue^a ; mais, quand on pénètre dans les monta-

^a Voici l'organisation de cette vallée telle qu'elle s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Son gouvernement se compose du conseil souverain, formé de 24 conseillers ou consuls, divisés en trois chambres, et du syndic ou procureur de la vallée, nommé à vie. Ce magistrat, qui convoque les chambres et exerce le pouvoir exécutif, est entièrement subordonné aux décisions du conseil.

Les membres du conseil souverain ne sont pas élus directement par les électeurs ; ils sont choisis par le conseil lui-même, parmi les candidats présentés chaque année, à la fête de Noël, par chacune des six paroisses. Il est utile de faire observer que la coutume a fini par donner à la constitution d'Andorre un caractère oligarchique, car la confiance des citoyens se trouve inféodée par l'usage à une quarantaine de familles influentes, qui occupent le consulat à tour de rôle.

Le conseil souverain, qui prend le titre d'illustrissime, a le privilège de juger les questions de servitudes urbaines et rustiques, de pêche, de chasse et de forêt, de chemins, de taxe, de poids et mesures, de céréales, de refuge ou d'extradition des étrangers.

Les recettes publiques n'ont d'autres sources que les droits de pacage levés sur les troupeaux de la vallée d'Urgel pour la saison d'été, une taxe de 25 cent. imposée sur les individus, une autre du 60^{me} de leur revenu, une troisième fixée sur leurs bestiaux, plus le produit des ventes des bois communaux. Ces derniers produits, il est vrai, sont d'autant plus considérables que les communes et la vallée possèdent toutes les forêts, qui ne laissent pas que d'être très-considérables. Les taxes que nous avons énumérées d'abord, sont levées par les consuls de chaque paroisse, puis remises au

gnes de la Navarre, on rencontre à tout instant des républiques d'Andorre. Le seul cours de la Bidasoa renferme l'université de Lessaca ou de Cinquo Billas (les cinq villes), composée de Lessaca, Verra, Echalar, Iansi et Aranas; celle de Saint-Esteban de Lerin, comprenant huit villages; celle de Vertissana, réduite à trois bourgs, Narbarte, Oleriguy et Legassa; celle de Lanz; enfin celle du Bastan, la plus importante et la plus populeuse. La nationalité de ces vallées est tellement complète, tellement chère aux Basques qui l'habitent, que si vous demandez à ces hardis montagnards à quelle nation ils appartiennent, nul ne vous répondra : *Je suis Espagnol*, pas même : *Je suis Navarrais*; ils se

syndic qui les emploie à payer les 960 fr. de redevance, reçus annuellement par la France, et l'abonnement touché par l'évêque d'Urgel.

Ce n'est pas d'ailleurs le seul impôt prélevé par ce dignitaire ecclésiastique; la moitié des dîmes de la vallée lui appartient. Il est vrai qu'il donne un traitement fixe à chaque curé, mais il est si peu élevé que le revenu de l'évêque reste encore très-considérable; l'autre moitié des dîmes entre dans le budget du chapitre de la cathédrale d'Andorre.

L'administration de la justice appartient à deux vigneriers : l'un Français, désigné par la France; l'autre qui doit être Andorran, et dont la nomination appartient à l'évêque d'Urgel; le viguer français jouit incontestablement d'une autorité supérieure à celle de son collègue, car il est nommé à vie, installé par le syndic en présence du conseil souverain, devant lequel il jure avec solennité de rendre bonne et loyale justice et de respecter les coutumes de l'Andorre. Le second, au contraire, est renouvelé tous les trois ans. Les deux vigneriers, réunis en un seul tribunal, nomment ensuite des bayles chargés de juger les affaires civiles à peu près comme nos juges de paix. Dans les affaires criminelles, les vigneriers s'adjoignent un juge d'appel des causes civiles, un greffier, un notaire et deux membres nommés à cet effet par les paroisses. Quelle que soit la simplicité d'une semblable organisation judiciaire, celle de la force publique est plus primitive encore. Tout habitant de l'Andorre est soldat, et astreint à se procurer un fusil de calibre; chaque paroisse possède un capitaine et deux officiers élus chaque année, circonstance qui leur a fait donner le nom d'*annés*. Les vigneriers commandants supérieurs de cette milice, n'ont qu'à convoquer une ou plusieurs compagnies, selon les besoins, soit pour arrêter les prisonniers, soit pour expulser des étrangers, la petite armée se met sous leurs ordres.

contenteront de vous dire avec tout l'orgueil du pays natal : Je suis du Bastan, je suis des *cinco billas*, je suis de Vertissana. Plus loin, dans la haute Navarre, dans l'Aragon et dans la Catalogne, cette fierté provinciale s'élèvera de quelques degrés; mais elle ne confondra jamais sa province avec la nationalité espagnole, et les habitants persisteront à dire : Je suis Navarrais, je suis Aragonais, je suis Catalan.

Le gouvernement espagnol ne se le dissimule pas : c'est là une exception fâcheuse à l'unité qui affaiblit singulièrement l'action du pouvoir et entretient une population belliqueuse dans l'habitude de prendre les armes au premier mouvement politique, dans l'intention de défendre ces précieuses immunités. La guerre de Zumalacareguy en fut, il y a vingt ans, l'énergique manifestation, et quoique vaincue après sept ans de résistance, la Navarre n'en obtint pas moins de la royauté, constitutionnelle, la capitulation avantageuse de Vergera, qui ne fut que la confirmation des privilèges les plus importants. Pourquoi l'Espagne n'a-t-elle pas essayé d'abroger ces exceptions si préjudiciables à sa puissance?..... C'est que la Navarre et les provinces basques ont deux éléments encore invincibles de résistance, les montagnes et la population basque!.....

Les Navarrais sont donc encore sur le qui-vive; la Catalogne a plus d'une fois montré des dispositions à se séparer du gouvernement de Madrid. Supposons qu'une nouvelle nuée de barbares envahit la France ou qu'un absolutisme oppressif

anéantit les libertés civiles et menaçât la dignité humaine, les habitants des Pyrénées seraient les premiers à prendre les armes, et ces âpres montagnes, destinées à servir de forteresses aux peuples menacés, recommenceraient à jouer, pendant la barbarie d'un nouveau moyen-âge, le rôle providentiel dont nous venons de raconter les longues et glorieuses péripéties.

CHAPITRE VIII.

LANGUE ET LITTÉRATURE ROMANE.

Universalité de l'emploi de la langue romane dans les Pyrénées. — Preuves de son existence dans l'Aragon et la Navarre. — Poème de la *Canzon de la Cruxade*. — Poème de la *Guerra civil de Pamplona*. — Poésies des troubadours. — Pièces diverses. — Fragments de plusieurs poètes pyrénéens. — La langue romane entièrement délivrée des formes latines. — Prose. — De l'emploi du roman dans les chartes, les titres publics et les inscriptions. — Fors d'Ojoron, de Béarn et de Bigorre. — Inscriptions. — Acte de donation écrit en roman dans la Gascogne. — Charte de Saint-Gaudens. — Actes des rois d'Aragon et de Majorque. — La langue latine exclusivement employée par le clergé. — La langue vulgaire reste à l'usage de la bourgeoisie. — Influence du français sur le roman sous le règne des Valois. — Le castillan remplace le roman dans l'Aragon et la Navarre. — Inscriptions castillanes dans ces deux provinces à partir du xiv^e siècle. — Le clergé reste fidèle au latin. — Même révolution dans les provinces basques. — Inscriptions diverses. — Invasion de la Renaissance dans la littérature romane des provinces françaises. — Le poète Godolin. — Son contemporain Guillem Ader résiste aux innovations. — Le puits de Carcassonne. — Essais de poésie française dans le Midi. — La Navarède. — Fin de la poésie romane savante. — La poésie populaire la remplace ou lui survit. — Caractère de la chanson gasconne. — Caractère de la chanson béarnaise. — Chanson bigorraise. — Uniformité du chant aragonais. — Variétés du chant basque. — Le Ztorzico. — Chanson roussillonnaise et catalane. — Les mystères populaires. — Les contes. — Fragment de langue et de poésie gitana.

L'importance, la connexité non interrompue des événements, qui se sont succédé depuis Charles-Quint jusqu'à Louis XIV sur les frontières des Pyrénées, ne nous ont pas offert un seul temps d'arrêt pen-

dant lequel il fût possible de nous occuper de matières étrangères à la politique ; aussi avons-nous laissé passer la révolution de la Renaissance sans parler du mouvement architectural et littéraire qu'elle provoqua. Mais une semblable lacune est trop grave, nous allons nous hâter de la combler.

Il ne saurait entrer dans le plan de cet ouvrage de faire un cours complet de littérature romane ; nous nous contenterons d'indiquer l'état de la langue dans ses différents dialectes, et d'analyser les principales modifications qu'elle eut à subir dans chaque contrée.

Nous avons déjà constaté que, durant le moyen âge, tous les habitants des provinces pyrénéennes, à l'exception des Basques, parlaient un même idiome qui n'était différencié de province à province que par de très-légers changements de prononciation. Cette unité se conserve encore dans la Catalogne, dans le Languedoc, le Roussillon, le Comminges, le Bigorre et le Béarn. L'Aragon et la basse Navarre seuls se sont détachés peu à peu de la première souche linguistique et ont laissé triompher la langue castillane. La situation actuelle de ces deux contrées pourrait donc laisser quelques doutes sur l'existence antérieure de la langue catalo-gasconne, et l'on serait en droit de se demander si le castillan, issu de la langue romane, ne se serait pas développé simultanément dans les deux Castilles, dans l'Aragon et dans la Navarre. C'est là le doute que nous voulons combattre, et nous ne manquons pas de raisons à donner. Nous nous contenterons cepen-

dant d'en invoquer trois : 1° le castillan de la Navarre et de l'Aragon est une langue corrompue, comme le français qui fut si longtemps parlé dans le bassin de la Garonne ; preuve qu'il fut introduit à une date assez récente et qu'il eut à lutter contre un idiome primitif dont les populations ont conservé l'accent, quelques mots, et presque toutes les tournures ; 2° les Aragonais et les Navarrais ne demandent pas aux voyageurs s'ils parlent *aragonais*, *navarrais*, ou même *espagnol*, mais bien s'ils parlent castillan, nouvelle preuve que cette langue, née dans la Castille, s'est répandue progressivement dans les autres provinces, dans les mêmes conditions que le français s'est propagé dans le Languedoc et la Gascogne, où il subit pendant longtemps les tournures, les expressions patoises, ce qui forma le *gasconisme*, et où l'on continue à lui infliger le supplice de la prononciation locale ; 3° nous voyons enfin que, dans le ^{xiii} siècle, deux poèmes romans considérables, les plus importants de ceux qui nous ont été conservés peut-être, furent composés par des Navarrais ou écrits dans la Navarre : nous voulons parler de la fameuse *Canzon de la cruxade contra los heretjes albigenses*, publiée au commencement du ^{xiii} siècle par Guillaume de Tudela, et du poème de la *Guerra civil de Pamplona*, composé à la fin du même siècle par Guillermo Aneliers, dans la capitale de la Navarre. Or ces deux ouvrages, formés de plusieurs milliers de vers, sont complètement identiques pour la langue et la forme littéraire (vers de treize syllabes à rimes suivies), à ceux qui recevaient le

jour à la même époque dans le Languedoc et dans la Provence ^a.

^a Voici quelques fragments des deux poèmes presque jumeaux que nous venons de citer :

LA GUERRA CIVIL DE PAMPLONA,

POEMA ESCRITO EN VERSOS PROVENZALES, POR GUILLERMO ANELIERS-
DE TOLOSA DE FRANCIE.

I. — Jesucrist ques mon paire et vera trin itatz,
E ver Dios e ver oms e vera unitatz
Ma dat sen e saber queu sia aprimat
En entendre razos e en far motz doblatz,
Per queu vuyll far i libre que razon ay assatz,
Queu vey que zes segle es assy atornatz,
Que mas por traicios que no fa leialtatz
Per quem platz queu vos digua ab que siescoltatz
De zo qua estat fait el temps que nes passatz,
E prec a Jhesucrist, on son totes bontatz,
Quem layz ben començar, e meiltz finir silplatz
Quen lui es totz podes.

II. — Quen lui es totz podes, é es dreit é razo,
Un rei ac en Navarra, guallart plus que Leo,
Lo rei Sancho ac nom, mortz es Dios lo perdo.
Muiller ac de Tolosa, si com la gentz dizo,
Del coms Ramon so filla paire del comte bo,
Et el temps que regnava, lay vas Ubeda fo.
Un rei Amomelin, molt mal et molt felo
Et per lerguill quavia si cridar abando,
A totz cels quen la vergen e en la croz credió,
Quels daria batailla al iorn quil voldrió.
Entrel rei de Castela, quavia nom Alfense,
El rei de Portugal, e lo rei de Leo,
E lo rei de Navarra, e lo rei Darago,
Per maintenir la crotz entrels accordero
Quez aun iorn lai fesson, quex abson golfalno
Larzesque laifo, aquel de Toledo
Que fo moltz santz e justz, e habia nom Rodrigo,
Avesque et abbatz de mainta regio
Hi ac e maint caver, o maint ondrat baro.
Borgues e menestrals, e maint bon ifanzo
Añec veder los Moros cols puiria traucar,
E vilos si crozatz espesamente estar,
Que tot senesbaic, en vene en grant pesar,

On pourrait nous objecter, il est vrai, que la *Canzon contra los heretjes* a pu être composée dans le Languedoc et pour les Languedociens, dont elle raconte les persécutions et la glorieuse résistance. Nous n'en disconvenons pas; mais pour entreprendre

Mas Jhesucrist qui pot ovole si adrezar
Quel trames i pastor quel diss rei que vols far,
Se tu me vols seguir lai ou eu vuill anar,
Eut metrai en tal loc dont los puias dampnar,
El rei quel entendec, dizli quem platz de far,
Et ab pouca cempainna penset de cavalgar,
E segui lo pastor quel mes en tal logar,
Quels poc daratraves e rompre e trenquar.
El reis que aquo vi anc nol volc demorar,
El mul que cavalgava commencet a broquar,
Quar negun altra bestia nol podia durar,
E dec per mei la pressa, et quar noi poc entrar,
El revirec son mul, e preslo a recular
E diz sancta Maria tum sias enenpar,
Ab tant el pres sa maza, e comenza de dar,
E trenca e peceia evales desmaillar,
E sa gent que lo viron entrels entremesclar,
Degon per mei la pressa e dausal pecciar
Ia doncs veiratz aureillas epes e puins volar.
E cervelas expandre, e caps descarterar,
E lo rei ab sa maza viratz lo demenar
Que aquel que feria nol calia metgar,
El seinner de Castela e de Gotdalfagar,
E lo rei Daraguon, que no fa oblidar.
El rei de Portugal quant virol ioc doblar,
Disson : « Seinnnes per Deu ! anem los ajudar.
E traïen lurs cavals, evansen apresmar,
E la primera escala els se van aiustar ;
Mas tant era serada, quanc ren noy pogron far,
Tro quels cavals convenc de las ancas virar,
E boteron areire, e van los deguaillar ;
Els Sarracins quels viron laintz enmey loguar,
La doncs diss l'un al autre. « Aqui famal estar. »
Els xoripstians se giron, prenonsa lancejar,
Lay viratz caps partir, ventres esbedular,
E coradas deissendre, e maint ome nafrrar.
El rei Amomelin quels vi descadenar
Pers cors de son caval el sancé asaltar,
Els Moros al fugir, e zels alencalzar,
E fon tan grantz la mort con nol pogra contar,

une œuvre de cette importance et l'écrire avec cette verve, cette facilité, cette inépuisable ressource d'expressions, ne fallait-il pas que l'auteur eût parlé dès le berceau la langue dont il se servait?... Aujourd'hui que les études sont si répandues, si perfection-

Si que en sanc vermeilla pogueran abevrar.
Ab tant los xcriptians pressonsen à tornar,
Lay viratz cullir tendas, etraps pendre levar,
E tant daur et dargent, que proiac que portar,
Adonc diz lo rei Sancho, » Huymas podem cenar,
Per que nuillitz xcriptians, nos deu desesparar
Contrals fals Sarracius, cui Jhesuerit despar,
E a nos lais ben faire.

LXXI. — Tro lendeman al dias esteron sens contendre
E la Navarrerria anego si en pendre
Quel molin del mazo puyrian aver e pendre,
E zanegos sarmar payre e fill e gendre.
Els cavales sarmero tuyt li mager e l mendre,
E mandego las fayllas alumar e essendre,
E yssigo de la vila per los camis perpendre
E vengo al moly, ont maynt arc viratz tendre
De la tor del moly, e maint cayro deissendre,
E cels deffora dyssio : « Baros, oyes a rendre. »
Ez aportero leynna per metre tot assendre,
E don viratz balestas de torn e destrop tendre,
E desiflora combatre e zels dedint deffendre,
E vengo a la porta per trencar, et per fendre.
El capdel del modi anec salor estendre.
E zun cayrel lo fier ; que non era pastendre,
Pel cap si que moric e crei fos en divendre.
E fo tant grant lo foc e lo fum ques atendre
No pago cels dedintz, si canero en pendre
Que no redam a merce que be us y voldran pendre,
Si qua don Pero Sanchetz anego l fayt apendre,
E pres les a merce e zac nego deysseendre,
E perdec sel moly

LXXII. — E perdec sel moly ab tot lo garnimen,
E cobrei om les omes ses pendre dampnamen
Saldu com y perdec molt guayllatz e valen.
E zab aquestas novas vengo tot dreytamen
Lop dietz e N. Simo Ruytz queran paren,
E foro en Pampalona on era lo turmen,
E vigo quels mals era e lo gran fayllimen.

nées, voyons-nous des Allemands écrire des poèmes français, et des Anglais publier des poésies italiennes?... Nous persistons à dire que si Guillaume de Tudela pût écrire sa Canzon avec cette supériorité, c'est qu'il avait appris la langue romane à Tudela,

En la Navarrerria ques eran molt saben
Pregegon lop Dietz e N. Simo Yssamen
Que demandessen tregas troa ij jorn fayllen.
E don Symon, e N. lop pregegon humillmen
A N. Estacha e als borx, che lor fos chausimen
Que zaguesman de tregas ij jorn enteramen.
E N. Estacha dec las, don y fe gran nossen,
Car dedintz les bayntz trayssos molt gran arnescamen
Que non lausavan trayre ni far sol a paruen.
En aquels ij jorn trayssos els amos, oyll, veden
Que dels bayntz, que dels sils que vale mil marx d'argen ;
Ed adonquas N. Estacha, cui es valor e sen,
Fez regardar los borx co estavan deformen
De vi, e de civida de bacos yssamen,
E per donar confort à la mesquina gen
Donec los mil casiz de formen per pressen,
En poro tals ne pres quera riox e manen,
E jur vos pel seynnor ques nostre salvamen,
Que zan do vis nuyll ome de guerre plus saber
Ni qui mils lamenes ho ordenemen.
E car vic que lo poble issia pegamen,
Establie los portals de sos millos sergen.
Del chapitel gardec le portal belamen
Nuc cel de mont lasu, gaillatz e molt puynnen,
E guardec lo portal del marte san Loren
Don Garcia Martinitz Duris molt conoyssen,
Que ves la seynnorria va totz temps leyalmen,
En la poblacion gardego sabgamen
Le portal del mercat li gascon convalen,
Cel de san Micholau gardego yssamen
Ly tolsa, el gascon tratotz mescladamen,
E li autre portal fe gardar duramen,
Mas no sai dir qui fero ni nai remembramen,
Assi fe regardar la vila suptillmen,
E veyllavan sos omes armatz ab vestimen,
La us troa meia nuyt, l'autre troal jorn luzen.
E del valent N. Estecha puyt vos di certamen
Quel metys se levava et anava quedamen
Vecer cels dels portals si gardavan absen.

dès sa naissance, et qu'il n'avait cessé de la parler pendant sa jeunesse avec ses concitoyens.

Quant à l'auteur de *la Guerra civil de Pamplona*, il est facile de s'expliquer qu'un Toulousain, réfugié dans la Navarre, ait été à même d'écrire, loin du

Quels ij jorns estero ses far remesclamen,
E quant tregas faylliron, ni l soleyll fo deden,
Las gaytas de las torts escridego fort men
Dentrambas las partidas, e disso que pressen
Aurian bon mati de part de li engen.
Ez ab aquestas novas l'alba fom pareysen,
Ez omego totz cels quavian mandamen
Bayssar las algarradas

La *Canzon contra los heretjes* ayant été déjà publiée, notamment dans la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, nous en donnerons un fragment très-peu étendu qui permette seulement de le comparer à celui qui précède :

Le reis e li arlot aijeren estre gais
Dels avers que an pres à ric per tost temps mais
Quant sels lor o an tolt tug escrian a i fais
A foc a foc escrian li gartz tafur pudnais.
Doncs aporton las falhas tam grandas quom us rais
La ciutatz sen espren e leva se lesglais
La vila ars trastota de lonc e de blais
Aisi ars e rumet Raolf cel del Cambrais
Una rica ciutat que es de pres Doais
Poichas len blasmet fort sa maire n Alazais
Pero el lan cujet ferir sus en son cais
Cant cel sentirol foc cascus areires trais
Donc arson las maizos e trastotz los palais
Mot gonios i ars mot elme e mot gambais
Que foron faitz a Chartres à Blaia e a Roais
E mota bona roba com cove que la lais
E ars tots lo mestiers que fetz maestre Gervais
Pel miog loc se fendec per la color e frais
En cazon dos pans.
Lo Reis P.^r d'Arago felos sen es tornatz
E pesal en son cor car nos a delivratz ;
En Aragon sen torna corrosos e iratz

Languedoc, un poème dans sa langue maternelle ; mais il faut bien remarquer que la poésie ne possédait pas alors la publicité de l'imprimerie ; elle n'avait d'autre chance de propagation et de popularité que celle d'être chantée, ou tout au moins déclamée, par des troubadours voyageant de ville en ville, de castel en castel. Or, quel succès aurait pu se promettre un poète en faisant réciter ses compositions dans une contrée où son idiome n'aurait pas été compris ?... Il faut même remarquer que le poème de *la Guerra civil* est consacré tout entier à des détails de discordes intestines qui ne pouvaient intéresser que les habitants de Pampelune et de la Navarre ; leur publication, même dans le midi de la France, n'aurait

Cel de la ost sacesman per umplir les valatz
Et fan franher las brancas e far gatar e gat
Li princeps de la ost van tot dia armatz
E gardan per cal loc poiran estre enganatz
Levesques elh prior li monge e labatz
Cridan vial perdo per que vos e trigatz
Lo vescoms è li seu son sus el mur puiaatz
Trazon ab arcs balestas los carrels empenatz
Eduna part et d'autra en moriron asatz
Si no fos grand lo pobles qui era amaisatz
Que de tota la terra era lains intratz
No foran ja per lor d'un an pres ni forsatz
Que las tor eran autas e los murs dentelhatz ;
Mas laiga lor an tauta e los potz son secatz
Per la granda calor e per lo fortz estat
Per la pudor dels homes que son manlaus tornatz
Et del gran bestiari ques lains escorgatz
Que de tot lo pais i era enserratz
Per los grans critz que eridan devastrastots los latz
Femnas e efans panes don tuit son encombratz
Las moscas per lo cant les an totz enuiatz
No foron tan destreit de pois que foro natz
Ane no triquet viur. Jorn quel reis senfon tornatz
Quel mandec parlament, rics hom dels crosatz.
El vescoms i isit can fo asegurat
Ab pauca de sa gent.

pas offert le plus léger intérêt. Il est donc impossible de ne pas conclure de l'existence de ce poème, que le roman du Languedoc et de la Catalogne était parfaitement compris dans la vallée de l'Èbre avant que la conquête de Fernand I^{er} n'eût commencé à y introduire le castillan.

Un savant espagnol, dit d'ailleurs M. Raynouard (t. VI, p. 36), qui s'occupa beaucoup de la recherche des anciens titres et des vieux manuscrits, assure avoir trouvé, dans les Asturies et dans la Navarre, des documents anciens dont l'idiome était semblable à l'idiome catalan *.

Comment n'en eût-il pas été de la sorte : la Navarre n'entretenait-elle pas les relations les plus intimes avec le Béarn, le Languedoc et le royaume d'Aragon-Catalogne ; et si la Navarre parlait la langue de ces États voisins, l'Aragon proprement dit ne devait-il pas, à plus forte raison, employer le dialecte de la Catalogne, pays avec lequel il était politiquement confondu depuis le XII^e siècle ? Toutefois, il ne faut pas négliger de faire une observation à l'endroit de la Navarre : c'est que sa langue primitive était le basque ; le roman ne dut pénétrer jusqu'à Pampelune que lentement et dans les seules classes élevées, car le peuple continuait à parler escara il n'y a pas encore cinquante ans, et nous avons rapporté, dans le volume précédent, les couplets populaires que l'on chantait dans cette ville à l'époque de Jean d'Albret et du comte de Lérin.

* Real academia de Barcelona, t. I, part. II, p. 628.

Il résulte de l'ensemble de ces observations que le roman dut se répandre dans la Navarre par la Catalogne et par l'Aragon en chassant peu à peu devant lui le basque, qui battait en retraite vers les montagnes, comme il ne cesse de le faire encore du côté de l'Espagne et du côté de la France.

Quand on étudie les poésies des troubadours, les constitutions et les chartes provinciales, même les inscriptions murales qui nous ont été conservées, on est frappé de certains faits qu'il est très-important de faire connaître. La poésie emploie une langue à peu près identique dans toutes les provinces pyrénéennes, et il est facile de s'expliquer cette circonstance en se rappelant que les troubadours et les princes ne cessaient de voyager de cour en cour, de castel en castel, et qu'ils formaient, comparativement à la population sédentaire, une espèce de classe cosmopolite qui puisait ses règles grammaticales et ses principes littéraires aux mêmes sources : les cours d'amour et les tournois de la gaie science.

C'est dans le recueil des poésies des troubadours de M. Raynouard qu'il faut étudier la richesse et la fécondité de cette belle littérature romane ; c'est là qu'on trouvera toutes les nuances de cette prodigieuse variété de petits poèmes désignés par les noms suivants : vers, chanson, sonnet, plan ou complainte, tenson (ou dialogue), sirvente (ou satire), sextine (espèces de bouts rimés), descors (rimes libres), pastorelles (petites églogues), aubade et sérénade (pièces à refrains), conjet (pièce d'a-

dieu), devinahe (énigme ou jeu de mots), predicanza, épître, salut, novas (ou nouvelles galantes). Nous devons nous borner, quant à nous, à citer quelques fragments des poètes pyrénéens comme exemple de l'unité de la langue poétique et de la forme des principales compositions.

PIÈCES AMOUREUSES.

ALONZO II, ROI D'ARAGON.

Per mantas guizas m'es datz
Joys e depor e solatz
Que per vergies et per pratz,
E per fuelhas et per flors.
E pel temps qu'es refrescatz,
Vei alegrar chantadors.
Mas al meu ehan neus m'glatz,
No ni ajuda, ni estatatz;
Ni res, mas dieus et amors.
E pero ges no m' desplatatz
Lo belh temps, ni la clardatz,
Ni 'l dous chans qu'aug pels playssatz
Del auzelh, ni la verdors;
Qu'aissi m'suy ab joy lassatz
Ab una de las melhors,
Qu'eù lieys es sens e boutatz;
Per qu'ieu li don' tot quan fatz
E joys et pretz e honors....

GUILLAUME DE CAPESTANG.

Lo dous cossire
Que m'donne amors soven,
Domna, m'fai dire
De vos main vers plasens :
Pessan remire
Vostre cors covinen
Qu'am e desire
Mais qu'ieu no fas parven ;
Et sitot me desley,
Ges per so no sus abuey,
Qu'ades ves vos sopley

Quelle richesse de forme ! quelle habile appropriation de la rime et de la mesure à la nature des sentiments douloureux ou agréables, tendres ou impétueux que les poètes veulent peindre, et cette

Ab franca beuvo leusa.
Domna, cui beutatz geusa,
Mainthas vetz oblit mey
Que laus vos, e mercey.

Tos temps m'azire
Amors que us mi defen,
S'ieu ja 'l cor vire
Ves autra, ni desmen,
Tolt m'avetz rire
E donat pessamen ;
Pus greu martire
De mi melhs hom no sen,
Quar vos qu'ieu plus envey
D'autra qu'el mon estey,
Desampar e mescrey,
E dezani en parvensa ;
Tot quan fas per temensa,
Devetz en bona fey
Peure, neis quan no us vey.

GUILLAUME DE BÉZIERS.

Erranga,
Pezansa,
Me destrenh e m'balansa ;
Res no sai ou me lansa
Esmansa,
Semblansa,
Me solh ir, e m'enansa ;
Et m'dona alegransa.
Un messatgier, que me veng l'autre dià,
Tot en vellan, mon verai cor emblar ;
Et auc pueisas no fuy ses gelosià,
E res no sai vas on lo m'an sercar.
Cen fis amaire
Murai ses cor vaire,
Ab sol qu'el sieu laire
No m'sia fals ni var :
Qu'aissi o deuifaire,
Tos drut de bon aire

littérature si riche en monuments vit, se développe,
règne en souveraine pendant six à sept siècles, ne
devant ses règles et son génie qu'à elle-même; elle
a bien reçu le souffle de Rome, mais elle se fait, vers

Per que m'es vegayre,
Que ben e deya far.
Per merce us prec, bella dousset amia,
Si cum ie us am, vos me vulhatz amar;
Quar ie us am mais que nulha res que sia
Et anc no us vi, mas auzit n'ai parlar.

EUDES DE PRADES.

En lo dous temps que renouvelha,
Vuelh far er novelha chanso
Qu'amors novelha m'en somo,
D'un novelh joys que mi capdelha,
Et d'aquest joy autre joys naise,
E s'ieu non l'ai non poirai mais
Mas ades az or e sopley
A lieus cui am de cor, e vey.
Tant mi par m'esperanza belha
Que be m' val una tenezo,
E pus espers m' fai tal pro
Ben serai riex, si ja m'apelha,
Ni m' dis « belz dous amiex verais
Be vuelh que per mi siatz guays,
E ja no s ver per nulh esfrey
Vostre fis cors del mieu dompney.

COMPLAINTE, TENSONS ET SIRVENTES HISTORIQUES.

PIERRE II, ROI D'ARAGON.

Peire salvaggi en gren pessar,
Me fan estar
Dins ma maiso,
Las flors que say volon pessar,
Sens gardar
Dreg ni razo;
Don prec aselh de carcasses
Et d'ajones
Et el guasco prec que los pes,
Si flor m' fan mermar de ma tenonsa;

le ix^e siècle, des lois si indépendantes et si particu-
lières, qu'elle ne laisse plus percer aucune trace des
grammairiens, des rhéteurs, des didactiques de la
Grèce et du Latium. Partout on sent une émana-

Mas tal cuia sai gazanhar perdo,
Qu' el perdos, l'er de gran perdecio
E mos neps, que sol flors portar,
Vol cambiar
Don no m' cap' bo,
Son senhal; e auzem contar,
Que s' fai nommar
Rey d'Arago,
Mas cuy que plass' ocuy que pes,
Los mieux Jaques
Si mesclaran ab lor tornes,
E plais à Dieu qu' el plus dreyturiers vensa!
Qu' ieu ja nulh temps, per boclelh de breto,
No lay sarai lo senhal del basto.
Si mi dons qu' es ab corscortes
Ples de tets bes,
Salvagge, valer ni volgrces,
E del sieu cor me fes quelque Valensa,
Per enemieux no m' calgra garnizo
Ab sol qu' ieu vis la sua plazen faisso.

ARNAUD CATALAN.

Quan vemir son plazen vis,
M'es avis
Qu' eu n'aya l'joy qu'ai tan quis
Be volgra, tan l'abelhis
Mos estars, qu' elha m' susfris
Qu' ien ja le lieys no m' partis,
Et qu'à son grat ja servis,
Quar siey bel huelh m' an conquis,
E l' dous esgard e l' bel ris.

ARNAUD DE COMMINGES.

Enans se fan comprador,
O toledor qui no los ven;
Et aqui eis fan bastimen
Per vilans tolre à lor seingnor;
Et aissi cuidan restaurar

T. V.

tion du moyen-âge, une peinture naïve et éclatante
des mœurs et des passions, des joies et des rivalités,
des haines et des amours impétueux ou tendres qui

Lo dan quan pres per autr' afar
Mas non restauran ges honor.....
E fan o coma 'l jogador
Qu' al grand joc premieramen
Perden, e puois, ab pauc d'argen
Qu' ill reman, vai jogar aillor
A petit joc, per assaiar
Se poiria d'autrui cobrar.

ARNAUD DE MARSAN.

Aiso fa en octobre
C'a dos mieus donzelos,
Fis penre ii falcos
E al iii un auster.....
E los chis e 'ls lebriers,
E foron cavayers,
Ben sa cug, entorn dex,
E volian bordir
Enans qu' isissem fors....
Vecnos un chicayer
Coma penedensier.....
Me trais a una part....
E dis me sa rancuna....
« Seigner, per Dieu, merci
Te preg aias de mi....
E que m dones cosselh
Com d'amor m'aparelh....
Entren en un verdier
E debes un laurier,
Fi 'l denan mi assire
Et commensey l'a dire.

BÉRENGER DE PALASOL, DE CATALOGNE.

Mas tant ai sofertat
Gran' dezir, e sai be
Que, si m' naves desgrat,
A mon tort s'esdeve....
Per vos ai oblidat,
E non per outra re
Tot quant avi' amat

agitèrent les castels et les champs de bataille de cette
époque si poétique. Aucun souffle de l'antiquité ne
vient agiter, par esprit d'imitation, cette société

Que de pauc m'en sove.
Si ai per vos camjat,
Camjatz, dona, per me
Vostre cor abdurat;
Vulhatz m'a compahia
Aissi cum ieu volria
Vos e vostr' amistat.
Me avetz enbernat
En vostra senhoria
Mielh qu'om ja non auria
Ren que agues comprat.

ALAHAM DE NARBONNE.

Quas eus a far ben se triga,
E de mal far nulhs no s' laissa
Don tenem via biayssa,
E no u remembra ges l'auta
Ni l' greus turmens que Ihesus trays
Entre' els vils fal juzieus savays.

LE COMTE D'EMPURIAS.

A l'onrat rei Frederic terz vai dir...
Que dels parens qu'aten de vas Espagna
Secors ogan creia qu'a lui venia....
Ni no seng ges qu'el seus parenz desir
Qu' el perda tan qu' el regne no il remagna,
N'el bais d'onor per Franceis enrichir
Qu' en laiseron' lo plan e la montagna....
Del joven rei me platz car non s'esmaia
Per paraulas, sol qu'a bona fin traia
So qu' el paire conquis a lei le sert,
E si l' reten, tenrem l'en per espert.

LE COMTE DE FOIX.

Mas qui á flor se vol mesclar
Ben deu gardar lo sieu baston,
Car Frances sabron' grans colps d'ar....
El allbirar ab lor bordon

chrétienne, encore mal dégagée des nuages de la barbarie.

Si la poésie conserve une espèce d'homogénéité sous l'empire de la classe d'élite qui la cultive à peu près exclusivement, car l'homme du peuple, devenu poète, s'élève par cette divine inspiration dans les rangs de l'aristocratie qui l'accueille comme un fils, le loge dans ses palais et le protège; la prose,

E no us fizes en carcasses.
Ni en genes,
Ni en gascon, quar no l'amon de res
De pos vas mi ai feita la falhensa.
En breu de temps veirem mos Brogognion
Cridar Montjoie, e 'l criden Aragon.

RAYMOND DI GIRONELLA.

Geu m'aparell
De far leu chanso grazida,
D'un sonet garnida,
Non ges brau ni veil
Aras quan vei l'erba trida,
Pels vergiers flurida;
Ieu chant ab gang e m'esveill,
E m'luen de la gent m'arrida
Qu'el cor dins son e m'crida
I ab lor farai del be meils.

BISTORS RAYMOND DE ROUSSILLON.

Non trob qu'en re me reprene
En faitz m'en ditz,
Pos fin de montan partitz,
Per qu' en val mens ma fazenda,
Car auc no fo, si montans vi mon dan,
No m'o disses ab mots o en cantan
Que cel qui ve son bon amic faillir,
Molt l'ama pauc, si no ill lo ausa dir;
Per qu' eu am mais sel qu' el mal me retrai
Que cel que me dis lo be, can fag non l'ai.

au contraire, employée par la simple bourgeoisie, subit rapidement les influences locales et forme, peu à peu, des dialectes très-caractérisés, dont les différences deviennent plus tranchées à mesure qu'on se rapproche de l'époque de la Renaissance.

Le fort d'Oloron, octroyé par Centulle IV, vers le milieu du XI^e siècle, est le plus ancien fragment de langue béarnaise qui nous ait été transmis; or son style ne s'écarte guère de celui du fort général, postérieur de plus d'un siècle, et ces deux pièces concourent, avec bien d'autres, à prouver que le Béarn n'employa presque jamais le latin dans la rédaction des actes publics; la charte de Morlaas, œuvre du XIII^e siècle, est la seule en effet qui soit écrite en cette langue^a.

^a En queg temps, quand Senthol lo conte era senhor de Bearn et de Begorra, plago à luy per la divina sabence que aqueste ciutat qui era despoblada, per lo conselh et adiutori de soos baroos de Bearn et Dequegs qui las terras et las seubes aben en miron fossa poblada; mas connego lo dit conte que no pode aver poblades sino que mielhors fors et mayors franchises les donnassa et les autregasse que à nulhs autres de la senhorie....

La quoa cosa audita, set homis de Campfranc Biancon premeramentz poblar, et dequi en la de tropes autres partides. Et Lasbetz lo senhor senthol conte dona alor las terras que ave propis, de tots ceys et de totz devers Franquez. dentz los murs et d'affora, dents les termis d'abidos entroo aus termis de Goes, xetz y e desso, los dona padoensa à socixies et à ezus, los dona padoems eux hervans e eux soeys aisi cum aus homis mediex de soeies et de ezus; et de eus padoensa à tots eus herms et eus cootz, eus lauratz, aisi cum aus homis de la medixa biela.

Voici l'introduction du fors général de Béarn, œuvre si remarquable au point de vue historique et qui fait si énergiquement ressortir la constitution indépendante et républicaine de cet état pyrénéen.

Aquestz son los fors de Bearn en los quoaus se mentione que antievements en Bearn no have senhor, et en aquestz temps Audin Laudar ung cavalier en Begorre, et anan lo coelher, et feu lo senhor un ang et après no lo bolo thiers en fors ni en costumes, et la cort de Bearn se amassa lasbetz à Pau, et requireren lo qu'eus sthiencos en fors et en costumes, et eg no à bolo far, et lasbetz auciron lo en la cort.

Item.—Après-hom los lauda ung prudom cavalier en Auberni, et anan lo

Dans le Languedoc et dans la Catalogne, au contraire, les lois et les chartes furent toutes rédigées en latin, langue officielle du clergé et des savants, jusqu'au XII^e siècle; la traduction des Codes castillans n'eut lieu qu'en 1260, par ordre d'Alonzo, et celle des lois catalanes qu'en 1423, sous Fernand I^{er}, sur la demande de la cour de Barcelonne.

Les sujets des Gastons ne se contentèrent même pas de transcrire en roman les actes des assemblées publiques et les concessions de leurs vicomtes; ils se servirent encore de cet idiome pour les inscriptions votives ou tumulaires, comme nous en trouvons la preuve sur un pilier de la basilique de Morlaas^a.

Il en fut de même dans le Bigorre et la Haute-Gascogne. La charte du premier comte, qui remonte à la fin du XI^e siècle, se trouve, il est vrai, rédigée en latin, mais celle de Centulle III, accordée aux habitants de Bagnères en 1174, est écrite en langue vulgaire^b, et pour ce qui concerne les in-

coelher, et fen lo senhor dus ans, et en après eg se demostra trop orgulhoas que no los bolo thier en fors ni en costumes, et la cort lasbetz fets lo aucider au cap de pou den Saranch à ung escuder, lo quoa lo feri tan coop de l'espiut que darrer le trigo, et aqueg senhor ave nom Sentonge.

Item. — En après, Audin Laudar unge cavalier en Catalonhe, lo quoa ave agut de sa molher dus enfans en una bentrada; et las gens de Bearn a gon conselh enter lor, quey tremetossan dus prudoniis de la terra et que domandassen la ung dequegs fils per senhor; et quant fon la, anan los beder, et troban los adromits, la un maas barrades et l'autre maas ubertes et bien con s'en ablo qui ave las maas ubertas.

^a anno Dni. m.ccc.i. aquest pilla bet. aqst. auta. fe fab. en. per. de Teeza. a qui Dius perdon ad honor de Dieu, e de sent Orens, e de sente Fee.

L'an du Seigneur 1301, le pilier, et aussi cet autel furent faits par la permission de Thérèse, à qui Dieu pardonne, en honneur de Dieu, et de saint Orens, et de sainte Foy.

^b En nom de nostre Senhor Dieu Jesuchrist coneguda causa sia à tots

scriptions, l'église des Templiers de Luz en renferme deux du même style que celle de Morlaas, l'une sur le tombeau d'un enfant, l'autre sous le porche du Nord^a.

Quant à la Gascogne, les chartes et les titres publics furent assez généralement écrits en latin;

homes et femnas presentes e abieders, que nos centod per la gracia de Dieu comte de Begorra, sufertas mantas bergonhas e grans domnadges el comtat de Begorra per nostres frontaders navars, teesus, bascos, aragones, que aucunas begadas entravan el comtat de Begorra poderosamente, e arcebutz aucuns langs fortz que fasen grans mals en la terra de Begorra; per so nos anant dit Centod, agud cosselh e ab ferm autrey dels baros e de tots la cort de la terra de Begorra, Dam franquesas e durables costumias al laug eals pobladors e als habitants presents e abieders del borg de Banheras asi cum en questa carta et escriute per so qu'el senhor tota la terra i trobas cosselh e defensa.

En la prumeria nos Centod comte de Begorra dam e autregan per for e per costuma al sou e als pobladors dels borges de Banheras presents e abieders que tengan e possedesquan lors masous dedents los murs e defora murs com son las foraus arrendoes dels ambarads, els ambarads, els costos, els barads, e d'aqui en entz, ab aquet cens que a nos i an autreyat de dar los dits borges de pagar a la festa de Nadal tots ans de an en an....

^a Aq. lahs, br... (les noms propres sont détruits) Bat. fillia de Naraco de Barreia e de madam... Nahera m.cc.x. x. jiano. e. mori. en. la darera. setmana d'abril silen. Desera lo-fe.

Ici repose.... Bat. fille de Naraco de Barege et de madame.... Elle naquit en mil deux cent dix, le dix juin, et mourut dans la dernière semaine d'avril suivant. Desera le fit.

La seconde présente cette particularité qu'après avoir été commencée en latin elle a été terminée en patois; et comme elle constate la fondation d'une église, on dirait que la dédicace et la date ont été gravées par un prêtre et le nom du bourgeois bienfaiteur par le bienfaiteur lui-même.

Ecca ista edificata dedicata, anno mc....

B. Blane Passalo, lose d'aquest bila.

Cette église a été construite et dédiée en mc.... par Blane Passalo, habitant de cette ville.

De semblables inscriptions se retrouvent dans le centre de la France; nous pourrions citer celle de l'église de Perse, dans l'Aveyron.

L.M.CCC

LXXI à x d'abri,

Al Arnal de Bel—

Loc e Flors sa mo—

Lher feiro la capela

l'an mil ccc.

LXXI le x d'avril,

Arnaud de Belloc

Et Flors sa femme

Firent la chapelle.

néanmoins, lorsque les principales parties contractantes appartenait à la bourgeoisie, la langue vulgaire était remise en usage. Nous citerons une donation faite à l'abbaye de Berdoues, en 1251, par Bernard d'Aubian et par sa sœur *na Alazetz*, rapportée dans le cartulaire de Mirande, laquelle joint à sa valeur comme document roman des traits de mœurs d'un assez grand intérêt ^a.

Il paraît résulter de ces faits que dans le Béarn et le Bigorre, où la civilisation romaine avait eu si

^a Conegude cause sie alz presens e alz vinadors que io Bernard Daubian e ma sor na Alazetz e Gualard file de ladite Alazetz, donam, autreians, confermans totas las terras en queus frais de sente Marie de Berdonis en quauque arazon d'Eu Rotbair de sent Christau devant lo Gerz e dare, en territori en la ouer de sent Christau.

En sobre tot aizo io Bernard sobredit Daubian e ma sor sobredite Alazetz, et sa file sobredite Gualard, donam, lauzam et autreiam, confermans et defenins toz los dons e las terras que fu Espan Daubian, nostre paire de a Deu e a sente Marie, et a la maison de Berdousez devant Gers e dare en la cuor de sent Christau.

Mes ia que io Bernard dit Daubian et la dite ma sor Alazetz et la dite Gualard, donam et autreiam, confermans et defenins, a bona fee, tots los dreits i avens i denens i podens pee nulle arazon en las sobre dites terres.

Tot atzo, cum e sobredit, autreiam noz sobreditz donadors pec nos el peus nostres presens et vinadors. Et plus qu'Eu Bernard dit Daubian es recebnd per fraire per vestir quam a leu plazera en la maison de Berdousez; e la dite Alazetz es recebude per soror en las causes espiritaus, e que a sepultura en la maison de Berdousez.

De questes causes sobredites son testimones frai Guillem abad de Pairiac; frai P. de Cortade, prior Berdonarum; frai V. de Ponsan, cellarer maior; frai J. de Seviag; frai A. Guillems de Laas; frai A. W. de Laroche; frai Bertrand de Laroche; frai od de sent Ronsan, monachi; frai S. Grange Desparsac; P. Graaz, R. de Laporte, cuitadanz d'Aux; Raymundus Saucii Molier, publicus scriptor civitatis Auxitanæ qui hanc cartam scripsit.

Nos, frater Wilelusus dictus Abbas Pariani, presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum.

Datum apud Auxius, in vigilia sancti Andreæ, anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo primo, regnante Lodovico rege Francorum; Domino Ispano existente archiepiscopo auxitano.

E plus que io Bernard dit Daubian jure sobre sens Evangelis que tiere et conservare a bona fee totes aquestes causas sobredites. (Pages 189 et 190 du 2^e volume du *Cartulaire de Mirande*.)

peu de retentissement, le latin ne fut employé qu'à de très-rares exceptions près, même dans les titres officiels, même dans les inscriptions murales; le clergé seul en faisait un usage exclusif, soit sur les tombeaux, soit dans ses écrits. Cette circonstance dut contribuer à aggraver la différence qui s'établit entre le béarnais et le languedocien, et il suffira de comparer les dialectes dont nous venons de donner des fragments avec ceux qui régnaient à la même époque au levant de la Garonne, pour découvrir une ligne de démarcation très-sensible. On pourra même se convaincre, en lisant la charte de Saint-Gaudens, que le Comminges et le Languedoc formaient une famille linguistique très-distincte du roussillo-catalan, lequel, par un caprice étrange, se rapprochait des langues gascones. Ce dernier trait mérite d'être remarqué. Les relations intimes qui s'établirent entre le Béarn et la Catalogne, sous la dynastie des Montcade, auraient-elles produit ces conséquences? On serait d'autant plus en droit de le croire que nous retrouvons, dans le Béarn et dans la Gascogne, cette syllabe noble *en*, *ena*, qui ne se rencontre plus dès qu'on a dépassé le Bigorre; cette syllabe, placée devant le nom très-bourgeois de la femme de Mirande, *na Alazest*, prouve assez qu'elle s'était généralisée au point de descendre des régions de la royauté et de la haute aristocratie dans les classes les plus modestes ^a.

^a CHARTE DE SAINT-GAUDENS

CONFIRMÉE EN 1334 PAR GASTON, COMTE DE FOIX.

Sabute paraule es que Bernard lo comte de Comenge, lo qual fo filh de la fille Nantfos sabeng ab los prosomes de Sent-Gaudens de las costumes.

Quelquefois même les chartes royales étaient commencées en langue romane et terminées en latin. Nous en trouvons la preuve dans une provision du roi Pedro, donnée à Perpignan en 1385^a. On voit aussi dans certains titres les rois s'inter-

que volg saber que sos linagdes et ed avien agudes ab la vicle de Sent-Gaudens; et aussi las costumes que son atals :

Dreyt et ley en es de la viela asi ea fos clamans per sau des prosomes de la vicle de Sent-Gaudens.

Et can lo seignor ny son bayle demunaran fizaras diguero la clamant qui es u de qui se clama don lo fizaras contient exament a son poder; et si aver no las pod valent per conoysensa, delg prosomes jurar sober sentz Evangelis que no pod aver fizaras per aquet pleyt, le senhe fassa lo judjar sober si metis.

Los prosomes et pople de Sent-Gaudens deven seguir lo senhor en ost per Comenge ab si meseys, et si ed noy pod bier, per lor deu los trameter lo senhor d'Aspet, ol senhor de Punctis, ol senhor de Peguilhan, un dia anar, et autre tornar, et toiz deven les menar ho al senhor et tornar los a Sent-Gaudens a lor poder.

Totz home de Sent-Gaudens deu, con lor senhor mena ost ab un home armad quey trameta a counoissensa dels bezis, u si hom sen armang es que noy trameta deu ajudar a las messios quez homes de la viela faran per cossell des juratz.

^a TITRE DE TRÈS-FIDÈLE DONNÉ A LA VILLE DE PERPIGNAN

PAR LE ROI JUAN, EN 1475.

Amats, faels nostres, per vostres lletres som estats certificats del movimens aqui seguits, a gran gloria e honor de aqueista lleal e fidelissima vila nostra; No creem sia estat fet sens gran mister, et que vol Deu reservar aqueix poble fidelissim per alguna gran obra; en eil esperam molt prest vos porem liberar de les congexas que sostenin. Al governador de Catalunya escrivim en cifra llargament, per ell vos sera comunicada, referim nos a aquella. Incitar et animar atals com a vos altres, per vostra gran virtut seria demasiat per a present. Deixant per avant los altres benefeis qu' eus entenem proseguir, vos donam que ajan, e degudament, aquesta excellencia e dignitat entre les altres ciutats et viles nostres, que la villa sia intitulada perpétuament fidelissima, e lo poble fidelissim, en memoria eternal de la gran fe e constancia vostra. (Henri, t. II.)

^a Provisio del senyor rey en père ab laqual mana al procurador fiscal que de cent lliures B. a la obra de la capella ques deu fer a les forques de malloles, a lesqual foren penjats per lo rei en Jayme de Mallorca, los honrats en P. Ribera e en P. Arnau, apothicaris et en Perè Arnau, fuster... Suit le corps de l'acte. Petrus, Dei gracia, rex Aragonum, Valentiae, Majoricarum,....

rompre au milieu d'un de leurs édits, comme dans le procès-verbal de la remise du château royal de Perpignan aux Aragonais, pour insérer une lettre des consuls écrite en langue vulgaire, preuve nouvelle que le latin ne cessa jamais d'être une langue noble, exclusivement réservée aux dignitaires ecclésiastiques et à la haute aristocratie^a.

Nous voyons donc jusqu'ici que le roman se dégage peu à peu du latin, et qu'il s'efforce de conquérir une individualité, une indépendance sans limites. Les innombrables productions poétiques n'ont gardé que des souvenirs très-éphémères des littératures de la Grèce et de Rome : rondeaux, sonnets, sirventes, poèmes marchent dans les voies que les troubadours se sont tracées eux-mêmes; l'influence de Pindare et d'Horace, de Virgile et d'Homère s'est effacée en traversant le cours des siècles. Moins victorieux dans le vaste champ de la prose, cet idiome trouve un rude adversaire dans le clergé et dans les hommes de loi, qui, nourris de la langue de l'Eglise romaine et du Forum, imposent leurs prédilections à tous les actes auxquels ils participent; aussi ne cherchez pas de fondation de monastère, d'édit pontifical, ou de testament un peu considérable, écrits en dialecte vulgaire. Partout où le prêtre est intervenu, vous voyez régner le

^a « Rey de Maylorchas, est-il dit dans cette lettre, de paraula vos avem manat quel castell nostre de Perpinya livrastes a aqueyla persona de qui per letra vos escrivem. Perque, aquesta letra vos manam, que el dit castell livretz al noble en Phelip de Castres, car tot nostre, loqual es haud, es tret del senyor rey de Arago. Dat a Elnà a xvi de juliol, del ano m,ccc,lxiiii. »

langage de l'Eglise ; mais quand les rois ou les barons ont à parler d'intérêts avec les peuples, comme les peuples possèdent des droits et des privilèges et qu'ils tiennent à voir clair dans les transactions qu'on leur demande, ils exigent que la charte soit écrite en roman, afin que, publiée à son de trompe, le plus humble citoyen puisse en apprécier la portée ; lorsque ces mêmes citoyens font des donations aux monastères, ou qu'ils gravent le nom de leurs pères sur leurs tombeaux, leur esprit soupçonneux, leur petit orgueil complaisant, veulent également que chacun puisse lire les preuves de leur générosité ou de leur illustration sur le parchemin ou sur la pierre chargée de les transmettre aux siècles futurs.

Cependant nous arrivons au xv^e et au xvi^e siècle et une révolution immense va s'opérer. A la suite des succès des premiers Valois dans le Bigorre, le Comminges, le Languedoc et la Navarre ; le provençal, le gascon et le béarnais commencent à subir les influences de la langue française, pendant que du côté de l'Espagne, le castillan triomphe dans l'Aragon et la Basse-Navarre, au point d'y supprimer complètement la langue romane. La conquête de Fernand le Catholique ne pouvait manquer d'exercer cette modification importante. La noblesse, rattachée à la fortune de ce roi par l'appât des hautes dignités de l'Etat, crut plaire à la royauté en s'empressant d'employer la langue officielle du nouvel empire ; aussi commençons-nous à voir à cette époque les inscriptions tumulaires adopter un idiome qui leur avait été jusqu'alors inconnu,

dès lors tous les tombeaux, quelque modestes qu'ils soient, et dont les églises d'Aragon et de Navarre sont complètement dallées, n'emploient plus que le castillan^a. Le clergé seul demeure fidèle au latin, comme on peut s'en convaincre en voyant la tombe de Gaston de Quintana, dans l'église de San Salvador de Sangüessa^b.

L'état actuel des provinces vascongadas peut nous donner une idée de la marche que le castillan suivit pour envahir la Navarre et l'Aragon. Voilà des contrées où le peuple ne parle encore que le basque ; les gens lettrés, et leur nombre est considérablement restreint, comprennent seuls le castillan, et cependant la haute noblesse et les dignitaires n'en ont pas moins adopté l'espagnol, dans les titres publics et dans les inscriptions, depuis plus de deux siècles. On ne peut se dissimuler que, lorsque Charles-Quint et Philippe II donnèrent à la couronne d'Espagne l'éclat de la première puissance de l'Europe, la langue castillane partagea le reflet royal des souverains de Madrid ; dès lors chaque noble hidalgo

^a Le magnifique tombeau de la cathédrale de Tudela, de Francès de Billia et de sa femme, porte les inscriptions suivantes :

Muy honorable señor mosen Frances de Billia, doctor caballero y chanciller de Navarra... murió... el mes de febrero del año de la Natividad mil cccc et ix.

Aquí yace la muy honorable duquesa doña Issbel del Bsue muger del dño mosen Frances, la cual finó en el xxiii del mes de novembre del año de la Natividad de Jesucristo mil cccc et diecho.

On lit sous le porche des franciscains de Sangüessa, l'inscription suivante :

..... De Lermart de Fiunes, murió en el año mil cccc. lxxix. xvi de julio.

^b L'inscription de San Salvador est ainsi conçue : Gaston de Quintana beneficiado in ecclesia edificavit domicilium sibi et cunctis volentib. oms una cū psalmista cātare eccles. bonu et. c. anno 1530.

se fit honneur de la parler, et les autres langues de la péninsule tombèrent dans une sorte de discrédit et de mépris qu'elles ne cessèrent de subir jusqu'à ce qu'elles aient complètement disparu^a.

Les mêmes circonstances se produisirent dans les provinces françaises. A dater du xvi^e siècle toutes les grandes familles, nous ajouterons même un bon nombre de dignitaires ecclésiastiques, n'employèrent que la langue française pour les inscriptions honorifiques ou tumulaires..... Ainsi la cathédrale de Lescar, longtemps consacrée au culte protestant et rendue au catholicisme sous Henri IV, offre un très-grand nombre d'inscriptions françaises gravées sur les dalles funèbres qui forment son carrellement, et la cathédrale de Saint-Bertrand, de Comminges, un des monuments les plus riches en inscriptions qui nous aient été conservés, nous facilite le moyen de suivre année par année la décadence du latin et l'introduction du français

^a Voici l'inscription gravée sur un tombeau du x^ve siècle à Irum :
Sepuleyent de Cenipod Cubiaur y de dm de Curco Sumuce y de sus herederos y sucesores.

Une maison de la plus modeste apparence au bourg de Bellate, à Tolosa, porte les deux inscriptions suivantes :

Abberto III fué capitan de Tolosa en la toma de Navarra á 1512 y en la que madra armada de Francia á 1525, y en otra jornada, y el rey Don Fernando le dió 15,000 reales de renta á 1513, y tambien antes en las guerras de Nápoles fué mal herido en una pierna, y Juan P. III de Elicalde su nieto, puso esta *mem.* á 1619 y él tambien por sus propios servicios fué del emperador armado caballero por la gran vitoria naval contra Turcos que Don Juan de Austria tuvo en Lepanto á 1571 dom. 7 de ot., hace en tal dia la iglesia la tan solene fiesta como lo cuenta Villegas en su flossantorum, hallóse en esta jornada Juan Perez de Elicalde, y en otras diversas de tierra y mar en mas de 50 años en Italia, Portugal, Flandes, Malta, Goleta, Oran, Peñon, Devez y Guipuzcoa, y el emperador le dió por armas las águilas imperiales, etc., etc.

dans la paléographie. Les exemples que nous citerons plus tard, en faisant la description de ces monuments, prouveront que cette innovation eut lieu dans les premières années du xvi^e siècle. Ce triomphe général du castillan et du français dans les Pyrénées, préparé par la réunion de ces provinces à l'Espagne et à la France, acquit un dernier degré de gravité pendant les guerres religieuses du xvi^e siècle. Il était impossible que l'antagonisme, la haine populaire, provoqués par les succès du calvinisme dans le Languedoc, le pays de Foix et le Béarn, et par la résistance exaltée du catholicisme sur le versant espagnol, n'achevassent pas de rompre les relations de ces races autrefois si intimement alliées quand il avait fallu combattre les Mores et les Germains ; ces différentes parties n'ayant plus de lien de cohésion laissèrent leurs idiomes se disloquer et se corrompre au hasard sous les assauts successifs des deux langues prépondérantes ; de là les modifications assez notables qui distinguent aujourd'hui le gascon et le languedocien, le catalan et l'espagnol dans la haute plaine de l'Èbre.

Mais ce ne fut pas seulement par la corruption des dialectes romans et par l'introduction de mots et de locutions françaises, que cette révolution philologique manifesta ses conséquences ; l'adoption des tournures, du goût littéraire du xvi^e siècle, eut encore bien plus de gravité. Lorsqu'on étudie le poète toulousain Goudouli, par exemple, on croit lire une simple traduction des œuvres de Marot et de Ronsard ;

la renaissance grecque et latine, déjà triomphante en France et en Italie, métamorphose complètement le vieux génie languedocien, on abandonne jusqu'aux titres des poésies des troubadours, et l'on ne voit plus, à la place des *tensons* et des *sirventes*, des *plans* et des *sonnets*, que des *chants royaux*, des *odes*, des *épitaphes*, des *quatrains*, des *stances* et des *dialogues*, imités de Pindare, d'Anacréon et de Virgile... Le croirait-on? les muses et les nymphes, Paphos et Cythère, Isis et Vénus, Vulcain, Pan et Echo, remplacent, même sur les rives de la Garonne, les personnages chrétiens et les individualités terrestres, expulsées déjà du langage prétentieux de la cour du Louvre. La langue indigène n'est pour Godolin qu'un instrument mis aux ordres des nouvelles lois littéraires; si l'on veut retrouver quelques traces du viel esprit méridional, il faut s'arrêter aux admirables introductions descriptives qui commencent plusieurs de ces pièces, et dans lesquelles le poète a su répandre toute la grâce, toute la naïveté de sa langue native^a.

Cependant la renaissance ne remporta pas tout d'abord une victoire complète : le xvi^e siècle pro-

^a Nous nous bornerons à citer les strophes suivantes :
Un ser que lou caüs, le tchoc et la cabequo,
Trattaban à lescur de lur menuts affas,
Et que la tristo neit per mustra sous lugras
Del gran careil del sel amagobo la mequo.

Un soir que le chat-huant, l'orfraie et la chouette
Traitaient dans l'obscurité de leurs petites affaires,
Et que la triste nuit pour montrer ses astres
De la grande lampe du ciel retirait la mèche.

duisit, à côté de Godolin, un poète gascon, Guillem Ader, dont la muse, moins ramollie par la flatterie, conserva les élans vigoureux de Guillaume de Tudelle et dépassa même cet écrivain par la vérité saisissante de ses peintures, par les détails admirables de ses descriptions. En lisant ses poésies, à peu près inconnues aujourd'hui, on éprouve quelque chose de ces impressions ineffables qui vous saisissent à la vue des toiles inimitables de Van Ostade et de Teniers^a.

* LOU GENTILHOME GASCON E LOUS HEITS DE GUERRE DEU
GRAN E POWDEROUS HENRI GASCON, REY DE FRANCE E DE
NAVARRE.

PER GUILLEN ADER GASCON. (TOULOUSE, 1610.)

Touts aquests grans roumans de qui la plume ourlade
Ei depuch tant de temps de quie nous arribade
Que banten un Hector, un valent Achilles
Soun mes geneis que jou, sabens e bet parlés
Mes s'aquests m'an passat de science e de lengouatge
Iou courri d'aouans ets, e preni l'aouantatge
De so que j'ou dire, dab bertat e rasoun
Que noun houc james un coum con noble gascon
Gentil-home d'Aounou, de bertut et de race. (Henri IV.)
Nou pas per un trafic, ni per troumpé dué place
Mes heit à forse pies enbet miei deus combats
Nourit de forse poudre, e bestit d'aquests draps
Que hilen d'ab martets, batanen à la horgue,
Per ana deus prumes quan lou pistoulet morgue.

Après avoir décrit avec une chaleur très-poétique la fureur d'un jeune taureau, le frémissement du cheval dompté par le cavalier, l'exercice de la chasse et les cris des soldats, l'auteur arrive à la description des principales actions de guerre, racontées en manière d'école stratégique, tels que l'assaut, le combat, la fuite, l'embuscade, les bravades des ennemis.

Are sous enemies benguen à bets milles
De grosses regimens, troupes de cabailles
Dabz ué coné de geüs, un tas d'arrebbeille
De truans mauhascis, qu'amen mes la bituaille

T. V.

D'autres poètes, moins importants, indécis entre l'antique verve gasconne et les raffinements prétentieux de la littérature de Ronsard et de Marot, hé-

D'un arreserigras sus lou praube pages,
Sus lou mestre baillet de quauque boun bourges ;
Que l'annon d'un combat, due bataille sagnouse
D'un assaut d'angeirous, susprese furieuse.

O praube paisan o triste pe-terrous,
Las garies, e pouts, lous gautouses capous,
Nou toundren mes lou sol, ni la mainatjarie
Qnets an a miei gaiit lou qu de le garie
E lous ouéous en glaupats que nou soun miei pounnutz
Qu'aquere praube gent quan se besen perduts
Tournejats tout james d'Esglasis e de trucs
Hugen esbalaubits à la merse den mounde,
A la merse d'aquests qu'en bon hé mes de conde,
E de bonne fortune allarmats com est soun,
Cagen entre las mas deu piétadous gascoun.
Tristes e coherits, touts lermes e bourmère,
Tot en arretoursen lou berret à la man,
Preguen lou cabaillé deu millou sen quets an,
En aqueste faisoun

Le Gascon, c'est-à-dire Henri IV, se rendant aux prières des paysans, ordonne de purger la terre de larrons et de pillards.

Anem coume d'avant; fanfare la trompette,
Nou lechen deu Gouarre la campagne soulete
Dits lore brabe labets, huraten lou pais,
Nelejens de lairous passatges, et camis.
Hassan parla de nous, anem braves gendarmes,
Abrique gens de ben l'ombre de nostes armes.
Hassé balent e just la troupe deu Gascoun,
Que sié tournat coum quau à cade un lou soun
Que pousque lou pages a prépara sa terre
Trafiqua lou marchand en despiciet de la guerre.

La description suivante rappelle toute la naïveté d'un tableau flamand.

Coum en un elaus de borde, entre forse capous
Quan lou gaoué daourat, en pè lous esperous,
Entre tant de poulets que grapen à la paille,
E se presen besiaists d'un gran miei pe de haille,

sitérent entre les deux genres, et formèrent une espèce d'école de transition. Nous en trouvons un exemple dans une pièce de vers adressée au puits de

Entre tant de poulois, de guitous, et d'aoucats;
De couloms pe-peluts, de pouts es barbaillats;
Lou paou bolé sus tous, sa coué porte-lues
Lanbrèje per lenelos, gite home, gite lues.

Atau parih sus tous lou cabaille gascoun,
Oundre coum un sourell toute sa garnisoun,
E lou jour resolut an de courre la bague
A quoi lou cabaillé que mes richamens brague
En armes, en chibaous, en sous beris bestits

Bare lou co de touts, troumpete, arrebuquets
Sacaboutes, claris hlautes, e cournets,
Aquiou na que soulas, boun-temps, réjouissanse
Que quade un lous pes ahile au de la danse
Touts curren en taou bal, en troupe mignonets.
Arriben alugats, cause-isi, e flouquets,
Empesats e musquets, tous besiats, e jouguines.
Dab las meres que soun tout joi e guillamines.
S'aouets bits à la prime en amou lous ausets
D'aquests jouens amoureux lou bresill entenets.
Mille mots arrisens, e mille amourosies,
Mille jors baisades, mille autes courtosies.

Entemoué lou bal e de gentiou faisoun
Pren sa bero à la man, lesquericat Gascoun
Coum besets gaujousets labach en la ribere
Trepà lous angerets en la sasoun prumère,
Guimba, sautugueja, atau hé l'esmerit,
Lou pé souple coum bo dresse de lespérit.
Qu'autat coum l'arrubec meillengue e cardinege
Tan e mes de sous pes aqueste ne maneje

Doubles passatges bach, passatges reliouatz.
De bet port e faisoun, hauts ei cabrioulats.
Nou ya co de mignoun que de gelou nou s'arde,
Quan be ta plan dansa coum aquo la gaillarde;

Atau de reng à reng, se prenen entre ets;
A la courrente é bolte, aus branles, remelets
Danses oun tout se bau, e aun las amouroses,
Senten lou houec cubert de las armes gelouses.
Oun larc deu petit diou, cap, hers, lres, e treits,
Ne tire mille cops mes que noun à de heits.
Que manté un bengut libre en aquere danse,
S'en tourné cohérit, e surpres d'amistansse.
De la que d'un coup-doueil, e d'un mouillat poutoun
Là heit béouéta dous l'amoureuse pousoun.

Carcassonne par un anonyme, et que Guillaume de Besse rapporte dans son histoire des comtes de Carcassonne^a.

Aquere danse donc, aquere douce neit
Lous à tirat deu cap la mémoire deu leit.
Si nère que d'un pout, lou quicquiric aouanse,
Per dessus l'arruben que lous toque la danse,
L'oueïl alugat d'amou nous soubenguere pas,
De barra lou perpet en aquet dous soulas.

Ce petit poème, en quatre livres, est peut-être ce que la langue gasconne possède de plus énergique, de plus chaud, de plus imagé, de plus éloquent. Nous en devons la découverte à M. Manescant, de Pau, dont la belle bibliothèque nous a fourni, sur le règne d'Henri IV, les documents les plus précieux. Infatigable dans ses recherches, M. Manescant a composé la bibliothèque béarno-navarraise la plus complète que l'on puisse désirer, et si chacune de nos provinces possédait un bibliophile aussi courageux et aussi intelligent, l'histoire de France ferait des progrès sérieux qu'elle ne réalisera jamais tant que les historiens auront à lutter contre la dissémination des sources où ils doivent puiser. Des hommes comme M. Manescant *font*, composent réellement l'histoire ; les écrivains la mettent en ordre.

• STANCES AU PUIITS DE CARCASSONNE.

Dejoux la flassado dal cel
Jamay nou fourec poux pus bel,
Quinze peiros ly fan sa rodo,
Tres pans quadaguno en largou,
Et aytal trovo qui la rodo
Quarante-cinq pans dins sa roundou.

Très carreillos de latou fi
Servisson à quado vesi.
Per de son aigo fa pousado,
Las goutos que tournon abal
Semblon de perlos degranados,
Ou de coulobros de cristal.

Obal acos un roc prigoun,
Que s'on le regarde d'amoun
Fa besc l'aigo touto escuro,
Et l'oeïl se trovo pla trompat
Quand sa visto ly asseguro
Que l'argen a menx de beaumat.

Si la Gascogne et le haut Languedoc luttent encore contre l'invasion de l'esprit français, il faut reconnaître que le Béarn et la Navarre avaient ouvert les premiers leurs vallées à cette langue étrangère. Il ne pouvait en être différemment à la suite des relations directes que ce pays avait établies avec la France, depuis que Marguerite de Valois était venue écrire ses gaietés dans les riantes plaines du Gave. Ces rapports devinrent encore plus intimes sous Jeanne d'Albret et sous Henri IV ; aussi le lecteur de ce roi, le sieur de La Palme, crut-il faire un acte de courtisan en chantant l'histoire complète de la Navarre, dans un poème français de 18,600 vers.....

Laioux aco soun de palaix,
Ont la voux trovo le relaix
Que fa l'echo dins sa caverno,
Las naiados à tout perpaoux
Davan le dieu que las gouverno,
Y canton et fan mille saouts.

A qui de toutis les coustatz
A de bans dins le roc taillatz
En bel cisel de la naturo,
Et bel cops de couleas ou dreix
Semblon de giaganx en pousturo
De lour voute fa las aleix.

Laigo aqui raio de per tout,
La peiro ris de soh degout,
Tout y par dinx qualquo alegresso
Et diriox a bese le loc
Que la ques de la mar princesso
Es nascudo dins aquel roc.

A tabe dedinx sa grandou,
Et dins sa largio proufoundou
Que traouco la terro à soun centre,
Diriox qu'aseguradomen,
Soun sourtidos d'aquel gran ventre,
Nostros tours tout entieromen.

Par malheur cet écrivain appartenait à la déplorable école des rimeurs faciles, qui, dans leur course à la rime, ne reculaient devant aucune banalité, n'hésitaient devant aucune longueur monotone ; aussi son ouvrage est-il une des plus niaises et des plus fatigantes productions dont la langue française ait à gémir².

* *L'Heptameron de la Navarride*, ou Histoire entière du royaume de Navarre depuis le commencement du monde, tirée de l'espagnol de don Charles, infant de Navarre, etc., etc.... fait et traduit par le sieur de La Palme, lecteur du roi. Paris 1719, c. cii.

L'auteur, après trois chants d'invocations et de considérations excentriques, aborde enfin l'histoire en remontant à Mambro à Tubal et à Ebro, lequel vient donner son nom à l'Ebre. On pourra se faire une idée du style incolore de cette poésie d'improvisateur par les passages suivants. Il s'agit de marier Henri de Bourbon avec Marguerite de Valois.

CHANT VI.

Henri de Navarre troisième du nom,
Vient à regner n'étant âgé sinon
De dix-sept ans ; il faisoit son voyage,
Pour aller veoir de son beau mariage,
Oyant cela tost et sans séjourner,
Il fut tout prêt de vouloir retourner.
Mais l'amiral qui avoit sa tutelle,
Lui donne avis de passer ; car fidelle
Il luy étoit, il prévient aisément,
Qu'il n'étoit bon de faire alongement ;
Et la façon s'en fust trouvée mauvaise,
Ce jeune roi n'en eut esté plus aise.
Car il estoit trop avant embarqué,
Que si estant en son pays parqué,
Il eut suffi pour faire résistance
A ce grand roi et monarque de France.
Ce nonobstant il estoit allié
Par le vouloir de sa mère ; et lié
A Marguerite : et faudra qu'il la prenne,
Or que cela de grands maux luy amène,
Lui remontrant que les pères aussi,
De leur vivans l'avaient promis ainsi :
Henry de France et de Navarre Antoine,
Tant que Henry n'eut eu de juste essoine

Le règne de Louis XIII sonna enfin la dernière heure de la poésie romane ; les littérateurs abandonnèrent complètement leur langue maternelle pour rimailier en français, et si l'on excepte le célèbre chansonnier béarnais Despourrins, et quelques timi-

S'il refusoit de venir à la cour
Du roy de France, et a quelque bon jour,
Fut son beau frère espousant Marguerite.
Mais ce roy sage et accort s'en irrite.
Et toutefois il se met en chemin,
Toujours songeant qu'elle en seroit la fin.
Henry estoit d'une ame généreuse,
Puis il avoit de l'humeur amoureuse
En autre part, dont pour l'en éviter
Tout bellement l'on va faire inviter :
Henry le fils de Louys le grand prince
(Ce qui serré de Henry le cœur pince)
Et c'est pourquoi si malade il devint,
Le prince (franc) à son desir parvint.
Et pour cela lui fit très bonne office,
La royne Jeanne : ainsi l'amour se glisse,
Fort bellement afin de mieux avoir
Envers le prince au moins quelque pouvoir.

MARIAGE DE HENRI IV AVEC MARIE DE MÉDICIS.

CHANT IX.

Le roi avoit paravant avisé
Qu'il lui estoit à toujours mal aisé
De vivre ainsi, sans espoir de lignée,
A qui de lui fust la terre assignée,
Tant de la France et royaume du lys
Que de Navarre et ses autres pays.
Pour cet effect par sa grande prudence,
Sous la faveur de la vraie providence
Qui regne au ciel et qui nous fait sentir
Ses hauts pouvoirs sans point se desmentir,
Il avoit fait demander à Fleurance,
Marie pour femme, et pour royne de France,
Princesse née avec un si bonheur
Qu'elle est de fait la vraie perle d'honneur,

des poètes de circonstance, nul ne protesta contre cet abandon général de la poésie des troubadours. Au milieu de cette ère de décadence romane qui s'appesantissait sur l'Aragon et sur la Navarre, sur la Gascogne et sur le Languedoc, la Catalogne seule, rattachée à sa langue primitive par la noble prétention de former un Etat presque indépendant, conserva pieusement l'usage de sa vieille langue, même dans la rédaction des titres civils ; les actes officiels seuls, publiés au nom du gouvernement de Madrid, furent rédigés en castillan ; les versificateurs gardè-

La femme forte et vaillante et tres sage ,
Que de fort loin avoit predit le sage ,
Estre la gloire et l'honneur de celuy
Qu'elle obtiendrait pour épous et mary.
De Dieu qui fait que la femme prudente
Soit le soutien de la maison régnante ;
» La femme étant de la création ,
» L'œuvre divin , la conservation ,
» De laquelle est l'intégrité parfaite ,
» De la splendeur qu'icy bas Dieu a faite ,
» Quand elle est sage et ayme la vertu ,
» Lors par elle est tout vice combattu ,
» Satan foulé, et victoire gagnée ,
» Par la faveur de sa race et lignée ,
» Car la femme est par génération ,
» Sauvée de Dieu, car procréation
» Est à Satan sur tous cas odieuse ,
» Mesme naissant de femme vertueuse
» Et qui demeure en la foi constamment ,
» Et y nourrit ses enfans prudemment. »

.....
Tel fut jadis cet illustre grand Cosme
De Medicis, le fondement du trosne.
De ces grands ducs, qui en Toscane on eu
Un los parfait de vertu et ont seu
Se ramener la faveur populaire.
Des plus petits avec un tel respect,
De tous les grands qu'ils en sont en effet,
Envers l'Eglise et mesme envers l'Empire,
Tels que leur tiltre e leur vertu desire.

rent donc l'héritage des troubadours, et la mort de Louis XIII, notamment, réveillant leur inspiration, devint l'occasion de quelques pièces de vers qui rappelaient les beaux temps de la cour des Pedro et des Alonzo. Néanmoins, si la langue castillane n'envahit pas la Catalogne, l'exagération boursoufflée de la cour de Madrid parvint à corrompre la simplicité naïve et franche de l'ancienne littérature romane, et l'invasion du mauvais goût prépara les voies au triomphe du castillan^a.

^a Les deux élégies suivantes donneront un aperçu de cette regrettable décadence qui se nourrissait de mots sonores et d'hyperboles.

AL MATEIX ASSUMPTO, SONETO FUNÈBRE.

Maquina ardent, montanya de llums tristes,
Ab funèbres vayetes endolada.
Que a no serlo pensara traslladada
La de esteles en nit serena vistes :

O diguera, eres roca de ametistes
Entre diamans refulgents posada ;
Pero la mort que en mitg veig coronada,
Ho desment ab lo horrar de negres llistes.

PLANT DE LA CIUTAT DE BARCELONA

EN LA MORT DE SON REY Y COMTE, LLUYS XIII, LO JUST.

Mori nostre Rey,
Mori nostre Lluys,
O Parca fatal !
O sort infeliz !

Est mort notre roi ,
Est mort notre Louis ,
O Parque fatale !
O sort malheureux !

Caigué en primavera,
Nostra flor de llis :
O que agostat maig !
O que triste abril !

Elle est tombée au printemps,
Notre fleur de lys :
O quel mai dessèche !
O quel triste avril !

Plora, o reyna mare,
Plora, o amat Delfi,
Lluna quet eclipses,
Sol que ya es exit.

Pleure, ô reine mère,
Pleure, ô bien aimé Dauphin,
Lune éclipse-toi !
Le soleil s'est déjà éloigné.

Cependant, à côté des écrivains officiels qui abandonnaient leur langue maternelle, ou qui sacrifiaient plus ou moins les traditions aux nouvelles lois littéraires, pour flatter le goût des princes et des rois, il ne faut pas oublier un grand poète, que les révolutions d'école ne gâtent ni n'améliorent, qui ne demande d'inspirations qu'à ses transports spontanés, qui chante pour exprimer ses passions sans envisager le salaire, et fait de la poésie par instinct sans se préoccuper des princes qui payent les versificateurs et des sociétés savantes qui les couronnent. Le peuple ! ce poète de la nature et des sentiments vrais, comme

Llgrimas derrama,
O insigne Paris,
Tantes que de mare
Isca lo teu riu.

Plora, França, plora,
Lo funeste fi,
Delque conservave
Ton estat feliz.

Y tu, principat,
Noble, illustre, antich,
Que en tu veus plantada
Ya la flor de llis.

Cataluna mia,
Molt has de sentir,
Te falte un roy just
Electo entre mil.

Les llagrimas solta,
Corran fil a fil
Regant murs, y valls,
Fent creixer los rius.

Sino es que de pena,
No pugues obrir
Los ulls, pera veure
Lo espectacle trist.

Verse des larmes,
O célèbre Paris,
Jusqu'à ce qu' une mer
Soit devenue ton fleuve.

Pleure, France, pleure,
La funeste fin
De celui qui conservait
Ton état heureux.

Et toi principauté,
Noble, illustre, antique,
Qui en toi avais planté
Déjà la fleur de lys.

Catalogne mienne,
Beaucoup tu dois ressentir
Qu'il te manque un roi juste,
Choisi entre mille.

Les larmes laisse couler,
Elles courent filon par filon,
Elles arrosent les murs et les vallées,
Elles font grossir les fleuves.

Si bien que sans être de pierre
Tu ne peux ouvrir
Tes yeux pour voir
Le spectacle triste.

l'oiseau en est le chantre, ne sacrifia jamais aux idoles académiques ; il conserva ses vieilles et simples formes poétiques, la chanson ; il resta fidèle aux coutumes locales, et ce n'est pas sans charme que l'on retrouve les chants d'amour, l'enjouement et la satire des anciens troubadours dans les couplets chantés par les danseurs et les amants, par les moissonneurs et les bergers.

On se tromperait étrangement toutefois si l'on pensait que la littérature populaire a conservé dans les Pyrénées l'unité qu'elle y présenta peut-être dans les temps primitifs. Elle offre, au contraire, dans chaque province, un caractère extrêmement tranché ; et, si l'on veut se rappeler que les troubadours et les princes employaient seuls une langue et une littérature rendues uniformes par les relations fréquentes de la classe aristocratique et les arrêts des cours d'amour, on comprendra que la poésie populaire, soumise à toutes les impressions des mœurs et des habitudes de localité, dut subir, dès les ^{xii}^e et ^{xiv}^e siècles, les nombreuses modifications dont nous voyons encore les résultats. Ainsi le chant béarnais, sentimental et mélancolique, rappelle le ton du *plan*, ou complainte des troubadours, et se chante sur des notes lentes et prolongées. La chanson gasconne, au contraire, rapide, folâtre, satirique comme l'ancien sirvente, ne connaît guère d'autre notation que la musique sautillante du rondeau, danse nationale de cette province.

D'où vient cette opposition musicale et poétique entre deux pays contigus, alors que le caractère

béarnais a conservé tout autant de vivacité que le gascon ? Nous croyons pouvoir en indiquer deux causes : 1° les Gascons n'employaient pas d'instruments pour accompagner la danse ; la voix des danseurs était le seul orchestre, et malgré l'usage tout récent du violon, ils reviennent encore fréquemment au vieil accompagnement favori ; de là ce nombre de *chansons-rondeaux* qui couvrent la Gascogne ; les Béarnais, au contraire, se servirent

* Voici quelques exemples de cette poésie gracieuse et enjouée :

A l'oumbreto d'un rousié, Jouano s'aloumbraouo, Jouano s'aloumbraouo en ça, Jouano s'aloumbraouo en là, Jouano s'aloumbraouo.	} bis.	A l'ombre d'un rosier, Jeanne prenait l'ombre, Jeanne prenait l'ombre deçà, Jeanne prenait l'ombre delà, Jeanne prenait l'ombre.
---	--------	--

Un moussu bent a passa Que l'en regardaouo, Que l'en regardaouo en ça, Que l'en regardaouo en là, Que l'en regardaouo.	} bis.	Un monsieur vint à passer, Qui la regardait, Qui la regardait deçà, Qui la regardait delà, Qui la regardait.
--	--------	--

Qu'en regardat bous moussu, lou n' soui trop pitchotto,	} bis.	Que regardez-vous, monsieur, Moi, suis trop petite.
--	--------	--

Per pitchotto que tu sios, Boi que sios ma mio.	} bis.	Pour si petite que tu sois, Je veux que tu sois ma mie.
--	--------	--

Se l'amigo bos que sioi, Caou que la bousso sauté.	} bis.	Si ta mie tu veux que je sois, Faut que la bourse saute.
---	--------	---

Sè la bousso d'èou saouta, Adiou margalido.	} bis.	Si la bourse doit sauter, Adieu margalide.*
--	--------	--

* Margalido est un terme de amiliarité caustique.

toujours de la flûte et du tambourin, aussi ne chantent-ils jamais pendant la danse ; ils se contentent de jeter quelques cris de joie pour s'exciter à exécuter des pirouettes rapides et hardies.

2° Le chant eut dans le Béarn une mission

Le rondeau suivant est au nombre des plus populaires :

Qu'in t'en ba laoueillado, Laoueillè? Qu'in t'en ba laoueillado? Lous moutons soun embroumats, Los aueillos entecados?...		Comment te va le troupeau de brebis, Berger? Comment te va le troupeau de brebis, Les moutons sont-ils indisposés, Les brebis sont-elles malades.
---	--	---

Bet qu'en ba laouellado, Laoueille, Bet qu'en ba laoueillado, Lous moutons arrépintats, Et loillo escarrabellado.		Bien se porte le troupeau, Berger, Bien se porte le troupeau, Les moutons sont peints en rouge, Et la brebis très-éveillée.
---	--	---

Le rondeau qui suit se fait distinguer par la singularité de son refrain :

Lo hillo dou besin, Matin, Léonado s'ey <i>licoutin</i> , S'en preu soun sac, soun ainè, S'en ba en taou moulin, <i>Licoutin, licoutin</i> , moulinée trambè, Retournèz m'amour, <i>L'an mirè licouti tan turelalupa</i> , Qui boullè moullè, moulerà.	} bis.	La fille du voisin, Matin, Levee s'est <i>licoutin</i> , Elle s'en prend son sac son anc, Et s'en va au moulin. <i>Licoutin, licoutin</i> , meunier tremble, Retourne mon amour, <i>L'an mire licouti tan turelalupa</i> , Qui veuille moudre, moudra.
--	--------	--

Broumos si soun boutados, M'en trompi de camin, <i>Licoutin</i> , M'en mouni sur un arbre, Per abisa camin, <i>Licoutin, licoutin</i> , moulinie trambè, Etc.		Les brouillards s'y sont mis, Je me trompe de chemin, <i>Licoutin</i> , Je monte sur un arbre Pour regarder le chemin. <i>Licoutin, licoutin</i> , meunier tremble, Etc.
---	--	--

La branco s'ei coupado, Per terro mè fouti, <i>Licouti</i> , Las damos de la bilo, N'an entendut lou cri. <i>Licoutin, licoutin</i> , etc.		La branche s'est coupée, Par terre me f.... <i>Licouti</i> , Les dames de la ville, Ont entendut le cri. <i>Licoutin, licoutin</i> , etc.
---	--	--

plus sentimentale, il servit de correspondance amoureuse; l'élévation des montagnes, les habitudes exclusivement pastorales des habitants donnèrent à la chanson le ton plaintif de la romance, le caractère suppliant du rendez-vous. La vivacité, la causticité du rondeau gascon furent rarement invoquées sur les bords du Gave; on ne traita guère, comme dans les anciens tençons, que des questions d'amour, de regret ou d'espérance; le plus souvent même les divers couplets furent disposés de manière à être chantés par deux interlocuteurs placés à de grandes distances. De là naquirent sans doute ces notes lentes, destinées à donner aux vibrations de l'air le temps de se propager d'une montagne à l'autre.

Telles sont les causes qui nous paraissent avoir influé sur l'expression musicale de deux peuplades d'un caractère assez identique sur tous les autres points. Le paysan de Gascogne chante pour danser, le berger béarnais chante pour correspondre avec sa

Voici quelques couplets, aux chants desquels les nourrices endormaient autrefois les petits enfants, ils ne sont pas des leçons de morale.

Lou maytin baou à ia coumo,
Per ana sega lou blat,
La Francoun néro poulido
Lou Pierro escarabeillat.
Sega, *bouliga bouli*, drolè,
Sega, *bouliga bouli*, biat.

A la prumero gabero,
You m'en trobi un goujat,
La mio maï que m'en apero,
Per m'en prengué la meitat.
Sega, etc.

Le matin nous allons au vallon,
Pour aller faucher le blé,
Françoise était jolie
Et Pierre émerillonné,
Fauchez, *bouliga bouli*, drôle,
Fauchez, *bouliga bouli*, le blé.

A la première javelle,
Je me trouve un garçon,
Ma mère m'appelle,
Pour m'en prendre la moitié.
Fauchez, etc.

bergère; ses romances sont la télégraphie de l'amour pastoral, comme les tours à signaux furent les télégraphes militaires et politiques. La lenteur des sons et les sentiments langoureux ne forment-ils pas aussi le caractère du ranz des vaches suisse ^a?... Le Bigorre, placé entre ces deux provinces, subit leur influence et mêla les rondeaux semillants de la Gascogne aux romances plaintives du Béarn ^b.

^a La fameuse romance de Despourrins, *La haout sus las moutagnos...* type sublime du chant mélancolique béarnais, est trop connue pour que nous la rapportions ici; mais nous en citerons une autre plus populaire et dont l'effet nous a paru plus puissant encore.

Oun estu dat l'ou tems,
Amigo quand m'saimaouon,
A tout orio, a tout moumen.
A l'aoureillo m'oung parlaouon,
Amigo quand m'saimaraouon,
Quand bos que m'sy tournen.

Qu'est devenu le temps,
Amie, quand nous nous aimions.
A tout heure, à tout moment,
A l'oreille nous nous parlions,
Amie, quand nous nous aimions,
Quand veux-tu que nous y revenions.

Lous petits aouzerous
Sen ban per lou brancatje,
Sercon a s'en hé lou ni,
Qu'en ramasson lou houeillatje,
Dion de l'amour saubatje!
Dous petits aouzerous!

Les petits oisillons
S'en vont par le branchage,
Cherchent à se faire le nid,
Ils ramassent le feuillage.
Dieu de l'amour sauvage
Des petits oisillons.

^b Voici quelques chants du Bigorre :

PASTOURELLO.

En bon esta pastourello,
Las oïllos praci en là,
Nou set boutjon pas
Desto coumeto,
De tout lou dio de oué,
Nous hès arré.

Nou ac hen certos pas ouaïré,
diñquo aquestè moument,
De cap a cet estrem,
Courren coum laïré,

PASTOURELLE.

Veulent-elles rester, bergère,
Les brebis par ici,
Elles ne s'éloignent pas
De ce petit vallon.
De toute la journée d'aujourd'hui,
Tu n'as rien à faire.

Elles ne le font certes guère,
Jusques à ce moment,
Vers cette limite,
Elles courent comme l'air,

Le type dansant et caustique du rondeau gascon trouva quelques imitations dans l'Aragon et dans la basse Navarre. On n'ignore pas que l'Espagne est la nation la moins musicienne de l'Europe, et si l'Espagnol fredonne encore quelques chansons, c'est

Nou las podi birà
Jamen en ça.

Aro digos, ma mio,
Perque mas delechat,
Despus dus ans passats,
Caro bloundetto,
Que n'as boulut guarda,
Uah you el bestia.

D'ago soun lous de caso,
M'empèchon de biene aci,
Sus peno de mourir,
M'an miaçado,
Si you hesey l'amou,
Surtout dat bous.

Si aquero gen maudito,
Tempechon de biene aci,
M'enbaou en u sapi,
Finir ma bito.
S'è perdi mas amous,
Me houni en plous.

Qu'an passet d'ab l'aouellado,
De cap aou noste endret,
Mous herats dab beret,
Bero acoulado,
Cantarats bet airoulet,
Dous qui sabets.

Laiouret que you sabi,
You ab bè baou canta,
Birat me lou bestia,
D'acero oumpreto,
Aou bord d'acèr bo squet,
Serans soulets.

Je ne puis les faire revenir
Jamais de ce côté.

Maintenant, dis, ma mie,
Pourquoi m'as-tu abandonné,
Depuis deux ans passés,
Chère blondinette,
Tu n'as pas voulu garder
Avec moi le bétail.

Ce sont les gens de la maison,
Ils m'empêchent de venir ici,
Sous peine de mourir,
Ils m'ont menacée
Si je faisais l'amour,
Surtout avec vous.

Si ces gens maudits
T'empêchent de venir ici,
Je m'en vais dans les sapins
Finir ma vie.
Si je perds mes amours
Je me fonds en pleurs.

Quand vous passerez avec les brebis
Vers notre habitation,
Vous me ferez avec le berret
Un beau salut,
Vous chanterez un beau petit air
De ceux que vous connaissez.

Le petit air que je sais,
Moi je vais vous le chanter,
Eloignez le bétail
De cet ombrage,
Sur les bords de ce bosquet
Nous serons seuls.

aux Mores qu'il en est redevable. Le chant gascon n'a donc reçu aucune influence du chant aragonais, et ce dernier ne doit rien à celui des bords de la Garonne. Il est arrivé cependant, qu'en dehors de toute relation, de toute influence, ces deux peuples ont exclusivement consacré la poésie et la musique à la danse, et ce principe est tellement exclusif sur les

Dens aqeste bilatje,
Non ya pastou coum you,
Perbequ' sey petitou
De moun coursatje,
Soun prou berot garçon,
En bes et aounou.

Dans ce village,
Il n'est de berger comme moi,
Quoique je sois petit
De mon corps,
Je suis assez joli garçon,
En biens et en considération.

PASTOURELLO.

L'aouellè costo soun aouellero, *f bis.*
Beney mey countent que lo urey
Per ta haout que sien lous houns
qu'abito,
Et lous palays que pot abe !

Ataou cantaouo l'aouellero,
Tout en puyan en taou bousquet,
Et ramassan caouco floureto,
Per lou ne manda lou bouquet.

L'aouellè abamat l'attendéouo,
De temps en temps hase chiotets,
Dap plasé ero qu'oun responeouo,
Qui baou ana nou b'aouyèt.

U paou you meroy destrigado,
Per remassamen lou bouquet,
Quam chioulaouts iou masietaouoi,
En taou troussa dab u courdouet.

U présent iou quet porti adaro,
Qu'ou garderats dab u grand souen,
De touto plou you yei boutado,
Per soubeni dou seromen.

Lou bouquet quès fletich adaro,
L'aouellero nou hè què jémi,
Se l'immortello ey destacado,
Praoubo de you boy l'cou mouri.

T. V.

PASTOURELLE.

Le berger près de sa bergère
Est plus content que le roi,
Pour si haut que soit le pays qu'il
habite,
Et les palais qu'il peut avoir.

Ainsi chantait la bergère,
Tout en montant vers le bosquet,
Et en ramassant quelques fleurs,
Pour lui envoyer son bouquet.

Le berger ardent l'attendait,
De temps en temps il sifflait,
Avec plaisir elle lui répondait :
Je vais y aller, ne vous ennuyez pas.

Un peu je m'étais détournée,
Pour me ramasser ce bouquet.
Quand vous siffliez je m'asseyais
Pour le lier avec un cordon.

Un présent maintenant je vous porte,
Vous le garderez avec soin,
De toutes fleurs j'y ai mis,
En souvenir du serment.

Le bouquet se flétrit maintenant,
La bergère ne fait que gémir,
Si l'immortelle est détachée,
Malheureuse je vais mourir.

bords de l'Èbre et de l'Arga, que tous les airs, toutes les compositions populaires, viennent se résumer, nous dirons même s'ensevelir dans la *jota*. Ce rythme langoureux et tendre, comme tout ce que l'Orient a déposé sur le sol de l'Espagne, a moins de pétulance que le rondeau du Gers, moins de vivacité gracieuse que le *tzorzico* basque, et malgré l'incontestable puissance de son doux murmure amoureux, son éternelle monotonie de cinq siècles d'existence finit par produire sur les étrangers des impressions fatigantes et pénibles. Prêtez l'oreille à la lavandière et au muletier, au contrebandier et au voyageur, aux moissonneurs et aux amants; que chantent-ils, que chantent-elles?..... la *jota*, éternellement la *jota*! Mais aussi quelle commodité pour la paresse espagnole que de pouvoir couler ses improvisations les plus triviales dans un moule toujours prêt à les recevoir, et de faire accepter les banalités les plus étranges, sous la protection d'un air populaire, caressé avec toute la passion d'un fils unique du *far niente*^a.

^a J'ai trouvé une épingle, Paquita,
Veux-tu que je la place à ton corset ?
Non, j'aime trop la peau de tes doigts,
Je ne veux pas les exposer à se piquer.

Je chante comme une hirondelle,
Parce que je verrai mon nubiò ce soir.

La lune a été bien gentille,
Elle s'est voilée d'un nuage pour me dérober au douanier.

Quel bonheur de trouver un lit de paille,
J'ai fait douze lieues aujourd'hui.

Apporte-moi donc le diner, Dolorès,
J'ai fauché plus de trente sillons.

Ainsi transformée en conversation usuelle, la *jota* n'est qu'un simple dialogue fredonné, et cette facilité de tout dire sur une mélodie connue de tout le monde, n'a pas peu contribué à détruire complètement la poésie populaire dans l'Aragon et la Navarre; et cependant c'est là une particularité qui rapproche la *jota* des *rondeaux de la Gascogne*. La plupart de ces derniers, en effet, ne présentent que deux ou trois couplets d'*ouverture*, destinés à donner l'air et le refrain; puis chaque danseur improvise en dansant le premier vers des strophes suivantes, et cette espèce de lutte d'esprit et de saillie n'est pas l'attrait le moins puissant de ces jeux champêtres.

Quant aux Basques, ils réunirent le chant dansé de la Gascogne et de l'Aragon à la romance plaintive des Béarnais, dans toute la supériorité poétique des deux genres. La romance semble même avoir régné la première; le *tzorzico*, au contraire, ou mesure à huit, paraît remonter à une date assez récente.

Chose remarquable, les poèmes de guerre eux-mêmes, tels que le fameux *Altabiçarem cantua*, ou chant de victoire de Roncevaux, n'ont pas cessé d'être chantés sur le ton lent et plaintif de la romance, comme s'ils étaient devenus l'apanage des nourrices pour faire endormir les enfants des fiers Cantabres au souvenir belliqueux des hauts faits de leurs ancêtres. Il est vrai qu'en cela le Basque suit la loi musicale des peuples européens qui n'ont connu d'abord que la solennité des phrases grégoriennes,

transmises des Hébreux aux Grecs, et des Grecs à l'Église catholique^a.

Nous regrettons de ne pouvoir donner la musique

^a Le chant national suivant joint à une certaine valeur poétique l'intérêt historique que doit naturellement exciter l'arbre colossal et séculaire auquel il est dédié, et sous lequel la junte d'Alava tint ses réunions pendant plusieurs siècles, comme la Bilzaar se réunissait sous le chêne d'Uustaritz.

GUERNICACO ARBOLA.

L'ARBRE DE GUERNICA.

CHANSON BASQUE.

Guernicaco arbola	L'arbre de Guernica
Da benedicatuba,	Est béni,
Escualdunen artian	Très-aimé
Gustis maitatuba.	Parmi les Basques.
Eman da zabal zazu	Propagez et étendez
Munban fruitubadu.	Du fruit dans le monde,
Adoratzén saitugu	Propagez et étendez
Arbola santuba.	Du fruit dans le monde.
	bis.
Millá urte ingurn da,	Il y a environ mille ans,
Ecaten dutela,	Que l'on dit
Jàincouac planta zubela,	Que Dieu avait planté
Guernicaco arbola,	L'arbre de Guernica.
Zaude bada chuticam,	Restez donc debout,
Orain da dembora,	C'est à présent le moment,
Erorden baceda,	Si vous tombez,
Arras galdu guera.	Nous sommes perdus.
	bis.
Etzare erorico,	Vous ne tomberez pas,
Arbola maitia,	Arbre aimable ;
Ongui portazen bada,	Si la junte de Biscaye
Viscaico yuntia,	Se comporte bien,
Lagumbat artuco degu,	Nous prendrons un appui,
Curequin batean,	Avec vous,
Faquian bici dedin,	Pour que le peuple basque
Cuscaldun gendia.	Vive en paix.
	bis.
Betico bici bedi,	Pour qu'il vive toujours
Jaunari escatzeco,	Et pour demander à Dieu,
Jarri galtean denae,	Mettons-nous
Laster belaunico,	Tous à genoux ;
Ta bihotz bihotzetic,	Et demandant
Escatnes gueros,	De tout notre cœur ;
Arbola biciço da	L'arbre vivra,
Orain et a guero.	A présent et à toujours.
	bis.

du *tzorzico*, la mélodie la plus délicieuse qu'il nous ait été donné d'entendre dans la bouche du peuple. Nous devons même ajouter que les paroles primitives ont été remplacées récemment par des couplets adressés aux Basques qui se dirigent annuellement

La chanson d'amour suivante ne le cède pas en popularité au chant patriotique de l'arbre de Guernica.

BACHENABARTARRA.

BAS-NAVARRAIS.

Ene icar maitia,	Mon étoile aimée,
Ene charma garriya ;	Toi qui fais mon charme,
Ichille cure icusterat,	En secret je viens te voir,
Yiten nicauteun leyorat,	Je viens à ta fenêtre,
Coplatzen dudalaric,	Chantant quelques couplets ;
Cau de locarturie,	Tu te mets en sommeil,
Caçinete iratzarri,	Si tu te réveillais,
Content yuaten ni.	Je partirais content.
	bis.
Icar arraro hori,	Cette rare étoile,
Icensis guerostic,	Depuis que je l'ai aperçue,
Ene bihotz gachuac,	Mon pauvre cœur,
Es du s osseguric,	Ne se tranquillise plus,
Es othe duçun harren,	N'auriez-vous pas
Urricalmenduric,	De l'indulgence,
Lo pochibat galzeco,	Pour perdre un peu de sommeil,
Maitia nere gatic.	Mon aimée pour moi.
	bis.
Aradura yiten nuçn,	Je viens toujours
Cure errecontrarat,	A ta rencontre,
Placera ukaiteco,	Pour avoir le plaisir,
Bederen moment bat ;	Au moins un moment,
Cure begui ederrén,	Contempler
Contemplazecotçat,	Vos beaux yeux,
Mortu, oihan illuma,	Forêts, déserts sombres,
Deusere es da neretzat.	Il n'y a rien pour moi.
	bis.
Iduskia yalkitzen da,	Le soleil se lève,
Orientetic clarqui,	Clair de l'Orient,
Ihiskinuac salutazen,	Les oiseaux saluent.
Hari dire cantari,	Par leurs chants ;
Cuben boça ederrac,	Leurs belles voix,
Yunta neriari,	Unissant à la mienne,
Cérénadaren emaiteco,	Pour donner sérénade,
Ene icar maitiari.	A mon aimable amie.
	bis.

vers l'Amérique du Sud ; or, comme cet événement est celui qui agite le plus profondément le pays basque, par les regrets qu'il provoque et par les espérances qu'il fait naître, ce chant du départ peut être considéré comme le chant national des modernes Cantabres^a. L'air dansé du *tzorzico* n'a d'ailleurs rien de choquant dans un sujet empreint d'une pieuse solennité, car il n'offre pas l'entraînement folâtre du rondeau gascon ou du fandango andalous. La mesure à huit en est lente et doucement cadencée ; il a quelque chose de la gravité pastorale du chant arabe et de la suavité sentimentale des romances béarnaises.

Le Roussillon et la Catalogne ont également su conserver le chant d'amour et la chanson dansée (*segnedilla*). La *Montanyas regaladas* et la *Pardal*, les deux compositions les plus populaires du Roussillon, se distinguent par une suavité de musique et de poésie qui ne le cède à aucun autre chant populaire, et la seconde ajoute à ce mérite la singularité d'un

^a Composatu nahiditut bispahiron berchou,
Indiétarat duosinac estidensat itchou,
Jualtecou dirénensate nahi nais minsatou,
Joanac direngaichoer ser Caioten Gertato.

Courage nola duten lotseco Ururi,
Lehen yuan derenetari guti da aguéri,
Hainitsac hil dira ita berçe çombelt eri,
Maro beltsac ditustela eri çerbitçari.

Moro belts ilce çisqur yudar iduria,
Biguiac eta hortçac dituste çuriac,
Urerat lotaçen tuste esqualdunen baurua,
Eta seirardit salçen lebera haraguia.

rhythme qui, tout en changeant huit fois de mesure dans chaque couplet, conserve néanmoins la grâce du thème principal.

Les Mores ne se sont pas bornés à transmettre aux Catalans la seule musique originale qui fasse retentir les plaines du Ter et de la Tet ; ils leur ont encore légué ces danses provocantes où chaque passe se termine par l'enlèvement de la femme, assise sur la main du cavalier, quelquefois même par l'expansion d'un vase d'essences, du nom arabe de *Marrahh*, sur les cheveux de la danseuse. Il n'est pas jusqu'aux instruments de musique en usage dans la Catalogne, l'Aragon, la Navarre, le Béarn et le Roussillon, qui ne soient un dernier héritage des musulmans ; nous citerons la flûte ou hautbois, appelé *alboque* en Espagne (en arabe *al-bocq*, flûte), les castagnettes (*kas*, gobelet, cymbale), et le petit tambour suspendu sous le bras, transformé chez les Béarnais et chez les Basques français en tambourin à quatre cordes^a.

La poésie populaire ne se réfugia pas tout entière dans la romance et la chanson ; elle fit irruption, du xv^e au xvi^e siècle, dans le *noël* et le *mystère*, et pendant que la haute littérature faisait ses premiers essais dramatiques en Espagne, en France et en Italie, les simples paysans des Pyrénées composaient des drames chrétiens d'une inimitable naïveté poétique ; ils les représentaient sur les places publiques, le plus souvent dans les églises

^a Viloteau, musique des Egyptiens.

même, pendant la messe de Noël, dont ils devenaient le complément ^a.

Un de ces drames particulier à la haute Gascogne, au Bigorre, et à quelques parties du Béarn, nous paraît présenter l'ensemble le plus complet et le plus grandiose que ces sortes de compositions puissent atteindre; il se fait remarquer par une poésie touchante, naïve, profondément religieuse, que peu d'œuvres de haute littérature pourraient surpasser ^b.

^a Voici l'analyse d'une œuvre représentée dans le Roussillon et intitulée *Le martyr de sainte Basilisse*. Quatre-vingts acteurs de tout âge (les femmes en sont exclues et remplacées par des jeunes gens) se distribuent les rôles de cette pièce immense dont la représentation ne dure pas moins de dix heures.

A la suite d'un prologue débité par un abbé, le père et la mère de saint Julien s'occupent de marier leur fils qui résiste, et déclare vouloir d'abord consulter le ciel. Nonobstant cette condition, sainte Basilisse arrive, sous la conduite de ses parents, et le mariage est arrêté. Cependant saint Julien se rend dans une chapelle préparée au fond du théâtre, il s'agenouille pour invoquer le Seigneur, et s'endort dans une sorte d'extase. C'est dans cet état contemplatif que Jésus lui apparaît en songe accompagné d'une infinité d'anges et qu'il lui permet de se marier à condition qu'il restera vierge. Bientôt il se réveille au milieu de ses parents accourus autour de lui, et le mariage est célébré conformément aux rites catholiques.... Après un repas copieux, où les convives se livrent à toutes les sollicitations de leur appétit un peu vorace, les époux entrent dans l'état religieux, et se trouvent à la tête de communautés des deux sexes.... Tout à coup un gouverneur romain se présente; il les somme de sacrifier aux idoles. Saint Julien, sainte Basilisse et leurs nombreux disciples repoussent la menace comme la prière, et le Romain les fait décapiter; mais la foudre tombe, renverse le tyran, et pendant que les démons l'emportent dans les enfers, les anges enlèvent les deux martyrs dans les régions célestes.

^b Nous allons donner l'analyse de ce mystère de la Nativité, connu sous le nom de *la Pastourado* (la Pastorale).

Nous sommes à l'église; le prêtre commence la messe de minuit et s'arrête à l'Evangile.... A ce moment, la Vierge Marie, représentée par une mère de famille (car les critiques de village jugent sa situation dans le mystère trop délicate pour oser confier ce rôle à une jeune fille), la Vierge Marie, disons-nous, paraît au fond de la nef, vêtue d'une robe blanche;

L'examen de ce mystère soulève d'ailleurs une question littéraire assez intéressante; c'est l'introduction du français dans la langue gasconne, ou,

elle est accompagnée de saint Joseph, qui joint à son costume de paysan le tablier de cuir et la hache du charpentier.

Le suisse fait écarter la foule devant eux avec sa hallebarde, et Marie qui marche vers Bethléem, c'est-à-dire vers le sanctuaire, entre en scène par ce couplet mélancolique, à la naïveté duquel les bons villageois ne trouvent rien à reprendre.

Joseph, mon cher fidèle,
Cherchons un logement,
Tout en moi me rappelle
Un saint événement.
Je sens le fruit de vie,
Ce cher enfant des cieux,
Qui d'une sainte envie,
Veut paraître à nos yeux !...

Joseph lui répond sur le ton de la consolation et de l'encouragement. et la conduit sous un arceau de feuillage représentant l'étable et la crèche; pendant qu'elle se repose de ses fatigues, un marguillier apporte de la sacristie un berceau artistement orné de rubans, de dentelles et renfermant une marotte représentant Jésus, qu'il dépose aux pieds des augustes voyageurs.

Le miracle de la Rédemption est opéré, l'humanité a vu naître son Sauveur sans autres ménagements chorégraphiques. Le moment est venu d'éclater en chants d'allégresse dans le ciel et sur la terre.

Un ange, représenté par un jeune enfant en surplis, avec des ailes de toile plissée attachées aux épaules, est élevé au plafond du sanctuaire sur une chaise, à l'aide d'une corde et d'une poulie, et il entonne d'une voix émue :

Bergers, accourez tous,
Sortez de vos retraites,
Sur le ton le plus doux
Accordez vos musettes,
Chantez en chœur l'heureux avènement
Du noble roi des cieux qui vient de naître enfant.

L'ange a raison de parler de musettes; un orchestre, composé d'une flûte, d'un violon et d'une cornemuse, caché derrière le maître-autel, accompagne à l'unisson tous les motifs de ce drame lyrique.

L'appel de l'ange, parti des nuages, retentit au loin sur la montagne, nous voulons dire à la tribune où les bergers ont pris place avec leurs capes blanches et leurs grandes houlettes entourées de rubans. A cette voix

pour mieux dire, le mélange, la confusion successive des deux langues, confusion qui devait nous conduire à la substitution à peu près complète de

séraphique, ils s'éveillent, s'émeuvent, et leur premier étonnement est empreint d'une certaine incrédulité; l'un d'eux dit, en son idiome :

Diou dou cèou, qu'ino béro bouts, Dieu du ciel, quelle belle voix !
Un anjou mous parlo, pastous, Un ange nous parle, je crois,
Bisté quiten noste troupet, Vite, quittons notre troupeau;
Mès que dit l'anjou si bou plait.... Mais que dit l'ange, je vous prie.

Un voisin plus sceptique ajoute qu'il n'a pu comprendre un langage si différent de celui du pays, et il prie l'ange de mieux s'exprimer s'il veut obtenir une réponse.

L'ange saisit la justesse de cette observation. Il sent son tort d'avoir parlé français à de pauvres paysans qui n'ont pas étudié cette langue, et il s'empresse d'ajouter en patois :

Anen, poplé pastou,	Allons, peuple berger,
Horo de la mountagno,	Loin de la montagne,
Sai bézé lou Segnou,	Viens voir le Seigneur
Nescut dins uo cabano,	Né dans une cabane.
Pastous, pastous,	Bergers ! bergers !
Réunichets bous touts,	Réunissez-vous tous,
Benguets aou saoubadou	Venez voir le Sauveur
Dou prahoubé pécadou.	Du pauvre pécheur.

A cette voix plus compréhensible, les bergers ne conservant plus de doute. Eclairés sur la grandeur de l'événement, ils célèbrent leur joie sur les tons les plus mélodieux et les plus poétiques.

Ah ! quey aoujit, moun Diou !	Ah ! qu'ai-je entendu, mon Dieu !
O quin ta bet cantiquo !	Oh ! quel si beau cantique !
Benadit siats, gran Diou,	Béni soyez, grand Dieu,
Quino hero musiquo.	Quelle belle musique.
Pastous, per nousaous quin aounou,	Bergers, pour nous quel honneur,
De bézé aquet mainat saouba lou	De voir cet enfant sauver le pécheur.

[pecadou.]

Mais il s'est trouvé des esprits forts à toutes les époques, même parmi les hommes à houlette. Le miracle de la Rédemption est à peine publié qu'un précurseur d'Arius s'avise de se demander s'il ne serait pas prudent de rester sourd à toutes ces clameurs ?

Anen, Guilhem, a las aueillos,	Allons, Guilhem, à nos brebis,
Aquesto nei be periren,	Cette nuit certes elles périeraient ;
Toutes lous loups n'è soun én beillo,	Tous les loups sont en veille,
Certo, las sé mous mingèren.	Certes ils les mangeraient.

la langue officielle à l'idiome primitif, à laquelle nous assistons aujourd'hui ; car il ne faut pas se le dissimuler, le roman, déjà si corrompu, ne sera plus

Cependant ces petits philosophes de bercail, qui veulent renverser par la dérision, rencontrent un redoutable adversaire. Trois coups de bâton, semblables à ceux qui annoncent le lever du rideau sur nos théâtres, ébranlent le plancher de la tribune, et un vieillard, à la voix de Stentor, stigmatise l'incrédulité de ces hommes qui osent conserver des craintes sur leur troupeau, alors qu'un messager céleste leur assure que Dieu s'est fait le berger du genre humain.

Le paysan rebelle ne peut résister à cette objection. Il répond d'un ton repentant et soumis, qu'il n'aurait jamais supposé que Dieu daignerait prendre la houlette.

Un dernier interlocuteur termine enfin cet incident.

Perque s'eslarma de la gardo ;	Pourquoi s'inquiéter de la garde ;
Jou respouni de toun troupet.	Moi je réponds de ton troupeau.
Anen bisté coillé la bardo	Allons vite chercher nos habits
Et tout ço qu'aoujès de mes bet.	Et tout ce que tu as de plus beau.

Un ange se place à la tête des bergers, qui descendent de la tribune et sortent sous le porche extérieur ; la porte se referme sur eux, et l'église entière devient, par un changement conventionnel, l'étable de Bethléem.... Les bergers frappent, et échangent avec saint Joseph les couplets suivants :

De gracio, mestré de loustau,	De grâce, maître de la maison,
Quen coustouzits un Diou mainatjé,	Qui soignez un enfant Dieu,
Hesets mous aoubri lou pourtaou	Faites-nous ouvrir le portail
Perque pous quen lou rende aous-	Afin que nous lui rendions hommage.

[matje.]

C'est le moment le plus suave du mystère : rien ne saurait donner une idée de l'effet religieux produit par ces vingt voix incultes, mais bien timbrées, qui pénètrent à travers les panneaux mal joints dans l'enceinte silencieuse. Les respirations sont suspendues ; on écoute avec un recueillement ineffable. Cependant ce grand nombre d'étrangers ne rassure pas saint Joseph. Pénétré de la responsabilité de sa mission, il veut détourner le péril et répond avec une naïveté intraduisible, sans quitter le sanctuaire :

Nou s'aben pas qui ests bousaous ;	Nous ne savons qui êtes vous,
Pouirets esta de gens de guerro,	Pourriez être des gens de guerre,
Prestes à troubla lou repaous	Prêts à troubler le repos
D'ou qui porto la pats sur terro.	De celui qui porte la paix sur la terre.

LES BERGERS.

Mestre, aouan de mous hé quet tort,	Maître, avant de nous faire cette injure,
Aougits aoumen per la lucarno.	Écoutez du moins par la lucarne.

qu'une langue morte dans une cinquantaine d'années.

Il ne suffisait pas, en effet, que la civilisation et la

Benguets bézé lou passeport Venez voir le passeport
Qué l'anjou de sa man mous douno. Que l'ange de sa main nous donne.

SAINT JOSEPH.

Bous adrésats pas coumo caou Vous ne vous adressez pas comme il
[faut
Enta boun héhé la lecturo ; Pour vous en faire faire la lecture ;
Jou soui un praoubé mestieraou Je suis un pauvre artisan
Que nou counnech pas l'escrouturo. Qui ne connaît pas l'écriture.

La solution ne faisant pas de progrès, un autre mandataire divin croit à propos d'intervenir.... Un grand jeune homme, avec surplus et longues ailes de linge blanc, quitte la crèche, suivi de deux petits séraphins vêtus en enfants de chœur, et adresse ce conseil à saint Joseph.

Ouvrez, Joseph, en sûreté.
Souffrez que l'on vous félicite,
Laissez entrer en liberté
Les bergers qui sont à ma suite.

Joseph, tranquilisé cette fois, vient à la porte, précédé des trois anges ; le suisse marche devant eux pour écarter la foule, et Joseph dit en patois en ouvrant aux bergers :

Entrats, benquets lou bézé douno, Entrez, venez le voir donc
Deguens sa crampo de parado ; Dans sa chambre de parade ;
Per jou, quino counfusioun Pour moi quelle confusion
Qué sio ta maou es lamprejado. Qu'elle soit si mal éclairée.

LES BERGERS pénétrant dans l'église :

Mestre, en effet, lou triste endret Maître, en effet, quel triste lieu
N'aouest caouzit per soun recatté, Vous avez choisi pour son asile,
Un establot tout plen de fred Une petite étable remplie de froid
Pou hill nescut d'un taout miracle ! Pour le fils né d'un tel miracle.

SAINT JOSEPH.

Nat aouté indret nou sei aoubert Aucun autre endroit ne s'est ouvert
Dins lou faubourg in dins la bilo, Dans le faubourg ni dans la ville,
Per saouba d'ou giouré diouert Pour garantir du givre d'hiver
Lou frut de la bierges Mario. Le fruit de la vierge Marie.

Après avoir ajouté plusieurs autres couplets, où les observations morales se mêlent à l'admiration, les bergers arrivent au sanctuaire et s'agenouil-

politique française établissent leur domination dans le Midi en attirant à la cour de nos rois les descendants des familles seigneuriales les plus orgueilleu-

lent. N'oublions pas de remarquer dans le nombre un gros lourdeau, grossièrement vêtu, avec de la paille aux sabots et un bonnet de laine sur la tête : c'est le comique de la troupe ; il porte un mouton sur les épaules, avec lequel il frappe les fidèles à droite et à gauche. Arrivé près de l'autel, il dépose son offrande aux pieds du prêtre, et ses compagnons entonnent avec les anges cette prose latine :

Gloria Deo in excelsis :
O Domine te laudamus ;
O Deus Pater, rex coelestis,
In terra pax hominibus.

Les bergers, prosternés devant le berceau divin, échanget encore quelques couplets avec saint Joseph sur la venue du Messie, et se retirent enfin vers le fond de l'église, en chantant sur un rythme nouveau des vers évidemment français, recouverts d'une simple prononciation patoise.

Celebren tous en bouts noumbrousos
Et d'ab accord,
Las félicitats radiousos
Quin hurous sort.
Desté caouzits per l'immourtel
De préferenço
Per rendé à soun hill éternel
Aoumatje à sa néchenço.

Quelques autres couplets, qui ne font que développer la même pensée de jubilation, reconduisent les bergers sous la tribune.... C'est le tour des bergères d'aller adorer le Sauveur....

L'Histoire sainte n'a pas fait cette distinction délicate ; mais l'auteur de la pastorale, dirigé par un motif de pudeur évident, n'a pas voulu mêler les sexes dans cette cérémonie religieuse.

Trois jeunes filles, vêtues de leurs plus beaux habits de fête, et portant des quenouilles ornées de rubans, sortent du sanctuaire où elles sont censées avoir déjà salué le Messie ; à leur aspect, une douzaine de leurs compagnes paraissent sous la tribune du fond, et leur demandent en chantant des couplets dont la musique n'est pas moins gracieuse que la poésie :

Bergère,
Bien chère,
D'où viens-tu ?
Qu'as-tu vu ?

ses; cette fascination du pouvoir s'exerça sur le peuple lui-même dans le courant du xvi^e et du xvi^e siècle; toute noblesse, tout éclat, toute gran-

LES TROIS PREMIÈRES faisant un pas vers le fond :

Je viens d'une étable
Tout près de ces lieux;
O ciel ! quel miracle
A ravi mes yeux !

LES PRÉCÉDENTES faisant un pas vers le sanctuaire :

Bergère,
Bien chère,
Qu'as-tu vu ?
De plus.

LES PREMIÈRES faisant encore un pas.

Au fond d'une crèche,
Un petit enfant,
Sur la paille sèche,
Sourit en souffrant.

LES SECONDES approchant de même.

Bergère,
Bien chère,
Cet enfant nouveau
Est-il beau ?

LES PREMIÈRES.

Le soleil éclaire
Moins que ses cheveux,
Et jamais la terre
Ne vit si beaux yeux.

LES SECONDES.

Bergère,
Bien chère ! etc.

LES PREMIÈRES.

Saint Joseph, son père,
Vient de le bercer,

deur, lui parut venir du côté du Nord ; en conséquence, la langue de la cour de Louis XIII et de Louis XIV devint-elle à ses yeux l'apanage des êtres

La Vierge, sa mère,
Lui donne à téter.

Bergère,
Bien chère, etc.

Deux bêtes de peine,
Près d'eux s'inclinant,
Avec leur haleine
Réchauffent l'enfant.

Bergère,
Bien chère, etc.

Gens du voisinage
Quittent leur troupeau,
Et rendent hommage
A l'enfant nouveau.

Bergère,
Bien chère, etc.

Quatre ou cinq mille anges,
Accourus du ciel,
Chantent les louanges
Du Père éternel.

Les deux groupes, après avoir fait un pas l'un vers l'autre à chaque couplet, se réunissent un moment et vont au sanctuaire en un chantant sur le rythme employé déjà par les bergers :

Portez vos présents, bergerettes,
Apportez vos fruits les plus doux,
A venir soyez bientôt prêtes,
Pour offrir vos cœurs à genoux.

Indépendamment de leurs cœurs elles apportent un pavillon, élégamment orné de fleurs, de rubans et qui rappelle l'arbre de Noël de l'Allemagne ; une foule de petits oiseaux, tourterelles, merles, grives et perdrix, voltigeant au bout des fils qui les retiennent, s'entremêlent avec des grappes de raisin, des guirlandes de pommes, des chapelets de prunes sèches de



surnaturels, des classes privilégiées, ou du sexe le plus digne de son respect; et les anges, les rois, leurs ministres, les bergères, la parlèrent seuls

noix et de châtaignes..... Après avoir déposé cette offrande un peu prétentieuse, les bergères reviennent sur leurs pas en chantant :

A Bethléem, après minuit,
La Vierge enfanta Jésus-Christ,
C'est le Messie,
Fils de Marie.
Oh ! oh ! oh ! qu'il est beau,
L'enfant de Marie au berceau.

Une étoile pendant la nuit,
Sur la route nous conduisit
Vers le Messie,
Fils de Marie, etc.

Nous quittons l'étable de Bethléem et nous sommes transportés au palais du roi Hérode. L'acteur qui fait le monarque s'assied sur un fauteuil placé au-dessus des fonts baptismaux. Trois *docteurs de la loi* se rangent autour d'une grande table et deux ministres se tiennent à côté du trône. Après ces préparatifs, l'étoile d'Orient, représentée par une bougie, glisse sur une corde tendue sous le plafond, depuis le sanctuaire jusqu'à la tribune, et nous sommes avertis que les rois mages accomplissent leur voyage. Aussitôt, en effet, trois coups sont frappés à la porte extérieure; le suisse, qui devient secrétaire des commandements d'Hérode, va ouvrir, et trouve sur le seuil les trois illustres voyageurs, vêtus à l'orientale, avec des turbans de foulards, de larges pantalons et des châles roulés en ceintures. Au qui va là? du suisse, ils s'empressent de répondre :

Partis des bords lointains que l'aurore naissante
Embellit les premiers de l'éclat de ses feux,
Pour voir l'enfant divin, de l'étoile brillante
Nous suivons l'éclair lumineux.

Le but de leur voyage est communiqué à Hérode qui les admet en audience particulière; l'un d'eux lui adresse un compliment tout à fait oriental dans ses hyperboles et demande l'autorisation d'aller offrir au Messie l'or, la myrrhe, l'encens et leurs hommages. Hérode, qui n'est pas au courant de ce prodige de la Rédemption, répond avec prudence qu'il va consulter les prophètes, pour connaître en quel endroit de son royaume ce prétendu Messie doit recevoir le jour. Les docteurs de la loi feuilletent

dans les mystères à côté des pauvres bergers, réduits à l'humble nécessité de s'exprimer en patois.

les in-folios, discutent, argumentent et trouvent enfin un passage favorable qui leur permet de répondre que :

Sur la prédiction du prophète Michée,
Le Messie a dû naître à Bethléem en Judée.....

Vous l'avez entendu, dit Hérode aux mages... Allez à Bethléem, et ne manquez pas de venir me donner des détails sur la naissance de cet enfant miraculeux. Les rois s'inclinent profondément et se dirigent vers le sanctuaire en chantant une marche d'allégresse.

Pendant qu'ils adorent le Messie, le prêtre termine la messe. Les nombreux acteurs qui ont mis au service de la pompe religieuse leur zèle et leur talent, avec l'onction la plus touchante, donnent une dernière garantie de conviction en recevant le Dieu dont ils viennent de célébrer la naissance, et lorsque la messe est achevée, la scène suivante clôture cette intéressante et singulière cérémonie.

L'ange, toujours assis sur sa chaise suspendue au plafond, avertit les mages de l'orage qui les menace, il leur conseille de ne pas revenir au palais d'Hérode, et les prudents monarques se hâtent de s'éloigner, sous la conduite de l'étoile qui revient au point d'où elle était partie.

Cependant un espion d'Hérode accourt dire à son maître, qu'il ne doit pas attendre les princes parjures, car, malgré l'engagement qu'ils avaient pris de revenir au palais, ils ont regagné leur royaume par la traverse. Hérode ne se contient plus, il se lève avec bruit, et indiquant le sanctuaire à ses gardes, il leur ordonne d'aller à Bethléem

..... Massacrer tous les jeunes enfants,
Qui n'auront pas encore quinze mois ou deux ans.

Le sergent tire l'épée, les halberdiers sont mises en arrêt, mais l'ange avertit Joseph et Marie des barbares projets d'Hérode et leur conseille de conduire le Messie en Egypte. Joseph et Marie s'empressent de fuir *dans la sacristie*. L'armée d'Hérode, composée de la garde nationale du lieu, arrive trop tard, elle en est pour ses recherches, et le mystère, tombant dans le mélodrame, finit par le massacre des Innocents.

Quant à l'origine de ce drame lyrique, nous croyons qu'elle doit être placée de l'an 900 à l'an 1000, alors que les pèlerins revenant de la Terre-Sainte rentraient en Europe en jouant sur les places publiques et dans les églises des scènes chantées et versifiées de la vie de Jésus-Christ. Mais la *pastorale* a dû recevoir en traversant les siècles de nombreuses additions, de considérables changements..... La simplicité, la naïveté inimitable du chant patois des bergers, nous porte à ne faire remonter à la première origine que cette partie de l'œuvre; puis d'âge en âge, chaque metteur en scène y aura ajouté un épisode, un couplet de son époque; c'est ainsi que l'acte des rois-mages y aura été introduit vers le xvi^e siècle, et la gracieuse scène des bergères au xvii^e, comme paraît l'indiquer le caractère de la musique et de la poésie.

Cette distinction délicate, qui a toute l'importance d'une classification sociale, se reproduit dans une foule de chansons méridionales, où de beaux séducteurs aristocratiques daignent parler d'amour, en français, à de pauvres bergères, qui, généralement, repoussent leurs promesses pompeuses pour rester fidèles à de simples amants en sabots; nous devons ajouter que, dans cette espèce de lutte amoureuse et littéraire, les poètes populaires se montrent assez éloquents dans leur langue maternelle, et qu'ils témoignent, dans l'emploi du français, une inexpérience qui n'est pas sans naïveté et qui produit un certain effet comme contraste *.

* Nous donnerons pour exemple de ce genre de transition un dialogue bigorrais dont la satire rappelle assez heureusement les anciens ténsons.

LE MONSIEUR.

Belle Manon, mon tendre cœur,
Ça descendez sous ce feuillage,
Le haut des monts est sans ombrage;
Et du soleil la vive ardeur
Y flétrirait votre fraîcheur.

LA BERGÈRE.

Nou cragni caou, nou cragni herret, Je ne crains le chaud, je ne crains le [froid,
A tout jou soy acoustumado, A tout moi je suis habituée,
Quen siey fresco, qu'en siei brullado, Que je sois fraîche, que je sois brûlée,
D'aco moussu nou boun m'enllet, De cela monsieur ne vous mêlez pas,
Nou cragni caou, nou cragni herret. Je ne crains le chaud, je ne crains le [froid.

LE MONSIEUR.

Ne parlez pas si rudement,
Soyez un peu plus modérée,
De vous aimer je fais serment,
Acceptez-moi pour votre amant.

Nous terminerons cet aperçu de la littérature pyrénéenne en disant un mot des contes, genre de composition qui jouit autrefois d'une grande popularité. Malgré le caractère d'uniformité qui les distingue, ces apologues, toujours satiriques et complètement étrangers aux sentiments de l'âme, sans en excepter l'amour, sont invariablement construits sur un modèle d'enchaînement d'anecdotes de la même nature, qui donne assez de force au développement de la pensée morale, mais qui finit par présenter une certaine monotonie. Prises indi-

LA BERGÈRE.

Moussu, nou mériti de bous	Monsieur, je ne mérite de vous
D'esta aymado ni caressado;	D'être aimée ni caressée;
Io pastouro ta maou roupado,	Une bergère si mal mise
Nou mérito d'ana dat bous,	Ne mérite d'aller avec vous.
Lechalho esta dat sous moutous.	Laissez-la rester avec ses moutons.

LE MONSIEUR.

Ne suis-je pas aussi berger,
Tout comme vous êtes bergère;
Plus d'une fois sur la fougère,
J'ai fait mes brebis pacager.

LA BERGÈRE.

Trop riché pastou serets bous,	Trop riche berger vous seriez,
Suban ma praoubo counchenso,	Suivant ma faible connaissance,
U moussu q'ua tant de sapienso,	Un monsieur qui possède tant de savoir,
Qui sat ta pla parla francès,	Qui sait si bien parler français,
Et you praouboto lou biarnès.	Et moi pauvrete le béarnais.

LE MONSIEUR changeant de langage.

Lou patouès jou ya boi parla,	Le patois aussi je veux parler
Lou francès et d'aoutes lengatjes,	Comme le français et d'autres langues,
Dens las bilos et lous bilatjes,	Dans les villes et les villages,
Oun nous aous ban pastouretja,	Où nous allons rôder autour des [bergères,
Tout lengatje ya caou parla.	Toute espèce de langue il faut savoir [parler.

viduellement cependant, quelques-unes de ces productions du vieil esprit gaulois^a, dans lesquelles chaque conteur fait briller sa verve personnelle dans

^a La traduction du conte suivant pourra donner une idée de la forme ordinaire et de la portée morale de ces petits drames, racontés dans les veillées d'hiver.

AMBROSI LOU PEC. (AMBROISE L'IMBÉCILE.)

Il y avait une fois une femme veuve qui n'avait qu'un fils, mais un fils si sot et si niais que pas une fille n'avait voulu le prendre pour mari. Un jour qu'il n'y avait plus de pain à la maison, la mère prit un boisseau de blé, le plaça dans un sac, mit le sac sur l'épaule d'Ambroise, plaça Ambroise sur le chemin du moulin et lui dit : Va faire moudre ce blé, reviens vite, et n'oublie pas surtout que le meunier ne doit prendre qu'une poignée par boisseau. As-tu bien compris ma recommandation ?

— Oui, ma mère, *une poignée par boisseau.*

— Très-bien, mon fils, tu montres plus d'esprit que de coutume ; mais pour que ta tête folle ne reprenne pas son étourderie habituelle, aie la bonté de répéter en marchant. . . *une poignée par boisseau, . . . une poignée par boisseau.*

— Oui, mère. Et le jeune homme partit en marmottant à chaque pas la phrase recommandée : *une poignée par boisseau ! . . . une poignée par boisseau ! . . .*

Quand il eut fait un morceau de chemin, à peu près aussi long qu'un jugement de M. le juge de paix, il rencontra deux laboureurs occupés à semer leur blé dans un champ qui passait pour la meilleure terre de la commune, et où ils espéraient par conséquent décupler la semence. Aussitôt que le maître-bouvier entendit ce quidam crier tout haut : *une poignée par boisseau ! . . .* il se figura qu'il jetait un sort sur sa récolte prochaine, afin qu'elle ne donnât que le produit illusoire du vingtième ; la colère lui monta à la tête, et, sans autre avertissement, il tomba sur les épaules d'Ambroise à coups de houlette et lui aplatit le dos comme certains maris ont l'habitude de traiter celui de leurs femmes.

— Comment faut-il dire, bon Dieu ! comment donc faut-il dire ? demandait le pauvre garçon en pleurant comme un mouton qui va rendre une visite au boucher.

— Ai-je besoin de te l'apprendre, imbécile ? quand il s'agit de récolte peut-on répéter autre chose que : *Dieu la bénisse ! . . .*

— Eh bien, je dirai : *Dieu la bénisse !* Mais laissez-moi continuer mon chemin, et Ambroise se remet en route en répétant de grand cœur : *Dieu la bénisse ! Dieu la bénisse ! . . .*

Au bout de trente pas, cinq ou six hommes se montrèrent sur un sentier de traverse ; ils conduisaient, par quatre cordes, une petite chienne au poil hérissé qu'ils allaient noyer à la rivière.

— *Dieu la bénisse ! . . . Dieu la bénisse ! . . .* continuait le pauvre benêt sans se préoccuper des nouveaux venus ; mais le chef de la troupe se li-

le cadre traditionnel, flagellent avec une rare énergie le vice ou le ridicule auxquels ils s'attachent ; sottise, paresse, présomption, curiosité, gourman-

gurant qu'il appelait la protection céleste sur l'animal enragé dont il voulait se débarrasser, lança trois ou quatre jurons capables de faire tomber le clocher de l'église s'il avait été plus rapproché, et se mettant à la poursuite d'Ambroise, il le cingla d'une douzaine de coups de cordes qui lui firent implorer la miséricorde de Dieu.

— Comment donc faut-il dire, mon Dieu ! comment donc faut-il dire ? murmurait piteusement le pauvre contus en frottant ses meurtrissures.

— Il faut dire. . . : *Ah ! la jolie chienne qu'on va noyer ! . . .*

— Je dirai tout ce qui vous sera agréable, pourvu que je ne sois plus battu ! . . . *Ah ! la jolie chienne qu'on va noyer ! . . .*

Ambroise avait répété son dicton pendant moins de temps qu'il n'en faut à M. le curé pour bénir trois cents paroissiens après *Missa est*, lorsqu'il entendit plusieurs coups de pistolet retentir à ses oreilles. Il se retourne, toujours en marmottant sa phrase : *ah ! la jolie chienne qu'on va noyer !* afin de ne pas la laisser échapper de sa mémoire ; et il aperçoit une trentaine d'hommes et de femmes, vêtus de leurs plus beaux habits de fête qui conduisaient une fiancée à l'église pour aller lui faire prononcer le *oui* que tant d'époux voudraient transformer en *non* . . . Je laisse à penser quel fut l'effet du cri d'Ambroise tombant au milieu d'une foule de jeunes gens qu'un bon déjeuner avait déjà mis en train de jouer des poignets et des jambes. En entendant comparer la fiancée à une chienne, un frère lui lance un coup de pied, un cousin lui donne un bon soufflet, le garçon de noce un coup de canne, la mère elle-même un coup de béquille. ; s'en était fait d'Ambroise, s'il n'avait apaisé la colère publique en demandant de l'air le plus contrit :

— Comment faut-il donc que je dise, mon Dieu ! comment faut-il que je dise ?

— *Qu'il en soit de toutes ainsi !* voilà le souhait qu'il faut adresser au ciel devant les jeunes filles qui vont faire leur noce.

Après cette nouvelle bousculade, Ambroise, instruit de ses nouveaux devoirs, continua son chemin en répétant avec obéissance : *qu'il en soit de toutes ainsi ! . . . qu'il en soit de toutes ainsi ! . . .* Hélas ! il n'avait pas fait deux cents pas qu'il arrive dans un hameau dont la population entière était sur pied pour éteindre un incendie qui dévorait la maison de M. le maire et qui menaçait de réduire le bourg en cendres. . . N'importe, le pauvre sot passe au milieu de tous ces paysans épouvantés en répétant d'un petit air satisfait : *qu'il en soit de toutes ainsi ! . . . qu'il en soit de toutes ainsi ! . . .*

— Maraud, s'écrie le maire en lui assénant un coup de barre ; ce n'est pas assez que ma maison brûle, tu désires voir toutes celles du hameau partager son sort. Et les paysans, imitant la correction exemplaire de leur magistrat, lui lancent à la tête les seaux, les baquets et tous les objets qui leur tombent sous la main.

— Mais comment faut-il que je dise, mon Dieu ! comment faut-il que

dise, rien n'échappa jusqu'à ces derniers temps au fouet de ces jувэнals de village.

Nous ne fermerons pas ce rapide examen de la littérature des populations pyrénéennes, sans constater l'existence d'une langue particulière, tout aussi étrange que le basque, et transportée dans ces montagnes depuis la fin du xv^e siècle seu-

je dise pour éviter d'être battu ? demandait Ambroise, plus ramolli qu'une pièce de drap roulée sous le foulon.

— Eh ! parbleu, *Dieu puisse l'éteindre !*... lui répondit M. le Maire.

Ambroise s'éloigna tout joyeux, se croyant à l'abri de tout accident, grâce au passeport de l'autorité municipale.

Mais, à la sortie du bourg en feu, il va donner de la tête, comme un mouton atteint de la tourniole, dans la cour d'un paysan qui essayait en vain depuis la veille d'allumer un mauvais four trempé par les pluies du mois de mars. Le malheureux jurait comme un affamé qui n'a pu manger de pain depuis deux jours, et voilà qu'Ambroise lui crie aux oreilles :

— *Dieu puisse l'éteindre !... Dieu puisse l'éteindre !...*

— Que l'enfer puisse l'éreinter ! tu veux dire... repartit le paysan furieux, en lui appliquant cinq ou six coups de fourche sur le dos.

— Et vous aussi, vous n'êtes pas content de mes paroles ! demanda piteusement Ambroise... Comment donc dois-je dire, mon Dieu ! comment dois-je dire ?

— *Beau feu s'allume !* voilà ce que tu dois crier bien haut.

A peine Ambroise avait-il traversé la cour du four éteint, qu'il passe devant la porte d'une vieille femme qui venait de mettre le feu à sa quenouille, et Dieu sait si le lin flambait, et menaçait de gagner la coiffe de la Madelon...

— *Beau feu s'allume !* misérable sorcier, s'écria la fileuse en répondant à la dernière phrase d'Ambroise... tu veux donc que je te brûle la crinière à coups de quenouille !... Et joignant aussitôt l'exécution à la menace, elle se met à frapper le malheureux jusqu'à ce que le manche de roseau se brisa dans ses mains.

— Comment donc faut-il dire, mon Dieu ! comment faut-il dire, pour ne offenser personne ? demanda le pauvre hère en s'affaissant sous le poids douloureux des coups qu'il avait si longtemps endurés.

— Il faut te taire ! répondit la vieille qui, seule, montrait quelque esprit dans cette série de circonstances. Rappelle-toi bien qu'on ne doit jamais dire ce qu'on pense, et moins encore parler tout haut sur les chemins.

Ambroise écouta la leçon et sut en profiter. Renonçant pour toujours à trouver une pensée qui pût servir de bonnet à la tête de tout le monde, il resta bouche close et atteignit le moulin sans être mis de nouveau au régime peu réjouissant des coups de fourche.

lement. Nous voulons parler de l'idiome des *Gitanos*. Mais si nous avons eu si peu de chose à raconter sur des étrangers à moitié sauvages, qui persistent à soustraire leurs lois, les mystères de leur organisation et de leur existence aux habitants indigènes, que pourrons-nous dire d'une espèce de langue d'argot, qu'ils ont le soin de ne parler qu'entre eux, en la dérochant aux oreilles des profanes ? Bien peu de chose, assurément, car nos révélations se borneront à quelques mots usuels et à quelques couplets de chansons que nous devons aux patientes recherches de M. Sansberro, qui les a surpris aux *castarota* de Cibourre, anciens *Gitanos* à moitié confondus aujourd'hui avec le reste de la population basque.

Puissent d'autres investigateurs découvrir de nouveaux lambeaux de ce dictionnaire... ; de larcin en larcin, peut-être parviendra-t-on à reconstituer les parties principales d'une langue à l'aide de laquelle la philologie retrouvera la patrie orientale, qui, dans une de ses éruptions politiques, a jeté sur la terre d'Europe cette lave vagabonde entourée de tant de mystères et d'obscurité !

FRAGMENT DE VOCABULAIRE GITANOS.

Andre-catande.	Couteau de table.
Brastano.	Gendarme.
Balicho.	Cochon.
Birzindo.	La pluie.
Balebas.	Du lard.
Baro.	Grand.
Barqui.	Brebis.
Barquicho.	Agneau.
Cani.	Poule.

Chariben.	Lit.
Chora.	Voleur.
Camouchali.	Avare.
Chaiba.	Jeune.
Chuquel.	Chien.
Debla.	Soleil.
Dihilo.	Fou.
Foutralo.	Eau-de-vie.
Foucarra.	Jolie.
Guebarobeng.	Diable.
Jidal *.	Fromage.
Lacliya.	Garçon.
Luniya.	Mauvaise fille.
Lachou.	Bon.
Lazi.	Nuit.
Mandro.	Pain.
Millota.	Mais.
Mol.	Vin.
Mato.	Sou.
Manoucaro.	Méchant.
Marantu.	La mort.
Macho.	Poisson.
Mouil.	Figure.
Ogacho.	Le maître.
Pimbida.	Cidre.
Pabaya.	Pomme.
Perdinoa.	Gardien.
Pirari.	Amoureux.
Pani.	Eau.
Pi.	Buvez.
Puro.	Vieux.
Pabayobar.	Pomme de terre.
Quera.	Maison.
Sunglo.	Tabac à priser.
Soumin.	La soupe.
Sino.	Navire.
Tiniya.	Enfant.
Tino.	Petit.
Yata.	Chapeau.
Zungali.	Vilain.
Chorro cigo.	Mauvais jour.
Chorro lazi.	Mauvaise nuit.
Pani barro.	La mer est belle.
Lachou lazi.	Bonne nuit.
Lachou cigo.	Bon jour.
Chorro mouil.	Mauvaise figure.
Bocali acha.	J'ai faim.

* Le J se prononce comme en espagnol (Jota).

Pi pani.	Buvez de l'eau.
Ogacho querienda.	Le maître est à la maison.

SIGNE DE LA CROIX.

Leba Tusquet,	Au nom du Père,
Echa Bisquet,	Et du Fils,
Le Apelingnet.	Et du Saint-Esprit.
Taberamente.	Ainsi soit-il.
Yec.	Un.
Douil.	Deux.
Tril.	Trois.
Panchi.	Quatre.
Oiepanchi.	Cinq.

COUPLET CHANTÉS PAR UNE BOHÉMIENNE.

Usti, usti, chakorri,	Regardez, regardez, cette fille,
Mindre foucar moyorré,	Avec sa jolie figure,
Samendé caracolengue.	Qui va chercher des escargots.

AUTRES COUPLETS CHANTÉS PAR UN HOMME.

Migna, migna chumé notré,	Abacali sazala marroumi,
Prima de mariri,	Çazail, çazail contra ta mi lazail
Garde la midel,	Ou que zu cazail,
Vandiya triya, carracherida.	Malere que te cai.

Ce fragment comparatif n'est pas assez considérable pour qu'il soit permis d'en déduire des conséquences définitives. On ne peut s'empêcher de remarquer, toutefois, que les premiers noms de nombre rappellent de la manière la plus frappante ceux du sanscrit : ka, un; dvi, deux; tri, trois; tetratur, quatre; pantchan, cinq; tandis que tous les autres mots sont très-opposés à ceux de cette langue. L'origine indienne, que les philologues ont si affirmativement donnée à l'idiome des Gitanos, rencontre donc de sérieuses exceptions dans celui des tribus pyrénéennes, et l'on serait en droit de

penser que les réfugiés de nos montagnes ne doivent pas être complètement confondus avec les zingaris et les bohémiens de l'Allemagne et de l'Italie, puisqu'il existe entre eux des différences dont il serait très-intéressant de découvrir les causes.

FIN DE L'HISTOIRE DES PYRÉNÉES.

ADDITIONS ET NOTES.

ARCHÉOLOGIE PYRÉNÉENNE.

DESCRIPTION DES MONUMENTS DE TOUTES LES ÉPOQUES CONSERVÉS JUSQU'À NOS JOURS.

Lorsque nous sommes arrivés à la fin du règne du style roman, nous avons rapidement indiqué les principaux édifices religieux que les chrétiens avaient élevés dans les montagnes, et dont la conservation, plus ou moins complète, nous permettait de constater le caractère et la date.

Parvenus à l'immense transformation du ^{xvi}^e siècle, où la société tout entière éprouva de si profonds ébranlements dans la religion comme dans la politique, dans la science comme dans la littérature et les beaux-arts, nous aurions dû compléter la première partie de notre examen par la description des monuments du style ogival que les trois derniers siècles du moyen âge avaient fondés dans les vallées pyrénéennes. Deux considérations nous y ont fait renoncer : d'abord, l'importance et la liaison des événements politiques qui nous entraînaient ; en second lieu, la médiocrité des œuvres gothiques que nous avions à examiner. Il est à remarquer en effet que du côté de la France, comme du côté de l'Espagne, les provinces pyrénéennes manifestèrent un attachement si profond au style roman et un éloignement si marqué pour l'école architectonique, qui partout ailleurs le remplaçait avec tant d'avantages, que l'ogive et ses tours de force d'élégance et de légèreté, ne pénétrèrent dans son sein que sous forme d'ébauche dans le courant du ^{xiv}^e siècle ; l'on ne peut citer comme œuvres un peu remarquables que la cathédrale et le cloître de Bayonne, la cathédrale de Narbonne, celle de Perpignan, celle de Tarragone, de Barcelonne, de Pampelune, mais surtout le cloître de cette dernière ville. Encore si nous exceptons ce dernier édifice, œuvre du ^{xv}^e siècle, n'en trouvons-nous pas un seul qui puisse lutter avec les chefs-d'œuvre du nord de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne ou de l'Italie.

Or il ne faut pas oublier qu'au moment où le style ogival tombait dans l'exagération du genre flamboyant et fleuri, et arrivait à l'époque de sa décadence, la révolution religieuse de Luther et l'établissement des jésuites vinrent précipiter une nouvelle transformation architecturale, comme la guerre des Albigeois et la fondation des Dominicains avaient coïncidé avec la substitution du tiers-point au plein cintre. Les règnes de François I^{er} et de Charles-Quint assistèrent en effet au délaissement du style gothique et aux

essais victorieux de la *renaissance*. Ainsi, par un étrange contraste, l'Eglise, dans ces deux circonstances, abandonna ses traditions architectoniques les mieux consacrées pour adopter les innovations promulguées par ses ennemis. Qu'avait fait le clergé du *xiii^e* siècle, en effet ? il avait appliqué aux cathédrales les règles de l'architecture arabe, et emprunté aux mosquées et aux *alcázars* les inspirations qui devaient enfanter les audacieuses et poétiques créations *gothiques*. Que fit-il au *xv^e* siècle ? il prit à la renaissance profane, à la renaissance hostile des libres penseurs, artistes et poètes, les formes gréco-romaines des palais italiens pour les substituer au style ogival, que trois cents ans de respect et d'admiration avaient élevé à la hauteur du dogme, avec lequel les populations avaient fini par le confondre.

Il nous reste donc deux genres d'édifices à étudier, ceux des *xiii^e*, *xiv^e* et *xv^e* siècles, ceux de la renaissance, *xvi^e* et *xvii^e* siècles. Nous devons même revenir sur nos pas pour compléter nos études sur l'époque romane ; car nous sommes loin d'avoir épuisé l'analyse de ses monuments ; nous n'avons fait qu'en donner un inventaire approximatif à la fin de la période qui correspondait à leur fondation ; et, comme l'architecture et les beaux-arts, cette manifestation permanente et sublime des mœurs et des idées, forment une des bases les plus positives, les plus immuables de l'histoire, nous allons réunir dans un travail complémentaire et particulier toutes nos recherches archéologiques et les analyser à la suite du récit des événements, comme le dernier mot et le critérium solennel de ces événements même.

Sous quelle forme entreprendrons-nous ce résumé ? Par voie d'ensemble en réunissant l'archéologie pyrénéenne dans un même tableau chronologique, ou bien en le fractionnant par provinces ? Plus d'un motif nous font préférer ce dernier parti. Si les populations pyrénéennes présentèrent un certain degré d'homogénéité comme nation fédérale, formée des débris des peuples primitifs, luttant contre l'oppression des peuples nouveaux accourus de la Germanie et de l'Afrique, chaque État particulier n'en conserva pas moins un certain caractère spécial, qui prenait sa naissance, non-seulement dans la race particulière qui formait sa population, mais encore dans l'influence qu'il recevait des États voisins avec lesquels il se trouvait plus directement en relation ; nous avons vu que la Catalogne agit puissamment sur l'organisation et sur les mœurs béarnaises, que la Navarre obéit à la double pression de l'Aragon et des provinces basques, que le Languedoc et le Bigorre adoptèrent les premiers la politique française, que la civilisation anglaise enfin pesa considérablement sur les provinces de l'Ouest des Pyrénées.

Toutes ces influences extérieures, assez faibles jusqu'au *xiv^e* siècle, acquirent plus de gravité à mesure que les relations se multiplièrent, si bien que, parvenues au *xv^e* siècle, elles avaient introduit, ainsi que notre histoire l'a fait ressortir, des modifications si considérables dans les Pyrénées, que cette contrée, démembrée peu à peu par les efforts diplomatiques et par l'invasion violente de l'Espagne et de la France, n'offrit plus que des lambeaux divisés entre ces deux États.

Ces considérations nous engagent à diviser notre travail archéologique par provinces ; les modifications particulières, les nuances diverses recevront plus de relief, et nous espérons que le travail d'ensemble ne perdra rien de son caractère.

VICOMTÉ DE BÉARN.

Eglises romanes. — Sordes. — Le Luc. — Son sarcophage. — Aire. — Sarcophage de Saint-Quirier. — Saint-Sever de Gascogne. — Artous. — Cagnote. — Sauvelade. — Sainte-Croix d'Oloron. — Sainte-Marie d'Oloron. — Morlaas. — Lescar. — Quelques chapelles romanes. — Sauveterre. — *Édifices gothiques.* — Dax. — Lannes. — Sainte-Marie. — Heims. — Orthez. — Monneins. — Navarrens. — *Constructions militaires.* — Camps romains. — Argagnon, Lac et Lescar. — *Campements antérieurs au x^e siècle.* — *Turons dous mourous.* — Lay, Villesegur, Castelnor et Hourcade. — Agueyro. — Peyrehorade. — Saint-Pandelon. — Le Pouy de Heims. — Hastingue. — La Bastide. — Sauveterre. — Loubieng. — Oloron. — Orthez. — Tour de Montcade. — Montaner. — Château de Pau. — Coaraze. — Castets. — Navarrens. — Came. — Bidache. — *Résumé.*

ÉGLISES ROMANES.

Le duc de Gascogne, Guillaume Sanche, l'heureux vainqueur des Normands, joua dans le *x^e* siècle un de ces rôles de restaurateurs et de fondateurs qu'on aime à retrouver sur les grandes figures de cette époque de bouleversement. Nous allons le voir élever successivement les grandes abbayes-mères de Luc et de Sordes dans le Béarn, de Saint-Sever dans la Gascogne et de Saint-Pé-de-Générez sur les limites du Bigorre et du Béarn ; faut-il d'autres preuves pour établir la prépondérance qu'il exerçait dans toute l'ancienne Novempopulanie.

L'abbaye de Sordua (Sordes), établie au milieu des forêts qui couvraient les deux rives du Gave de Mauléon, en 960, ne conserva pas longtemps intacte sa basilique du *x^e* siècle ; car celle que nous voyons aujourd'hui remonte au *xiii^e* pour la majeure partie de ses détails. Pris dans son ensemble, ce monument offre un développement grandiose de 49 mètres de longueur sur 35 de largeur, avec une élévation avantageuse et imposante. Le chevet a trois absides voûtées en cul de four qui s'ouvrent sur le transept. Celle du centre offre plus d'élévation et de profondeur que les latérales ; mais ces dernières seules ont conservé tout le caractère du *x^e* siècle, car la première, construite en hémicycle aux trois quarts de sa hauteur, fut terminée à huit pans coupés, et voûtée en berceau ogival, au commencement du *xiii^e* siècle. La reconstruction du transept transforma plus complètement encore cette partie de l'édifice ; l'arc triomphal disparut pour faire place à un mur très-élevé, dans lequel se développa un triforium formé de huit arcades ogivales à chaque extrémité des bras de la croix, et de seize sur les murs longitudinaux. Ces arcs, aujourd'hui bouchés par une muraille, ne présentent qu'un simple tore, suivi d'une gorge portant sur des colonnettes de la même dimension, dans toute la simplicité du commencement du *xiii^e* siècle.

La grande nef formée de cinq travées porte les traces des tâtonnements

les plus étranges, et fut évidemment construite avec les débris de la première église romane. Un des piliers de l'angle du transept est formé d'un faisceau de huit colonnes romanes, moitié engagées, chacune alternant avec deux colonnettes toriques du ^{xiii}^e siècle. Quatre autres piliers sont octogones. Les trois derniers, cylindriques à leur naissance, se terminent en faisceau de colonnettes. Les chapiteaux à feuilles volutes rappellent le ^{xiii}^e siècle. Les fenêtres des bas-côtés et celles du clerestory remontent seules à l'époque romane, avec le mur dans lequel elles sont établies et qui conserve encore des fragments des colonnes moitié engagées. Il paraît donc que les piliers et les voûtes, détruits par quelque événement dont on n'a pas gardé le souvenir, furent reconstruits au ^{xiii}^e siècle dans l'encaissement des murs primitifs.

On ne peut douter que le porche du transept oriental n'ait la même origine, car nous retrouverons le modèle qui l'a inspiré dans l'église de Sauveterre, monument incontestable du ^{xiii}^e siècle. Il mérite d'ailleurs une attention toute particulière par l'influence moresque à laquelle l'architecte semble avoir obéi : chaque ébrasement, garni de cinq colonnettes, supporte des archivoltes garnies de trois rangs de statues entièrement détruites. Le bas du tympan, au lieu de s'appuyer sur un linteau horizontal, forme un double arc à fer à cheval, dans le style arabe, et la jonction centrale de ces archivoltes reste suspendue dans le vide en forme de hardi pendentif. C'est sur cette clef de voûte que s'élevait la statue nimbée du Christ, dans une rangée de fleurs crucifères.

Comme cette porte formait la principale entrée de l'église, on l'avait munie, sur le flanc septentrional, d'une haute tour carrée, véritable donjon destiné à en défendre l'accès.

Le cloître est complètement détruit ; mais la responsabilité n'en appartient pas à 93. Les galeries romanes ou gothiques durent s'écrouler sous les coups du terrible prince d'Orange, en 1522 ; aussi furent-elles remplacées dans le ^{xviii}^e ou ^{xviii}^e siècle par les lourdes arcades à piliers carrés dont quelques-unes ont été épargnées par les derniers démolisseurs. Tous les bâtiments de l'abbaye avaient été d'ailleurs reconstruits du même jet dans le nouveau style gréco-romain, qui contribua puissamment, selon nous, à éteindre le respect dont les populations avaient si longtemps entouré les établissements monastiques. Ne voyons-nous pas encore des hommes peu dévots, prétendre que leur foi perd, à l'aspect des églises modernes, l'ardeur qu'elle éprouvait sous les voûtes gothiques des antiques cathédrales. Pourquoi les chrétiens du ^{xviii}^e siècle n'auraient-ils pas éprouvé le même refroidissement en présence des palais profanes substitués aux austères habitations religieuses des ^{xii}^e, ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles ?

Quoi qu'il en soit, l'abbaye de Sordes ne disparut pas sans laisser sur le sol des traces ineffaçables de sa puissance et de ses bienfaits : un gros bourg, né à l'abri des murs d'enceinte du monastère, entoure encore ses ruines, et montre les débris d'une de ses portes garnie d'une herse.

— L'église de l'abbaye du Luc (*Lucus, bois sacré*), autre fondation de Guillaume Sanche, fut reconstruite dans le ^x^e siècle et n'a conservé que son abside. Le berceau du chevet est soutenu à son ouverture par deux colonnes romanes demi-engagées, dont les chapiteaux historiés renferment quatre oiseaux joignant leurs becs deux à deux, et Daniel entre quatre lions qui le lèchent de leurs langues énormes. Le fond de l'hémicycle, voûté en cul de four, est orné, au rez-de-chaussée, de six arcades pleines ;



Sarcophage du Luc (Béarn).



Les abaques présentent une succession de tores tronqués, de palmettes, de rinceaux et d'enroulements d'une exécution qui rappelle l'habileté des meilleurs artistes du XI^e siècle.

Nous retrouvons dans le transept les deux chapelles en hémicycles, voûtées en cul de four de l'église de Sordes; chaque chapelle, séparée de l'abside par un espace de 50 centimètres, est éclairée par deux lucarnes latérales.

Quant à l'extérieur, le chevet à grand appareil, parfaitement ajusté, est couronné par une corniche à billettes posée sur des modillons historiés, d'un dessin assez correct... Mais le reste de l'église romane a complètement disparu; au XV^e siècle, un désir d'embellissement fit refaire la porte du nord et celle du bas du transept, toutes les deux à linteau astérique, surmontées de deux étages de panneaux à trilobes aigus; au XVII^e siècle, on reconstruisit les trois nefs.

Passons de la basilique aux bâtiments de l'abbaye. En pénétrant dans l'enclos du monastère du Luc par une porte Tudor, du XVI^e siècle, que surplombent trois machicoulis, on arrive devant une construction quadrilatérale, de la dimension d'une grande salle des gardes; une tour, octogone jusqu'au second étage, et terminée en cylindre plus développé, domine ces murs. La forme de ces tours, la porte à arc Tudor qui conduit à l'escalier, les petites fenêtres quadrilatérales qui la surmontent, les lucarnes meurtrières du bâtiment carré, les croisées, grand modèle, de la façade du levant, la cheminée du fond de la salle du premier étage, tout porte l'empreinte du XVI^e siècle et nous présente les ruines du bâtiment seigneurial qu'habitait le puissant abbé du Luc.

Cette abbaye jouait un rôle assez important pour justifier le caractère séculier et presque féodal de cette habitation. Lorsque Terride faisait le siège de Navarrens, ce fut là qu'il convoqua les États catholiques de Béarn, pour leur faire approuver l'invasion du roi de France (1569) et il ne serait pas impossible que les salles dont nous venons de visiter les ruines eussent servi à l'assemblée qui s'empressa d'exclure les protestants de tous les emplois publics, de confisquer leurs biens, et d'organiser un conseil souverain complètement catholique. Mais quelque temps après, Montgomery chassait Terride des environs de Navarrens, et les huguenots détruisaient les bâtiments, coupables d'avoir offert asile aux États catholiques.

— Hâtons-nous d'abandonner cet ensemble de monuments disparates, et portons toute notre attention sur le magnifique sarcophage gallo-romain qui reste obscurément relégué dans un angle de l'église.

Une scène de grand relief, et qui paraît au premier abord ne renfermer qu'une action, occupe la face entière de la cuve; tous les costumes, formés de la toge romaine, sont admirablement drapés et présentent cette unité, cette simplicité qui caractérisent les sculptures des catacombes de Rome. On sait d'ailleurs que les bas-reliefs de cette époque ont pour particularité de réunir différents sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament, sans indiquer de séparation, souvent même en superposant les personnages. Or le tombeau du Luc offre une reproduction tellement exacte de ces œuvres des premiers chrétiens, reproduites dans la *Roma subterranea* de Bosio, que l'étude de ces dernières nous permet de donner aisément l'explication des divers sujets qu'il renferme.

Un personnage placé au centre et tendant ses mains vers deux autres divise la scène en deux parties égales; celui de droite porte un objet informe roulé dans sa robe; l'autre, un vase d'où sont tombés deux boules res-

tées à ses pieds. Cette scène, si souvent retracée dans les tombeaux du Vatican, représente évidemment la pêche miraculeuse et la multiplication des pains; le personnage de gauche portant toujours deux poissons dans un plat, et celui de droite des pains ronds dans une corbeille.

A l'angle de gauche, un personnage se prosterne la face contre terre sous la baguette du Christ, auquel l'art n'avait encore affecté aucun attribut (le nimbe était inconnu et la baguette était souvent donnée à Moïse); le Christ tient à la main le rouleau de parchemin également attribué aux Apôtres. Le personnage prosterné serait-il la femme adultère ou Lazare ressuscité? Nous ne saurions trancher la question; toujours est-il qu'au-dessus du suppliant s'élève l'espèce de momie placée sous une arcade qui représente Lazare dans son tombeau; une femme, probablement la sœur de Lazare, pleure à côté de ce sépulcre: on dirait même qu'une statue sans vêtements a été couchée au-dessus du monument funèbre.

Quatre individus se font remarquer entre les deux Christ dont nous venons de parler, deux enfants sont devant eux: Isaac, portant le bûcher sur sa tête, prouve que l'homme le plus rapproché est Abraham. Un second enfant, debout et dans l'attitude de celui de l'Évangile, reçoit sur son front la main du Christ qui le bénit.

Dans la scène de droite, nous retrouvons Abraham prêt à plonger son couteau dans la gorge d'Isaac agenouillé devant lui, et qu'il tient par la chevelure; trois personnages amplement drapés, ayant à la main gauche les rouleaux de parchemin que le livre de l'apostolat devait plus tard remplacer, lèvent légèrement la main droite comme pour l'engager à suspendre son sacrifice. Le plus rapproché, qui probablement représente le Créateur, lui saisit le bras. Quelle est la femme sculptée sur le second plan, et faisant pendant à celle de l'autre bout du sarcophage, car l'artiste l'a placée dans une position entièrement analogue, pleurant comme elle, appuyée comme elle contre l'angle d'un autel assez élevé? Serait-ce Sarah gémissant sur le sort de son fils? Une victime humaine étendue au-dessus d'un autel, un bœuf sculpté sur la face antérieure, indiquent assez qu'il s'agit encore du sacrifice d'Isaac. N'oublions pas de remarquer une espèce de suivante, tête nue, qui s'approche de Sarah et semble lui dire que son fils est épargné. Les deux retours du tombeau possèdent d'autres bas-reliefs également conformes à ceux des sarcophages de Rome, et néanmoins d'un dessin très-inférieur à celui de la scène principale. L'un représente Adam et Eve, près de l'arbre de science; l'autre, Daniel dépoillé de ses vêtements, debout entre deux lions, et levant une main vers le ciel. Nabuchodonosor, portant le sceptre, et suivi d'un de ses ministres, donne à cette scène un complément qu'elle ne reçoit que rarement dans l'iconographie chrétienne. En résumé, tous ces personnages, groupés et sculptés sur le modèle exact de ceux des catacombes, ne peuvent laisser de doute sur leur exécution par un artiste italien du IV^e ou du V^e siècle. Il règne dans toutes les scènes une aisance, une majesté qui ne peuvent appartenir qu'à cette époque caractéristique de l'art chrétien; malheureusement toutes les têtes ont été brisées, à l'exception de celles du second plan, qui représentent la suivante aux cheveux artistement onduvés, et un soldat à la physionomie énergique; mais ces échantillons suffisent pour faire comprendre toute l'habileté, toute la supériorité que l'artiste a déployée dans cette composition.

— La description de ce tombeau nous conduit naturellement à parler de

celui de Saint-Quirier d'Aire, œuvre à peu près contemporaine et qui reproduit un autre type des sarcophages romains des premiers siècles. Ce dernier en effet présente des scènes plus détachées. Les personnages sont moins superposés, et les deux premiers de gauche sont même séparés par des arbres. Ce monument enfin, plus complet que celui du Luc, a conservé son couvercle orné d'une tête à double profil à chaque angle, et divisé en deux bas-reliefs par un cartouche central, destiné à recevoir le nom du défunt. Toutes ces dispositions n'avaient pas été inventées par les premiers sculpteurs chrétiens, elles remontaient à l'époque païenne, comme on peut s'en convaincre en examinant le grand sarcophage de la galerie des antiques du Louvre reproduisant la vengeance de Médée; la nouvelle école chrétienne se contenta de changer les scènes des bas-reliefs en substituant les traditions bibliques aux traditions mythologiques.

Un des panneaux du couvercle représente Abraham prêt à immoler son fils prosterné: le bœuf placé à gauche, et Isaac portant son bûcher à droite, complètent cet épisode. L'autre panneau renferme le monstre marin rejetant Jonas sur la côte et Tobie prenant le poisson. Dans la grande composition de la cuve, nous remarquons, en allant de droite à gauche: 1^o Le Créateur, drapé à la romaine, portant un rouleau de parchemin et formant Adam du limon terrestre. — 2^o Adam et Eve, complètement nus et supérieurement dessinés, mangeant le fruit défendu. On ne peut se défendre d'admirer l'exécution supérieure du serpent roulé, non pas au haut de l'arbre, mais à la naissance du tronc; jamais petite couleuvre ne fut plus habilement prise sur nature. — 3^o Un personnage appliquant la main sur son cœur. — 4^o Le bon Pasteur, dans le costume romain des gens du peuple, portant l'agneau sur ses épaules; imitation exacte du même sujet, peint et sculpté dans les Catacombes. — 5^o Un personnage, probablement le Christ, bénissant l'enfant placé devant lui et qu'il tient dans ses bras. — 6^o Une *Orante*, les bras étendus, largement drapée et placée entre deux arbres: un lion montre sa tête à ses pieds, ce qui pourrait faire prendre ce personnage pour Daniel, si l'art de cette époque ne représentait toujours le Prophète sans vêtements. — 7^o Le Christ touchant le corps de Lazare, emmaillotté et placé debout sous l'arc d'un tombeau, pour le rappeler à la vie. — Un pilastre orné de feuillages orne chaque angle du sarcophage.

Comment ces deux monuments, que l'on dirait enlevés à la collection du Vatican, se trouvent-ils dans la Novempopulanie?..... Il est évident que les premiers évêques de Béarn et de Gascogne les achetèrent à des sculpteurs italiens, qui évidemment avaient dans leurs ateliers de nombreux objets de ce genre, fabriqués d'avance, et toujours prêts à être livrés aux acheteurs; nous n'en voudrions pour preuve que le cartouche du couvercle de celui d'Aire, qui, destiné à recevoir le nom du mort, ne fut jamais rempli, dans la crainte peut-être de faire casser le marbre par un ouvrier malhabile.

On n'avait pas besoin d'aller en Italie pour se procurer des sarcophages de cette valeur; le commerce en avait des dépôts dans les principales villes de la Narbonnaise. N'est-il pas probable même qu'à l'époque du fameux concile d'Agde, tenu sous le roi visigoth Alaric (506), les spéculateurs eurent le soin d'apporter dans cette ville un certain nombre de ces œuvres d'art, afin de les mettre sous les yeux de cette grande réunion d'évêques? Or nous savons que Marcellus, d'Aire, et Gratus, d'Oloron, prirent part à cette assemblée célèbre; pourquoi ces deux évêques n'auraient-ils rapporté dans

leurs diocèses ces sarcophages remarquables, le premier pour y renfermer les cendres de saint Quiterie, le second pour y placer celles de quelque autre saint vénéré?... Si ce dernier tombeau se trouve aujourd'hui déposé au Luc et non à Sainte-Croix-d'Oloron, ne peut-on dire qu'il fut transporté dans cette abbaye à l'époque des guerres de religion, dans l'espoir de le soustraire à des fureurs dont il ne put cependant éviter les atteintes? Quoi qu'il en soit, il est à remarquer que celui d'Aire, placé dans les anciennes cryptes de la basilique romane, a tout près de lui le tombeau primitif de saint Quiterie, cuve grossière de marbre, entièrement dépourvue d'ornementation, et qui, conformément aux usages du III^e et du VI^e siècle, formait la table de l'autel souterrain sur lequel on célébrait la messe en souvenir des mystères des Catacombes. C'est entre ces deux tombeaux que coule encore la fontaine où les chrétiens venaient recevoir l'eau lustrale. C'est au-dessus de ces voûtes basses et à plein cintre que s'élève le chevet de la basilique romane. Par une disposition toute particulière, ce chevet seul est de plain pied avec le reste de l'église; les deux absides latérales, assez élégamment ornées d'arcatures et de colonnes romanes, servent de cages aux escaliers qui descendent dans les cryptes. Chacune de ces absides est séparée du chevet par un cachot humide, à berceau plein cintre, où l'on remarque, encore scellés à la muraille, les deux anneaux et les chaînes de fer qui retenaient le prisonnier par la jambe et par le cou.

C'est d'ailleurs tout ce qui a survécu de l'ancienne basilique d'Aire; le reste de l'église, construit en briques, ne remonte qu'au XII^e ou au XIII^e siècle; le porche et le clocher carré, notamment, ont conservé les caractères de cette époque, tels que le mélange du plein cintre et de l'ogive, le tympan représentant la résurrection des âmes, leur jugement et leur entraînement vers le paradis et vers la gueule béante de l'enfer; l'intérieur de la nef a été complètement reconstruit au XVIII^e siècle.

Puisque nous nous trouvons hors des limites septentrionales du Béarn, et que nous y avons été conduits par l'examen de l'église du Luc, ne quittons pas cette haute partie de la Gascogne, sans examiner la fondation la plus importante de Guillaume Sanche.

— La *Basilique de Saint-Sever*, construite par ce prince sur le tombeau de saint Sever, en commémoration de l'expulsion des Normands, à la fin du X^e siècle, présente des particularités architecturales qui font de cette œuvre la création la plus grandiose et la plus intéressante de cette partie de la France..... Le transept, qui coupe l'édifice en deux parties à peu près égales, sert de base à un groupe de sept absides placées à l'extrémité d'un même nombre de nefs parallèles dont la longueur augmente en allant du bout des transepts vers le chevet central. Ce dernier, formé de deux travées, s'ouvre sur les bas-côtés par deux arcs plein cintre à colonnes romanes engagées dans des pilastres. Ces bas-côtés communiquent à leur tour avec d'autres nefs latérales, toujours plein cintre, mais très-surbaissées et formant seulement la moitié de l'ouverture des arcades précédentes; les deux bras du transept, enfin, se terminent par une galerie basse de deux arcades plein cintre supportant une galerie haute de quatre qui est en communication avec le reste du triphorium. Maintenant donnez à ces dispositions excessivement rares, des colonnes cylindriques, ici renflées à la romaine, là couronnées d'énormes chapiteaux dans le goût du X^e siècle; ajoutez-y des arcs à tores tronqués, de grandes arcatures appliquées contre la plupart des murs du chevet; et

vous pourrez vous faire une idée de la magnificence de cette partie de la basilique.

Quant aux nefs du fond elles ne s'éloignent en rien du plan ordinaire des édifices romans; la grande voûte sans nervures appuie ses arcs doubleaux sur des colonnes moitié engagées, les chapiteaux historiés et les arcs de jonction des nefs se ressentent cependant de l'influence du XII^e siècle; car plusieurs de ces derniers sont dessinés en ogives, les voûtes des bas-côtés ont reçu les lourdes nervures croisées et ogivales de la transition, et de grandes fenêtres du XIV^e et du XV^e siècle se trouvent mêlées à des ouvertures plein cintre élancées et sans ornements.

Si l'art a laissé de si précieux souvenirs dans l'intérieur de la basilique, la guerre en a gravé de bien pénibles sur ces murailles mutilées et noircies; les trois absides du nord ont conservé leur grand appareil et quelques débris de leurs corniches à billettes, avec modillons historiés; mais les autres, complètement détruites, n'offrent qu'une construction grossière et récente. Une haute tour carrée, bâtie sur le transept septentrional, comme un donjon destiné à défendre le sanctuaire, porte de nombreuses traces de l'incendie qui détruisit la porte romane de cette partie de la basilique; la principale porte du couchant, enfin, n'ayant conservé que son grand arc roman, reçut une porte gréco-romaine au XVIII^e siècle, et une immense fenêtre ogivale au XV^e..... A quelle époque doit-on faire remonter ce désastre? Probablement à l'année 1442, lorsque Charles VII enleva Saint-Sever aux Anglais, après un assaut où les deux partis luttèrent de violence et de rage..... Le cloître des bénédictins, lui-même adossé à la basilique, fut complètement détruit dans cette funeste circonstance, et les débris de celui qui le remplaça dans le XVI^e siècle, n'offrent que des arcs plein cintre bâtis en brique, dont les piliers carrés sont ornés des petites colonnes romanes qui survécurent à la destruction.

Saint-Sever, cap de Gascogne (tête de Gascogne), capitale des possessions anglaises, n'a d'ailleurs conservé des anciennes fortifications qui le rendaient formidable que ses fossés et quelques pans de remparts couronnés de créneaux..... Après cette rapide excursion hors du Béarn, revenons sur les bords du Gave.

— Les sentiments de tristesse que nous éprouvons sur le seuil de tous les antiques monastères nous attendent près de celui d'Artous, situé au midi de Peyrehorade. Entrons dans l'église par la porte du transept qui donnait sur le cloître, aujourd'hui détruit. Cette porte plein cintre, ornée de deux colonnes romanes, indique tout d'abord le style de l'édifice: des fenêtres d'un élancement excessif, car elles n'ont pas moins de quatre mètres de hauteur sur dix-huit pouces de large, l'éclairent au nord et au midi. De légères lignes lombardes servent de contreforts aux murs construits en grande pierre de taille d'un ajustement remarquable. La nef, privée de bas-côtés, forme une croix latine, dont le chevet en abside est voûté en cul de four; les deux arcs doubleaux légèrement surélevés à la clef reposent sur des colonnes moitié engagées, qui rappellent l'élégante simplicité romane par leurs corbeilles formées d'entrelacs et d'enroulements parfaitement travaillés.

Mais tous les détails que nous venons de parcourir se trouvent dépassés par l'extérieur des absides, l'œuvre la plus pure, la plus correcte et la mieux conservée qu'il nous ait été donné de voir. Des colonnes géminées, placées entre les fenêtres, s'élancent du sol jusqu'à la corniche du chevet

central, formée de trois rangs de billettes et portant sur arcatures. On remarque parmi les modillons historiés, un homme buvant dans un tonneau (ivrognerie), — un loup mettant ses deux pattes dans sa bouche (gloutonnerie), — une femme entourée de serpents qui sucent ses mamelles (luxure), — un homme portant les deux mains à ses lèvres, — Adam tenant la pomme, — un homme sans vêtements caressant son menton d'une main et son ventre de l'autre (vanité), — un homme également nu levant une massue (violence), — la fuite en Egypte, — quatre moines portant des piles de livres, trois fois répétés, — un homme jouant de la flûte. — Nous citerons parmi les sujets de l'abside du sud, un homme et une femme nus, entourés de serpents qui passent entre leurs cuisses et viennent mordre leurs mamelles (encore la luxure), — un prêtre posant un fagot d'épines sur ses parties génitales, et un autre pressant une croix contre sa poitrine (mortification).

Cette église remarquable par l'unité de son style, l'élégance et la sobriété de son ornementation, doit remonter au ^x^e siècle. Il est évident que les nervures croisées des voûtes, la hauteur des fenêtres, la perfection des modillons et des chapiteaux ne peuvent appartenir qu'à cette époque; encore faut-il faire observer que les artistes qui exécutèrent ce travail surent s'élever au-dessus de leurs contemporains.

La façade septentrionale des bâtiments du monastère porte également quelques traces de l'époque romane; mais les murs, percés de croisées et de grandes fenêtres, prouvent aussi qu'ils ont subi profondément les influences des ^{xv}^e et des ^{xvii}^e siècles.

— L'abbaye de Cagnote, fondée vers 1100, n'eut jamais l'importance de ces abbayes-mères qui mettaient leur gloire à multiplier leurs succursales. Passée sous le niveau destructeur des révolutions, elle n'offre aujourd'hui qu'une église du ^x^e siècle, considérablement modifiée au ^{xii}^e et au ^{xiv}^e. Le chevet carré avec voûte en ogives avec nervures croisées qui reposent sur des modillons à tête humaine ou coniques; une colonne romane à feuilles plates volutes a survécu à la voûte plus ancienne que l'ogive remplaça. L'arc triomphal lui-même a pris la forme ogivale, ainsi que celui de deux chapelles latérales.

La grande nef, privée de son berceau, a conservé toutefois ses petites lucarnes romanes. Il est évident que cet édifice posséda des bas-côtés, car on aperçoit au nord, sur les murs extérieurs, des arcades ogivales retombant sur colonnes romanes, et au sud un faisceau de colonnes du ^{xiii}^e siècle, à grand diamètre. Le cloître a complètement disparu.

Il est donc présumable que l'église primitive du ^x^e siècle, ayant perdu ses voûtes et ses bas-côtés par quelque accident, fut réparée au ^{xii}^e et au ^{xiii}^e siècle, et que les bâtiments d'habitation reçurent au ^{xvii}^e ces constructions profanes que nous avons remarquées à Sordes, et que nous ne cesserons de retrouver dans presque tous les monastères.

— L'abbaye de la Sauvelade, fondée par Gaston IV, peut marcher de pair avec celle de Cagnote, car elle n'eut jamais l'aspect monumental et somptueux de Sordes ou de Luc, et son église primitive, restée intacte, présente le type des monuments religieux les plus modestes du commencement du ^{xii}^e siècle.

Cet édifice, de très-petit modèle, forme une croix latine avec un chevet à trois absides et ne possède pas la plus légère ornementation. Des pilastres à angles droits supportent les arcs doubleaux, dont ils ne sont que le

prolongement; les murs, de 1 mètre 40 cent. d'épaisseur, sont dépourvus de contreforts; une bande de pierre, grossièrement équarrie, régnant sous la toiture du chevet, forme toute la corniche; un appareil mal équarri et mal ajusté, des fenêtres à retraite et sans colonnes complètent son aspect primitif et grossier.

La destruction de Sauvelade remonte plus haut que 93. Ce fut Montgommery qui en consumma le pillage et l'aliénation à la suite de sa conquête du Béarn. Un gentilhomme s'en rendit acquéreur, et fit bâtir une châtellenie pour remplacer le monastère détruit par les calvinistes; mais l'habitation féodale a partagé, à son tour, le sort de l'habitation religieuse, elle n'est plus qu'une maison d'exploitation. Après avoir payé ce tribut rapide à Cagnote et à Sauvelade, nous n'allons pas tarder à retrouver des monuments dignes d'un plus long examen.

— L'église de Sainte-Croix d'Oloron, bâtie par Centulle IV et par l'évêque Amatus, vers 1080, présente à peu près les dimensions de celle de Sordes; mais son style roman, quoique peu orné, offre plus d'homogénéité et d'harmonie.

Le chevet très-élevé, voûté en cul de four, est orné de cinq arcatures intérieures qui rappellent celles du Luc. Les colonnes moitié engagées, qui supportent les arcs doubleaux, sont couronnées de chapiteaux historiés représentant Hérode assis devant une table avec deux de ses ministres et accordant la tête de saint Jean-Baptiste à Hérodiade, dont la fille exécute des tours de force sous la table. Les retours du chapiteau complètent cette scène par la décollation du martyr et par la présentation de sa tête au despote de la Judée. Un autre chapiteau renferme les trois rois mages inclinés devant la Vierge qui tient l'Enfant divin sur ses genoux. Rappelons-nous ces chapiteaux, nous les retrouverons dans une autre basilique du Béarn.

La coupole du transept présente, comme particularité assez peu gracieuse, huit nervures grossières et carrées s'entrecroisant et se pénétrant aux intersections.

Quant à la grande nef, ses arcs doubleaux reposent sur des colonnes romanes, ayant des fruits aux angles des bases et appliquées sur des pilastres. Une élégante fenêtre à colonnettes romanes avec archivolt, ornée dans la gorge de chapiteaux de fruits, donne du jour à chaque bras du transept. Mais les trois chevets sont moins ornés à l'extérieur que ceux du Luc et d'Artous, et nous n'avons à remarquer au dehors de cet édifice que la tour carrée, redoublée de contreforts, qui s'élève près de la porte du transept, comme celle que nous avons rencontrée à la basilique de Saint-Sever. Des traces profondes d'incendie prouvent également la part qu'elle dut prendre à la défense de Sainte-Croix, lorsque les calvinistes voulurent l'enlever aux catholiques.

— L'église de Sainte-Marie, bourg situé sur l'autre rive du Gave, ajoute une singularité de plus à celles que nous ont offertes quelques autres basiliques romanes œuvres de plusieurs siècles, telles que celle de Sordes, par exemple. Les regards se fatiguent en effet à chercher un peu d'ensemble au milieu des fragments les plus disparates ajustés au hasard, et l'on a quelque peine à y saisir les traces de trois styles un peu tranchés; on finit cependant par constater : 1^o le roman du ^x^e siècle dans le transept et une partie de la grande nef et des bas-côtés; 2^o des rajustements du ^{xiii}^e siècle dans plusieurs travées et sur quelques piliers qui se rapprochent

du porche ; 3° le *xiii*^e siècle sur des piliers à sept colonnes et sur plusieurs nervures toriques ; 4° le *xiv*^e siècle enfin dans le chevet entouré d'une nef et de cinq chapelles.

Chacune de ces chapelles se termine à trois pans coupés, et les angles ornés d'un faisceau de trois colonnes, reçoivent des nervures à simple arête rabattue. Quelques chapiteaux offrent des feuilles aplaties ; une fenêtre à lancette, sans meneaux, éclaire chaque pan.

Il ne faut pas être surpris de l'absence d'unité [qui règne dans cette église, et des réparations successives et disparates qu'elle a reçues. Sa situation dans un bourg moins bien défendu que la haute cité d'Oloron, attira sur elle, non-seulement la fureur des Normands, mais encore celle de tous les ennemis extérieurs qui troublèrent le règne des vicomtes du Béarn, même celle des troupes espagnoles du prince d'Orange au *xv*^e siècle.

Hâtons-nous d'arriver au porche, la partie la plus remarquable de la basilique. Ses trois grandes arcades appuient leurs retombées sur des colonnes romanes, moitié engagées, et supportent une grande voûte qui recouvre et protège la porte si intéressante qui doit attirer toute l'attention de l'archéologue. Des ébrasements ornés de deux colonnes sur chaque face, précèdent deux arcs plein cintre, supportés à leur réunion centrale par une forte colonne cylindrique, qui a pour base un groupe de quatre cariatides représentant des captifs attachés entre eux par des chaînes de fer ; ils ploient sur leurs genoux, et portent la main à leur tête comme pour combattre le poids énorme qui les écrase. Le grand plein cintre de la porte, divisé en deux arcs, et formé de plusieurs voussures de l'ornementation la plus heureuse, présente les dispositions successives que nous allons indiquer.

1° Un tore, accompagné de deux gorges, dont l'une contient un rang de perles ; 2° des palmettes profondément fouillées ; 3° un rang de statues représentant les travaux ; 4° plusieurs voussures de tores et de gorges ; 5° un second rang de statues représentant les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse... Les travaux où les saisons sont figurés par des hommes du peuple en jaquette, se livrant aux occupations les plus ordinaires. Les mutilations en ont détruit le plus grand nombre ; on en distingue cependant qui portant un pain, — qui élevant un lapin par la patte, — qui tenant un panier d'œufs, — qui faisant bouillir une marmite, — qui empiquant des objets ressemblant à des livres, — qui chargé d'un poisson, — qui à genoux devant une espèce de tonneau, — qui se livrant au sommeil, — qui assis sur un siège, — qui portant un fardeau au bout d'un bâton... Il est à remarquer qu'un porc, auquel l'artiste a donné une très-grande dimension avec une intention évidente, ne craint pas de prendre place dans ce banquet allégorique. Cette voussure des saisons repose de chaque bout sur un quadrupède énorme, formant saillie en forme de gargouille.

Les vingt-quatre vieillards sont présidés à la clef de voûte par l'agneau pascal, tenant la croix et placé dans une auréole ; tous les vieillards portent la couronne, le long manteau, la barbe entière et jouent d'un instrument ; ils sont assis de face, et ressemblent aux rois carlovingiens qui ont servi de modèle aux cartes à jouer. Le tympan sculpté en très-bas relief est occupé par une descente de croix assez grossière. Ajoutons enfin que deux soldats de demi-grandeur naturelle, des fragments de personnages à moitié détruits, et une galerie de triforium, formée de trois arcs sépa-



Porte de Morlaas (BÉARN)

rés par des colonnes géminées, règnent au-dessus du grand arc comme pour en compléter l'ornementation.

Il est évident que cette porte date du xii^e siècle; quoique différente de celle de Sordes, elle présente cependant un caractère général qui la rapproche de son style. Elle s'éloigne de la simplicité de celles du x^e siècle dont le tympan seul était orné de bas-reliefs, elle n'a pas encore la prodigieuse richesse de celles du xiii^e.

— Ce n'est pas d'ailleurs le seul travail de ce genre dont le style roman dota le Béarn; l'ancienne basilique de Morlaas possède une porte si fidèlement exécutée sur le dessin de celle d'Oloron, que nous ne pouvons nous dispenser de les rapprocher toutes les deux dans cette analyse. Peu de mots nous suffiront d'ailleurs pour noter les différences qui les distinguent. D'abord, absence de porche; la double baie de la même forme, mais un peu plus étroite, est séparée par un pilastre carré, remplaçant la colonne romane aux quatre captifs. Ce pilastre est orné d'enroulements de branches et de feuilles garnies d'oiseaux, de quadrupèdes artistement travaillés; une chèvre broute une feuille, un piqueur est assis sur des arbustes. Hâtons-nous de dire que le dessin se rapproche tellement de la Renaissance, que ces espèces d'arabesques auraient bien pu n'être faites qu'à l'époque d'Henri IV, en souvenir des hardis chasseurs qui occupèrent le trône de Béarn, et dont un des derniers, Gaston Phébus, a laissé un traité de la science alors si importante des grands veneurs.

Les quatre statues qui supportaient le linteau, en forme de cariatides, le système compliqué des voussures fuyantes, retombant sur des abaques continues, ornées de palmettes, les huit statues nimbées de chaque ébrasement présentaient incontestablement plus de richesses que les parties correspondantes de Sainte-Marie d'Oloron, indépendamment du tympan principal, enfin, représentant le Christ bénissant, entouré des attributs des quatre Évangélistes, chacune des deux portes était surmontée de bas-reliefs aujourd'hui détruits.

Quant aux voussures elles étaient formées: 1^o d'un angle droit orné de palmettes; 2^o de vingt-six oiseaux ressemblant à des canards, (l'un mangeait un serpent, un autre un poisson, l'autre se perçait le flanc; ils marchaient en sens inverse pour monter vers la clef de voûte, où deux d'entre eux se becquetaient en signe d'alliance); 3^o de deux bandes de billettes; 4^o d'un tore à échiquier losangé; 5^o d'un autre rang de feuilles enroulées; 6^o des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse présidés à la clef par l'agneau pascal, et entièrement semblables à ceux de Sainte-Marie; 7^o d'une ligne de gros fruits et de fleurons; 8^o de travailleurs complètement identiques à ceux de Sainte-Marie, avec la seule différence qu'ils dominaient les vingt-quatre vieillards au lieu d'être placés au-dessous. Une dernière archivolt de rinceaux couronnait cette œuvre importante, que les calvinistes ont complètement mutilée.

L'intérieur de la basilique de Morlaas devait considérablement ressembler pour ses dimensions et sa forme aux églises d'Artous et d'Oloron, mais l'incendie et les réparations successives ont fait disparaître presque tous les détails. Les trois hémicycles du chevet s'ouvrent sur le transept comme dans toutes les églises du Béarn, par trois arcades plein cintre, et sont ornées de colonnes moitié engagées, de chapiteaux historiés, de fenêtres avec colonnettes d'angle, d'archivoltes de billettes. Si leurs voûtes ogivales semblent remonter à la fin du xii^e siècle, les

absides du moins rappellent le x^e par leurs fenêtres à retraite et leurs colonnes excessivement écrasées.

— Il est naturel de passer de Morlaas à Lescar; car si Morlaas tira son nom du lieu où le chevalier gascon, Loup Fort, assassina un ennemi du duc Guillaume Sanche, Lescar, que les Normands avaient détruit, fut retiré de ses ruines par l'assassin devenu repentant, qui passa le reste de ses jours dans une cellule construite au milieu des broussailles qui recouvraient l'antique cité.

La cathédrale de Lescar est d'une régularité parfaite, et présente une longueur de 81 mètres sur 22-50 de largeur, dimensions à peu près semblables à celles de Sainte-Croix d'Oloron. Le chevet, voûté en pont et en cul-de-four, s'ouvre par un arc plein, retombant sur colonnes romanes isolées, et se reproduisant à chaque entrée des bras du transeps. Une ouverture de grande dimension, divisée en deux baies trilobées, éclaire le fond de l'abside centrale; à droite et à gauche, enfin, s'ouvrent sur le transeps deux chapelles voûtées en pont et cul-de-four, ornées à leur entrée par un arc doubleau et par des colonnes engagées conformément à la plupart des églises romanes. Quant à la grande nef, un peu moins élevée, mais plus large que celle des églises romanes du x^e et x^e siècle, elle se divise en quatre travées, formées régulièrement de colonnes moitié engagées dans les forts pilastres supportant les arcs doubleaux. Leur berceau n'est pas divisé par des nervures; mais on doit noter une disposition toute particulière qui devait fortement consolider cette partie de l'édifice en combattant la poussée des grandes voûtes. C'est que les berceaux des bas-côtés sont dirigés dans le sens opposé à la grande nef, et appuyés sur des arcs transversaux plein cintre. Il est à remarquer que peu d'églises romanes sont aussi riches en chapiteaux historiés que celle de Lescar; nous signalerons comme les plus intéressants: l'Adoration des mages et les différentes scènes de la décollation de saint Jean-Baptiste que nous avons déjà observées à Sainte-Croix d'Oloron. Trois de ces bas-reliefs paraissent sortir des mains du même artiste; et, circonstance assez remarquable, se trouvent reproduits sur deux chapiteaux. En réunissant ce fait à un grand nombre du même genre, n'est-il pas permis de penser que le x^e siècle, auquel toutes les colonnes de Lescar appartiennent incontestablement, possédait des ateliers de sculpture où chaque artiste fabriquait à l'avance de nombreux exemplaires du même sujet, et les vendait ensuite aux architectes comme nos fabricants de carton-pierre écoulent aujourd'hui leurs produits?...

Quoique nous n'ayons pas la date de la construction de l'église de Lescar, les points nombreux de ressemblance qu'elle offre avec Sainte-Croix d'Oloron nous permettent de remonter à son origine. Lescar possède, à l'exemple de celle-ci, de grandes fenêtres ornées de gorges à fruits; cette ornementation peu fréquente se répète dans les bandes du transeps et sur les angles des soubassements; nous retrouvons sur les chapiteaux l'Adoration des mages et la Décollation de saint Jean-Baptiste. Nous pouvons donc hardiment donner à la cathédrale de Lescar la date de Sainte-Croix et la fixer à la fin du x^e siècle.

Le chevet autrefois pavé de mosaïque, conformément au goût de l'époque romane, montre encore, sous le plancher du chœur, des fragments précieux de cet art des premiers siècles chrétiens; le dessin en est assez profane et faisait partie d'une grande bande de sujets de chasse placée autour du

chœur et encadrant un sujet intérieur, tel qu'une rose, un labyrinthe, peut-être même un simple carrelage plus grossier. On y distingue une chèvre de grandeur naturelle attaquée par deux lions, l'un la saisit par la tête, l'autre pose la patte sur sa croupe; un chasseur, coiffé d'un bonnet conique et vêtu d'un justaucorps à manches larges, dirige la pointe de sa lance vers l'un de ces animaux; un oiseau de la grandeur d'un milan, et volant à tire-d'aile, semble becqueter le lion qui dévore la chèvre; un autre volatile plus petit est renversé sous le ventre du second lion. Le dessin de cette mosaïque, composée de petites pierres d'un centimètre carré et de couleur blanche, bistre et noire, est élégant et correct. La scène a du mouvement; la tête du lion dévorant est d'une énergie remarquable.

— Après avoir étudié l'édifice dans tout ce qu'il a de roman, architecture, sculpture, mosaïque, examinons les fragments que les xvi^e et xvii^e siècles y ont déposés. Les stalles du chœur, surmontées de hauts dossiers qui leur servent d'encadrement et de dais, sont dépourvues de cette richesse de détails qui font le mérite de la plupart des admirables boiseries de nos cathédrales. On sent que l'art se corrompt en approchant de la fin du xvi^e siècle. Chaque niche est occupée par une statue en bas-relief, de grandeur naturelle. La sculpture et le dessin, sans être remarquables, offrent cependant quelque valeur, et la petite dimension des têtes prouve que l'artiste s'était un peu trop servilement inspiré de la statuaire grecque. Il est à remarquer que tous les personnages de l'Ancien Testament, tels que les sibylles et les prophètes, si recherchés jusqu'au xvii^e siècle, en sont complètement exclus; on n'y retrouve que les Apôtres, quelques confesseurs, des vierges, et une série de martyrs célèbres du bassin pyrénéen, notamment saint Gerons, saint Orens, sainte Foy, sainte Christine, sainte Gonesse, saint Galactoire, saint Jalicari. Les boiseries de Lescar se distinguent également par l'absence complète de ces mille sujets d'arabesques qui, tout en prêtant aux sculpteurs les ressources inépuisables de la fantaisie, imposaient aux sujets chrétiens le voisinage le plus profane et le plus disparate.

Quel fut l'auteur de ces stalles? Peut-être retrouverons-nous son nom sur une des pierres tombales qui pavent la cathédrale et où nous lisons: — *Martin Garo, maître sculpteur, natif d'Abbeville, en Picardie, mort en 1669*; — Garo aurait-il trouvé la mort en terminant son travail, ou bien aurait-il demandé que ses cendres fussent rapportées dans l'église qui possédait son œuvre la plus considérable?...

Puisque nous avons abaissé nos regards sur les tombes, continuons l'examen de ce vaste champ de repos. Malheureusement les dates ne remontent qu'au xvii^e siècle. Tous les tombeaux antérieurs déposés dans l'antique basilique furent complètement détruits par les calvinistes, qui jetèrent aux vents la poussière des Gastons et des d'Albret, comme celle des évêques et des chanoines, sous la stupide accusation que ces hommes avaient partagé le fanatisme que Calvin prétendait dissiper.

La cathédrale de Lescar ainsi dépourvue des tombes de ses illustres prélat, des vicomtes de Béarn et des derniers rois de Navarre, les remplaça bientôt après par celles de chanoines obscurs, de curés, de conseillers au parlement et d'apothicaires, dont les épitaphes s'étendent de 1623 à 1761. Nous allons passer rapidement devant les suivantes: — Martinus Cassaigne Lascarensis (obit 1769). — Desclaux de Mesples, de Lescar (1716). — Jean Marmier, jurat. — Pierre de Guichaut (1722). — Jac-

ques de Baylac (1763). — Claude Courson (1655). — Jean de Bartet, diacre, abbé (1689). — Jacob de Fondeville, presbiter Lascariensis (1761). — Petrus de Laudinat, presbiter de l'église cathédrale (1749). — Arnaud de Lacassaigne, chanoine (1745). — Pierre Levasseur, de Bordeaux, chanoine de Lescar (1740). — Jean de Tavailheher, chanoine (1706). Ce Jean de Tavailheher devait descendre d'une famille de grand veneur ; son blason coupé porte en casque trois oiseaux tombant la tête en bas, et inférieurement un lévrier lancé à toute course. — Isaac de Malambit, greffier des insinuations (1647). — Pierre de Betheder (1726). — Matthieu de Casenave, peintre, de Lescar. — Jean de Lamothe. — Pierre de Leger, avocat au parlement (1682). — Jean Darporet (1623). — Jacques de Laporte, médecin (1710). — Pierre Ducos de Monneins, presbiter (1740). — Claude-Suzanne de Maure, veuve d'Antoine Saint-Lungue, seigneur de Cazaux de Loubic (1754). Quelques inscriptions présentent un intérêt supérieur à celui de ces froides nomenclatures. Nous avons attaché notre attention sur cette curieuse page de l'histoire de Béarn.

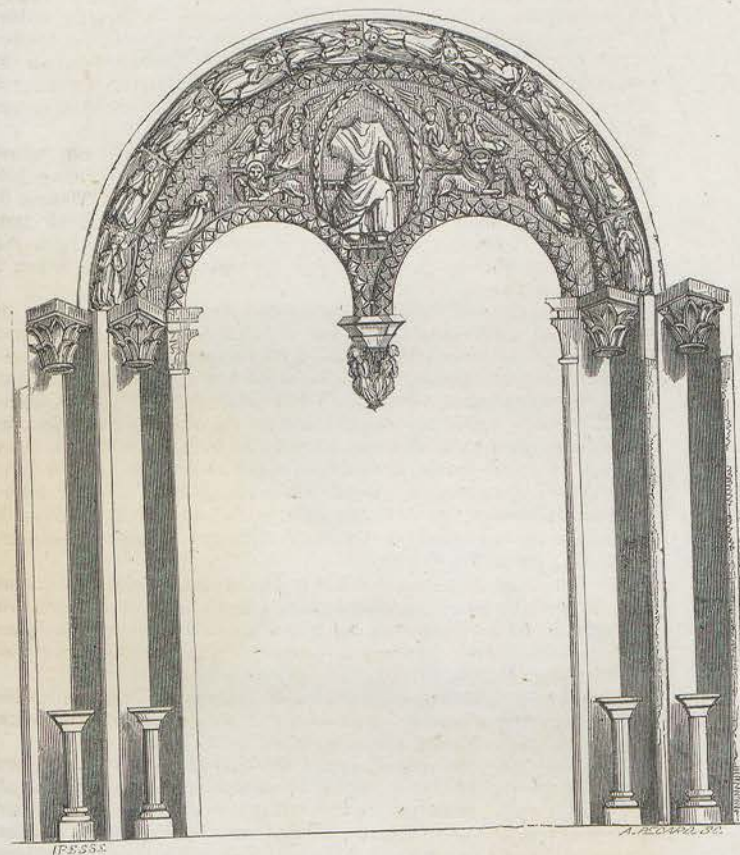
Demoiselle Marguerite de Bénévent. C'est dans le ciel que cette femme prudente voulut trouver le repos de son âme, en ce qu'ayant été engagée dans l'hérésie, comme fille de M. de Bénévent, conseiller au parlement de Navarre, et comme femme de noble Jacques de Ribense, elle se mit dans le giron de la vraie Eglise, où ayant fait paraître la fermeté de sa foi, elle mourut en celui qui est la source de la vraie vie, âgée de 70 ans, à Lescar, 1^{er} mai 1679.

A cet enseignement pénible et grave succèdent de curieux traits de mœurs où la vanité bourgeoise essaie de prendre, à la faveur du respect des tombeaux, les livrées de la noblesse. Nous n'avons pu ajouter aux épitaphes précédentes les écussons sculptés en tête des pierres tombales. Tout ce qui sentait l'aristocratie fut impitoyablement effacé par les septembriseurs. Les républicains ne respectèrent que les armes prétentieuses de deux pharmaciens : Jean de Caas, apothicaire de la présente ville, mort en 1695, et Pierre Faure, apothicaire, mort en 1699. Le premier porte dans son écu un arbre aux rameaux vigoureux, symbole modeste, bellement ennobli par le casque à visière baissée, qui le domine ; le second s'est contenté d'adopter un cœur enflammé entouré d'une couronne de lauriers.

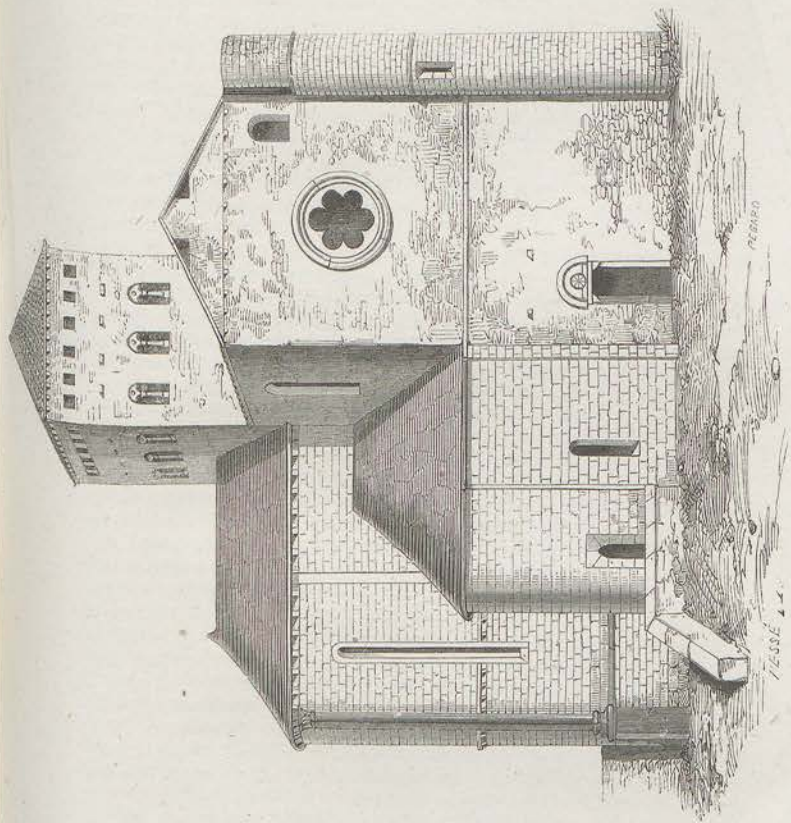
Ces prétentions héraldiques des pharmaciens nous paraissent dignes d'être observées comme symptômes moraux et politiques. Une révolution ne devenait-elle pas imminente dans une nation où la bourgeoisie usurpait ostensiblement les privilèges de l'aristocratie, sans que celle-ci sût en défendre le sanctuaire.

Pour terminer cette revue des tombeaux, passons à l'extérieur de l'église ; nous y trouverons l'inscription suivante, gravée dans un grand encadrement formant niche sur la façade du sud :

Posteritati religiosissimi Guidonis epi. Lescari. Loculi. hic frustra quæres. sepulcrum. habet ille quidem in hac æde sacra ; sed hominu. nō. vetustatis injuria, factum est sit ignorabile, nam cippum hunc lapideum quinquaginta abhinc annis, contra jus fasq. transtulerat ad ornū munientium cespitium aggerem præ foribus hujus basilicæ majoris qui dolerat illum renovam egisse vita. Amen rever. et illum Joannes de Salcile, in sede Lascarensi successor, hunc locum illi studiose dedit, et Guidonis nomen intermortuum fame restituit, ut saxum quod antea mortuum nunc



Porte de Sauveterre (BÉARN).



Basilique de Sauveterre (Béarn).

quasi vitæ restitutum testaretur anno xti. mdcxx quo gloriosus Ludovicus XIII, etc. Laus Deo Virginique matri. Cette inscription nous fait donc connaître que le tombeau de Guidon, évêque de Lescar, avait été jeté hors de l'église par les calvinistes, qu'un de ses successeurs, l'évêque Salcile, voulut réparer l'injure des hommes, et qu'il rendit le nom de Guidon à la postérité en lui consacrant cette inscription en 1620.

Lescar, qui ne fut jamais qu'un bourg groupé autour de sa cathédrale, conserve encore quelques restes de ses fortifications ; elles se composent d'une porte de ville plein cintre, voûtée en briques, munie d'une herse, et surmontée d'une tour carrée à un étage, munie de deux fenêtres à lancette. Cette porte est adossée au château, bâtiment assez considérable, construit en grosses briques, et placé sur l'escarpement d'un ravin qui détache le plateau de Lescar des coteaux du nord. La grande tour, qui a résisté à la destruction, présente quelques croisées au troisième étage ; une petite lucarne au second, et une ancienne fenêtre ogive au premier. Le rempart, soudé à cette espèce de donjon angulaire, s'étendait au nord-est et montre encore deux fortes tourelles cylindriques du xvi^e siècle, posées sur encorbellement. Mais au-dessous de ces remparts, reconstruits à une époque assez récente, on remarque sur les flancs du ravin des substructions et des blocs énormes, formés de murs de briques, admirablement cimentés et remontant à l'époque romane.

Si nous ajoutons aux diverses basiliques dont nous venons de nous occuper quelques chapelles informes et de la plus petite dimension, perdues dans les hautes vallées d'Aspe et d'Ossau, nous aurons épuisé l'examen de tous les édifices religieux que l'époque romane éleva dans le Béarn, et nous serons naturellement amenés à nous occuper d'une œuvre de la transition, la plus pure et la plus complète que le midi de la France puisse nous présenter.

— L'église de *Sauveterre*, longue de 35 m., large de 17 m. 30 c., et par conséquent étroite et élancée comparativement à celles que nous venons de décrire, se termine en abside voûtée en ogive, sur six nervures toriques réunies autour d'un tourteau évidé. Trois hautes lancettes éclairent ce chevet, celle du fond seule est divisée en deux baies assez hardies. A droite et à gauche s'ouvrent les deux chapelles en cul de four que nous avons remarquées dans toutes les basiliques ; leurs arcs doubleaux plein cintre s'appuient sur des colonnes moitié engagées qui se répètent à l'entrée du transept dont la voûte ogivale est ornée d'un double croisement de nervures ; mais les berceaux des deux bras n'ont qu'une simple croisure ; de belles roses, avec lobes et trèfleurs, éclairent leurs extrémités. Quant à la grande nef ogivale, elle est formée de trois travées dont les arcs doubleaux portent, à côté du transept, sur quatre colonnettes groupées autour d'une colonne romane moitié engagée, et partout ailleurs, sur des colonnes isolées ; chaque travée reçoit le jour par un oculus, et dans les bas-côtés par une fenêtre plein cintre. La porte du couchant, dessinée sur le modèle de celle de Sordes, répond avec harmonie à l'ensemble de l'édifice ; sa grande ouverture présente le double plein cintre, fer à cheval, dont nous avons déjà parlé, et se termine par un pendentif élégant et hardi, suspendu dans le vide sur un cône quadrilatéral, orné à chaque angle d'un ange aux ailes déployées ; ce cône, couronné d'un abaque et d'un tailloir, supportait la retombée de deux guirlandes de fleurs crucifères qui formaient l'archivolte des deux arcs ; c'était entre ces retombées que s'élevait la statue du

Christ, occupant tout le tympan avec les anges et les attributs des Évangélistes. Dix anges aux grandes ailes superposés dans l'archivolte, six chapiteaux, espacés sur chaque ébrasement à 1 m. 40 c. au-dessus des fûts de colonnes romanes, qui servaient évidemment de piédestaux aux statues des douze Apôtres, prouvent que nous nous rapprochons du XIII^e siècle ; mais les mutilations de tous ces détails nous font également comprendre que les calvinistes sont passés à Sauveterre, comme à Sordes, comme dans la plupart des églises de Gascogne et de Béarn.

Cette délicieuse basilique, l'œuvre la plus harmonieuse et la plus complète que nous ait peut-être laissée la transition, supporte sur ses quatre piliers, maîtres du transept, une grande tour cariée à trois étages, percée sur chaque face de trois grandes fenêtres à double plein cintre, divisées par une colonnette. Quant aux trois absides, bâties en pierres de grand appareil d'un beau travail, la grande seule est appuyée par des colonnettes géminées ; une ligne de billettes en fait le tour à la hauteur des fenêtres. La corniche, supportée par des consoles, est privée de sculptures.

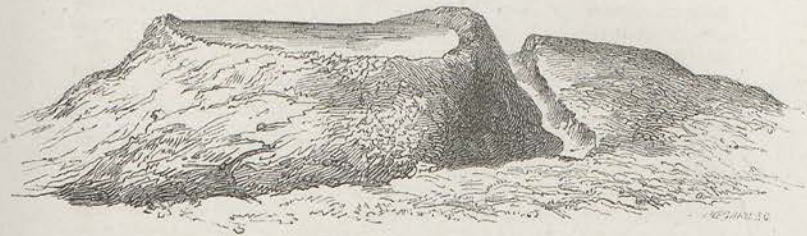
ÉDIFICES GOTHIQUES.

Le style ogival, peu favorablement accueilli par les habitants gallo-romains du midi de la France, éprouvait de graves difficultés à s'acclimater dans ces parages ; le clergé semblait repousser l'arc aigu, et des œuvres romanes importantes continuaient à s'élever dans les plaines de la Garonne et de l'Adour, alors que le nord avait complètement répudié le plein cintre. Il fallait qu'une puissance étrangère vainquit cette opposition opiniâtre, et ce fut l'Angleterre, maîtresse de la Gascogne, qui entreprit et réalisa la substitution du tiers-point à la demi-circonférence. Comme *la ville de Dax*, une de leurs places les plus importantes, paraît avoir possédé l'église du XIII^e siècle la plus imposante et la plus complète, il est naturel de consacrer quelques lignes à sa description.

— Si nous n'y voyons aujourd'hui qu'un monument du XVII^e siècle dans le goût de Saint-Sulpice et de Saint-Roch, il est facile cependant de se faire une idée des dimensions de la cathédrale primitive ; car le monument moderne a été évidemment construit sur ses fondements comme le prouve la sacristie de style ogival placée près du chevet, et l'ancien porche, complètement conservé et recouvert aujourd'hui par les arcs plein-cintre de celui du XVII^e siècle ; ce porche est d'ailleurs la seule partie qui nous permette de reconstituer par induction les beautés si remarquables de l'église du XIII^e.

La vaste baie de la porte est occupée, sur les ébrasements, par les statues des douze Apôtres de grandeur naturelle et par celle du Christ adossée au pilier divisoire. Toutes portent le nimbe et le livre de l'apostolat, la plupart même ont conservé leurs attributs personnels. Le tympan représente en relief, conformément au goût du XIII^e siècle, la résurrection des morts et le pèlerinage des âmes. On remarque aux pieds de l'ange un petit diabolin qui regarde au fond d'une urne funèbre, comme pour s'assurer que tous les morts ont répondu à la trompette du jugement ; la sainte Vierge et saint Jean agenouillés paraissent adresser leurs prières suppliantes au juge des hommes, dont la statue a disparu de la partie supérieure de cette scène.

Les mortels, une fois jugés, se dirigent vers l'enfer ou vers le paradis ;



Turon de Lay (BÉARN).



Pont d'Orthez (BÉARN).

nous pouvons suivre sur les voussures de droite les fantaisies infernales auxquelles l'artiste s'est abandonné pour faire subir aux damnés toutes les tortures inventées par l'iconographie chrétienne, et sur celles de gauche les diverses séries de bienheureux choisis, 1^o parmi les jeunes vierges; 2^o parmi les saintes femmes (l'une d'elles accompagnée de son époux est dans un état avancé de grossesse); 3^o parmi les religieux; 4^o parmi les évêques et les docteurs. Il n'est pas jusqu'à l'espace compris entre les chapiteaux et les voussures qui n'ait été rempli de sujets sculptés. Ainsi, l'artiste a placé un oiseau de nuit au-dessous des prêtres chargés de dissiper les ténèbres; deux démons incubes et succubes dans un acte hideux de libertinage au-dessous des époux béatifiés, et une femme aux longs cheveux, probablement Marie-Madeleine au-dessous de l'échelle des vierges.

On peut juger, d'après ce porche, qui égale la beauté de ceux de Notre-Dame de Paris, de tout ce qu'avait d'imposant la cathédrale du xiii^e siècle. Maintenant que nous sommes fixés sur l'habileté des artistes anglais et sur les vastes proportions qu'ils donnaient à leurs monuments, nous allons voir quelle fut leur influence sur les églises du Béarn postérieures à l'époque romane.

— Nous trouverons d'abord, à *Lannes*, simple village situé au sud de Peyrehorade, un échantillon de leurs églises sveltes et hardies.

La nef étroite, et formée de trois travées seulement, possède une voûte élancée, soutenue par des nervures croisées, qui retombent sur cinq colonnettes cylindriques du xiii^e siècle, surmontées de chapiteaux à deux volutes. Quelques corbeilles cependant ont reçu, par intercallations, des animaux grossiers et des feuilles plates, arrachés à quelque église du xi^e siècle.

Le chevet à pans coupés fut primitivement accompagné de deux chapelles, formant transeps de la même forme. Sa voûte, à cinq quartiers, repose sur des colonnes isolées du xiv^e siècle; il est éclairé par trois lancettes et une fenêtre plein cintre, qui n'ont pas moins de deux à sept mètres de haut sur neuf pouces de large. Cet élanement démesuré se retrouve fréquemment dans le Béarn, comme nous l'avons fait observer en nous occupant des églises romanes.

Il est donc permis de donner pour conclusion qu'une ancienne église antérieure au xiii^e siècle existait sur ce point, qu'elle fut reprise aux fondements du temps des Anglais, qu'on intercala d'anciens bas-reliefs dans les chapiteaux du nouvel édifice; qu'elle fut fortement endommagée pendant les guerres de Gaston contre le prince Noir, et qu'on changea les transeps en bas-côtés vers la fin du xv^e ou au commencement du xvi^e siècle.

— Ce ne fut pas le seul monument dans lequel on enta l'ogive sur le plein cintre. Le village voisin de *Sainte-Marie* possédait une église romane, dont l'abside montre encore extérieurement deux fenêtres, ornées de leurs colonnettes d'angles, avec chapiteaux, feuilles larges et archivoltes à billettes. Quelque artiste anglais détruisit la grande nef, donna au chevet la forme octogone à l'intérieur; il le couvrit d'une voûte à cinq quartiers, et la grande nef, divisée en cinq travées, reçut de forts piliers cylindriques, garnis d'un avant-pilier sans chapiteau; mais il n'eut pas le temps de terminer l'édifice; il dut se borner à construire la nef principale, le bas-côté du midi et la porte occidentale, ornée de trois colonnes

et de chapiteaux chargés de feuilles grossières. Le porche, muni de trois meurtrières à arquebuses et surmonté d'une tour carrée, rappelle les précautions que les catholiques furent obligés de prendre à l'époque des calvinistes.

— Nous retrouvons encore le style anglais à l'église de *Saint-Martin de Heims*.

Le beau vaisseau de cet édifice dont la grande largeur s'explique par l'absence des bas-côtés qu'il était destiné à recevoir, se termine par un chevet à pans coupés, au fond duquel s'élèvent trois ouvertures démesurément élevées et divisées en deux baies avec un oculus central ; chaque travée de la nef possède des fenêtres du même élanement, style étrange qui semble particulier au Béarn.

— L'église d'Orthez, œuvre du xiv^e siècle, quoique très-incomplète depuis la destruction de ses nefs, ne manque pas cependant d'une certaine élégance. Le vaisseau, long de 43 mètres, forme quatre travées égales, séparées par trois faisceaux de colonnes très-saillantes. Les nervures sont réunies au sommet de la voûte par une arête, témoignage de la fin du xiv^e siècle. Quant au chevet enfin, formé de trois parties, il présente au centre une ogive, plus haute et plus large que celles des flancs ; celles-ci forment deux contre-chevets latéraux coupés à pans droits, et communiquant avec le grand chevet par deux arcades inégales du même style. Des ouvertures à deux baies, ornées de triflours et de pétales lobés éclairent cette partie de l'édifice.

Cette église, évidemment destinée à avoir des bas-côtés dont les petits chevets n'étaient que le prolongement, comme le prouvent les nervures d'attente, possédait-elle autrefois ce complément ? Il ne serait pas impossible que les soldats du terrible Montgomery les eussent détruits, à la suite de l'assaut furieux qu'ils livrèrent à cette ville avant d'assiéger Terride dans le château de Montcade. Dans cette hypothèse la grande voûte dont nous avons parlé n'aurait été élevée qu'à l'époque d'Henri IV. La bande du faite qui relie les clefs de voûte se rapproche en effet du style de la Renaissance et semble appuyer cette supposition.

— La marche chronologique nous fait remonter d'Orthez à *Monneins*. L'église de cette ville, privée malheureusement de sa nef latérale du sud, n'en est pas moins l'édifice gothique le plus remarquable du Béarn par l'élégance et l'harmonie de ses proportions et par la hardiesse de ses ogives. La grande nef, longue de 53 mètres, et de la même hauteur que le bas-côté du nord, est formée de quatre travées. Les nervures retombant sur d'élégants faisceaux de colonnettes, les trois lancettes du nord, hautes de 3 mètres et larges de 60 centimètres, et cependant divisées en deux baies, les deux chevets à pans coupés, tout concourt à donner à ce monument cette unité si rare dans les édifices des Pyrénées.

Toutefois, arrivés sous le porche du couchant, nous trouvons la plus belle porte du xiv^e siècle que nous ayons rencontrée dans notre excursion ; elle est formée d'un arc Tudor, d'un bon style, d'à peu près trois mètres de large et d'une égale hauteur. L'arc appuie ses retombées sur des colonnettes à face plate, avec gorges et linteaux carrés ; il est orné d'animaux et de personnages entourés de branches, de feuilles et couchés horizontalement, tels qu'une sirène aux longs cheveux, couverte d'écailles de poisson, et dix-sept anges portant chacun un des instruments du supplice du Christ.

On ne sait à la munificence de quel grand seigneur cette église doit être attribuée ; ne négligeons pas de faire observer cependant que les Marca avaient leur vieux château féodal placé tout auprès. Les ruines de l'habitation du célèbre historien du Béarn, ambassadeur de Louis XIV dans la question du Roussillon, s'élèvent encore à 12 mètres au couchant du porche ; mais on n'y voit plus que quelques pans de murs, et les fondements d'une grande tour ronde, qui formait l'angle sud-est de l'enceinte. La chapelle de cette famille, contiguë à la grande nef de l'église, n'est plus maintenant qu'une dépendance de la sacristie.

— Le style de la porte de Nonneins nous rappelle naturellement l'église de *Navarrenx*, œuvre antérieure de quelques années, mais construite sous l'influence des premiers essais de la Renaissance. Les nefs présentent un développement de 29 mètres de long sur 29 de large. Le chevet, peu profond, est à pans coupés, et indépendamment de six nervures principales, qui reposent sur quatre colonnettes isolées à chapiteaux coniques, la voûte est redoublée d'arêtes, qui se réunissent à la clef, dans le goût du xvi^e siècle. Les trois fenêtres ogivales assez élancées qui éclairent ce chevet, sont séparées en deux baies par un meneau surmonté d'un tribole entouré de feuilles flamboyantes. Si les voûtes paraissent écrasées, l'édifice rachète ce défaut par une régularité irréprochable.

CONSTRUCTIONS MILITAIRES.

Camps romains. — Nous avons déjà parlé (page 90 du 1^{er} volume) de la ligne de camps retranchés que les Romains avaient établie de Bayonne à Narbonne ; nous n'ajouterons qu'un mot à la description de ceux qui concernent le Béarn. Celui d'Argagnon à l'est d'Orthez est situé à l'extrémité d'une colline bornée au sud, au couchant et au nord par des ravins naturels, et fermé à l'est par un fossé de 5 mètres de profondeur et de largeur, qui détache cette partie du reste du coteau ; un bourrelet ou terrassement de 4 mètres augmente la défense de ce point accessible, et la porte prétorienne, destinée à faciliter les sorties et les rentrées de la garnison, perce encore ce terrassement. Le nom de Castéra, conservé jusqu'à nos jours à cet emplacement, rend d'ailleurs très-authentique l'existence de ce camp. Le château de Lac et le plateau voisin de Lescar présentent des traces de castramétation entièrement identiques.

Campements antérieurs au x^e siècle. — Le système des campements romains ne disparut pas entièrement avec la domination des maîtres du monde : les Turons dous Mourous (Montagnes des Maures) les remplacèrent dans le Béarn.

C'est entre le Luc et Navarrenx que nous avons rencontré les premiers terrassements de ce genre dont le Béarn est si richement pourvu. Quoique évidemment inspiré par les fortifications romaines, ce camp retranché, situé dans la commune de Lay, présente des dispositions assez étrangères aux *castra* des Romains et aux *mottes* des seigneurs du moyen âge, pour mériter une classification particulière.

Ainsi les camps romains possèdent, dans la partie accessible du coteau sur lequel ils sont assis, une tranchée d'une profondeur de 5 à

6 mètres, et un bourrelet ou parapet d'une élévation analogue, percé d'une ouverture ou porte prétorienne, destinée aux sorties de la garnison. Le Turon de Lay n'a pas ces deux particularités.

Les *mottes* du moyen âge étaient formées d'une première enceinte quadrilatérale, dominée par une élévation de terre de 3 à 7 mètres, et séparée d'elle par une tranchée. Le Turon qui nous occupe s'éloigne également de ces dispositions.

Que l'on se représente l'extrémité d'une colline, s'avancant entre deux ravins : une tranchée de 2 mètres 50 à peine, détache l'extrémité de ce promontoire du reste de la colline, et un bourrelet de 2 mètres protège la défense de la tranchée. L'assiette du camp, tracée en ellipse régulière, est nivelée en pente douce de l'est, où s'élève le bourrelet, à l'ouest où paraît un autre talus d'un mètre à peine. La surface est disposée en chaussée convexe de manière à faciliter l'écoulement des eaux. Quelle fut la destination, quelle fut l'origine de ces camps retranchés ? Le nom de *Turons dous Mourous* ne permet pas de douter des rapports qui les unissent aux conquérants de l'Espagne ; mais furent-ils construits par eux ? Nous ne le pensons pas. Ce peuple, si rapide dans ses conquêtes, ne nous a pas laissé de traces positives de camps disposés en terrassements. Ces *Turons* ne se rencontrent d'ailleurs que dans le Béarn, et les *Maures* ont parcouru bien d'autres provinces du midi de la Gaule.

Il faut remarquer aussi qu'on ne les trouve que dans les pays découverts, dans les plateaux éloignés de toute montagne escarpée. Il est donc présumable que les Béarnais, qui ne vivaient alors que du produit de leurs troupeaux, et dont le sol tout entier était couvert de forêts et de bruyères, élevèrent ces positions dans les lieux où les rochers et les gorges ne leur offraient pas de retraite, pour se mettre à l'abri de ces bandes de *Mores* qui franchirent assez fréquemment les Pyrénées depuis l'invasion de *Tarik* jusqu'à l'expédition de Charlemagne. De là vint le nom de *Turons dous Mourous*, monts destinés à résister aux *Mores*, et peut-être devenus célèbres par les assauts que les Béarnais y soutinrent contre les *Musulmans*.

Si leur forme est évidemment empruntée aux camps romains, peut-on en être surpris quand on réfléchit que la ligne du Gave était sillonnée de castra qui devaient servir de modèle.

— Les coteaux qui s'élèvent à l'est de *Villeségur*, près de *Monneins*, présentent aussi des atterrissements d'une forme et d'une étendue entièrement identique au Turon de Lay ; et il n'est pas inutile d'appeler l'attention sur le nom même de *Villeségur*.... *Ville*, c'est-à-dire bourg, campement, retranchement, agglomération ; *Ségur*, c'est-à-dire lieu défendu, offrant une retraite assurée.

— Les hauteurs de *Castelner* montrent également un mamelon taillé en escarpement artificiel, qui se rapproche beaucoup du Turon de Lay ; cependant il ne conserve pas ses bourrelets, et ne forme qu'un plateau oblong à pente inclinée.

— Celui de *Hourcade*, situé dans le voisinage de *Villeségur*, nous paraît avoir une destination féodale plus authentique. La motte détachée qui s'élève dans la partie la plus escarpée du promontoire suffirait pour l'établir. C'était sur cette motte qu'était assise autrefois l'église du village ; elle a été transportée dans la plaine il y a plusieurs années. Nous

voilà donc insensiblement conduits des *Turons dous Mourous* aux fortifications féodales.

Les châteaux forts épargnés par le temps et par les hommes ne sont pas les seuls monuments que la féodalité nous ait transmis, et ce n'est pas sans bonheur qu'on retrouve les traces de ces premiers retranchements dans ces enceintes de terrassements, et sur ces monticules appelés *mottes*, où les conquérants germains fixèrent leurs premiers établissements au milieu des Gallo-Romains insoumis, comme les Romains asseyaient leurs camps dans la Gaule mal conquise.

— Le village d'*Aqueyro*, situé sur le coteau qui borne la plaine du Gave, au sud de *Peyrehorade*, entre *Sordes* et *Artous*, présente des traces très-sensibles d'une de ces enceintes quadrilatérales, où la féodalité envahissante postait ses soldats derrière des palissades. Dominé au couchant par la motte régulière sur laquelle s'élevait la tour de bois habitée par le chef, cette espèce de camp, défendu au levant, au nord et à l'ouest par de profonds escarpements, n'était accessible que du côté du sud. Il dominait la vallée du Gave sur une très-grande étendue, et faisait face au château des vicomtes d'*Orthe*, dont nous allons visiter le donjon et la motte au-dessus de *Peyrehorade*... Trois kilomètres à peine les séparaient.

— Nous dirons peu de choses du château de *Montréal de Peyrehorade* (pierre percée). Son carré équilateral, flanqué d'une tourelle ronde à chaque angle et situé sur les bords peu élevés du Gave, rappelle le *xvii^e* siècle, époque où la féodalité déjà morte n'était plus qu'un souvenir éphémère... Nous nous attacherons de préférence au castel beaucoup plus ancien, construit sur l'élévation qui domine la ville et auquel l'illustre nom du vicomte d'*Orthe* est encore attaché. Les ruines modernes ne remontent guère, il est vrai, qu'à la fin du *xv^e* siècle. Le donjon central de forme quadrilatérale allongée, se termine au nord-ouest par un angle aigu, dirigé vers la partie abordable du plateau afin de présenter plus de résistance aux projectiles de l'ennemi ; comme nous aurons encore l'occasion de le faire remarquer en parlant de la tour de *Montcade*, d'*Orthez* et de celle d'*Aignan en Astarac*. Le bâtiment tout entier, consacré d'ailleurs à l'habitation du seigneur, ne renfermait, à l'exception de l'angle avancé et destiné au logement de quelques soldats, qu'une vaste salle à chacun de ses deux étages. Plusieurs fenêtres et quelques grandes cheminées dont on aperçoit encore les colonnettes prismatiques, les encadrements et les grandes gorges, rappellent la fin du *xv^e* siècle. Tel était le castel transformé en habitation luxueuse qui passa à la famille d'*Aspremont*, à laquelle il appartenait encore en 89. Mais le tertre sur lequel il est assis, et la motte plus élevée qui le protège au sud-est, nous paraissent remonter à la première époque féodale. C'était donc un ancien campement antérieur au *x^e* siècle, qui reçut un castel définitif au *xiv^e* ou au *xv^e*.

— Il en fut de même de l'antique château de *Saint-Pandelon*, situé au sommet d'un coteau très-escarpé, baigné par *Luis* dans le voisinage de *Dax*. Inabordable au nord, à l'ouest et à l'est, le manoir est fermé au sud par de larges fossés qui protègent non-seulement l'habitation, mais encore un plateau situé au levant, qui dut être occupé par un campement ou par un bourg. Cette situation militaire forme d'ailleurs la partie la plus intéressante de *Saint-Pandelon*. Le château reconstruit au *xvi^e* siècle et au *xvii^e* sur des fondements plus anciens, ne conserve de ses bâtiments du moyen âge que le premier étage de la tour carrée de l'angle nord-ouest ;

quant à la tour octogone adossée à l'angle intérieur de la grande cour, elle remonte évidemment au siècle de François I^{er}.

— Après avoir visité l'église de Heims, nous devons revenir dans ce village pour considérer un autre souvenir de la domination anglaise plus intéressant encore que l'édifice paroissiale. Le formidable château féodal du Pouy (montagne) s'élève sur le flanc d'un coteau formant promontoire. Les oiseaux de proie et les reptiles habitent seuls le manoir abandonné, mais les remparts de l'enceinte quadrilatérale se dressent encore sous le lierre qui les tapisse, et trois tours considérables, l'une carrée, placée au centre du mur de l'est, les deux autres cylindriques, engagées aux deux ailes du couchant, complètent l'aspect imposant de la vieille forteresse. Il est permis de conjecturer que la tour carrée fut, antérieurement au xiv^e siècle, un donjon frontal chargé de défendre la partie de l'enceinte la plus accessible, et que les deux tours rondes ne s'élevèrent que vers le xv^e siècle.

— Le château de Pouy dut avoir quelque importance pour la puissance anglaise, car il concourait avec celui de *Hastings*, que l'on s'accorde à considérer comme une autre fondation du même peuple, à commander la jonction du Gave et de l'Adour. Ce dernier château, baigné par le Gave, à 3 kilomètres au-dessous de Peyrehorade, était entouré d'un bourg ; mais depuis que le prince d'Orange le livra aux flammes, en 1524, le castel a disparu à peu près complètement, et Hastings ne possède plus qu'une porte de ville et quelques maisons, qui paraissent remonter à la domination anglaise.

— La Navarre et le Béarn, longtemps séparés, éprouvèrent au moyen âge le besoin de se surveiller, et ce fut pour se tenir en garde contre les attaques des seigneurs de Soule et des rois de Navarre que les vicomtes de Béarn construisirent sur leurs frontières la *bastide de Béarn*, dont le donjon se dresse encore si majestueusement sur un coteau de la rive gauche du Gave d'Oloron. Cette tour, d'un aspect imposant, forme un carré équilatéral de plus de 10 mètr. 40 cent., et fut couronnée de machicoulis entièrement disparus aujourd'hui. Le système de ses ouvertures, conforme à celui du moyen âge, présente successivement, au premier étage deux meurtrières ; au deuxième, deux lucarnes quadrilatérales ; au troisième, quatre fenêtres ogivales ; au quatrième, deux croisées de plus grande dimension, enfin deux autres ogives au cinquième. Nous aurons fréquemment l'occasion de remarquer cette absence d'ouverture dans les premiers étages exposés aux arbalètes, et cet agrandissement des fenêtres dans les étages plus élevés. En résumé, le donjon de la Bastide, isolé des fortifications du bourg et occupé par la garnison que les seigneurs de Béarn y entretenaient, ne doit pas remonter plus haut que le xv^e siècle.

— Mais ce n'était pas la Bastide, c'était Sauveterre qui formait la clef du Béarn du côté de la Navarre. En arrivant au pied des remparts de cette place par un pont de 2 mètres de largeur, on rencontrait sur la culée de la première arche, la seule qui ait résisté aux sièges et aux débordements, une tour de défense qui suit la forme de la culée et présente, par conséquent, un angle aigu en aval et en amont. On passait sous sa voûte par une porte ogivale, et une plus petite ouverture conduisait par un escalier intérieur au premier étage, percé de deux meurtrières. Toutes ces dispositions sont d'ailleurs exactement reproduites dans la tour que nous verrons bientôt à Orthez. Après avoir suivi un chemin couvert très-

étroit qui serpentait sur les bords escarpés de la rivière, on pénétrait dans la ville par une seconde porte ogivale munie de herse et de pont-levis, et l'on atteignait le château de Montréal. On remarque encore, à l'ouest, des bâtiments d'habitation très-considérables auxquels il est difficile d'assigner une date, car on n'y distingue que quelques grandes fenêtres qui furent garnies extérieurement de grosses barres de fer ; les murs présentent cependant une solidité et une épaisseur qui semblent les faire remonter au delà du xv^e siècle. La partie la plus complète est la tour angulaire du sud-est ; vaste quadrilatère dont la conservation parfaite et l'excellente disposition de l'appareil irrégulier donnent des preuves d'une construction plus récente. Il est évident qu'elle appartient à l'époque où l'on avait renoncé à monter dans les donjons par la fenêtre, et où l'on commençait à pénétrer par la porte ; amélioration notable qui dut se produire du xiv^e au xv^e siècle. Les murs de la tour Montréal, malgré leurs cinq étages, n'ont d'ailleurs que 90 centimètres d'épaisseur, et c'est peut-être le témoignage le plus évident d'une existence postérieure au xiv^e siècle. Plusieurs meurtrières ou lucarnes ogivales, de 2 mètres 40 de hauteur sur 6 pouces de large, garnissent le premier et le second étage du côté de la pouslerie, ou sentier roide qui conduit à la porte d'accès. On remarque aussi dans le mur du couchant, qui devait appartenir à de grandes salles d'armes, douze niches quadrilatérales de 2 pieds de largeur sur 1 de hauteur, dans lesquelles les gardes renfermaient leurs armes et leur nourriture.

— En nous rendant de Sauveterre à Orthez nous remarquons, sur le territoire de *Loubieng*, une tour carrée et de moyenne grandeur, appelée la *Toumo*, ayant sur l'un de ses angles à pans coupés, des pierres d'arrachement qui prouvent sa réunion antérieure à des bâtiments plus considérables. Le rez-de-chaussée, autrefois voûté en pont ; le premier étage, recouvert en ogive à cinq nervures, s'appuyant sur des modillons à cône renversé, la niche quadrilatérale engagée dans la muraille, et pareille à celles que nous avons remarquées à Sauveterre, concourent à faire fixer la date de sa construction entre le xiii^e et le xv^e siècle. Malgré la situation de cette tour au bas d'une colline, contrairement aux habitudes féodales du xiii^e siècle ; il est incontestable qu'un château s'élevait sur ce point ; peut-être remplaça-t-il celui de Cestelner, dont on aperçoit encore, sur le coteau d'en face, les atterrissements que nous avons fait connaître en parlant des *Turons dous Mourous*.

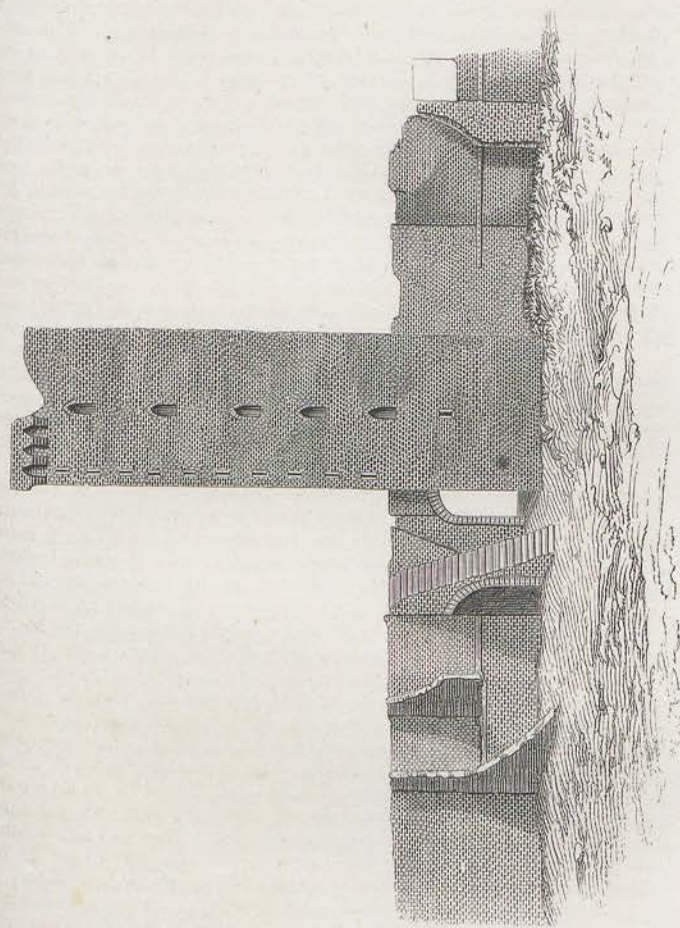
Ce transport d'un ancien manoir sur un point peu élevé ne doit pas nous surprendre ; il rentre dans les modifications stratégiques qui se manifestèrent à la fin du xiv^e siècle. La féodalité, obligée de compter avec la royauté, avec les monastères, avec les communes, ne pouvait plus s'éloigner entièrement du monde au sein des forteresses inabornables des hautes montagnes ; elle descendait sur les collines, et se donnait des bâtiments vastes et somptueux ; vastes, afin de loger plus convenablement les hommes d'armes, qui ne voulaient plus se contenter de camper sous des barbaques provisoires ; somptueux, afin de montrer aux peuples, si facilement éblouis par le luxe et les beaux-arts, qu'elle aussi pouvait étaler les richesses artistiques accumulées dans les monastères et les palais des rois. Elle sentait que la force brutale avait épuisé l'action de la terreur sur les populations, l'Eglise et la monarchie avaient appris à diriger les hommes par l'ascendant de la civilisation et des lumières ; les barons voulaient soutenir la lutte de la politique nouvelle en attirant à leur tour

auprès d'eux les sculpteurs et les poètes, les peintres et les chanteurs. Le château de Loubieng, dont il ne reste que *la Touno*, marqua peut-être la première étape dans cette voie de la féodalité pacifique, comme les châteaux d'Orthez et de Montaner, dont nous parlerons bientôt, avaient marqué le point culminant du règne de la violence et de la tyrannie.

— L'ancienne ville d'*Oloron*, *l'illuro* de l'époque romaine, est située sur une montagne dont la formidable position avait dû fixer l'attention des premiers habitants des Gaules. Ses murailles du moyen âge, d'un mètre cinquante à deux mètres d'épaisseur, construites en cailloux et en moyen appareil irrégulier, forment un quadrilatère dont les lignes sont devenues fort irrégulières par suite des réparations et des raccords successifs qu'elles ont éprouvés : ils ne paraissent pas d'ailleurs qu'elles aient été flanquées de tours, et l'on ne remarque qu'un de ces ouvrages, de forme cylindrique, à l'angle sud-ouest. Cette enceinte, qui allait en pente vers le couchant, ne possédait que deux portes, nombre auquel étaient généralement réduites les villes, même assez importantes, antérieurement au XIII^e siècle. L'une est située au levant, dans la partie la plus accessible de la montagne ; l'autre à l'ouest, sur la rue droite et raide qui conduisait du château à l'église de Sainte-Croix. Ce château, dont il ne reste qu'une grosse tour, d'angle quadrilatéral, était situé au-dessous de l'église ; ses deux fenêtres à double ogive, séparées par une colonnette ; ses deux meurtrières élancées, traversées au centre par un point de regard horizontal, comme celles des murailles d'Aigues-Mortes ; ses deux gargouilles en chimères, doivent faire fixer la date de sa fondation au XIII^e siècle ; mais quelques débris de bâtiments d'habitation qui lui sont adossés présentent de grandes croisées d'une date plus récente, et ne remontent guère qu'au XIV^e ou au XV^e siècle.

— *Orthez*, capitale du Béarn lorsque Morlaas eut perdu ce titre, et avant que Pau ne l'eût acquis, nous offre encore un pont gothique défendu par une tour élevée sur une des culées et entièrement semblable à celui que nous avons remarqué à Sauveterre. Ce pont, construit sur les rochers qui encaissent le Gave, est formé de quatre arches très-inégales, et subit du côté de la ville la déclivité ordinaire aux ponts du moyen âge. La voie traverse la tour sous une voûte soutenue au centre par un arc doubleau. L'étage supérieur où se tenaient les défenseurs n'a d'autre fenêtre que deux meurtrières à arbalète, l'une en regard de la ville, l'autre en regard de l'ennemi. Quant à l'ouverture ménagée à l'angle sud-ouest du même étage, et appelée la *finestro dous caperas*, ce n'est qu'un ancien cabinet de latrines que l'on défonça, à l'époque de Jeanne d'Albret, pour précipiter les prêtres emprisonnés dans cette tour, dans les eaux profondes du Gave.

— Le château d'*Orthez*, conquis et agrandi par Gaston IV au retour de la première croisade (1104), n'acquies ses derniers développements que dans le XIV^e siècle. Le donjon de Montcade, qui seul a survécu aux autres constructions détruites, présente en effet les caractères des fondations de ce siècle, et fut construit par Gaston VII, vers 1340. Le plateau sur lequel il est assis, entouré de ravins profonds au sud, au couchant et au nord, n'est accessible que du côté de l'est, et c'est au centre de cet espace, d'environ 60 mètres d'étendue, qu'il se dresse majestueusement avec sa couronne de machicoulis à quadruples consoles reliées par des arcatures ogivales ; il formerait un quadrilatère parfait si la façade de l'est ne présentait, comme le château de Peyrehorade, un angle très-aigu, destiné à opposer plus de



Château de Montaner (Béarn).

résistance aux attaques dirigées vers le point accessible de la colline. Nous y retrouvons d'ailleurs les dispositions de la tour de la Bastide : le rez-de-chaussée, consacré aux cachots, est dépourvu de toute ouverture; le premier étage n'a que des meurtrières; le second est éclairé par trois fenêtres ogivales tribolées, et le troisième par trois croisées. Les bâtiments d'habitation proprement dits, si longtemps occupés par les vicomtes de Béarn, s'étendaient à l'ouest de la tour, qui les abritait contre les projectiles de l'ennemi; mais ils ont été complètement détruits, et les fondations seules indiquent leur étendue et leur forme. Une triple enceinte de remparts entourait de tous côtés ce palais des Gastons; et au milieu des énormes blocs de maçonnerie que la mine a renversés sur les flancs des pentes rapides, quelques pans de murs restés debout nous montrent encore les meurtrières à arbalètes dont ils étaient percés.

— Après avoir visité tant de ruines, on est heureux de rencontrer une forteresse féodale aussi bien conservée que celle de *Montaner*; car son examen nous permet de reconstituer l'ensemble et les détails des châteaux les plus importants du moyen âge. Ses remparts, épais de 3 mètres et hauts de 6, forment une circonférence à plusieurs pans, d'un diamètre intérieur de 50 mètres, consolidée à l'extérieur par des contreforts placés de 1 à 3 mètres de distance. Un énorme donjon carré, qui n'a pas moins de 13 mètres 60 de façade, est placé à cheval sur le mur du sud, moitié en dehors, moitié en dedans, et dépasse les dimensions de tous ceux que nous sommes appelés à visiter.

Ces remparts abritaient et appuyaient une suite de bâtiments d'habitation qui offraient 11 mètres de profondeur, comme on peut en juger par les nombreux murs de refend qui s'avancent encore vers l'intérieur en rayons concentriques. Par une précaution qu'il est utile de remarquer, ces bâtiments n'eurent de fenêtres que du côté du nord, sur le point où l'escarpement de la montagne les mettait à l'abri de l'arbalète. Toutefois la moyenne grandeur de ces croisées, le nombre considérable de cheminées et la faible dimension de leur foyer, indiquent suffisamment que ces constructions ne remontent guère au delà du *xv^e* siècle, car les châteaux forts ne possédaient aux époques antérieures que trois ou quatre cheminées d'une largeur beaucoup plus considérable. On remarque même encore au levant deux petites fenêtres à lancette qui peuvent donner la mesure des ouvertures primitives. Deux portes conduisaient dans l'enceinte; une au sud, à côté du donjon, remonte, d'après les règles des constructions du *xiii^e* siècle, à la fondation du château; celle du nord, à arc Tudor, fut évidemment ouverte au *xv^e* siècle. Un sentier pavé conduisait de l'une à l'autre, en passant près de la citerne ronde placée au centre de la cour.

Le donjon, construit complètement en briques, comme les remparts, est éclairé au nord par cinq fenêtres à lancettes de 80 centimètres sur 40; au couchant par quatre autres, aujourd'hui fermées; au sud par quatre croisées de la forme de celles de la salle des gardes, preuve de leur intercalation à la fin du *xv^e* siècle.

On pénétrait dans la tour par les parapets du rempart, vis-à-vis desquels se trouvait, au levant et au couchant, une porte ogive de 2 mètres de haut sur 60 de large, et à laquelle on atteignait de l'intérieur de la cour par un escalier construit, sur un gros arc-boutant, assez rapproché de la façade orientale du donjon. Arrivé sur le seuil de ces deux portes, on descendait par des échelles de 8 pieds sur la voûte qui recouvrait la fosse, et l'on

pouvait pénétrer dans une tour carrée, occupée par un escalier tournant très-étroit, ménagée dans l'angle nord-est du donjon, et qui atteignait aux quatre étages supérieurs, même à la plate-forme Vingt meurtrières. éclairaient cet escalier, dix au nord, dix au levant.

La plate-forme, qui passe, comme celle de Pau, pour avoir été disposée de manière à allumer des feux télégraphiques, n'eut peut-être jamais de machicoulis. Les consoles de briques réunies par des arcs plein cintre qui existent encore sur quelques points, ne font qu'une légère saillie de 8 à 10 pouces, et n'étaient probablement destinées qu'à supporter un parapet crénelé semblable à celui qui couronnait les remparts eux-mêmes. On ne retrouve des traces évidentes de machicoulis qu'au-dessus de la porte plus moderne du nord.

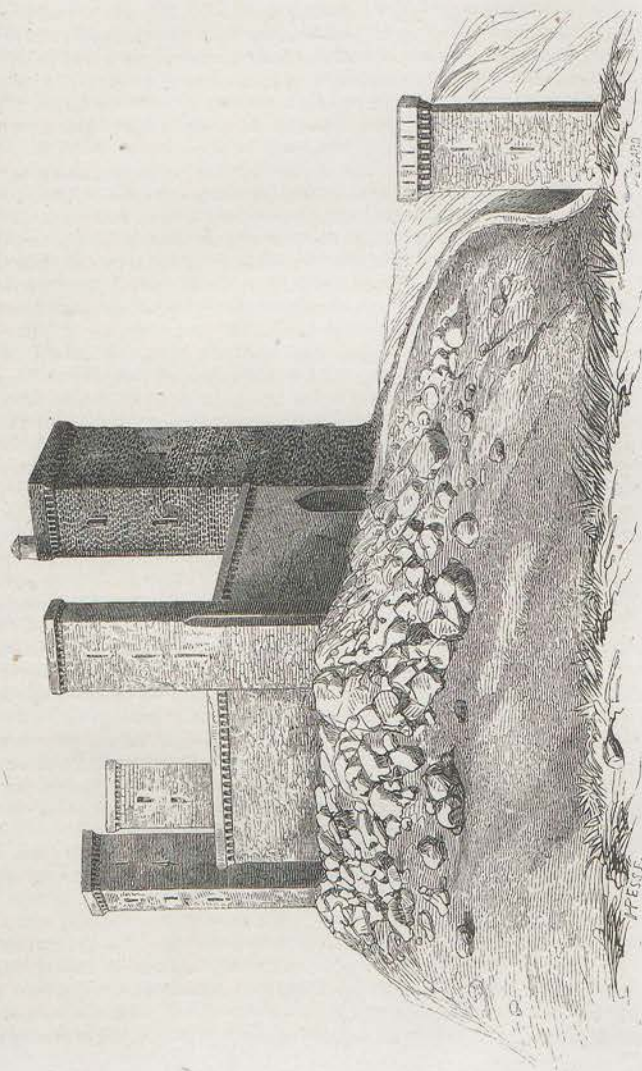
La partie la plus inexplicable du donjon est assurément une porte ogivale, aujourd'hui fermée, large de 1 mètre 60 centimètres, ouverte au centre même de la façade du sud. Quelle fut la destination d'une ouverture qui, contrairement à toutes les règles stratégiques du moyen âge, perce le rez-de-chaussée de la tour principale, alors surtout qu'il en existait une autre tout à côté dans le mur d'enceinte ?.... Il ne faut pas oublier que Montaner remonte au commencement du xiii^e siècle, et probablement à la fin du xii^e, puisque le vicomte Gaston offrait de l'engager à Simon de Montfort vers 1220. Ne serait-il pas possible qu'un successeur de ce prince eût fait ouvrir cette porte à la suite de quelque révolte du seigneur chargé de la garde de ce castel ?.... On sait que les vicomtes de Béarn et les comtes de Bigorre avaient le privilège d'exiger de tous leurs vassaux la remise des clefs des forteresses une fois chaque année. Pourquoi Gaston Phébus, par exemple, ce grand restaurateur de châteaux, n'aurait-il pas établi une ouverture particulière pour son usage personnel, afin de faire acte de domination et d'imposer son autorité à ses vassaux dont la rébellion était assez fréquente au xiv^e siècle.

En résumé, nous pensons que le château de Montaner, donjon et remparts, fut construit à la fin du xii^e siècle, avec une seule porte d'accès, au levant de la grande tour ; que la porte qui perce la façade méridionale de la tour, les armes qui la surmontent et les *croisées* supérieures furent établies vers l'époque de Gaston Phébus, au xiv^e siècle ; que les bâtiments d'habitation adossés aux remparts, les croisées et la porte de l'aspect du nord, complétèrent les aménagements de cette forteresse au xvi^e siècle, lorsque le duc de La Force en fit sa principale forteresse.

Le château de Montaner n'occupait pas seul le sommet du coteau qu'il domine ; au sud du donjon s'étendait un bourg dont on aperçoit encore quelques pans de murs d'enceinte ; mais il disparut avec les bâtiments intérieurs du castel, sous les ravages de l'incendie que les ennemis du duc de La Force, Montespan et Moissens y allumèrent en 1621.....

— Nous avons parlé de Montaner avant de nous occuper de Pau, afin que l'examen de cette forteresse féodale nous servît à éclaircir les origines du palais des rois de Navarre.

Etablir que le donjon de Montaner remonte à la fin du xii^e siècle, c'est prouver que celui de Pau date de la même époque. Peu de monuments en effet présentent le même degré de ressemblance ; même situation en avant de l'enceinte, vers la partie accessible ; même construction en briques, même tour carrée d'escalier, placée dans l'angle intérieur nord-est du donjon ; même élévation de cette tour au-dessus de la plate-forme, mêmes



Château de Pau, dans le xiv^e siècle (Béarn).

rangées verticales de fenêtres ogivales de 80 centimètres sur 40, à la façade du sud-est; mêmes hauteurs et mêmes dimensions à peu près du monument tout entier, (115 pieds d'élévation). Si le donjon de Pau est un carré long, tandis que celui de Montaner est à peu près équilatéral, tous les deux couvrent cependant la même superficie, car Pau a 45 pieds du sud au nord, 35 de l'est à l'ouest, et répond par conséquent aux 13 mètres 60 de Montaner. Il faut remarquer que les deux contreforts auxquels appuie celui de Pau à l'est et à l'ouest ne se trouvent pas à Montaner.

En attribuant ce donjon et les quatre tours qui complètent l'ensemble primitif des défenses du château à Gaston Phébus, les monographes ont commis une erreur évidente; cette partie de l'édifice offre tous les caractères de la fin du xiii^e siècle, et nous voyons même, dans les annales de Béarn, que lorsque le vicomte Gaston institua le comte de Foix son héritier, vers 1282, il s'engagea à maintenir libres les principaux châteaux du Béarn, parmi lesquels il cite celui de Pau. Nous pouvons donc considérer le castel primitif comme reproduisant le plan de celui de Montaner, sauf la forme de l'enceinte qui fut peut-être quadrilatérale; et lorsque Froissard nous montre Gaston Phébus, ce grand restaurateur d'édifices, occupé à *faire faire et édifier un moult bel chastel, tenant à la ville au dehors, sur la rivière de Gave*, vers 1362, nous devons nous le représenter bâtissant les trois tours carrées qui s'élèvent au-dessus des bâtiments d'habitation et que couronnent des machicoulis, ainsi que le bâtiment de la monnaie situé au bas de la terrasse du sud, sur le canal du moulin. Pour laisser un souvenir durable de cette restauration, il grava sur la porte placée en avant de la façade du donjon les mots *Phébus me fe*.

— Il faut ajouter toutefois que Pau n'était pas une place frontière comme Orthez, Sauveterre et Montaner, c'était *Coaraze* qui servait à surveiller et à défendre la vicomté du côté du Bigorre. Coaraze, qui n'eut d'ailleurs jamais l'importance des châteaux que nous venons de nommer, ne possède aujourd'hui qu'un donjon carré, de dimensions un peu moins grandes que celui de Pau, et construit en pierre de moyen appareil. Il n'offre aucune particularité digne de remarque et ne paraît pas remonter au delà du xiv^e siècle.

— Le *château de Castets*, dans la vallée d'Ossau, a mieux conservé son ancienne physionomie du xiii^e siècle; l'enceinte quadrilatérale de ses solides remparts est précédée d'un donjon carré, occupée par une basse-fosse au rez-de-chaussée et couronnée de machicoulis sur la plate-forme; l'ensemble est moins imposant que celui de Montaner, mais il remonte évidemment à la même époque.

— Occupons-nous enfin de Navarrenx, grand arsenal des derniers rois de Navarre. Les murailles d'Henri d'Albret, construites vers le milieu du xvi^e siècle, ont complètement disparu, pour faire place à des remparts à la Vauban; cependant l'enceinte d'Henri d'Albret avait aussi son caractère et devait présenter un ensemble assez formidable, car ce roi n'avait rien négligé pour la mettre à l'abri d'un coup de main. Il avait détruit le bourg et le monastère situés sur l'autre rive du Gave, afin de démasquer la place, et les matériaux avaient servi à construire les remparts; on n'épargna qu'une tour carrée, ancienne défense du bourg, qui s'élève encore au milieu d'un champ, et ne paraît pas remonter au delà du xv^e siècle.

Le pont du Gave, très-élevé et large d'à peine 3 mètres 50 centimètres, est aujourd'hui le seul ouvrage qui date de ce monarque. Il est formé de

cinq arches, dont la médiale offre un développement infiniment plus hardi que celles qui l'avoisinent.

— Le *château de Came*, placé sur un roc très-élevé au-dessus de la petite rivière de la Midouse, ne montre pas l'apreté des vieux donjons du xii^e et du xiv^e siècle. Il est vrai que ce château, reconstruit au xvi^e ou au xvii^e siècle, n'était à cette époque qu'un rendez-vous de chasse ou un pavillon de plaisance de la puissante famille des Grammont. Ces ruines, aujourd'hui délaissées, ne forment qu'un corps de logis quadrilatéral percé de fenêtres et de croisées de grandes dimensions, et flanqué à chaque angle d'une tourelle en encorbellement.

— Puisque nous avons parlé des Grammont, arrivons à leur célèbre manoir de Bidache. Rien ne peut donner une idée de la puissance de ces barons ambitieux qui disputèrent si longtemps la Navarre aux Beaumont, comme les ruines de ce château somptueux. Placé sur un promontoire très-escarpé, accessible seulement du côté du couchant, où le village lui servait encore d'ouvrage avancé, la vieille forteresse féodale s'écroula dès 1522, sous les assauts du prince d'Orange. Que d'attaques meurtrières n'avait-elle pas repoussées jusqu'alors cependant ? A l'origine de l'établissement des Grammont dans la Navarre, sous les rois champenois, le seigneur de Guiche, animé contre eux de toute la haine d'un voisin inquiet et jaloux, vint leur présenter bataille dans la plaine de la Midouse qui sépare les deux châteaux. La mêlée fut terrible, et la tradition rapporte que les combattants s'entretenaient jusqu'au dernier ; il ne survécut personne pour relever les morts, et les paysans, éloignés par l'odeur des cadavres, laissèrent les ronces et les épines envahir ce vaste champ de mort. Plus tard, lorsque la charrue entreprit de le rouvrir, le soc souleva des débris d'armures de toutes sortes, et dernièrement encore un archéologue put acheter une hache, richement damasquinée, qu'un laboureur venait de découvrir. Cette extermination, digne du moyen âge, ne fit qu'accroître la haine des fils qui succédaient aux morts. Il fallut que Jeanne de Navarre donnât la main de la célèbre Corizandre d'Andoin, comtesse et héritière de Guiche, à un Grammont, pour mettre un terme à cette funeste discorde.

La nouvelle puissance des Grammont, fondée sur la reconnaissance et sur la faveur de Jeanne d'Albret et d'Henri IV, ne tarda pas à se manifester par l'élévation d'un de ces palais somptueux que la haute aristocratie construisait alors dans toutes nos provinces ; mais cette œuvre du xvii^e siècle disparut à son tour sous la torche d'un énergumène de 93, et Bidache n'offre plus aujourd'hui qu'un squelette de murs noircis, lézardés, hérissés de cheminées et de *mansardes* aériennes qui laissent comprendre, au milieu des plus belles ruines qu'un peintre de paysage puisse rêver, toute la splendeur du palais des Grammont.

Cette œuvre grandiose, contemporaine du Louvre d'Henri IV, avait tous les caractères de l'architecture greco-romaine, dégagée de l'ornementation trop prodigue de François I^{er}. Les grandes fenêtres surmontées de frontons, les larges cheminées aux chambranles de marbre, reposant sur cariatides, donnent encore la preuve de la richesse de ce palais de demi-rois. Une énorme tour ronde, qui rappelle celle de François I^{er} au Havre, termine l'aile gauche de l'est. Des remparts de 2 mètres d'épaisseur avec angles en saillie, comme dans le système Vauban, soutiennent les terrasses.

L'église de Bidache se ressent du voisinage d'un château du xvii^e siècle, elle est complètement construite dans le style de cette époque. Nous n'y avons remarqué que la tombe du *maréchal Antoine III, duc de Grammont*, né à Hagetnau en 1604, décédé à Bayonne le 19 juillet 1678.

— Après avoir étudié les divers monuments du Béarn, voici la conclusion à laquelle ils nous conduisent.

A l'époque de la conquête romaine, divers camps sont établis par les légions sur la ligne du Gave pour refouler les populations dans les Pyrénées ; nous avons cité ceux d'Argagnon, de Lac et de Lescar. Quand les Mores envahissent l'Espagne et font des excursions au nord des Pyrénées, les Béarnais élèvent leurs *Turons dous Mourous* dans les contrées découvertes afin de leur résister.

Plus tard les chrétiens reconstruisent leurs églises et leurs monastères détruits par les Sarrasins et les Normands. Les vicomtes de Béarn favorisent ce mouvement et donnent à l'architecture une impulsion énergique. Cette impulsion acquiert une telle puissance sous les vicomtes de la famille catalane des Montcade, que les monuments religieux de cette contrée peuvent lutter, sur quelques points, avec ceux de la Catalogne. Sordes, Artous, Luc, Sainte-Marie, Sainte-Croix d'Oloron, Lescar, Morlaas, Sauveterre sont là pour attester les richesses architecturales du xi^e et du xii^e siècle.

A peine la vicomté est-elle couverte de majestueux édifices romans, que les Anglais établissent leur domination dans la Gascogne ; ils introduisent ou favorisent avec énergie le développement de l'architecture ogivale, et l'église de Dax, élevée comme le modèle du genre, répand son influence sur celles moins importantes de Lannes, de Sainte-Marie de Heims, d'Orthez et de Navarren. Le Béarn avait commencé d'entrer dans la voie nouvelle en réparant la basilique de Sordes, bientôt il voulut lutter avec la splendeur de la cathédrale anglaise, et il construisit les belles nefs de Monneins.

Ainsi le style gothique, quoique moins fécond que le roman, acquiert une activité que nous ne retrouvons pas dans les provinces du centre... Et voici la raison de cette supériorité.

Si les relations des Gastons avec la Catalogne hâtèrent les progrès du style roman, l'absence de luttes religieuses dans le xiii^e siècle, alors que le Bigorre et plus encore le pays de Foix et le Comminges étaient désastreusement agités par les guerres des Albigeois, permit aux Béarnais de consacrer quelques ressources aux élégantes constructions gothiques ; la Renaissance, au contraire, y fut presque entièrement paralysée par le philosophisme d'abord, par la guerre religieuse ensuite, et l'église délaissée ne reçut quelques traces du nouveau style que dans le porche de Monneins.

Pendant cette succession des révolutions religieuses et architectoniques, les constructions civiles et militaires suivaient aussi la marche des idées et se mettaient en rapport avec l'organisation féodale.

Aux *Turons dous Mourous* du viii^e, et du ix^e siècle succédèrent les enceintes et les mottes féodales, dans lesquelles le seigneur campait avec sa bande au milieu des peuples, peu façonnés au régime nouveau du vasselage. Mais si les basses plaines connurent ce genre de fortification de la suzeraineté politique, comme nous en trouvons la preuve à Peyrehorade, à Agueyro, à Loubieng, à Castelner, les hautes vallées y restèrent étrangères, et n'ont conservé aucune trace de l'établissement militaire d'un pouvoir personnel et supérieur.

Nous arrivons au ^{xii}e et au ^{xiii}e siècle. La féodalité plus hardie, la souveraineté des vicomtes plus puissante, transforment les châteaux de terre et de palissades en redoutables forteresses de briques et de pierres, munies de tout l'appareil de l'art des fortifications. C'est alors que Montaner, Pau, plus tard les donjons de Coaraze, de la Bastide, de Montréal, de Castets, d'Orthez enfin, dressent leurs fronts orgueilleux sur les plus hautes collines du Béarn. Les vallées des montagnes restent toujours en dehors de ce suprême et victorieux mouvement féodal, et aucune tour n'effraie de ses machicoulis et de ses cachots les populations libres des vallées d'Aspe, de Baretons et d'Ossan.

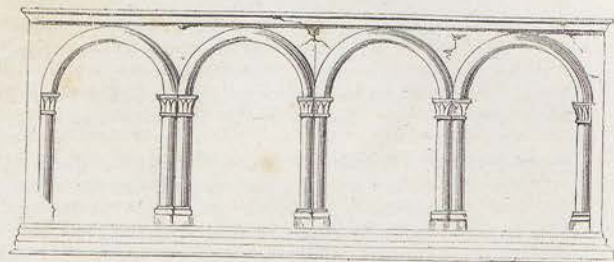
Néanmoins l'aristocratie continue sa marche; lorsque l'amélioration des mœurs, les progrès du luxe, la découverte de l'artillerie surtout, rendent inhabitables les repaires effrayants de Montaner et de Pau, le pouvoir vicomtal s'empresse de substituer des palais et des pavillons aux tours crénelées. Le donjon de Pau s'entoure des bâtiments somptueux que nous admirons encore; Montaner transforme ses remparts en façades d'appartements, et les Grammont construisent leur Versailles sur les ruines du vieux manoir de Bidache.

On le voit donc, cette architecture de la Renaissance, que le clergé et même les chrétiens n'avaient encore osé adopter franchement, la féodalité, devenue l'aristocratie, l'accueillait avec enthousiasme. Cette puissance après, avoir cherché sa grandeur dans les guerres sanglantes, continuait à lutter par le faste et l'orgueil dans la construction ruineuse de ses habitations. La bourgeoisie elle-même ne demeurait pas immobile au milieu de cette marche parallèle de l'Eglise et de l'aristocratie, elle se précautionnait contre les violences et les usurpations de la seconde: elle entourait ses villes de remparts comme nous en avons retrouvé à Sordes, elle hérissait ses ponts de tours de défense, témoin Sauveterre et Orthez.

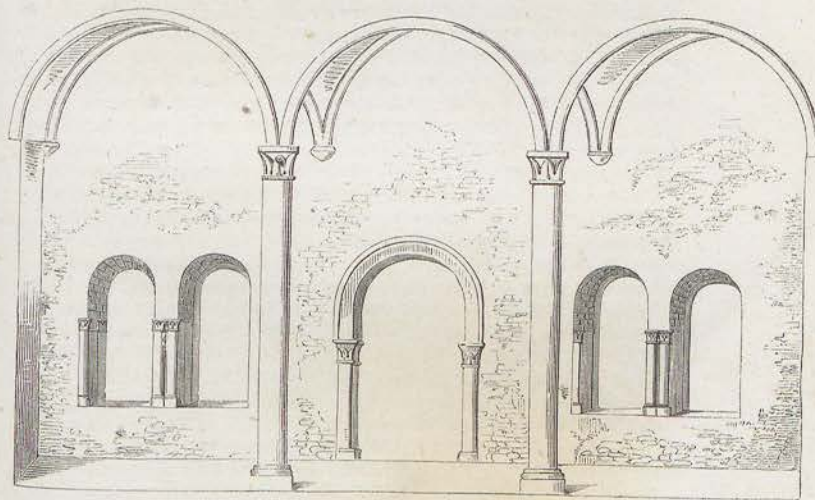
COMTÉ DE BIGORRE.

Eglises romanes. — Lourdes. — Saint-Savin. — Soulon. — Pietad. — Aoulari. — Pouy-Aspe. — Saint-Orens. — Luz. — Esquiezo. — Serres. — Saint-Pierre et Salignos. — Saint-Pé de Genereze. — Cathédrale de Tarbes. — Saint-Sever de Rustan. — Mazères. — *Cloîtres et Eglises gothiques.* — Cloître de Saint-Sever. — Lescadadien. — Galan. — Trie. — Rabastens. — Vic. — Pouzac. — Bagueres. — Medous. — Eglise de Tarbes. — Ibos. — Bernède. — *Campements féodaux antérieurs au x^e siècle.* — Xaintraillies. — Barbazan Dessus, Castets et Castera. — Estelou. — *Castels féodaux du x^e au xv^e siècle.* — Bareugnan. — Saint-Lezer. — Mauvesin. — Château de Lourdes. — Hicou, Labassère. — Vidalos. — Tours de Vienzac, de Saint-Savin, et du Prince-Noir. — Beaucens. — Sainte-Marie de Barèges. — Châteaux de Beaudéau et d'Asté. — Castelnau, rivière basse.

— L'église de Lourdes, œuvre du x^e ou du xi^e siècle, forme une croix latine dont les transepts sont voûtés en ponts et se terminent en abside cul de four ainsi que le chevet, dont l'extérieur forme la partie la plus



Tombeau de saint Savin (BIGORRE).



Salle capitulaire à Saint-Savin (BIGORRE).

caractérisée de l'édifice. Il est flanqué de trois contreforts : l'un s'élève sur l'axe central et se trouve percé d'une lucarne meurtrière, plein cintre, de quatre poncees de largeur ; cinq autres lucarnes qui éclairent l'abside à une plus grande hauteur portent le même témoignage d'antiquité.

La nef ne doit pas remonter au delà du *xiii^e* siècle, elle est privée de bas-côtés et flanquée de six chapelles ogivales ménagées entre les contreforts et conformes à celles que nous trouverons dans toutes les églises gothiques.

— *Le nom de Saint-Savin* réveille les souvenirs les plus touchants de l'origine du christianisme dans les montagnes du Bigorre (voir tome II). Aussi ne peut-on visiter sans une émotion profonde les ruines de cette abbaye célèbre. Toutefois il ne reste du cloître des bénédictins, complètement détruit, que d'assez nombreux chapiteaux géminés de style roman ; leurs feuilles volutes présentent un travail de découpures aussi rare que remarquable ; la salle capitulaire a seule été respectée ; et malgré ses dimensions exiguës, ses quatre compartiments de voûtes plein cintre très-basses, supportés sur deux fûts de colonnes en marbre noir, conserve le type le plus caractérisé du roman du *xii^e* siècle.

Mais hâtons-nous d'arriver à la partie la plus importante de l'antique abbaye. La basilique, construite sur des dimensions assez vastes, présente au centre de la croix latine une coupole octogonale éclairée par des fenêtres à haute ogive ; elle porte le cachet de la fin du *xii^e* siècle et ne répond pas conséquemment au style général de l'édifice qui nous fait remonter à quelques siècles plus haut.

Les trois absides du chevet, les larges plein cintre de toutes les voûtes, les culs de four des absides, rappellent évidemment la fin du *xi^e* siècle. La grande porte du couchant avec ses dix-huit colonnes romanes, ses chapiteaux à cône grossier, son tympan orné d'un Christ de très-bas relief à la chasuble complètement étoilée, donne la même date. On ne peut toutefois s'empêcher de faire observer que la grossièreté toute primitive des chapiteaux historiés qui ornent cette porte et les belles fenêtres du chevet, que l'état frustré des consoles qui supportent la corniche extérieure, enfin semblent indiquer une date plus ancienne. Or, comme le comte de Bigorre, Pierre I^{er}, fit reconstruire Saint-Savin vers 945, il ne nous paraît pas impossible que certaines parties de la basilique remontent à cette époque.

Quant à la galerie qui règne sur toute l'étendue de l'édifice, au-dessus d'une ancienne corniche, il est évident qu'elle fut ajoutée pendant les troubles des Albigeois pour y loger des gens de guerre, ainsi que l'indiquent les lucarnes plein cintre destinées à servir de créneaux. Malgré la valeur et l'harmonie générale de cette église, son ornement le plus digne d'intérêt est, sans nul doute, l'antique tombeau de saint Savin qui présente toute la simplicité du *vi^e* et du *vii^e* siècle. Le soubassement à trois tores, les quatre arcatures à doubles colonnes avec chapiteaux imitant le style romain, les simples dalles d'ardoises qui ferment ces arcatures et servent de table ou de couvercle, tout porte les traces du travail élémentaire des premiers siècles du christianisme.

Avant de quitter les environs de Saint-Savin, jetons un regard sur quelques chapelles romanes fondées sous l'influence de l'abbaye.

— Celle de *Soulon* nous ramène à toute la simplicité des oratoires apostoliques ; l'abside à retraite, voûtée en cul de four, et ornée d'une simple bande rabattue, n'est que le prolongement d'une nef plein cintre, divi-

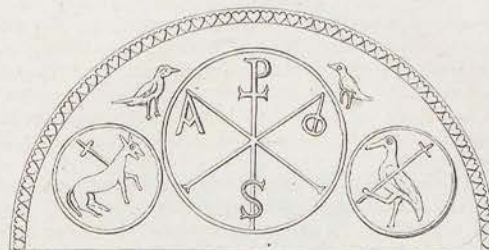
sée en trois travées par des arcs doubleaux retombant sur des pilastres. Les murs construits en moellons ne sont pas assujettis par des contreforts, ils présentent extérieurement, sous la toiture, une rangée d'ouvertures grossières qui avaient évidemment la destination des meurtrières de Saint-Savin. Quant au clocher formé d'une simple élévation du mur du couchant, il est également surmonté d'une galerie couverte, placée sur encorbellement, garnie de machicoulis et d'une rangée de créneaux destinés à la défense de la porte.

— La *chapelle de Piéad*, placée sur un promontoire voisin de l'abbaye, se rapproche du plan de l'église de Lourdes par sa croix latine voûtée en berceau et en cul de four; les lucarnes romanes, l'abaissement des voûtes, tendent d'ailleurs à lui donner une origine plus ancienne que celle de la basilique de Saint-Savin; il ne serait pas impossible qu'elle remontât au VIII^e ou au IX^e siècle, époque de la fondation du premier monastère, alors que les religieux allaient entendre les offices dans le voisinage de leurs cellules.

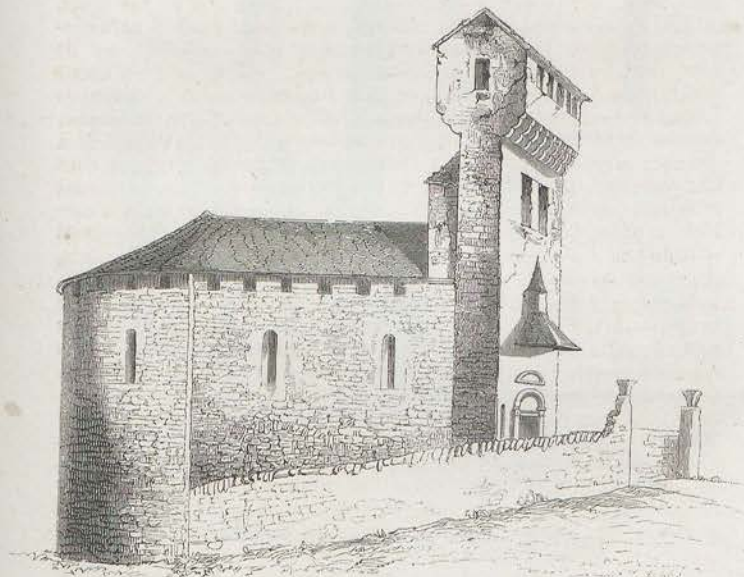
— Nous citerons enfin, dans les environs de Souton, l'*hermitage de Saint-Aoulari* dont il ne reste que l'abside romane en cul de four; celui de *Pouy-Aspe*, immortalisé par le séjour de saint Savin, et la *chapelle de Saint-Orens*, au-dessus de *Villelongue*, seul débris du monastère de Saint-Orens, détruit par les Normands. Le dernier, moins heureux que celui de Saint-Savin, ne put se relever de ses ruines.

— L'*église des Templiers de Luz*, monument moins vaste que celui de Saint-Savin, et remontant selon toute probabilité au delà du XII^e siècle, retrace, sur des dimensions plus étendues, la simplicité grossière de la chapelle de Souton. Même absence de transept, même abside en cul de four, même voûte à pont plein cintre de trois travées, même galerie sous toiture, garnie d'une rangée d'ouvertures à accent circonflexe, servant de créneaux. Quelques détails extérieurs méritent seuls de fixer l'attention, tels que : 1^o la porte du nord, grande ouverture à cinq retraites avec deux colonnes à grossiers chapiteaux historiés, et ornée sur le tympan d'un Christ entouré des symboles des quatre Évangélistes, le tout paraissant remonter, comme la porte de Saint-Savin, au delà du XII^e siècle; 2^o la corniche extérieure de l'abside garnie de médaillons historiés dans le goût de ceux du Luc et d'Artous; 3^o une tour de défense du XIII^e ou du XIV^e siècle, surmontant la porte du nord du sanctuaire, et dont le premier étage présente plusieurs meurtrières à mousquets encore armées de leurs fusils de remparts du XVI^e siècle; 4^o enfin le tombeau d'un enfant, placé sous la voûte de cette tour et dont l'arcade est ornée d'un tore et d'une colonnette romane à chaque angle. Les chapiteaux à trois rangs de fleurs qui les surmontent, l'entablement, le sarcophage lui-même, formé d'un bloc à couvercle prismatique, portent tous les caractères de l'élégance aristocratique des tombeaux du XII^e siècle. Cependant il appartenait à la famille toute bourgeoise des Naraco de Barèges; et comme l'aristocratie était presque aussi inconnue dans cette vallée libre que dans le pays basque, ce monument nous donne la preuve de la considération et de l'influence dont jouissaient les citoyens les plus importants de ces petites républiques des montagnes, puisqu'ils osaient élever à un enfant de neuf mois un mausolée digne d'un infant d'Aragon. (Nous avons rapporté son inscription à la page 295).

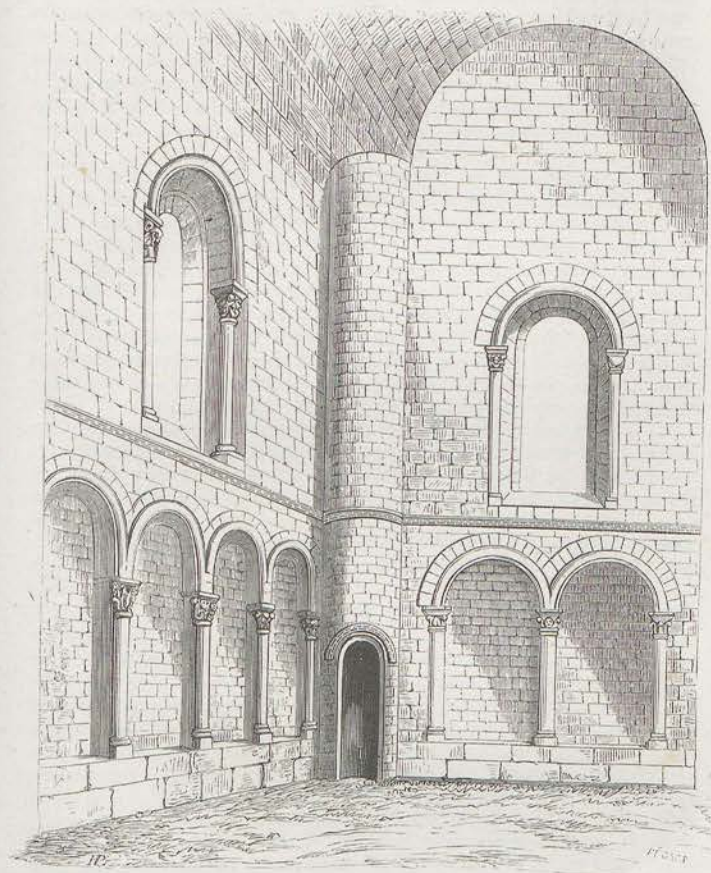
N'oublions pas de citer comme la particularité la plus caractéristique de



Tympan de Serres (Bigorre).



Chapelle de Souton (Bigorre).



Basilique de Saint-Pé de Genérez (BIGORRE).

l'église de Luz, l'enceinte quadrilatérale à pans coupés qui forme une espèce de place d'armes autour du cimetière ; ses remparts hauts de 8 mètres, et chaussés extérieurement d'un glacis en pierre, sont couronnés de créneaux ininterrompus, et percés de meurtrières à mousquets qui complètent l'aspect belliqueux de cet établissement religieux et militaire.

— L'église de Luz n'est pas la seule que l'époque romane fonda dans cette délicieuse vallée. La *chapelle d'Esquiezo*, malgré sa reconstruction moderne, a conservé une petite fenêtre percée d'un fer de lance à la clef, dans le genre mauresque, une lucarne à astérique et une porte ogivale qui rappellent le xiv^e et le xv^e siècle. Mais une grossière statue du Christ bénissant et portant à la main l'agneau entouré d'un nimbe remonte évidemment au delà du xii^e siècle, et prouve qu'un oratoire existait alors sur ce point.

— L'église de Serres, édifice plus complet et plus harmonieux que celle de Luz, nous ramène au plan régulier des basiliques romanes, c'est-à-dire aux trois absides voutées en cul de four et aux trois nefs à berceau plein cintre. L'extrême rétrécissement de ses lucarnes meurtrières, le tympan du couchant occupé par un simple monogramme, entouré des attributs les plus grossiers des quatre Évangélistes, tout porte le cachet du style du x^e siècle. La situation de ce village sur une hauteur favorable à la défense, son nom de Serres (coteau escarpé) nous paraissent prouver aussi que les premiers habitants de la vallée de Luz se groupèrent sur ce point dès l'époque gallo-romaine. Il est probable que la ville de Luz ne se forma que bien plus tard autour de l'établissement que les templiers avaient fondé dans les champs voisins de la petite ville de Serres.

— Quant à l'ermitage de Saint-Pierre, près de Saint-Sauveur, et à l'église de Saligos, nous ne ferons que citer leurs noms à la suite des oratoires romans d'Aoulari et de Soulon, avec lesquels ils présentent plusieurs points de ressemblance.

Arrivons enfin des timides essais des premiers architectes chrétiens aux élans les plus hardis du style roman, si bien inspiré par la majesté des idées catholiques.

— L'état de ruine dans lequel fut réduite la magnifique basilique de Saint-Pé-de-Genères par les calvinistes, qui la brûlèrent sous Montgommery, nous laisse peu de chose à dire sur ce monument antique et grandiose : car à côté de l'église reconstruite au xvii^e siècle, il ne reste de celle du xi^e siècle que deux arcades plein cintre avec leurs colonnes, moitié engagées dans les bas-côtés du chevet, et la partie sud-ouest des anciennes nefs latérales. C'est dans ce fragment, éminemment remarquable, que nous avons à examiner : 1^o deux travées d'une élévation considérable ; 2^o un mur de façade orné d'une grande fenêtre romane et de deux arcatures qui se reproduisent intérieurement au rez-de-chaussée, avec leurs colonnes à chapiteaux richement sculptés, surmontées de tores découpés en billettes ; 3^o enfin une tourelle d'angle cylindrique, percée d'une porte romane entourée d'un tore de cônes tronqués. La belle exécution de ces détails, leurs dimensions imposantes, permettent de reconstruire par la pensée l'édifice le plus somptueux du Bigorre. Le Béarn ne paraît pas en avoir possédé qui pussent soutenir la comparaison ; Saint-Sever seul pourrait lutter avec cette seconde fondation du célèbre Guillaume Sanche, duc de Gascogne.

Quant aux bâtiments du monastère, l'incendie des huguenots les détruisit de fond en comble. Nous n'avons pu recueillir que quatre chapiteaux géminés posés sur leurs colonnes. Leurs corbeilles, admirablement sculptées et représentant les principales scènes de la nativité, offrent toute l'habileté des artistes de la fin du ^{xv}^e siècle et nous prouvent, par leur dessin et par l'absence du nimbe, que certaines galeries du cloître avaient été refaites à cette époque ; ainsi les productions de l'art gothique complétaient dignement celles de l'ère romane.

Puisque ces chapiteaux nous ont ramenés au ^{xv}^e siècle, ne quittons pas la petite ville de Genères, née sous la protection de son abbaye, sans jeter les yeux sur une maison de la même époque, dont l'auvent forme trois arcades ogivales ; les deux fenêtres croisées et les portes Tudors ne manquent ni d'élégance ni de cachet.

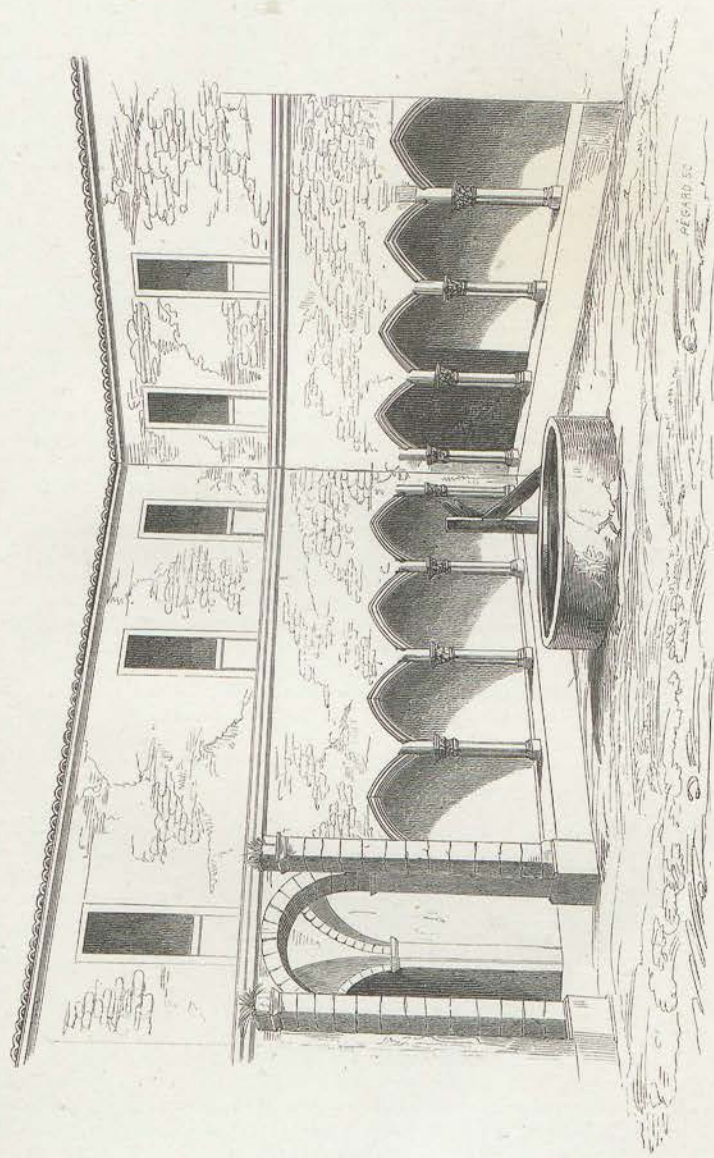
— La cathédrale de Tarbes est loin de répondre à l'idée grandiose que son titre fait naître, et malgré la régularité de son architecture et son état de conservation, elle ne peut nous faire oublier les débris imposants de Saint-Pé-de-Genères. Cette œuvre irréusable de la transition du ^{xiii}^e siècle, offre un chevet à triple abside ouvert sur le transeps par trois arcs ogive très-accusés. Les arcs doubleaux du chevet central reposent sur des chapiteaux à fleurs volutes, et à entrelacs posés sur des colonnes moitié engagées. Les bras du transeps, voûtés en berceau ogival et sans nervures, sont éclairés au sud par trois fenêtres plein cintre à deux colonnes, au nord par une élégante rose où les meneaux plein cintre alternent avec les trilobes. La grande nef répond, par son style et la grâce de sa forme, au reste de l'édifice ; ses quatre travées, sans bas-côtés, appartiennent évidemment aux premières années du ^{xiii}^e siècle avec leurs nervures croisées et leurs fenêtres ogivales. On remarque aux clefs de voûte le tourteau évidé du ^{xii}^e siècle et la vache d'or sur champ de gueules des armes de Bigorre ; mais la partie la plus élégante et la plus riche de cette basilique est sans contredit la coupole du centre du transeps, fidèlement imitée de celle de Saint-Savin. Sa forme octogone ; la voûte à huit quartiers profonds, redoublée par un même nombre de nervures à trois tores, reposant leur retombée sur huit fûts de colonnettes avec chapiteaux à fleurs volutes ; les quatre fenêtres ogivales qui éclairent les quatre points cardinaux, se réunissent pour donner à cette coupole la plus heureuse harmonie.

— L'antique monastère de Saint-Sever de Rustan, antérieur de quelques années à celui de Genères, puisqu'un de ses prieurs devint premier abbé de l'établissement de Guillaume Sanche, appartient, par les constructions qui nous ont été conservées, aux deux époques les plus importantes de l'architecture religieuse : au style roman par son église, au style gothique par son cloître ; nous pourrions ajouter à la décadence du ^{xviii}^e siècle par les bâtiments du monastère ; il est donc naturel que nous le fassions intervenir comme trait d'union entre les monuments de style roman et les édifices de style gothique.

Nous ne parlerons pas d'un chevet ogival, ajouté à l'église romane vers le ^{xiv}^e siècle ; nous nous bornerons à examiner la nef, divisée en quatre travées, et dont les quatre piliers, qui formaient autrefois le centre du transeps, prouvent par la puissance de leurs doubles pilastres flanqués d'une colonne romane, qu'ils furent destinés à supporter un clocher central. Une élégante fenêtre ouverte au sud, la porte principale ornée de quatre



Eglise de Saint-Sever de Rustan (BIGORRE).



Cloître de Saint-Sever-de-Rustan (Bigorre).



colonnes leurs chapiteaux richement historiés, ceux de quelques colonnes intérieures portent tous les caractères des ^x^e et ^{xii}^e siècles. Quant au fragment de nef romane qui dépendait de quelque bas-côté, et qui longe le chevet au nord, nous n'y entrerons que pour lire l'inscription suivante sur une pierre tombale :

Reverendissimo Patri Domino Carolo Lacroix, Congregationis Sancti Mauri Proposito generali, Prior, monachi hujus cenobii, merentes posuere, anno Dni. 1784. Hic hujus quondam monasterii Prior illud moribus ornavit, redditibus auxit, ædificiis ampliavit, inde variis honorem gradibus ad supremum Congregationis regimen assumptus, hanc difficillimis temporibus, sapientissime gubernavit, bonis jucundus, malis metuentus, omnibus acceptus, fato functus est die 25 junii anni 1780 apud Aquas de Bagnères, unde in hanc ecclesiam translatus, et hic humatus resurrectionem expectat S. I. P. A.

D'après cette inscription, il est permis de croire que le monastère reçut, dans la seconde moitié du ^{xviii}^e siècle, une bonne partie des constructions les plus modernes, notamment les bâtiments d'habitation, les boiseries du sanctuaire et celles de la sacristie, qui portent tous les caractères du style Louis XV.

— L'église romane de Saint-Sever possédait autrefois les reliques de sainte Libérate, première vierge martyr du Bigorre, et ce n'est pas sans étonnement que nous avons découvert la châsse qui les renfermait dans l'église de Mazères sur l'Adour, à l'extrémité nord du comté. Mazères est une autre église romane dont le chevet à pans droits porte un cachet de haute antiquité, tandis que l'intérieur, avec sa nef à plein cintre sans transeps, ses doubles colonnes romanes moitié engagées, et les grandes arcatures intérieures de son chevet, présente toutes les formes du ^{xiii}^e siècle. La châsse de marbre blanc de sainte Libérate, obscurément reléguée sous le clocher, est une œuvre évidente du ^{xiv}^e siècle. Les arcatures trilobées qui la décorent, les caractères ronds de l'inscription suivante qui couvre son couvercle prismatique, en sont les preuves incontestables :

..... Pateat. o. revendus. in. Xto. pat. dns. Petrus. Ramundus. de Mode. Bruno. digna. Dei. providen^a. Tarbel. eps. sacratissimu. corp. virginis. et. martiris. Bte. Liberate. de. loco. ubi. erat. in. ecc^a. parrochiali. Bi. Johis. de. Mazeriis. Tarbel. dyoc. present. clero. et. pplo. et. multitudine. fidelium. anno. Dni. m. ccc. xl. secundo. et. et. honore. in. hac. capela. propriis. manib. translatandum.

« Que chacun sache que le révérend pasteur en Jésus-Christ M^{re} Pierre Raymund de Mode-Brune, par la grâce singulière de Dieu, évêque de Tarbes, ordonna de transporter avec honneur, dans cette chapelle, le corps très-vénéré de sainte Libérate, vierge et martyre, du lieu où il était dans l'église paroissiale de Saint-Jean de Mazères, diocèse de Tarbes, en présence du clergé, du peuple et d'une multitude de fidèles, l'an du Seigneur mil trois cent quarante-deux. »

Il résulte de cette inscription qu'une première translation de ces reliques eut lieu au ^{xiv}^e siècle, de l'église de Mazères dans une autre chapelle, que la tradition dit être celle de Saint-Sever de Rustan ; et comme nous retrouvons la châsse dans l'église d'où elle avait été retirée d'abord, nous pouvons suivre les traces de cette même tradition qui rapporte que les religieux de Saint-Sever, effrayés des ravages de Montgomery, et les attribuant peut-être à l'enlèvement de la châsse de sainte Libérate, se

hâtèrent de la remettre dans le sanctuaire primitif que la vierge martyre semblait avoir choisi dès l'origine.

— Profitons de notre passage à Mazères pour rappeler que le monastère de Longages était situé près de cet ancien bourg évidemment gallo-romain, comme l'indique son nom de Mazères (petit mas), et les substructions dont les champs voisins sont couverts ; quelques pans du mur de clôture ont seuls survécu à la destruction qui s'est appesantie sur la maison religieuse de Longages.

Après cette digression, à laquelle nous avons été conduits par les voyages de la chasse de sainte Libérate, revenons à l'abbaye de Saint-Sever de Rustan. Mais nous avons épuisé l'examen des productions du style roman, et nous sommes conduits à celles du style gothique.

CLOÎTRES ET ÉGLISES GOTHIQUES.

Le cloître de Saint-Sever, complètement brûlé par le terrible Montgommery en 1569, fut rétabli peu de temps après ce désastre, et cependant il ne porte que bien peu de traces du style du xvi^e siècle. Quelques circonstances assez intéressantes expliquent cette anomalie. Les Carmes de Trie, également maltraités par les huguenots, furent réduits à une si grande détresse qu'ils durent mettre en vente les colonnes et les chapiteaux de leur cloître, afin de pouvoir reconstruire leur église ; les religieux de Saint-Sever les achetèrent, et ce fut à ces colonnes romanes géminées qu'ils adaptèrent des chapiteaux gothiques et des bases octogones du xve siècle. Les colonnes une fois disposées, ils les relièrent par des arcades ogivales surbaissées, naissant brusquement des flancs des pilastres, dans le goût de l'époque ; plus tard enfin des voûtes d'arête terminèrent ces galeries au xviii^e siècle, et par une exception qui se reproduit parfois dans les monastères du midi, le cloître fut construit au nord de la basilique. Nous ne nous livrerons pas à l'examen des nombreux chapiteaux historiés qui représentent les scènes de la vie du Christ, plusieurs épisodes du Nouveau Testament, même quelques légendes de saints plus modernes ; nous nous contenterons de faire observer que ces bas-reliefs, d'un très-bon dessin et d'une conservation parfaite, forment la série iconographique la plus complète que nous ayons rencontrée... Nous terminerons nos observations par l'analyse d'un chapiteau qui nous paraît sortir des règles ordinaires de ces sortes de compositions artistiques. Parmi les quatre personnages séparés qui le composent, trois portent la jaquette des petits bourgeois de l'époque de Charles VII. Que représente ce gros personnage joufflu, coiffé du chapeau à claque et à plume de Polichinelle, portant un large plastron ou bavette devant sa poitrine et se tenant à cheval sur un bâton ? N'est-ce pas l'homme-enfant que l'âge n'a pu dégager des faiblesses de l'étourderie du premier âge ?... Que représente son voisin, coiffé d'une couronne royale, la jaquette largement plissée, bouffant sur la poitrine et sur les bras, et tenant de la main gauche un jouet ?... Ne serait-ce pas l'enfance humaine, mais l'enfance orgueilleuse qui se repaît de jeux, de hochets et de vanité ! Que nous offre enfin le troisième type tenant les mains ouvertes mais vides, ayant la tête couronnée ? Ne serait-ce pas le symbole de la paresse orgueilleuse ? Quant au dernier, le seul qui soit vêtu de la robe longue des courtisans de Charles VI, il pourrait bien, avec sa couronne, son sabre de bois attaché à la ceinture et la marotte de

la folie, qu'il agite de la main, représenter la sotte vanité de l'aristocratie, comme les trois autres personnages symbolisent les ridicules de la bourgeoisie. Le règne de Charles VI, dont ces personnages portent le costume, même les souliers démesurément pointus, n'était-il pas singulièrement favorable au succès de compositions satiriques, qui avaient l'enfance et la folie pour sujet ?...

— Il nous suffirait de remonter la vallée de l'Arros à très-peu de distance, pour rencontrer, sur les rives de ce torrent, les ruines assez considérables de la célèbre abbaye de l'Escaladien, sépulture préférée des derniers comtes de Bigorre ; des bâtiments très-étendus s'étendent mollement au milieu des prairies et des forêts les plus délicieuses que l'esprit monastique pût rechercher ; mais cet établissement complètement détruit par les huguenots fut reconstruit tout entier au xvii^e siècle, et il n'offre par conséquent qu'une chapelle et des bâtiments de cette époque de décadence architecturale.

— Quoique le bourg de Galan appartienne à l'Astarac, il se trouve tellement enclavé dans la partie sud-est du Bigorre que nous ajouterons sa description à celle des autres localités du comté. L'église de son ancien prieuré forme un vaisseau régulier de 29 mètres de long sur 19 de large, divisé en trois travées ogivales et terminé par un chevet très-élégant à pans coupés, voûté à cinq compartiments profonds, qui rappellent la fin du xve siècle. Mais tous les autres détails, tels que les piliers cylindriques qui supportent les murs de la nef et les arcs ogives des bas-côtés, les fenêtres, les nervures, les modillons, le gable du couchant, ses deux portes et les ouvertures supérieures entourées de plusieurs tores avec bases octogones, se rapprochent du xiv^e siècle. L'église de Galan mérite d'être particulièrement citée comme une des œuvres gothiques les plus harmonieuses, les plus régulières, les plus complètes d'une contrée où le style ogival ne fournit que des ébauches de monuments disparates et décousus. Comme les clefs de voûte portent pour écus les trois pals de Foix, réunis aux deux vaches de Béarn, nous avons lieu de penser que les comtes de Foix-Béarn ne furent pas étrangers à sa construction.

Galan, ancien bourg fortifié, possède encore une partie de ses fossés de clôture, et la porte du sud, surmontée d'une tour carrée.

— Il ne reste plus du monastère des Cordeliers de Trie, que le beau vaisseau de son église ogivale construit au xvi^e siècle ; la grande nef, privée de bas-côtés et de transept, ne dut cette simplicité qu'au désir de jouir, dans un bref délai, et sans dépenses considérables, d'un édifice d'assez belle apparence. Nous avons déjà rapporté que les religieux durent vendre les débris du cloître, échappés à la fureur des huguenots de Montgommery, pour pourvoir aux dépenses les plus urgentes. Tout se ressent d'ailleurs de cette fatale nécessité d'économie. Murs, voûtes, contreforts, tout est construit en briques ; les arêtes seules sont formées de pierres de tuf. Parmi les écussons qui garnissent les nervures richement entrecroisées du chevet, on remarque : 1^o les trois fleurs de lys de France ; 2^o un écu écartelé portant en 1 et en 4 une croix pleine, en 2 et en 3 les trois pals de Foix.

— L'église paroissiale, œuvre du même style, mais plus considérable et plus ornée, ne possède également qu'une nef ; toutefois la voûte offre plus d'élan et le chevet, prolongé en niche surbaissée, montre un arc triomphal percé d'une rose flamboyante. Deux chapelles à pans coupés comme le chevet forment une espèce de transept dont les nervures à croi-

sement Renaissance accusent le xvi^e siècle. Le vaisseau principal date de la fin du x^v^e. La porte du couchant, formée de deux arcs Tudor surmontés de pyramidelles feuillagées et terminées en panache, est le détail le plus intéressant qu'y déposa le style fleuri. Quelques ornements extérieurs donnent la même origine au clocher, grosse tour carrée, flanquée de légers contreforts. Il est à remarquer que les deux églises de Trie sont garnies de six chapelles ogivales très-peu profondes, ménagées entre les contreforts d'après un système économique qui paraît avoir pris naissance, ou du moins s'être particulièrement développé dans le Bigorre; car nous le retrouvons à Rabastens, à Vic et dans toutes les églises gothiques de ce comté.

Mais ce ne sont pas les deux monuments que nous venons de visiter qui présentent le plus d'intérêt à l'archéologue; deux simples chapiteaux du xiii^e et du x^v^e siècle méritent plus particulièrement d'attirer son attention.

L'un transformé en bénitier et engagé dans un des piliers de l'église paroissiale, présente, sur la face plane de sa double corbeille, une piété accompagnée des deux saintes femmes: Marie, mère de Jacques, soutient la tête penchée du Sauveur; Marie Madeleine donne sa main consolatrice à la Vierge. L'absence de nimbe et une feuille de vigne sculptée sur l'un des retours de la corbeille tendent à faire remonter l'origine de ce chapiteau à la fin du x^v^e siècle.

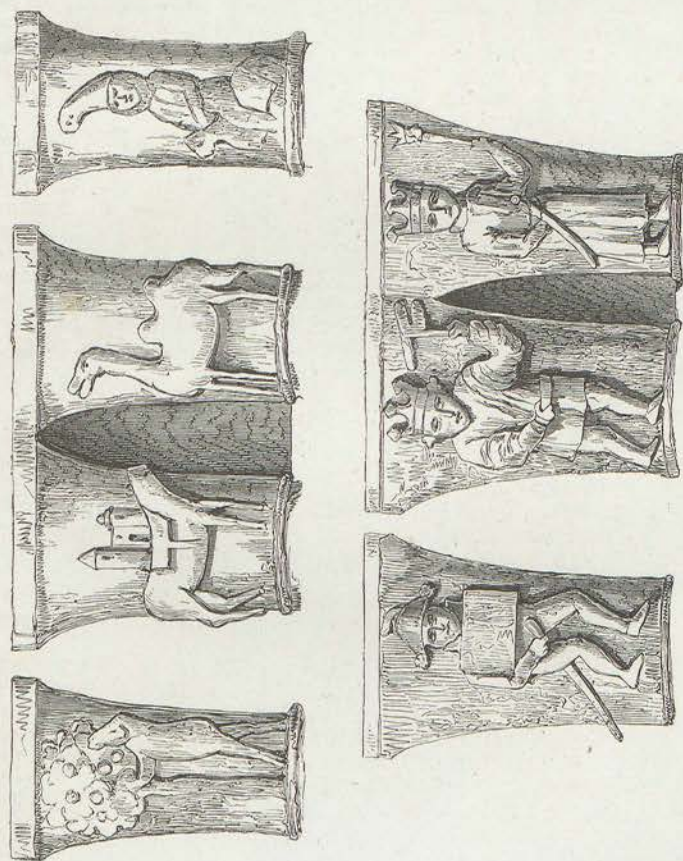
Le second, placé comme ornement profane sur le pilier d'une porte cochère, offre plus d'originalité. La face de la double corbeille, séparée en deux par une ogive à lancette qui paraît figurer une porte, représente en relief deux chameaux qui se disposent à passer simultanément sous l'arcade; mais leur attitude est bien différente: celui de gauche porte la tour de la cité sainte, et baisse modestement la tête; l'autre, au contraire, libre de toute charge, tient le front orgueilleusement élevé et regarde dédaigneusement son camarade. Sur le retour de gauche, un ours dressé sur ses pattes, mange les fruits d'un arbre touffu, et dans le retour de droite, une femme coiffée du bonnet de la folie se tient à cheval sur un personnage mutilé, vêtu du costume grec.

Cet ours ne serait-il pas l'emblème de la gourmandise? Cette femme en folie ne représenterait-elle pas la courtisane grecque dont la domination a transformé Aristote en monture obéissante, apologue si souvent retracé dans l'iconographie chrétienne?... Le premier chameau ne symboliserait-il pas la persévérance modeste qui entre dans la Jérusalem divine en portant patiemment les préceptes et la loi de Dieu, comme l'éléphant que l'on retrouve dans les reliefs du xiii^e siècle?... le second ne représenterait-il pas la présomption orgueilleuse qui rit de l'obéissance du juste et la méprise du haut de sa vanité?

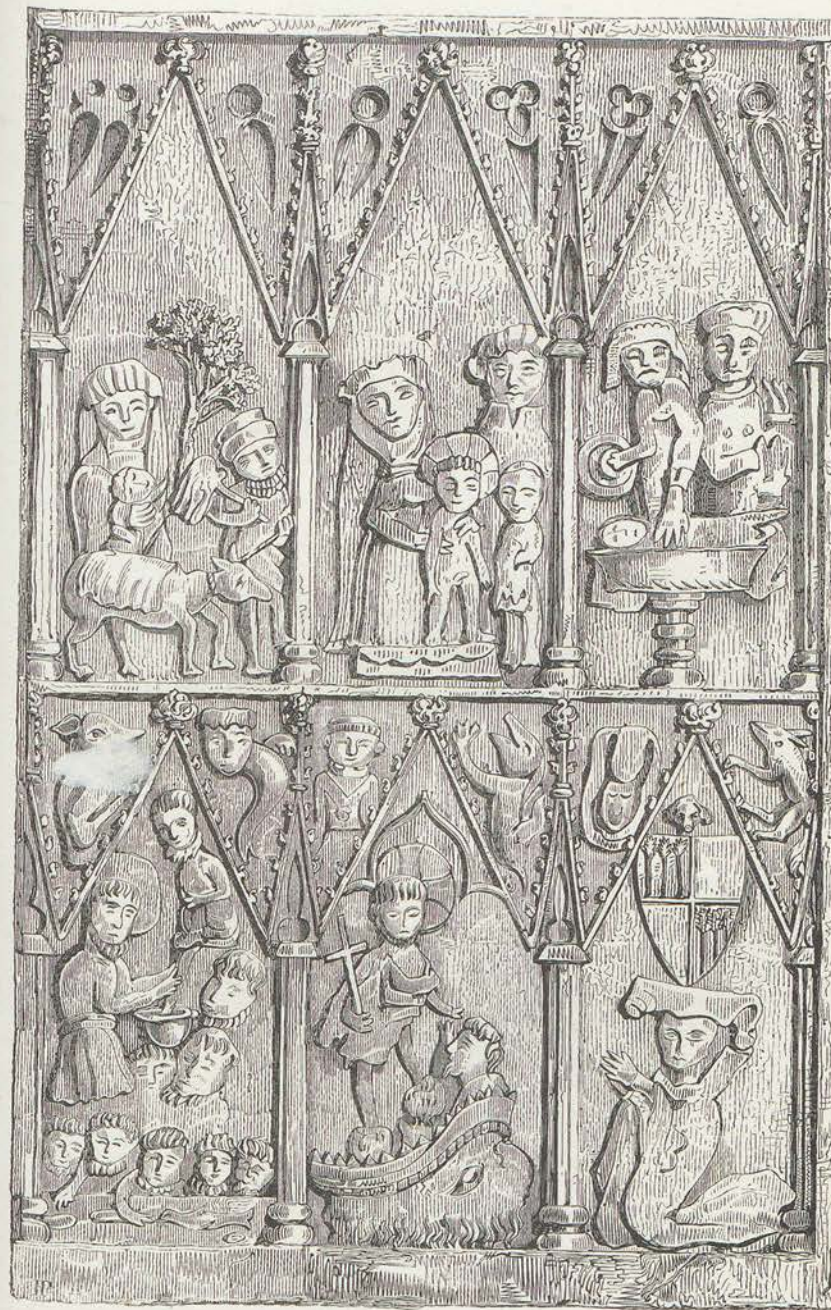
Quant à l'origine de ces deux chapiteaux, elle doit remonter à l'ancien cloître détruit par Montgomery et dont les colonnes et les bas-reliefs furent vendus à Saint-Saver de Rustan.

La petite ville de Trie, fondée vers 1323 par Jean de Trie, sénéchal de Toulouse, a conservé peu de débris de ses remparts et de ses quatre portes; toutefois celle du sud est encore reconnaissable à quelques vieux pans de murs, et celle du levant, formée d'un plein cintre surmonté d'une tour carrée assez moderne, prouve qu'elle fut reconstruite après le passage de Montgomery, dans le xvi^e siècle.

— L'église de Rabastens, l'édifice le plus lourd et le plus informe qu'il



Chapiteaux de Trie et de Saint-Sever-de-Rustan (Bigorre).



Retable des Jacobins (Bigorre).

soit possible de concevoir, semble avoir été créé pour dérouter toutes les investigations ; chaque partie, chaque détail, pourrait être revendiqué par un siècle différent. La grande nef, large de 16 mètres, est longue de 42. La saillie intérieure et extérieure de ses contreforts, entre lesquels des chapelles ogivales ont été ménagées, comme dans les églises de Trie, rappelle le xiv^e siècle ; la grande tour octogone qui flanque l'angle sud-ouest appartient au xii^e par une fenêtre romane et par sa construction en brique ; deux autres fenêtres de la même époque percent le mur du sud, à côté de deux ouvertures ogivales intercalées au xv^e siècle. Le chevet à pans droits fut évidemment reconstruit dans le xiv^e siècle ; la porte du couchant, enfin, présente des colonnettes et une pyramide fleurie appartenant au xv^e.

Non loin de cette église problématique, Rabastens possède au sud-ouest de son enceinte quelques débris des remparts de brique du vieux château devant lequel Montluc reçut la terrible arquebusade qui lui fracassa le visage. Ces ruines ne présentent d'ailleurs d'autre intérêt que celui de ce souvenir.

— *L'église de Vic-Bigorre*, un peu plus considérable, mais tout aussi déconsue que celle de Rabastens, est munie comme elle de chapelles ogivales de dimensions très-différentes, placées entre les contreforts ; d'une porte au sud, ornée de colonnettes avec chapiteaux, feuilles plates du xiv^e siècle, et d'un chevet à mur droit, terminé en pignon et surmonté de creneaux. Malgré le vague de ces témoignages, nous n'hésitons pas à faire remonter ce bâtiment à l'époque des essais du style ogival que la Gascogne et le Bigorre tentèrent au xiv^e siècle, après avoir abandonné, avec quelque peine, le plein cintre roman, sous l'influence de la domination anglaise et de l'autorité des rois de France.

— *L'église de Pouzac*, près de Bagnères, ne mériterait pas de nous arrêter, si son mur d'enceinte, flanqué de contreforts assez saillants et crénelé dans la partie du nord, ne rappelait les remparts de celle de Luz. En entrant dans l'intérieur, il est facile de comprendre, à la largeur de sa nef, aux naissances de nervures croisées qui se détachent des murs, aux modillons historiés qui supportent ces nervures, au chevet à pans coupés et voûté à cinq compartiments, que cet édifice fut construit du xiv^e au xv^e siècle.

— *L'église de Bagnères*, non moins considérable que celle de Trie, mais plus large et plus vaste, nous ramène également à la fin du xiv^e siècle par ses fenêtres à lancette divisées en deux baies à trilobes aigus, par ses piliers à nervures régnant du sol à la voûte, par ses nervures croisées et par les modillons assez grossiers qui supportent les arêtes des chapelles ; mais nous descendons aussi jusqu'au xvi^e siècle lorsque nous examinons les deux chapelles latérales de son chevet, et plus encore la porte du midi, d'un style Renaissance très-caractérisé, et portant le millésime de 1557.

Bagnères possède d'ailleurs bien peu de fragments des arts du moyen âge. Il ne nous reste à citer que la tour octogone et très élégante de l'ancien couvent de Jacobins, œuvre de la fin du xiv^e siècle, et le rétable très-curieux d'un autel des Dominicains soigneusement conservé dans la villa Théas. Ce travail curieux, et malheureusement d'une excessive grossièreté, renferme dix-huit niches placées sur deux rangs et séparées par des pyramides à pédoncules, des pinacles fleuris, des trilobes aigus et des tréfleurs qui nous reportent au xiv^e siècle. Parmi ses dix-huit niches, seize sont

consacrées à des sujets de la naissance et de la passion du Christ, et deux au portrait d'un donataire et à celui de sa femme. Les costumes de ces personnages reproduisent ceux de l'époque de Charles VII; leurs armes, portant trois flèches en pal la pointe en bas, appartiennent aux comtes d'Aslé.

Bagnères n'a conservé que de bien rares débris de son enceinte militaire; nous n'avons à désigner qu'une tour carrée qui dominait les remparts du sud, et dont l'entrée était surmontée de machicoulis à triple console: on voit aussi du côté du nord-ouest deux fragments de tours rondes à moitié engagées qui doivent, comme la première, remonter au *xiv^e* ou au *xv^e* siècle.

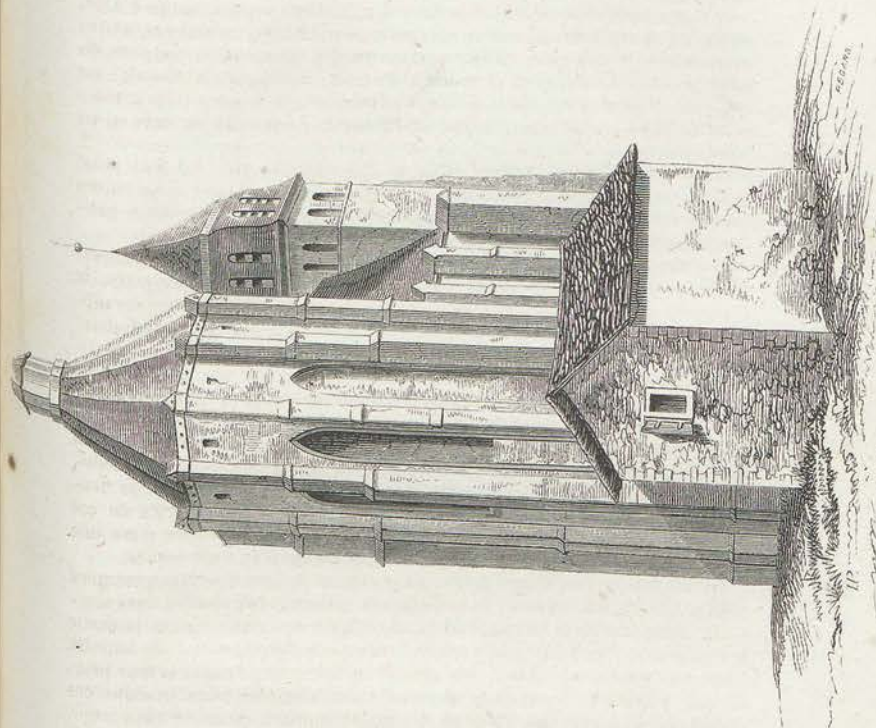
— Le monastère de Medous, situé au sud de cette ville, fut tout aussi maltraité que ceux de l'intérieur. Il ne montre aujourd'hui que les ruines d'une église qui paraît remonter à la fin du *xv^e* siècle, et quelques bâtiments d'habitation du *xvii^e*.

— Indépendamment de la cathédrale dont nous nous sommes occupés, Tarbes possède une seconde église dont la vaste nef sans bas-côtés, le chevet à pans droits, les chapelles ogivales logées entre les contreforts rappellent complètement les dispositions peu graciennes des églises de Rabastens et de Vic. Cet édifice, du *xv^e* siècle, présente toutefois une particularité que nous ne pouvons passer sous silence. Les arcs doubleaux de sa large nef retombent sur des pilastres couronnés de chapiteaux carrés, ornés de bas-reliefs, que l'on retrouve bien rarement sur des corbeilles de cette forme. On y distingue le sagittaire poursuivant deux cerfs, — un écu à trois pals, — un autre d'hermine plein, — une syrène, — Jésus crucifié, visité par les deux Marie, — saint Georges à cheval luttant contre le dragon, — Jésus entouré des symboles des Évangélistes. La forme de ces chapiteaux, le caractère roman des bas-reliefs, leur présence dans une église gothique du *xv^e* siècle nous ont paru dignes d'être remarqués.

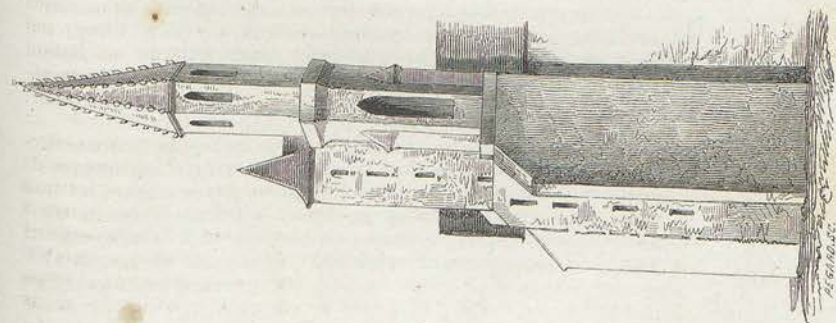
— Quant à l'ancienne église des Carmes, brûlée par Montgomery en 1559, elle n'a conservé de son élégance ogivale qu'un clocher assez simple, carré jusqu'à la hauteur du toit de l'église, et octogone dans la partie supérieure; il supporte une aiguille ornée de fleurs volutes. Une tourelle carrée, destinée à l'escalier et terminée en pyramide, flanque la tour principale jusqu'à la hauteur de la galerie du deuxième étage. Quoique ces différentes constructions soient en simple moellon, grossièrement crépi, elles n'en portent pas moins, dans leur forme générale, le cachet du *xiv^e* siècle.

— Mais il est temps que nous abandonnions ces fragments plus ou moins grossiers du style gothique; rendons-nous dans le village d'Ibos: son église n'est pas moins digne que celle de Galan d'obtenir un instant d'examen; et cependant ce n'est point par l'unité qu'elle attire notre attention, car le clocher, la nef et le chevet forment trois parties du caractère et de l'origine les plus tranchés.

La tour carrée, élevée de quatre étages, est entourée de quatre contreforts à sept retraites qui montent jusqu'à la toiture. L'aspect antique de ses murs, l'arc de dégagement plein cintre qui surmonte la porte, les trois petites fenêtres romanes ouvertes au-dessus, la tourelle ronde destinée à l'escalier, sont autant de témoignages qui concourent à la faire remonter à la fin de l'époque romane; l'aspect général de cette construction est d'ailleurs celui d'un donjon comme en possédaient presque toutes les églises antérieures au *xiii^e* siècle, et nous en retrouvons la reproduction exacte



Chevet d'Ibos (Bagnères).



Clocher des Carmes à Tarbes (Bagnères).

dans la *tour de Bernède*, située sur la rive gauche de l'Adour, à l'extrémité nord du comté de Bigorre. Comme cette dernière n'est adossée maintenant qu'à une modeste église de village, il est permis de croire que l'église primitive de Bernède tomba sous les coups des calvinistes lorsqu'ils pillèrent Saint-Mont, Ju-Belloc et Caison, dans les environs d'Aire.

La nef d'Ibos, privée de bas-côtés, est garnie de chapelles ogivales peu profondes, logées entre les contreforts, et éclairées par des roses et par des fenêtres plein cintre qui rappellent celles de la cathédrale de Tarbes; cette partie de l'église doit remonter au xiv^e siècle. Quant au chevet, évidemment ajouté plus tard, il présente tous les caractères du xv^e siècle par son élévation extrême, par ses sept pans coupés, par les colonnettes très-effilées qui s'élancent du sol à la voûte, enfin par les hautes fenêtres ogivales qui occupent chaque facette, et ne laissent régner entre elles que l'épaisseur des contreforts... Nous avons épuisé la description des monuments religieux du Bigorre; nous allons passer à celle des constructions militaires, en commençant par les premiers essais de campements féodaux qui parurent après la chute de l'empire romain.

CAMPEMENTS FÉODAUX ANTERIEURS AU X^e SIÈCLE.

— Le village de *Xaintrailles* possède le campement féodal le mieux conservé que nous ayons rencontré dans les vallées sous-pyrénéennes. Quatre fossés de 2 mètres 50 de largeur forment une enceinte quadrilatérale de 42 mètres sur 37. Les terres, rejetées sur les bords, en forme de bourrelets, devaient assujettir le pied des palissades; une motte conique et régulière, située au couchant, complétait ce système de castramétation primitif. Cette dernière partie, qui devait être reliée par un pont-levis, est élevée de 4 mètres au-dessus de l'enceinte carrée, et présente une surface de 15 pieds de diamètre, sur laquelle était placé le blocus de bois servant de logement au chef et à sa famille. C'était autour de cette espèce de donjon que la petite armée essayait de faire une dernière résistance, lorsque la première palissade avait été forcée par l'ennemi.

Le campement féodal de *Xaintrailles*, destiné à protéger le conquérant qui pénétra dans ces contrées du vii^e au x^e siècle, en attendant qu'il construisit un castel définitif en pierre, peut nous indiquer quelle était la forme de plusieurs autres fortifications de la même époque, situées à une distance à peu près égale des Pyrénées.

— Nous citerons la motte de *Barbazan Dessus*, entre Tarbes et Bagnères, sur la rive droite de l'Adour; celle de *Castex*, sur les coteaux qui séparent la vallée de Trie de celle de Tarbes; enfin celle de *Castera*, entre Saint-Sever et Tosta; ces terrassements durent tous appartenir à ce premier système d'établissements féodaux dont nous avons fait connaître les principes à la page 224 de ce volume.

— N'oublions pas de citer dans le voisinage de *Barbazan Dessus*, sur la plaine de Vieillé, une pile, ou petit monument religieux gallo-romain, désigné sous le nom *Det Estelou* (l'étoile)... Semblable à ceux que nous rencontrerons en plus grand nombre dans l'Astarac et le Comminges, ce massif carré de 3 mètres de façade, entièrement étranger à l'art militaire, rentrera plus convenablement dans une description particulière consacrée à ce genre de constructions très-peu connues: nous ne faisons ici que constater son existence.

CASELS FÉODAUZ DU X^e AU XV^e SIÈCLE.

— Les débris du *château de Barcugnan*, placés tout à côté du campement de Xaintrailles, peuvent nous donner le modèle de la seconde classe de fortifications féodales, ou des premiers castels définitifs, formés d'un enceinte de murs flanqués d'un donjon carré. Le *château de Barcugnan* n'est en effet que le campement de Xaintrailles, développé, consolidé et rendu permanent par la substitution de la pierre aux terrassements et aux piquets. L'enceinte quadrilatérale s'est élevée de sept à dix mètres sur les terrains environnants, les fossés se sont considérablement élargis, les palissades sont devenues des murs d'enceinte de cinq pieds d'épaisseur, ainsi que le prouve le fondement de celui de l'ouest; le pont-levis que l'on détruisit, il y a peu d'années, sur la façade orientale, prouve aussi que cette partie de l'enceinte, la plus accessible, était surmontée d'une tour carrée qui remplaçait l'ancienne motte de terre, soit comme forteresse de refuge, soit comme logement de la famille du chef. Quant aux soldats ils devaient loger avec leurs chevaux sous des hangars, plus ou moins clos, adossés intérieurement contre les remparts.

— Quoique l'ancien *château de Saint-Lézer*, qui fermait la frontière du comté de Bigorre à l'ouest de Vic, ne présente que des ruines encore plus informes que celles de Barcugnan, nous ne doutons pas qu'il n'ait appartenu, comme ce dernier, à la classe des premières constructions féodales du x^e ou du xii^e siècle. Quelques substructions de murs et l'élévation du plateau artificiel qui surélevait les remparts semblent lui donner ce caractère.

— Nous sommes convaincus que la marche chronologique nous conduit de Barcugnan à *Mauvesin*. Quand on aperçoit ce château formidable au sommet de la montagne conique qui lui sert de base, on se croit transporté devant celui de Montaner. Le donjon carré, moins colossal, présente cependant le même cachet d'antiquité et la même situation au centre de la façade la plus attaquable. Si l'enceinte des murailles présente un carré long au lieu d'une circonférence, elle n'en est pas moins consolidée comme celle de Montaner par des contreforts extérieurs de deux mètres de saillie. Quant à l'intérieur on ne peut y remarquer d'autre particularité qu'une citerne centrale et carrée, recouverte de murs; et comme on ne distingue aucun débris de bâtiment logeable, il est évident que la garnison devait être placée, ainsi que dans le *château de Barcugnan*, sous des abris provisoires pendant que le chef logeait dans les salles hautes du donjon. Les détails et l'ensemble portent d'ailleurs le cachet le plus irrécusable du xii^e et du xiii^e siècle. Un pont-levis très-élevé conduisait à la porte ogivale qui perce le rempart au sud de la tour, seule ouverture par laquelle on pût pénétrer dans l'intérieur de la place. Mais cette porte est de date plus récente. L'écu des armes de Béarn et de Foix, incrusté dans la pierre comme à Montaner; l'inscription *Phébus mé fit* (Phébus me fit) semblable à celle du donjon de Pau, prouvent assez que Gaston Phébus, ce grand restaurateur de châteaux du xve siècle, y fit quelques améliorations.

Il ne faut pas ignorer d'ailleurs que *Mauvesin* (mauvais voisin) n'appartint jamais à une famille seigneuriale; ce ne fut qu'un *château comtal* comme Pau, Montaner, Orthez et Lourdes, dans lequel les comtes de Bi-



gorre ou les vicomtes de Béarn entretenaient un capitaine avec sa compagnie de routiers, pour la défense de la frontière.

— Arrivons enfin à la ville et au château de Lourdes, la place la plus forte et la plus importante du comté.

La ville naquit évidemment sous la protection de son château-fort, une des situations les plus formidables des Pyrénées; sa base conique, baignée par le Gave, s'élève au centre de la vallée et rappelle celles de Foix, de Venasque et de Saint-Bertrand-de-Comminges. Il est évident que ce rocher, taillé à pic sur tous les aspects, dut attirer l'attention des populations des Pyrénées, longtemps avant que les comtes de Bigorre y eussent établi la principale forteresse de leurs domaines; il est donc présumable que les fiers montagnards de cette vallée y avaient installé un de leurs postes bien avant l'établissement de la féodalité, comme ils en possédaient un au château de Sainte-Marie-de-Barèges.

Le château de Lourdes, considérablement transformé par l'art des fortifications modernes, n'a conservé de l'époque féodale que la direction de ses deux chemins couverts: l'un garni d'escaliers dans une partie de son étendue et descendant vers la ville; l'autre allant vers le Gave par les flancs de la montagne; ce dernier possède encore la porte voûtée et la herse de fer qui fermait l'entrée de l'enceinte. Au sommet du rocher enfin s'élève le donjon carré de 11 mètres de façade sur 8 mètres 50 centimètres de retour; on y remarque la tour d'un escalier tournant, à l'angle intérieur sud-est, des cachots ou petites pièces voûtées entre cette tour et l'angle de l'ouest, de grandes chambres d'habitation à chacun des quatre étages, des machicoulis continus établis sur des consoles à quatre retraites avec des arcades ogivales de jonction, enfin la terrasse ou plate-forme dallée qui permettait d'allumer ces feux à signaux, si habilement organisés dans cette partie des Pyrénées. Quoique ce donjon rappelle ceux de Montaner, de Pau et de Coaraze, œuvres du ^{xiii}^e siècle, et que tout contribue à lui assigner la même date, il est à remarquer qu'il est entièrement isolé au centre de l'enceinte et sans communication avec les remparts environnants; mais la disposition des lieux dut seule nécessiter cette disposition particulière.

Lourdes possède aussi deux tours carrées de son enceinte moyen âge, reliées par quelques débris de murs. Celle qui porte le nom de *Garnaoui* a conservé l'ouverture d'accès du premier étage, la basse fosse, les latrines volantes, un machicoulis à deux ouvertures et à trois consoles, enfin une plate-forme dallée pour transmettre les signaux.

— A peine a-t-on quitté Lourdes, en remontant le Gave, qu'on aperçoit les ruines du *château de Hieou*, placées sur une montagne de la rive droite du Gave, et l'on a quelque peine à distinguer au centre les débris du donjon carré; il paraît d'ailleurs que ce castel n'était qu'un poste occupé par une petite garnison chargée de la surveillance de la vallée et de la transmission des signaux. Hieou correspondait avec Lourdes au nord, avec les *tours de Labassère*, situées au levant, dans la vallée transversale qui réunit celle de Lourdes à celle de Bagnères, enfin avec la *tour de Vidalos* au sud.

— Cette dernière, encore intacte, assise sur une montagne isolée, n'a pas plus de cinq mètres de face, et paraît avoir été couverte d'une plate-forme; elle était munie au rez-de-chaussée d'une basse fosse, comme toutes les tours féodales; une ouverture d'accès à laquelle on montait par une

échelle conduisait au premier étage, sous la protection d'une meurtrière et de quelques machicoulis.

— De Vidalos les communications télégraphiques se dirigeaient sur *Vieuzac*, tour carrée plus considérable, munie également d'une basse fosse, d'une fenêtre d'accès au premier étage et de quelques lucarnes trilobées. Cette construction, placée à l'entrée du village d'Argelez, n'était pas une demeure seigneuriale, mais un simple poste défendu par les milices des villages de la communauté de Saint-Savin; elle transmettait les signaux au *château de Saint-Savin*, aujourd'hui détruit, à celui du *Prince Noir*, dont la tour semblable à celle de Vidalos domine encore la vallée d'Azun, enfin au *château comtal de Beaucens*, séjour des vicomtes de Lavedan.

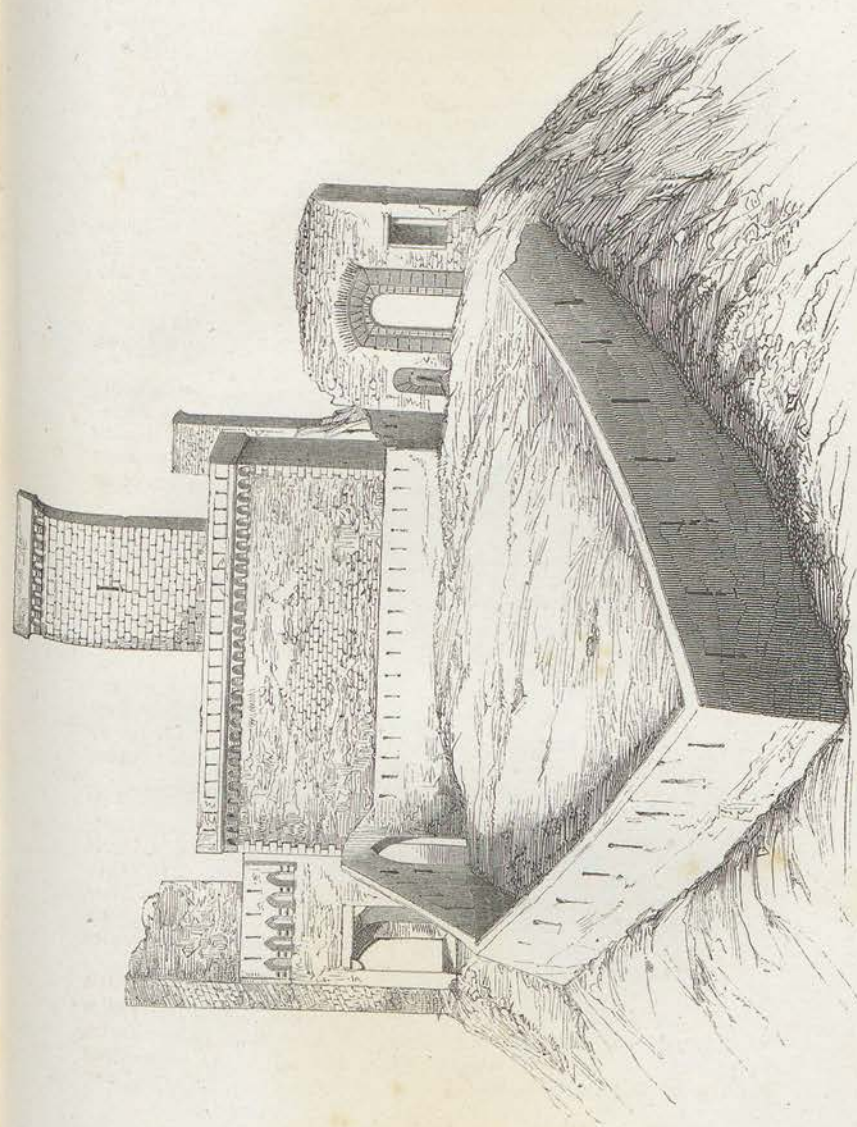
— Ce manoir, dont les ruines imposantes dominent la jonction des vallées de Luz et de Caunterets, s'élève sur un promontoire détaché de la chaîne principale. N'oublions pas de remarquer que les principes stratégiques du moyen âge avaient fixé une élévation moyenne de laquelle les constructeurs de châteaux-forts ne s'écartaient jamais. Situés plus haut, les forteresses auraient été d'un accès trop pénible pour leurs habitants; situées plus bas, l'attaque eût présenté trop de chances de succès; aussi tous les châteaux des Pyrénées nous présentent-ils une élévation de 40 à 80 mètres.

Deux chemins couverts conduisirent autrefois à Beaucens; celui du nord, raide, pénible, et aujourd'hui fermé, dut être abandonné vers le x^e siècle, pour celui qui fait le tour de la montagne en passant sous les débris de trois portes surmontées de tours; ces portes privées de herses et de pont-levis, l'une ogivale, l'autre plein cintre, ne remontent pas évidemment au delà du x^e ou du x^{vi} siècle.

Nous ne retrouvons plus à Beaucens l'enceinte régulière de Mauvesin ou de Montaner, encore moins les triples remparts d'Orthez: des bâtiments d'habitation s'étendaient de tous les côtés; leurs fenêtres trilobées et leurs croisées de grande dimension portent le cachet du x^{iv} et du x^v siècle. Le donjon lui-même, simple tour carrée de 4 mètres 60, n'est pas assis sur la façade des murailles, il en est isolé comme celui de Lourdes; et malgré sa basse-fosse, son ouverture d'accès du premier étage, son couronnement de machicoulis à quadruples consoles, il n'a rien de l'aspect imposant et formidable des tours de Mauvesin et de Lourdes. Il paraît donc incontestable que s'il exista sur ce pont une forteresse antérieure au xⁱⁱⁱ siècle, elle fut complètement transformée par celle que nous voyons aujourd'hui et qui ne date que des x^{iv}, x^v et x^{vi} siècles.

La vallée de Barèges n'a pas conservé comme le Lavedan des traces de son système télégraphique; les tours à signaux n'y existèrent-elles pas? ont-elles été détruites? les habitants se bornaient-ils à placer les guetteurs sur les points élevés des montagnes, qui permettaient d'apercevoir les signaux de la vallée de Lavedan? Cette dernière opinion nous paraît d'autant plus probable, que l'étroite gorge qui sépare Pierre-Fite de Luz offrait des rochers assez inaccessibles pour que les hommes chargés de diriger les feux remplissent leur devoir en pleine sécurité.

— Quoi qu'il en soit, la petite république de la vallée de Barèges possédait une place forte nationale qui devait évidemment être en rapport avec celles de la vallée d'Argelez; nous voulons parler du *château de Saint-Marie*, placé sur un des pics les plus inabornables que la science stratégique pût rechercher. Que reste-t-il aujourd'hui de cette forteresse communale? une



Château de Beaucens (Béarn).



Château de Sainte-Marie (Biscaye).

première tour carrée au nord, semblable au donjon de Beaucens; une seconde au sud, de forme cylindrique et assez svelte; enfin la partie de rempart qui les relie et les fait communiquer par son parapet; un chemin couvert, défendu par une poterne, devait se diriger du côté d'Estier, mais il est peu reconnaissable. En résumé, l'ensemble et quelques rares détails de ce castel témoignent d'une construction remontant au XIII^e siècle.

— Nous n'avons plus rien à dire du système défensif des vallées des gaves, nous allons passer dans la vallée de l'Adour. Le *manoir* des seigneurs de *Baudean*, nom qui sut acquérir quelque réputation dans les luttes religieuses du XVI^e siècle, montre à peine la place où il s'éleva, sur la colline assez basse qui s'étend au nord du vil age de ce nom, au sud de Bagnères; quelques fragments de murs et de tourelles remontant au XV^e siècle marquent seuls l'emplacement qu'occupait cette châtellenie d'ailleurs fort peu importante.

— Le *château d'Asté*, situé sur l'autre rive de l'Adour, au pied du mont Ieris, réveille des souvenirs plus illustres; cette propriété des Grammont posséda souvent la célèbre Corizandre d'Andoins, maîtresse de Henri IV. Quant au castel lui-même, il ne conserve que les quatre murs d'une tour carrée d'environ 6 mètres, dont les grandes ouvertures et la maçonnerie grossière rappellent le XV^e siècle ou le commencement du XVI^e. Les débris de murs disséminés à l'entour ne donnent que de bien vagues indications sur la forme et sur l'étendue de l'enceinte du castel.

— Maintenant, si de cette extrémité sud du comté de Bigorre nous nous transportons à l'extrémité nord, en suivant la plaine de l'Adour, nous apercevrons les ruines du *château de Castelnaud, rivière basse*, situées sur un coteau très-élevé qui domine l'abbaye de Longages et l'église de Mazères: nous n'y distinguerons d'ailleurs que les trois murs d'un donjon carré construit en pierre, et quelques fondements des remparts d'enceinte. Toutefois ces débris permettent de croire que cette forteresse importante ne remonte pas au delà du XIV^e siècle, car le donjon, au lieu d'être placé sur la façade antérieure des remparts, comme à Mauvesin et à Barcugnan, s'élevait au centre de la cour, conformément aux plans des castels de la seconde époque féodale.

D'après nos observations sur les monuments du Bigorre, nous sommes amenés aux conclusions suivantes: 1^o Les églises romanes se conservèrent plus particulièrement dans les hautes vallées, et le style gothique ne pénétra que dans les basses plaines par l'influence des Anglais établis dans la Gascogne. Aussi en tirant une ligne droite de Saint-Pé de Genères à Galan, nous avons deux zones bien tranchées: au sud, le règne exclusif du plein cintre; au nord, l'invasion timide et hésitante de l'ogive; 2^o quant aux établissements militaires, les simples campements formés de terrassements et de palissades furent inconnus dans la zone méridionale, et l'on ne retrouve leurs débris qu'au-dessous de la ligne indiquée; 3^o enfin, après avoir fait connaître le système télégraphique des Atalayas du Bigorre, nous devons faire observer que le Béarn et la Navarre furent dépourvus de ces tours de correspondance, et tout en constatant la possibilité d'allumer des feux sur les plates-formes des châteaux du Béarn appartenant presque tous aux vicomtes, il faut reconnaître que ces forteresses, placées à d'assez grandes distances, n'étaient reliées entre elles par aucune tour spécialement consacrée à la télégraphie. Ce système ne commence à présenter toute sa perfection que dans le Bigorre, et c'est le Lavedan qui sert de point de dé-

part aux signaux que nous continuerons d'étudier dans le Comminges, dans le pays de Foix, le Roussillon et la Catalogne.

Il est incontestable que, comparées à celles du Béarn, les trois catégories de monuments que possède le Bigorre, présentent une infériorité marquée. Saint-Savin et la cathédrale de Tarbes même sont loin d'égaliser les basiliques romanes de la vicomté; les monuments gothiques, quoique plus nombreux, restent tous au-dessous de l'église de Monneins, et aucun castel, pas même celui de Mauvesin, ne pourrait lutter avec les ruines de Montaner; on sent dans le Béarn l'action de cette puissance des vicomtes, si considérable aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles, lorsque le Bigorre n'était plus qu'une province disputée par les Gaston et par les rois de France.

HAUT COMTÉ DE COMMINGES.

Eglises romanes. — Antichan. — Burgalays. — Burgagnas. — Luchon. — Cazaux. — Saint-Aventin. — Saint-Béat. — Montsaunéz. — Saint-Gaudens. — Bonnefons et Nisors. — Saint-Martori. — Saint-Bertrand. — Antiquités romaines. — Basilique et cloître romans. — *Monuments gothiques.* — Cathédrale de Saint-Bertrand, partie ogivale. — Ornaments et tombeaux de la Renaissance dans le même édifice. — Boulogne. — Divers fragments gothiques. — *Tours et châteaux.* — Système télégraphique. — Guran et Binos. — Château de Saint-Béat. — Fronsac. — Galiez. — Valcabrière et Castelbert. — Pointis Inard. — Montespan. — Thermes. — Saint-Marcel. — Montpezat. — Roquefort. — Bourgs fortifiés.

ÉGLISES ROMANES.

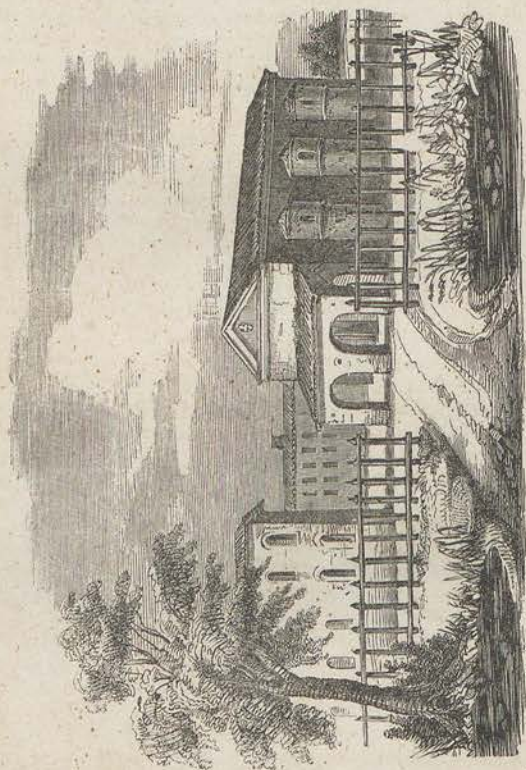
— La chapelle d'Antichan, à l'entrée de la vallée de Luchon, est au Comminges ce que l'église de Soulon est au Bigorre: l'origine la plus élémentaire du style roman. Composée comme la dernière d'un chevet à retraite voûté en cul de four et d'une nef à berceau plein cintre, elle n'en diffère que par les contreforts à bande qui consolident ses murailles.

— Les ruines de celle de Burgalays, au-dessus de Cierp, présentent des caractères identiques; les lucarnes sont fermées par des madriers de schiste fendus en meurtrières, dans le goût primitif du ^{viii}^e ou du ^{ix}^e siècle, et rappellent celles de Lassère, près de Luz.

— Burgagnas, aux portes de Luchon, possède également une chapelle qui appartient au roman primitif par la porte du nord, ornée de colonnettes, de tores peu développés et d'un tympan avec personnages agenouillés adorant le Christ. Ajoutons enfin que les hautes vallées d'Oueil et de l'Arboust présentent plusieurs petites chapelles construites sur le modèle de celles d'Antichan et de Soulon.

— Bagnères de Luchon (*aqua Lixoni*) eut aussi son église du même style; mais elle vient de disparaître pour faire place à l'édifice moderne. La seule particularité qui eut frappé nos regards avant sa destruction, c'est que la nef, terminée en abside, était flanquée, au sud et au nord, de trois petites chapelles en hémicycle peu profondes.

— Après les chapelles élémentaires que nous venons de citer, l'église de Cazaux, dans la vallée d'Oueil, se présente, par rang de progression artistique; la nef, longue de 25 mètres, et divisée en trois travées inégales, nous conduit au ^{xii}^e siècle par sa voûte en pont ogival, et par l'abside cul de four



Ancienne église romane à Luchon.



Les Hébreux dans la fournaise (COMMIÈGES).



Abside d'Agos (QUATRE VALLÉES).

de son chevet. On y remarque une chapelle très-profonde, couverte dans le même style, qui semble avoir formé le bras d'un ancien transept. Mais la partie la plus intéressante de cet édifice, d'ailleurs assez informe, est, sans aucun doute, la série de peintures murales qui décorent sa voûte tout entière. La scène capitale est un jugement dernier, dont l'ensemble et les détails ont été copiés sur les bas-reliefs des tympanes du ^{xiii}^e siècle. *Présidence* du Christ assis sur l'arc-en-ciel, anges réveillant les morts au son de la trompette, pèsement des âmes par l'archange saint Michel, efforts des anges pour protéger les justes, efforts des démons pour entraîner les damnés, précipitation de ces derniers dans la gueule colossale du monstre infernal, où plusieurs coupables brûlent déjà dans de grandes chaudières, rien ne manque aux règles adoptées par les artistes du moyen âge. Il est à noter cependant que, par une innovation des plus hardies, le peintre a dessiné une figure démoniaque au bas du ventre de chaque démon, comme pour indiquer que l'homme, domité par ses passions, transporte le siège de l'intelligence, que Dieu avait placé dans sa tête, à la partie inférieure du tronc affectée aux sécrétions putrides.

En face de la scène du jugement règne une triple rangée de personnages comprenant : 1^o les douze Apôtres; 2^o un nombre égal de vierges martyres; 3^o dix à douze patriarches marchant sur les créneaux de la cité de Dieu. Six autres grands panneaux représentent : 1^o Jéhova détachant Ève de la côte d'Adam, avec l'inscription romane : *Com Diu creec Eba d'eu costat de Adam*; 2^o Ève mangeant la pomme que lui présente le serpent, et surprise par l'Éternel au moment de la perpétration du péché; 3^o l'ange expulsant les coupables du paradis terrestre, avec cette inscription : *Com l'angel jete Adam et Eba de paradis terrestre*; 4^o Jésus et son Père assis sur une espèce de divan, plaçant la couronne céleste sur la tête de la Reine du Ciel avec les mots : *Beci le coronament de Nostra Dama*; 5^o Saint Jean prêchant au peuple dans une chaire, au moment où un sergent vient le désigner à ses soldats et le faire arrêter : *Com sant Johan predicaba au poble e soc pres*; 6^o enfin le saint attaché avec des cordes, conduit par quatre soldats vers un cachot obscur, dont le sergent ouvre la porte. Tous ces personnages sont de grandeur naturelle.

Nous ne dirons rien de la distribution grossière des teintes plates et de la vivacité criarde des couleurs; l'artiste très-inhabile les a répandues avec une maladresse qui répond assez à celle du dessin; nous ajouterons seulement que les caractères à angle aigu de toutes les inscriptions, même des paroles qui sortent des trompettes des anges dans la scène du jugement, accusent le ^{xiv}^e siècle; que les costumes des personnages de la prédication de saint Jean et de son arrestation reproduisent avec la plus grande exactitude ceux du temps de Charles VII, ce qui confirme la première opinion. Quant aux scènes d'Adam et d'Ève, la tiare que porte Jéhova et la forme du serpent au buste de femme semblent prouver qu'elles ont été faites du temps de Louis XI ou de Charles VIII, sous l'influence des premières inspirations de la Renaissance.

Après avoir jeté un dernier regard sur l'église de Cazaux, pour faire remarquer les fenêtres de son clocher carré, larges ouvertures à quatre pleins cintres, séparés par des colonnettes isolées sans bases ni chapiteaux, nous nous dirigerons vers l'église voisine d'Oo, autre production du ^{xiii}^e siècle.

— Ce n'est pas sans étonnement que l'on rencontre un monument de cette importance dans une haute région pyrénéenne que l'on ne croirait

habitable que pendant deux ou trois mois de la belle saison, et cependant cet édifice, plus grand que celui de Cazaux, se fait remarquer par une abside flanquée de quatre contreforts à retraite et par des fenêtres de moyenne dimension, introduites dans d'énormes arcatures de dégagement, lesquelles s'élèvent du sol jusqu'à la corniche à modillons qui règne sur toute l'étendue de l'église; le clocher carré reproduit les étranges fenêtres de celui de Cazaux.

— Quel que soit l'intérêt que présentent ces antiques oratoires, il est considérablement dépassé par celui que provoque la charmante basilique de Saint-Aventin. Ses trois nefs, excessivement étroites, mais assez élevées, premier indice d'une date très-ancienne, se terminent par un nombre égal d'abides éclairées par des lucarnes meurtrières et quelques petits oculi. Les arcs doubleaux des voûtes plein cintre, retombant sur pilastres sans chapiteaux, et les douze fenêtres qui percent la nef à une grande hauteur, tout rappelle le roman du ^x^e au ^x^e siècle. Quelques objets mobiliers intérieurs présentent le même caractère. Nous citerons deux bénitiers très-anciens, l'un est orné de l'Agneau pascal, de dix poissons, d'un ours et de deux hommes informes ressemblant à des fétus; l'autre, d'un bas-relief représentant le pêcheur fuyant le serpent tentateur et se réfugiant auprès de la colombe du Saint-Esprit.

Le tombeau du saint, qui mourut au commencement du ^{ix}^e siècle, est d'une grossièreté peu commune, car il n'a d'autre ornement qu'un couvercle prismatique à bouts rabattus dans le goût du ^x^e siècle; mais, en revanche, la magnifique grille qui ferme le sanctuaire peut être considérée, avec ses vantaux à riches enroulements, comme une des œuvres les plus remarquables de la serrurerie du ^{xiii}^e siècle.

Quant à l'iconographie, elle a relégué toutes ses productions sur le porche du sud, où elles se trouvent prodiguées avec une richesse peu commune. Le plein cintre de la porte, entouré de tores et de gorges, repose sur huit colonnes romanes dont les chapiteaux, très-habilement sculptés, reproduisent diverses scènes de la légende de saint Aventin; les détails les plus saillants sont des guerriers chrétiens et des guerriers mores, dont les costumes pourraient servir de type pour le ^{viii}^e et le ^{ix}^e siècle, époque de la naissance et de la mort d'Aventin. La statue du Christ, portant un livre sur lequel sont gravés les mots : *Ego sum lux mundi*, occupe le tympan; et, par une nouveauté assez excentrique, les quatre anges qui soutiennent son auréole portent les emblèmes des quatre Évangélistes sous leurs bras.

L'artiste ne s'est pas contenté d'orner de bas-reliefs ces parties principales de la porte, il les a répandus sur les murs de l'église; on y remarque un des vieillards de l'Apocalypse jouant de la viole et une vierge assise tenant Jésus sur ses genoux; mais le signe I. H. S. gravé sur le livre que tient l'enfant divin, l'inscription prétentieuse *Res miranda nimis mater Dei erat vi nimis*, et la richesse des draperies prouvent surabondamment que ce bas-relief appartient au ^{xvi}^e siècle. — On y voit encore la statue de saint Aventin inspiré par un ange, et présentant les mêmes caractères artistiques. Tous les personnages sont en tiers de nature. — Un dernier bas-relief enfin représente le moment où le tombeau de saint Aventin, caché sous les ronces et dont les chrétiens avaient perdu les traces, est découvert par un taureau. On y lit cette inscription : *Sic innotescit sanctus qua parte quiescit*.

Le clocher carré de cette basilique rappelle celui de Cazaux par ses gros-

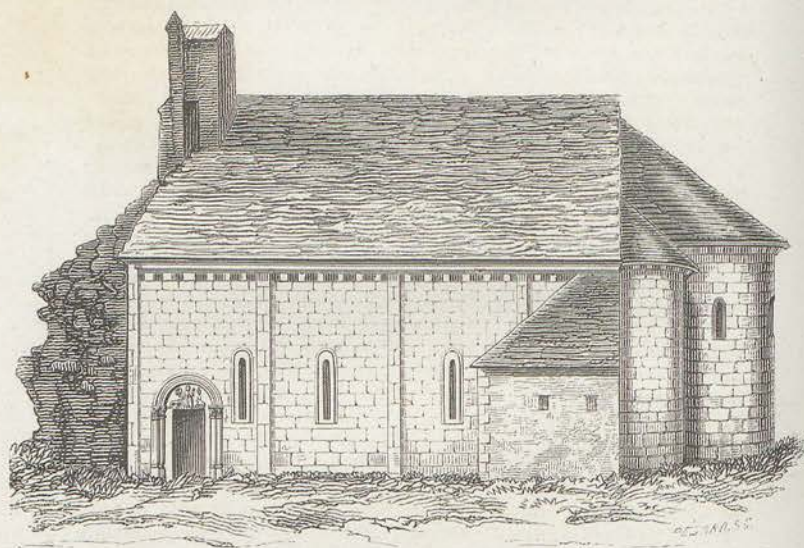


Soldat more à Saint-Aventin (COMMINGS).



Chapiteau de Saint-Exupère (QUATRE VALLÉES).





Armes et Basilique de Saint-Béat (COMMINGES).

sières fenêtres à quatre pleins cintres ; il date, par conséquent, comme l'ensemble de la basilique des dernières années du XI^e siècle, époque où l'évêque Bertrand de Lille la fit construire après la découverte du tombeau de saint Savin ; la porte dut être ornée dans le XII^e siècle et les contreforts au XVI^e.

Cette multiplicité d'églises romanes, dans les plus hautes vallées des Pyrénées, a une partie historique qu'il est utile de faire connaître ; elle prouve l'empressement avec lequel les populations s'étaient réfugiées dans ces montagnes, à l'époque des invasions des Germains et des Mores. Il est évident, en effet, que ces nombreux villages, pressés dans ces gorges étroites, n'ont eu d'autre raison d'être que l'empressement des habitants à s'éloigner des basses plaines envahies, et pour se réfugier dans les parties élevées où la défense était plus facile. Il est à remarquer, en effet, que les plaines plus fertiles, moins exposées aux neiges et aux frimas, possèdent même aujourd'hui infiniment moins de villages que les montagnes ; encore sont-ils pour la plupart d'une origine récente, comme le prouvent leurs églises gothiques. Les XIV^e et XV^e siècles étaient, en effet, l'époque où les monastères s'occupaient d'augmenter le nombre de leurs *granges* et de leurs *prieurés*, tandis que les seigneurs travaillaient à lutter contre cette extension de la puissance religieuse, en fondant des *villes franches*, des *villes comtals* et les *bourgs neufs*. Les gorges des Pyrénées n'eurent pas besoin d'avoir recours à cette tactique des hautes classes officielles pour se peupler. Leurs nombreuses chapelles romanes, remontant aux IX^e, X^e et XI^e siècles, prouvent que les Gallo-Romains s'étaient entassés dans leur sein pendant que les plaines restaient dépeuplées à la suite des ravages des Barbares. Nous avons déjà fait ressortir cette situation en parlant du Bigorre, puisque nous avons montré que presque toutes les constructions romanes appartenaient aux hautes vallées et que les églises gothiques occupaient exclusivement les basses plaines. Il est même probable que ce refoulement de peuples remontait à la chute de l'empire romain ; puisqu'on trouve des urnes et divers ustensiles antiques dans les grottes, et de nombreux fragments d'autels votifs, incrustés dans les murs de plusieurs églises, telles que celles de Saint-Aventin et de Saint-Bertrand.

— A *Saint-Béat*, nouvelle basilique de la même dimension que celle de Saint-Aventin et d'un ensemble également harmonieux. Les trois nefs, étroites et élancées, sont terminées par un même nombre d'absides ; les voûtes plein cintre sont reliées par des arcs doubleaux sans nervures croisées ; mais chose digne de remarque, les nefs latérales sont couvertes en demi-berceau ou arc rampant, disposition que nous rencontrons pour la première fois, et qui paraît particulière au Comminges. Hâtons-nous de reconnaître que cette innovation architecturale était assez heureuse ; elle tendait à consolider l'édifice tout entier, et à rompre l'uniformité des pleins cintres, tout en conservant l'harmonie. Cette basilique appartient au XI^e siècle, comme le prouvent les lucarnes excessivement étroites du nord, les fenêtres plus élégantes des chevets, et la corniche continue qui entoure le monument avec sa rangée de modillons historiés, enfin la porte, ornée de quatre colonnes à chapiteaux élégamment sculptés et surmontée d'un tympan, occupé par le Christ bénissant et nimbé : il est placé sous un arc, au milieu des symboles des quatre Évangélistes.

— Après avoir visité les gracieuses basiliques de Saint-Aventin et de

Saint-Béat, nous descendons évidemment plusieurs échelons de l'art pour arriver à l'église de Montsaunéz, ancienne commanderie de templiers. La grande largeur de sa nef ne peut remplacer les bas-côtés qui lui manquent. Il est vrai que nous sommes à la fin du XII^e siècle; car l'ensemble et les détails portent les traces évidentes de la transition. Les quatre travées sont voûtées en ogive; l'arc triomphal du chevet, en abside, est surmonté d'un mur percé de trois petites fenêtres plein cintre accolées, et le fond de la nef est orné d'une grande rosace garnie de douze petites ouvertures concentriquement réunies. Après avoir fait remarquer la porte, élevée de 2 mètres, et l'escalier par lequel les chevaliers de Saint-Jean descendaient de leur monastère dans l'église, examinons extérieurement le gable du couchant construit en brique, et qui répond parfaitement au style indécis de cette époque. Trois rangées de grandes ouvertures ogivales percent l'éventail au-dessus de la grande rosace, et deux niches à tombeaux occupent les deux flancs de la porte. Quant à cette dernière, nous ne parlerons pas des colonnes et des gracieux chapiteaux historiés qui la décorent; ils sont conformes à ceux du XI^e siècle. Nous nous contenterons de citer l'étrange rangée de cinquante-deux têtes en relief qui lui servent d'archivolte : ces têtes de rois, de vieillards, de femmes, de singes et d'oiseaux de demi-nature, sont tellement pressées qu'il est impossible de leur assigner une signification précise, car aucun attribut ne vient aider les investigations.

— Mais si nous avons descendu quelques degrés de l'art pour nous rendre des basiliques de Saint-Béat et de Saint-Aventin à l'église de Montsaunéz, nous n'allons pas tarder à les remonter en atteignant celle de Saint-Gaudens.

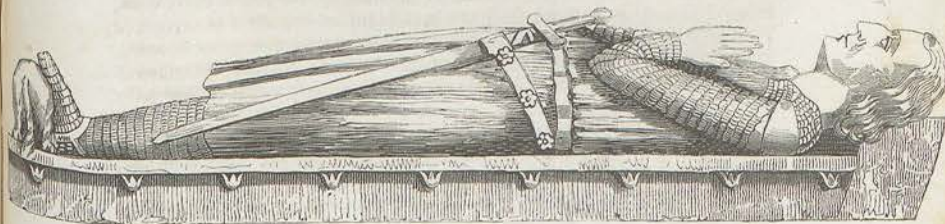
La basilique de l'ancienne capitale du Nébousan, le monument le plus important que nous ayons jusqu'ici visité dans le haut Comminges, est au roman du XI^e siècle ce que la basilique de Sauveterre de Béarn est à la transition du XII^e, une des œuvres les plus pures et les plus complètes du midi de la France. Son vaisseau, de 54 mètres sur 20, est formé de trois travées terminées chacune par une abside cul de four; et si les absides latérales n'offrent qu'une petite lucarne à leur centre, la grande, en revanche, est très-élégamment éclairée par trois fenêtres de plus grande dimension; la partie supérieure enfin est percée d'un double plein cintre; versant du jour dans une élégante galerie qui règne intérieurement au-dessus de l'arc triomphal. Il est évident, d'après tous ces détails, complétés par les nombreuses colonnes moitié engagées que couronnent des chapiteaux historiés, que cette partie de l'édifice remonte à la belle époque romane du XI^e siècle. Il faut remarquer notamment les voûtes rampantes, semblables à celles de Saint-Béat, qui terminent les bas-côtés et surtout la belle galerie du triphorium qui occupe les deux premières travées du sanctuaire; leurs doubles pleins cintres retombant sur colonnes géminées à grands chapiteaux produisent, vus de la grande nef, l'effet le plus harmonieux.

Quant aux deux dernières travées du couchant, l'absence de triphorium, de nombreuses traces de raccordement, laissées sur les murs latéraux, prouvent qu'elles furent reconstruites au XII^e siècle.

Il est à regretter que la porte de l'ouest, qui présente les caractères de l'ère romane, ait été complètement détruite par un incendie; mais il



Abside de Saint-Gaudens (COMMINGES).



Tombeau de Bernard IV (COMMINGES).

est plus fâcheux encore que le ^{xv}^e siècle ait gâté celle du nord par les colonnes prismatiques, les niches à piédonches, les pyramides à crochets d'une époque si disparate.

— La partie haute du comté de Comminges possédait autrefois deux abbayes ; *Notre-Dame-de-Bonnefont*, dont la fondation remonte à 1136, et celle de *Nisors* ou *Bénissons-Dieu*, établie par la précédente en 1186. Il n'existe de la première, qui servit de sépulture à cinq comtes de Comminges, que quelques ruines du mur d'enceinte ; le reste a été détruit et dispersé ; il nous a été permis toutefois de découvrir des débris précieux qui ont eu le bonheur d'échapper à une destruction plus complète.

Nous avons retrouvé, dans un jardin de Saint-Gaudens quelques chapiteaux formés d'entrelacs tressés en mailles de filet ; à Saint-Martory, une des arcades des tombeaux des comtes de Comminges, qui sert de cintre à la porte d'une écurie ; et dans une maison de campagne de la commune de Sos, près de l'ancienne abbaye, plusieurs colonnes geminées avec des bases et des chapiteaux qui, d'après certains détails, semblent avoir été refaits au ^{xiv}^e ou au ^{xv}^e siècle.

— Nous avons remarqué les mêmes bases avec socle octogone et consoles dans un petit monument de *Montrejeau*, servant de piédestal à la statue de saint Jean élevée sur la place ; nous ne serions pas surpris que ces fragments eussent été dérobés au cloître de *Nisors*, situé dans un vallon très-rapproché de Boulogne.

— La porte de l'église de *Saint-Martory*, mais la porte seule, nous ramène également à l'époque romane.

— Après cet examen il ne nous reste à visiter que le porche et le cloître de *Saint-Bertrand de Comminges* pour terminer ce que nous avons à dire des édifices romans du Haut-Comminges ; mais nous y trouverons aussi une église gothique adossée à ces ruines du ^{xi}^e siècle : aussi cette cathédrale servira-t-elle naturellement de transition entre les deux styles qui se séparèrent au ^{xiii}^e.

Le rocher sur lequel s'élève aujourd'hui la cathédrale de Comminges répète, à l'entrée de la vallée de la Garonne, la position formidable de ceux de Lourdes, de Foix, de Maya et de Venasques. Ce rocher, si favorable à la défense, fut autrefois l'acropole de la grande ville romaine de *Lugdunum Convenarum* ; de nombreux débris de monuments, dispersés dans la plaine qu'entoure la courbe du fleuve, dressent encore leurs massifs informes au milieu des champs. Le grand carré situé entre Saint-Bertrand et l'église de Saint-Justin fut-il un des côtés d'un arc de triomphe colossal ? C'est la seule explication qu'on ose aventurer à son égard. Les larges et cyclopéennes arcades, qui montrent des restes si considérables au pied du rocher de Saint-Bertrand, formèrent-elles une partie de l'hémicycle d'un théâtre ou d'une naumachie ?... Quel que soit le monument auquel elles ont appartenu, ses dimensions devaient être gigantesques ; elles donnent une grande idée de la ville qu'elles embellissaient.

La position des lieux, la situation de plusieurs autres ruines, la découverte de divers fragments de sculpture, de chapiteaux et d'autels votifs prouvent d'ailleurs que la ville s'étendait sur le plateau qui embrasse la courbe de la Garonne, de l'Abroquère à Saint-Bertrand. Il paraît que *Valcabrière*, le *Vallis caprina* des Romains, formait un des quartiers de la ville pompéienne, car on a découvert dans les fouilles un bas-relief du travail le plus délicat, représentant une chèvre broutant des feuillages et qui

probablement orna l'autel particulier de ce faubourg; cet ancien quartier, mieux protégé par la Garonne, échappa-t-il à la destruction des soldats de Lendégésile, vainqueur du roi Gontran qui s'était réfugié à *Lugdunum*, dans le vi^e siècle, ou fut-il reconstruit après le désastre pour former le village moderne, c'est un point qu'il serait difficile d'éclaircir.

Puisque nous faisons une excursion dans le domaine des souvenirs de Rome, nous allons réunir les inscriptions des divers autels votifs que nous avons trouvés à Saint-Béat, à Saint-Aventin, sous le porche de Saint-Bertrand, et surtout dans le cabinet de M. Cases, antiquaire persévérant et courageux dont on ne saurait trop louer les efforts.

D. M. TITVL AE ANTONIAE MONTIN. POM PEIUS VXORI KARIS SIMA POSVIT	I. O. M. PRO SALUTE ET REDITV. PETRONIAE MAGNAE FORTV NATVS. : : : ACT. ARAM CVM HOSTIA FECIT ITEM PRO SALUTE SV A. ET SVORVM OMNIVM V. S. L. M.	I. O. M. SARINI ANVSERRAO IORPAVLIN IAN : : : : V. S. L. M.
DEO APOLLI VOTVM PO SVIT	I. O. M. GERMANVS EX VOTO	SILVANO DEO FLAVIA. C. SAB INVS. F. GRAVI INFIRMITATE LIBERATA.
NYMPHIS C. VALE I SEVER V. S. L. M.	HERCVL VET	I. O. M. ANNO VS PON PEIANVS
SOLI ET LVNAE C. AVREL SECVNDVS V. S. L. M.	TYTELAE SACRYM	TYTELAE BONIO SEVRIA
DIS MONT : : : ET SILVANO ET DIANA I. P. P. V. S. L. M.	DIEVS MANE EVS TAVRIN PATRI	NYMPHIS AVG VALERIA HELLAS V. S. L. M.
NYMPH.... : : : EBHO FAD V. S. L. M.	MINERVA REGINAE AVCT VS ANTISTI. F	HERCVL I INVICT : BHOVS EX VO TO POSVIT
SACRYM MINERV VE M. AT TIVS SA BINIANV V. S. L. M	MATRI DEVM A. FLAVIVS ATHENIO EX VOTO SABINAE. SABIN. F VXSORIS.	DIANA AVG L. POMP. PA VLINIANVS

GEMINVS QIVERALDI SER V. S. L. M.	ANNIDAN NONIA HARSP. FILIA V. S. L. M.	VIV SILVANORI HOTARRIS. F. AMOESEAE SEMBETENNIS. F. VX
L. TITVLLIVS ANTONIUS VXORI PIEN TISSIME ET ANTONI ANO. F. DV LCIS	SEX ARBOR DEO IDOMIT CENSORINV V. S. L. M.	SEX ARBORIEVS Q FVIVS GERMANVS V. S.
SEX ARBORI DEO POMPEIV CAMBRANVS EXVOTO	ISCITO DEO SABINVS MANDATI Au dieu Iscitus d'après l'ordre de Sabinus	EDELAT DEO SEXMIN : : : APRILIS F ACIMSF

Les suivantes sont dans les églises de Valcabrière et de Saint-Bertrand.

VAL SEVERA EGIT ANNOS XXX INCESSIT III NONAS. JUL. RVFINO ET EVSEBIO CONS. PACIATRO CIVIS PRESBITER SIBI IN PACE.	I. O. M. ICRINVS I FEIO P. M. GALLI F. V. S. L. M.	
PVBELICO LICINIO. MOR IANI. JULII RVFIONI HAVIENSONI HAISSCOLARIS FILLE.	V. C. IVLIVS SEROTIS LACTIVS O IVLIA EROTISLIBERTA SALVIOLA O. C. IVLIVS ATTICI. F. VICTOR AN XVIII	
D. M. PAULAE MATRI PRIMULA V. PAULINUS	O. M. VAL HERM IONE TITVL ANTONIAE FIL. KARIS SIME.	D. M. ANDOSSIC SALISIVS FIL. PIE NTISSIMO.

On remarque enfin, sur une porte Renaissance de 1661, au sud du bourg de Saint-Bertrand, l'inscription :

IMP. XXVI. COS.
V. P. P.
CIVITAS CONVEN.

que nous traduirons par les mots à.... vingt-sixième empereur, cinq fois consul, père du peuple, la cité des *Convenæ*. Sur la porte du nord, un bas-relief romain représente une tête d'homme et deux chariots à

quatre rones, attelés chacun d'un cheval; ces chars, qui n'ont rien de guerrier, rappellent sans doute les occupations mercantiles du citoyen dont ils recouvraient le tombeau. La plaque a pour inscription :

A. M. OSSI PLIMULI. F.
SABINA FRONTONIS. F.
C. MUICI EX TESTAMENTO.

Nous sommes donc conduits, par une voie d'antiquités romaines, jusqu'au porche roman de la cathédrale; sa large porte à une seule baie rappelle celle de Saint-Savin; elle est ornée de colonnes d'angles avec chapiteaux historiés, et d'un tympan assez considérable où l'on remarque une rangée de douze arcatures renfermant les douze apôtres, surmontée d'une adoration des rois mages; mais cette dernière scène fut évidemment intercalée au xvi^e siècle; le dessin, les draperies des rois, la tenue de la Vierge, assise dans un siège élégant, couronnée comme Jésus de la cité de Dieu : tout présente le caractère de la Renaissance. Nous ne porterons pas le même jugement sur l'évêque en relief, levant sa main bénissante, placé dans l'angle droit de ce tympan, d'une manière très-disparate; il devait former le principal personnage du tympan primitif, et fut relégué sur le côté pour faire place aux rois mages. Une grande arcature de dégagement, percée d'un très-petit oculus, s'élève au-dessus de la porte; son ornement le plus curieux est une tête de Jupiter antique que l'architecte trouva à propos d'encastrer dans le mur.

Après avoir monté quatorze marches, preuve que les églises romanes étaient élevées au-dessus du sol et qu'elles ne se trouvent aujourd'hui surbaissées que par suite de l'élévation des terrains environnants, nous entrons dans un porche intérieur, au-dessus duquel s'élève la tour énorme qui semble vouloir l'écraser de sa masse. Ce porche, à trois travées, présente au centre une coupole élevée sur des piliers à doubles pilastres, ornés de colonnes moitié engagées; les voûtes latérales présentent les demi-berceaux ou arcs rampants que nous avons fait remarquer à Saint-Béat et à Saint-Gaudens; mais là se bornent les fragments échappés à la démolition de la basilique du xi^e siècle. Quelques pans de murs se prolongent encore dans la grande nef gothique avec leurs larges arcatures de dégagement, le reste du vaisseau appartient au xiv^e siècle. Cependant, si nous sortons par la petite porte plein-cintre de droite, nous nous trouverons dans un cloître dont les trois galeries de l'est, du sud et du couchant, ont conservé le caractère de leur origine romane. Les sept arcades plein-cintre de chaque partie reposent sur des colonnes géminées, à l'exception du pilier central du sud, qui en réunit quatre, et de celui du couchant, formé d'un groupe de quatre statues en simple relief, dans le genre du pilier de la porte de Sainte-Marie d'Oloron, la seule différence c'est qu'au lieu de capitifs ces statues représentent le Christ, saint Jean et deux autres apôtres : ces derniers sont détruits. Plusieurs chapiteaux, malgré leur état de dégradation, offrent aussi des détails d'un intérêt majeur; car ils s'éloignent des formes lourdes de ceux que nous avons rencontrés dans le Béarn et se rapprochent de la légèreté de la Renaissance; on y remarque Adam et Eve mangeant la pomme, chassés du paradis, puis recevant la brebis et la gerbe; le meurtre de Caïn et sa condamnation à la vie errante : ces différentes scènes sont réunies dans la même corbeille. Un second chapiteau offre une composition encore plus compliquée, car il renferme une

suite de cerfs broutant des feuillages, les signes du zodiaque et les travaux champêtres que nous avons remarqués à Sainte-Marie d'Oloron et à Morlaas. On peut apprécier combien l'artiste a dû prendre de soins pour réunir plus de trente personnages de 8 pouces de hauteur, dans un espace aussi restreint. Ajoutons que le dessin est assez correct et la disposition des scènes fort habile. Si le cloître de Saint-Bertrand est si exigu et réduit aux dimensions des petits cloîtres qui accompagnent ordinairement les vastes galeries des abbayes considérables; il faut reconnaître que ce rétrécissement fut nécessité par la situation des lieux; car il occupe tout l'espace qui règne entre l'église et la chute du rocher.

MONUMENTS GOTHIQUES.

Nous avons épuisé la description de tout ce qui a survécu de la basilique et du cloître construits par l'évêque Bertrand de Lisle, mort en 1130; ce qui nous reste à visiter appartient à l'église gothique commencée sous le pape Bertrand de Got avant 1337, et continuée par l'évêque Hugues de Castellione en 1352. La galerie du nord du cloître, adossée aux murs de la cathédrale, appartient elle-même à cette dernière époque, comme l'indiquent ses voûtes ogivales, basses, à nervures croisées et les modillons à tête humaine ou à tête de choux qui les reçoivent. Cette galerie fut la seule qui arracha la plupart des tombeaux qu'elle renfermait au sacrilège stupide qui fit vendre tous les autres à l'époque de la réouverture de l'église après la Révolution; mais on était si pressé de réaliser quelques fonds destinés à l'achat d'objets mobiliers.....

Le premier sarcophage, grossièrement travaillé, porte sur son couvercle à bouts rabattus la statue en simple bas-relief du chanoine Solano, avec cette inscription en gothiques rondes, gravée sur les angles :

Anno xii. ccc. v. iii id. mart. obiit v. de Solano, sacsta et canoic. ac capel. huj. ecce. cuj. aia. Requiescat. in. pace. Amen.

Un second, également fruste, est surmonté d'une statue semblable avec la barbe entière. La cuve est ornée de cinq écus engagés dans des quadrilobes et portant un chêne chargé de glands... Nous retrouvons la même statue avec barbe entière sur le sarcophage de Bertrand de Ho, orné sur la face antérieure d'une branche de vigne garnie de raisins; on lit cette inscription sur le couvercle..... iii xviii kls. febr. obiit venabil. vir. dns. Bertrand de Ho, sac. can. et archid. de Boriaco in eccia. eo..... Quoique la date soit effacée, la forme du sarcophage et celle des caractères rappellent le xiv^e siècle, comme les précédents.

Un autre tombeau sans statue, mais à couvercle prismatique, porte sur la face quatre écus à la croix péronnée. L'inscription suivante est encastrée dans le mur voisin : Anno x. m. ccc v kls. noveb. obiit venabil. vir dn. rnd. de Megrenio. subdiacon. can. huj. ecce. et archid. de Aura. Cuj. aia. requesat i pace. Am.

Dans une cinquième tombe, à couvercle prismatique, ornée sur la cuve de rinceaux de feuilles trilobées, repose le diacre Aset dont l'écu est à simple croix pleine. Le mur supérieur renferme cette inscription : Anno Dn. m. cxxi. viii. iii id. apl. obiit venabil. vir. dns. de Asset. diacon. can. huj. ecce. et archid. de Arano. Aia. ei. requesat. i. pace. Am.

Un arc Tudor recouvre le tombeau du vicomte de Labarthe Sanche Ier, issu de la famille d'Aragon, mort en 1086. Surcot, cotte de maille,

ceinture, éperons, poignard, rien ne manque au costume militaire de la statue de haut-relief étendue sur le couvercle. La dernière tombe enfin présente sur sa face antérieure les armes cinq fois répétées de Hugues de Castellione : un château à trois tours. Mais ce sarcophage primitif du noble prélat fut remplacé, à la fin du x^e siècle, par le magnifique mausolée que nous trouverons dans l'intérieur de l'église où nous allons entrer.

La cathédrale de Saint-Bertrand ne possède qu'une nef, malgré la hardiesse de son élévation; l'absence de bas-côtés se fait vivement sentir, et l'édifice présente quelque chose d'incomplet et de triste que toutes les richesses des détails intérieurs ne peuvent racheter. Le chevet ne manque pas toutefois d'une certaine élégance, grâce aux cinq chapelles à pans coupés qui rayonnent autour de la grande nef; mais on ne peut oublier que l'architecte a privé les grandes fenêtres de chaque travée des élégantes colonnettes d'angle du xiv^e siècle, et que pas une rosace ne jette sa grande lumière dans l'édifice.

Hâtons-nous de commencer l'examen des détails. Ce n'est pas sans intérêt que l'on découvre d'abord, dans une des chapelles du chevet, l'inscription tumulaire qui rappelle les circonstances de l'érection de l'édifice : *Anno Domini. m. ccc. xxvii, iii die de ap... Dn. Ademar de Saint-Pastor, can. et sacra. h. ecce. et opari. novi. Clemte. Papa quintu. qi. gide. dns. opari. primum. posuit. lapide. in. ope. supradco. sub. anno. Dni. m. ccc. iii. quorum anime. requiescant. in. pace. amen. Pater noster. fac. ben. Dum. vivis. p. mort. vive. si vis.* Les armes de Saint-Pastor (un agneau portant une croix accolée d'une cloche) paraissent à la clef de voûte, et les dalles de la chapelle recouvrent ses cendres; mais l'exécuteur des ordres du Pape ne négligea pas de sculpter l'écu de Clément V dans plusieurs parties de l'édifice, notamment sur les chapiteaux d'une chapelle.

Postérieurement à cette fondation principale, continuée par Hugues de Castellione, on construisit deux grandes chapelles à double arcade ogivale, l'une au nord, l'autre au sud; l'inscription suivante nous fait connaître la date de leur érection : — *Anno Dni. m. cccc. lxxvii. Dns. Franciscus de Ostencio canoic. et sacrista. ecce. convenar. orien. vall. Caprie. feri presentam. capella. jussit. et de S. R. vi bibliotheca rogetis. Deo. pro. salute. anime. sue.*

L'une de ces chapelles, consacrée à Hugues de Castellione, dont elle porte les armes à la clef de voûte, attire tout d'abord l'attention par le magnifique sarcophage de marbre blanc dédié à ce prélat. La statue en grand relief, couchée sur le couvercle, appuie ses pieds sur un petit chien qui ronge un os, près d'un lion; un carré soutient la tête de l'évêque, coiffée de la mitre et abritée sous un dais richement découpé. Les faces latérales du tombeau, occupées par plusieurs arcatures trilobées, sont garnies de processions de moines et de religieuses, de prêtres et de guerriers, en relief complet. On y remarque un moine tête nue, conduisant des pénitents revêtus de sacs ouverts devant leurs visages; un évêque suivi de diacres qui portent un drap mortuaire; deux acolytes tenant des chandeliers, et deux enfants de chœur portant des encensoirs; l'un d'eux souffle naïvement dans le petit réchaud pour rallumer la braise éteinte, gracieux enfantillage que les artistes paraissent avoir découvert au xv^e siècle, époque de la confection de ce tombeau. Quelques personnages à souliers pointus comme sous Charles VII, avec manteaux ouverts sur les côtés et garnis de bou-

tons, montrent sous ce vêtement le complément du costume d'un ordre religieux et militaire : la jaquette écossaise, les jambes nues, la poignée d'un sabre. Devant eux marchent des religieuses, le voile orné d'énormes glans en forme de fuseaux et la coiffure bouffant sur les tempes, comme du temps de Charles VII. L'inscription suivante, incrustée dans le mur voisin, sert de complément à la sépulture du prélat : *Anno Dni m. ccc. lxx die iii mensis octob. obiit. revend. pat. dns. Hugo. de Castellione, Dei. gra. eps. Coven. q. hac capella. construit. et psente cathedralem eccam. cosumavit. cuj. aia. requiscat. in. pace. am. pat. nor.* Il est évident que cette inscription était primitivement placée au-dessus du premier tombeau que nous avons visité dans le cloître, et qu'elle donne la date de la chapelle du fond de cette galerie gothique, et non celle de la chapelle du mausolée dont nous nous occupons.

Sur quel recoin obscur de la cathédrale du Comminges faudrait-il jeter les regards pour ne pas rencontrer les armes ou les inscriptions funéraires de dignitaires ecclésiastiques ou de bienfaiteurs séculiers. Ici est la pierre tombale de l'archidiacre de Lobenchiis avec ses armes écartelées, portant les trois pals de Foix en 1 et en 4, et un lion rampant en 2 et en 3. Plus loin les trois pals du cardinal de Foix, sculptés sur les chapiteaux et sur la clef de voûte de sa chapelle préférée. Ailleurs, l'écu de l'archidiacre Guillaume de Rivière, portant un lion rampant et un arbre brochant dessus; là bas, les armes du chanoine Roger Dustou de Lamoulette, un bœuf passant timbré d'un casque de chevalier.

Quant aux inscriptions tumulaires, elles ont tout envahi : chapelles intérieures, galeries du cloître, murs extérieurs de la cathédrale... Nous nous contenterons de rapporter le nom propre et la date renfermés dans ces pages nécrologiques, où plus d'une famille moderne sera heureuse de retrouver quelqu'un de ses ancêtres. — *Maria de Augerio obiit 1334.* — *Petrus de Berneto obiit 1311.* — *Femina de Jumeto et bonus homo de Alo conjux, 1331.* — *Dominicus Bernardo, 1277.* — *Gilli de Mazeriis familiaris, 1334.* — Ces inscriptions sont à l'extérieur de l'église, place ordinairement réservée à la bourgeoisie. — Continuations. *Atariol de Santo Paulo canonicus, 1271.* — *Vital de Ardengost clericus, 1334.* — *Johs de Arbo notarius, 1324.* — *S... de Solario capellan de Gabino, 1300.* — *Vital de Quintado capellan de Vallis Caprarie, 1334.* — *Petrus de Muro preb. 1380.* — *Dns. de Biza miles et familiari, 1306.* — *Vital de Vaxosio canonicus, 1264.* — *Petrus de Fita canonicus, 1257.* — *Hel. R. canonicus, 1261.* — *Petrus de Solerio canonicus, 1283.* — *Gaillardo prebendar... Bernardus de M. 1327.* — *Mag. G. Proba notarius, 1359.* — *Ar. de Desdedit. ea. sac. cantor. 1290.* — *R. de Gourdan canoic. 1273.* — *S. de Argenos archidiaconus, 1251.* — *Forto de Maireia. canoni r... Petrus archidiaconus. de Nistior vii juil.* — *Arnaldus G. de Bentajone pred. 1337.* — *Vital de Panasaco prebendar. 1328.* — *Peter. de. Quercu. civis Conven. 1361.* Il avait légué 200 florins pour l'embellissement de l'église, ce qui lui valut l'honneur d'être enseveli dans l'intérieur de la cathédrale, à côté des dignitaires ecclésiastiques. — *Bernardus de Lobenchiis canonicus archidiaconus. Frontinhesii, 1347.* — *Gerald de Bagerano. can. et sac. 1314.* — *Dns. Garsias Arnaldi de Cardihaco. in. ecclia. Conv. 1348.*

Il était naturel que le corps de saint Bertrand occupât la place la plus vénérée du sanctuaire; aussi le cardinal de Foix fit-il construire, en 1420; le mausolée bien dégradé que l'on voit encore derrière l'autel du chœur.

Ce tombeau, séparé de l'autel par un couloir de 80 centimètres, ne présente aujourd'hui qu'une arcade surbaissée ornée de feuillages, sous laquelle est enfermée la chasse d'argent et d'ébène précédée d'une ancienne grille de fer sans ornements. On y conserve également un coffret de bois recouvert de plaques de cuivre travaillées au repoussé, et représentant deux sujets de chasse répétés huit ou neuf fois. Cette curieuse production de la tabletterie du XI^e siècle porte les mots romans : *Per l'amor de Madona combati ab aquesta libra* : Pour l'amour de Madame je combats avec cette livrée.

Mais que sont tous les objets d'art que nous avons examinés jusqu'ici auprès d'une des chapes dont le pape Clément V fit présent à la cathédrale. Ce chef-d'œuvre de la broderie du XIV^e siècle représente, dans une série de médaillons entourés de feuillages, les Prophètes, les Rois, et une suite d'épisodes de la vie du Christ. Indépendamment du mérite de ce travail remarquable, ne devons-nous pas admirer la patience infatigable avec laquelle les artistes chrétiens reproduisaient tous les chapitres des saintes Écritures sur le bois comme sur le marbre, sur le verre comme sur les tissus, afin que les yeux des fidèles fussent constamment frappés de quelque chapitre de la loi divine !

Nous avons épuisé l'examen des débris de l'ère gothique, passons aux richesses artistiques de la Renaissance renfermées dans les magnifiques boiseries du buffet de l'orgue et du chœur.

Le buffet, supporté par cinq colonnes en bois de style corinthien et cannelées, repose sur un plafond formé de panneaux et de culs de lampe. Chose bizarre, les douze travaux d'Hercule forment les principaux bas-reliefs des boiseries, et c'est à grand-peine que l'artiste a sculpté quelques instruments de musique mêlés à des trophées d'armes sur la frise. Il est vrai qu'il a payé un éclatant tribut à la Bible en sculptant sur la chaire octogone, établie autour d'une colonne du buffet, une magnifique tête de Jéhova dont la barbe est poussée par le vent.

Quittons les orgues, et portons nos regards vers le chœur. Cette partie réservée de l'église frappe d'abord par ses dimensions exagérées, qui ne laissent qu'un espace de 10 à 12 mètres au fond de l'édifice et un pourtour de 5 mètres sur les côtés. Contrairement à la plupart des chœurs, qui réservent avec trop d'égoïsme toutes leurs richesses pour les regards des dignitaires assis dans l'intérieur. Celui de Saint-Bertrand présente au simple profane les parois les plus ornées et les plus élégantes. Dès qu'on pénètre dans l'église, l'attention s'arrête sur la façade d'un jubé, supportée par quatre colonnes semblables à celles de l'orgue. Une double voûte d'arête, ornée de pendentifs, décore le péristyle inférieur; vingt niches à fond de coquilles occupent la frise supérieure, et avec leurs statuette d'apôtres, de confesseurs et de saintes, au milieu desquels siègent Jésus-Christ et Jéhova portant le globe terrestre. Une inscription qui règne sur toute la longueur du soubassement nous apprend que le chœur fut construit aux frais de M. de Mauléon, qui l'inaugura la nuit de Noël 1535. — ERIGENDO HUIUS CHORO; SUMPTUS FECIT DOMINUS JOANNES DE MAULEON, HUIUSCE CONVENARUM DIOCESIS EPISCOPUS, IN QUO OFFICIUM NATALIS DOMINI CELEBRAVIT ANNO MILLESIMO QUINGENTESIMO TRIGESIMO QUINTO.

A droite et à gauche de la porte principale du chœur, qui s'ouvre sous ce jubé, règnent deux autels en application décorés de statues de saints de 80 centimètres. On y remarque sainte Geneviève tenant un clerc qu'un

diable éteint avec un soufflet, et qu'un ange rallume. Quant aux autres parois latérales, elles sont formées de panneaux séparés par d'élégantes colonnettes à fuseaux richement ornements. Chaque panneau est surmonté d'une tête de relief complet s'avancant hors d'une fenêtre, dans le goût du XVI^e siècle. Mais on dirait que l'artiste a pris à tâche d'éloigner le spectateur de toute pieuse idée chrétienne; car on aperçoit des châtelines d'une allure tout aussi dégagée que Diane de Poitiers ou la Féronnière, des guerriers romains, des seigneurs italiens, des vieillards; même Lucrèce se perçant d'un poignard... Grâce à la tête dramatique d'Holopherne, Judith seule a été jugée digne de prendre place dans ce banquet de personnages profanes. Leur exécution très-habile n'en présente pas moins des qualités d'un ordre supérieur.

Les boiseries intérieures, disposées d'après les plans adoptés pour ce complément des cathédrales, renferment quelques détails de la plus grande richesse. Nous ne citerons pas les statues en bas-relief des hauts dossiers : ces compositions défectueuses, loin de pécher par un excès d'allongement, comme celles de Lescar, présentent des formes trop raccourcies, dans le genre de celles d'Auch, et prouvent, par la négligence de leur exécution, que l'artiste réservait toute sa prédilection pour les arabesques et les autres fantaisies à moitié païennes. Nous ne parcourons ces patriarches, ces apôtres et ces martyrs, que pour faire remarquer les sibylles, transformées en messagers célestes, et portant pour attributs la trompette du jugement dernier et les instruments de la passion, tels que la croix, l'épée, le flambeau, le fouet, le berceau de Bethléem, la couronne d'épines, réservés d'ordinaire aux anges des tympans. Quant aux scènes qui séparent les stalles, n'oublions pas de remarquer : 1^o un clerc fouettant un moine; trait de mœurs qui nous rappelle cet acte d'un doyen de la même cathédrale, qui fit subir cette punition au gardien, peu soigneux de la chasse de saint Bertrand; 2^o Satan essayant de tenter Jésus-Christ sous la forme d'un satyre velu, il porte une figure de singe au bas du ventre, comme les démons des peintures de Cazaux; 3^o mais admirons surtout un arbre de Juda taillé à jour et contenant une dizaine de rois, du travail le plus remarquable. Nous recommandons également un livre des-iné en marqueterie sur la stalle du doyen, et renfermant ce singulier mélange de trois langues.

JESUS IVIMI	UN DIEU	
PI AI VAICI	UN	(probablement un jugement).
DIABÈ JACIO	UNE FOY.	
IA VEIAM	UNE LOY.	
DOMINUS A	TOUT BIN	
IUDEY K	DE DIEU	} traduction au langage romain {
ROLUS VAIP	AMAN.	
DIEU I SOL.	JESUS, MARIA.	
		TOUT VIENT
		DE DIEU,
		AIMONS
		JÉSUS ET MARIE.

Le trône épiscopal, la perle artistique de ces boiseries, renferme, au milieu des sculptures et des statuette les plus précieuses, une roue à jantes brisées et garnies de plumes d'autruches, justification de la belle devise suivante : FORTUNAT SOLUS NOSTROS DEUS IPSE LABORES. Que l'on se représente enfin une infinité d'arabesques, hommes et femmes nus, guerriers à cheval, tortues, génies, dragons, sagittaires et autres fantaisies profanes

répandues à profusion dans tous les intervalles, des têtes de femmes, d'empereurs romains et de papes dessinées en marqueterie, et l'on complètera l'aspect général de cette œuvre remarquable du xvi^e siècle, à laquelle le célèbre Bachelier, sculpteur toulousain, ne fut pas, assure-t-on, étranger.

Maintenant que nous avons dressé les regards vers les productions de la Renaissance, abaissons-les vers les tombes des derniers dignitaires ecclésiastiques qui vécurent au milieu de ces splendeurs, qui favorisèrent leur création ou qui s'en enorgueillirent; nous pourrions suivre jusque dans leurs épitaphes funèbres le reflet prétentieux qui fit le cachet regrettable de l'art introduit en France par François I^{er}, et dont l'humeur louangeuse ne sut pas même s'arrêter devant ce *je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue*.

Le buste de Barthélemy Donadieu de Griet, mort en 1637, porte sur le piédestal les mots :

D. D. BARTHOLOMEUS
DONADIEU DE GRIET
EPISCOPI CONVENARUM
QUI SANCTE OBIT
QUIQUE ANTE HOC ALTAR RESQUIESCIT
VERA EFFIGIES.

Deux autres inscriptions, placées dans la même chapelle, indiquent que ses cendres reposaient à côté de celles de Hugues de Labatut, son successeur, décédé le 10 février 1644.

D. O. M.
HIC SITUS EST ILLUSTRISSIM PROESUL
D. BARTHOLOME DONADIEU DE GRIET
VIGILANTISSIM CONVENARUM EPISCOPUS.
QUE NEQUE VIS MRBI CELO MELIORE SALUTEM
QUERERE NEC VITÆ FUGIENTIS CURA COGIT.
DILECTIS OCULOS VIGILES. AVERTERE. CAULIS
NUC. ETIA. SUMA. PST. MRTEM. CODIT. OEDE
ÆTERNUM. MEDIO. RESIDEBIT. PASTOR. OVILL.
OBIT ANNO DOM. 1637,
NOVEMB. 12 DIE.

ÆTERNÆ. MEMORIE
ILLUSTRISSIMI. ET. REVEREND. DNI.
HUGONIS. DE. LABATUT
CONVENARUM. EPISCOP
UNUS. ERANT. JUNCTAQUE
DUM. VITA. MANEBAT
SUDABANT. PARIBUS. COMMISSA.
IN OVILLA CURIS.
CORPORA. NUMC. ETIAM. TUMULO.
JUNGUNTUR. EODEM.
DUM. SUPREMA. DIES. ANIMAS. ET.
CORPORA. JUNGAT.
OBIT. DIE. 10. FEBRIS. 1644.

Cette oraison funèbre était bien due à l'évêque Labatut, qui avait répandu sur la tombe de certains de ses contemporains, plus de louange encore qu'il n'en recevait sur la sienne. Que dira-t-on de ce panégyrique exalté, par exemple ?

HIC SITUS EST
FRANCISCUS DE DONADIEU
PRÆSUL AD MEMRIA SEPITERNA VENE
RABILIS. MRU. INOCENTIA, VIRTUTU. CLARITUD
INE. NOBILITATE. MAIORU. ET DIGNITATIS. MAJ
ESTATE CONSPICUUS.
QUI PRIMUS, ALTISSI. ODOREN. ECCLIAE. DONO. DEI
DAT. EPUS. PASTORE, BONU. INDEFESSA. SEDUL.
ITA. TE. GERENS. PER. AN. 26. PLURIB. EDIFI
CATIS. MONASTERIIS. INSTAURATOQUE
COLLEGIO. AIARV. SALUTI. CONSULVIT. DEIQUE
CULTU. APLIAVIT.
INDE. AD. CONVEN. ECCLIAM. VOCAT. BART
HOLOMEU. SORORIS. FILIU. EXIME. PIETATIS
ET SACTITATIS. VIRU. PONTIFICIAE. DIGNI
TATI. ET. ONERI. SUFFECIT. EUQUE. COSILIO
ET OPERE. SUMO. ZELO. ADIVIT. PER
AN 12
UBIQUE. MAGN. ÆQUE. I. DEV. DIVES. SIBI.
PAUPER. ET. I. EGENOS STE. PRODIGUS.
AN 83
OBIT NONIS. JANUARI AN. DNI 1640
HUGO DE LABATUT CONVEN. EPUS. VENER
ATOR. STITATIS OP^o. PRÆSULI. QUE LOCO
PARETIS. SEPER. HABUIT. HOC. MONU
MENTUM. PONI
CURAVIT.

Quel changement introduit dans la littérature des épitaphes ! On a pu remarquer la sobriété claire, précise des inscriptions de l'époque romane et de l'époque gothique ; jamais de circonlocution, jamais de phraséologie laudative. On se borne à indiquer le nom du défunt, ses fonctions et le jour de sa mort ; ce n'est qu'à la fin du x^e siècle qu'on ose ajouter quelques adjectifs élogieux, pour constater sa charité, sa dévotion, son courage. Arrivé au xvi^e siècle, la flatterie ne connaît plus de bornes ; dès qu'on descend dans le tombeau on devient le résumé de toutes les vertus, et l'épitaphe du tombeau de Julie et de sa mère Cornelle, déposée au musée du Louvre, sert de modèle à toutes les inscriptions chrétiennes. Le retour des idées païennes apparaît jusque dans les trois premières lettres dédicatoires, empruntées aux autels votifs D. O. M. . . . Pour comble de corruption, une poésie prétentieuse torture chaque phrase par des tours de force qui semblent prendre à tâche d'obscurcir le sens. L'inscription latine de Lescar, dédiée à Guidon, pourrait servir de modèle sous ce rapport, si elle n'était dépassée par celle que les Catalans dédièrent à Louis XIII.

MONIMENTUM.
FUNALE, AC FINALE
EN. O HOMO QUI AB HUMO,
FUMUS ET MUNUS :
LEGE, LUGE,
INSPECTA, EXPECTA :
ET
HISCE DISCE
TALES MORTALES,
FIGMENTA FIMENTA;
ORIMUR MORIMUR,
SUMUS HUMUS, FUMUS
SIC NOS
LUDIMUS, NEC ILLUDIMUS
IN LUDOVICO XIII
SIC TU
FINIS ÆTATEM,
INIS ÆTERNITATEM.

Toutefois en dégagant ces épitaphes des exagérations d'une amitié trop bienveillante, on y rencontre quelques détails historiques qui ne sont pas sans intérêt. Nous en avons trouvé un exemple à Lescar sur la tombe de Marguerite de Bénévent.

Après avoir épuisé les épithètes de la langue latine, le chapitre de Saint-Bertrand essaya de rajourner l'éloge en adoptant la langue française, et nous trouvons sur un tombeau cet essai de poésie excentrique.

ARRÊTE ICI, PASSANT,
TON CŒUR, TES YEUX, TES PAS;
SUR LE MARBRE PLEURANT
LE FUNESTE TRÉPAS,
DU FEU NOBLE ROUGER
DUSTOU DE LA MOULETTE,
GRAND ARCHIDIACRE ET
CHANOINE EN CE CHŒUR.
CE NOBLE, DES VERTUS
ET LA GLOIRE ET L'HONNEUR,
SON CORPS TOUT MAJESTUEUX,
SON ÂME CHASTE ET NETTE.
ELLE SERA A JAMAIS
SI POUR LE TRÉPASSÉ,
TU DIS DÉVOTEMENT REQUIESCAT
IN PACE
OBIIT 4 J. 1620.

La ville de Saint-Bertrand possède aussi dans son enceinte quelques fragments d'architecture civile que nous nous bornerons à indiquer. Dans la rue du Sud, deux portes des ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles en marbre blanc mêlent à l'arc Tudor et à l'arc ogival les premiers tâtonnements de la Renaissance;

la porte de ville voisine présente sur une plaque de marbre ce curieux arrêté de l'autorité municipale :

TAXE DU POISSON EN CARE.
LES TRUITES, 5 LIVRES. LES SIÈGES, 3 LIVRES. LES LOCHES, 3 LIVRES.
LES CABILAX, 2 LIVRES. — 1661.

Celle du nord enfin est ornée extérieurement d'une arcature trilobée renfermant les armes du cardinal de Foix (un écu ayant trois pals en 1 et en 4 et une vache en 2 et en 3), preuve évidente qu'elle fut construite par cet évêque, de 1422 à 1442, époque de son épiscopat.

Après Saint-Bertrand, Boulogne est la seule ville du Comminges qui possède une église gothique de quelque valeur.

Son vaisseau, moins étendu que celui dont nous venons de nous occuper, n'est dépourvu ni de régularité ni d'harmonie; une large nef ogivale, à nervures croisées, retombant sur d'énormes pilastres semi-sphériques, est flanquée de six chapelles latérales du même style; un chevet à pans coupés, voûté à cinq compartiments, des fenêtres à meneaux rayonnants, une large tour carrée construite sur un porche extérieur à trois ouvertures ogivales, avec contreforts ornés de pinacles en application, tout nous ramène au ^{xiv}^e siècle.

Si nous ne connaissons pas le fondateur de ce monument, nous avons peut-être un moyen de le découvrir. La ville de Beaumarchais en Astarac possède une église de la ressemblance la plus scrupuleuse; car, les chapelles latérales mises à part, on dirait deux édifices construits sur le même plan. Or nous savons que ce dernier fut fondé par le sénéchal de Toulouse, Beaumarchais, sous le règne de Philippe le Bel, en 1301. Boulogne se trouvait sur la route qui conduisait de Toulouse, siège de la puissance française, vers le comté de Bigorre sur lequel les Valois commençaient à étendre leur domination. Toutes ces circonstances permettent de penser que le gouverneur de Languedoc jugea convenable d'établir sur ce point une espèce de halte, et son premier soin fut d'y construire une église sur les dessins qui avaient obtenu déjà sa préférence.

Le ^{xv}^e siècle laissa aussi des traces de son influence dans ce monument. Sa chaire octogone en pierre, ornée d'arcatures avec pyramides pédiculées, est un des objets mobiliers les plus intéressants que nous ayons rencontrés dans le bassin pyrénéen.

Quant à la ville de Boulogne, elle ne conserve que quelques traces de son enceinte, à peine assez marquées pour prouver qu'elle fut construite sur les plans réguliers de Masseube et de Marciac.

L'église de Montrejeau, œuvre toute moderne, est aujourd'hui sans intérêt; mais elle a nécessairement remplacé un édifice gothique d'une assez grande valeur, car la chapelle du nord, formée de deux voûtes à arêtes croisées et d'une double ouverture ogivale, rappelle les grandes chapelles de Saint-Bertrand de Comminges, sans égaler néanmoins leur élégance et leur élévation.

TOURS ET CHATEAUX.

Après avoir étudié les édifices religieux du Comminges, nous allons nous occuper de son système stratégique et féodal, et nous nous convaincrens

rapidement que le réseau télégraphique de la vallée de la Garonne est un des plus complets que renferment les Pyrénées.

Lorsque les signaux arrivaient du côté de l'Espagne par Venasque, ils étaient répétés d'abord par la tour de *Castelbiell*, au sud de Luchon ou par celle d'Oo. De la première, on les transmettait à celle de *Moustajou*, et c'est là qu'ils se reliaient à ceux qu'avait donnés la tour d'Oo, par l'intermédiaire de *Castel-Blanat*, au confluent des vallées de l'Arboust et d'Oueil.

— L'Atalaye de *Castelbiell*, placée sur un rocher qui occupe le fond de la vallée de la Pique, offre un carré d'environ 4 mètres ; une voûte paraît avoir soutenu sa plate-forme, et l'on monte au premier étage par une ouverture établie à 4 mètres du sol, sur le côté nord-ouest de la façade, comme dans celles du comté de Bigorre ; cette description peut être appliquée aux tours d'Oo, de Saint-Blanat, de *Moustajou* et à toutes celles dont nous allons nous borner à indiquer la situation.

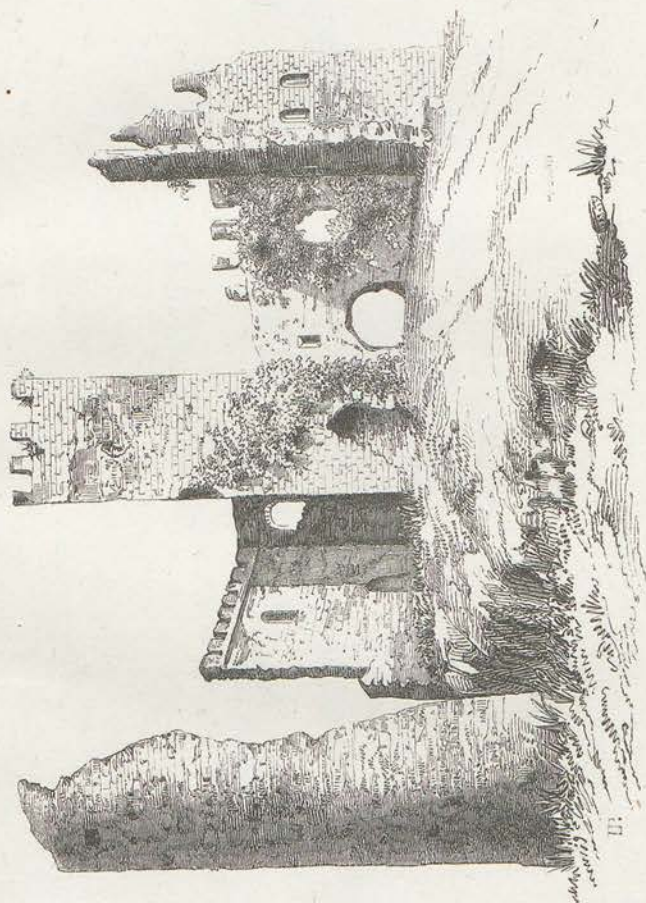
— Il est probable que de *Moustajou* les signaux répondaient à l'un des mamelons qui s'élèvent entre Cier et Cazaux d'Ebat ; à moins qu'ils n'allaient directement jusqu'aux châteaux de *Guran* ou de *Binos*, établis plus au nord dans une position avantageuse. Nous devons faire observer toutefois, que le château moderne de *Guran* ne date pas de l'époque féodale ; il ne remonte guère au delà du XVII^e siècle, comme le prouve son style Renaissance, avec ses tourelles rondes placées aux angles sur un encorbellement né dans le cœur d'une rose, et avec ses murs à damier blanc et noir. Mais la chronique de ce castel prouve assez qu'un bâtiment plus ancien précéda le château Louis XIII. On a gardé le souvenir des haines héréditaires qui agitérent les seigneurs de *Guran* et de *Binos* ; ces deux familles, à l'exemple de celles de *Guiche* et de *Bidache*, dans le pays basque, se livrèrent longtemps des guerres acharnées, et comme chez les *Grammont*, il fallut un mariage entre les héritiers de ces petits noms féodaux pour éteindre les luttes sanglantes.

— De *Guran* les signaux se répétaient à *Aroujet*, au nord de Cierp, castel dont il ne reste que quelques pans de murs. D'Aroujet ils remontaient aux sources de la Garonne par *Marignac*, *Saint-Béat*, *Lais*, *Fos*, *Puy-maurin*, *Castelléon* et *Vieille*, au fond de la vallée catalane d'Aran ; ou bien ils descendaient vers le Bas-Comminges par les tours de *Fronsac* et de *Galies*, par l'Atalaye de *bord de Garonne*, au nord-ouest de *Saint-Bertrand*, et par celle de *Gourdan*, près de *Montrejeau*.

— Sur ce point, nouvelles bifurcations, l'une remontant la Nesle et la vallée de *Barrousse*, l'autre descendant la Garonne. La première ligne allait de *Gourdan* au château de *Montousés*, près de *Labarthe de Nesles* ; de ce point à *Mauvesin*, château que nous avons visité en parcourant le Bigorre ; de *Mauvesin* à *Cieutat* (*Civitas*), ancienne ville gallo-romaine entièrement détruite, puis elle reliait les Atalayes de la vallée de l'Adour. Les signaux pénétraient dans la *Barrousse* par le château ruiné de *Lombron*, par ceux de *Bramaque* et de *Castelléon*. Ils descendaient le cours de la Garonne, par ceux d'*Ardiège*, d'*Encasse* et d'*Aspet* ; par ceux de *Pointis-Inard*, de *Montespan*, de *Bauchalot*, de *Montpezat* et de *Roquefort*. Il est à remarquer, qu'à la sortie des montagnes, les châteaux proprement dits cessaient d'être reliés par des Atalayes de repaires ; la largeur de la plaine leur permettait de transmettre leurs feux à des distances plus considérables que dans les hautes vallées où les courbes brusques et nombreuses brisaient à tout instant la ligne directe.



Château de Saint-Béat (COMMINGES.)



Château de Montespan (Cournages).



Église de Boulogne (COMMINGES).



Si la tour de Castelbieil peut servir de type à ces diverses Atalayas, nous ferons remarquer, toutefois, que la tour de Lais, au sud-est de Saint-Béat, semble indiquer, par son carré plus considérable et par sa forme allongée, qu'elle dépendait d'un château proprement dit, et que celle de Puymaurin, au sud de Fos, au contraire, se distingue par son élancement, sa hauteur, et le mauvais appareil de sa construction en schiste sec.

— Les forteresses des comtes de Comminges, semblables à celles du Bigorre, ne présentent sur aucun point les dimensions importantes de celles des vicomtes de Béarn. Le château de Saint-Béat, un de leurs principaux et de leurs plus antiques manoirs, n'a pas l'aspect indestructible et formidable de Montaner, d'Orthez ou de Mauvesin. Construit avec assez peu de soin, ses murs se lézardent, s'ébrèchent, et la description de Baucens pourrait lui être entièrement appliquée : même situation sur un rocher détaché des hautes montagnes ; enceinte de murailles d'à peu près la même étendue ; donjon semblable, placé presque au centre de l'enceinte ; doubles chemins couverts d'un accès très-difficile, celui du sud-ouest notamment, descendant à pic dans la ville. Il est à remarquer seulement que les bâtiments d'habitation étaient moins considérables, et que l'enceinte, construite à deux époques différentes, était restée séparée en deux parties par un rempart transversal.

Nous sommes convaincus que le château primitif, du ^{xii}e ou du ^{xiii}e siècle, se bornait à la partie du nord, comme l'indiquent l'épaisseur des murs, la porte plein cintre du donjon, celle du rempart, l'absence de machicoulis, et que les remparts et les bâtiments logeables du sud furent ajoutés dans le ^{xiv}e ou le ^{xv}e siècle.

— La ville de Saint-Béat, assez importante autrefois, comme clef du royaume de France du côté de la vallée d'Aran, avait reçu de nos rois des armes analogues à cette situation de place frontière. Aussi une vieille porte de ville portait-elle un écu parti, ayant à droite une clef en pal terminée en fleur de lys et surmontée d'une couronne royale, et à gauche la date 1637 avec les initiales L. XIII.

— De Saint-Béat descendons à Fronsac, une des principales châtellenies du Comminges. La belle tour féodale de 7 mètres de face qui couronne la colline peu élevée, située sur la rive droite de la Garonne, forme tout ce qui a survécu de l'ancien manoir ; elle a conservé, comme la plupart des tours que nous avons déjà citées, l'ouverture ogivale par laquelle on montait au premier étage, et nous pensons qu'elle occupait le centre d'une enceinte dont on aperçoit encore quelques ruines. On rencontre à quelques kilomètres plus bas, dans une situation entièrement analogue, le village de Galies, au-dessus duquel paraissent les substructions d'un vieux château, qui n'ont plus rien de reconnaissable, mais qui suffisent pour constater l'existence d'une gentilhommière assez importante.

— Le bourg gallo-romain de Valcabrière, au-dessus de Saint-Bertrand, montre aussi quelques ruines du même caractère. C'était au haut du donjon de Castelbert, propriété des templiers, que tous les sept ans, rapporte la légende, le jour anniversaire de la prise de Jérusalem par Saladin, le grand maître, réveillé dans son tombeau par la douleur, venait promener sur le parapet et appeler les chevaliers de l'ordre à la défense de la ville sainte ; mais appel inutile : après avoir dirigé sept fois son cri de guerre vers les quatre points de l'horizon, une voix mystérieuse lui répondait :

Ne les appelle plus, ils ont été détruits; et le grand maître, poussant sept gémissements lugubres, rentrait dans son tombeau. Près du château des Templiers existe aussi l'un des côtés d'une porte de ville du x^e siècle, que l'on peut reconnaître à la ligne de fruits qui orne la bande rabattue de la naissance de sa voûte. Elle dut être construite par l'évêque saint Bertrand pour la défense du bourg.

— Il ne reste du *château de Pointisnard*, situé à l'extrémité d'un promontoire, borné par le Ger et un ravin, que quelques pans de murs solidement construits, et appartenant à une enceinte assez étendue. Il est probable que ce nom fut formé de *puntis* (pointe) et d'*Isnard*, nom de son fondateur. Il est inutile de faire observer que les Isnard étaient très-communs parmi les seigneurs de race vasconne. Les seigneurs de Comminges descendaient d'Isnarius, comte de la Marche de Gascogne, très-connu par la fondation de l'abbaye d'Alaon; et si l'on considère que la famille de Comminges conserva l'habitude de subdiviser ses domaines entre plusieurs enfants qui prenaient tous le titre de comtes de Comminges, il est permis de croire qu'un Isnard fit bâtir le castel, maintenant détruit, au bas duquel s'éleva le village moderne.

— De castel en castel, d'étape en étape, arrivons enfin à celui de *Montespan*, digne pendant du château de Saint-Béat, mais devenu plus célèbre par le scandale royal qu'il rappelle. Ce manoir, construit au sommet d'une montagne escarpée, par un certain Roger, issu de la famille de Comminges, qui avait passé sa jeunesse en Espagne, emprunta son nom à cette circonstance de la vie de son fondateur (Montespan, mont d'Espagne). Quoi qu'il en soit, nous y remarquons une première cour quadrilatérale dominée par un donjon central de petite dimension; ce donjon est muni de son cachot inférieur et de son ouverture d'accès située à 9 mètres du sol. L'enceinte du xiv^e siècle, flanquée d'une tour carrée au sud-est, reçut plus tard des bâtiments intérieurs d'habitation, terminés au nord-ouest par une tour ronde. Au xv^e siècle enfin, époque de la prospérité peu honorable de la famille, on éleva à l'extérieur, vers le sud, les bâtiments considérables dont on remarque encore les ruines. Mais le château de Mondespagne, parvenu au faite de sa prospérité, fut bientôt abandonné par des seigneurs avides d'occuper à la cour le poste de favoris, et 93 ne frappa de ses décrets qu'un spectre féodal, depuis longtemps dépouillé de sa grandeur.

— Le haut Comminges possédait encore, sur la limite du nord, quatre châteaux considérables dont les ruines pittoresques présentent l'aspect le plus imposant. *Roquefort* et *Montpezat*, au-dessous de Saint-Martori; *Saint-Marcet*, non loin d'Aurignac, et *Thermes*, à l'ouest de Boulogne.

Ce dernier, dont le nom indique assez la position (*Thermes*, bornes, limites), ne montre plus que quelques substructions indestructibles, paraissant appartenir à une très-ancienne forteresse semblable à celle de Mauvesin. Il ne faut pas oublier que les vicomtes de Béarn et les comtes de Bigorre n'avaient jamais cessé de menacer le Comminges, à la possession duquel ils avaient des prétentions. Il est donc probable que les seigneurs de ce dernier comté opposèrent au château de Mauvesin une forteresse capable de repousser les assauts de sa garnison; mais cette place fut détruite, et on la remplaça, dans le xvii^e siècle, par une espèce de pavillon d'une hauteur imposante, percé, sur toutes ses façades, d'énormes fenêtres

anse à panier. Ses ruines, encore debout et hardiment assises sur une base très-étroite, défient les ouragans et dominant tout le plateau sous-pyrénéen, depuis l'Océan jusqu'à la Méditerranée.

— Les débris du castel de *Saint-Marcet*, qui paraissent remonter au xiv^e siècle, sont plus étendus, mais moins grandioses; la tour et le donjon ont été renversés, et l'on ne distingue plus que les murs assez élevés, et très-solidement construits, d'une enceinte plus grande et plus régulière que celles de Saint-Béat et de Montespan. Il est vrai que la montagne offrait à l'architecte un plateau assez vaste pour qu'il pût développer ses plans en liberté.

— Il en est de même de celui de *Montpezat*, élevé sur les coteaux de la rive gauche de la Garonne; les remparts de son enceinte quadrilatérale sont construits en bel et bon appareil moyen bien conservé; ils sont couronnés de leurs créneaux ininterrompus; un donjon de 4 mètres carrés, semblable à celui de Montespan, les domine de sa masse imposante: toutefois il n'a pas l'aspect antique et redoutable de ceux du xiv^e et du xiii^e siècle; et comme l'enceinte ne possède pas les tours d'angle ou tourelles rondes du xv^e siècle et qu'elle n'a qu'un donjon, nous n'hésitons pas à fixer sa fondation au xiv^e.

— Si *Montpezat* se distingue par sa conservation et sa régularité, le *château de Roquefort*, placé en face, à la jonction du Salat et de la Garonne, se fait remarquer en revanche par son état de ruine, et par le désordre des débris qui couvrent le flanc occidental de la montagne. Il faut constater qu'au lieu d'être construit sur le sommet, il s'étend sur une surface très-inclinée, comme si les défenseurs avaient voulu pouvoir considérer et dominer les deux vallées.

En résumé, nous devons conclure du nombre et de l'importance de ces châteaux de baronnie que la basse féodalité fut mieux constituée dans le Comminges que dans le Béarn et le Bigorre. Dans ces deux dernières provinces, les forteresses les plus considérables appartenaient au suzerain; dans le Comminges, les barons semblaient vouloir lutter avec leur chef politique. Ce fut peut-être là une des causes qui arrêtaient l'agrandissement de la puissance des comtes, et qui les retinrent dans une situation si inférieure à celle des vicomtes de Béarn, lesquels, en effet, n'eurent presque pas à lutter avec la féodalité, mais seulement avec les vallées libres.

Le Haut-Comminges, comme toutes les parties des Pyrénées, possédait peu de bourgs entourés de fortifications; les villes seules, telles que Saint-Gaudens, Aspet, Saint-Bertrand et Saint-Béat, étaient munies d'un système complet de défense. Nous avons dit quelques mots de l'enceinte de Boulogne; Saint-Bertrand conserve encore quelques substructions indestructibles de l'époque romaine ou romane, la muraille peu redoutable du xve ou du xvi^e siècle est intacte. Saint-Gaudens possédait, il y a peu d'années, une dernière tour équilatérale de six mètres de face, servant de prison, et remontant au xiv^e ou au xve siècle: elle n'a plus aujourd'hui qu'une partie de ses fossés du nord-ouest. En dehors de ces localités, on ne trouve de bourgs fortifiés qu'à Beauchalot; encore la tour carrée qui domine le village pourrait bien avoir fait partie d'un château féodal.

Quant à l'architecture religieuse de l'époque romane, on a pu se convaincre qu'elle fut évidemment très-inférieure à celle du Béarn, mais un peu supérieure à celle du Bigorre. Le style gothique, para-

lysé par la guerre des Albigeois au ^{xiii}^e siècle, n'y acquit jamais l'importance du style roman, et l'on peut reconnaître que les architectes anglais n'y firent pas sentir l'influence heureuse qu'ils avaient étendue sur le Bigorre et le Béarn.

LABOUR, GUYUSCOA ET PAYS BASQUE.

Eglises romanes. — Aroue. — Saint-Pierre. — Betelu. — *Eglises gothiques.* — Cathédrale de Bayonne. — Cloître. — Saint-Esprit. — Biarritz. — Ustaritz. — Mauléon. — Domesain. — *Eglises de la Renaissance.* — Saint-Jean-de-Luz. — Cibourre. — Urugne. — Irum. — Fontarabie. — Saint-Vincent de Saint-Sébastien. — Renteria. — Cathédrale de Tolosa. — Santa-Maria Fabricata de Saint-Sébastien. — Saint-François de Tolosa. — Type gypuscoan. — Iesso, Passage, Sorabilla, Billabona, Aduna, Ascueta, Lizarça, Sumbilla, Saint-Esteban, Urdach, Elisondo, Irurita. — *Tours et châteaux.* — Absence absolue de châteaux féodaux et de tours télégraphiques. — Châteaux de Béohobie. — De Maya. — De Fontarabie. — De Sainte-Isabelle. — De Biarritz. — De Bayonne. — Maisons fortifiées à Renteria. — A Lessaca. — A Tolosa. — *Du blason chez les Basques.* — Écus primitifs du ^{xiii}^e siècle, à Tolosa et à Sainte-Luce de Arette. — Caractère des écus basques. — Armes des villes et des vallées. — Animaux sauvages. — Armes particulières. — Pièces étrangères jointes aux animaux agrestes. — Complication du blason. — Rareté des animaux dans les armes castillanes.

Nous réunissons dans le même travail toute l'extrémité occidentale des Pyrénées qui présente un caractère architectonique complètement différent de celui du Béarn, du Bigorre et du Comminges. Nous serons frappés en effet de trois faits caractéristiques : 1^o absence à peu près complète de monuments romans et de constructions féodales; 2^o importance dans le Labour des églises gothiques de l'époque anglaise; 3^o développement immense, dans le Guyuscoa, des édifices religieux des ^{xvi}^e, ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles.

ÉGLISES ROMANES.

Le village d'Aroue, dans le pays basque français, possède une des portes romanes les plus étranges qu'il nous ait été donné de rencontrer. Son plein cintre retombe sur des pilastres à angles droits, posés sur un soubassement d'un mètre de hauteur; elles n'ont pour chapiteaux qu'un abaque orné de billettes, de gorges à fruits, de disques et d'oiseaux qui se becquettent par deux; au-dessus d'un tympan à grand monogramme règne une petite frise ornée de neuf niches, de huit pouces, dans lesquelles des personnages microscopiques représentent : un évêque bénissant, — la Vierge assise tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, — la Vierge près de la crèche, — les rois mages debout, — un guerrier à cheval repoussant deux adversaires à pied au-dessus desquels courent deux chiens. N'oublions pas aussi de remarquer, sur les consoles, un homme tenant un tonneau sur ses genoux et buvant à même, comme celui que nous avons vu pour la première fois à Artous, et un personnage nu (probablement Daniel), élevant, par la patte de derrière, deux lions domptés.

La grossièreté peu commune de ce travail nous ramène-t-elle aux premiers siècles chrétiens, ou nous révèle-t-elle les essais d'un maçon de village qui voulut reproduire les bas-reliefs du Luc ou d'Artous ? Nous nous arrêtons à cette dernière opinion, et nous pensons que la porte d'Aroue ne remonte pas au-delà du ^{xiii}^e siècle.

— La petite église de Saint-Pierre, au haut de la côte du Saint-Esprit, à Bayonne, édifice du ^x^e siècle, eut son transept reconstruit au ^{xiii}^e, ses bas-côtés et sa nef au ^{xiii}^e, si bien que le monument primitif ne conserva que le chevet.

— Croirait-on que pour trouver un second fragment du même style nous sommes obligés de franchir tout le pays basque français et espagnol, et d'aller chercher la porte de l'église de Betelu au midi de Tolosa ! et quel fragment encore ! Que l'on se représente une petite porte plein cintre, à trois colonnettes latérales, se continuant en voussures, ornées à leur naissance et à la clef de trois médaillons renfermant des têtes grossières d'hommes et d'animaux, et la description sera terminée.

ÉGLISES GOTHIQUES.

Il est heureux que les ^{xiii}^e, ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles puissent nous dédommager de la pauvreté des époques précédentes. Nous avons déjà fait connaître l'influence qu'exerça la domination anglaise sur l'architecture gothique dans la haute Gascogne et le Béarn. Cette influence fut plus directe encore dans le Labour, car les Anglais dotèrent Bayonne de la cathédrale la plus remarquable que possèdent les Pyrénées françaises.

Cet édifice, de 78 mètres de long sur 46 de large, présente dans le chevet, commencé en 1213, d'après les archives de la ville, tous les caractères du ^{xiii}^e siècle; sept arcades à ogive très-élançées font intérieurement le tour du sanctuaire et s'appuient sur des piliers cylindriques, flanqués de quatre colonnettes. Toutefois les parties correspondantes de la voûte et du clerestori appartiennent au ^{xiv}^e siècle, et pour retrouver le ^{xiii}^e siècle, il faut revenir dans la nef circulaire du chevet, examiner ses sept chapelles à pans coupés, leurs lancettes à deux baies et la galerie intérieure qui suit les sinuosités des pans coupés au-dessous de la naissance des voûtes.

Il est évident qu'un transept fut ajouté à cette première partie de l'église, car nous allons examiner dans le cloître une grande porte à deux baies qui a tous les caractères de cette époque. Le porche à double ouverture ogivale présente des dispositions qui rappellent celui de Dax : de grandes statues d'apôtres portant la barbe longue, le livre de l'apostolat et le nimbe, occupent les ébrasements, la Vierge assise et tenant l'enfant Jésus dans ses bras orne le tympan de gauche; dans les voussures, des anges portent d'énormes cierges comme ceux de Notre-Dame de Paris, ou jouent de divers instruments de musique et nous font connaître les formes très-variées de ceux dont on faisait usage au ^{xiii}^e siècle. Dans le tympan de droite, le Christ couronné du nimbe est assis entre deux anges qui lui présentent la couronne d'épines et le fouet : deux autres sonnent de la trompette, et les voussures sont garnies d'une vingtaine de groupes parfaitement dessinés, représentant les morts sortant de leurs tombeaux. Depuis l'indécente position d'une statuette, jusqu'aux panneaux inférieurs couverts d'arcatures trilobées, tout concourt à donner à cette œuvre le cachet de la première manière ogivale :

Le transept auquel ce porche servait d'entrée a complètement disparu, et nous ne voyons dans celui d'aujourd'hui qu'une œuvre du ^{xiv}^e siècle comme les trois nefs du fond. Les quatre piliers maîtres présentent un faisceau de trois colonnes principales, séparées par autant de colonnettes dans le genre de celles de Sordes, et rappellent la date de 1335, où l'on

commença, d'après les archives de Bayonne, la construction de la haute nef; mais si nous arrivons aux voûtes, nous y verrons les traces du style de 1400, époque à laquelle elles furent terminées. Les grandes roses des bras du transept et du fond de la nef, les larges ouvertures du clerestori, tout se ressent du commencement du x^v^e siècle, tandis que les deux portes du couchant et du nord paraissent appartenir à ses dernières années. La grande largeur de leur baie, les colonnettes prismatiques des ébrasements, les cinq rangs de voussures autrefois garnies de statuettes détruites, nous ramènent à cette date de 1501 à 1544, où le clocher fut entrepris.

L'iconographie serait entièrement muette dans l'intérieur de cet édifice, si les clefs de voûtes ne nous offraient quelques écussons rappelant la domination anglaise et parmi lesquels nous citerons :

1^o Les armes adoptées par le roi d'Angleterre à partir du règne funeste de Charles VI. *Un écu portant trois fleurs de lys d'or sur azur en 1 et en 4, et trois léopards d'or passant sur gueules en 2 et en 3; 2^o trois écus portant les trois léopards d'or passant sur gueules; 3^o un château à trois tours bâti sur ondes, avec un chêne sur chaque flanc et un léopard passant devant chaque arbre; 4^o un vaisseau à trois fascés d'or et à trois fascés de sable portant cinq matelots de gueules.*

— Le cloître de Bayonne, complément assez digne de la cathédrale, n'a pas moins de 44 mètres sur chaque façade, et fut construit au xiv^e siècle. Il est formé de grandes arcades chacune divisée en deux parties principales par un faisceau central de colonnettes et subdivisée en deux autres baies trilobées, garnies dans les amortissements de roses à plusieurs lobes. Malgré ses qualités incontestables, il faut reconnaître que les trente-deux voûtes sont trop basses et les vingt-huit arcs bien écrasés. Les contreforts refaits, du côté de l'église, en 1614, ne contribuent pas peu, avec leurs étranges dessins en doucine, à gâter l'harmonie de ce monument.

— La petite église du Saint-Esprit ne mérite qu'une mention rapide : des piliers à nervures prismatiques; des chapiteaux à simples bandes fleuries; des arcs ogiveaux à plusieurs gorges, se perdant brusquement dans les appuis; deux fenêtres du chevet, l'une à deux baies trilobées, l'autre à trois, ornées de plusieurs tores légers, présentent tout juste assez de témoignages pour permettre de reconnaître une construction du x^v^e siècle, considérablement bouleversée par les réparations modernes. Les noms basques, béarnais et espagnols gravés sur les tombes qui pavent cette église, sous les dates de 1713 à 1756, sont l'expression exacte du mélange qui forme la population de Bayonne.

— L'église la plus importante que les Anglais élevèrent dans le Labour, après la cathédrale que nous venons d'examiner, est sans aucun doute celle de Biarritz, charmant vaisseau de 34 mètres de long, dont le chevet à pans coupés est recouvert d'une voûte à cinq baies, éclairée par une de ces fenêtres démesurément élevées que nous avons trouvées à Saint-Martin de Heins et à Lannes. Ce chevet, ainsi que les deux travées de la nef qui le joignent, paraissent remonter au xiii^e siècle; mais les deux autres travées accusent une date plus récente par leurs piliers cylindriques accompagnés de nervures, et par les plusieurs gorges des arcs qui se perdent brusquement dans les flancs des piliers. Ces détails se reproduisent dans les bas-côtés correspondants. Cette église, à l'exemple de toutes celles du pays basque, offre une particularité qui n'est pas sans intérêt. Chaque famille possède une place tracée en gros caractères sur des dalles de mar-

bre ou de bois. Ces dalles qui recouvraient autrefois des tombeaux sont marquées d'un numéro d'ordre, et disposées avec la régularité des cases d'un damier.... nous avons remarqué les inscriptions suivantes :

CE SIÈGE APPARTIENT A NOUS IURTEAN DE HIRIGOYEN, CAPITENNE DE NAVARRE, AN L'ANNÉE 1667. — CE SIÈGE APPARTIENT A STEBENI GEDELRANGO, AN 1704. — CE SIÈGE EST D'ÉLISALDE, 1733. — CIMETIÈRE MIGUECHUT. — CE SIÈGE APPARTIENT A DON MEINSDÉSIL HOVETTE, AN L'ANE 1696.

— A ce monument près, le Labour ne possède que des fragments gothiques dépourvus de tout intérêt. L'église d'Ustaritz porte quelques traces évidentes du xiv^e siècle sur la porte ogivale du couchant et sur le chevet à pans coupés, percé d'une très-haute lancette dans le style de celles de Heims, de Lannes et de Biarritz. Quant à l'intérieur, il est complètement obstrué par trois rangs de galeries qu'éclairait un même nombre de fenêtres carrées, et exclusivement réservées aux hommes. Étrange et disgracieuse particularité toute spéciale au pays basque français, et que le clergé lui-même cherche à maintenir, aimant mieux, dit-il, gâter l'aspect des édifices religieux que compromettre le respect dû au sanctuaire en laissant mêler les deux sexes dans la nef.

— La Basse-Navarre possède toutefois quelques églises moins dépourvues de caractère. Celle de Mauléon, de la grandeur à peu près de celle de Biarritz, rappelle l'église assez voisine de Navarrens par la largeur et l'écrasement de sa voûte, de la fin du x^v^e siècle; les arêtes croisées retombent sur des mascarons, tandis qu'une nervure en droite ligne réunit toutes les clefs, comme à l'église d'Orthez. Le chevet, à pans coupés, est flanqué de deux chapelles : dans l'une d'elles, ayant appartenu à la famille Bella, on remarque une pierre tombale de marbre noir, ornée de l'image d'une femme grossièrement gravée au simple trait. Les mains jointes, les manches larges, le camail plissé et la simple inscription en gothique angles brusques (REQUIESCAT IN PACE), accusent le xiv^e siècle. L'église de Mauléon, située à plus de 300 mètres de la ville, appartient-elle à une commanderie de Templiers? La tradition le rapporte; et comme elle fut reconstruite après la destruction de l'ordre, il n'est pas surprenant qu'elle ne porte pas de témoignages archéologiques propres à contrôler cette opinion; il faut reconnaître toutefois que sa position, loin de l'enceinte de Mauléon, semble indiquer qu'elle dépendait d'une communauté religieuse.

— L'église de Domesain présente également quelques fragments gothiques dans son chevet à pans coupés, dans les piliers de sa nef, dans un bas-côté recouvert d'une voûte ogivale avec arêtes croisées, et dans sa porte du sud, ornée, sur chaque ébrasement, de quatre colonnettes du xiii^e siècle; mais l'énorme donjon carré qui la surplombe au couchant, forme, sans contredit, la partie la plus digne d'intérêt. Ses cabinets à machicoulis du dernier étage, ses petites meurtrières à lancette, la porte plein cintre du couchant et ses doubles fenêtres romanes lui donnent un caractère militaire du xiii^e siècle assez prononcé, et rappellent la résistance héroïque que la famille de ce nom opposa, dans la basse Navarre, aux persécutions de Jeanne d'Albret.

Mais disons un adieu définitif au style gothique, car nous franchissons la frontière espagnole, et pas un édifice ogival n'a été respecté dans le Guypus-

goa par une Renaissance audacieuse qui entreprit de les remplacer tous. Quelques parties du chevet de Fontarabie, les murailles extérieures de Saint-Vincent à Saint-Sébastien, quelques arcatures des bas-côtés d'Andoain seront les seuls fragments mutilés qui nous rappelleront le xiv^e et le xv^e siècle.

ÉGLISES DE LA RENAISSANCE.

Le style espagnol, qui exerça un empire si absolu, si despotique, du xvi^e au xviii^e siècle, étendit son influence jusque dans le pays basque français, et nous pouvons commencer notre examen par les églises de *Saint-Jean-de-Luz*, de *Cibourre* et d'*Urgne*... Que l'on se représente des édifices de la construction la plus irréprochable comme taille et ajustement d'appareil, présentant des formes imposantes, de belles fenêtres plein cintre, quelquefois ornées de panneaux dans les embrasures ou de découpures flamboyantes aux amortissements, de grands clochers gréco-romains avec pilastres et arcades plein cintre, des chevets à pans coupés, et l'on se fera une idée de ces trois édifices, d'un aspect assez grandiose. Mais si nous pénétrons dans l'intérieur, la grande largeur de la nef sans voûte, l'absence de transept, de bas-côtés et de chapelles latérales, ne tarde pas à nous saisir de surprise et de tristesse. Les trois rangs de galeries dont nous avons déjà parlé, et l'absence de voûte, mettent le comble à cette impression de regrets. Et puis, quelle sécheresse et quelle pauvreté de détails ! Il faut se borner à citer, dans l'église de Saint-Jean-de-Luz, œuvre du xvi^e siècle : 1^o le clocher, commencé au xiii^e siècle et terminé au xvi^e; 2^o une pietà de demi-nature, reléguée sous le porche et remontant au xiv^e siècle, d'après la forme des lettres gothiques, les manches larges de l'ange, l'ampleur démesurée du camail, et le voile de la Vierge; 3^o l'inscription funèbre ainsi conçue : *L. H. S. Ci gist Mariatou Deiamassa, qui décéda le xxvi d'aoust 1573. Requiescant....* Dans l'église d'*Urgne*, qui date de la fin du xvi^e siècle, la porte du sud à grand plein cintre est surmontée d'une voûte de protection, sous laquelle une espèce de tympan a été ornée de quelques bas-reliefs grossiers représentant un évêque placé sous une auréole, et honoré par deux pèlerins. A *Cibourre* enfin, de nombreuses dalles tombales du xvii^e et du xviii^e siècle pavent l'église : quelques-unes présentent certaines ornements plus ou moins grossières. Il est à remarquer que ce faubourg de Saint-Jean-de-Luz ne possédait pas d'église dans le xvii^e siècle, et qu'il dépendait, pour le spirituel, du monastère d'Urdach, au midi d'Ustaritz; aussi voit-on encore, dans le cimetière de ce bourg monastique, deux tombes appartenant à des familles de *Cibourre*, les *Gasteluxar* et les *Ouhartia*. Mais lorsque Philippe II et Pie V obligèrent, vers 1561, l'évêque de Bayonne à renoncer à sa juridiction sur la Navarre espagnole, Urdach perdit ses privilèges à l'égard de *Cibourre*, et cette dernière localité fit construire, au commencement du xvii^e siècle, l'église que nous voyons aujourd'hui.

— Les églises du Guypuscoa, au style desquelles ces trois dernières commencent à nous familiariser, se divisent en deux types principaux : 1^o les églises à trois nefs, 2^o les églises de village réduites à une.

Représentons-nous de magnifiques façades de murailles construites avec un luxe de pierre de taille imposant, mais d'une nudité, d'une sécheresse que pas le moindre ornement ne vient modifier. Quelques contreforts peu saillants, des fenêtres plein cintre placées à une hauteur démesurée, immé-

diatement sous la corniche, et laissant par conséquent d'énormes parties de murailles sans ouvertures, le tout surmonté dans le fond d'un clocher gréco-romain octogone peu élevé, avec pilastres, grandes arcades plein cintre, coup-le et lanterne dans le goût monotone et lourd de nos constructions du xviii^e siècle : tel est l'aspect extérieur de ces constructions considérables et grandioses. L'intérieur seul renferme quelques particularités que nous allons esquisser rapidement.

— L'église d'*Irum*, en forme de croix grecque à bouts carrés, serait à simple nef si chaque bras de la croix n'était divisé par une colonne énorme figurant des bas côtés; une belle et vaste tribune à arc surbaissé dans le fond, de hautes et larges voûtes plein cintre d'égale hauteur, ornées d'entrelacs de nervures doublées et redoublées, des piliers cylindriques et d'un jet vigoureux forment d'ailleurs un ensemble qui ne manque pas de caractère.

C'est sur la place du Parvis, dans le mur d'une lourde construction du xvii^e siècle, qu'est placé le tombeau de Cubiaur dont nous avons rapporté l'inscription à la page 302. La cuve est décorée de trois bustes de femmes d'un assez bon travail; ils portent le costume à fraise et à manches plates de 1560, tel qu'il est reproduit dans le bas-relief de bronze du musée de Cluny, désigné sous le n^o 1993, comme représentant un seigneur de Navarre et sa dame. Il est placé sous une arcade ogivale, remontant au xiv^e ou au xv^e siècle, et abritant les armes des Cubiaur et des Decureo. *Deux lions rampants dressés contre un arbre surmonté de deux pennons, et sur le revers, trois cœurs, un château à dextrochère armée, avec un lion rampant, plus un taureau et un aigle à la champagne.*

Le tombeau d'Alasasar fait pendant à celui de Cubiaur. Le buste du vicaire, coiffé du bonnet carré de Richelieu, est surmonté d'un grand arc Tudor de la fin du xv^e siècle dont la longue inscription se trouve entièrement détruite.

— L'église de *Fontarabie* appartient extérieurement au xv^e siècle, par son chevet à trois chapelles, consolidées par de hauts contreforts à retraite, par ses hautes fenêtres ogivales, ses deux roses ouvertes sur les flancs, sa porte du nord à arc Tudor surmonté d'astérisques pédiculés et de pyramides, mais principalement par les disques et les quatre lobes en application sculptés sur sa frise; toutefois le clocher octogone et la grande porte du couchant, décorée de nombreux panneaux, rentrent dans le style du xvii^e. L'intérieur lui-même se ressent de cette réunion des deux systèmes, contrairement à la règle des églises guypuscoanes, les bas-côtés sont moins élevés que la voûte centrale, et toutes leurs arcades sont ogivales. Les deux premiers piliers à droite du chevet présentent la forme excéntrique d'un hexagone évidé et plusieurs animaux se poursuivent sur leurs chapiteaux à bandes étroites. Les voûtes de la grande nef au contraire sont à large plein cintre, et la tribune du fond s'appuie sur l'arc surbaissé que nous avons remarqué à Irum : ce fut probablement après la reconstruction de ces dernières parties et du clocher que l'évêque de Bayonne, auquel le Saint-Siège et le roi de Castille n'avaient pas encore enlevé la primatie des provinces basques, vint consacrer l'édifice en 1542.

— La même fusion des deux styles se retrouve d'ailleurs, dans des conditions presque identiques, à *Saint-Vincent de Saint-Sébastien*. A l'extérieur tout nous rappelle le xv^e siècle; la rosace assez belle des transepts comme l'arc ogival bouché qui surmonte la porte Renaissance de cette partie du bâtiment; les grandes fenêtres ogivales de la façade du sud comme

les chapiteaux grossiers intercalés dans les contreforts; la tour ronde d'escalier, placée à l'angle sud-ouest comme le porche surmontée d'une tour carrée, et construit à l'extérieur de l'église, à l'exemple de celui de Boulogne et de Beaumarchais. Mais si nous pénétrons dans l'intérieur, les hauts piliers des trois nefs sillonnés de nervures perpendiculaires, les chapiteaux à feuilles aplaties, les voûtes ogivales nous ramènent au xv^e siècle.... les nervures entrelacées des voûtes, la hauteur des fenêtres placées à leur naissance, et quelques chapelles à arc Tudor logées entre les contreforts, comme dans le Bigorre, nous conduisent jusqu'au xvi^e.

— Puisque le gothique est définitivement délaissé, nous aimons mieux voir la lourdeur magistrale gréco-romaine régner dans toute sa majesté froide et muette. *Rentéria* va satisfaire nos desirs.

Le vaisseau de cette église, remarquable par l'exagération de sa simplicité, forme trois nefs plein cintre, de hauteur égale et de même longueur, sans transepts ni chapelles latérales; le tout appuyé sur huit colonnes gréco-romaines au fût excessivement élevé. Un chevet sans profondeur, une immense tribune, au fond, consacrée à l'orgue et aux chœurs, conformément à l'usage invariable et à laquelle on monte par un large escalier; des réseaux de nervures se croisant et s'enchevêtrant sous toutes les voûtes complètent cet ensemble qui, à la croix grecque près, rappelle celui d'Irum.

— La cathédrale de Tolosa reproduit si exactement l'église de *Rentéria* que la même description peut servir à l'une et à l'autre nef. Cependant la façade du couchant précédée d'un porche gréco-romain, est surmontée, aux deux angles supérieurs, d'un dôme octogone, avec pilastres et lanternes.

Les Tolosans ont toujours été très-fiers de la victoire qu'ils remportèrent, en 1235, sur les troupes franco-navarraises du gouverneur Mortaing; des bas-reliefs retraçaient autrefois cet éclatant succès dans la sacristie de la cathédrale; mais ils ont disparu depuis longtemps et l'on n'y voit aujourd'hui qu'une assez mauvaise reproduction en plâtre peint, divisée en quatre panneaux. Les soldats gypso-coans s'y font remarquer par le berret basque et par la mante sans couture, taillée sur la forme de la chasuble, manteau national que leurs descendants ont fidèlement conservé.

— Arrivons enfin à un chef-d'œuvre d'élégance et de majesté, à l'église de *Santa-Maria Fabricata* de Saint-Sébastien, le monument le plus irréprochable que la Renaissance ait exposé à nos regards. Son magnifique vaisseau de 62 mètres sur 35, plus large et cependant moins élevé que ceux de Tolosa et de *Rentéria*, offre la même distribution de nefs; mais quelle large portée dans les arcs plein cintre! quelle harmonie dans ces solides piliers dont huit pilastres adossés déguisent la massivité en leur donnant presque la forme octogone! Consoles et chapiteaux, gorges et moulures, tout concourt à compléter leur gracieux contour. Et puis quelle richesse de détails dans la corniche qui règne sur toute l'étendue du monument, dans les grands pots à fleurs qui la décorent, dans les niches et les piédroits des quatre piliers du centre, dans les riches nervures qui embellissent le cul de four du chevet, avec complément de cartouches et de chérubins; enfin dans la grande tribune du fond qui occupe les trois nefs P...

Mais empressons-nous de reconnaître que de tels monuments ne se décrivent pas; ils se dessinent, et leur plan est offert aux architectes comme un modèle du genre gréco-romain... nous aimerions mieux, toutefois, le voir appliquer à un édifice civil qu'à une église.

— Quelle chute ne subit-on pas pour descendre de *Santa-Maria Fabricata* à *Saint-François de Tolosa*! Cet édifice, fondé en 1587 par Pedro Mendirorox, natif d'Ibera, offre un caractère bâtarde, décousu, qui servira de transition pour passer des grandes églises à trois nefs aux simples églises à une seule voûte. Dans le plan de cette étrange construction, tout semble prendre à tâche de blesser les idées les plus généralement adoptées. Un chevet large et quadrilatéral, une espèce de transept imperceptiblement profond et d'une largeur démesurée, des chapelles à niche, placées entre les contreforts, comme dans le Bigorre; des voûtes à berceau dans la nef, à arête dans les chapelles, mais toujours sans nervures; un vaste péristyle à trois arcades sur la façade du couchant, un clocher très-bas et sans style, tel est l'ensemble de ce monument disgracieux. On peut donc reconnaître que nous n'avons plus affaire à l'édifice de 1597, mais à une église reconstruite à la fin du xvii^e siècle, ainsi que le monastère lui-même, vaste bâtiment devenu caserne, qui présente les lignes raides, les fenêtres quadrilatérales des monuments de cette époque.

Rentrons dans l'église. Que de prétentions dans la décoration des chapelles, surtout dans celle du grand rétable à 18 niches, où la peinture sur bas-relief en bois ne cesse de reproduire, en l'exagérant, le matérialisme ascétique dont Velasquez, Zurbaran et Murillo eux-mêmes ont quelquefois abusé! Parmi ces différents saints, couverts de draps d'or et d'argent, entourés de cordons de soie brochée, portant les chevelures frisées les plus prétentieuses, prenant les poses les plus incroyables, les plus cambrées, nous ne citerons que deux particularités qui dominent toutes les autres. La Vierge, ayant parfois le visage more, épanouit le plus frais et le plus mondain visage d'une jolie fille du pays basque; large manteau royal de brocart, mantille noire, guimpe blanche, ornée de dentelle, tout concourt à faire ressortir le feu de ses regards et les petites agaceries de sa pose. Saint François d'Assise lui-même, ce type sublime de l'ascétisme, se trouve reproduit plusieurs fois, tantôt enlevé au ciel par cinq cordons de soie passés dans les stigmates dont il a percé ses pieds, ses mains et son flanc, tantôt vêtu d'un froc de drap d'or, plus riche que les manteaux des courtisanes de Venise, ceint d'un cordon du même métal, les cheveux coquettement frisés autour de la tonsure, et portant sur un livre fermé une statuette de l'enfant Jésus, tel qu'il est d'ailleurs reproduit en miniature dans la statuette de l'hôtel de Cluni, n° 1669.... Hâtons-nous de payer ce tribut de vive critique à cette école du faux goût espagnol des xvii^e et xviii^e siècles, qui exagéra les défauts des grands artistes du xvi^e siècle sans, savoir imiter leurs qualités, et continuons l'examen des églises secondaires.

Pour abréger un travail dont la monotonie ne tarderait pas à fatiguer, nous résumerons leurs dispositions principales, et comme elles sont complètement privées de détails et d'ornementation, nous pourrions les faire rentrer toutes dans le cadre de cette indication sommaire... Que l'on se représente un édifice considérable, d'une masse assez imposante, toujours construit en pierre de taille magnifique, terminé en chevet droit, et consolidé par des contreforts qui montent sans rétrécissement sensible jusqu'au niveau de la toiture, où ils s'arrêtent brusquement en plate-forme; un édifice percé de petites fenêtres carrées, ou anse à paniers, placés à une hauteur extrême, voûté à plein cintre avec nervures toujours très-compliquées retombant sur quelques pilastres, muni d'un transept peu pro-

fond lorsqu'il n'est pas entièrement supprimé, voilà les églises gupuscoanes. Parmi les plus considérables de cette série, nous citerons celles d'Adoain, au sud de Saint-Sébastien, de Verra, et de *Lessaca*, sur la Bidassoa, dans la basse Navarre, toutes surmontées de clochers octogones à coupole, non moins élégants que ceux d'Irun et de Fontarabie. Dans la série des églises les plus simples, privées de clochers, et de l'aspect le plus monotone, nous nommerons celles de *Iesso*, de *Passages*, de *Sorabilla*, de *Billabona*, d'*Aduna*, d'*Ascuet*, de *Lizarça*, dans la vallée de Tolosa; de *Sumbilla*, de *San-Esteban de Lerin*, d'*Urdach*, d'*Elisondo*, et d'*Irurita*, dans le val de la Bidassoa.

Cette substitution des églises de style Renaissance à celles de style gothique, le grandiose de leur construction, la richesse de leurs dorures intérieures furent la conséquence d'une révolution introduite dans les habitudes basques. Le *xvii*^e siècle, en donnant par la découverte de l'Amérique une impulsion toute nouvelle aux entreprises commerciales, poussa une foule de montagnards dans les expéditions lointaines; plusieurs de ces hommes rapportèrent dans leur patrie des fortunes considérables, et leur premier soin fut d'élever des églises imposantes à la place des chapelles modestes où ils avaient déposé leurs vœux avant leur départ. Les maisons particulières éprouvèrent les conséquences de la même influence, et nous voyons dans les bourgades et même dans les villes un nombre considérable de palais qui présentent les mêmes qualités et les mêmes défauts que les édifices religieux : dessein général imposant, appareil magnifique; mais monotonie dans la distribution des fenêtres ordinairement carrées, surmontées de frontons, et lourdeur extrême dans tous les détails.

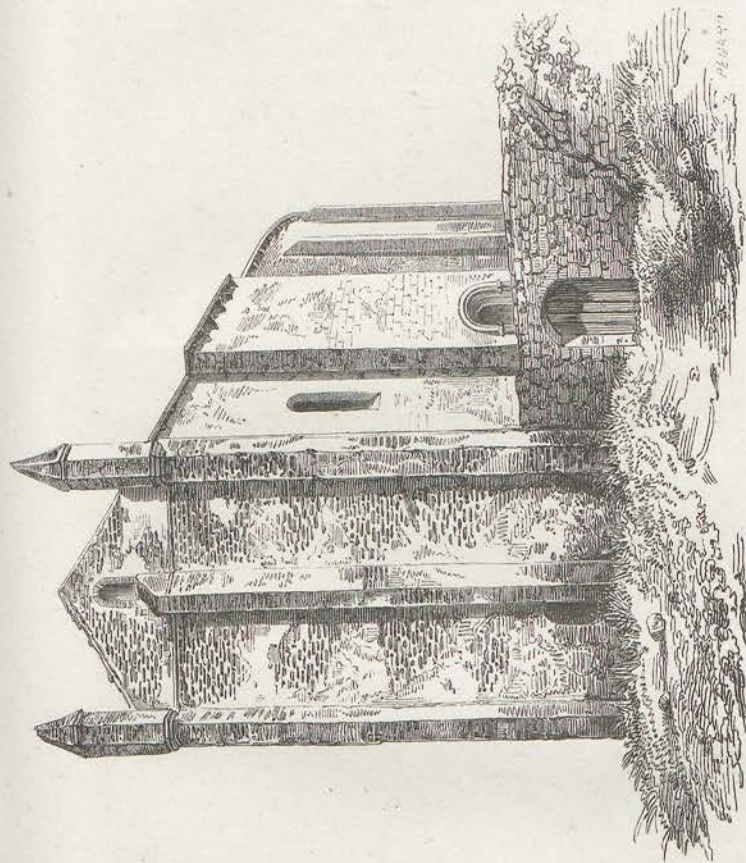
TOURS ET CHATEAUX.

Un des caractères les plus frappants du pays basque espagnol et français, c'est l'absence complète de fortifications féodales ou de bourg fortifié; et cette particularité est assurément une des preuves les plus irréfutables de l'antique liberté de ses habitants. Ces contrées, où les anciens Cantabres défendirent si héroïquement leur indépendance et leurs lois, virent sans doute s'élever des familles que la richesse, le courage, les services glorieux rendirent illustres. Les annales du Guypuscoa nous apprennent que cette province possédait vingt-quatre familles de haute antiquité (*casas de parientes mayores*); mais cette aristocratie n'avait aucun des caractères féodaux de celles de France et d'Espagne; ses membres n'exerçaient d'autre pouvoir public que celui que leur déléguaient les assemblées nationales, composées de l'universalité des citoyens; citoyens libres et nobles comme eux, ainsi que nous ne tarderons pas à le prouver en étudiant le blason... dans cet état de choses, pourquoi le Basque, mis à l'abri de l'oppression d'un seigneur, se serait-il occupé d'entourer ses bourgades de murailles? Lorsqu'il fallait défendre la patrie contre les armées étrangères; les forêts, les montagnes et les gorges étroites ne lui offraient-elles pas des fortifications et des lieux de refuge où les ennemis ne pouvaient jamais l'atteindre?...

L'éloignement des Basques pour les châteaux forts fut également fatal aux tours télégraphiques; on n'aperçoit sur aucun point les traces de ces vieilles atalayas que nous avons rencontrées en si grand nombre dans le Bigorre et le Comminges, et l'on se demande si les signaux furent in-



Châsse de sainte Libérate, à Mazères (Bigorre).



Église de Mazères (Bicorne).

connus dans ces vallées, ou s'ils furent transmis par des feux allumés sur les hauteurs?... Nous sommes de cette dernière opinion; et nous l'appuyons sur l'existence des tours à signaux que nous trouverons dans la plaine de l'Èbre, et sur les tours rondes élevées au vieux port de Biarritz et au village de Guétary, tours qui conservèrent leur destination jusqu'en ces derniers temps. On nous objectera peut-être qu'elles ont été construites au xvi^e ou au xvii^e siècle, pour diriger la pêche à la baleine dans le golfe de Gascogne. Nous répondrons que leur nom caractéristique d'*atalaye* suffit pour établir que leur usage remonte à l'époque des Mores. Il est probable qu'elles ne furent employées comme phares maritimes que par extension, lorsque les invasions frankes et musulmanes eurent cessé de menacer les Cantabres.

— Près d'Irum, sur les bords de la Bidassoa, on aperçoit toutefois les ruines d'un château qui semble tout d'abord faire exception à cette absence de forteresses féodales; mais les annales d'Irum nous apprennent qu'il n'appartint jamais à une famille particulière. Construit en 1514 par le roi de Castille, afin de repousser les courses des Français, nous ne le voyons figurer dans l'histoire que sous François I^{er}, à côté de ceux de Maya et de Fontarabie; or, *Maya*, entre Urdach et Elisondo, n'était qu'un poste militaire, gardé par les troupes de la province ou par celles du roi pour la défense des frontières, comme *Sainte-Marie de Baréges* l'était par les milices de cette vallée bigorrane. Quoi qu'il en soit, *Béhobie* n'est plus qu'un amas de ruines informes, où l'on reconnaît à peine quelques courtines et certaines tours rondes et carrées.

— *Maya*, complètement rasé à la suite des traités de paix, n'offre aux regards que son socle de rocher qui rappelle la situation de ceux de Lourdes, de Saint-Bertrand et de Venasque.

— Le château de *Fontarabie* seul, placé sur les bords escarpés de la Bidassoa, présente un ensemble assez bien conservé. Les trois côtés de son quadrilatère, flanqués d'une tour cylindrique aux deux angles et précédés d'une première enceinte avancée, consolidée par des contreforts, forme la partie gothique, dont quelques fragments remontent peut-être à Sancho Abarca, son fondateur, en 917. Ce fut à ce château primitif que Charles-Quint adossa l'énorme construction quadrilatérale lourde, massive, disgracieuse, qui se développe sur la place, et qui porte le nom de *palais de Jeanne la Folle*. Construit en murs de 3 mètres d'épaisseur et du plus magnifique appareil, il n'offre, sur la façade, qu'une grande porte à arc Tudor, six lucarnes et cinq fenêtres carrées au premier étage. Le second est complètement obscur; quatre embrasures à canon percent la corniche supérieure. Ainsi, contrairement aux règles du moyen âge, qui plaçaient toutes les ouvertures aux étages les plus élevés, ce bâtiment militaire forme une masse énorme et aveugle placée au-dessus d'un rez-de-chaussée et d'un premier, seules parties munies de quelques fenêtres.

— Le fort *Sainte-Isabelle*, à l'entrée de la rade de Passages, a des formes moyen âge plus homogènes; c'est une grosse tour ronde adossée à un bâtiment carré peu considérable, et couvert en plate-forme. Si son nom semble indiquer qu'elle remonte à Isabelle la Catholique, ses larges proportions cylindriques rappellent également la fin de l'époque ogivale.

— Le château de *Biarritz* avait la même destination de forteresse nationale, chargée de défendre l'accès du port. Cette place, dont il ne reste que deux fragments de tours rondes et les fondements de la courtine qui

les reliait, semble remonter au ^{xiv}^e siècle, époque où les Anglais avaient élevé plusieurs autres forts sur le cours de l'Adour. Il fut conservé pendant plus d'un siècle après l'expulsion de ces étrangers, et confié à la garde des milices de Biarritz et d'Anglet; mais lorsque tout péril eut cessé du côté de l'Angleterre, Louis XIII le fit abandonner et détruire; et l'on peut voir encore les fragments de murs indissolubles qui sont tombés sur les pentes des falaises du port vieux.

— Bayonne possédait aussi deux monuments militaires construits pour la sécurité de la ville, et non dans l'intérêt d'une famille féodale : 1^o la tour de Sault, formidable donjon bâti par Raymond de Sault, vicomte de Bayonne, en 1193, sur les bords de la Nive, dont on aperçoit encore quelques substructions; 2^o le château vieux, édifice de la même époque, mais dont les quatre tours rondes durent être refaites ou réparées au ^{xv}^e siècle.

— Si les anciens bourgs basques ne présentent pas de traces d'enceintes fortifiées, quelques petites villes possèdent du moins des maisons ou tours communales, ayant certaines apparences de donjons de défense... A *Rentéria*, par exemple, le haut de la ville est occupé par un bâtiment carré assez étendu, couronné de créneaux sur ses quatre façades. Ces diverses ouvertures irrégulières, telles que doubles trilobes, pleins cintres accolés, ogives surélevées en astérique, porte à linteau droit avec consoles, rappellent évidemment le ^{xv}^e siècle.

— A *Lessaca*, une construction moins considérable et d'un caractère militaire encore plus tranché s'élève au centre de l'agglomération. Si vous demandez aux habitants quelle en est l'origine, ils se hâteront de répondre qu'elle remonte au temps des Mores, explication facile par laquelle tout Espagnol croit sauver son ignorance archéologique. La civilisation avancée des conquérants de la Péninsule a tellement frappé les imaginations populaires, que tous les monuments antérieurs au ^{xvi}^e siècle continuent à leur être attribués. Il est évident cependant que les Mores n'ont jamais occupé *Lessaca*, véritable entonnoir au fond duquel les Basques n'auraient eu qu'à lancer des rochers et des troncs d'arbres pour les écraser. Il n'est pas moins certain que la tour qui nous occupe a tous les caractères du ^{xiv}^e et du ^{xv}^e siècle : bel appareil magnifiquement ajusté, couverture en terrasse avec galerie construite sur consoles de machicoulis à quatre retraites, petites fenêtres ogivales au second étage, longues meurtrières au rez-de-chaussée, enfin guérite de machicoulis placée au-dessus d'une porte d'accès à laquelle on atteignait par une échelle... San-Esteban de Lerin possède une construction entièrement conforme et hâtons-nous d'ajouter que nous ne pourrions guère comparer à ses deux tours, du côté de la France, que celle de Montréal de Sauveterre.

Près de la tour de *Lessaca* s'élève une maison noble, moins régulière, moins vaste, mais d'un caractère assez identique. Sa façade présente une porte ogivale au rez-de-chaussée, une autre au 1^{er} étage, à laquelle on monte par un escalier extérieur; une fenêtre à double plein cintre au 1^{er} étage; au 2^e enfin, deux guérites à machicoulis, pareilles à celle du clocher-donjon de Domesain, et surplombant les deux portes d'accès.

On voit encore à *Lessaca* quelques autres habitations dont l'ensemble ou les détails rappellent le ^{xiv}^e et le ^{xv}^e siècle, surtout par leurs fenêtres à trilobes simples, terminés en astériques ou à trilobes doubles et accolés. Les mêmes ouvertures, évidemment imitées du style arabe, se retrouvent d'ail-

leurs sur une infinité de maisons particulières des provinces basques, notamment à *Rentéria*.

— Une de ces habitations les plus intéressantes par son aspect de vétusté est assurément la grande maison de *Tolosa*, dont la façade principale, percée d'une porte plein cintre et d'une autre à arc ogival, possède à chacun de ces trois aspects des lucarnes irrégulières, ici ogivales, là plein cintre, plus loin à astérique pyramidale, le tout surmonté de gargouilles en tête de lion à chaque angle du bâtiment.

Cette maison presque informe, remontant au ^{xii}^e ou au ^{xiii}^e siècle, nous conduit naturellement à traiter un des sujets les plus intéressants de l'histoire politique et morale du peuple basque; nous voulons parler du blason, ce timbre de noblesse égalitaire qui joue un rôle si considérable dans les destinées de ce pays.

DU BLASON CHEZ LES BASQUES.

La maison de *Tolosa* ne possède pas un écusson qui puisse être comparé à ceux qui décorent avec un si grand luxe les palais comme les habitations les plus modestes du pays basque; elle ne nous offre qu'un bas-relief représentant un lion placé sur une triple tour. Cependant, malgré la simplicité et la signification contestable de cet ornement, nous croyons y retrouver les premiers essais du blason gravé sur pierre...

Si l'on considère, en effet, que cette habitation remonte aux secondes croisades, époque où les armoiries commencèrent à se régulariser, on est disposé à considérer ce lion et ces trois tours, bases de l'écu primitif, comme un des premiers essais de sculpture héraldique; car jusqu'alors, tout semble prouver que les chevaliers s'étaient contentés de peindre ou de broder leurs pièces sur leurs armes.

— Poursuivons nos recherches. Le bourg de *Santa-Luce de Arette*, aux portes de *Tolosa*, va nous initier à un second tâtonnement de la sculpture armoriale. On remarque sur la clef d'une porte ogivale du ^{xii}^e ou du ^{xiii}^e siècle voisine d'une fenêtre à double ogive, l'inscription en relief la plus étrange, la plus indéchiffrable qui puisse défier les investigations d'un archéologue. A la suite de la date assez bien tracée 1110, viennent six caractères parmi lesquels on ne peut lire distinctement qu'un o. Dans une seconde ligne, on croit lire le mot *Opjuiqbakirin*, qui pourrait bien être un nom propre basque; la dernière moitié de l'inscription enfin commence par *ioy* et se termine par un zizag de lignes incroyables, passant sous un pont de trois arches gothiques surmonté d'un signe à trois jambes. Après avoir soumis ces espèces d'hieroglyphes à des savants, après les avoir étudiées nous-même pendant plusieurs mois et toujours sans succès, nous avons trouvé le passage suivant dans le *Dictionnaire géographique de Navarre* de Deodoro Ochoa :

« Les Roncalais se signalèrent si bien sous *Fortunio Garcia*, à la bataille de *Olaso*, que ce roi leur accorda pour armes un champ d'azur avec un pont de 3 arches d'or sous lequel coule une rivière avec trois rochers saillants dans son lit... Sur le pont est placée la tête ensanglantée d'un roi more. Plus tard, *Sancho Garcia*, voulant les récompenser de la bravoure qu'ils avaient montrée à la bataille d'*Ocharum* (822) contre les Mores, confirma leurs privilèges de noblesse.... » Cette note nous donne assurément la clef de l'inscription de *Santa-Luce*, et nous la traduisons par

ces mots : En 1110 (date qui répond d'ailleurs au style de la maison gothique), *Opjubakirin prit part à l'affaire du pont de Olaso et reçut les armes accordées à cette occasion aux Roncalais par le roi Fortunio Garcia*....

Ainsi donc cette inscription singulière, commencée en caractères romains, se termine en caractères hiéroglyphiques ou héraldiques. Le pont, le ruisseau tortueux dans lequel on distingue trois objets représentant sans doute les trois rochers, tout rappelle, avec la grossièreté des premiers essais du blason gravé sur pierre, les armes du val Roncal.

Tous les Basques sont nobles, avons-nous déjà dit; non point par une usurpation de vanité personnelle; non point par suite de la faveur exagérée de quelques ministres favoris, mais par décret royal rendu sur les champs de bataille, durant la longue guerre des Mores, décrets qui anoblissaient successivement les habitants de chaque vallée à mesure qu'ils s'illustraient dans quelque expédition. Pour retrouver l'origine du blason des différentes familles basques, il faut donc remonter aux armes des villes et des vallées, et c'est de ces dernières que nous verrons se détacher dans la suite les armes particulières avec ou sans mélange de pièces étrangères.

— La province de Biscaye portait un loup ravissant, passant devant une croix placée dans un arbre touffu. — Le Guypuscoa avait un écu coupé et parti renfermant en 1, sur champ de gueules, un roi assis sur son trône, vêtu d'un manteau d'or et tenant une épée à la main, souvenir de l'alliance des Guypuscoains avec les rois de Castille; en 2, les douze canons sur affût que les Basques enlevèrent à l'armée de Jean d'Albret; dans la Champagne, enfin, trois arbres verts sur champ d'or, s'élevant au-dessus des ondes, et indiquant la fraîcheur des provinces basques, par opposition aux plaines arides et brûlées du reste de l'Espagne. — Les armes de Fontarabie, sculptées sur la façade de son hôtel de ville, sont écartelées et portent en 1 et en 4 deux syrènes, en 2 un lion rampant, en 3 un navire, avec la tour de Castille en abîme. — Celles de Saint-Sébastien, sont : un vaisseau naviguant à toutes voiles, avec la devise évidemment moderne : *Noblessa y lealtad gagnada por fidelidad*. — Irum porte sur son écu, une tour terminée en dôme autour duquel volent deux oiseaux, avec la devise : *Vigilantia custos*. — Le val Salazar avait sur champ de gueules un loup de sable ravissant un agneau d'argent, comme la Biscaye. — La vallée ou université de Vertissana, sur la Bidassoa, composée des bourgs de Nabarte, d'Oleréguy et de Legassa, portait la syrène flottant sur ondes, tenant à la main le miroir et le flambeau, que nous avons trouvée dans l'écu de Fontarabie. — Le Bastan reçut de Sancho le Fort, en 1212, l'écu en échiquier, pour récompenser ses habitants de la valeur qu'ils avaient montrée à la bataille de Tolosa.

Ce fut autour de ces armes primitives des vallées et des villes que se groupèrent peu à peu celles des familles, encore sculptées de nos jours, avec la plus grande profusion sur les palais des villes comme sur les maisons les plus modestes des villages, mais nulle part aussi nombreuses que dans le bassin de la Bidassoa.

— Dans le village d'Apart, nous avons compté neuf écussons n'ayant que la syrène nationale. Quelques autres cependant ajoutent des pièces personnelles à cet écu de l'Université, telles que : un guerrier l'épée à la main surmonté de quatre tours, la croix pommetée pleine, entourée de 4 besans,

— Dans le Bastan, les membres de l'Université se contentent généralement de sculpter sur leurs demeures le damier national, symbole de la fraternité des égaux, et c'est par vingt et par trente qu'on peut les compter à Irurita, à Almandos, à Iruros, à Elisondo. Quelquefois cependant cette pièce fondamentale se marie à des pièces individuelles. A Elisondo, nous avons remarqué un écu coupé formant un échiquier en 1, un freté en 2. — Un autre parti et coupé à gauche, ayant un échiquier en 1, deux chiens en pal, passant devant un arbre en 2, un grand croissant à droite. — Un troisième, coupé de deux et taillé d'un, ayant en 1 et en 4 une étoile, en 2 et en 3 un échiquier, et dans la champagne une pièce de canon. Cet écu du palais Tyly appartenait à la famille Arescou-nenea, et rappelle la part qu'un de ses membres prit à l'enlèvement des 12 canons de l'armée de Jean d'Albret. — Le même écu se retrouve sur la maison Salotsenea. — Il est reproduit sur trois autres façades, moins la pièce de canon.

— A Irurita et à Almandos, nous avons vu, sur des écus de 1170 et de 1175, un sanglier passant devant un chêne, et trois pins se marier au damier.

— A Verra, une tête de chérubin est surmontée du damier; — un autre écu représente deux chevaliers à cheval, l'épée à la main, marchant à la suite sous la conduite d'une étoile. — A Lessaca, un écu écartelé, offre un sanglier passant devant un arbre en 1 et en 4, et une vache en 2 et en 3. — Une maison du x^v siècle porte un écu en bois ayant une ancre de navire en 1 et en 4, et un lion rampant en 2 et en 3. — Le palais assez moderne des Echeberry (maison neuve) a pour armes : en 1 deux chiens passants au-dessus de deux ancras, en 2 un loup passant devant un chêne, en 3 deux tours et deux coquilles écartelées en sautoir, en 4 deux sangliers au-dessus de deux épineux.

— A Irum, le palais Scorie porte un écu écartelé ayant en 1 et en 4 un sanglier passant devant un chêne, attaqué de front par un piqueur; en 2 et en 3 une tour dans un quadrilatère entre quatre étoiles. — Celui des Arbelays renferme une tour sur ondes dans le même quadrilatère, avec un cheval passant à droite et à gauche.

A Fontarabie, le palais des Torealia montre un écartelé, ayant en 1 le damier du Bastan, en 2 un parti portant une tour à gauche, deux coqs à droite; en 3 un autre parti avec trois lions en pal et cinq cloches... en 4 une tour entourée de huit coquilles. — Le palais Sausa L. de Baguara : porte un écu écartelé, ayant en 1 et en 4 trois drapeaux turcs, et cinq coeurs en 2 et en 3.

— A Tolosa, les armes de la famille de Olosay sont : un écu entouré d'un orle à mille étoiles, ayant à gauche un lion rampant surmonté d'une couronne, et à droite une tour d'azur sur fond d'or.

— A Rentéria, nous trouvons : un écu écartelé avec deux chiens passants placés en pal en 1 et en 4, et une tour en 2 et en 3. — Un autre parti de deux et coupé d'un, renferme, dans la seconde partition de gauche, un lion rampant surmonté d'un pennon croisé; dans le chef de la seconde division, trois grappes; à la champagne, une ancre avec sa chaîne, et un pennon croisé. Dans le quartier de droite, plusieurs barques à rameurs surmontées d'un vaisseau.

Ainsi, peu à peu les écussons se compliquent, et l'Espagnol, prodigue de ses pièces héraldiques comme de ses titres écrits, aime à rester entouré

de tous les souvenirs de sa noblesse ; il ne recule devant aucune superposition pour compléter son livre nobiliaire, témoin cet écu d'un palais du ^{xvii} siècle de Tolosa, écartelé par le centre, contre-écartelé à droite et recoupé au 1^{er} quartier ; il renferme : une vache passant, une croix pâlée et trois pals, une vache passant devant un chêne, une tour à trois donjons surmontée de deux étoiles ; deux têtes de chiens se disputant un os, armes du malheureux prince de Viana ; trois loups en pal et passant devant un chêne, deux lévriers rampants contre un arbre.

Si nous nous attachons à des écussons d'une valeur historique très-constatable, c'est qu'ils doivent nous initier aux différences qui caractérisent les écus vascons et les écus espagnols. Dans les premiers, nous voyons régner une mâle simplicité, un cachet agreste et sauvage, où le loup, le sanglier, la vache, le taureau, l'ours, le chien, les arbres occupent la première place ; dans les seconds, nous trouvons une complication pompeuse, une recherche de pièces conformes au caractère d'une nation dont pas un membre ne veut laisser oublier l'action la moins mémorable de sa biographie. Nous avons déjà considéré plusieurs écus de la première catégorie, dans le pays basque espagnol ; si nous entrons dans le cercle de Saint-Jean-Pied-de-Port, nous trouverions l'ours chez les Yassu, les Iturista, les Laramendi et les Salayusan ; le loup dans les familles Samper, Aguerre, Exobi, Barrenèche, Ortubie ; le taureau ou la vache chez les Samper, les Suescun, les Armendarez et les Belsunce ; le xavali chez les Lecumberry, les Lexaga, les Arbide, les Miramont et les Mendigorria ; l'arbre dans les écus des Chacon, des Elicèche, des Ariza, des Aguerre, des Yassu, des Iturista, des Lexaga, des Laramendi, des Arbide, des Barrenèche, des Miramont, des Aliceyri, des Belzunce, et des Mendigorria ; le corbeau chez les Aliceyre.

D'après ces nombreux témoignages nous devons considérer les animaux et les divers objets de la nature appartenant aux montagnes, comme les pièces héraldiques primitives des habitants des Pyrénées, et notamment des populations basques. Les animaux ayant été les premiers ennemis de l'homme, surtout de l'homme pasteur, il était naturel que les premières actions d'éclat, les premiers services rendus eussent pour but la destruction de ces animaux dangereux. Aussi voyons-nous encore les citoyens du Val-d'Andorre, célébrer tous les ans une fête, dans laquelle figure un ours que des chasseurs poursuivent et finissent par mettre à mort, après divers incidents dramatiques.

Plus tard, la participation des montagnards aux expéditions contre les Mores, leurs relations avec les rois de Navarre, de Castille et de Léon, leur firent adopter, soit à la suite d'alliances avec les familles espagnoles, soit par concession royale, des pièces moins alpestres, telles que les têtes de Mores et les croissants empruntés à la guerre des musulmans ; le lion, la croix, l'étoile, souvenir des croisades de Judée ; les pals d'Aragon, les chaînes de Navarre, introduites dans le ^{xiii} et le ^{xiv} siècle ; les canons, adoptés après la chute de la maison d'Albret ; les vaisseaux et les aigles impériales, souvenir des guerres de Sicile et de Charles-Quint ; quelquefois même les fleurs de lys de France, comme Passages, qui a pour écu deux rames en croix surmontées d'une fleur de lys ; cette pièce fut concédée par les rois de France, en récompense des services que les marins de ce port rendirent à l'armée française, lorsque La Rochelle était bloquée par les Anglais. Ainsi les blasons basques se divisent en deux

classes : dans les familles pauvres et modestes qui n'ont aucunes relations avec les pays voisins, ils conservent toute leur simplicité primitive, car les montagnards des vallées de la Bidassoa, du Roncal, du Salazar, cherchent moins à se distinguer personnellement, qu'à s'enorgueillir de la gloire du pays natal, et lorsqu'ils vont se fixer dans quelque contrée voisine, ils ne disent pas à l'exemple des grandes familles du reste de l'Europe : Nous descendons des comtes de Luna, ou des ducs de Montmorency ; ils se contentent de dire : Nous sommes du Bastan, du Roncal, du Salazar ou de Vertissama. Et ils gravent sur la porte de leurs maisons : le damier, le pont, le loup ou la syrène nationale.

Dans les familles qui contractent des relations avec les noms illustres ou avec les rois des États voisins, au contraire, les blasons se compliquent et les hommes se montrent fiers d'emprunter des pièces aux Castillans et aux Aragonais, comme ils s'empressent d'abandonner la langue basquaise pour adopter la castillane. L'écu de l'hôtel de Tolosa nous a donné le type de ce mélange de la nature agreste des écus basques, avec les tours de Castille, l'os de Navarre, le lion de Léon, etc.

Ce caractère se reproduit dans toutes les grandes maisons, si bien que les animaux sauvages finissent par être relegués dans un coin obscur de l'écusson pour céder les meilleurs quartiers aux tours, aux pals, aux fascées, aux coquilles, aux croissants, aux dragons, au soleil, aux cœurs, et autres conventions du blason, élevées à la hauteur de la science héraldique ; cette invasion devient même tellement générale dans la Castille que le *genealogico nobiliario de Alonzo de Haro* ne contient que 12 écus dans lesquels figurent le loup ou le chien... tout autre animal sauvage y est inconnu.

NAVARRÉ ESPAGNOLE.

Églises romanes. — Olague, Sororem, Arre, Quatreventos, Varios, Planos, Billalba. — Noain, Montréal, Saint-Nicolas. — Saint-Pierre d'Ollite. — Sainte-Marie d'Ollite. — La Madelaine de Tudela. — Basilique de Sangüessa. — Bas-relief du Pont. — Cathédrale de Tudela. — Cloître de Tudela. — Saint-Nicolas de Pampelune. — Saint-Yago de Sangüessa. — San Francisco de Sangüessa. — *Églises gothiques.* — Noain, Montréal, Salinas, Caporosso. — San Salvador de Sangüessa. — Saint-Saturain de Pampelune. — La cathédrale. — Le cloître. — Chapelle réservée. — Réfectoire, cuisine. — Tours et péristyles modernes. — *Monuments de la Renaissance.* — Caporosso. — Saint-Pierre et Santa Maria de Tafalla. — San Francisco de Tudela. — Billalba. — *Ponts, châteaux et palais.* — Pont de Tudela. — Pont de Sangüessa. — Atalayas en pisé. — Remparts en terre. — Murillo. — Maisons moresques. — Tour de Urada. — Château de Tiebes. — De Montréal. — De Rocaforti. — D'Elio. — Palais royal de Sangüessa. — Clochers donjons. — Palais royal d'Ollite. — Jardins de Tafalla. — Château de Pampelune. — Palais particuliers. — Du blason navarrais. — Résumé.

ÉGLISES ROMANES.

Dès qu'on a franchi le port de Bellate, sur lequel existait autrefois un hospice de Templiers, les édifices changent de caractère ; le style de la première Renaissance disparaît, et nous remontons à celui de l'ère romane. On sent que l'antique évêché de Pampelune a étendu son influence

autour de lui dès le x^e et le xi^e siècle, et nous trouvons des chapelles romanes dans les villages d'Olaque, de Sororem, d'Arre, de Quatrecentos, de Varios-Planos et de Billalba. Cette dernière rappelle avec la plus grande exactitude celle de Souton dans le Bigorre; sauf le clocher, qui forme une tour quadrilatérale. Les autres églises se rapprochent plus ou moins du même type primitif et grossier. L'église de Billalba dépendait d'un monastère dont on aperçoit encore les ruines. On reconnaît les galeries d'un cloître en arcs ogivaux du xii^e ou du xiii^e siècle.

— Le bourg de Noain, au sud de Pampelune, celui de Montréal, ancienne commanderie de Templiers à l'est, et le vieux monastère de Saint-Nicolas, entre Sangüessa et Rocafort, possèdent aussi des débris de chapelles du même style. La dernière, un peu plus considérable que les précédentes, a reçu quelques réparations au xiv^e siècle.... Hâtons-nous d'abandonner toutes ces ébauches, à peu près sans intérêt, pour nous occuper des édifices du xii^e et du xiii^e siècle; car l'activité navarraise longtemps paralysée par la présence des Mores dans la plaine de l'Ebre, ne paraît avoir pris son élan architectural qu'après leur expulsion, au commencement du xii^e siècle; mais arrivés à cette époque, les édifices prennent des dimensions et présentent des richesses sculpturales qui méritent l'examen le plus attentif.

— Saint-Pierre d'Olite appartient au xi^e siècle par la partie du couchant, au xiv^e par le chevet et le transept. Sa porte, entièrement romane, possède sur chaque ébrasement trois colonnes très-éloignées, surmontées de chapiteaux imitant le corinthien; mais les bas-reliefs du tympan rappellent le xiv^e siècle, époque à laquelle ils durent y être intercalés, lorsqu'on éleva la belle tour carrée terminée en pyramide octogone qui s'élève au sud. Quant à la porte, elle avait été surmontée, au xii^e siècle, d'une large ouverture ogivale à meneaux trilobés, accompagnée de quelques lancettes du même style... La transition règne encore à l'intérieur dans les premières travées du fond, où les trois nefs étroites, comme à Saint-Béat, sont consolidées par des arcs doubleaux ogive retombant sur colonnes appliquées, avec chapiteaux à feuilles lourdes.

— L'église de Sainte-Marie, dans la même ville, appartient plus exclusivement à la fin du xii^e siècle; mais le vaisseau n'a qu'une nef voûtée en ogive, très-large, avec arcs doubleaux et nervures à vive arête croisés à la clef; le tout retombant sur triples colonnes romanes, couronnées de chapiteaux à feuilles aplaties.

Quant au célèbre monastère d'Olite, fondé en 1240, il fut supprimé par Ximénès, et ne se releva qu'en 1691; aussi tous ses bâtiments appartiennent-ils à la Renaissance déjà corrompue du xvi^e siècle.

— L'église de la Madelaine, à Tudela, édifice du xii^e siècle, n'a qu'une nef, tout aussi grossière que celle de Luz ou de Mautsannes; elle est divisée en sept travées par des arcs doubleaux ogives qui retombent sur des colonnes romanes détruites; mais ornées encore de leurs chapiteaux historiés. Une seule partie de cette église mérite d'attirer l'attention. Nous voulons parler de la porte du couchant, œuvre éminemment remarquable. Quatre colonnes romanes, placées sur de hauts piédestaux, occupent chaque ébrasement. Leurs chapiteaux, historiés dans le goût de ceux de Lescar, représentent Samson sur un lion, — un chrétien entre deux monstres, — Satan essayant de séduire le Christ sur la montagne, — et un homme entre deux chimères... Le Christ richement drapé et levant sa main bénissante occupe le

tympan. Les trois voussures enfin, ornées de personnages posés de face comme ceux d'Oloron et de Morlaas, renferment : 1^o les douze Apôtres sans nimbe avec le Saint-Esprit à la clef; — 2^o 14 oiseaux à buste de femme; — 3^o 14 cerfs enlacés dans des feuillages. — On remarque même sur les consoles du linteau un homme se frottant l'abdomen et représentant la gourmandise; — un personnage nu faisant des propositions évidentes à une femme dans le même état; — et Abel étendu mort aux pieds de son père.... Cette porte, quoique bien différente de celles d'Oloron et de Morlaas, peut être considérée comme un second type des dispositions adoptées au xi^e siècle pour les décorations de cette partie capitale des basiliques.

— Le porche de la basilique des Templiers de Sangüessa va nous offrir l'occasion d'examiner une œuvre du xii^e siècle bien autrement curieuse et compliquée. Cependant la composition décousue des bas-reliefs s'écarte de tout ce que nous avons vu jusqu'ici, et l'on dirait que le hasard seul a présidé à l'entassement des scènes les plus disparates. Chaque ébrasement est garni de trois colonnes romanes qui se confondent avec autant de statues enveloppées dans des vêtements plissés, comme celles du porche de Chartres; elles représentent un roi et une reine couronnés, une femme portant un livre, deux hommes; enfin saint Sébastien attaché presque nu à un tronc d'arbre transformé en colonne. Au milieu des chapiteaux historiés qui retracent quelques scènes d'Adam et d'Eve et des épisodes de la vie de Jésus, on remarque des quadrupèdes fantastiques entourés de branches et portant sur leur tête des grilles de fer à travers les barreaux desquelles ils passent leur bec et leur crête de coq.

Une voussure légèrement ogivale, chargée de personnages d'une grossièreté toute primitive, s'élève au-dessus de chaque colonne. Nous nous bornerons à citer parmi les sujets qui s'écartent le plus de tous ceux que les porches romans nous ont présentés jusqu'à ce jour, — un cheval avec une tête d'oiseau et des ailes orientales, — un homme du peuple en jaquette portant un plat de chaque main, — un jongleur exécutant une pirouette, deux fois répété; — un homme portant une femme sur ses épaules; — un autre tenant un oiseau sur ses genoux; — la femme de Job posant les mains sur ses hanches; — un personnage assis, les mains sur les genoux, dans l'attitude des statues égyptiennes; — un homme portant une chèvre; — saint Éloi frappant sur une enclume; — deux chiens, un bœuf et un lion; — saint Antoine se donnant la discipline avec un fléau; — un ours formant la clef de voûte; — un homme faisant la cabriole.

Les dispositions du tympan offrent moins d'anomalie. Au-dessous de Jésus-Christ bénissant, entouré de quatre anges, dont deux sonnent de la trompette, nous voyons les morts sortir de leurs tombeaux et se présenter devant saint Michel chargé de peser leurs âmes; plus bas, les condamnés se dirigent tristement vers la gueule du monstre infernal, et les justes montent vers le Christ. Cette scène de jugement, conforme aux peintures de Casaux et aux bas-reliefs d'Aire et de Dax, repose sur 13 niches plein cintre, occupées par la Vierge et par les douze Apôtres. Une frise enfin, ornementation assez rare et cependant morceau capital de ce chef-d'œuvre de complication, présente deux étages d'arcades plein cintre, formés de colonnes géminées et d'archivoltes toriques. Elles sont occupées par le Christ au centre, placé entre deux anges, entouré des symboles des quatre Évangélistes, et par les Apôtres échelonnés à droite, à gauche et au-

dessous. Ainsi le tympan du jugement dernier se trouve logé entre le triomphe de la Vierge et celui du Christ. Des bandes de palmettes et de rinceaux, reposant sur modillons historiés, complètent les richesses de cette frise.

Mais nous n'avons pas épuisé les bas-reliefs de ce porche surchargé de détails jusqu'à fatiguer les regards. Tous les intervalles laissés libres par les amortissements des arcs sont encombrés d'un étrange fouillis d'hommes et d'animaux encastrés au hasard sans raison et sans ordre, — quadrupèdes ailés à bec d'oiseau, — Nabuchodonosor moitié bête et moitié homme, — quadrupèdes fantastiques à queue de dragon, — anges, — biches, — oiseaux à bec de canard et à queue de serpent, — taureau de grosseur démesurée, rappelant celui qui martyrisa saint Saturnin ou celui que l'on retrouve si fréquemment sur les monuments espagnols de haute antiquité, — Adam et Ève, — Cain et Abel, — juments et jeunes poulains, — jongleur passant dans un cerceau, tout entre pêle-mêle dans cette macédoine désordonnée..... Comment expliquerons-nous les singularités de cette œuvre si éloignée de la régularité méthodique des portes de Morlaas, d'Oloron, de Sordes et de Sainte-Madelaine de Tudela?.... Peut-être en trouverons-nous la raison en nous rappelant que cette basilique appartenait aux Templiers. Il est probable, en effet, que cette puissante communauté faisait venir de l'Orient des artistes grecs empressés d'introduire en Europe le goût oriental déjà si considérablement modifié par les artistes chrétiens. Quoi qu'il en soit, l'architecte-directeur dut employer des ouvriers assez inhabiles, car la plupart des statuettes sont d'une grossièreté rare, leurs attributs difficilement appréciables et leur mélange avec des animaux sans motif apparent.

L'intérieur de Santa-Maria offre, sur des dimensions infiniment plus exigües, le modèle de la basilique de Sauveterre et par conséquent tous les caractères du x^e siècle. La nef, étroite comme celle de Saint-Béat ou de Saint-Aventin, se termine en abside cul de four; sa voûte ogivale très-élancée est consolidée par deux arcs doubleaux reposant sur pilastres, et le transept supporte une élégante coupole octogone conforme à celles de Tarbes et de Saint-Savin; mais, à l'extérieur, elle s'élance en énorme tour à trois étages, terminée en pyramide, et tous les détails, notamment les fenêtres ogivales à triples colonnettes d'angle, nous indiquent que ce clocher ne fut construit qu'au xiv^e. Les nefs latérales, moins élevées que la maîtresse-nef, mais terminées également en abside cul de four, présentent aussi l'arc ogival aigu; leurs arcs doubleaux, formés de bandes d'un mètre de largeur, retombent sur doubles colonnes romanes accompagnées de deux colonnettes. Quelques chapiteaux à double corbeille enfin couronnent, par une étrange disposition, des colonnes isolées auxquelles ils sont rajustés par des bourrelets d'encorbellement. Cette basilique, quoique de très-petit modèle, offre néanmoins un ensemble gracieux complet et régulier, qui ne se trouve que très-légèrement modifié par une chapelle du xiv^e siècle, par une seconde du xvi^e et une tribune d'orgue à arc surbaissé de la même époque. Quant aux objets mobiliers, cette église ne renferme qu'une grille de 190 centimètres sur 95, forgée dans le genre de celle de Saint-Aventin et fermant une niche creusée dans un des piliers du transept, plus un casque et un haubert suspendus en *ex-voto* devant le maître-autel par un chevalier qui échappa miraculeusement aux ennemis qui le poursuivaient sur le pont de Sanguessa. L'intrépide Sanguessien, voyant que

Archés romaines du pont de Tudela.

Quant aux Templiers, ils n'ont laissé à Sanguessa que leur église et quelques pierres tombales, dispersées aujourd'hui sur les égouts de la place San-Francisco, où elles servent de passerelles. L'une d'elles conserve encore, en relief presque effacé, l'image d'un frère du Temple à cheval sur un destrier caparaçonné, et lancé au galop. Il porte le casque ombragé d'un plumet, et semble exécuter une charge vigoureuse.

— Après avoir posé comme principe que la naissance de l'architecture sérieuse dans la plaine de l'Èbre dut coïncider avec l'expulsion des Mores en 1114, nous ne devons pas être surpris de trouver à Tudela la basilique du xii^e siècle, la plus homogène et la plus complète que nous ayons encore rencontrée ; cet édifice, arc de triomphe catholique, étant chargé de perpétuer le souvenir de la victoire des chrétiens, il était naturel que tous les efforts de l'art fussent concentrés sur lui.

En arrivant devant la porte de l'ouest, on reste saisi d'un étonnement qui ne tarde pas à aller jusqu'à l'admiration, à la vue des richesses sculpturales, qui dépassent celles des porches de Bayonne et de Saint-Sever, et qui, moins prodiguées qu'à Sanguessa, se font remarquer par un ordre chronologique, une méthode de classification du plus grand mérite. Chaque ébrasement est garni de huit colonnes romanes surmontées de chapiteaux historiés qui renferment l'histoire très-détaillée de la Genèse. L'artiste n'a pas consacré moins de seize reliefs à la formation successive des anges et des astres, de la terre et des plantes, des animaux et du premier homme, à la désobéissance et à la punition d'Adam, au meurtre d'Abel, aux discordes des hommes, à l'arche de Noé et au sacrifice d'Abraham...

Entre ces deux magnifiques ébrasements s'étend le linteau droit, soutenu par le Créateur et par des monstres, que des êtres symboliques moitié femme moitié oiseau essaient de dompter. Des anges sonnant de la trompette complètent ce symbolisme.

Huit voussures légèrement ogivales, entièrement chargées de personnages superposés, dans le style du xiii^e siècle, s'étendent au-dessus des colonnes, et représentent, comme dans le porche de Dax, des anges, des saints, des vierges, des évêques, des docteurs, des démons et des damnés. La partie gauche, réservée comme à l'ordinaire au bienheureux, toujours placés par deux ou par trois, n'offre, dans différentes scènes de jubilation céleste, que des situations de félicité morale peu tranchées ; à droite au contraire, les victoires des démons tourmentant les damnés sous forme de reptiles ou de satyres, reproduisent toutes les variétés fantastiques de ces sortes de compositions. L'artiste a su même y in-

introduire des améliorations que nous n'avions encore vues nulle part : nous voulons parler de divers degrés de tentations essayées par les démons sur des jeunes filles, sur des hommes, sur des évêques, en présentant à leurs passions l'appât de l'or, des riches vêtements, des mets délicats. Satan renouvelle plus de sept à huit fois ses tentatives, tantôt avec succès, tantôt avec perte ; car ici les pécheurs refusent de l'écouter et détournent la tête ; ailleurs des anges viennent les protéger ; le plus souvent toutefois, il parvient à précipiter les faibles mortels dans les chaudières infernales.

Le gable dans lequel ce porche magnifique se trouve logé possède quelque autre ornementation ; notamment une large ouverture ogivale percée d'un oculus central, au-dessus d'une corniche supportée par des modillons historiés ; à droite et à gauche enfin, des pierres d'attente destinées à recevoir quelque écusson, et qui n'ont encore que des modillons historiés de support, et la silhouette d'une ville assez considérable en relief.

Les deux extrémités du transept présentent des portes d'une importance inférieure, qui ne sont pas toutefois dépourvues d'intérêt. Celle du nord est ornée de trois colonnes sur chaque flanc avec chapiteaux historiés d'un très-bon dessin, représentant saint Martin donnant son manteau, — Jésus-Christ nimbé présentant l'empreinte de son visage ensanglanté, — un évêque entouré des pécheurs du purgatoire, — Jésus-Christ dépouillé de ses vêtements, — Hérode promettant la tête de saint Jean-Baptiste, et la décollation du saint.... Des voussures richement ornées d'enroulements et de rinceaux forment les pleins cintres.

La porte du midi, également décorée de trois colonnes, est surmontée des voussures plein cintre les plus élégamment ciselées que nous ayons vues. Chevrons avec feuillages dans les angles, triples bandes de feuilles d'achante, rubans, palmettes, entrelacs, zigzags et rinceaux, tous les ornements géométriques du XI^e et du XII^e siècle, en un mot, s'y trouvent réunis. Quant aux chapiteaux, ils retracent la guérison du boiteux, — celle du paralytique, — saint Pierre marchant sur l'eau, — la Cène, à l'arrivée de Madeleine, — et la remise des clefs à saint Pierre.... Mais il est temps de pénétrer dans la basilique.

L'intérieur du vaisseau n'a pas moins de 62 mètres de long, et n'était la grandeur de ces proportions, qui rappellent les plus grands édifices du Béarn, on se croirait transporté dans la gracieuse église de Sauveterre. Le chevet, à cinq pans coupés, appuie ses arcs doubleaux ogive et ses larges nervures croisées sur des colonnes géminées. Les corbeilles des chapiteaux sont ornées de feuilles plates ou volutes, et les tailloirs de palmettes et de fleurs crucifères. Des lancettes évasées dans les angles avec doubles colonnettes, réunies par des archivoltes de palmettes, éclairent ce chevet très-profond. Deux chapelles ou contre-chevets s'ouvrent sur chaque bras du transept par des arcs ogivaux, reposant sur colonnes géminées ; la seconde chapelle du nord cependant a perdu cette ornementation au XVII^e siècle, pour recevoir de larges pilastres chargés des statues des quatre Évangélistes. Trois hautes lancettes accolées et d'inégale hauteur, par suite de l'amortissement de la voûte, donnent du jour à chaque bout du transept. Des roses et des lancettes règnent au-dessus des chapelles. Passons à d'autres détails...

Chacune des quatre travées de la grande nef appuie les retombées de

ses arcs doubleaux sur des colonnes géminées, et les arcs de jonction, toujours à ogive élancée, sont surmontés de belles archivoltes à dents de scie. Quant aux bas-côtés, ils ne possèdent que des colonnes isolées plaquées sur pilastres ; mais leurs nervures, formées de trois tores, se croisent au centre des voûtes, comme dans la grande nef, et retombent sur des chapiteaux généralement historiés, parmi lesquels on remarque de grossières têtes d'hommes, des animaux, la femme symbolique au corps d'oiseau, des aigles fantastiques, luttant contre la femme précédente ou contre un centaure, un personnage étranglant une chimère ailée, Samson sur un livre, et le bœuf et l'âne de Bethléem... La femme au corps d'oiseau reparait encore sur les quatre angles d'un bénitier de la même époque... Nous devons ajouter que la cathédrale de Tudela n'a pas de triphorium. Son cléristori, conforme à ceux du commencement du XIII^e siècle, est formé, dans chaque travée, d'une lancette ornée d'une colonnette d'angle, et subdivisée en deux baies avec un oculus central.

Il résulte donc de cet examen, et les preuves historiques le confirment : que les portes du nord et du sud, comme l'indique leur ornementation entièrement romane, dépendaient d'une église du XI^e siècle, à laquelle nous voyons Alonzo céder des revenus considérables en 1121 ; quant à l'édifice actuel, il remonte au XII^e siècle. Nous savons en effet qu'il fut entrepris en 1135 sous le vocable de *Maria sanctissima*, consacré en 1188, et que l'évêque de Tarragone, Ramon de Rocaberti, vint en bénir l'autel en 1204. Ce fut à cette dernière date que l'on dut terminer la porte du couchant.

Le chœur de Tudela, placé au centre de la nef, comme dans toutes les cathédrales, mais au couchant du transept, n'offre rien d'intéressant. Les stalles, disposées conformément au dessin adopté depuis le XV^e siècle, n'ont pour ornementation que des trilobes, des ogives ou des arcs Tudor avec des enroulements légèrement fleuris, à travers lesquels apparaissent quelques têtes de chérubins. Les œuvres d'art les plus importantes de la basilique sont, sans contestation, les tombeaux de l'évêque Lima et celui de *Frances Bilja*, chancelier de Navarre, et de sa femme Isabelle de Buse, placés tous les deux dans les chapelles du chevet.

L'évêque, couché sur son tombeau et revêtu de ses habits d'apparat, appuie ses pieds sur un lion, conformément au style du XIV^e siècle ; deux moines agenouillés, et de très-petite dimension, prient à côté du carré sur lequel repose sa tête. Le sarcophage est placé sous une grande niche du XIV^e siècle, ornée de colonnettes toriques avec linteau appliqué, chapiteaux feuillagés et trilobes à l'intrados. La face de la cuve porte quatre sphères quadrilobées ; enfin l'écu du prélat, renfermant neuf étoiles, est sculpté dans la niche.

Le sarcophage de *Bilja* est surmonté des statues des deux époux couchées sur le couvercle. Le chancelier porte le costume complet du roi René, avec une épée d'un travail remarquable. Sa femme, vêtue d'une robe à taille courte, porte un collier de corail et une coiffure à gros bourrelets superposés, séparés par un plissage... Ces statues, entièrement peintes, abritent leurs têtes sous deux dais richement découpés ; la niche, plus élégante que celle de l'évêque, est embellie à l'intrados de quadrilobes et de dessins flamboyants, surmontés de pyramides pédiculées en application, de pinacles et de découpures ogivales, au milieu desquelles se détachent l'écu du chancelier, un château à trois tours avec

huit étoiles à l'orle, et celui de sa femme, parti des armes du mari et de deux pals. Nous avons rapporté les inscriptions du couvercle à la page 301. L'intérieur de la niche n'est pas dépourvu d'ornementation. Le fond est complètement couvert de bas-reliefs représentant le Christ crucifié, les instruments de la passion, la Vierge et quelques Apôtres, la résurrection du Christ, un prêtre célébrant la messe en présence du défunt, de sa femme et de leurs enfants; enfin la cérémonie des funérailles, conforme à celle du tombeau de Hugues de Castellione de Saint-Bertrand, sans en excepter les enfants de chœur portant les chandeliers, et le diacre soufflant dans le réchaud de l'encensoir pour rallumer la braise.

Après l'examen de ce tombeau du x^e siècle, nous n'avons plus à citer que quelques anneaux des chaînes de Sanche le Fort suspendus en ex-voto près du maître-autel, et les nombreuses pierres tombales qui pavent l'église, et dont la plupart des écussons sur pierre ou sur bois, ont été assez heureusement conservés.

— Au sud de la cathédrale s'étend un cloître du xiii^e siècle, dans un état de délabrement regrettable. Si les quatre galeries existent encore avec leurs arcades romanes et leurs voûtes, ces arcades, déjetées et fermées par des murs qui seuls les ont préservées d'une ruine imminente, ont perdu toute leur élégance, et les plus curieux chapiteaux historiés se trouvent enchassés dans la maçonnerie. Essayons toutefois d'en donner un aperçu... Chaque galerie présente quatre arcades ogivales subdivisées en trois pleins cintres chacune. Les jonctions de ces pleins cintres retombent sur des colonnes romanes géminées ou réunies par quatre, et le mur qui règne entre leur triple archivolt et les amortissements de l'arc ogival supérieur est percé d'un simple oculus. On n'a d'ailleurs qu'à jeter les yeux sur les dessins des cloîtres de Fondfroide ou de Tarragone pour avoir l'ensemble de ces dispositions. Quant aux détails, nous ajouterons que les doubles tores des pleins cintres sont surmontés d'archivoltes également toriques ornées d'entrelacs, de zigzags, de chevrons doubles ou de chevrons perlés; que les arcs ogivaux sont formés de plusieurs gorges, et les piliers des quatre angles redoublés de colonnes géminées. Les chapiteaux, d'un dessin aussi lourd que ceux de Lescar, représentent, entre autres scènes, le martyre de saint Jean-Baptiste et le festin d'Hérode, la tentation de Joseph, la Cène, le jour des Rameaux, et Hérode faisant garder le saint sépulchre après l'avoir fermé avec un cadenas... Un personnage, demi-nature, en bas-relief, plaqué contre un des piliers d'angle, prouve que cette partie du cloître était ornée dans le genre des contreforts du porche de Saint-Aventin dans le Comminges.

Ces galeries, qui durent renfermer autrefois de nombreux tombeaux, n'en offrent plus que deux aujourd'hui. Ils sont placés sous des arcades ogivales du xii^e siècle, ornées de petites colonnes d'angles et de fleurons dans la gorge des arcs. Le premier présente en relief quatre lions passant à la suite, le second est élevé à chaque bout sur trois colonnettes de 60 centimètres. L'inscription suivante est encastrée dans la muraille voisine : *Sepultu..... instat eriso, cinis nome Luciaq matris sunt apiméo dolo l. obiit die m. cc. xii.*

— Pampelune possède aussi quelques fragments d'une basilique du xii^e siècle; mais cette église, placée sous le vocable de *saint Nicolas*, et bien moins considérable que la cathédrale de Tudela, fut réparée au xiv^e siècle.

elle et présente les pans coupés, les grandes fenêtres ogivales, la voûte à quartier et les faisceaux de colonnettes d'angle de cette époque, tandis que l'arc doubleau de l'entrée du chevet, les colonnes romanes qui le reçoivent, les deux chapelles qui s'ouvrent sur le transept de chaque côté du chevet, conformément au plan de toutes les basiliques, nous ramènent au xii^e siècle. La nef et les bas côtés offrent aussi une superposition des mêmes styles; car si leurs colonnes moitié engagées, leurs fenêtres plein cintre, les voûtes des nefs latérales à berceau ogival accusent le xii^e siècle, nous retrouvons le xiv^e dans les voûtes à arêtes croisées de la maîtresse-nef, et dans la grande rosace du couchant.

L'iconographie reste d'ailleurs entièrement muette dans cette église. Nous n'avons à citer que les écus sculptés sur les nombreuses dalles tumulaires en madrier de chêne qui forment le plancher de l'église, et dont nous aurons à nous occuper plus tard. Les deux portes du couchant et du nord elles-mêmes n'offrent pas le moindre bas-relief. Les colonnes romanes, les voussures plein cintre qui les surmontent sont d'une grossièreté rare. C'est à peine si l'on distingue quelques ébauches de feuilles de palmier... Des machicoulis à consoles triples surplombent la porte du nord; enfin une galerie, formée d'arcades ogivales reposant sur piliers en maçonnerie et régnant au nord et au couchant de l'église, forme la particularité la plus caractéristique de cet édifice; malgré l'imperfection de ce dernier travail construit en brique, il paraît remonter au xiv^e siècle.

Nous devons encore revenir à Sangnessa pour nous occuper de deux églises dont les styles divers nous feront passer du roman au gothique.

San-Yago, édifiée moins considérable que *Saint-Nicolas* de Pampelune, permet de reconnaître à l'intérieur le caractère bien tranché du xii^e et du xiii^e siècle. La nef termine ses cinq travées par une abside voûtée à nervures croisées, précédée d'un arc doubleau ogival du xii^e siècle qui repose sur de grandes colonnes romanes accolées de deux colonnettes; mais le reste du monument appartient au xiii^e siècle par ses voûtes à nervures croisées retombant sur trois colonnettes, par les lancettes de 2 mètres sur 60 centimètres qui éclairent chaque travée, et par les ogives très-élancées des bas-côtés. La tour qui s'élève au centre du transept reçoit de sa massivité peu commune et de ses deux lancettes sans ornements une physionomie xiii^e siècle tout aussi marquée; cependant le gable du couchant et sa porte, à large plein cintre à trois colonnes, nous ramènent au xii^e siècle.

— L'église voisine de *San-Francisco* elle-même, quoique entièrement refaite à l'intérieur dans le style de la Renaissance, offre à l'extérieur des témoignages irrécusables du xiii^e siècle : dans ses fenêtres à lancette divisées en deux baies par d'épais meneaux à simple évasement, dans la porte de la sacristie également à lancette, dans celle du couchant enfin ornée de cinq colonnettes avec voussures analogues et feuilles aplaties aux chapiteaux.

ÉGLISES GOTHIQUES.

Mais quittons ces édifices de la transition et abordons ceux de l'époque purement gothique qui, répudiant toutes les traditions de la lourdeur romane, s'élancent vers les merveilles de la légèreté ogivale.

Après avoir nommé rapidement les églises de *Noain*, de *Montréal*, de *Salinas*, appartenant à ce style, et celle de *Caporosso*, assez beau vaisseau du

xv^e siècle, dont on a eu la brutalité d'abattre les voûtes pour le transformer en cimetière, nous allons dire quelques mots de *San-Salvador de Sanguessa*. — Sa nef à voûte ogivale est sillonnée de nervures du xiv^e siècle, retombant sur des faisceaux de trois et de cinq colonnettes ; la porte du couchant, plus caractérisée, présente sur chaque montant cinq colonnettes à l'italien se continuant en voûssures avec chapiteaux à double feuillage, et le tympan renferme Jésus-Christ sortant du tombeau. Le Sauveur montre ses stigmates ; il est entouré de deux anges, de saint Jean et de la Vierge à genoux. Au-dessous de cette première scène enfin, s'étend un panneau représentant la résurrection des morts et la gueule du monstre infernal dans laquelle les démons entraînent les damnés. Parmi les pierres tombales qui pavent l'église, nous citerons celle de *Corcelorbe* et de sa femme *Gracieuse de Oron*, ornée des armes de cette famille, et celle du bénéficiaire *Gaston de Quintana*, mort en 1530 ; l'image, du défunt couvert de ses habits pontificaux, est dessinée au simple trait, comme celle de la chapelle *Bella de Mauléon*. Nous avons rapporté l'inscription à la page 304.

— De progrès en progrès arrivons enfin à *Saint-Saturnin de Pampelune*, édifice de la même dimension que la basilique de Sanguessa à peu près ; mais de l'élégance et de la légèreté gothique les plus harmonieuses. La nef privée des bas-côtés ne forme que deux travées terminées par un chevet à pans coupés. Ces travées, dessinées par des groupes de cinq colonnettes, sont subdivisées par d'autres groupes de trois, si bien qu'on dirait cinq travées au lieu de deux. Quant au chevet, le mur du fond est percé d'une haute ogive qui s'ouvre sur un second chevet ou chapelle également à pans coupés, tandis que quatre autres chapelles, rayonnant à droite et à gauche autour du sanctuaire, reproduisent les dispositions de la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges. Une large fenêtre ogivale, ornée de meneaux et placée au-dessus de la chapelle centrale, éclaire le sanctuaire ; enfin des colonnettes d'angle, des nervures croisées et toriques en complètent l'ornementation dans le style le plus pur et le plus sobre du xiv^e siècle.

Nous ne parlerons pas de la vaste chapelle gréco-romaine, presque aussi vaste que l'église elle-même, construite au sud, conformément au faux goût du xviii^e siècle ; nous passerons également sous silence la vaste tribune d'orgue à arc surbaissé, qui occupe le fond de la nef, comme à Saint-Nicolas, comme dans toutes les églises espagnoles en un mot ; nous aimons mieux appeler l'attention sur deux détails plus intéressants. Le premier est la niche d'un tombeau placée dans une chapelle du sanctuaire : son plein cintre à colonnettes prismatiques, ses astériques entrelacés à l'intrados, son archivolt de la même forme, surmontée d'un pédicule, rappellent la fin du xv^e siècle. Le second objet est un bas-relief détaché de quelque église du xi^e siècle, qui se trouve encastré au-dessus de la porte du nord... Que représente ce guerrier casqué, bardé de fer, portant un écu à pointe timbré d'une croix, tenant sa lance au pennon flottant en arrêt, et monté sur un cheval caparaçonné ?... Evidemment un guerrier navarrais qui va combattre les Mores. Il sort d'une ville dont la porte est ouverte derrière lui ; il marche, les paupières fermées, sur un chemin encombré de rochers et de pierres, sous l'impulsion de cette grande main nimbée de Dieu qui lui ordonne de ses deux doigts jubans d'aller au combat... Faut-il voir dans ce chevalier le roi Sanche-le-Fort se rendant à la bataille de Tolosa, ou Thibault de Champagne marchant vers la Palestine ? Nous devons avouer

qu'aucun indice concluant ne nous permet de sortir du cercle des conjectures.

Ne quittons pas Saint-Saturnin sans regarder les colonnettes d'angle et les voûssures ogivales de la porte du nord. Un bas-relief continu forme des chapiteaux ininterrompus d'une assez rare disposition, car ils ne renferment pas moins de dix scènes représentant la création d'Adam, et les divers épisodes de la naissance et de la Passion de Jésus-Christ. Le Sauveur crucifié, entouré de saint Jean et de la Vierge, remplace le pédicule de l'archivolte ogivale. Il est facile de rattacher ces chapiteaux au style iconographique du xv^e siècle, tel que nous l'avons trouvé à Saint-Sever de Rustan et à Saint-Pé de Generez.

Le porche fort simple d'ailleurs qui précède cette porte est orné à l'extérieur de la statue de saint Saturnin, de celle de saint Jacques et d'un bas-relief du xiii^e siècle représentant saint Saturnin traîné par un taureau.

— Lorsque l'évêque de Pampelune, qui s'était retiré dans le monastère de Leyre, du côté de Sanguessa (860), pour se soustraire au joug des Musulmans, rentra dans sa ville épiscopale en 1023, il s'occupa de rebâtir sa cathédrale ; mais l'édifice roman entrepris en 1110 par l'évêque Pedro Roda et consacré en 1127, n'eut pas une longue existence ; la plus grande partie s'écroula en 1390, et l'on n'a conservé de ces débris que huit chapiteaux historiés de la porte principale. Leurs doubles corbeilles, supérieurement travaillées et couronnées d'abaques et de rinceaux, représentent des sujets de chasses, lévriers, cerfs, cigognes, piqueurs et plusieurs scènes excessivement compliquées de la Passion de Jésus-Christ. Il est à remarquer que les personnages n'appartiennent nullement à la manière simple et un peu lourde de la basilique de Lescar ou du cloître de Tudela ; leur petite dimension a permis de les superposer, de les mêler avec une complication un peu confuse, mais qui rappelle le travail et l'habileté que nous n'avons retrouvés que dans deux chapiteaux du cloître roman de Saint-Bertrand de Comminges.

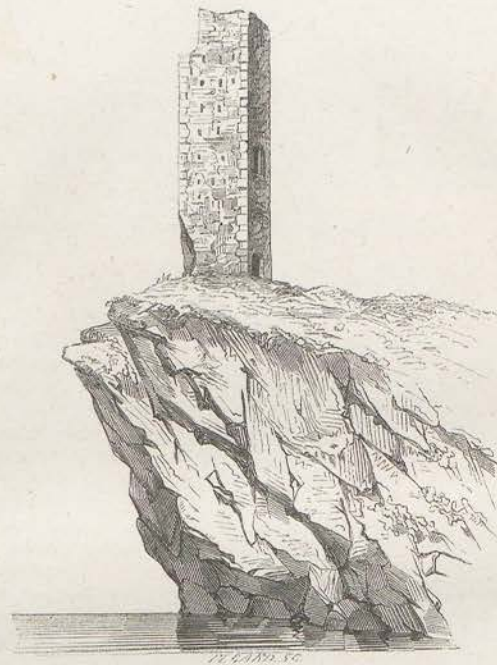
Occupons-nous de la cathédrale moderne ; cet édifice reproduit les dimensions et les formes générales de celui de Bayonne : même grandeur et même disposition des nefs latérales et des chapelles, même forme de faisceaux de colonnettes, à la division des travées et aux supports des nervures. Quelques détails, assez importants il est vrai, présentent seuls quelque différence : nous allons les examiner... et d'abord, le chevet, au lieu d'être à pans coupés dans la grande nef, se termine en angle aigu saillant de la forme la plus singulière, et opposé dans la galerie basse un angle rentrant qui semble étrangler le pourtour du bas chevet en supprimant la chapelle centrale. En second lieu, à la place de l'élégante galerie de triphorium qui règne dans toutes les parties de l'église de Bayonne, nous n'avons que des murailles nues ; le clérestori lui-même présente des fenêtres plus étroites, et infiniment moins élégantes.

Tout jusqu'ici nous a offert des témoignages du xiv^e et du xv^e siècle. Les archives de la cathédrale nous apprennent, en effet, que les deux bas côtés furent construits par les évêques avant le règne de Charles III, que ce prince commença la grande nef avant la fin du xiv^e siècle, et que sa fille la continua dans les premières années du xv^e ; mais arrivons aux magnifiques boiseries du chœur, dignes de figurer à côté de celles d'Auch et de Saint-Bertrand de Comminges ; elles vont nous conduire dans le xvi^e.

On pénètre dans l'enceinte par une magnifique grille de fer, dont les ri-

ches enroulements et les personnages à gaine, nichés dans les feuillages, nous apprendraient suffisamment qu'elle appartient à la Renaissance, alors même que nous ne lirions pas sur un des montants en fer, les mots : *Al honor de Dios et de santa Maria, esta reja fue fecha por maestre Guillelmo, coenat ano 1507*. Après avoir franchi cette œuvre importante de serrurerie, les regards s'arrêtent sur le magnifique tombeau de l'infante Léonor de Castille, et de son époux Charles IV. Le bloc de 2 mètres 60 centimètres de long sur 2 mètres de large, et de 1 mètre 20 centimètres de hauteur, supporte les deux statues couchées sur le couvercle. Ces statues d'albâtre, vêtues de leurs habits royaux, reposent leurs têtes couronnées sur des carrés fleurdelisés portant la devise *bone foy, bone foy*, et surmontés de dais. Un lion et un chien sont à leurs pieds; dix-huit statues de cardinaux, d'évêques, de religieux et de religieuses, dans l'attitude de la douleur, règnent autour du socle sous des arcatures garnies de dais. On lit, sur les angles des couvercles, l'inscription suivante en caractères angles brusques : *A qui iace sepellido, el de buena memoria don Carlos IV de Navarra et duc de Nemoux, descendient en recta linnea del emperador san Carlos Magno et de san Luis, rey de Francia, et recobro en su tiempo una grand part de villas et de castillos, de su regno que seyan en mano del rey de Castilla, et sus tierras de Francia que seyan empachadas por los reyes de Francia et d'Anglaterra, este en su tiempo ennoblecio et exalto en dignitates et honores a muchos ricos hombres caballeros et figos d'algo naturales suyos, et fezo muchos notables edificios en su regno e fue muy piadoso et misericordioso, e regno rey xxxviii anos et fino le viii dia de septebre del año de mil cccc et xxvi. — A qui yace la reyna doña Leonor infanta de Castilla, muger del rey don Carlos IV, fino m. cccc. xvi.*

Les boiseries, sculptées en 1530 par *Miguel Ancheta*, sur bois d'érable apporté d'Angleterre, peuvent lutter avec les plus belles œuvres de ce genre; le plan général est conforme à celui d'Amiens; des statues en relief, plus grandes que celles de Saint-Bertrand, mais moins que celles de Lescar, ornent les hauts dossiers et représentent, au nombre de quarante-neuf, des patriarches, des saints, tels que saint Dominique suivi d'un chien portant un cierge; des martyrs, des vierges, parmi lesquelles on remarque sainte Luce portant ses yeux dans un plat; des sibylles, des confesseurs, des apôtres, et le Christ, qui en occupe le centre. L'auteur n'a pas su s'écarter des défauts de son siècle; il a placé au-dessous de chaque statue des sujets et des têtes de fantaisie où dominent les nudités mythologiques, amours, satyres, chevaux, griffons, cariatides, renommées, hommes engainés dans des pleurs, enfants, dragons, aigles, têtes de béliers, vases antiques, captifs romains : l'on comprend, à la supériorité de la composition et du dessin, que ce genre de décoration profane avait toute la préférence du sculpteur. Chaque bras, chaque accoudoir, chaque miséricorde, chaque séparation de stalle renferme une foule de sujets également capricieux, mais complètement étrangers au christianisme. La corniche qui règne au-dessus des grands personnages enfin est entièrement composée d'arcades plein cintre retombant sur des cariatides fantastiques, surmontées de délicieuses petites têtes Renaissance avec mille caprices se jouant dans les intervalles. La seule particularité que ces boiseries partagent avec celles de Saint-Bertrand, c'est que la marqueterie y a été employée sur une assez grande échelle.



Tour de Héchetes (QUATRE VALLÉES).



Tour de Cadéac (QUATRE VALLÉES).



Tour de Fronsac (COMMINES).

Les inscriptions tumulaires répandues dans cette église offrent peu d'intérêt, car elles se bornent aux suivantes. On lit sur une plaque encastrée dans le mur de la sacristie du nord : *Aquí esta sepultado el Illmo. y Exmo. Señor de Toribio de Mier, obpo. de Pam. Virrey y capitán Gnel, en interim de estercino de Navarra y de la provincia de Guypuscoa, murio á 8 de diciembre ano 1698.*

Diverses dalles placées dans le carrellement portent les épitaphes que nous allons transcrire :

Joannes Remia Venetus Caroli V Romi pis Acolut, hujus eccles. antistes pauper... obiit Toleti an. di. 1539 18 januarius. — Pedro Rochi obispo MDCLXXIII. — Petrus Aguado frat. minor. 1716. — Andreas Joseph vel cinis aut nihilum 1728. — Melchior Angelus doctor et canoni de Palentia, Burgos et Pamplona. — Gaspar de Miranda, doctor et canoni de Toled, obisp. de Pamplona, MDCLXVIII. — Joannes Laurentius de Irrigoyen et dutari de Bastan honoratus innumerabili dignitati. clericat. 1778. — Stephanus Antonius episcopus Pampel. 1795. — Martinus ab Andossilla et Arles doctor, et archidia Pampelon. 1521.

On lit sur l'autel de Caporosso les mots : *Dominus meus et Deus meus... Hoc opus jussit opponi Petrus Mixilla de Caporoso eques Pampelon et auditor comptorum regaliū, ad laudem omnipotentis Dei et Genitricis Mariæ et beati Thomæ Didimi apostoli, anno Dni in Vigilia Pentecosti M CCCC VII.*

Dans la vaste chapelle Barbazana enfin, dépendance de la sacristie du sud, on voit au centre du carrellement le tombeau très-simple et très-bas de l'évêque Barbazano, son fondateur. Le couvercle, à crêtes crénelées sur les angles, supporte la statue en relief complet de cet évêque, qui mourut en 1316.

Nous avons achevé la description de l'intérieur de la cathédrale; si nous passons à l'extérieur, nous serons frappés de la nudité des murailles et de la sécheresse des détails. Pas de pinacles, pas de pyramides au-dessus des arcs-boutants; pas de galeries sur les bords des combles. Si la rose du transept ne manque pas d'une certaine élégance flamboyante, la porte du nord, simple ogive à trois colonnettes n'offre que quelques pinacles, un astérique en application du xiv^e siècle, des statuette de religieux et de martyrs sculptés sur ses voussures, et la Vierge agenouillée devant l'Éternel dans le tympan.

En revanche, la porte du transept du sud, véritable chef-d'œuvre de la fin du xiv^e siècle, est bien digne de servir d'entrée principale aux admirables galeries du cloître que nous allons examiner.

Cette magnifique ouverture, formée d'une grande ogive élancée et conçue dans les plus heureuses proportions, est ornée, sur le tympan, d'un grand relief retraçant la mort de la Vierge. La Reine du ciel est représentée au milieu des Apôtres au moment où le Christ descend du ciel pour venir chercher l'âme qui s'échappe du corps, sous les traits d'un enfant. Mais nous préférons à cette ornementation, gâtée par les grossières peintures qui l'enluminent : 1^o la belle statue de la Vierge placée devant le pilier divisoire; 2^o les douze statues des rois de Juda, sculptées sur les voussures, et présentant dans leurs volumens les mots : *Qui ascendit — de deserto — deliciis, affluens — innixa super — dilectum — suum — assumpta est — Maria in cælum*; 3^o les quarante-huit arca-tures des montants, renfermant autant de statuette de saints ou de

saintes sans nimbe, délicieusement dessinées; 4° les panneaux quadrilobés des soubassements, occupés par de gracieux bas-reliefs représentant divers joueurs d'instruments et les épisodes de la vie de Samson. Un riche encadrement de colonnettes de 1 pouce, et de gorges garnies de feuilles légères admirablement découpées, accompagne les montants et les voussures.

— Le cloître de Pampelune est le plus splendide édifice de ce genre que le xiv^e et le xv^e siècle nous aient légué. Rien de pur et de majestueux comme ses belles arcades à ogive élancée; rien de correct et d'élégant comme les roses, les quadrilobes, les trilobes qui remplissent de leurs dentelures l'intérieur des grandes arcades. Cette œuvre contemporaine du cloître de Bayonne offre les mêmes dimensions, le même dessin général; mais quelle supériorité de hardiesse et d'harmonie! quel élanement dans les arcs et dans les voûtes!... Les deux galeries du sud et de l'ouest, bâties à la fin du xv^e siècle, ne se font distinguer de celles du nord et de l'est, construites par l'évêque Barbazano avant 1316, que par la complication de leurs meneaux divisés en un plus grand nombre de roses, de lobes et de triangles, et par l'excessive légèreté de leurs colonnettes.

Vues du côté du préau, ces dentelures gothiques augmentent de richesse et d'élégance grâce à l'ornementation des galeries supérieures, dans lesquelles les arcades précédentes se prolongent en pyramides découpées à jour, surmontées de crosses végétales, et couronnées enfin de statuettes de 60 centimètres élevées à la place des pédicules. Une balustrade d'astériques et de quadrilatères garnis de lobes réunissent ces pyramides, de manière à procurer à la galerie supérieure une espèce de parapet continu.

Maintenant parcourons ces cloîtres en prenant par la gauche, et arrêtons-nous devant les principales œuvres d'art que renferme ce campo santo... Quel est ce tombeau placé sous une très-haute arcade ogivale du xv^e siècle, ornée de guirlandes de fleurs et garnie à l'intrados d'un arc Tudor et de lobes fleuris? Il passe pour appartenir à don Léonard de Navarre, fils naturel de Charles le Noble. La cuve, peu remarquable en elle-même, n'a pour ornement que la statue d'un chevalier bardé de fer, et celle de sa femme portant le costume de l'époque de Charles VII. L'intérieur de la niche renferme le Christ crucifié entre la Vierge et saint Jean; les douze Apôtres peints à fresque et nimbés, et les armes des époux: le premier écu est écartelé, avec un loup passant dans chaque quartier; le second porte un levadizo ou pont-levis d'azur sur fond d'or.

Quelles sont ces quatre statues de grandeur naturelle disposées en forme de groupe sur cette grande corniche du xvi^e siècle? Elles représentent les rois mages offrant de riches coffrets de parfums au Sauveur du monde que sa Mère tient sur ses genoux. Marie, portant la couronne du ciel, est assise sous un dais sculpté dans le goût du xv^e siècle; une voussure de douze anges jouant de divers instruments décore l'arcade supérieure. Une inscription nous apprend enfin que l'artiste français Jacques Perut fit ces trois rois mages. Cette scène est connue sous le nom de *Nostra Senora de la Paz*... A quelle salle appartiennent ces deux hautes fenêtres et cette grande porte qui donnent sur le cloître? A celle du consistoire. Deux belles statues, de saint Pierre et de saint Paul, font sentinelle sur les montants. Leurs piédouches représentent quelques scènes de la vie de saint Pierre et un chevalier combattant un lion, du dessin le plus hardi. Mais cette façade est considérablement éclipsée par la superbe orne-

mentation des combles qui s'élèvent au-dessus des toitures du cloître. Une élégante galerie, formée de petites arcades trilobées, entourée de contreforts à pyramides fleuries et d'une tourelle octogone d'escalier, domine cette partie de l'édifice, qui, vue du préau, offre la plus heureuse perspective.

Plus loin, nous rencontrons le tombeau de l'évêque de Pampelune As-syain. L'arcade ogivale est ornée, comme celle du premier tombeau, d'un arc Tudor à l'intrados avec trilobes aigus et quatre lobes. La cuve, d'une simplicité peu commune et de petite dimension, est enchâssée dans le mur, si bien que la statue en relief, couverte de ses habits pontificaux, conformément au goût du xiv^e siècle, époque de la mort de l'évêque (1364), a dû être sculptée en trois quarts afin de ne pas être recouverte par la maçonnerie. Derrière l'évêque sont rangées vingt-deux statuettes de religieux des deux sexes; leurs têtes brutalement coupées, par une exception si rare en Espagne, sont une preuve évidente que la mort même ne put soustraire le prélat à la vengeance des factions qui déchiraient la Navarre. Ses armes, gravées au fond de la niche, sont deux ours en pal passant derrière une crosse d'évêque.

Arrivons enfin à la partie la plus célèbre du cloître: la porte de la salle précieuse, espèce de chambre des États, où tous les événements dynastiques et nationaux venaient s'accomplir, tels que proclamation des rois, échange de serments entre les cours et les monarques. Sa haute ogive, élancée, comme toutes celles du cloître, est ornée sur les ébrasements des statues de grandeur naturelle de Gabriel et de la Vierge; le tympan, formé de quatre panneaux superposés, représente en partant d'en bas: 1° divers épisodes de la vie de la Vierge, placés dans des niches surmontées de pyramides; 2° la Vierge assise sur la porte du purgatoire et recevant les prières des chrétiens qui lui demandent son intercession; 3° la Vierge rendant le dernier soupir au milieu des apôtres; 4° le couronnement de la Reine du ciel... Aucune de ces statuettes du xv^e siècle ne porte le nimbe; leur dessin est assez correct. A l'angle intérieur sud-ouest du cloître règne une chapelle formée de huit arcades ogivales, fermées par une grille entièrement identique aux célèbres vantaux de Saint-Aventin. Quelques antiquaires ont prétendu que ces grilles avaient été prises par Sanche le Fort à la tente de Miramolin; d'autres assurent qu'elles ont été forgées avec les chaînes enlevées par ce roi. Cette dernière opinion trouve une certaine probabilité dans la disparition de ces chaînes historiques dont on ne retrouve que huit à dix chaînons déposés dans le palais de la députation de Pampelune et dans la cathédrale de Tudela. Qu'est devenu le reste? Serait-il admissible que les Navarrais eussent égaré le trophée le plus glorieux de leur histoire? N'est-il pas plus raisonnable de croire qu'elles furent employées dans le xiii^e et peut-être dans le xiv^e siècle à fabriquer les grilles dont nous parlons. Nous disons peut-être au xiv^e, car ces vantaux semblent avoir été faits pour la chapelle, attendu qu'on a fait subir certaines inflexions aux montants afin de respecter les moulures des bases et des chapiteaux. L'inscription placée sur cette grille et peinte sur bois vers le xviii^e siècle, époque de décadence où l'on semblait prendre à tâche de se rendre incompris, n'est pas propre à éclaircir ce point de fait.

Cingere qua cernis crucifixum fereba vincla,
Barbarica gentis funere rupta manent;

Sanctius exuvias discerptas vindice ferro;
Huc, illuc, sparsit stemmata frustra pius.
Anno 1212.

Le dallage de cette chapelle renferme aussi l'inscription tombale suivante : *Hac in sede sanctæ crucis ex regum hujus incliti pro sapia originem ducens, moribus insignibus prudentia stipatus requiescit dominus Joannes Viamonte de Navarra, m. d. xxviii.*

Dans cet angle du cloître sont deux portes dont l'une conduit dans le réfectoire; elles renferment dans leur tympan ogival d'assez bonnes sculptures de la fin du xiv^e siècle du même style que celles de la porte précieuse. Les bas-reliefs de celle du couchant représentent le crucifiement avec les personnages qui l'accompagnent d'ordinaire, — les apôtres entourant le Saint-Sépulcre devenu vide à la suite de la résurrection du Christ, qui apparaît à Madeleine dans l'angle du panneau; enfin la descente du Christ dans la gueule du monstre infernal. Ceux de la porte du réfectoire sont consacrés au jour des Rameaux et à la Cène. Les personnages sont nimbés. Les statues de Gabriel et de la Vierge font sentinelle sur les montants comme à l'entrée de la salle précieuse.

Nous avons étudié pendant plusieurs jours tous les détails du cloître et de la cathédrale, nous étions convaincus que pas une statuette ne s'était dérobée à nos investigations lorsqu'en repassant dans la galerie de l'est, construite au xiv^e siècle, nous découvrîmes un monde nouveau dans les chapiteaux fleuris qui ceignent d'une bande étroite et continue les colonnettes groupées autour des piliers, sur un développement de plus de deux mètres. Des personnages de six à sept pouces de hauteur y sont si habilement fouillés en manière de feuillage, qu'on les confond d'abord avec les chapiteaux ordinaires; et ce n'est qu'avec la plus grande attention qu'on distingue toute l'histoire d'Adam, — celle de Caïn et des premiers hommes, — la construction de l'arche, les divers épisodes du déluge, — ceux de la vie d'Abraham, — de l'enfant prodigue — et une infinité de scènes de chasse, de courses de taureaux, d'occupations champêtres toutes modernes. Ces événements, et ces fantaisies, parfaitement dessinés, sont d'un relief complet et supérieurement détaché.

Puisque nous avons nommé le réfectoire, franchissons le seuil pour en visiter l'intérieur. Cette importante dépendance du cloître des chanoines n'est pas une simple salle à manger; c'est une véritable église gothique presque aussi grande que celle de Saint-Saturnin de Pampelune ou d'Ibos en Bigorre. Ses six travées d'une belle largeur reposent leurs nervures croisées sur d'énormes modillons représentant des sujets de chasse, oiseaux, loups, moutons, sangliers, biches, chiens et piqueurs. La statue de la Vierge seule est mêlée à ces scènes profanes que l'on a jugé à propos de couvrir de peintures comme celles du tympan de la porte du transept. L'éclairage de cette salle est formé, dans chaque travée, d'une haute fenêtre ogivale très-étroite, divisée en deux étages et partagée en deux lancettes trilobées par un meneau central. Mais le détail le plus intéressant est sans contredit la chaire de lecture; son caisson octogone s'appuie sur un homme du peuple accroupi, symbole évident des charges sociales imposées à la gent corvéable; il est orné de bas-reliefs qui représentent des sujets de chasses, une châtelaine à cheval et une dame se faisant coiffer par ses femmes d'atour.... une flèche très-hardie, découpée à jour et rappelant le clocher de Strasbourg, couronne le dais de cette chaire remarquable.

Le réfectoire communiquait avec la cuisine par un guichet carré orné de baguettes et par une porte ogivale très-basse dont le tympan offre des sujets un peu fantastiques se rapprochant de ceux de la Renaissance; la cuisine elle-même enfin prend des proportions d'une œuvre d'art tout à fait digne des autres parties de ce vaste établissement ecclésiastique et forme un vaste carré de six mètres de face. Parvenue à la hauteur de dix-huit pieds, cette chambre devient octogone et se termine en tuyau de cheminée central, tandis que chaque angle présente un autre tuyau d'échappement moins considérable. Rien de plus gracieux à l'extérieur que ce groupe de cinq cheminées ornées de pyramides, d'astérisques et percées de hautes ouvertures ogivales; on dirait la flèche d'une chapelle du xiv^e siècle entourée de quatre clochetons.

— Jusqu'ici cathédrale, cloître, réfectoire, cuisine, dépendances, tout nous a retenu dans le domaine merveilleux du style ogival des xiv^e et xv^e siècles; pourquoi faut-il que cet ensemble homogène ait été gâté par une façade gréco-romaine ajoutée au couchant de la cathédrale, à la fin du xviii^e siècle, par l'architecte Ventura Rodriguez?... Cette addition considérable, et qui ne manque pas d'ailleurs de grandeur, se compose d'un large péristyle à six colonnes de face, avec fronton semblable à celui de Notre-Dame-de-Lorette, et de deux grosses tours carrées. Ces tours deviennent octogones dans les deux derniers étages, et se terminent en coupole avec pilastres, grandes ouvertures plein cintre, corniches, lanternes, tous les détails, en un mot, qu'offrent sur de moindres proportions les églises principales du Guypuscoa. Il est juste d'ajouter que, si l'œuvre de Ventura jure avec le monument gothique qu'elle complète, elle forme cependant, prise en elle-même, une construction du plus beau style gréco-romain qu'il nous ait été donné de voir.

Mais ne soyons pas surpris de l'importance et des richesses architecturales de la cathédrale de Pampelune. Cet établissement diocésain fut, pendant bien des siècles, le sanctuaire religieux et politique du royaume tout entier. Pampelune n'avait jamais possédé de palais royal digne de loger ses souverains; c'était dans la salle précieuse du cloître que les rois étaient proclamés, et qu'ils échangeaient avec les membres des Cortès leur serment de fidélité et d'assistance; c'était dans le cloître et dans la cathédrale qu'ils étaient élevés sur le bouclier, portés sur les épaules des premiers gentilshommes, et présentés au peuple, qui faisait entendre les cris de : *Réal! réal! réal!* C'était dans le palais épiscopal, situé derrière la salle précieuse, que les princes et les monarques étaient logés pendant leur séjour dans la capitale; c'était dans le réfectoire enfin qu'ils étaient hébergés avec leur famille, leur suite et les premiers dignitaires du royaume. Faire la monographie de la cathédrale ce serait donc écrire l'histoire de la Navarre tout entière.

ÉGLISES DE LA RENAISSANCE.

Nous serons brefs dans l'analyse des productions d'un style qui n'a rien donné à la Navarre que l'on puisse comparer non-seulement à Santa-Maria de Saint-Sébastien, mais aux églises secondaires d'Irum, de Tolosa ou de Rentéria; les édifices que nous allons nommer, en effet, sont tous réduits à une seule nef.

— L'église de Caporosso n'est qu'un second exemplaire des monuments

de Verra et de Lessaca; celles de Valtierra et d'Aguedas, un peu plus développées, présentent un style gréco-romain analogue; la première possède un bénitier en agathe, orné de chérubins Renaissance, de quelque valeur.

— *Saint-Pierre de Tafalla* ne remonte qu'au *xv^e* siècle; aussi tous les arcs mêlent-ils leurs ogives surbaissées aux mascarons de l'époque moderne. Cette église touche même au *xv^e* siècle par sa porte du sud, garnie d'une foule de colonnettes et de filets toriques. — *Sancta-Maria* dans la même ville, plus grande, mais presque aussi incomplète que San-Francisco de Tolosa, appartient tout entière au plein cintre et aux autres formes gréco-romaines du *xvii^e* siècle; cependant son parvis possède une croix de pierre du *xiv^e* siècle de la plus irréprochable élégance et de l'ornementation la plus variée. On remarque aussi contre les murs du midi le tombeau abandonné de *los Corbaranes*, dont le couvercle présente une grande croix avec un corbeau monté sur un mouton. Le même style gréco-romain se retrouve dans l'église San-Francisco de Tudela et dans celle de Billalba, etc... Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, aucune de ces œuvres ne peut être comparée aux monuments religieux du Gypuscoa.

PONTS, CHATEAUX ET PALAIS.

Nous commencerons le chapitre des constructions civiles par quelques mots de description consacrés aux ponts anciens, de Tudela et de Sangüessa. Le premier n'offre qu'une réunion de dix-sept arches basses et inégales, où le plein cintre alterne avec l'ogive de toutes les formes, et dans lequel les réparations innombrables et disparates rendent bien difficile la fixation des époques de ses diverses constructions. Il est évident toutefois que les ogives remontent à l'ère gothique, que les pleins cintres appartiennent à la Renaissance, sauf une ou deux qui pourraient bien dater de l'époque romaine ou moresque, car les annales de Tudela établissent que le pont existait sous les Romains. Quoi qu'il en soit, les particularités les plus intéressantes de cet ouvrage sont l'existence de deux moulins, aujourd'hui sans meules, construits sur la sixième et sur la quinzième culée, et l'élévation du parapet d'amont, formé d'un mur de défense percé de meurtrières continues. Tudela fut autrefois si fière de la possession d'une œuvre d'art si utile et si rare au moyen âge, qu'elle prit pour armes un pont d'or surmonté de trois tours en champ d'azur, avec les chaînes de Navarre pour orle.

— Le pont de Sangüessa, bien moins considérable, puisqu'il est réduit à sept arches, présente cependant, grâce aux vastes proportions de celle du centre et à l'élévation en dos d'âne du tablier, un aspect plus monumental. Si ses arches ogivales appartiennent au *xiii^e* ou au *xv^e* siècle, quelques pleins cintres semblent remonter aux Romains, par leurs arcs latéraux relevés et par leurs belles douves de pierres ajustées sans ciment. La première culée du couchant conserve, sur une énorme pierre, l'inscription votive suivante, évidemment détachée d'un autel votif romain :

CORNELIA
SIBI ET CORNEL
CORNELIO CER.....
..... IBE.

— En arrivant près de Valtierra, sur la plaine de l'Ebre, on aperçoit aux portes du village une tour dont il est assez intéressant d'étudier les combinaisons. Les quatre façades, de 8 mètres d'étendue à peu près, sont posées sur des fondements en belle pierre de grand appareil; mais tout le reste est construit en simple pisé et relié, sur toute la hauteur des angles par des murs en moellons et en mortier, qui pénètrent en forme de dent de loup dans l'intérieur des parois, les maintiennent et les consolident. Cette tour, percée d'une porte quadrilatérale au rez-de-chaussée et d'une fenêtre semblable dans le haut, était divisée en deux étages par des planchers dont on distingue encore les points d'appui. L'annaliste *Yandias y Miranda* rapporte qu'il en existait une seconde au-dessus de Tudela connue sous le nom de *Montréal*, et destinée à faire des signaux. Il ajoute que de semblables ouvrages sillonnaient les vallées de la Navarre.... Nous voilà donc en possession du système des atalayas du bassin de l'Ebre. Or, il est incontestable que ces tours de terre datent de l'époque où la brique n'était pas encore employée dans la plaine de Tudela, preuve incontestable de leur fondation antérieurement au *xiii^e* siècle.

— Ce n'est pas la seule construction de cette espèce que nous offre cette contrée : le *bourg de Murillo* (petit mur), situé au levant de Valtierra, est entouré en partie d'un rempart de terre, ou parapet informe de 3 mètres de hauteur, qui rappelle ceux des *camps romains* ou des *Turours dous Mourous*. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la plupart des villages de France étaient protégés par des enceintes tout aussi grossières : quelques-unes existent encore.

— En approchant de Tudela enfin nous rencontrons deux bâtiments carrés, ayant la forme des marabouts arabes, et composés d'un premier étage recouvert d'un dôme arrondi en doucine. Le premier de ces bâtiments est un bureau de distribution d'eaux d'irrigation, le second une bergerie.

Si l'on veut bien se reporter au commencement du *xiii^e* siècle, époque où les Mores n'avaient pas encore été chassés de Tudela, on peut se représenter la plaine de l'Ebre couverte de villages formés de maisons et de granges construites en pisé sur le plan du bureau d'irrigation et de la bergerie précédents, entourés de remparts de terre construits sur le modèle de celui de *Murillo*, et éclairés enfin, de distance en distance, par des tours à signaux conformes à celles de Valtierra.

— La tour de *Atto de Urada*, située à quelque distance à l'est de Caporosso, est une espèce de donjon plus important que celui de Valtierra, et son aspect imposant et rougeâtre rappelle assez celui de *Montaner*. Mais c'est dans les ruines du château de *Tièbes* surtout, entre Noain et Pampelune, que nous retrouvons l'image du principal manoir du Béarn. L'ancien boulevard de la monarchie navarraise s'élève sur une côte dénudée; et malgré la démolition qu'il eut à subir de la part du duc d'Alba sous Fernand le Catholique, on est encore frappé de l'importance de ses ruines. Les remparts sont construits en brique; mais tours, donjon, créneaux, machicoulis, tout ce qui pouvait servir à constater le caractère et l'origine de la forteresse ont complètement disparu au milieu des débris. La déplorable destruction exécutée par le duc d'Albe s'est également appesantie sur tous les points de la Navarre, et cet ancien royaume ne peut pas montrer, comme les provinces françaises, ces imposants châteaux féodaux dont elle fut couverte du *xii^e* au *xiv^e* siècle.

— Le château de *Montréal*, entre Pampelune et Sangüessa, montre à

peine quelques substructions au sommet de la petite montagne qu'il couronnait, et du haut de laquelle il commandait la vallée, comme Lourdes fermait celle du Gave. Mais Montréal, centre de la puissance des Templiers dans le royaume de Navarre, a été traité comme *Rocaforte*, près de Sangüessa, qui, dans une situation tout aussi favorable, n'a conservé qu'un pan de mur et l'angle d'une tour carrée.

— Le *bourg d'Élio* seul nous offre un donjon qui rappelle celui de Coaraze; ses quatre façades n'ont d'autre ouverture qu'une fenêtre d'accès au nord, placée à cinq mètres du sol; ses murs, construits en bel appareil, se terminent en machicoulis continus. Cette gentilhommière, dont les bâtiments d'habitation n'existent plus, était placée sur une colline formant promontoire; le bourg s'étendait à la pointe du coteau, et la tour servait à le protéger sur le point accessible.

— Sangüessa possède encore un vieux *palais des rois de Navarre*, formé d'un bâtiment quadrilatéral allongé, hérissé de deux tours carrées couronnées de créneaux posés sur des corniches un peu gréco-romaines. Les portes, les fenêtres à linteaux droits établis sur consoles, une ouverture à arc Tudor dans la tour du nord-ouest, tendent à faire remonter ce bâtiment au commencement du *xv^e* siècle. Les Sangüessiens montrent avec orgueil leurs armes sculptées sur la porte principale; l'écu parti porte à droite les 4 pals d'Aragon; à gauche une tour, et pour orle les armes de Navarre. Ils ne manquent pas de faire observer que Louis le Hutin les compléta par la devise : *La que nunca fallo* : la ville qui n'est jamais en défaut.

— Ainsi, dès qu'on a quitté le pays basque et qu'on entre dans la Navarre, on retrouve, malgré le démantèlement général des châteaux forts sous Fernand, tout ce qui constitue le système féodal des Pyrénées françaises. Si les bourgs n'ont plus leurs fortifications, la plupart ont conservé la tour carrée de leur église, qui réunissait la destination de donjon communal à celle de clocher... Nous avons déjà remarqué cette particularité dans les provinces françaises, mais comme une simple exception; du côté de l'Espagne, elle devient une règle générale, et l'on peut dire que tous les villages dont les églises sont antérieures à la Renaissance, possèdent des clochers de ce caractère, notamment Caporosso, Montréal, Salinas, Sororem, Varios Planos, Quatroventos, Noain, Olague, Arre, etc...

L'architecture féodale antérieure au *xiv^e* siècle se trouve donc condamnée au silence; mais celle du *xv^e* siècle, en revanche, prend un développement tout royal dont le nord des Pyrénées ne nous a pas offert le moindre aperçu. Deux palais royaux résument les productions et le goût de cette époque, celui d'Olite et celui de Tafalla. Nous allons les examiner.

Le premier édifice, vaste, hérissé de tours formidables, et encore majestueux malgré son état d'abandon, fut construit par Charles le Noble. Il rappelle le palais des papes d'Avignon, et dans quelques parties le castillet de Perpignan. Nous n'essaierons pas de décrire la grande tour carrée, sous la porte basse de laquelle on devait passer pour communiquer avec le boulevard extérieur, ni la tour voisine couverte en terrasse avec machicoulis à dents de loup. Nous nous contenterons même de jeter un regard sur les remparts flanqués de tourelles en encorbellement du côté de la ville et surplombés de tours carrées sur la façade extérieure. Bornons-nous à faire remarquer, au milieu de cet ensemble décousu, mais grandiose et admirablement bâti, des parapets dentelés de créneaux, des machicoulis

à plein-cintre ou à trèfle, des fenêtres trilobées, quelques croisées d'assez grand modèle, et les armes de Navarre incrustées sur la porte principale: elles ont en 1 et en 4 les chaînes complètes, en 2 et en 3 cinq fleurs de lys.

Rien de plus imposant que ce dernier effort de l'architecture gothique, s'élevant à sa plus grande beauté militaire avant de disparaître sous l'influence de la poudre à canon, qui devait la réduire aux tours rondes de François I^{er}, et plus tard enfin aux bastions à la Vauban.

Cependant ce palais-forteresse ne pouvait répondre complètement aux progrès des mœurs et du luxe du *xvi^e* siècle; les admirables *jardins de Tafalla* lui servirent de complément. L'ancien palais royal, auquel ils furent ajoutés par Charles le Noble en 1416, n'était qu'une réunion de bâtiments lourds, monotones, dans lesquels on n'a plus à remarquer que trois délicieuses fenêtres à arc Tudor surmontées d'arcatures, de fleurons et de trilobes en application. Deux jardins, d'inégale étendue, s'étendent au nord de ce bâtiment, et sont l'un et l'autre entourés de véritables remparts, hérissés de tours carrées, couronnées de créneaux et percées de meurtrières. Dans le premier jardin, ces tours, ouvertes sur toute leur hauteur vers le jardin, sont voûtées au rez-de-chaussée, et forment autant de pavillons de repos. Ils sont ornés de dessins en briques vernies et munis de bancs de pierre continus, au centre desquels s'élève le siège royal, sculpté dans le dessin du pliant du roi Dagobert.

Une fontaine versait autrefois ses eaux par un pilier surmonté de pyramidelles fleuries. Ce pilier est réuni au rempart, qui servait d'aqueduc, par un arc ogival garni de lobes et de meneaux rayonnants à l'intrados; un élégant belvédère ou tourelle d'escalier, ouvert à quatre arcades ogivales, servait à promener les regards dans le jardin, et à monter au premier étage d'un bâtiment bas et carré entouré de machicoulis, et communiquant aux deux parcs par-dessus la rue qui les sépare. Quant au second jardin, le plus considérable des deux, il est entouré de tours entièrement semblables, moins les pavillons de repos, et n'a d'autre particularité qu'une espèce de *salon d'Apollon*, découvert comme ceux de Monceau et de Versailles; mais de style complètement différent, puisqu'il n'offre que des arcades ogivales du *xv^e* siècle et des piliers surmontés de pinacles et de pyramides...

Tafalla nous permet donc de suivre les efforts tentés par la civilisation du *xv^e* siècle pour rompre l'enveloppe des fortifications étroites et sombres du moyen âge, dans lesquelles le luxe, le confort et les beaux arts ne pouvaient plus prendre leur essor.

Mais, au milieu de cette noble tentative, la dynastie navarraise tomba sous les armes de Fernand le Catholique... Aussitôt les palais de plaisance furent abandonnés et les châteaux forts entièrement détruits.

— Le vieux *castel de Pampelune* lui-même, celui que les rois n'avaient jamais daigné habiter, fut dès ce moment transformé en caserne, et sa façade sans style est aujourd'hui timbrée du vaste écusson des armes de Charles-Quint... Les complications héraldiques dont nous avons parlé à l'article des provinces basques ont atteint ici leur dernière expression. L'écu des rois de Castille, déjà fort enrichi sous don Philippe et Juana en 1504, reçut de nouvelles pièces sous Ferdinand et Isabelle en 1474, et devint enfin sous Charles-Quint, en 1516, ce que nous le voyons sur le château de Pampelune, une macédoine formée des lions de Léon, des tours de Castille, des chaînes complètes de Navarre, des quatre pals d'Aragon,

des trois fleurs de lys de France, des aigles impériales unies aux quatre pals d'Aragon, de la grenade de Grenade, du collier de la Toison-d'Or et des aigles impériales... Que nous sommes loin de la simplicité des premières armes du Sobrarbe : *une croix sur un chêne* ; de celles de Sancho Abarca : *une paire d'abarcas* ou bottines de peau ; même de celles de Sanche le Fort : *un écu chargé des chaînes rompues à Tolosa*... Mais aussi la Navarre n'est plus qu'une province des Espagnes, et l'écu royal, symbole de la fédération, de la réunion de tous les royaumes primitifs, consacre un quartier à chacun des titres suivants : roi de Castille, de Valence, de Grenade, de Majorque, de Léon, d'Aragon et de Navarre ; comte de Barcelone, duc de Cantabrie, seigneur d'Alava, de Guypuscoa et de Biscaye, empereur d'Allemagne, etc., etc....

Nous avons fait remarquer précédemment qu'à la suite de la révolution politique et artistique du xvi^e siècle, l'aristocratie française abandonna ses châteaux forts, ses montagnes, pour construire des habitations luxueuses dans les vallées plus agréables, sur des collines d'un accès moins difficile. Ce changement s'étendit dans les provinces espagnoles, et ce fut le règne de Fernand le Catholique qui le fit éclater. Les gentilshommes, chassés de leurs châteaux-forts démantelés ; rattachés à la politique des rois castillans par les bienfaits du souverain, s'empressèrent de faire bâtir des palais dans toutes les villes. Nous allons citer les principaux modèles du genre. Le palais des ducs de Grenade à Sanguessa, bâtiment abandonné et sans toiture, offre encore sur sa façade les quatre plus magnifiques croisées du xvi^e siècle que l'architecture gothique ait données à l'Espagne. Ces ouvertures ogivales, dont deux à double baie et deux à simple astérique, sont surmontées d'encadrements rectangulaires, dans lesquels l'artiste a réuni les plus riches et les plus gracieuses découpures gothiques dans le style de celles du palais de Tafalla.

— Le palais de valle Santoro, dans la même ville, couronne sa lourde façade gréco-romaine du xvii^e siècle par une haute avance de toiture de deux mètres, ornée des plus belles boiseries Renaissance qu'un monument civil nous ait offertes ; les lions, les aigles, les taureaux, les chevaux, les satyres de grandeur naturelle, exécutés en relief plat ou en relief complet, y sont mêlés aux trophées et aux allégories.

— Un second palais des ducs de Grenade, à Tafalla, offre une magnifique construction en pierre de grand appareil, rappelant par son imposante simplicité celui de Jeanne la Folle à Fontarabie, mais avec une incontestable supériorité d'exécution et de sculptures. Les grandes fenêtres sont ornées de colonnettes, de voussures et de riches accoudoirs garnis de gros câbles à nœuds coulants. Une galerie formant attique réunit les deux pavillons carrés des angles.

— Pampelune possède également quelques habitations particulières assez considérables ; nous ne citerons cependant que le palais des Guandulain et celui des Armendaritz ; encore la richesse et les complications gréco-romaines de ce dernier sont-elles complètement gâtées par le mauvais goût et la lourdeur.

— En se rattachant à la politique de la Castille, la noblesse navarraise répudia la simplicité de ses premières pièces héraldiques, et introduisit dans ses armes la complication espagnole qui nous a frappés dans les écussons basques ; mais ici l'influence espagnole fut plus générale, plus profonde ; car les pièces d'origine vasconne, la vache, le loup, l'ours, le xava-

ils, se trouvent complètement sacrifiés aux pièces aristocratiques de convention, telles que : la tour, le lion, l'aigle, le cheval, les pals, la bande, le dextochère, les cœurs, le soleil, le casque, etc.

Nous pouvons donc résumer ainsi notre étude archéologique sur la Navarre : les Romains, très-incomplètement établis dans le pays des Vascons et des Cantabres, ne paraissent y avoir fait d'autres constructions importantes que celles des ponts de Tudela et de Sanguessa, et n'oublions pas de faire remarquer que ces deux villes étaient situées sur les frontières de l'Aragon, partie de la Taraconnaise où leur domination était assez bien organisée.

Les Mores, établis dans la plaine de l'Ebre, n'y laissent aucun monument qui soit parvenu jusqu'à nos jours. Expulsés au commencement du xii^e siècle, ils n'avaient pas eu le temps d'y fonder ces alcázars et ces mosquées qu'ils élevèrent plus tard dans les provinces du Sud où ils avaient répandu toutes les richesses d'une civilisation avancée. La plaine de Tudela et de Valtierra ne présentait donc de leur temps que des constructions grossières, semblables aux maisons arabes d'Algérie, des villages entourés de parapets de terre et des tours à signaux en pisé.

Du côté des chrétiens, l'architecture romane des x^e et xi^e siècles, arrêtée dans ses élans par la présence des Mores, et par la guerre incessante que se faisaient les deux races, ne produit que des œuvres très-secondaires ; mais au xii^e siècle, les Navarrais célèbrent l'expulsion des musulmans par la fondation de basiliques remarquables, parmi lesquelles il faut distinguer celles de Sanguessa et de Tudela.

L'effort architectural est loin de se ralentir pendant l'époque ogivale, et Pampelune notamment nous offre l'ensemble de monuments religieux le plus complet et le plus admirable des provinces pyrénéennes.

L'architecture civile et militaire, partageant la même hardiesse entreprenante, produit, grâce à la richesse et à la prospérité du royaume sous ses derniers monarques, les magnifiques châteaux d'Olite et de Tafalla. Mais Fernand subjugué la Navarre, et pour lui ravir tout moyen de résistance, il fait détruire les châteaux et les forteresses de la féodalité. La noblesse, soumise par la force ou gagnée par les bienfaits, transporte ses habitations dans les villes, emploie ses richesses à faire élever des palais, et consacre sa soumission en répudiant la simplicité de ses armes primitives, pour adopter des complications héraldiques dont l'écu royal lui donnait l'exemple.

NOTA. — En terminant ce travail archéologique sur la Navarre, nous devons corriger une erreur à laquelle nous avons été conduits par le *Dictionnaire historique de Madoz*, qui fait remonter la fondation de la cathédrale de Pampelune à 1127. Nous venons de donner, en décrivant cet édifice, toutes les explications et toutes les preuves qui doivent redresser les indications erronées de l'auteur espagnol ; et tout en continuant à penser que le gothique nous est arrivé par l'Espagne moresque, nous devons faire observer que ce style ne s'est propagé dans la Péninsule que bien peu d'années avant de se répandre dans le nord de la France, contrairement à l'opinion que nous avons émise aux pages 245 et 246 du tome III. Les révolutions artistiques marchaient assez rapidement au moyen âge ; les grandes écoles étendaient presque à la fois leurs innovations (quant aux grands édifices du moins) dans toutes les parties de l'Europe.

CONSIDÉRATIONS SUR LA PREMIÈRE INVASION MORE.

Nous allons revenir près de Noain, au sud de Pampelune, attirés par le nom caractéristique du village de *More*, qui nous offrira l'occasion de discuter un point d'histoire assez intéressant et resté, croyons-nous, fort obscur.

En traitant, dans le second volume de cet ouvrage, l'histoire de l'invasion musulmane au VIII^e siècle, nous avons, à dessein, donné le nom de *Mores* aux premiers conquérants dirigés par Tarik et Mouza, contrairement aux historiens modernes qui tiennent à les désigner sous celui d'Arabes, et à réserver le mot *More* pour les envahisseurs du XI^e siècle. Nous allons établir que notre désignation est la plus conforme à la vérité historique.

Commençons par rappeler les faits les plus incontestables. Les premiers Arabes étaient venus de l'Arabie par l'Égypte et par les côtes septentrionales de l'Afrique. Peu d'années après qu'ils eurent conquis les trois Mauritanies comprises entre Tunis et Fez, ils franchirent le détroit et envahirent l'Espagne.

Les seconds, issus de la tribu de Lamthounah, se disaient également originaires de l'Arabie Heureuse. Obligés de fuir leur patrie, ils s'établirent dans les déserts de l'Afrique occidentale, du côté de la Sénégambie, et ce fut là qu'un imman de Fez vint leur révéler la foi de Mahomet dans le XI^e siècle, et leur donner le nom d'Almorabites (Al-morabelhyn, le voué à Dieu). A la suite de cette conversion, il les conduisit en conquérants vers la Mauritanie; mais la mort le surprit avant d'avoir achevé son entreprise, et il transmit à son successeur Youzef-ben-Taschfyn la mission de les installer dans les États barbaresques, entre l'Atlas et la Méditerranée.

Ainsi, la différence notable qui caractérise cette double invasion, c'est que les premiers Arabes arrivaient par l'Orient, et que les seconds marchaient en sens contraire. Mais, en définitive, la race de ces deux peuples était la même; ils étaient mahométans, et ils fixaient leur établissement sur le même sol, la *Mauritanie*; double circonstance qui ne pouvait manquer d'exercer une influence considérable sur l'opinion que les chrétiens se formaient à leur égard. D'abord la côte d'Afrique, très-connue des Espagnols et de laquelle ces conquérants s'élançaient vers Gibraltar, fut considérée comme leur patrie véritable; on dédaigna de se préoccuper de leur berceau, et les Arabes ne furent dès leur débarquement que des *Maures*, c'est-à-dire des hommes de la Mauritanie, ou des *Sarrasins*, c'est-à-dire des nomades arrivant de l'Orient (Scharakyyn, Orientaux).

Un autre motif concourait à amoindrir singulièrement la valeur du mot arabe pour faire adopter les autres dénominations; c'est que dans les deux invasions, les Arabes de Mouza comme les Arabes de Youzef-ben-Taschfyn ne formaient qu'une imperceptible minorité, au milieu des populations maures, berbères et africaines qui suivaient leur drapeau. Leurs succès prodigieux en Afrique avaient été une propagande religieuse plutôt qu'une conquête violente et armée; nous n'en voudrions pour preuve que la rapidité avec laquelle les populations de la Mauritanie adoptèrent la foi de Mahomet que leur apportaient ces étrangers, et la facilité avec laquelle

l'imman de Fez rattacha les Arabes de la tribu de Lamthounah à la même croyance. Veut-on connaître la puissance peu mystérieuse qui poussait les Mauritanians vers la loi musulmane? c'était la haine qu'ils nourrissaient contre les Goths, leurs oppresseurs.

Cette soumission d'une population nombreuse à un peuple plus énergique, plus jeune, plus enthousiaste, mais par le nombre bien plus faible, n'est-elle pas d'ailleurs la loi qui préside à toutes les invasions? Quels rapports y avait-il entre l'armée d'Alexandre et les peuples asiatiques qu'elle vainquit; entre les soldats de César et les tribus gauloises et celtiques qu'ils subjuguèrent?

Tout concourt donc à expliquer le petit nombre d'Arabes qui se trouvait mêlé aux populations maures, au moment où elles envahirent l'Espagne à la voix de Tarik et de Mouza. L'Arabe ne fut ici que le prophète, le chef enthousiaste, le *donneur d'ordres*; il désigna les côtes de l'Espagne à la vengeance et à l'ardeur des Maures; les belliqueuses tribus de l'Atlas s'élançèrent aussitôt vers l'empire des Goths pour prendre la revanche de la domination que ces chrétiens avaient exercée sur l'Afrique, et la Péninsule fut envahie par une nuée de musulmans récemment circonclis.

Quoi qu'il en soit, l'expédition de Tarik et de Mouza ne fut pas considérée comme une invasion arabe, mais comme une invasion maure; et l'auteur contemporain de ce grand désastre, celui qui a tracé son récit sous l'inspiration la plus immédiate de la réalité, l'évêque de Séville, Isidore de Béja, ne donna aux vainqueurs des Goths que le nom de Maures, très-rarement celui de Sarrasins ou d'Ismaélites, et presque jamais celui d'Arabes : « Julianus vero et duo filii Vintizæ, qui erant in præsidio *Maurorum*. » — (Collection de la *Hispania illustrata*, t. IV, p. 70.)

» Post hæc *Mauri*, viribus Gothicis non obstantibus, totam Hispaniam » fere atque provinciam Burdigalam et Pictaviam ferro, flamma, fama attritas suo dominio manciparunt. (p. 70.)

» Ad quam Pelagius regis Roderici Spataris qui fugiens oppressionem » *Maurorum* in locis vagabatur incertis... (71.)

» Anno igitur regni ejus quarto ab expugnatione *Maurorum*, quiescere » non sustinens, aggregatis exercitibus ultra Emeritensem urbem hostiliter » profectus est (p. 81).... Præsidia *Maurus* rogans (p. 81), etc., etc. »

Ce n'est pas qu'Isidore ignorât la présence de quelques Arabes dans les rangs des envahisseurs; car il ne manque pas de faire ressortir les actes d'hostilité auxquels les deux nations ne tardèrent pas à se livrer par jalousie de race.

Unus ex Maurorum nomine Munuz, dit-il en parlant de Munuza, dont il raconte la révolte contre la domination arabe dans la haute Cerdagne. Ajoutons qu'après lui tous les auteurs espagnols, Sébastien de Salamanque, la chronique Abeldense et les autres ne firent guère que répéter ses récits, et ils conservèrent toujours le nom de Maures aux Musulmans. Aussi Curita, le savant annaliste aragonais, a-t-il dit très-judicieusement : *Los Moros que se llamaron deste nombre por la provincia mauritania por donde entraron*. Tous les historiens de France et d'Espagne suivirent cette opinion, et Voltaire a pu dire avec raison : *Les Arabes, qu'on appela Maures*.

Le bénédictin dom Vaissette, qui pénétra dans les titres et les chroniques les plus authentiques du Languedoc et de la Catalogne, résume en quelques mots les rapports des Arabes avec les habitants de la Mauritanie.

Les Arabes ayant pénétré en Afrique, l'an 647, sous le calife Othman; dit-il, en conquérant une grande partie sur les Romains ou sur les *Maures*. La plupart de ces derniers embrassèrent la secte de leurs vainqueurs, et passèrent ensuite avec eux d'Afrique en Espagne, ce qui fait que nos historiens appellent indifféremment ces infidèles *Maures*, *Sarrasins* ou *Arabes*. La plus grande partie de ceux qui abordèrent les côtes d'Espagne étaient effectivement *Maures de naissance*. On les nomma aussi Agaréniens, Agareni ou Ismaélites, parce que les Arabes prétendent descendre d'Ismaël, fils d'Agar (tome II, p. 57, édition du Mège).

Il faut faire observer néanmoins que les chroniqueurs français contemporains des invasions de Zama et d'Abdérâme, tels que le continuateur de Frédégaire, la chronique de Moissac, la chronique anonyme Fontanellensis, celle d'Ado, archevêque de Vienne, celle de Meitz, se servent presque exclusivement du mot *Sarrasins*, *Saraceni* : ceux de *Maures* et d'*Arabes* sont très-rarement employés dans leurs écrits; mais cette particularité est d'une explication facile. Ces auteurs, plus éloignés du théâtre de la guerre, ne voyant les soldats de l'islam qu'à travers le voile des traditions et des récits de quelques fugitifs, choisissaient, pour exprimer leurs notions vagues et incertaines, le mot le plus vague qu'on employât à désigner ces conquérants inconnus : *Saraceni*, *Sarrasins* (*hommes de l'Orient*).

Toutefois, malgré cette préférence des annalistes pour le mot *Sarrasin*, des témoignages incontestables prouvent que le mot *More* fut la dénomination la plus populaire et la plus usuelle sous laquelle les Musulmans d'Abdérâme et de Zama furent connus, même chez les peuples gallo-romains; nous en trouverons la preuve dans un grand nombre de désignations géographiques des vallées septentrionales des Pyrénées. S'il s'agissait de noms de lieux conservés dans le centre ou dans le sud de l'Espagne, on pourrait nous objecter, comme il est permis de le faire à l'égard de la phrase de Voltaire, que les historiens postérieurs à l'invasion almoravide du ⁱⁱ siècle ont été frappés de cette conquête plus exclusivement maure, au point d'oublier jusqu'aux noms des peuples qui les avaient précédés, et que les derniers Almoravides ont effacé les traces laissées par leurs prédécesseurs; mais les Almoravides ne se présentèrent jamais au nord des Pyrénées; l'invasion arabe fut entièrement close de ce côté des montagnes à dater de la fin du ^{ix} siècle. Les souvenirs que nous y trouvons encore sont donc bien réellement ceux des compagnons d'Abdérâme et de Zama. Or quelles traces ont-ils laissées sur les châteaux, sur les collines, sur les champs de bataille témoins de leurs combats contre les indigènes?... Nous rencontrons à tout instant le nom de *More*, *Maure*, *Mererou*; celui de *Sarrasin* bien rarement; celui d'*Arabe* jamais. Nous avons vu dans le Béarn plusieurs collines retranchées porter le nom de *Turous-dous-Mourous*; on trouve dans cette vicomté le nom de Montmour (mont des Mores). Dans le Bigorre, près de Saint-Pé, sur le Gave, d'anciennes ruines ont reçu celui de Castelmaury. Entre Ausun et Adé, sur la route de Lourdes, s'étend la *Lane Mourine* (lande des Mores) dans un lieu où la tradition veut qu'une bande échappée au désastre de Poitiers ait été écrasée par les Bigorrans. La vallée de l'Adour conserve également quelques *Turous-dous-Mourous*. La Gascogne renferme les châteaux de Roquemorel, de Roquemaure, de Castelmaure, le dernier sur un plateau où les Arabes d'Abdérâme eurent une affaire sérieuse avec les Gascons d'Eudon. — Le département de la Haute-Garonne possède près de l'Ile-en-Dodon le bourg

de Puymaurin (montagne des Maures). Nous avons déjà cité une tour à signaux, du même nom dans le canton de Saint-Béat. La Catalogne enfin offre sur le Lobregat, près de Besalu, le bourg d'Almor (Al-Mor, le Maure).

Nous ne demanderons pas un plus grand nombre de citations à la géographie; nous ne parlerons même pas du *mil mourou* (blé sarrasin) cultivé dans les Pyrénées françaises, et bien évidemment importé par les Musulmans. On serait en droit de nous dire qu'il a pu être introduit dans les Pyrénées à une époque plus récente, lorsque les Mores étaient les possesseurs officiels du sud de la Péninsule; nous nous contenterons d'ajouter que les populations pyrénéennes ont complètement oublié le nom *Arabe*, s'il est vrai qu'elles l'aient connu jamais, pour ne se rappeler que celui de *Mourou*. Ce mot est passé dans la langue comme synonyme de nègre, de basané, et continue à exprimer le mépris et l'horreur.

Il ne faut pas oublier une considération que nous avons eu le soin de faire ressortir en parlant de la révolte de Munza (t. II).

C'est que le caractère maure de la première invasion, et la faiblesse de l'élément arabe qui y concourut, se manifestèrent principalement dans les Pyrénées; les Africains de l'Atlas y établirent leur domination sur une grande échelle, et leur chef berbère, Munuz (*unus ex Maurorum*, comme dit Isidore), y prit un tel empire qu'il traita de puissance à puissance avec Eudon, le duc d'Aquitaine; il épousa sa fille, et se mit en révolte contre les Andalous... Il est donc évident que l'invasion, qui reçut le nom d'invasion maure pour l'Espagne tout entière, mérita plus particulièrement cette dénomination dans le nord de la Péninsule et dans les Pyrénées.

Ce fut dans cette situation des opinions historiques que Conde vint, dans ces derniers temps, supprimer la première invasion *maure* au profit de celle des *Arabes*. Or, Conde fut le premier historien qui se pénétra de la lecture des auteurs musulmans, et il était assez naturel qu'il trouvât dans leurs écrits le mot *Maure* remplacé par celui d'*Arabe*, comme nous trouvons celui de *Francs* mis à la place de ceux de *Gaulois* et de *Goths* dans les anciennes chroniques de Grégoire de Tours et de Frédégaire. On était alors à une époque où le peuple conquérant, quelque peu nombreux qu'il fût d'ailleurs et quelque précaire qu'eût été son autorité dans la plus grande partie du territoire, effaçait entièrement l'existence des peuples soumis ou des peuples alliés. Sous le règne de nos anciens historiens, on ne voyait, à dater de l'entrée de Clovis dans les Gaules, que des *Franks* depuis le Rhin jusqu'à la Garonne. En appliquant les mêmes principes exclusifs et étroits à l'Espagne, on voudrait, depuis Conde, que l'arrivée de quelques Arabes dans la Mauritanie eût suffi pour absorber et faire disparaître la population maure, et que de Tunis à Fez il ne fût resté que des enfants du Prophète.

Il faut se garantir contre ces prétentions exagérées, et il est temps d'appliquer aux Arabes l'acte de justice que les Thierry, les Fauriel, les Châteaubriand ont appliqué aux *Franks*... Réduisons l'importance des compagnons de Tarik et de Mouza à sa juste valeur; reconnaissons que les Arabes, loin de former la masse de l'armée d'expédition et d'occupation, se contentaient de pousser, comme chefs, des nuées de Mores vers l'Espagne, et donnons, dès l'origine, à cette colossale entreprise musulmane le nom d'invasion maure, ou plutôt *more*, en suivant l'orthographe des auteurs espagnols.

POÉSIES DIVERSES COMPOSÉES SUR LA MORT D'HENRI IV.

En racontant la mort du dernier roi de Navarre, nous avons parlé du nombre prodigieux de pièces de vers que cet événement douloureux sut inspirer aux poètes de l'Europe entière; toutes les langues payèrent leur contingent.

Cantoclarus, Hospitalius, Saint-Paschasius, Dupeyratius, Aiselius, Sammarthanus, Prevost, Dorat, Monarcus, Gorgenetius, Boronius Dempsterus, Chamflour, de Bryenne, Barboneus, Curtius, Ligerius, Stephanus, Sanguin, Maurelius, Critonil, Gordonius, Meninus, Auranus, Tournet, Valla, Bonafonius, Durusolaus, Aitonius, Marcilius, firent des pièces de vers latin.

Robert Étienne et quelques autres composèrent des stances grecques; don Fausto Zaunessi et Agnelli de Mantoue, des vers italiens; Figuero, des doléances espagnoles; Francis Hubi, un lamentable discours en anglais, etc.

Quant à la langue française, voici les fragments qui nous ont paru les plus propres à caractériser la douleur, la surprise causée par ce grand crime et à faire connaître les exagérations de la littérature de la Renaissance.

Stances de M^{lle} Anne de Rohan :

Quoy ! faut-il que Henri, ce redouté monarque,
Ce dompteur des humains, soit dompté par la Parque,
Que l'œil qui voit sa gloire, ores voye sa fin,
Que le nostre pour lui incessamment dégoute !
E que si peu de terre enferme dans son sein
Celuy qui méritoit de la posséder toute !

Quoi faut-il qu'à jamais nos joies soient éteintes ?
Que nos chants et nos riz soient convertis en plaintes ?
Qu'au lieu de notre roy, le deuil règne en ces lieux....
Que la douleur nous poigne, et le regret nous serre ;
Que sans espoir nos pleurs descendent sur la terre.

Il le faut, on le doit, et que pouvons nous rendre
Que des pleurs assidus à cette auguste cendre ?
Arrosions à jamais son triste marbre blanc.
Non, non, plutôt quittons ces inutiles armes.
Mais puisqu'il fut pour nous prodigue de son sang,
Serions nous bien pour lui avarés de nos larmes.

Celles de Habert se terminent par cette strophe :

Pour tombeau de ce roy la France est trop petite,
L'Europe, bien que grande, assez loing ne s'étend,
Il faut que son renom, qui jusqu'au ciel s'entend,
Le tour de son tombeau au Ciel mesme limite,

On remarque dans celles de Bouteroue :

Grand roy dont la valeur n'eut jamais de seconde,
Les siècles à venir en seront esbahis,
Qui seul méritait mieux de régir tout le monde,
Que tous les autres roys de régir leur pays !..
O vertu, qui n'es rien qu'une ombre et qu'une idée,
Que vains sont les discours dont tu nous entretiens,
Puisque par le hasard nous te voyons guidée,
Hasard qui te surmonte et triomphe des tiens !

L'aumônier Dupeyrat écrivit les suivantes :

Dessus l'oinct du Seigneur oser mettre la main,
C'est estre un lestrigon, un cannibale, un more,
Exécration hérésie, et qui d'un coup dévore
La paix et le repos de tout le genre humain.
Ce tigre, mais plutôt ce monstre au front d'airain
N'estoit point ny François, ny du viel sang encore
Des valeureux Gaulois; car l'un et l'autre adore
Comme image de Dieu son prince souverain.
C'étoit un rejeton de ces Goths trinitaires,
De leurs princes jadis assassins ordinaires,
Que Clovis d'Angoulesme et de France a chassé;
Qui cuidant s'en vanger par un glaive homicide,
Du plus grand successeur que Clovis ait laissé,
Et de l'honneur des roys s'est rendu parricide.

L'épithaphe de Désanon, l'un des cent gentilhommes de la maison du roy, a bien aussi sa singularité.

La France meurt vivante en l'amour de son roy,
En la mort de Henry morte est son espérance,
L'amour après la mort tient le peuple en sa foy,
Ainsi vivante meurt, et vit morte la France.

Le digne S. de Condes, p. de l'Infourcheure, écrivait :

Quel tonnerre de cris, quel déluge de larmes,
Peut bruyre dans les airs, et pleurer icy bas,
Le bon père du peuple, et le grand roy des armes,
Qui cent fois s'est perdu pour ne nous perdre pas !
Non, non, les cœurs françois, où la tristesse abonde,
Sont esbranlez du coup, mais non pas abbatus.
Nous sommes assez forts pour vaincre tout le monde,
Du simple souvenir de ses braves vertus.

Le sieur du Bois de Pince, maître d'hôtel du roy, ajoutait :

Le meurtrier de notre espérance,
Mettant notre roy au tombeau,
Y a mis et toute la France,
Et son meilleur et son plus beau.
Je ne crois pas qu'il soit possible
De voir un cuil se desséchant :
Qui ne le plore est insensible,
Ou je le tiens pour un méchant.

F. D. S. P. s'occupait principalement de venger la mort du grand monarque.

Mais quel aspre tourment, quel taureau de Phalare
Peut dignement venger ce tort,
Si pour punir un acte si barbare,
C'est toujours trop peu d'une mort ?
Ce n'est rien que ton bras rosty dedans le soufre,
Brusle à petit feu consumé ;
Ce n'est rien que ton corps, alarbe, sente et souffre,
De vifs cautères entamé ;
D'huilée et de plomb fondu les rivières bouillantes
Te griller la chair et les os ;
Et que la rouge dent des tenailles ardentes
Redouble l'horreur de tes maux.
Bien qu'en quatre quartiers quatre bourreaux tiraient
Ton corps en grève deschiré,
Et que quatre coursiers en ce tourment se lassent
A force de l'avoir tiré.
Qu'on puisse voir tes os, tes nerfs et tes artères,
Croussiller sous les traists bardés,
Et tes membres fumants, distraits en parts contraires
Par leurs efforts contre bandés.

Sébastien Hardi voulait mettre sur son tombeau :
Grand Henry, pour croistre ta gloire,
Il ne faut point faire des vers,
Mais bastir un autre univers,
Afin d'agrandir ta mémoire.

LES FRONTIÈRES PYRÉNÉENNES

Nous avons raconté dans cet ouvrage les longues péripéties qu'avait subi la formation successive des frontières qui séparent aujourd'hui la France et l'Espagne. Cette question joignant à l'intérêt historique une importance politique actuelle, nous avons jugé à propos de la résumer dans un chapitre spécial.

La frontière des Pyrénées, assez bien fixée sur quelques points, est encore incertaine sur bien d'autres ; elle donne lieu à des querelles fréquentes entre les Français et les Espagnols qui possèdent les pâturages limitrophes, ou prétendent en jouir. Une commission mixte travaille depuis plusieurs années à constater tous les droits, à trancher ce procès séculaire. Nous allons, comme historien, chercher à jeter notre part de lumière sur ce débat fort ardu. Nous le ferons, avec d'autant plus d'indépendance, que les instructions données aux commissaires espagnols et français nous sont complètement inconnues. Instruisons d'abord l'affaire en rappelant les phases diverses qu'elle a traversées, nous dirons ensuite qu'elle devrait être sa solution définitive et complète pour concilier la raison, la justice et les intérêts des deux nations.

La chaîne des Pyrénées étant la frontière, le rempart naturel des deux États, il s'agit de la diviser de manière à assurer à chaque peuple, et sur tous les points, une position stratégique également favorable, également avantageuse, et à donner ample satisfaction à la raison politique, tout en respectant les propriétés des communes et des vallées..... Une considération première doit dominer toutes les autres.

La frontière des Pyrénées est un mot tout nouveau, la crête de ces montagnes, loin de séparer les anciens États pyrénéens, for-

maît le centre de leur territoire ; la Catalogne et la Navarre étaient à cheval sur la chaîne, et s'étendaient des deux côtés. La Navarre allait depuis les Gaves et l'Adour jusqu'à l'Ebre ; la Catalogne depuis l'Ebre jusqu'aux Corbières ; Carcassonne, le Béarn, le Bigorre eux-mêmes, étaient autrefois liés à ce royaume par des liens de vassalité.

L'autorité, l'impulsion gouvernementale des royaumes d'Aragon et de Navarre, portaient donc de Pampelune et de Barcelonne. Les titres, fort nombreux, qui se trouvent dans les archives admirablement conservées de ces deux capitales, sont nécessairement favorables à une extension de territoire sur le versant français ; mais ces anciens droits ont été complètement annulés par les conquêtes de Louis XIII et le traité de Mazarin. Il faut donc prendre ce traité pour point de départ et rejeter comme sans valeur les titres politiques Navarrais et Catalans, d'autant que la France a perdu ceux qu'elle aurait pu leur opposer.... la guerre des Calvinistes au seizième siècle, la révolution de 89 et de 93 les ont presque tous détruits. Le trésor de Pau seul en renferme encore quelques-uns (1).

Le traité des Pyrénées (2) n'entraînait pas l'annexion entière

(1) Le dépouillement de ces archives a été considérablement simplifié par l'excellent travail de M. de Lagrèze, sa table, publiée il y a 6 à 7 ans, indique la nature et l'objet de chaque pièce des dossiers.

(2) Voici les articles du traité des Pyrénées touchant la frontière :

LXII

« Et pour ce qui concerne les pays et places que les armes de France ont occupés en cette guerre, du côté de l'Espagne : Comme l'on avoit convenu en la négociation commencée à Madrid, en l'année 1656, sur laquelle est fondé le présent traité, que les monts Pyrénées qui avoient anciennement divisé les Gaules des Espagnes, feront aussi dorénavant la division des deux mêmes royaumes : il a été convenu que le dit seigneur roy très-chrétien, demeurera en possession et jouira effectivement de tout se comté et viguerie de Roussillon, et du comté et viguerie de Conflans, pays, villes, places et châteaux, bourgs, villages et lieux qui composent les dits comtés et vigueries de Roussillon et de Conflans ; et demeureront au seigneur roy catholique ; le comté et viguerie de Cerdana, et tout le principat de Catalogne, avec les vigueries, places, villes, châteaux, bourgs, hameaux, lieux et pays qui composent le dit comté de Cerdana et principat de Catalogne : bien que s'il se trouve quelques lieux du dit comté et viguerie de Conflans seulement, et non de Roussillon, qui soient dans les dits monts Pyrénées du côté d'Espagne ; ils demeureront

d'une ou de plusieurs provinces d'Espagne au royaume de France ; il décrétait au contraire la rupture en deux parties de provinces ou royaumes autrefois homogènes ; il tirait une ligne entièrement nouvelle à travers des pays où il n'en avait jamais existé de réelles ; il substituait la crête naturelle des montagnes aux anciennes frontières féodales tracées au hasard, tantôt sur le ver-

aussi à Sa Majesté catholique, comme pareillement, s'il se trouve quelques lieux du dit comté et viguerie de Cerdagne seulement, et non de Catalogne, qui soient dans les dits monts Pyrénées, du côté de France, ils demeureront à Sa Majesté très-chrétienne ; et pour convenir de la division, seront présentement députés des commissaires de part et d'autre, lesquels ensemble, de bonne foy, déclareront quels sont les monts Pyrénées qui, suivant le contenu de cet article, doivent diviser à l'avenir les deux royaumes, et signaleront les limites qu'ils doivent avoir ; et s'assembleront les dits commissaires sur les lieux, au plus tard dans un mois, après la signature du présent traité et dans le terme d'un autre mois suivant, auront convenu ensemble, et déclaré de commun concert ce que dessus : Bien entendu que si alors ils n'en ont pu demeurer d'accord entre eux, ils enverront aussitôt les motifs de leurs avis aux deux plénipotentiaires des deux seigneurs roys, lesquels, ayant eu connaissance des difficultés et différends qui s'y seront rencontrés, conviendront entre eux sur ce point, sans que pour cela on puisse retourner à la prise d'armes. »

XLIII

« Tout le dit comté et viguerie de Roussillon, comté et viguerie de Conflans, à la réserve des lieux qui se trouveront estre dans les monts Pyrénées du côté d'Espagne, en la manière ci dessus dite, suivant la déclaration et ajustement des commissaires qui seront députés à cet effet ; comme aussi la partie du comté de Cerdana, qui se trouvera estre dans les monts Pyrénées, du côté de France (suivant la même déclaration des commissaires), pays, villes, places et châteaux qui composaient les dites vigueries de Roussillon et de Conflans, et partie du comté de Cerdana, en la manière susdite, appartenances, dépendances et annexes, avec tous les hommes, vassaux, sujets, bourgs, villages, hameaux, forest, rivières, plats pays, et autres choses quelconques qui en dépendent, demeureront irrévocablement et à toujours, par le présent traité de paix, unis et incorporés à la couronne de France, pour en jouir par le dit seigneur roy très-chrétien ; se-hoirs, successeurs et ayant cause, avec les mêmes droits de souveraineté, propriété, régales, patronage, juridiction, nomination, prérogatives et prééminences sur les éyechés, églises cathédrales et autres, abbayes, prieurés, dignités, cures et autres quelconques bénéfices, estant dans l'étendue du dit comté de Roussillon, viguerie de Conflans, et partie du comté de Cerdana, en la manière cy dessus dite (à la réserve pour le Conflans de ce qui se trouveroit dans les monts Pyrénées du côté d'Espagne) de quelques ab-

sant français, tantôt sur le versant espagnol, selon le caprice des guerres féodales, des mariages et des successions.

Cependant, malgré son importance; malgré les détails infinis renfermés dans ses 124 articles, jamais traité ne resta plus ambigu, plus douteux, plus diffus et n'indiqua une plus grande ignorance

bayies, que les dits prieurés soient mouvans et dépendans, et tous autres droits qui ont cy devant appartenus au dit seigneur roy catholique, encore qu'ils ne soient ici particulièrement énoncés; sans que Sa Majesté très-chrestienne puisse estre à l'avenir troublée, n'y inquiétée par quelconque voye que ce soit, de droit ou de fait, par le dit seigneur roy catholique, ses successeurs, ou aucun prince de sa maison, ou par qui que ce soit, ou sous quelque prétexte et occasion qui puisse arriver en la dite souveraineté, propriété, juridiction, ressort, possession et jouissance de tous les dits pays, villes, places, chasteaux, terres, seigneuries, domaines, chastelleries et bailliages, ensemble de tous les lieux et autres choses quelconques qui dépendent du dit comté de Roussillon, viguerie de Conflans, et partie du comté de Cerdana, en la manière ci-dessus écrite; (à la réserve pour le Conflans de ce qui se trouveroit dans les monts Pyrénées du costé d'Espagne). Et pour cet effet, le dit seigneur roy catholique, tant pour lui que pour ses hoirs, successeurs et ayant cause, renonce, quite, cède, transporte, perpétuellement et à toujours, en faveur et au profit du dit seigneur roy très-chrestien, ses hoirs, successeurs, et ayant cause, tous les droits, actions, prétentions, droits de régale, patronage; juridiction, nomination, prérogatives et prééminences sur les éveschés, églises cathédrales, et autres abbayes, prieurés, dignités, cures, ou autres quelconques bénéfices, estant dans l'étendue du dit comté de Roussillon, viguerie de Conflans, et partie du comté de Cerdana en la manière cy dessus dite (à la réserve pour le Conflans de ce qui se trouveroit dans les monts Pyrénées, du costé d'Espagne, de quelques abbayes, que les dits prieurés soient mouvans et dépendans, et généralement tous les autres droits sans rien retenir ni réserver, que le dit seigneur roy catholique, ou ses dits hoirs et successeurs, ont et prétendent, ou pourroient avoir à prétendre, pour quelque cause et occasion que ce soit, sur les dits comtés de Roussillon, viguerie de Conflans et partie du comté de Cerdana, en la manière cy dessus dite (à la réserve pour le Conflans de ce qui se trouveroit dans les monts Pyrénées du costé d'Espagne), et sur tous les lieux et dépendances comme dit est : lesquels ensemble tous les hommes, vassaux, sujets, bourgs, villages, hameaux, forest, rivières, plats pays et autres choses quelconques qui en dépendent, sans rien renier n'y réserver, le dit seigneur roy catholique, tant pour lui que pour ses successeurs, consent estre dès à présent et pour toujours, unis, incorporés à la couronne de France, nonobstant toutes lois, coutumes, statuts, constitutions, conventions faites au contraire, mesmes qui auroient été confirmées par serment, aux quels et aux clauses dérogoires, il est expressément derogé par le présent traité pour l'effet des dites renoncia-

des lieux par lesquels les plénipotentiaires traçaient la nouvelle frontière.

Il suffit d'y jeter les yeux pour comprendre que les ministres de France et d'Espagne sont dominés par deux pensées contraires :

tions et cessions, lesquelles vaudront et auront lieu, sans que l'expression ou spécification particulière, en excluent à perpétuité toutes exceptions, sous quelques droits, titres, causes, ou prétextes qu'elles puissent être fondées, et nommément celle que l'on voulut ou peut prétendre à l'avenir, que la séparation du dit comté de Roussillon, viguerie de Conflans, et partie du comté de Cerdana, en la manière susdite (à la réserve pour le Conflans de ce qui se trouveroit dans les monts Pyrénées du costé de l'Espagne) et leurs appartenances et dépendances fust contre les contributions du principat de Catalogne, et que partant la dite séparation n'a pu estre résolue n'y arrêtée, sans le consentement de tous les peuples assemblés en estas généraux : déclare, consent, veut et entend le dit seigneur roy catholique, que les dits hommes, vassaux, sujets du dit comté de Roussillon, viguerie de Conflans et partie du comté de Cerdana en la manière cy dessus dite (à la réserve pour le Conflans de ce qui se trouveroit dans les monts Pyrénées du costé de l'Espagne) leurs appartenances et dépendances soient et demeurent quites et absous dès à présent et pour toujours, des foy, hommage, service et serment de fidélité qu'ils pourroient tous et chacun d'eux lui avoir fait, et à ses prédécesseurs roys catholiques ensemble de toute obéissance, sujession et vasselage, que pour cela ils pourroient luy devoir, voulant que les dits foy, hommage et serment de fidélité demeurent nuls et de nulle valeur, comme si jamais ils n'avoient été faits n'y prestés. »

XLVIII

« En quatrième lieu du costé d'Espagne le dit seigneur roy très-chrestien restituera au dit seigneur roy catholique les places et ports de Roses, fort de la Trinité, cap de Quiers, la seau d'Urgel, Toxen, le château de la Bastide, la ville et place de Baga, la ville et place de Ripol et le comté de Cerdana, dans lequel sont Belver, Puycerda, Carol et le château de Cerdana, en l'estat qu'ils se trouveront à présent, avec tous les chasteaux, postes fortifiés ou non fortifiés, villes, cités, villages et autres lieux, appartenances, dépendances et annexes susdites, place de Roses, cap de Quiers, seau d'Urgel et comté de Cerdana, encore qu'ils ne soient ici nommés et spécifiés. Bien entendu que si quelques-uns des postes, villes, places et chasteaux cy dessus dénommés, se trouvent estre dans la viguerie de Cerdana, dans les monts Pyrénées du costé de France, ils demeureront à Sa Majesté très-chrétienne, conformément et en vertu de l'article n° 2 du présent traité, nonobstant le contenu en celui-cy auquel, en ce cas, il est derogé pour ce regard. »

LÉONARD, *Histoire des traités de paix*, t. IV.

Mazarin veut atteindre la crête des montagnes, la dépasser s'il le peut; don Louis de Haro ne veut pas l'y laisser arriver (1).

Comme la frontière des Pyrénées a été tracée par sections et successivement, examinons en particulier chacune des trois parties bien caractérisées qui composent: 1° les limites du Roussillon; 2° celles des Pyrénées centrales, de la Cerdagne à la vallée d'Aspe; 3° celles de la Navarre.

LE ROUSSILLON

Après avoir pris un point de départ assez rationnel, mais fort peu connu, celui des limites de l'Espagne et des Gaules Romaines, le traité de Mazarin arrive à quelque chose de moins général en ce qui concerne les Pyrénées Orientales. *La France aura le Roussillon tout entier, quelque soit la situation des lieux, la viguerie de Conflans, sauf les localités situées sur le versant espagnol; la Cerdagne au contraire, restera à l'Espagne, sauf les villages situés sur le versant français.*

Mais où se trouvaient la Cerdagne et le Conflans, le savait-on? Pas trop... Lorsque les commissaires Hyacinthe Serroni, évêque d'Orange, et dont Michel Calba, chargés de la délimitation définitive se réunirent à Céret, le 21 avril 1660, ils se trouvèrent fort embarrassés pour décider quels étaient les territoires du Conflans qui appartenaient à l'Espagne, quels étaient ceux de la Cerdagne qui revenaient à la France; car tout le Conflans était situé sur le versant du Nord, et toute la Cerdagne sur le versant du Midi.

En vain le savant archevêque Marca, chargé de diriger l'opération, pria-t-il le vice roi de Catalogne de faire apporter un gros in-folio manuscrit renfermant les lois de Charlemagne réunies par Angéius Abbas (2), plus le Concordat de la reine Éléonore et du cardinal de Comminges; ces titres étaient fort intéressants à l'égard des droits du roi sur les bénéfices ecclésiastiques et sur les fiefs; mais ils n'apprenaient rien touchant les nouvelles limites que le traité des Pyrénées avait pour but de tracer.

L'étude de ces titres n'élucidant pas la question, on dut soumettre la difficulté aux plénipotentiaires qui se trouvaient encore

(1) Voyez les lettres de Mazarin et le chapitre vu de cette histoire, V^e vol.

(2) On les trouve aujourd'hui dans Baluze, 1^{er} volume de la collection des Capitulaires des rois de France. *Capitularium Karoli Magni et Ludovici pii.*

réunis sur la Bidassoa, à l'occasion du mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse.

Mazarin et don Louis de Haro furent obligés de reconnaître leur erreur, le Conflans tout entier était dans le versant Français, ils déclarèrent qu'il appartenait à la France; quant à la Cerdagne, ils ne voulurent pas avouer une seconde fois leur ignorance et décidèrent que les trente-trois villages de cette viguerie, les plus rapprochés de la France, seraient réunis à ce royaume.

Les commissaires firent leur dernière opération sur cette base,

(1) Voici le texte de l'article complémentaire :

« Que le seigneur roy très-chrestien demeurera en possession et jouira effectivement de tout le comté et viguerie de Conflans en quelque part que soient situés les villes, places, bourgs, hameaux et lieux qui composent les dits comtés de Roussillon et de Conflans, et pour éviter toute contestations et difficultés, ont déclaré que le lieu de Banieuls-del-Maresme et tout son détroit, est des appartenances du dit comté de Roussillon. »

« Et qu'au dit seigneur roy catholique demeureront tout le principat de Catalogne et tout le comté et viguerie de Cerdana, en quelque part que soient situés les villes, places, bourgs, hameaux et lieux qui composent le dit comté de Cerdana, à la réserve de la vallée de Carol (dans laquelle se trouve le chateau de Carol et la tour Cerdana) et d'une continuation de territoire, laquelle donne communication depuis la dite vallée de Carol jusques au Capsir de la viguerie de Conflans; ensemble trente-trois villages, lesquels demeureront à Sa Majesté très-chrestienne, et doivent estre composés de ceux qui seront dans la dite vallée de Carol, et de ceux qui se trouveront dans la dite communication de Carol au Capsir, et s'il n'y a pas tant de villages en la dite vallée et en la dite communication, le dit nombre de trente-trois sera suppléé par d'autres villages du dit comté de Cerdana, qui se trouveront estre les plus contigus, et afin qu'il ne puisse arriver de contestation sur la qualité des dits villages, on est demeuré d'accord que pour villages se doivent entendre ceux qui ont été censés de là par le passé et avec juridiction, en cas qu'ils se trouvassent présentement détruits, pourvu que chacun des dits villages aient quelques maisons qui soient habitées; laquelle susdite vallée de Carol, avec le chateau de Carol et la tour Cerdana comme aussi lesdits villages, jusques au nombre de trente-trois, en la manière cy-dessus dite, demeureront au seigneur roy très-chrestien et à la couronne de France, pour y estre unis et incorporés à jamais aux mêmes clauses et conditions de cession et de renonciation de la part de Sa Majesté catholique contenue dans l'art. 43 du traité de paix, comme si elles étaient icy particulièrement spécifiées et énoncées mot à mot. »

« Fait en l'isle des Faisans, en la rivière de Bidassoa, aux confins des Pyrénées le 31 mai 1660. »

LÉONARD, *ibidem.*

33 villages furent détachés de la Cerdagne espagnole sans autre motif, à l'égard de 29, que le caprice et l'amour-propre des plénipotentiaires, et ils formèrent une Cerdagne française.

Voici la déclaration des commissaires, faite le 12 novembre 1660 :

« Les 33 villages de Cerdagne qui doivent demeurer à Sa Majesté très-chrétienne, en vertu du dit article, sont les suivants :

Carol pour deux, en y comprenant toute sa vallée avec les lieux qu'elle renferme. »

« *Enveig*, encore pour deux, en y comprenant toutes ses montagnes et toute l'étendue de la juridiction avec tous les lieux qui en dépendent. »

« *Ur et Flori* pour un, *Villeneuve et Escalda* pour un, *Dorras, Augustrina, Targasonne, Palmaril, Egat, Odello, Via, Bolqueras, Vilar de Ovanza, Estavar, Bajanda, Sallagosa, Ro, Vedrinians, la Perxa, Ruer, Llo, Eyna, Saint-Père del forcats*, pour dix-neuf, *Sainte-Léocadia et Elus* pour un, *Er, Planes*, pour deux, *Caldegas et Onzes* pour un, *Navia, Oseja, Palau, Iz*, pour quatre. »

« Tous les quels villages avec leurs juridiction, limites et dépendances, demeureront à Sa Majesté très-chrétienne et parce que le territoire de *Iz* est de l'autre côté de la rivière qu'on appelle *Regur* et qui vient de *Ur*; nous, commissaires, députez, avons déclaré et déclarons, que quoi qu'à l'égard de tous les autres villages de France et d'Espagne, la division s'en doive faire par leurs limites et juridictions, néanmoins pour ce qui regarde le village de *Iz* seulement la séparation de la France d'avec l'Espagne, se fera par la dite rivière, en suivant toujours son cours naturel, jusques à ce qu'on rencontre le territoire de *Aize*, qui appartiendra à l'Espagne; de sorte que la moitié de la dite rivière et la moitié du pont appelé vulgairement de *Livia*, sera à l'Espagne, c'est à savoir la moitié qui regarde *Puycerda* et l'autre moitié appartiendra à la France; savoir celle qui regarde *Livia*, ou le col de *Perxa*, sans prétendre par cette division séparer le dit territoire du dit village de *Iz*, en ce qui regarde le domaine, la propriété des fruits, les pâturages n'y autre chose qui lui appartienne; cette séparation ne se devant entendre que de la France et de l'Espagne, et non du domaine et de la propriété particulière du dit territoire qui demeurera toujours uni au dit village de *Iz*. »

« Pour ce qui est de *Livia* et de son baillage, nous, commissaires députez, déclarons qu'il demeurera entièrement à Sa Majesté catholique à condition qu'elle ne pourra fortifier n'y *Livia* n'y aucun autre lieu ou poste du dit baillage ou territoire; et le commissaire d'Espagne s'oblige pour sa dite Majesté catholique, particulièrement et expressément, à faire ratifier cet accord et convention. Savoir : qu'on ne pourra fortifier *Livia* n'y aucun autre lieu ou poste du dit baillage et territoire, et c'est seulement à cette condition que le commissaire de France consent que *Livia* et son baillage demeurent à Sa Majesté catholique et parce que pour aller de *Livia* à *Puycerda*, ou de *Puycerda* à *Livia*, ou pour aller d'un des villages qui

Cette décision prise, le travail de délimitation se trouva aussi complet qu'il pouvait l'être en ce qui concernait la partie orientale des Pyrénées, il fut la consécration définitive de la conquête de Louis XIII.

Plus tard la rivière de *Rahur* dans le territoire d'*Iz* ayant changé de lit, de nouveaux commissaires, *Pascal de Navas*, capitaine d'infanterie du roi d'Espagne, et *Desbordes de la Moulinerie*, lieutenant-colonel français, se réunirent le 27 novembre 1750 et terminèrent le 12 décembre, un différend sans importance, par un arrangement fort détaillé, concernant le lit et les bords de la rivière de *Rahur* (1).

sont à Sa Majesté très-chrétienne, à l'un de ceux qui appartiennent à Sa Majesté catholique, il pourroit arriver qu'il faudroit passer par les limites de *Livia* ou de *Puycerda*, ou par les limites de quelques villages de France. Nous, commissaires députez, déclarons, que quelque genre de marchandise ou de denrées qui passeront par les dites limites, allant par le chemin royal de *Livia* à *Puycerda*, ou de *Puycerda* à *Livia*, ou allant d'un village d'Espagne à un de ceux de France, ne payera aucun droit aux officiers de France n'y à d'autres douaniers ou fermiers, ou autres receveurs quelconques des droits des deux royaumes : déclarant en outre que les dits chemins royaux et passages qu'on pourroit prendre pour aller de *Livia* à *Puycerda* et de *Puycerda* à *Livia*, ou pour aller d'un village de France à l'un de ceux d'Espagne seront libres, aux sujets de l'un et l'autre royaume, sans que les dits sujets puissent être respectivement inquiétés dans les dits passages par les ministres des deux royaumes pour quelque cause que ce puisse estre. N'entendant point que cette liberté de passage puisse servir à l'impunité des crimes qu'on pourroit commettre dans les dits chemins et passages, d'autant que la capture et le chastiment des coupables appartiendra à ceux du territoire des dits passages où les crimes auront été commis, et afin qu'il conste de tout ce dessus, et qu'on l'exécute avec toute l'exactitude possible, nous, commissaires députez avons résolu qu'on fera deux copies.... etc.

LÉONARD, *ibidem*.

(1) Voici les principales dispositions de ce document :

« Lequel vu et examiné avec attention, avons convenu les deux, à faire deux toises de largeur pour le cours des eaux en toute son étendue, depuis le pont de *Livia*, jusqu'à la rivière de *Segra*; et de plus quatre toises de large à chaque côté, lesquelles serviront de chemin pour les bestiaux dits *camí-ramaders*. »

« De même nous avons convenu que si, dans la suite, il arrivait que dans le temps du passage des troupeaux par le chemin *ramader* de quatre

On était encore à une époque où nulle transaction politique ne se trouvait complète et régulière sans l'assentiment et le contre-seing supérieur du Saint-Père, aussi le pape Clément IX, accorda-t-il, le 11 avril 1668, une indulte au roi de France pour la nomination à l'évêché d'Elne et autres bénéfices consistoriaux dans les comtés et vigueries de Roussillon, Conflans et comté de Cerdagne. (1)

toises de large le long de la rivière, ils ne pussent passer à cause de quelque inondation ou autre accident au dit chemin, les confrontans à la dite rivière seront obligés de donner librement passage par le chemin royal, plus près de la dite rivière, afin d'éviter les contestations entre les sujets des deux couronnes. »

« Avons pareillement convenu que les confrontans de la dite rivière ne puissent faire aucune digue dans les lignes qui marquent le lit de la dite rivière, comme aussi dans les quatre toises marquées pour le chemin de passage des bestiaux, que tout le large compose vingt toises, et puissent seulement faire les réparations hors des limites marquées pour le cours des eaux et chemin de passage des troupeaux. De la même façon avons convenu, que les voisins de part et d'autre de cette rivière, laissent le lit de cette rivière libre et débarrassé; de même que le chemin de passage des bestiaux, suivant la largeur qui a été donnée, savoir : Depuis le milieu du pont de *Livia*, jusqu'à l'endroit marqué au milieu de la rivière, vis-à-vis la maison du *Mas-Negre* de distance de trente-sept toises six pouces, de l'angle qui est du côté du nord, du côté du pont et plus près de la rivière à l'endroit marqué au milieu de la rivière jusqu'à l'angle du côté du pré de Jean Picas, plus près du champ, il y a dix-sept toises quatre pieds..... »

Suivent les nombreux détails du mesurage de la rivière, l'ordre de détruire les digues et chaussées faites dans le lit et sur les chemins des bestiaux et la défense de prendre des cailloux ou pierres au milieu du courant.....

Fait et signé à la Guinguette, le 12 décembre 1750.

HENRI, *Histoire de Roussillon*, t. II, p. 651 à 656.

(1) « Voulant donc vous faire une grâce spéciale, que comme nous apprenons, possédez maintenant tout le comté et viguerie de Roussillon, le comté et viguerie de Conflans, excepté les lieux qui ont été jugés estre situés dans la partie des Pyrénées qui regarde l'Espagne, même la partie du comté de Cerdagne, que l'on a pareillement jugée estre située en la partie qui regarde la France, les endroits, les villes, les bourgades, les châteaux, dont sont composées les vigueries de Roussillon et de Conflans, et cette partie du comté de Cerdagne, dont a esté parlé cy dessus, les appartenances et dépendances et les avez possédés pendant toute l'année 1666. »

Le pape termine l'indulte en conférant au roi de France et à ses successeurs le droit de patroner les églises, abbayes, biens ecclésiastiques et

PYRÉNÉES CENTRALES

Le travail de la commission de délimitation ne s'étendit pas à la haute Catalogne (vallée d'Aran et Andorre) tout ce qui était en dehors du Roussillon, du Conflans et de la Cerdagne était implicitement réservé par cette phrase du traité : « Pareillement s'il se trouve quelques lieux dudit comté et viguerie de Cerdagne seulement, et non de Catalogne, qui soient dans lesdits monts Pyrénées, du côté de la France, ils demeureront à Sa Majesté très-chrétienne. »

La vallée d'Andorre, séparée de la France par la crête des montagnes, s'ouvre du côté du Sud vers la Seu d'Urgel et appartenait naturellement à l'Espagne si cette nation généreuse n'avait montré envers la petite vallée indépendante un respect qui les honore toutes les deux.

Il n'est pas d'ailleurs de liberté de nationalité qui soit fondée sur des motifs plus glorieux. Dans ses expéditions contre les Maures, Louis le Débonnaire voulant récompenser l'inébranlable courage des montagnards Andorrans commandés par Marcos Almogaver (1), leur accorda les privilèges spéciaux qui constituent encore la petite république, ils sont rapportés dans la charte que les Andorrans conservent dans leurs archives avec un soin religieux. Par cet acte de l'année 805, Louis leur octroie le droit d'élire un comte, s'ils le désirent, il recommande aux hommes qui habitent ou qui viendront habiter le territoire : 1° de rester égaux et d'exclure toute distinction de privilège; 2° de n'expulser personne de la vallée, à moins que l'intérêt général ne l'exige; 3° d'envoyer un député à Barcelone; 4° de protéger leur comte ou gouverneur contre toute violence; 5° de ne pas permettre à qui que ce soit de leur imposer un autre chef.

Une des conditions qui sauvegarda l'indépendance de l'Andorre fut son caractère de pays ecclésiastique : Charlemagne avait primitivement donné la vallée à l'église d'Urgel et aux évêques, qui furent et n'ont cessé d'être ses protecteurs. (An 778.)

celui de présenter des personnes approuvées et dignes pour remplir les divers bénéfices.

LÉONARD, *Histoire des traités de paix*, t. IV.

(1) Les Miquelets ou volontaires des montagnes catalanes ont conservé le nom d'Almogavars.

Cependant les comtes d'Urgel voulurent, dans la suite, à la chute du pouvoir carlovingien, revendiquer la propriété féodale de la vallée d'Andorre, les évêques combattirent leurs prétentions, mais le comte Sunifred finit par obtenir du faible Charles le Chauve (845), par une charte datée du monastère de Saint-Vadas, à Arras, la souveraineté des hautes vallées de ces montagnes parmi lesquelles celle d'Andorre se trouva comprise. De là, résistance, guerre acharnée entre l'évêque d'Urgel et le comte, pillages, dévastations; en 1203 enfin, le comte Armengol, saisi de remords, renonça à tous ses droits sur l'Andorre et les restitua à l'Eglise et à l'évêque d'Urgel pour la *rémission de ses péchés*.

La querelle féodale ne tarda pas à se ranimer. Les comtes de Foix, dans la famille desquels étaient entrées des comtesses d'Urgel et de Castelbon, réveillèrent à leur avantage les prétentions abandonnées par les comtes d'Urgel. On courut encore aux armes; mais l'évêque de Valence intervint, ménagea une transaction entre les deux partis, et termina le différend par un acte de paréage ou *pied d'égalité*, en vertu duquel les comtes de Foix et les évêques d'Urgel se partagèrent par portions égales tous leurs droits sur la vallée (1278). Cet accord, écrit en latin, puis traduit en français sous Louis XIV, dispose « que les comtes de Foix garderont droit de suzeraineté sur les vallées d'Andorre par indivis avec les évêques d'Urgel; — que les comtes percevront une contribution nommée *quista*, conjointement avec l'évêque; — que les comtes et les évêques devront avoir chacun, dans l'Andorre, un délégué nommé *viguier*, chargé de l'administration de la justice civile et criminelle; — que si les deux parties lèvent des troupes dans l'Andorre, ils ne les emploieront jamais à se faire la guerre. » Cet accord, approuvé plus tard par Martin IV, est encore aujourd'hui la base de la constitution de l'Andorre. Les droits des comtes de Foix étant passés par succession aux rois de Navarre, et de ceux-ci aux rois de France, l'empereur des Français partage maintenant avec l'évêque d'Urgel le *pied d'égalité* arrêté en 1278 (1).

Du côté de l'Andorre la frontière ne laisse donc rien à désirer; il n'est pas de partie des Pyrénées qui soit mieux garantie contre toute invasion, puisque, à la difficulté des passages des montagnes, se joint l'existence d'un pays neutre, interdit aux armées de

(1) BOUQUIN, *Histoire de la vallée d'Andorre*, p. 170 à 181.

France et d'Espagne. Il n'en est pas ainsi dans la vallée d'Aran, qui, située sur le versant français, et ouverte aux troupes espagnoles, pourrait, en cas de guerre, donner des embarras à nos départements frontières.

Mazarin ignorait très-certainement que la Catalogne pénétrait en France par cette vallée, et qu'elle possédait ainsi toute la haute partie de la Garonne. S'il avait eu connaissance de cette situation anormale, il aurait préféré abandonner la Cerdagne, évidemment espagnole, et revendiquer la vallée d'Aran, incontestablement française... Ses habitants se seraient bien gardés de protester. Séparés de la Catalogne par la Maladeta et les neiges, qui interceptent les ports pendant plus de six mois, ils n'ont avec l'Espagne que des communications précaires; leurs relations et leurs intérêts les appellent constamment, au contraire, dans nos départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège. Et d'ailleurs, la délimitation posée dans le traité de paix n'avait-elle pas pour base l'ancienne division de *l'Espagne et des Gaules*, et cette division pouvait-elle être autre chose que le point de partage des eaux? Des commissaires romains, des géographes s'étaient-ils jamais occupés de tracer une ligne politique, une ligne conventionnelle sur les lieux.

Nous dirons plus: la Catalogne aurait été fort embarrassée à cette époque pour établir, sur la vallée d'Aran, des droits supérieurs à ceux de la France. Les titres que l'histoire fournit sont plutôt négatifs à l'égard des deux États que favorables à l'un deux. Ils établissent, en effet, que la vallée d'Aran ne faisait partie ni du comté de Foix, ni de celui de Comminges; mais disent-ils qu'elle appartenait aux rois d'Aragon? Pas davantage!..

La vallée d'Aran était dans une situation politique analogue à celle d'Andorre et des vallées basques; elle était, à très-peu de chose près, indépendante... Nous n'avons jamais trouvé dans l'histoire, de comtes, de barons d'Aran ou de Vielle; c'était, croyons-nous, une terre sans seigneur, et, par conséquent, une terre libre.

Par une charte d'Alphonse, roi d'Aragon (1119), la vallée d'Aran fut donnée à Centulle II, comte de Bigorre, et à Matte, sa femme, à leurs enfants et successeurs, en termes qui devaient rendre toute rétrocession impossible: *Salva mea fidelitate et tota mea posteritate per bonam fidem, et sine omni inter anno, per sæcula cuncta. Amen.* (CASTILLON, t. I, p. 431.)

Cependant, nous voyons, en 1192, Alphonse II, roi d'Aragon,

suzerain du Bigorre, donner à Pétronille, sa chère cousine, fiancée de Gaston, vicomte de Béarn, *tout le comté de Bigorre, exceptant et réservant à lui et aux siens, à son domaine et à ses successeurs, toute la vallée et terre appelée d'Aran, avec tous ses vallons, montagnes et habitations et toutes autres choses appartenant à l'usage de l'homme, attendu qu'il conste que ladite terre et vallée d'Aran n'appartient en rien au dit comté.* (CASTILLON, t. I, p. 227.)

Voilà comment Alphonse II respectait les donations d'Alphonse I^{er}, faites *per sæculacunta*. Aucune réclamation ne fut formulée contre cette usurpation des rois d'Aragon. Et lorsque Jacques I^{er}, fit, en 1275, Pierre, son fils aîné, héritier des royaumes d'Aragon et de Valence, des comtés de Bibagorça et de Paillars, il put ajouter *et de la vallée d'Aran* (CASTILLON, t. I^{er}, p. 310.)

Cependant les liens d'inféodation de cette vallée à la Catalogne, ne paraissent par avoir été très-exclusifs. Les Aranais durent reconquérir leur situation première par suite de la révolte des comtes de Paillars qui se détachèrent de l'Aragon, se déclarèrent libres et soutinrent énergiquement leurs prétentions les armes à la main. Le dernier des Paillars, après 40 ans d'une guerre acharnée, fût enfin vaincu en 1491, et Ferdinand I^{er} réunit le comté à la couronne. Pendant ce temps, le val d'Aran, séparé de l'Aragon par le pays révolté, paraît avoir vécu dans une sorte d'indépendance. Ses habitants, rattachés au Comminges par leurs relations naturelles et leurs intérêts, prennent part aux actes judiciaires de la vallée de Luchon. Un jour il s'agit de la revandication du pré communal, ou champ de foire du *piqué*, par la ville de Luchon ; au nombre des vallées intéressées à cette réclamation, se trouve celle d'Aran, son nom est mêlé à celui des vallées des environs sans qu'aucune désignation particulière lui donne un caractère étranger. *Fuit communis essequetiam debet de presenti comunis et publica cum omnibus hominibus et personis dictorum locorum de Banheriis, de Barumhassio, de monte Albano, de Sancto-Mamelo, cum etiam aliorum quorumque locorum, circumvicinorum vallium que Bavardesii (Saint-Beat) frontinesii, Leyrissæ, Luconis, Ripeguerse, Arani, Larbusti, Laroni, Aure et aliarum vallium, etc.*

Nous voyons enfin les habitants de la vallée d'Aran intervenir, par leurs représentants, dans un acte concernant les dîmes que les chevaliers de Malte possédaient dans la vallée de Luchon. *Azemarius de bossosto, et dominus de bossosto, vallis Arani*, sont convoqués et ajournés. *Apellati et ajournati* par le serviteur ou

huissier ordinaire de la ville de Bagnères de Luchon. *Per servitutem ordinariam villæ Banheirarum Luchonis.*

Cette convocation de députés Aranais dans une réunion des notables des vallées de la Garonne et de la Pique nous paraît établir, que le val d'Aran était tout aussi lié au Comminges qu'à la Catalogne.

Toutefois, et nonobstant ces faits particuliers, nos rois devenus suzerains du Comminges n'en considèrent pas moins la vallée d'Aran comme espagnole : c'est ce qui résulte d'un acte de Louis XII, daté de Blois, 18 décembre 1512 (1), d'une confirmation des privilèges dont jouissaient les pays frontières, donnée par François I^{er}, à Moulins, en 1537 (2), et d'une déclaration de Louis XIII, signée à Saint-Germain-en-Laye le 21 juin 1634 (3). On sait d'ailleurs que ce roi octroya pour armes à la ville de Saint-Beat son chiffre accolé d'une clef; armes parlantes de cette place frontière. Il est à remarquer cependant que, dans les désignations, nos rois mettent la vallée d'Aran par rapport à l'Aragon sur la même ligne que la vallée d'Andorre par rapport à la Catalogne; ils ne lui donnent aucun titre de comté ou de vicomté, et se bornent à la prendre, comme l'Andorre, pour un territoire étranger.

Il résulte pour nous de ces faits, que la vallée d'Aran fut donnée et appartint très-légitimement au Bigorre, qu'elle en fut détachée par une usurpation évidente d'Alphonse II, qu'elle devint presque indépendante et séparée de l'Aragon dans le quatorzième et le quinzième siècles, qu'aucun acte ne la rattacha d'une manière formelle à ce royaume, mais que les rois de France

(1) Quelque guerre qu'il soit surcécancé a existé entre nos sujets et habitans es vicomtés de Coserans, Saint Béal, Bagnères et vallée de Luchon, vallée d'OEuil, d'Arboust, Luron, Aure, Nestes, Castillonais, Barousse et autres compris et les dits sujets d'Aragon, habitans es vallée d'Aran, comté de Paillas, la vallée d'Andorre, la vallée de Barrabes, le val de Benasq, Justan, Vieilla et autres....

(2) Le dit comté est assis, ainsi qu'à chacun est notoire, es frontière et lisière d'Espagne et d'Aragon et vallées d'Aran et Paillas.

(3) Que nos amés les consuls, manans et habitans de la ville de Saint-Beat, en notre comté de Comminges, nous ayant fait remontrer que le dit pays est en partie insitué, le loun et dans les pourpes des monts Pyrénées, limitrophes des vallées d'Aran, Paillas, val d'Andorre et autres dépendances du pays d'Aragon au royaume d'Espagne, accordons etc....

CASTILLON, t. II, p. 355, 356.

la considèrent comme formant la frontière du côté de l'Aragon, au même titre que l'Andorre la formait du côté de la Catalogne.

Mais, ne nous étendons pas davantage sur ce point, nous n'avons certainement pas la prétention de contester à l'Espagne la légitime possession de la vallée d'Aran; toute considération historique mise à part, elle l'a possédée sans contestation depuis le traité des Pyrénées; deux siècles sont passés sur cet acte international, nous nous garderions bien de soulever la moindre objection de légalité, de légitimité; nous aimons mieux invoquer le principe du traité de 1659, lui-même : les *anciennes limites de l'Espagne et des Gaules*, invoquer surtout l'équité et les droits respectifs des nations qui demandent une juste division des remparts naturels qui les protègent. De même que nous disons : la Cerdagne doit être rendue à l'Espagne, de même nous ajouterons : la vallée d'Aran qui se trouve par rapport à la France dans une situation entièrement semblable à celle de l'Andorre, par rapport à la Catalogne, devrait être déclarée indépendante et neutre.

En soumettant une idée aussi rationnelle aux Espagnols, nous sommes sûrs de trouver dans ce peuple généreux et chevaleresque une noble sympathie; il saisira la première occasion favorable de témoigner à la vallée d'Aran sa sollicitude, et à la France ses nobles sentiments de bon voisinage et d'équité.

A partir de la vallée d'Aran jusqu'à la Navarre, la ligne politique séparant le Bigorre et le Béarn de la Catalogne et de l'Aragon, est et fut à toutes les époques, beaucoup mieux tranchée. Les montagnes sont si élevées sur ce point, les ports d'un accès si difficile, qu'ils offrent, surtout pendant l'hiver, une barrière infranchissable.

Les difficultés qui se présentent dans les vallées de Saint-Savin, de Barèges, de Gavarni, de Bigorre, ne sauraient être sérieuses, la France et l'Espagne ne se disputent pas ces vallées ou ces villages, il ne peut être question que de certains pâturages communaux insuffisamment délimités. Nous nous occuperons plus tard de cette question des pâturages, poursuivons l'examen des frontières politiques.

LA NAVARRE

Nous arrivons au point le plus ardu de la question, ici les difficultés redoublent, et prennent certain caractère de gravité.

Et d'abord, cette frontière, que rien jusqu'alors n'avait

tracée, indiquée, fut complètement négligée dans le traité de Mazarin; aucune commission mixte ne fut chargée de compléter sur ce point, un acte aussi important; et cependant aucune partie de la ligne n'était aussi incertaine, aussi litigieuse; les raisons en sont faciles à donner.

Le pape Jules II, irrité contre les Navarrais qui refusaient de recevoir un évêque italien, avait jeté l'interdit sur le royaume en 1509, il finit par en donner l'investiture à Ferdinand I^{er}, au mépris de tous les droits de la famille régnante. (Voir plus haut, t. IV, p. 259, 262).

Ferdinand se hâta de saisir la proie qu'on lui livrait, il fit envahir la Haute-Navarre, et s'en empara (1512). Le roi Jean d'Albret, obligé de battre en retraite, se retira de ce côté des Pyrénées dans la Basse-Navarre. Ferdinand poussa ses postes aussi loin qu'il put du côté de Saint-Jean-Pied-de-Port, de Roncevaux, de Maya; Jean d'Albret garda tous les passages où il lui fut possible de se maintenir; la conquête et la résistance n'eurent aucune loi, aucun principe, la victoire et la défaite tracèrent la frontière au hasard.

Depuis cette époque, les rois de Navarre, retirés à Pau, ne cessèrent de considérer l'invasion de la Haute-Navarre par les Espagnols comme une usurpation; ils ne se lassèrent pas de protester, de réserver leurs droits, et se gardèrent bien par conséquent de consentir à une délimitation de frontière; ce travail aurait détruit leurs titres légitimes sur la totalité du royaume.

Nous avons sous les yeux le *traité de François I^{er} et de Charles, prince d'Espagne, touchant le recouvrement du royaume de Navarre, en conséquence du traité fait à Paris en mars 1514*, — le *traité d'Alliance entre le roi François I^{er} et Henri roi de Navarre, signé à Lyon le 27 septembre 1523 et à Orthez le 6 octobre suivant*; il y est question de la revendication du royaume de Navarre tout entier et non de son partage.

Dans le *traité de Madrid entre François I^{er} et Charles V, en 1525*, au contraire (1), ainsi que dans les *offres faites par les ambassadeurs des deux rois signalés, à Palencia (10, 15, 20, 21 septembre*

(1) Voici les termes du traité de Madrid de 1525.

Art. 20. *Item*, pour obvier à toutes occasions qui par indirect pourroient être cause de troubler cette paix, et faire quelque émotion ou turbation entre les dits seigneurs empereur et roy, a été traité, appointé et accordé, que le dit roy très-chrestien, s'emploira et entremettra de tout son pouvoir et fera tout ce qui sera en lui loialement et fidèlement, pour induire

1527), François I^{er}, contraint par sa situation de prisonnier, abandonne tous les droits de son beau-frère Henri d'Albret, sur la haute Navarre, il ne dit pas un mot des nouvelles frontières. Toute réserve à cet égard aurait contrarié les prétentions de l'Espagne qui projetait d'envahir un jour la basse Navarre et peut-être le Béarn.

Le traité de Crespi (28 sept. 1544), renouela l'obligation d'abandonner Henri de Navarre, et garda le même silence sur les frontières des Pyrénées.

Les remontrances faites à l'abbaye de Cercamp, le 9 novembre 1558, par Jean-Jacques de Mesme, sieur de Roissy, en présence des députés du roi d'Espagne, traitent de l'injuste occupation de la Navarre par Ferdinand, roi d'Aragon, et se gardent bien par conséquent de s'occuper de la séparation de la basse et de la haute, on revendiquait le tout et non une partie. Le traité de Cambrésis (1559), entre Henri II et Philippe II, est également silencieux, pourquoi aurait-on parlé de ces frontières, l'Espagne avait évidemment le projet d'occuper un jour la basse Navarre elle-même, comme elle occupait alors le Roussillon, afin de posséder tout le versant français.

Philippe II exécuta à cet égard un acte énergique, il voulut compléter, régulariser la conquête, en rattachant le spirituel de la haute Navarre à l'Eglise d'Espagne, comme il avait réuni le temporel à sa couronne; il obtint de Pie V un bref qui détachait en partie le Guipuscoa et la Biscaye de l'évêché de Bayonne et obligeait l'évêque de ce siège et son primat, l'archevêque d'Auch, à nommer dans ces deux provinces *espagnoles*, des vicaires agréés

don Henri, seigneur d'Albret, afin qu'il délaisse le titre de roi de Navarre : quitte et remette perpétuellement pour lui, ses hoirs et successeurs quelconques, au profit du dit seigneur empereur et de ses successeurs rois de Castille, quelconques droit, action et querelle, qu'il voudroit ou pourroit prétendre au dit royaume de Navarre, par le dit seigneur empereur tenu et possédé, et qu'icelle quittance et renonciation soit faite en bonne et valable forme, et la fasse ratifier à tous ses frères, et sœurs, en dedans six mois prochains; et en cas que le dit seigneur roy très-chrestien, ayant fait toute due et possible diligence, envers le dit don Henri, seigneur d'Albret, pour l'induire à ce que dit est, ne le puisse à ce attirer ou incliner. En ce cas, le dit seigneur roy très-chrestien, promet de non bailler au dit don Henri, seigneur d'Albret, directement ou indirectement, aide, faveur, n'y assistance contre le dit seigneur empereur.

LÉONARD, t. III, p. 229, 230.

par la cour de Madrid. Les deux prélats crurent éviter les difficultés en gardant le silence, le Pape les excommunia et ajouta brutalement le pays Basque au diocèse de Pampelune (1564).

Si les rois d'Espagne avaient des prétentions sur la basse Navarre, ceux de France, de leur côté, nourrissaient l'espoir de la réunir un jour à leur royaume, et de faire valoir leurs droits sur la haute.

Cette circonstance ne tarda pas à se présenter; Henri IV monte sur le trône, la basse Navarre est unie à la France, il signe le traité de Vervins avec Philippe II (2 mai 1598). Henri prend le titre de *roi de Navarre*. Philippe a la générosité de ne pas en revendiquer la moitié; chose remarquable enfin, on tranche dans cet acte volumineux et très-détaillé la question de toutes les frontières du Nord et de l'Est, depuis les Flandres jusqu'à Nice, pas un duché, pas une ville ne sont omis; on passe complètement sous silence les frontières pyrénéennes.

Il est évident que les deux rois avaient une arrière-pensée à cet égard; c'était à dessein qu'ils laissaient cette question dans l'incertitude; prenant acte, en quelque sorte, de leurs prétentions ultérieures, ils réservaient expressément tous les droits qu'ils pourraient avoir à exercer juridiquement; ils renonçaient seulement à les revendiquer par la voie des armes. La généralité des termes, le mystère qui enveloppe les articles 23 et 24, indiquent suffisamment que leurs réserves avaient trait à la Navarre et que chacun des deux co-partageants se promettait de réclamer plus tard la totalité (1).

(1) Traité de Vervins, ch. 23.

« Et sont réservés au dit sieur roy très-chrestien de France et de Navarre, ses successeurs et ayants cause, tous les droits, actions et prétentions qu'il entend lui appartenir à cause de ses dits royaumes, pays et seigneuries ou autrement ailleurs, pour quelque cause que ce soit, auquel n'aurait esté par lui ou par ses prédécesseurs expressément renoncé, pour en faire poursuite par voie amiable ou de justice et non par les armes. »

On croirait donc qu'il va recouvrer juridiquement la Navarre. — Pas du tout, on ajoute dans le chapitre 24 :

« Comme ensemlable sont réservés au dit sieur roy catholique des Espagnes et à la sérénissime infante, sa fille aînée, leurs successeurs et ayant cause, de tous les droits actions et prétentions qu'ils entendent leur appartenir à cause des dits royaumes, pays et seigneuries ou autrement ailleurs, pour quelque cause que ce soit, auxquels n'aurait été par eux ou par leurs

Il eut été facile alors à Henri IV de revendiquer tout le bassin de la Bidassoa, en vertu de la juridiction des évêques de Bayonne qui n'avait cessé d'y être en vigueur jusqu'en 1564 (1), mais le projet de réclamer plus tard toute la Navarre le fit renoncer à cette juste prétention sur une partie, et cette négligence fut préjudiciable à la régularisation de nos frontières.

Quelques années plus tard, cependant, les discussions incessantes des Basques des deux États obligèrent leurs gouvernements à prendre un arrangement au sujet des pâturages des Aldudes. Les commissaires, nommés à cet effet en 1614, ne s'occupèrent pas, il est vrai, des frontières politiques, ils se bornèrent à régler les droits d'usage et de depescence des habitants de Baygorri, du val Derro, du Bastan, du val Carlos et de Roncevaux (2).

prédécesseurs expressément renoncé pour en faire poursuite par voie amiable ou de justice et non par armes. »

(1) Voyez le mémoire touchant la rivière de Bidasso, par Genestet de Chairac, Bayonne, 1848.

(2) « Accordez entre les deux rois par les sieurs de Vaucelas et le marquis de Laguna pour raisons des différens des bas et haut Navarrois.

Fait à Saint Laurent, le 25 septembre 1614.

I. Que les habitans de *Baigorri*, en la basse Navarre, sujets de Sa Majesté très-chrestienne, jouiront du pâturage de jour et de nuit es dites montagnes d'*Aldude*, avec corales, couvertes et cabannes, tant pour les juments, brebis et chèvres pour toute l'année, que pour les pourceaux aux saisons où il n'y aura point de glandage, jusques aux limites et bornes de *Meassea* et de *Beorseu*, du costé de *l'altan* ou *Bastan*, faisant et tirant une droite ligne de l'un à l'autre ; auront aussi la facerie de soleil à soleil, depuis la dite ligne et limite de *Massea* et *Beorseu*, jusques à la première borne de *Mendioco Cetagaïna*, s'il s'en trouve aucune ou marque d'icelle, autrement s'en mettra et plantera une nouvelle, et du dit *Mendioco Cetagaïna* jusques au dit *Beorseu*, faisant aussi une ligne droite de l'un à l'autre, sans qu'ils puissent passer plus avant vers la vallée de *Valderro*, en la haute Navarre, jouiront pareillement du dit pâturage du costé de *Valcarlos*, tant de jour que de nuit, avec corales, couverts et cabannes, jusques aux lieux et endroits de leurs labourages plus proches et plus avancés vers *Roncevaux*, et sera faite une droite ligne vers *Aldude*, à la prendre au deçà de douze labourages plus proches du dit *Roncevaux*. Pourtant depuis la dite ligne de celle qui va par *Ourdís* et *Ocora* jusques au dit *Meassa*, avoir eux la facerie de soleil à soleil, jusques à vis-à-vis du dit *Mendioco Cetagaïna*, sans toutefois qu'ils approchent de trois cent pas du grand chemin royal qui va et passe de la basse Navarre vers la haute, n'y puissent descendre plus bas, ni leur soit préjudicié aux autres droits qu'ils peuvent avoir es

La paix des Pyrénées trouva la question dans cet état d'incertitude, de hasard, et chose incroyable, cet acte fondamental, destiné à fixer les limites des deux royaumes, se contenta de prendre pour base celles de l'Espagne et des Gaules : comme les Romains n'a-

susdits lieux spécifiés, selon la coutume et ancien usage. Déclarant qu'il suffit de faire un couvert et un corale pour chaque troupeau de bétail, et une cabanne pour le pasteur. »

« II. Pourront aussi, les habitans de *Valderro* en la haute Navarre, qui sont de l'obéissance de Sa Majesté catholique, jouir avec leur bétail, comme bon leur semblera, des dites montagnes jusques à *Euncarai* du costé de *Valcarlos* et *Istant*, du costé de *Vattant*, tirant une droite ligne de l'un à l'autre, sans qu'ils puissent passer n'y en jouir plus avant vers *Baigorri*, n'y leur soit préjudicié aux autres droits qu'ils peuvent avoir es susdits lieux, spécifiés selon la coutume et ancien usage, et pareillement ceux des vallées de *Vattant* et *Valcarlos* de la dite haute Navarre, et de l'obéissance de Sa Majesté catholique auront la facerie de soleil à soleil, es dites montagnes, selon qu'ils l'ont accoutumé, et outre ce que les dits de *Valcarlos*, pourront jouir comme bon leur semblera et selon leur coutume, jusques à *Eihabia* du costé de la dite vallée, sans qu'il leur soit fait tort, et leurs bois vedats vedados, s'ils en ont aucuns. »

« III. Quant aux vaches, que la coutume ancienne et pratiquée aux buttes ou vacheries de Notre-Dame de *Roncevaux* soit gardée et suivie, et les mêmes de *Roncevaux* seront obligés de recevoir les porcionistes de *Baigorri* et *Valderro* avec leurs vaches et vachers, selon la dite coutume.

Déclarant, que tant les uns que les autres jouiront des privilèges, franchises et exemptions, qu'ont et tiennent les dites buttes ou vacheries, sans que moyennant ce les dits de *Baigorri* et *Valderro* en puissent faire n'y fonder de nouveaux, et s'ils en ont fait ou formé aucuns, ils seront joints, unis et incorporés à ceux des dits *Roncevaux*. »

« IV. Les pascages et seles, desquels seront aussi remis en leur premier estat, et gardés et conservés selon la même coutume, et ne pourront les uns ni les autres couper les *holls* ou *corrostiacs* es dites montagnes. »

« V. Qu'en ce qui concerne le paturage des pourceaux des uns et des autres, au temps et saison de glandée, ils en jouiront avec leurs couverts, tant du costé de *Valcarlos*, qu'en tout le demeurant des dites montagnes, selon la coutume qu'il y a toujours en gardant à un chacun ses droits, franchises, exemptions et privilèges accoutumés. »

« VI. Que les dits de *Baigorri* bâtiront les granges nécessaires es environs de leurs dits labourages, pour seulement y amasser les fruits ; retirer et battre les bleds et y habiter aux saisons qu'il conviendra faire la dite récolte, et travailler, et semer les dites terres ; sans y faire bourgs, n'y vilage sous ombre des dites granges, desquelles les fondemens seront de pierre jusques à la superficie de la terre et le reste de bois. »

vaient point pénétré chez les Basques il s'en suivait que cette frontière n'avait jamais existé dans cette partie des Pyrénées.

La phrase était assez ambiguë pour les auteurs eux-mêmes; nous avons vu qu'ils l'avaient complétée à l'égard du Roussillon en chargeant une commission spéciale de rectifier et de compléter la ligne séparative.

Rien d'analogue ne fut tenté sur la limite navarraise; on se borna à déclarer, dans les préliminaires de la conférence, que l'*isle des Faisans*, située entre Irun et Behobie, au milieu de la Bidassoa, était une terre neutre, et que, par conséquent, la rivière était considérée comme appartenant aux deux États. (Voyez plus haut, p. 245-246.)

Depuis cette époque (1659) aucun traité général n'est venu corriger cet état incertain de la frontière navarraise.

Certaines conventions, toutes locales, ont seulement réglé quel-

« Que pour le terroir qui est entre *Baigorri*, *Ispégui* et *Elhorieta*, du côté de *Bastan* et de *Ocaca*, du côté de *Valcarlos*, les dits de *Baigorri*, le tiendront et en jouiront aux mêmes droits, qu'ils ont accoutumé, sans préjudice des buttes ou vacheries de Roncevaux et de la facerie de soleil à soleil, de ceux de *Bastan* et *Valcarlos*, selon qu'ils le peuvent avoir accoutumé. »

« VIII. Que ceux qui auront des palomiers es dites vallées et montagnes, en jouiront comme ils avaient accoutumé, et ne pourra personne couper arbres au préjudice de la chasse des dits palomiers. »

« IX. Et afin que la paix soit durable entre les dits peuples leur est déclaré que les dits de *Baigorri* et de *Valderro* ne pourront donner n'y vendre l'herbage qui est entre les susdites limites de *Eunsarai*, *Istant*, *Mendicocéa* et *Béorsu*, les uns aux préjudice des autres. »

« X. Que les pierres ou bornes que les commissaires de leurs dites Majestés avaient fait remettre en la conférence d'*Arranqui*, seront remises de nouveau, si elles sont tombées, aux mêmes conditions et en la même qualité que dès lors, et demeureront avec la même force que lorsqu'elles furent remises et non davantage et sans préjudice au droit des parties. »

« XI. Et pour mettre en exécution le contenu en ce traité et marquer et sennaler les lignes d'une borne à autre, leurs dites Majestés nommeront et députeront telles personnes que bon leur semblera, avec pouvoir établir et ordonner les peines qu'ils jugeront estre justes et raisonnables contre les contrevenants.

Signé : de Cochefillet et M. de la Laguna..... »

Le roi de France contresigna le 21 novembre 1614.

LÉONARD, *Histoire des traités de paix*, t. IV.

ques points en litige. Un accord, signé par le marquis de Feuquières et le marquis de los Balbazes, réglementa la liberté de la pêche et de la navigation dans la Bidassoa entre Andaye et Fontarabie (19 octobre 1683), et déclara la rivière commune aux navigateurs et pêcheurs des deux nations; mais ici la Bidassoa est vascongado et non point navarraise (1). En 1787, un aborne-

(1) « Convention faite, entre le marquis de Feuquières et le marquis de Balbazes, pour la liberté de la pesche et de la navigation dans la rivière de Bidassoa, en faveur des sujets de Sa Majesté et de ceux du roi d'Espagne; avec toutes sortes de vaisseaux, sans distinction.

A Madrid, le 19 octobre 1683.

« Le roi très-chrestien et le roi catholique, ayant un désir sincère d'observer religieusement de part et d'autre la trêve qui a esté conclue l'année passée entre les deux couronnes, et d'éloigner de bonne foi tout ce qui pourroit en interrompre la durée; Sa Majesté très-chrestienne déclare provisionnellement, que son intention est que, pendant le temps de la présente trêve, les sujets du roi catholique, tant de Fontarabie que des autres lieux, puissent librement naviguer et pescher, avec toutes sortes de bâtiments à quille ou sans quille, dans la rivière de Bidassoa, son embouchure et rade du Figuier, et en tous autres lieux de la mer, éloignés ou proches d'Andaye; avec défense cependant de passer avec gens armés qui puissent donner du soupçon à la dite place, sans une permission expresse du gouverneur d'Andaye, ainsi qu'il se pratique à l'égard de toutes les places de guerre, sans néanmoins que sous le prétexte de cette défense, ou pour quelque autre que ce puisse estre, le dit gouverneur d'Andaye, ni aucun autre officier ou sujet de Sa Majesté très-chrestienne, puisse visiter ou faire visiter les bâtiments espagnols, ou d'aucune autre construction, appartenant aux sujets du roy catholique; ni pareillement que le gouverneur de Fontarabie, ni aucun autre officier ou sujets du roy catholique, puisse sous quelque prétexte que ce soit, visiter ou faire visiter aucuns bâtiments français ou d'aucune autre construction, appartenant aux sujets de Sa Majesté très-chrestienne. Et afin que le présent acte puisse avoir son plein et entier effet, Sa Majesté très-chrestienne donnera ordre aux commandants d'Andaye, aux officiers et soldats qui seront en garnison dans le fort, et généralement à tous les habitans et bourgeois du dit lieu et autres des environs, et aux commandants de toutes sortes de vaisseaux et bâtiments de n'apporter aucun trouble ni empeschement aux sujets de Sa Majesté catholique, dans la dite pesche et navigation, sous peine de désobéissance, et en cas de contravention, elle fera procéder rigoureusement contre les coupables, comme perturbateurs du repos public, lequel leurs Majestés veulent maintenir. Et pour faire observer le dit ordre avec plus d'exactitude, enjoindra à tous ses commandants du fort d'Andaye et autres lieux,

nement international sépara la vallée basque de Baygorry et la vallée navarraise de Bastan.

Depuis le dix-septième siècle, bien des traités de paix et d'alliance ont été discutés et signés entre les souverains de France et d'Espagne, pas un ne s'est occupé de la frontière. Nos gouvernements, quels qu'aient été leur force et les avantages de leur situation n'ont jamais songé à réclamer la rectification des limites de la vallée d'Aran, ni celles de la Navarre, conformément aux frontières naturelles de l'Espagne et des Gaules, posées en principe dans le traité des Pyrénées et à l'ancienne juridiction des évêques de Bayonne, qui nous auraient donné tout le cours de la Bidassoa.

Aujourd'hui, la frontière navarraise, toute à l'avantage de l'Espagne et au détriment de la France, place les Espagnols au cœur du pays basque, aux portes de Bayonne, tandis qu'elle protège Pampelune par deux chaînes de montagnes très-considérables : celle de Maya et celle de Bellate.

Si l'on avait pris les anciennes limites du diocèse de Bayonne, dans le traité de Mazarin, on aurait partagé le différend conformément aux intérêts des deux nations. Les montagnes de Maya appartiendraient maintenant à la France, celles de Bellate à l'Espagne ; les deux États se trouveraient également protégés et garantis contre l'invasion. A cette époque, de semblables transactions étaient aisées ; après deux cents ans, la consécration du temps, des habitudes, de la possession, a rendu les changements de la frontière fort difficiles. Quoiqu'il en soit, voici quelle eût été la ligne naturelle équitable que Mazarin et don Louis de Haro auraient dû tracer dans l'intérêt des deux peuples.

comme aussi aux commandants de toutes sortes de vaisseaux, et à tous les autres, ses officiers et sujets, de faire exécuter et d'exécuter ponctuellement le contenu ci dessus, et en cas de contravention, de procéder contre les perturbateurs et contre ceux qui auraient la hardiesse d'entreprendre quelque acte d'hostilité contre les sujets de Sa Majesté catholique, et contre la teneur de cet acte réciproque, lequel demeurera ferme et établi en la manière ci dessus, à commencer d'aujourd'hui, jour de la date d'icelui, sans préjudice des droits et raisons des deux couronnes.

Dans le second paragraphe, le roi d'Espagne répète mot à mot les mêmes conventions en faveur des Français.

LÉONARD, *Histoire des traités de paix*, t. IV.

FRONTIÈRES ÉQUITABLES ET NATURELLES

En vertu des préliminaires de la conférence, qui déclaraient neutre l'île des Faisans, il fallait prendre pour limite le milieu de la rivière jusqu'à *Ilchauldi* et à *Salins*.

Au-dessus de ce point, se fondant sur les anciens droits des évêques de Bayonne, sur l'intérêt de la défense territoriale des deux peuples, considérant que l'Espagne était protégée par deux chaînes de montagnes, que la France n'avait pour frontière que le ruisseau de la Nivelle, moins large et moins profond au pont de l'*Antibar* que la rivière artificielle d'un parc anglais, il fallait continuer à tracer la ligne séparative au milieu du lit de la Bidassoa. L'Espagne conservait, comme nous l'avons dit, la chaîne des montagnes de Bellate, la France aurait eu celle de Maya avec les villages de *Zugaramurdi*, *d'Alquerdy*, *d'Alquey*, *Berra*, *Echalar*, *Sumbilla*, *Lecaros*, *Eloité*, *partie d'Elissondo*, *Aspiquecta*, *Souhasloya*, *Ourassou*, *Maya*, *Urdach*, *Lantibar* ; la nouvelle frontière aurait rejoint l'ancienne aux sources de la Bidassoa et au pic *Micau*. De ce pic au col *d'Urtiage* le partage des eaux est exactement suivi ; à l'est d'*Urtiage* le territoire espagnol pénètre encore dans le nôtre jusqu'au col de *Bentarte*, à l'est de celui de Roncevaux. L'équité demandait que notre ligne fut portée sur le partage des eaux, en englobant les bois et pâturages de *Hernaçabal*, de *Goisalundo*, de *Gabarbide* et toute la haute vallée de la Nive ou val Carlos. On aurait donné une compensation équivalente à l'Espagne à très-peu de distance à l'est en lui cédant les deux hautes vallées de l'*Iratie* et du *Hurbelca*, et en reculant notre frontière sur les crêtes *Diraties*, de *Surecay*, de *Chocoluze*, des *Escaliers*, et de *Belhaudy*.

Ici, la frontière reprenait la crête naturelle des montagnes jusqu'à l'extrémité de la vallée *d'Urdos* où les Espagnols ont également envahi à notre préjudice, les pâturages du lac *d'Estacs*, qui devraient nous être rendus ; mais ils sont peu étendus et sans importance.

De ce point, jusqu'au haut de la vallée de Caunterets, la frontière ne laissait rien à désirer ; là, l'Espagne pénètre sur notre versant dans le val d'Ossone, au pied du port vieux de Gavarni et près des lacs du mont Perdu. Ces territoires arides et presque sans valeur auraient été rendus à la France.

De ce point, au port de Vénasque, la ligne naturelle est respectée. Nous atteignons la vallée d'Aran, qui aurait dû être déclarée indépendante et neutre comme l'Andorre, conformément aux motifs que nous avons déjà fait connaître et à la circonscription du diocèse de Comminges, qui comprenait cette vallée.

L'Espagne ne perdait pas grand chose dans cette légère modification. Elle aurait pu nommer le viguier d'Aran, comme la France nomme celui d'Andorre; elle aurait reçu un tribut correspondant à l'impôt actuel, comme la France reçoit celui des Andorrans (la quista de 960 francs). L'Espagne enfin, dégagée de toute obligation d'administration, de toute dépense locale, ne cédait pas une obole de revenu, n'affaiblissait pas le moins du monde sa puissance par la perte de 33 (1) villages assez pauvres. Sa frontière ne se trouvait pas moins garantie puisqu'elle possédait la crête des Pyrénées et que le territoire de la vallée déclaré neutre, aurait été interdit aux troupes des deux nations.

Du port d'Orle, dans l'Ariège, jusqu'à la vallée d'Andorre, la frontière n'avait pas de changements à subir.

Enfin, dans la vallée de Carol et la Cerdagne, 29 villages devaient être rendus à l'Espagne; en échange des seize gros villages de la vallée de la Bidassoa, nous renoncions aussi à la défense imposée à l'Espagne de fortifier Livia et Puycedra, elle restait libre à cet égard d'opposer une forteresse à celle de Mont-Louis.

Le partage des eaux, c'est-à-dire la seule frontière probable de l'Espagne et des Gaules, et la décision très-caractérisée de la nature elle-même étaient donc le point de départ, et le principe supérieur qui devaient régir la délimitation politique.

Malgré les négligences de détail commises à l'époque de Mazarin, la France a retrouvé plus tard quelques circonstances exceptionnellement favorables, où ces fautes étaient faciles à réparer; mais que d'imprudence, que d'imprévoyance chez nos diplomates! Par la paix du 20 septembre 1697, entre la France, l'Espagne et les Etats généraux, la France restitua (art. 4) les places de Gironne, Roses, Cervera et Barcelonne, dont le maréchal de Noailles s'était emparé en 1694... Quelle belle occasion de réclamer en

(1) Pontaux, Bouzen, Boussost, Castelleon, las Bordes, Gauzan, Vielle, Cazau, Bertrem, Escunan, Cazaril, Artigues, Ugue, Trados, Gesse, Salardun, Bagergue, Garros, Villac, Mont, Bellan, Ville, Arros, Benous, Arrou, Montcarbau, Aubert, Begons, Arrez dessous, Arrez dessus, Lez, Villamos, Canegean. Leur population est de 12,000 âmes.

compensation le cours supérieur de la Bidassoa; on ne songea pas à faire la moindre réserve. Même silence dans le traité du 7 mai 1745, signé à Aranjuez.

Arrive le fameux traité de Paris du 10 février 1763, entre la France, l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre; on renouvelle tous les traités de paix antérieurs, on parle des frontières maritimes de la France, on fait dans les colonies des partages nombreux et importants; bien plus, le faible Louis XV, fatigué de posséder la Louisiane qui ne lui rapportait rien, parce qu'il ne savait pas la faire administrer, la cède tout entière à l'Espagne (1); il ne réclame pas un douro de compensation, pas un arpent de terre du côté de la Navarre... La remise de la magnifique vallée du Mississipi est faite en 1764, on se contente de stipuler que l'inquisition n'y sera point établie.

Nous comprenons que dans le traité de paix et d'alliance de Saint-Ildephonse (29 août 1796), entre le directoire et Godoy (prince de la Paix) on ait gardé le silence sur la question des frontières. L'Espagne nous offrait assez d'avantages sur d'autres points. Nous comprenons qu'on ait observé la même réserve dans la convention de Madrid, passée entre Godoy et Lucien Bonaparte (21 mars 1804). L'Espagne nous restituait alors la Louisiane, ce n'était pas le moment de lui demander la Bidassoa (2).

Il nous est plus difficile de nous expliquer la négligence du traité de Bayonne (5 mai 1808) non-seulement Napoléon ne songea pas alors à rectifier la frontière; mais il sanctionna les limites actuelles en des termes généraux qu'on avait soigneusement évités dans les traités précédents; l'art. 2 déclare « que l'intégrité du royaume sera maintenue... et que les limites de l'Espagne ne souffriront aucune altération... » Il est vrai que l'empereur avait des projets plus élevés; le 5 juillet suivant, il signait avec son frère Joseph, le nouveau roi d'Espagne, un traité d'alliance et de succession par lequel la Péninsule devait être réunie à la France dans le cas où le roi décéderait sans enfants légitimes; quand on espère avoir le tout, on peut bien négliger une imperceptible partie.

Tel est l'état de la question générale, de la question politique; reste à examiner la question de détail; la délimitation des communes et de leurs pâturages.

1) Cette clause du traité est restée secrète jusqu'en 1836.

(2) Dans la Convention de Paris, 26 vendémiaire an XII 29 octobre 1803), M. Talleyrand et don Nicolas de Azara, gardent le même silence.

COMMUNES ET PATURAGES

Si l'on ne voulait juger ces points litigieux que sur des écrits concluants, on courrait risque de laisser les choses dans un *statu quo* très-préjudiciable aux intérêts des populations frontalières.

Les habitants des Pyrénées ne furent, durant bien des siècles, ni Français ni Espagnols. Dans la Navarre ils étaient Basques, des deux côtés, dans le Roussillon, ils étaient Catalans : la politique, la nationalité, la langue, ne leur assignaient donc aucune limite ; les hautes montagnes étaient un terrain neutre, un terrain vague, livré au premier occupant, *res nullius*.

Néanmoins il existait une règle de bornage, à la fois géographique et judiciaire ; nous voulons parler de la délimitation des hautes vallées par bassins ou versants, mais elle était souvent négligée dans l'application.

Entrons, à ce sujet, dans quelques détails indispensables.

Les extrémités de toutes les vallées (le cap, la tête) formèrent, pendant bien longtemps de petites républiques municipales, indépendantes de tout royaume, de toute seigneurie. Telle était la vallée de Barèges, celle de Saint-Savin (1), celles d'Aspe, de Roncal, d'Enguy, etc. C'est encore, à très-peu de chose près, la situation de la vallée espagnole du Bastan, de celle des Cincobillas, et de l'Andorre.

Nous appuierons sur cette considération, parce qu'elle est très-importante dans la question de la délimitation des communes.

L'histoire toute entière nous prouve, par des chartes très-nombreuses, que les Pyrénées se peuplèrent de la manière suivante : à mesure que les basses vallées devenaient insuffisantes à la population, le village primitif, la *republica deo loc*, possesseur de la vallée tout entière, construisait des cabanes, puis des bourgs dans les pâturages élevés ; de nouveaux villages se formaient et continuaient à dépendre du premier. On en voit encore un exemple frappant dans la vallée de Campan, près de Bagnères-de-Bigorre.

(1) Les chartes écrites en roman lui donnent le titre de *Republica deo loc*. Le suffrage universel y était établi sur de si larges bases que les femmes elles-mêmes votaient dans toutes les questions d'intérêt local. (*Monographie de Saint-Savin*, par Basque de Lagrèze.)

Qu'arrivait-il de là ? C'est que les divers bourgs d'une vallée dépendant tous du même centre administratif, la *republica deo loc* n'avait aucun intérêt à diviser les pâtures qui continuaient à appartenir à tous les habitants... Les limites ne finissaient qu'à la crête des hauteurs formant la ceinture naturelle de la vallée, crêtes après lesquelles commençaient les bassins des vallées voisines.

Cette division du territoire des Pyrénées par vallées fut constante, générale ; lorsque les seigneurs donnaient, soit à des individus, soit à des villes, soit à des abbayes ou hospices, des gorges restées jusqu'alors inhabitées, ou conquises par leurs armes, ils ne désignaient que bien rarement les limites dans la charte de donation, ils se bornaient à dire : Je donne la vallée de Cauterets, par exemple, la vallée d'Azun, etc., avec tout ce qui en dépend. *Et pertinentiis, et terminis suis*, voilà les grandes formules ; ou bien encore : *Cum omnibus quæ sunt infra ejusdem terminos. Ou quidquid in valle ipsa habemus, tenemus, continetur*.

Ces indications marquent le centre de la vallée, le village, le monastère ; les limites extérieures n'ont d'autres traces que celles de la nature elle-même.

Si la loi de la division par bassin et versant des eaux fut générale, comment se fait-il, demandera-t-on peut-être, que les habitants n'aient pas respecté ces limites naturelles, que les pâtres espagnols aient pénétré dans le versant français, et les pâtres français dans le versant espagnol ? Le fait est aisé à expliquer.

L'extrémité, l'*amont*, de presque toutes les hautes vallées, espèces de magasins de neiges, où se forment les cours d'eau, est séparé du bas de la vallée, de l'*aval*, par des murailles de rochers que les torrents ont percées à de très-grandes profondeurs, pour se faire un passage. On dirait d'anciens lacs, dans les parois desquels on a pratiqué une brèche afin de faire écouler les eaux.... Ces bassins supérieurs, n'étant accessibles que par ces brèches, et ces brèches formant le lit des torrents, il s'en suit que, dans l'état naturel, elles sont complètement inabordables par l'*aval*, et qu'on y pénètre plus aisément par l'*amont* : quelque soient d'ailleurs la hauteur des ports qu'il faut franchir pour les atteindre. Les pâtres des contrées voisines, profitant de cette situation anormale, ont envahi ces hautes vallées par le revers, alors qu'elles étaient inconnues et inabordables pour les bergers du bassin inférieur... Plus tard des sentiers, des routes ont été tracés dans les rochers, au-dessus des brèches formant le lit des torrents ; des

ponts ont été jetés, l'accès du bassin est devenu très-facile, les habitants d'*Aval* en ont revendiqué la possession naturelle, en vertu du droit général : *Et pertinentiis, et terminis suis et tota valle....* Les premiers occupants ont défendu leur propriété en invoquant la prescription.

Où sont les plus anciens témoignages de ces conflits, où sont les titres, où sont les actes ? Dans la mémoire des hommes, dans la tradition.

Les habitants de ces petits *clans* étaient peu lettrés, et ne faisaient pas grand usage du parchemin et du notaire, ils traitaient tous leurs différends par l'enlèvement du bétail, et les coups; absolument comme les tribus nomades de l'*Atlas*, l'histoire des Pyrénées est remplie de faits de ce genre; quand les vallées étaient fatiguées de ces voies de fait, qui n'enrichissaient personne, elles se proposaient la paix, nommaient des délégués (jurats); lesquels se réunissaient sur le point qu'ils convenaient de prendre à l'avenir pour limite; ils se donnaient la main, faisaient un repas fraternel traçaient les bornes, etc... Pour que le souvenir de cet arrangement, non écrit, ne s'effaçât jamais; les députés se réunissaient chaque année sur le même lieu, et renouvellaient le traité d'alliance et de bon voisinage.

Tous les règlements n'étaient pas aussi pacifiques, le duel judiciaire, souvent le combat à mort, tranchaient les questions les plus graves.

La commune d'Arrau dans la vallée d'Aure, possédait en 89 une famille particulièrement honorée; elle était exempte de tout impôt, tailles et redevances; qu'avait-elle fait pour mériter ce privilège ? Un de ses ancêtres, homme robuste et courageux, l'Horace du pays, avait combattu en champs clos, le champion de la vallée de Campan, au sujet de la possession des pâturages de Pailhol, au haut de la vallée; l'Aurois fut vainqueur et assura par sa victoire à sa vallée natale la propriété des pâturages qu'elle n'a cessé de posséder paisiblement.

Qu'avait-on besoin d'actes notariés chez des bergers dont les droits se gravaient dans la mémoire des générations en traits aussi caractéristiques.

Le parchemin, le tabellion, étaient des instruments aristocratiques, le peuple n'en faisait point usage. Croirait-on que la république d'Andorre, modèle de ces petits clans des hautes vallées, ne possède pas de lois écrites; les coutumes judiciaires n'ont d'autre code que le souvenir des hommes; le viguier applique la

peine, prononce ses sentences, sans s'appuyer sur aucun texte.

Quand les montagnards pyrénéens voulaient enregistrer un fait, ils le gravaient sur la pierre; on voit encore, sur la porte de la ville de Saint-Bertrand de Comminges, un arrêté municipal du dix-septième siècle inscrit sur la muraille, quel fait mémorable constate-t-il?... La taxe du poisson !..

Nous avons trouvé dans la petite église de Castell, au pied du Canigou, la convention passée entre le carillonneur et la commune il y a plus de deux cents ans; elle est également gravée sur la pierre.

Existerait-il des titres analogues, gravés sur les rochers ou les bornes des pâturages ? Nous l'ignorons; mais à coup sûr on en trouverait assez peu, écrits sur parchemin, dans les études des notaires et les archives des mairies antérieurement au dix-septième siècle.

Le partage des eaux, la crête des montagnes fut toujours le point de départ que prirent les commissaires espagnols et français, dans la délimitation de la frontière des Pyrénées; ils ne s'en écartèrent sur quelques points que par des exceptions plus puissantes que la règle générale.

Quant aux pâturages que la possession trentenaire ou des titres particuliers et communaux donnaient à des villages espagnols sur le versant français, ou à des français sur le versant espagnol, ces délégués respectaient les lois qui les régissaient, et combinaient les droits de propriété, les usages des particuliers d'une nation avec la propriété politique de l'autre peuple, témoin la règle posée par les commissaires du Roussillon en 1660, à l'égard du village d'Iz en Cerdagne. D'après cet accord, le village appartenait à la France, son territoire situé sur l'autre rive du Raurh restait à l'Espagne; les habitants d'Iz conservaient tous leurs droits de propriété, d'usage, passage, etc., la frontière politique seule était changée.

La commission française et la commission espagnole, actuellement chargées d'une délimitation nouvelle (1), où pour mieux dire

(1) Voici les principales dispositions de son traité concernant la Navarre :

Art. 1^{er}. La ligne destinée à séparer la souveraineté de l'Empire français de celle du royaume d'Espagne, depuis le lieu où confinent le département des Basses-Pyrénées, l'Aragon et la Navarre, jusqu'à l'embouchure de la Bidassoa, dans la rade du Figuer, partira du sommet d'*Analarra*, pour se diriger, par les hauteurs, vers la pierre de Saint-Martin, connue aussi sous le

d'une rectification de l'ancienne frontière, conforme aux intérêts des communes et des vallées limitrophes, vient après des recherches et des travaux persévérants et considérables, d'arrêter la limite des deux nations, entre la Navarre espagnole et le départe-

ment des Basses-Pyrénées; moins libre dans ses résolutions que ne l'eussent été les commissaires de 1659, de 1694 et de 1763, elle a dû s'écarter sur quelques points du principe du partage des eaux, en présence d'un état de choses remontant à trois siècles.

nom de *borne de Béarn*, en suivant par *Murlon* et le pic d'*Arlas*, d'accord avec l'abornement existant.

Art. 2. De la pierre de *Saint-Martin*, la frontière se dirigera vers le sommet d'*Eraisé* et le col du même nom, dans la chaîne principale des Pyrénées dont elle suivra les hauteurs par *Lacura*, *Urdaïte*, le col de *Guimbeleta* et le petit col de *Belay* jusqu'à *Barceta* ou *Baracea-la-Alta*, conformément à ce qui se rapporte à cette partie de la frontière dans l'abornement convenu en 1695 entre les fondés de pouvoir des vallées de *Soule* en France et de *Roncal* en Espagne.

Art. 3. De *Barceta* ou *Baracea-la-Alta*, la ligne divisoire suivra les crêtes déterminées par les sommets d'*Ochograino*, de *Mulidoya*, d'*Iparbacocha*, d'*Ory* et d'*Alupena*.

Art. 4. Depuis la roche d'*Alupena*, la ligne frontière quittera les crêtes des Pyrénées et se dirigera, conformément au tracé qui de fait existe aujourd'hui, vers le ruisseau *Erreca-Idor*, ou ruisseau sec, et en suivra le cours jusqu'à l'endroit où il se jette dans l'*Urbelcha*.

Art. 5. A partir du confluent de l'*Erreca-Idor* et de l'*Urbelcha*, la frontière remontera le cours de cette dernière rivière jusqu'au prolongement de la ligne des crêtes d'*Anusbide*, et elle suivra cette ligne de crêtes jusqu'au lieu le plus rapproché des sources de *Conracharo*, d'où elle descendra, par ce dernier ruisseau, jusqu'à sa jonction à l'*Uratsaguy*, dont elle suivra le cours jusqu'à son confluent avec l'*Egurguy*.

Art. 6. Du confluent de l'*Uratsaguy* et de l'*Egurguy*, la ligne frontière, conformément à la sentence d'abornement convenue en 1556 entre les fondés de pouvoirs de la vallée de *Cize*, en France, et celle d'*Aezcoa*, en Espagne, remontera successivement par les ruisseaux d'*Egurguy* et de *Bagachea* ou *Igoa*, et passant par le scel ou bergerie d'*Erosaté*, par *Arlepoa*, *Pagartea*, *Iparraquerre*, *Zalvetea*, *Orgambidea*, *Idopil*, *Lecea* et *Urcullu*, arrivera au col d'*Iriburieta* ou *Iusaldea*.

Art. 7. Du col d'*Iriburieta*, la ligne divisoire ira par le col de *Bentarté*, chercher la source du ruisseau *Orellaco-Erreca*, qu'elle descendra jusqu'à sa jonction avec la rivière de *Valcarlos*, dont elle suivra le cours jusqu'à *Pertolé-co-Burria*, situé un peu au-dessous du village d'*Arneguy*.

A *Pertolé* la ligne fera un coude pour aller à l'ouest vers le sommet de *Mendimocha*, d'où elle remontera, en se dirigeant vers le sud, par les crêtes qui séparent le *Valcarlos* de la vallée des *Aldudes* jusqu'à *Lindus-Balsacoa*. De ce point, elle gagnera *Lindusmunua* et se rendra en ligne droite au pic d'*Isterbeguy*, et,

de là, par une autre ligne droite, à *Beorzubustan*, pour continuer ensuite par les crêtes jusqu'au col d'*Ispéguy*.

Art. 8. A partir du col d'*Ispéguy*, la frontière restera conforme à l'abornement international de 1787. Elle se dirigera donc vers la montagne d'*Yparla*, par les crêtes qui séparent la vallée de *Baigorri* de celle de *Bastan*, et se rendra ensuite à *Fagadi* par les hauteurs d'*Irusquieta* et de *Gorospil*; de *Fagadi*, elle se portera vers le sud en passant par le mont d'*Anatarbé*, et suivra le cours du ruisseau de ce nom et de celui d'*Otsabiato* jusqu'à la source de ce dernier. De ce point jusqu'à *Chapitelacoarria*, situé sur la rive droite de la *Bidassoa*, un peu au-dessous d'*Andarlaza*, elle suivra presque toujours la ligne qui sépare les versants des eaux, d'un côté vers les cinq villes de Navarre, et de l'autre, vers *Saint-Jean-de-Luz*.

Art. 9. Depuis *Chapitelacoarria*, jusqu'à l'embouchure de la *Bidassoa*, dans la rade du Figuer, le milieu du cours principal des eaux de cette rivière, à basse mer, formera la ligne de séparation des deux souverainetés, sans rien changer à la nationalité actuelle des îles; celles des Faisans continueront à appartenir aux deux nations.....

Art. 13. Considérant que les faceries ou les compascuités perpétuelles de pâturages entre les frontaliers de l'un et de l'autre pays ont été souvent préjudiciables au repos et à la bonne harmonie sur la frontière, il est convenu que les contrats de ce genre qui existaient autrefois ou qui existent encore aujourd'hui, en vertu d'anciennes sentences ou conventions, demeurent abolis et de nulle valeur, à dater du 1^{er} janvier qui suivra la mise à exécution du présent Traité....

Art. 15. Il est convenu, en outre, que les habitants de la vallée de *Baigorri* auront la jouissance exclusive et perpétuelle des pâturages de la partie des *Aldudes* comprises entre la crête principale des Pyrénées et la ligne qui a été tracée dans l'article 7 de *Lindusmunua* à *Beorzubustan*, par *Isterbeguy*, comme divisant en cet endroit les deux souverainetés.

Le territoire dont le pâturage se donne à ferme perpétuelle aux *Baigoriens*, est celui que circonscrit une ligne qui, partant de *Beorzubustan*, suivra la chaîne principale des Pyrénées, déterminée par les hauteurs d'*Huriburu*, *Urtiaga*, *Ahadi*, *Odi*, *Iterumburu*, *Sorogaina*, *Arcolela*, *Berascoiz*, *Curuchespila*, *Bustarcortemendia* et *Lindusmunua*, pour se diriger de ce dernier point à *Beorzubustan* en passant par *Isterbeguy*.

Les habitants de *Baigorri* acquerront la jouissance exclusive et perpétuelle de ces pâturages moyennant une rente annuelle de huit mille francs, représentant, au cours de dix-neuf réaux par

cles, et consacré par des droits, des prescriptions une possession séculaires. Le traité de délimitation, signé par le baron Gros, le général Callier, don Francisco, Maria Marin et don Manuel de Monte-Verde, le 2 décembre 1856, confirme, avec de très-

pièce de cinq francs, une somme de trente mille quatre cents réaux de veillon, monnaie espagnole....

Pour la surveillance de ces pâturages et des troupeaux français, les habitants de Baigorri auront le droit de nommer des gardes assermentés, qui, de concert avec les gardes espagnols assermentés aussi, veilleront ensemble et collectivement au maintien de l'ordre et à l'exécution des règlements en vigueur.

Ces gardes seront tenus, en cas de délit ou de contravention aux règlements, de porter leurs plaintes devant l'autorité territoriale.

Art. 17. Il est convenu que les troupeaux de toute espèce, français ou espagnols, qui passeraient d'un pays dans l'autre en vertu des deux faceries que l'article 13 maintient dans toute leur valeur, ou par suite des conventions particulières qui existent aujourd'hui ou qui seraient passées à l'avenir, dans la forme établie par l'article 14, entre les frontaliers des deux pays, ne seront assujettis à aucun droit de douane à leur passage à la frontière....

Art. 18. Les Français qui, antérieurement au présent Traité, ont bâti des maisons et défriché des terrains dans cette partie des Aldudes dont il est question dans l'article 15, seront reconnus par l'Espagne comme légitimes propriétaires de ces maisons et de ces terrains, et seront soumis, eux et leurs propriétés, à la législation qui régit les Français établis en Espagne....

Art. 20. La navigation dans tous le cours de la Bidassoa, depuis Chapitelacoarria jusqu'à son embouchure dans la mer, sera entièrement libre pour les sujets des deux pays, et ne pourra, sous le rapport du commerce, être interdite à personne, tout en exigeant cependant la soumission aux règlements en vigueur dans les lieux où les opérations commerciales seront faites....

Art. 22. Ils pourront également les uns et les autres, et en se servant de toute espèce d'embarcation, pêcher avec des filets ou de toute autre manière, dans la rivière, à son embouchure et dans la rade, mais en se conformant aux règlements qui seront établis, d'un commun accord, et avec l'approbation des autorités supérieures, entre les délégués des municipalités des deux rives, dans le but de prévenir la destruction du poisson dans la rivière et de donner aux frontaliers respectifs des droits identiques et des garanties pour le maintien du bon ordre et de leurs bonnes relations.

Art. 23. Tout barrage quelconque, fixe ou mobile, qui serait de nature à gêner la navigation dans la Bidassoa, est interdit dans le cours principal de la rivière où se trouve la limite des deux pays. La nasse qui existe aujourd'hui en amont du pont de Béhobie,

légères modifications, les anciens bornages des deux États ; mais, résultat immense, il fait cesser l'indivision des pâturages, met un terme aux discussions incessantes et très-graves que soulevait dans les vallées frontalières l'incertitude de limites, et établit enfin, sur des bases fort équitables, le droit fixe dans une question abandonnée jusqu'à ce jour, à des contestations insolubles (1). Les considérations puissantes, insurmontables, qui ont empêché la commission d'adopter les frontières politiques naturelles que nous avons indiquées plus haut, nous font regretter plus amèrement que les plénipotentiaires de 1659, n'aient pas tranché cette question, à une époque où elle ne présentait aucune des difficultés qu'elle rencontre aujourd'hui.

sera enlevée au moment où le présent Traité sera mis à exécution.

Art. 25. Toute embarcation naviguant, passant ou pêchant dans la Bidassoa, demeurera soumise exclusivement à la juridiction du pays auquel elle appartiendra, et ce ne sera que sur les îles et sur le territoire ferme, soumis à leur juridiction, que les autorités de chaque Etat pourront poursuivre les délits de fraude, de contravention aux règlements, ou de toute autre nature que commettraient les habitants de l'autre pays ; mais pour prévenir les abus et les difficultés qui pourraient résulter de l'application de cette clause, il est convenu que toute embarcation touchant à l'une des rives, y étant amarrée ou s'en trouvant assez rapprochée pour qu'il soit possible d'y entrer directement du rivage, sera considérée comme se trouvant déjà sur le territoire du pays auquel appartient cette rive.

Art. 26. Le pont de Béhobie, sur la Bidassoa, construit, moitié par la France et moitié par l'Espagne, appartient aux deux puissances, et chacune d'elles restera chargée de l'entretien de la moitié qui lui appartient....

Art. 27. L'île des Faisans, connue aussi sous le nom d'île de la Conférence, à laquelle se rattachent tant de souvenirs historiques communs aux deux nations, appartiendra par indivis à la France et à l'Espagne.

Les deux Gouvernements prendront, d'un commun accord, toutes les mesures qui leur paraîtront convenables pour préserver cette île de la destruction qui la menace, et pour l'exécution, à frais communs, des travaux qu'ils jugeront utiles à sa conservation ou à son embellissement....

(1) Ce volume était imprimé, la table générale tirée, lorsque nous nous sommes décidé à publier ce travail sur les frontières. Cette circonstance expliquera la fausse pagination des feuilles suivantes ; mais, comme elle ne tombe que sur la table, cette faute de typographie est sans importance.



TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES CINQ VOLUMES DE L'HISTOIRE
DES PYRÉNÉES.

TOME PREMIER.

INTRODUCTION, page 1. Aspect physique des Pyrénées, 2. Hauteur des
pics principaux, 7. Diversité des climats et des productions. Végétaux,
mines, animaux, 10. Rôles historiques des Pyrénées. Débris des di-
verses races réfugiées dans leurs vallées, 18.

PREMIÈRE PARTIE.

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'À L'INTRODUCTION DU CHRISTIA-
NISME AU III^e SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER. — *Habitants primitifs des Pyrénées*, de 1600 à 1500
avant Jésus-Christ.

Galls, Ibères et Cantabres, page 23. Invasion des Celtes, 25. Celtibères et
Ligures, 26. Mœurs générales de ces races, 28. État social et religieux, 30.
Guerres, 35. Funérailles, 35. Mœurs particulières, 36. Aquitains, 37.
Cantabres, 38. Chasse au taureau, 39.

CHAPITRE II. — *Grecs et Phéniciens*, de 1500 à 300 avant Jésus-Christ.

Arrivée des Phéniciens à Ampurias, p. 41. Autres colonies, 42. Gréco-
Phéniciens réfugiés sur les Gaves et sur l'Aragon, 43. Divinités gréco-
phéniciennes, 44. Géographie des tribus pyrénéennes, 45. Temples et
autels druidiques, 47. Tumulus et tombeaux, 48. Mythologies locales, 49.

CHAPITRE III. — *Invasion des Carthaginois et des Romains en Espagne*,
de 221 à 133 avant Jésus-Christ.

Hamilear fonde Barcinio, p. 51. Annibal passe en Espagne, 51. Prise de
Sagonte, 53. Les Cantabres suivent Annibal en Italie, 53. Chant cantabre
qui rappelle cet événement. Annibal franchit les Pyrénées, 53.
Cnéius Scipion chez les Ibères, 58. Les Cantabres abandonnent Annibal,
58. Télégraphie celtibère, 60. Échec de Publius Scipion, 61. Arrivée de
Cornélius Scipion, 62. Caton s'empare d'Ampurias, 64. Défaite de
Varron, 65. Succès des Cantabres. Siège et destruction de Numance, 66.

CHAPITRE IV. — *Lutte des Romains contre Sertorius et les Cantabres*, de l'an 121 jusqu'en 62 avant Jésus-Christ.

Les Romains de la Ligurie, p. 70. Colonie de Narbonne, 70. Invasion de Kimris, 71. Massacre des peuplades cantabres par Didius, 73. Sertorius en Espagne, 73. Il s'établit dans les Pyrénées, 75. Il défait Manilius, 76. Lutte de Sertorius et de Pompée, 77. Défaite de Sertorius et sa mort, 79. Revers des Cantabres qui lui restent fidèles, 80. Organisation des *Convenæ* et fondation de *Lugdunum Convenarum*, 81. Monument de Pompée, 83. Etablissement des Vasco-Cantabres dans les Pyrénées occidentales, 83.

CHAPITRE V. — *Invasion romaine par les Gaules*, de 50 avant Jésus-Christ à l'an 273 de notre ère.

Arrivée de César dans les Gaules, p. 85. Crassus en Aquitaine, 86. Défaite des Tarusates, 88. Soumission d'une partie de l'Aquitaine, 89. César en Aquitaine, ses routes et ses camps, 90. César passe en Espagne, 93. Ses succès sur les Pompéiens et les Celtibères, 84. Auguste, son administration en Aquitaine, 97. Révolte de l'Espagne et des Gaules, 98. Auguste dans les Pyrénées, 99. Ses guerres contre les Cantabres, 100. Cruauté de ses généraux, 102. Guerre d'extermination, 103. Chant de guerre des Cantabres, 105. Succès d'Agrippa, 107. Indépendance des Cantabres, 108. Nouvelle politique d'Auguste, 108. Les Pyrénées sous Auguste, 108. Galba, 111. Civilis, 112. Caracalla, 116. Les trente tyrans, 117. Irruption des Suèves, 117. Tétricus, 117.

CHAPITRE VI. — *Tableau de la Société pyrénéenne sous l'influence des Romains... III^e siècle.*

Géographie, villes et monuments romains, p. 118. Voies de communication, 124. Polythéisme pyrénéen, 129. Administration, 133. Classes sociales, 136. Cohortes et milices, 138. Impôts et revenus publics, 139. Mœurs, 140. Grands hommes, 141. Industrie, agriculture, 142. Langues, 144. Peuples indigènes insoumis, 145.

DEUXIÈME PARTIE.

LUTTE DU CHRISTIANISME ET DES BARBARES CONTRE LA SOCIÉTÉ ROMAINE, DE L'AN 220 À 533.

CHAPITRE PREMIER. — *Avènement du christianisme*, de l'an 220 à 292.

Saint Jacques de Compostelle, page 147. Saint Paul à Narbonne, 149. Saint Saturnin à Toulouse, 150. Evêché de Pampelune, 152. Église d'Élusa, 153. Evêques de Novempopulanie et premiers martyrs, 154. Marche du christianisme, 156. Premiers évêchés, 158. Bagaudes, 161.

CHAPITRE II. — *Le christianisme officiellement reconnu*, de 306 à 404.

Avènement de Constantin, p. 163. Progrès du christianisme, 164. Premiers conciles, 166. Fondation de *Castrum Helenæ* (Elne), 168. Fils de Con-

stantin, leur discorde, 168. Mort de Constantin à Elne, 168. Les Ariens, 169. Concile de Béziers, 169. Julien l'apostat, 171. Priscillianistes, 173. Premiers solitaires dans la Narbonnaise, 175. Honorius, 176. Destruction des idoles, 177. Missionnaires et premiers évêques dans les Pyrénées novempopulaniennes, 177. Hérésie de Vigilance, 179.

CHAPITRE III. — *Invasion vandale*, de l'an 406 à 409.

Son début, p. 180. Délivrance de Toulouse, 181. Les Vandales repoussés des Pyrénées orientales, 182. Ils ravagent la Populanie, 183. Résistance des Bigorrais, 184. Discorde des Romains, 187. Passage des Vandales en Espagne, 189. Saint Exupère, 192.

CHAPITRE IV. — *Établissement des Visigoths*, de l'an 376 à 460.

Origine des Goths, p. 196. Ataulphe envahit les Gaules, 198. Il épouse Placidie à Narbonne, 201. Il passe en Espagne avec toute sa nation, 203. Son assassinat, 205. Sigéric le remplace, 205. Vallia obtient la cession de la Narbonnaise, 207. Il fixe le siège de l'empire à Toulouse, 209. Indépendance des Pyrénées et de la Novempopulanie, 211. Théodoric I^{er} attaque les Vandales d'Espagne, 213. — Guerre avec les Romains, 215. Saint Orens, médiateur, 216. Défaite des Romains et des Huns, 219. Expédition de Théodoric sur l'Ebre, 220. Invasion d'Attila, 221. Mort de Théodoric, 223. Thorismond lui succède, 223. Théodoric II le fait assassiner, 224. Ses victoires sur les Suèves, 225. Soumission des villes libres des Pyrénées, 226. Expédition contre les populations des montagnes, 227. Les Bagaudes en Espagne, 229. Mœurs et caractère des Visigoths, 231. Prospérité de Narbonne, 233.

CHAPITRE V. — *Derniers rois visigoths de Toulouse*, de 462 à 509.

Occupation de Narbonne par les Visigoths, p. 235. Paix de Théodoric avec les Suèves, 237. Avènement d'Euric, 238. Ses conquêtes dans le centre des Gaules, 239. Persécution des catholiques, 239. Sa bonne administration, 243. Indépendance provinciale, 243. Ses conquêtes en Espagne, 245. Avènement d'Alaric, 246. Démêlés avec Clodowig, 247. Protection du christianisme et rétablissement des églises, 248. Persécution des évêques, 249. Code d'Alaric, 252. Canal d'Alaric, 253. Concile d'Agde, 253. Bataille de Vouglé, 257. Prise de Toulouse par les Franks, 258. Clodowig devant Carcassonne, 259. Thierry et Gondebaud envahissent la Septimanie, 260. Arrivée des Ostrogoths, 261. Cession de la Septimanie à Clodowig par Gésalic, 261. Fuite de ce dernier à Barcelonne, et retour de Clodowig dans ses États, 261.

CHAPITRE VI. — *Conséquence de l'expulsion des Visigoths*, de l'an 533 à 541.

Conduite des évêques envers les Franks, p. 262. Les Cagots, leur origine et leur histoire, 264. Indépendance des vallées pyrénéennes, 270. Leur organisation, 271. Municipalités novempopulaniennes, 272. Clans vascocantabres, 273. Lois et administration des Visigoths dans la Narbonnaise

et la Taraconaise, 273. Peuples différents, 275. Tribunaux particuliers, 275. Nouvelles circonscriptions diocésaines, 277.

CHAPITRE VII. — Révolution dans les langues.

Invasion du latin, p. 279. Mots grecs conservés, 280. Lois des révolutions dans les langues, 281. Débris celtiques, 284. Influence du basque sur les autres dialectes, 287. Influence du grec sur le gascon, 288. Conservation de l'ibérien, 290. Faible invasion du german, 291. De l'arabe, 293. Le latin et le basque, 294. Corruption du latin et formation du roman, 297. Unité de langue dans le plateau pyrénéen, 300. (Voyez aussi t. V, p. 275.) Fragment de vocabulaire comparatif, 301. Rôle important de la particule *en* et de la terminaison *ac*, 308.

TROISIÈME PARTIE.

GUERRES ET RELATIONS DES FRANKS AVEC LES VISIGOTHS, DE L'AN 509 A 711 (VI^e ET VII^e SIÈCLES).

CHAPITRE PREMIER. — D'Amalaric à Récarède, de 509 à 584.

Amalaric, page 317. Narbonne, capitale des Visigoths, 319. Mort de Théodoric, 321. Défaite d'Amalaric par Chilbert, 322. Origine des Bénédictins, 324. Theudis fixé à Barcelone, 327. Les Franks envahissent la vallée de l'Ebre, 328. Leur défaite, 329. Théodésile remplace Theudis, 330. Réaction contre les Franks en Novempopulanie, 331. Invasion vasconne en Novempopulanie, 333. Sigebert épouse Brunehaut, 334. Chilpéric épouse Galsuinde, 335. Liuva, 337. Léovigilde, 338. Mariage d'Ingonde et d'Herménégilde, 340. Herménégilde chrétien et persécuté, 341. Récarède attaque les Vascons, 342. Bladaste ne peut les repousser de la Novempopulanie, 342. Rigonthé promise à Récarède, 344.

CHAPITRE II. — Soulèvement de Gondebaud, de l'an 583 à 586.

Partage des États de Clotaire I^{er}, p. 346. Soulèvement de Gondebaud, 347. Son arrivée à Marseille, 347. Prise de Toulouse et de Bordeaux, 348. Il bat en retraite sur Lugdunum Convenarum, 350. Leudégésile l'y assiège, 352. Prise de la ville, 354. Gondebaud se réfugie dans la citadelle, 354. Il est trahi et massacré, 355. Destruction de Lugdunum, 358. Mort de ses complices, 359. Concile de Mâcon, 360. Martyre de Herménégilde, 361. Récarède en Septimanie, 362. Défaite des Franks devant Carcassonne, 362. Avènement de Récarède, 363. Victoire et invasion des Vascons dans la Novempopulanie, 363.

CHAPITRE III. — Conversion et règne de Récarède, de l'an 587 à 611.

Conversion de Récarède, p. 365. Échecs des Franks à Carcassonne, 367. Troisième concile de Tolède, 370. Concile mixte de Narbonne, 371. Chilbert et les Vascons, 372. Récarède et ce peuple, 375. Établissement des Basques dans la Novempopulanie, 376. Mouvement religieux, 377. Fondations de monastères, 378.

CHAPITRE IV. — Les Franks perdent le midi de la Gaule.

Rois visigoths, p. 381. Witteric, 381. Gondemar, 382. Récarède II, 388. Suintilla et les Vascons, 384. Sissenand secouru par Dagobert, 385. Révolte de la Vasconie, 386. Le duc Amant, 386. Haribert, roi de Toulouse, 387. Expédition des Franks à César-Augusta, 390. Révolte des Vascons de Novempopulanie, 394. Défaite du Frank Ariemberg, 395. Les Vascons ravagent les environs de Saragosse sous le commandement de Froila, 398.

CHAPITRE V. — Dissolution de la puissance visigothe, de l'an 672 à 711.

Avènement de Wamba, p. 400. Révolte de la Septimanie, 401. Paul, roi des insurgés, 402. Loup, roi de Vasconie, vient à son secours, 404. Prise de Narbonne par Wamba, 404. Destruction du parti de Paul, 404. Avènement d'Ervich, 406. Loup rentre dans la Vasconie, 407. Avènement d'Eudon au trône d'Aquitaine, 408. Witilza, ses débauches, 413. Roderic, 414.

CHAPITRE VI. — Invasion more, de l'an 711 à 713.

Défaite des Goths par Tarik, 416. Conquête rapide de l'Espagne, 416. Prise de César-Augusta et de toutes les villes de la Taraconaise, 416. Fuite des Goths dans les Asturies et les Pyrénées, 417. Division nouvelle de l'Espagne, 420. Population chrétienne, population arabe, 421. Lois politiques des Goths, 422. Clergé, noblesse, juridictions, féodalité, 423. Caractère physique et moral des populations pyrénéennes, 420.

ADDITIONS ET NOTES.

Essais étymologiques sur les noms de lieux des Pyrénées françaises et espagnoles, 438. Les Aquitains ou Armoriques, 440. Les Cantabres ou Basques, 454. Inscriptions vascoromaines de *Lugdunum Convenarum*, 463. Noms de lieux Euscariens, 471. Noms d'hommes, 492. Les Romains et les Celtes, 497. Noms de lieux d'origine forestière, 516. Noms de lieux agricoles et habités, 549. Féodaux et militaires, 566. Bourgeois, 579. Ecclésiastiques, 593. Noms propres d'hommes, 599.

TOME DEUXIÈME.

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER. — Lutte d'Eudon contre les Arabes, de 714 à 729.

Siège de Narbonne, page 1. Puissance d'Eudon en Aquitaine, 3. Invasion d'Elhaur en Septimanie, 5. Prise de Narbonne, 7. Fortifications des



Pyrénées, grottes, tours télégraphiques, 8. Invasion de Zama, sa défaite devant Toulouse, 16. Prise de Carcassonne, 20. Position critique d'Eudon, 22.

CHAPITRE II. — *Guerre des Arabes contre Karles-Martel*, de 731 à 746.

Antagonisme des Arabes et des Berbères, p. 23. Alliance d'Eudon et de Munuza, 24. Mariage de Lampagie, 24. Munuza attaqué par les Arabes, 26. Sa fuite dans les montagnes, 27. Sa mort, 27. Invasion des Arabes dans la Novempopulanie, 29. Défaite d'Eudon, 31. Bataille de Poitiers, 31. Prise de Balbastro par Abd-el-Jelek, 35. Mort d'Eudon, 36. Karles-Martel envahit l'Aquitaine, 36. Mort de Martel, 40. Guerre entre les Franks et les Aquitains, 41. Waïfre, duc d'Aquitaine, 42. Guerre civile entre les Arabes et les Berbères, 43.

CHAPITRE III. — *Origine des États chrétiens des Pyrénées*, de 719 à 768.

Pelayo, p. 46. Fafila et Alonzo, 48. Aristocratie catalane, 48. L'ermitage de Saint-Jean-de-la-Pena, 49. Royaume de Sobrarbe, 51. Garcia Ximénès, ses succès, 53. Division de l'Espagne en provinces, 56. Mort de Garcia Ximénès et d'Alonzo, 61. Dom Fruela succède à ce dernier, 62. Exploits des Vascons dans le centre de la France, Pépin les détache du parti de Waïfre, 65. Garcia Inigo, successeur de Garcia Ximénès, 69. Asnar, premier comte d'Aragon, 70. Mort de Pépin, 70.

CHAPITRE IV. — *Luttes des Vascons et de Karlemagne*, de l'an 772 à 778.

Karlemagne dans la Vasconie, p. 72. Loup, duc de cette province, 73. Karlemagne est appelé en Espagne, 74. Il s'empare de Pampelune, 77. Bat en retraite devant Saragosse, 78. Désastre de Roncevaux, 80. Chant de victoire d'Altabicar, 82. Loup transmet ses États à ses fils, 86. Espagnols réfugiés en Vasconie, 87. Adalghier, marquis de Vasconie, 89. Adalric s'empare de la marche de Vasconie, 89. Rôle du clergé dans les expéditions de Karlemagne, 90. Abbayes, 91.

CHAPITRE V. — *Les Pyrénées sous Louis, roi d'Aquitaine*, de 788 à 809.

Révolte des Musulmans de la vallée de l'Èbre, p. 92. Abd-el-Raman les attaque, 93. Adalric de Vasconie condamné à Worms, 95. Expéditions arabes dans les Asturies et la Septimanie, 96. Asnar Fortunio, roi de Sobrarbe, remporte sur eux une victoire importante, 98. Pillage de Narbonne par les Arabes, 99. Guillaume le Pieux les repousse devant Carcassonne, 99. Louis d'Aquitaine reprend les villes du cours de l'Èbre, 101. Succès d'Asnar Fortunio, 103. Organisation de la Catalogne, premiers titres féodaux, 105. Etablissements religieux, 106. De St-Benoît d'Aniane, 109. De Cabreresses, de Saint-Hilaire, 110. De Saint-Papoul, de Saint-

Polycarpe, de Montolieu, 111. De Saint-Paul de Narbonne, du Maz-d'Azil, de Saint-Volusian, d'Arles, 113. Del Campo et de Roncevaux, 113. Etat général des établissements chrétiens, 115.

CHAPITRE VI. — *Origine de l'aristocratie pyrénéenne*, de l'an 800 à 850.

Révolte de la Vasconie, p. 118. Plusieurs ducs de cette province, 119. L'arabe Amrou, 121. Révolte d'Adalric, 121. Louis le Débonnaire pénètre jusqu'à Pampelune, 122. Attaqué au retour, il repousse les Basques, 123. Les deux petits-fils d'Adalric, chef des Vascons, 124. Trêve avec les Mores, 125. Garcimire, duc des Vascons, 126. Premiers comtes et vicomtes de Bigorre et de Béarn, 127. Guerre contre les Arabes dans la Catalogne, 128. Les Franco-Aquitains [de nouveau] défaits à Roncevaux, 128. Sancho Garcia, successeur d'Asnar, roi de Navarre, 129. Vandrilles, comte de la Marche de Vasconie, et ses descendants, 130. Aristocratie visigothe dans les Pyrénées orientales, 130. Révolte d'Aïzon, 131. Reprise des hostilités dans la Catalogne, 131. Comtés et vicomtés de Bigorre et de Béarn rendus héréditaires, 132. Aristocratie pyrénéenne, 133. Inigo Arriscat, comte de Bigorre, élu roi de Navarre, 135. Bernard, duc de Septimanie, 137. Son frère, premier comte de Roussillon, 138. Leur révolte et leur renversement, 139. Invasion des Normands, 140. Leurs mœurs, 140. Pillage de la Vasconie, 142. Leur défaite dans le Bigorre, 145. Insurrection des Pyrénées occidentales, 146. Indépendance des seigneurs visigoths de Septimanie et de Catalogne, 147. Invasion des Normands dans le Roussillon, 148.

CINQUIÈME PARTIE.

ORGANISATION DE LA FÉODALITÉ, DE L'AN 863 A 1090.

CHAPITRE PREMIER. — *Origine des familles féodales*, de 863 à 886.

Fin des invasions, page 151. Hunfrid, comte de Barcelone, 152. Sa famille se partage les Pyrénées orientales, 154. Mouvement chez les Mores de Saragosse, 156. Duc de Gascogne castillan, 158. Les fiels rendus héréditaires, 159. Indépendance des Pyrénées orientales, 160. Le roi Théodose, 161. Rois de Navarre, 162. Comtes d'Aragon, 163. Comtes de Comminges, 164. Vallées libres, 164. Mouvement religieux, 167. Fondation de monastères dans la Septimanie, 167. Dans la Vasconie, 172. Dans la Navarre, 173. Saint Jacques de Compostelle, 173. Ripol et Monserat dans la Catalogne, 176. Progrès et formation successive des monastères, 180.

CHAPITRE II. — *Chronologies féodales (race visigothe)*, de l'an 911 à 1082.

Wifred et ses descendants, p. 183. Sunifred, Borel, 184. *Comtes de Bezalu*, 186. *Comtes de Cerdagne*, 187. Raymond Borel, comte de Barcelone, 187. *Comtes d'Urgel*, 188. *Comtes de Paillars*, 189. *Comtes d'Ampurias et de Peralade*, 189. *De Cardonne*, 190. *Comtes de Carcassonne*, 190. Wifred, comte de Cerdagne, 189. *Branche de Foix*, 195. Raymond Borel de Barcelone et les Arabes, 190. Béranger Raymond, 192. Bé-

ranger le Vieux, 194. Vicomtes de Narbonne, 196. Victoires de Béranger le Vieux sur les Mores, 197. Il achète le Carcassez, 198. Étendue de ses domaines, 199. Concile de Touloujes, 200. Béranger Tête d'Étoupes, 203.

CHAPITRE III. — *Origine des familles féodales (race vascone), de 905 à 1096.*

Maison d'Aragon Navarre, p. 204. Garcia Sancho III, 206. Conquêtes sur les Mores, 207. Sancho Abarca se fait moine, 208. Il sort du cloître, 208. Défait les Arabes à Roncal, 209. Garcia III, 210. *Comtes de Comminges*, 210. Victoire de Garcia à Zamora, 212. *Famille d'Aure*, 213. Troubles dans les royaumes chrétiens, 214. *Comtes de Bigorre*, 214. Guerre de la Navarre contre le Léon, 215. Al-Mansour, 219. Bataille d'Osma, 221. Bataille de Calatanasor et mort d'Al-Mansour, 223. Sancho le Grand attaque les Mores, 223. Puissance de Sancho le Grand, 225. Il s'empare de la Castille et du Léon, 226. Il partage ses États en quatre royaumes, 227. Mariage de Ramiro d'Aragon et de Gilberge de Foix-Bigorre, 231. Garcia de Navarre, guerre avec ses frères, 231. *Histoire du Béarn*, 233. Garcia IV défait les Aragonais, 235. Sa guerre avec la Castille, 239. Concile de Jaca, 244. Ramiro d'Aragon en guerre avec la Castille, 244. Sa mort, 245. Partage des États de Castille, 245. La Navarre et l'Aragon unis contre la Castille, 246. Les Navarrais se soumettent aux Aragonais, 247. Sancho IV de Navarre est assassiné, 248. Sancho II d'Aragon et le comte de Barcelone unis contre les Mores, 249. Sancho attaque Huesca, 250. Il est tué et Pedro I^{er} le remplace, 251. *Ducs de Gasconne*, 251.

CHAPITRE IV. — *État social des IX^e et X^e siècles.*

Division des fiefs, p. 253. Leur tendance à la cohésion, 254. Évêchés, 254. Vallées municipales et libres, 255. Forteresses féodales, 256. Luites entre les vallées et les seigneurs, 259. Essais de chartes de pacification, 260. Guerre entre les barons, 261. Conciles ou états-généraux, 262. Évêques gallo-romains et visigoths, 269. Monastères et évêchés fondés au X^e siècle, 272. Établissements religieux du XI^e siècle, 278. Réforme monastique, 285. Caractère agricole des monastères, 286. Fortifications des églises et des abbayes, 288. Bourgs construits autour des abbayes, 290. Abbayes devenues évêchés, 290.

SIXIÈME PARTIE.

L'ARAGON ÉTEND SA PUISSANCE SUR LES PYRÉNÉES ENTIÈRES, DE L'AN 1094 À 1200.

CHAPITRE PREMIER. — *Les croisades, de 1090 à 1104.*

Changement dans les rapports des seigneurs pyrénéens, page 293. Départ de plusieurs d'entre eux avec le comte de Toulouse, 295. Leurs exploits dans la Syrie, 296. Retour des comtes de Roussillon, de Béarn et de Foix, 298. Leurs fondations, 299. Leurs améliorations administratives,

300. Nouvelle législation du Béarn et du Bigorre, 302. Gaston de Béarn en Espagne, 303.

CHAPITRE II. — *Règne d'Alonzo I^{er}, roi d'Aragon, de l'an 1104 à 1134.*

Maria d'Alonzo I^{er} avec l'Infante de Castille, p. 305. Il prend possession de ce royaume, 306. Il assiège Tudéla, 306. Ses démêlés avec sa femme Uraca, 307. Guerre civile, 309. Le comte de Barcelone attaque Majorque et s'en empare, 309. Prise de Tudéla, 311. Siège de Saragosse, 312. Elle tombe au pouvoir des chrétiens, 313. Agrandissement de la Catalogne, 314. Démêlés du comte de Barcelone avec celui de Carcassonne, 316. Querelles avec le comte de Toulouse, 317. Expédition d'Alonzo le Batailleur en Andalousie, 318. Il juge un différend du comte de Bigorre, 319. Victoire d'Alonzo et du vicomte de Béarn sur les Mores, 320. Emploi de la syllabe honorifique *en*, 321. Fin de la guerre de Castille, 324. Prise de Bayonne par le roi d'Aragon et les seigneurs de Béarn et de Bigorre, 324. Partage du comté de Barcelone entre les enfants de Béranger III, 325. Siège de Fraga, déroute des chrétiens, 326. Alonzo et les vicomtes de Béarn et de Narbonne y perdent la vie, 327.

CHAPITRE III. — *Les Mores chassés de tout le bassin de l'Èbre, de l'an 1134 à 1162.*

Testament d'Alonzo I^{er} qui donne son royaume aux Templiers, p. 329. Les Aragonais élisent Ramiro le Moine, 330. Les Navarrais se donnent Garcia Ramiro IV, pour roi, 331. Vicomte de Béarn en bas âge, 332. Vicomtesse de Narbonne, 332. Béatrix, comtesse de Bigorre, 333. Guerre de la Castille avec l'Aragon, 333. Intervention du comte de Barcelone, 334. Institution des douze maisons nobles de Navarre, 336. Mariage de Ramiro le Moine, 337. Pirates mores en Catalogne, 337. Mariage de Pétronille, fille de Ramiro, avec le comte de Barcelone, 338. Ce dernier gouverne l'Aragon, 339. Accord entre la Castille et l'Aragon, 340. Antagonisme des comtes de Barcelone et de Toulouse, 342. La Castille et l'Aragon ligués contre la Navarre, 343. Les Navarrais repoussent les Aragonais, 343. Traité de paix, 344. Le roi d'Aragon en Provence, 345. Prise d'Almeria, de Tortose, de Fraga, de Lérida, 346. Fin de l'occupation du bassin de l'Èbre par les Mores, 347. Troubles dans les comtés de Béziers et de Carcassonne, 348. Affaires du comté de Foix, 349. Souveraineté de l'Aragon-Catalogne sur toutes les Pyrénées, 349. Alliance de la Navarre et de la Castille, 351. Révolution dans le Béarn ; il est gouverné par le roi d'Aragon, 352. Fondation de l'ordre de Calatrava, 355. Influence du roi d'Aragon sur le Languedoc et la Provence, 356. Guerre de l'Aragon avec le comte de Toulouse, 357. Intervention du roi de France, 357. Le roi d'Aragon envahit la Navarre 358. Il fait la paix et passe en Provence, 359. Sa mort, 359.

CHAPITRE IV. — *Réunion de l'Aragon et de la Catalogne, de 1163 à 1196.*

Division des domaines d'Aragon, p. 360. Barcelone, capitale du Royaume-Uni, 362. Guerre civile dans le Roussillon, 363. Hommage de Marie de Béarn en faveur du roi d'Aragon, 364. Le Béarn s'y oppose et se révolte,

366. On élit un nouveau vicomte; il est assassiné, 367. Guerre d'Alonzo II avec le comte de Toulouse au sujet de la Provence, 367. Révolte des habitants de Béziers, qui massacrent leur vicomte, 370. Alonzo II hérite du Roussillon, 371. Importance de Perpignan, 372. On ne date plus les actes que du règne des rois d'Aragon, 373. Prise de Tarragone, 373. Autre révolution en Béarn, 374. Assassinat du vicomte, 374. (Voir le récit de cette révolution dans le texte du Fort de Béarn, tome V de cette histoire, page 393.) Restauration de la dynastie béarno-catalane par le choix des Béarnais, 375. Guerre entre la Navarre et l'Aragon, 376. Centule de Bigorre épouse Matelle d'Aragon, 377. Ligue de Carcassonne, de Narbonne et de l'Aragon contre le comte de Toulouse, 377. Mariage du comte d'Urgel avec Eléonore de Catalogne, 378. Guerre d'Alonzo II contre Raymond de Toulouse, 379. Guerres des Anglais contre les comtes de Dax et de Bigorre, 381. Bernard de Comminges épouse Béatrix de Bigorre, 382. Mariage de Gaston de Béarn et de Pétronella de Bigorre, 383. Prise de Bayonne par les Anglais, 384. Les Lara, nouveaux vicomtes de Narbonne, 385. Ligue de l'Aragon et de la Navarre contre la Castille, 386. Mort de Sancho VI de Navarre, 386. Mort d'Alonzo II à Perpignan, 387.

CHAPITRE V. — *Luttes de la royauté et de la bourgeoisie contre l'aristocratie, de l'an 1165 à 1200.*

Orgueil des grands vassaux, p. 389. Brigandages, 390. La bourgeoisie protégée par les suzerains, 391. Brigandages des montagnards, 393. Droit de fortification et de défense, 394. Milices organisées contre les révoltés, 396. Avènement d'En Pedro II d'Aragon, 397. Guerres contre la Navarre, 398. Sancho VII de Navarre réclame le secours des Musulmans, 398. Son voyage à Séville, 399. Son retour en Navarre, 400. Il en expulse les Aragonais, 400. Guerre des comtes de Foix et d'Urgel, 400. Luttes de l'aristocratie contre En Pedro, 402. Nouvelle noblesse instituée par Pedro, 403. Il épouse Marie de Montpellier, 405. Voyage de Pedro à Rome, 407. Il se soumet au Saint-Siège, 408. Soulèvement des Aragonais, 409. Nouvelles impositions établies par Pedro, 409. Mariage de Blanche de Castille avec Louis VIII, 411.

CHAPITRE VI. — *Mouvement religieux dans le xii^e siècle.*

Fondations monastiques sur le versant français, de l'an 1100 à 1150, page 414. Compléments des établissements espagnols antérieurs au xii^e siècle, page 418. Etablissements des Templiers et autres ordres religieux et militaires, 420. Continuation de la chronologie monastique de 1150 à 1208, en France, page 423. En Espagne, p. 425. Mouvements considérables dans les sièges épiscopaux espagnols, 428.

TOME TROISIÈME.

SEPTIÈME PARTIE.

RÉTABLISSEMENT DE L'INFLUENCE FRANKE DANS LE MIDI PAR LA GUERRE DES ALBIGEOIS, DE L'AN 1196 A 1214.

CHAPITRE PREMIER. — *Organisation politique, administrative et judiciaire des peuples pyrénéens dans les xi^e et xii^e siècles.*

État des personnes, page 3. Privilèges et libertés publiques, 4. Droits particuliers des diverses classes de citoyens, 9. Vallées libres, 16. Villes et communes, 21. Prérogatives royales et seigneuriales, 27. Impôts et redevance, 29. Monnaies, 31. Dîmes, 33. Pouvoirs politiques, 36. État des mœurs, corruption et vénalité des hautes classes, 39. Habitudes pastorales des habitants des hautes vallées, 44.

CHAPITRE II. — *Croisade contre les Albigeois, de l'an 1196 à 1209.*

Imminence d'une nouvelle invasion des peuples du nord dans le midi, p. 49. Origine des hérésies des Albigeois, 52. Leur condamnation à Tours, 53. Commissaires envoyés par Innocent III, 55. L'évêque d'Osma et frère Dominique, 57. Événements en Aragon, 59. Naissance singulière de Jayme, 59. Publication de la croisade contre les Albigeois, 62. Siège et destruction de Béziers, 66. Ligue pyrénéenne contre les croisés, 67. Siège de Carcassonne, 69. Intervention du roi d'Aragon, 70. Capitulation de Carcassonne, 73. Élévation de Simon de Montfort à la vicomté de cette ville, 75.

CHAPITRE III. — *Progrès de Simon de Montfort, de 1209 à 1212.*

Éloignement d'une partie des croisés, p. 77. Simon envahit le comté de Foix, 79. Les comtes de Foix et de Comminges excommuniés, 82. Révolte des populations contre Montfort, 82. Le roi d'Aragon les encourage, 83. Pedro obtient la paix et l'absolution pour le comte de Foix, 87. Prise du château de Minerve, 89. Pedro reçoit l'hommage de Montfort, 91. Concile d'Arles, 92. Excommunication du comte de Toulouse, 93. Défaite de Simon, 95. Il ravage le pays de Foix, 98. Bataille de Castelnaudary, 99. Brouillerie entre Simon et l'abbé de Cîteaux, archevêque de Narbonne, 102. Trêve à la guerre des Albigeois, 103. Les populations pyrénéennes à la bataille de Tolosa contre les Mores, 106.

CHAPITRE IV. — *Intervention de l'Aragon et de la France, de 1212 à 1214.*

Progrès de Simon de Montfort, p. 112. Ses démêlés avec Gaston de Béarn, 113. Innocent ordonne la suspension de la Croisade, 116. Le concile de Lavaur fait échouer les intentions pacifiques du pape, 118. Reprise des hostilités sous le commandement du roi d'Aragon, 119. Réunion de tous les seigneurs pyrénéens et du roi d'Aragon à Toulouse, 121. Bataille de

Muret, 123. Pédre y périr, 125. Absolution du vicomte de Béarn, 127. Invasion des Aragonais dans le domaine de Montfort, 128. Le cardinal de Bénévent arrête les hostilités, et fait rendre le roi Jayme I^{er} aux Aragonais, 129. Absolution des comtes de Foix et de Comminges, 130. Nouvelles conquêtes de Simon, 130. Intervention de la cour de France, 131.

HUITIÈME PARTIE.

REVENDEICATION DES FIEFS PYRÉNÉENS PAR LA COURONNE DE FRANCE,
DE L'AN 1214 A 1276.

CHAPITRE PREMIER. — *Hommage des comtes de Toulouse, de Béziers et de Comminges à la couronne, de 1214 à 1234.*

Le prince Louis en Languedoc, page 133. Il fait démanteler Narbonne et Toulouse, 134. Concile de Latran, 136. Premier hommage de Simon au roi de France, 138. Pétronille de Bigorre épouse le comte de Cerdagne, 140. Simon, au mépris de ce mariage, unit la comtesse de Bigorre à son fils, 141. Siège de Lourdes, 143. Guerre de Simon contre le comte de Foix, 143. Raymond rentre à Toulouse, 145. Simon vient l'y assiéger, 146. Sa mort sous les remparts, 147. Siège de Castelnau par ses enfants, 151. Mort de Guy de Bigorre, 151. Hommage du comte de Toulouse au roi de France, 152. Mort du comte de Foix, 154. Détresse d'Amaury, il abandonne Carcassonne, 155. Rétablissement de Roger Trincavel, 157. Mort du comte de Comminges et de Raymond VI, 157. Résumé de la guerre des Albigeois, 159. Situation de la couronne de France, 160. Réconciliation ecclésiastique des seigneurs coalisés, 161. Hommage du comte de Comminges à la France, 162. Nouvelle ligue des comtes de Foix et de Toulouse. Ce dernier se soumet à la France, 163. Traité de Meaux, 163. Mariage de sa fille Jeanne avec le frère de saint Louis, 164. Résistance du comte de Foix, 165. Il finit par faire la paix avec Louis VIII, 166.

CHAPITRE II. — *Relations de la France avec l'Aragon et la Navarre, de l'an 1227 à 1271.*

Expédition de Majorque, p. 168. Conquête de ce royaume par le roi d'Aragon, 172. Jayme vient dans le Languedoc, 173. Expédition de Valence, 174. Divorce de Jayme, 174. Affaires de Navarre, 175. Guerre civile à Pampelune, 175. Mesures prises contre les perturbateurs, 176. Entrevue des rois d'Aragon et de Navarre à Tudela, 178. Leur traité de paix, 178. Mort de Sancho, 179. Avènement de son neveu, Thibaut de Champagne, 179. Conquête de Valence par Jayme I^{er}, 180. Réunion du Roussillon à l'Aragon, 182. Administration de Thibaut de Navarre, 184. Soulèvement contre lui, 185. Sa mort, 186. Guerre avec la Castille, 187. Partage des domaines d'Aragon, 187. Opposition des Cortès, 188. Alliance de l'Aragon et de la Navarre, 189. Traité par lequel Jayme et Louis XI, renoncent à leurs prétentions naturelles, 191. Thibaut II épouse une fille de saint Louis, 192. Nouveau partage de l'Aragon, 193. Philippe le Hardi épouse Isabelle d'Aragon, 193. Révolte des Aragonais, 193. Conquête de Murcie par Jayme, 193. Il se croise, 196. Mort de saint Louis, de Thibaut et d'Isabelle à la croisade, 197.

Avènement de Henri le Gros au trône de Navarre, 197. Il épouse une princesse de France, 197.

CHAPITRE III. — *Influence de la France dans le Bigorre et le comté de Foix, de 1229 à 1276.*

Mort de Pétronille, p. 198. Prétentions d'Esquivat et du vicomte de Béarn, 201. Intervention du roi d'Angleterre et du comte de Foix, 204. Prétentions du comte de Leicester, 206. Guerre de Gaston contre les Anglais, 208. Gaston choisit le roi de France pour arbitre, 209. Querelles entre la Castille et la Navarre, 209. Fondation du royaume de Majorque, 210. Le comté de Toulouse réuni à la France, 211. Opposition du comte de Foix, 213. Sa guerre avec Philippe le Hardi, 213. Défaite du comte et sa captivité, 214. Mort de Henri de Navarre, 215. Sa fille Jeanne lui succède, 216. Révolte des Navarrais, 216. Suite de la reine, 216. Elle épouse Philippe le Bel, 218. Les Français entrent en Navarre et occupent Pampelune, 219.

CHAPITRE IV. — *Mouvement religieux dans le XIII^e siècle.*

L'Eglise prédicante et l'Eglise militante, 221. Instituts des pauvres catholiques, 223. Frères prêcheurs dominicains, 223. Pierre de Nolasque et les Frères de la Merci, 225. Saint François d'Assise et son Ordre, 226. Décadence des ordres religieux, 227. Origine des parlements de Toulouse et de Béarn, 229. Milice de la Foi, 231. Milice de saint Jacques, 232. Établissement de l'inquisition, 233. Révolution dans l'architecture, 236. Monuments de style roman, 237. Naissance du gothique en Espagne, 244. Ses progrès en France, 246. Temps d'arrêt imposé par la guerre des Albigeois, 247. (Voyez surtout l'archéologie pyrénéenne, t. V, p. 347.)

NEUVIÈME PARTIE.

FONDATION ET DESTRUCTION DU ROYAUME DE MAJORQUE, de 1276 à 1350.

CHAPITRE PREMIER. — *Invasion de la Catalogne par PHILIPPE LE HARDI de 1276 à 1285.*

Le roi de Majorque épouse Esclarmonde de Foix, page 250. Premières cortès à Perpignan, 251. Agrandissement de cette capitale, 252. Le comte de Foix attaque le roi d'Aragon, 253. Pedro II contraint le roi de Majorque à lui rendre hommage, 254. Nouvelle invasion du comte de Foix en Aragon, 255. Le roi d'Aragon se brouille avec la cour de Rome et la cour de France, 256. Pedro III attaque la Navarre, 258. Philippe le Hardi envahit le Roussillon, 259. Pedro s'empare de Perpignan, 260. Fuite du roi de Majorque, 260. Pedro rentre dans la Catalogne, 260. Philippe le Hardi franchit les Pyrénées, 261. Passage du col de la Massane, 264. Prise de Roses, 265. Les Aragonais portent secours à leur roi, 265. Destruction de la flotte française, 266. Typhus dans le camp, 266. Retraite de Philippe, 267. Son armée est détruite dans les gorges des montagnes, 267. Il meurt à Perpignan, 268. Philippe le Bel lui succède, 267. Mort de Pedro III. Avènement de son fils Alonzo, 269.

CHAPITRE II. — *Réunion du Béarn au comté de Foix, de 1288 à 1291.*

Mort d'Esquivat, p. 270. Expédition de Gaston dans la Castille, 271. Cession de ses domaines à son gendre Roger Bernard de Foix, 272. Affaire de la succession du Bigorre, 273. Prétentions de la Navarre, 273. Arrêt du parlement de Paris, 274. Mort de Gaston, 274. Guerre entre la Navarre et l'Aragon, 276. Hostilités d'Alonzo et de Jayme de Majorque, 277. Ligue de France et de la Castille contre l'Aragon, 178. Paix entre l'Aragon, la France et la cour de Rome, 279. Le roi de Majorque y est sacrifié, 279. Nouvelle organisation du Saint-Office en Aragon, 280. Troubles à ce sujet, 281.

CHAPITRE III. — *Progrès de Philippe le Bel dans les Pyrénées, de 1292 à 1316.*

Querelle du comte de Foix avec celui d'Armagnac, p. 282. Arrêt du parlement au sujet du Bigorre, 284. Philippe le Bel fait occuper le comté, 285. Résistance des États soutenue par le comte de Foix, 286. Importance de Bayonne, 287. Elle est reprise par les Anglais, 288. Défaite des Anglais à Dax et à Saint-Sever, 289. Leur intervention dans la Navarre, 290. Estimation du Bigorre, 291. Philippe le Bel marie Jeanne d'Artois avec le fils du comte de Foix, 292. Érection de l'évêché de Pamiers, 292. Premiers démêlés de Philippe le Bel avec le Saint-Siège, 293. Mort de Roger Bernard, 294. Gaston VIII lui succède, 294. Philippe le Bel gagne l'affection des Bigorrais, 295. Il affranchit les serfs de Languedoc, 296. Mort de Jeanne de Navarre, 297. Louis le Hutin reconnu pour son héritier, 297. Guerre entre la Navarre et l'Aragon, 298. Restauration du roi Jayme à Perpignan, 300. Troubles dans le Languedoc, 301. Destruction des Templiers, 304. Leur résistance en Aragon, 307. Mort de Jayme de Majorque, 309. Son frère Sanche lui succède, 310.

CHAPITRE IV. — *Réunion de la Navarre à la France, de 1313 à 1328.*

Avènement de Louis le Hutin, p. 311. Ses différends avec l'Aragon, 312. Sa mort, 312. Démêlés entre Sanche de Majorque et Jayme d'Aragon, 313. Mort de Gaston VIII; son fils Gaston IX lui succède, 316. Philippe le Long roi de France et de Navarre, 317. Mariage de ses trois filles, 318. Sa mort, 318. Son frère Charles le Bel ou le Chauve lui succède dans les deux royaumes, 319. Il est attaqué dans la Navarre par les Castillans et les Biscayens, 320. Défaite des Français dans les gorges de Béotibar, 320. Mort de Charles, 321. Les Navarrais donnent la couronne à Jeanne, fille de Louis le Hutin, 322.

CHAPITRE V (ou VI). — *La Navarre séparée de la France, de 1328 à 1336.*

Arrivée de Jeanne et de Philippe à Pampelune, 321. Précautions des Navarrais contre le pouvoir, 325. Massacre des juifs dans la Navarre, 325. Jeanne et Philippe violent la constitution, 327. Alliance avec l'Aragon, 328. Guerre avec la Castille, 329. Intervention de Gaston IX, 329. Création du sénéchal de Béarn, 331. Mort de Sancho, roi de Majorque, 333. Avènement de Jayme II, 333. Ses démêlés et sa paix avec Jayme d'Aragon, 334. Gaston IX fait soulever le Roussillon, 335. Le

roi d'Aragon soumet les révoltés, 336. Bonne administration du jeune roi, 337. Rigueurs de l'Inquisition dans le Languedoc, 340.

CHAPITRE VI (ou V). — *Fin du royaume de Majorque, de 1336 à 1344.*

Mort d'Alonzo d'Aragon, 343. Agitations à l'avènement de Pedro IV, 344. Jayme fait un hommage tardif au nouveau roi, 346. Démêlés entre les deux monarques, 347. Jayme trahi par Philippe de Valois, 348. Pedro refuse de secourir Jayme contre Philippe de Valois, 349. Accusation dirigée contre Jayme, 350. Les rois d'Aragon, de Castille, de Navarre et Gaston de Béarn à la bataille de Xérès, 351. Mort des deux derniers, 352. Pedro attaque le roi de Majorque, 533. Il fait révolter Perpignan et le Roussillon, 354. Pedro enlève les îles Baléares, 355. Invasion du Roussillon, 355. Siège de Perpignan, 356. Détresse de Jayme, 356. Pedro repousse tout accommodement, 358. Jayme livre à la générosité de son beau-frère, 359. Pedro prend possession du Roussillon, 359. Protestation tardive de Jayme, 361. Révolte de la Cerdagne en sa faveur, 362. Jayme vaincu se réfugie chez le comte de Foix, 364. Vengeance de Pedro, 365. Il récompense les traîtres, 365. Traité avec la France, 366.

CHAPITRE VII (ou VI). — *Pedro, vainqueur de l'Union aragonaise, de 1347 à 1350.*

Changement des lois d'hérédité en Aragon, p. 368. Proclamation de Constance au préjudice de Jayme, 369. — Appel de l'infant aux Aragonais, 370. Soulèvement des Ricos-ombres, 371. Union à Saragosse, 372. Soulèvement de Valence, 372. Tentative de Jayme en Roussillon, 372. Il échoue, 373. Pedro contraint de réunir les cortès aragonaises, 375. On le force à confirmer l'union et les privilèges, 377. Il fait empoisonner son frère Jayme, 378. Nouvelle prise d'armes de l'Union, 378. Défaite des troupes royales, 379. Pedro est encore obligé de céder, 379. Il gagne deux chefs de l'Union, 379. Lope de Luna, général des royaux, défait les troupes de l'Ayuntamiento, 380. Cortès à Saragosse, 380. Abolition du droit d'Union, 380. Épidémie, 380. Dernière entreprise du Roi de Majorque, 381. Il attaque les îles Baléares, il est tué; son fils reste captif, 381. Prétentions de l'Aragon et de la France sur Montpellier, 382. Paix entre les deux royaumes. Pedro offre la main de sa fille Constance au petit-fils de Philippe de Valois, 383.

DIXIÈME PARTIE.

ECHECS DE LA FRANCE PROVOQUÉS PAR L'INVASION ANGLAISE, DE 1349 À 1389.

CHAPITRE PREMIER. — *Luttes de Gaston-Phébus contre Jean d'Armagnac, et de Charles le Mauvais contre la France, de 1349 à 1364.*

Charles II, roi de Navarre, p. 385. Gaston-Phébus, comte de Foix-Béarn, 386. Expédition de Gaston, de Charles II et de Pedro IV, contre les Mores, 388. Gaston épouse Agnès de Navarre, 388. Charles II épouse Jeanne de Valois, 389. Ses projets contre la France, 390. Il gouverne le

Languedoc, 390. Il est enfermé au Louvre, 391. Gaston obtient sa mise en liberté, 392. Reprise des hostilités par les Anglais et Charles de Navarre, 393. Traité entre la France et l'Aragon, 393. Luites des Béarnais et des Armagnacs, 394. Invasion du Prince de Galles de Bordeaux à Narbonne, 395. Nouvelle paix avec l'Aragon, 396. Défaite du roi de Navarre, sa captivité, 397. Sa délivrance, 398. Gouvernement du prince Louis en Navarre, 399. Paix de Bretigny; le Bigorre cédé aux Anglais, 400. Gaston déclare la guerre à la France, 401. Il défait le comte d'Armagnac et le retient prisonnier, 402. Les Anglais dans le Bigorre, 403. Charles II revient en Navarre, 406. Paix entre la Castille et l'Aragon, 406. Évasion de Jayme de Majorque, 407. La Navarre et la Castille envahissent l'Aragon, 408. Nouveau traité entre l'Aragon et la France, 410. Transtamarre échappe aux assassins, Fernand succombe, 412. Hostilités et paix entre la Navarre et la France, 413. Alliance entre l'Aragon et la Navarre, 413. Exécution de Bernard de Cabrera, 415. Décrets sur la générosité, la lieutenante et l'audience royale dans la Catalogne, 416. Alliance de l'Aragon et de la France contre la Navarre; paix entre ces deux États, 417.

CHAPITRE II (ou III). — *Les compagnies blanches*, de 1364 à 1389.

Les routiers ravagent le midi, p. 418. Duguesclin et Transtamarre les conduisent dans la Catalogne, 419. Pedro IV et Gaston les rejoignent, 420. Expédition de Castille, 420. Défaite de Pedro le Cruel; il se réfugie à Bayonne, 421. Parlement de Bayonne, 421. Les rois de Navarre et d'Angleterre unis avec Pedro le Cruel, 421. Retour des compagnies dans le Languedoc; leurs excès, 422. Gaston Phébus veut les arrêter, 422. Elles se réunissent à Pedro le Cruel, 423. Les confédérés partent de Bayonne, 423. Bataille de Naxéra; défaite de Transtamarre, 424. Prétentions des alliés sur la Castille, 424. Transtamarre dans le Languedoc; ses succès contre les Anglais, 425. Il envahit de nouveau la Castille, 426. Réunion des provinces basques à la Navarre, 428. Défaite et mort de Pedro le Cruel, 428. Reprise des hostilités entre l'Angleterre et la France, 429. Le vicomte de Narbonne amiral, 429. Ligue contre la Castille; soulèvement de l'aristocratie catalane, 433. Résistance de la royauté; transaction; établissement du bras militaire, 433.

CHAPITRE III (ou IV). — *Nouvelle guerre des Anglais contre la France et la Castille*, de 1368 à 1378.

Révolte de la Gascogne contre l'Angleterre, p. 436. Alliance de la France avec l'Aragon, 438. Le duc d'Anjou enlève le Bigorre aux Anglais, 439. Il échoue devant Lourdes, 440. Nouvelle lutte entre le Béarn et l'Armagnac, 442. Succession du comte de Comminges, 442. Paix entre l'Armagnac et le Béarn, 443. Le jeune Gaston épouse la Gaye armagnaise, 443. Mort de Jeanne de Navarre, 445. L'infant de Navarre épouse Léonor de Castille, 445. Démêlés de la Castille et de la Navarre, 446. Voyage du jeune Gaston dans la Navarre, 446. Sa mort lamentable, 447. Les Anglais soutiennent la Navarre contre la Castille, 448. Attaque de Bayonne par Transtamarre, 449. Refuge du roi de Navarre à Saint-Jean-Pied-de-Port, 450. Paix entre Charles II et Transtamarre, 451.

CHAPITRE V. — *Mort de Pedro IV et de Charles II (1374 à 1390)*.

Troubles dans le Roussillon, page 452. Invasion de Jayme, 454. Il se réfugie dans la Castille, 456. Sa mort, 456. Sa sœur passe dans la Navarre, 456. Intervention du Saint-Siège, 457. La France enlève Montpellier. Discordes dans la famille d'Aragon, 458. Invasion des comtes d'Armagnac et de Comminges, 459. Traité de paix; troubles à Béziers, 464. Pedro se réconcilie avec son fils, 465. Sa mort, 466. Juan le remplace. Révolte de Pamplune, 468. Mort de Charles II, 469. Charles VI se rend chez le comte de Foix-Béarn, 475. Réception fastueuse, 475. Mort de Gaston, 477.

CHAPITRE VI. — *Classifications sociales*.

Mœurs des peuples des vallées, 479. Classes sociales, 486. Origine et formation des noms de famille, 487. Noms féodaux empruntés à la situation des châteaux, 488. Population rurale, noms des paysans libres empruntés à la nature et aux occupations agricoles, 490. Noms des bourgeois empruntés à leur province natale, à la situation de leur maison, à leur commerce, 494. Noms des magistrats, 497. Noms des hommes de guerre, 498. (Voir, pour de plus amples détails, tome I, p. 599 et suivantes.)

ADDITIONS ET NOTES. — ARCHÉOLOGIE PYRÉNÉENNE.

Nébouzan et comté de Foix, p. 499. Inscriptions romaines; églises romanes, 500. Édifices gothiques, 510. Châteaux et villes fortifiés, 518. *Roussillon*. Monuments romains, 523. Style roman, 524. Églises de transition, 525. Style ogival, 538. Monuments de la Renaissance, 543. Civils et militaires, 544. *Catalogne*. Monuments, inscriptions romaines, 548. Style roman, 566. Style ogival, 573. Monuments civils et militaires, 589. *Narbonne, Carcassonne, Toulouse*. Inscriptions et monuments romains, 592. La cité de Carcassonne, 605; sa cathédrale, 613; musée de Toulouse, 617. Basilique de Saint-Sernin, 624; partie gothique, 629. Palais des XV^e et XVII^e siècles.

TOME QUATRIÈME.

ONZIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER. — *Prétentions du comte de Foix-Béarn à la couronne d'Aragon*, de 1388 à 1406.

Soulèvement contre Juan I^{er}, page 1. Le comte d'Armagnac réclame la couronne de Majorque, 3. Mathieu de Castelbon, comte de Foix-Béarn, 31*



épouse Juana d'Aragon, 5. Schisme d'Occident ; son retentissement dans les Pyrénées, 8. La reine de Navarre abandonne son mari Charles III, 10. Elle fait soulever la Castille, 11. Le cardinal catalan Pierre de Luna, élu pape, 12. Tous les Etats des Pyrénées se déclarent pour lui, 13. Mort de Juan I^{er}, 13. *Langue catalane*, 14. Prétentions de la comtesse de Foix à la couronne, 16. Elle s'établit dans l'Aragon avec son mari, 18. Résistance des Catalans, 19. Martin I^{er} est couronné et confisque les domaines de Castelbon, 20. Mort de Juan et de Mathieu, 21. Elisabeth de Foix succède à Mathieu, 24. Charles VI veut lui enlever le comté de Foix, 25. Archambaut se défend contre le gouverneur du Languedoc, 25. Elisabeth et Archambaut confirment les fors de Béarn, 26. Les Anglais expulsés du comté de Bigorre, 27. Décadence de la puissance anglaise, 28.

CHAPITRE II. — *L'Aragon troublé par le schisme et l'inter règne*, de l'an 1406 à 1449.

Charles VI persécute Benoît XIII et assiège Avignon, 33. Fuite du pape, 34. Il se réfugie à Perpignan et convoque un concile dans cette ville, 35. Grégoire XII réunit celui de Pise, 36. Election d'Alexandre V, 37. Mort de Martin de Sicile, 37. Cinq prétendants à la couronne d'Aragon, 38. Les juriconsultes confirment les droits du comte d'Urgel ; opposition de la noblesse d'Aragon, 39. Mort du roi, 39. Les universités et le bras militaire, 40. Le comte envahit l'Aragon, 40. Cortès de Barcelone et de Catalogne, 41. Assassinat de l'archevêque de Saragosse, 42. Intervention de la France en faveur d'Iolande, 42. Le comte de Foix tente de reprendre Castelbon, 43. Election des neuf juges ; congrès de Caspé, 44. Nomination de Fernand, 45. Il se rend en Aragon, 46. Le comte d'Urgel lui déclare la guerre, 47. Siège de Balbastro, 48. Création de la députation de Catalogne, 48. Troubles dans le Languedoc, 49. Lutte des Armagnacs et des comtes de Foix-Béarn, 50. Concile de Constance, 51. Sigismond se rend à Perpignan, 52. Benoît XIII refuse de se démettre, 52. Mort de Fernand, 54. Le comte de Foix s'empare de Benoît XIII, 55. Benoît se retire à Péniscola, 56. Barcelone élit un autre anti-pape, 56. Il se démet, 57. Nouvel anti-pape languedocien ; fin du schisme, 57. Influence du schisme sur l'état de l'Eglise, 57. Progrès des universités et des parlements, 59.

CHAPITRE III. — *Empiètement de l'Aragon sur l'indépendance navarraise*, de l'an 1418 à 1439.

Démêlés d'Alonzo V avec les Catalans, page 62. Blanche de Navarre épouse Juan d'Aragon, 64. Autorité de Jean de Foix dans le Languedoc, 65. Son frère Mathieu, comte de Comminges, 67. Le dauphin combat le comte de Foix-Béarn en Languedoc, 68. Mort de Charles VI, 69. Parlement de Toulouse, 68. Charles VII donne la lieutenance de Languedoc au comte de Foix-Béarn, 70. Il lui cède le Bigorre, 71.

Jean passe en Navarre pour s'opposer aux progrès de l'Aragon, 71. Guerre de l'Aragon et de la Navarre contre la Castille, 71. Mort de Charles le Noble, 73. Usurpation de Juan d'Aragon, 74. Second mariage du comte de Foix, 75. Naissance de Gaston, 75. Le Bigorre rendu au comte de Foix-Béarn, 76. Jean usurpe dans le Languedoc l'autorité des rois de France, 76. Il marie son fils Gaston avec Eléonore de Navarre, 78. Il épouse lui-même Juana d'Urgel, 78. Sa mort, 79. Alonzo V revient en Italie, 79. Administration de Marie, 81. Il est fait prisonnier avec Juan de Navarre, 82. Effort de l'Aragon et de la Navarre pour les délivrer, 83. Ils obtiennent la liberté, 83. Juan gouverneur d'Aragon, 84.

CHAPITRE IV. — De l'an 1425 à 1445.

Avènement de Gaston XI, page 85. Luittes de l'aristocratie contre la royauté, 86. Constitution imposée à Gaston par les Etats de Béarn, 87. Progrès de la juridiction royale dans le Languedoc, 93. Organisation judiciaire, 94. Réaction aristocratique et populaire en Aragon, 96. Troubles dans le Languedoc. Le dauphin se soulève contre Charles VII, 105. Invasions passagères des Français dans le Roussillon, 105. Charles VII dans le Languedoc, 106. Il se ligue, avec Gaston et plusieurs autres seigneurs, contre les Anglais, 106. Siège de Tartas, 106. Prise de Saint-Séver et de Dax, 106. Gaston chargé de la défense de ces places, 107. Le Bigorre dépend du parlement de Toulouse, 108. Mathieu de Foix contraint de rendre la liberté à sa femme, 109. Sa succession assurée à la couronne de France, 109. Gaston acquiert le vicomté de Narbonne, 110. Il chasse les Anglais de Mauléon et de Guiche, 111. Emprunt forcé, 113. *Système financier du Béarn, de l'Aragon et du Languedoc*, 113. Gaston enlève Dax au capital de Buch, 114. Il attaque Bayonne avec Dunois, 115. Siège et capitulation de cette ville, 116. Fin de la domination anglaise, 116. Attaque et prise de Bordeaux, 117. Etats généraux de Béarn, Marsan et Gabardan, 118. Gaston promet de ne plus augmenter les impôts, 119. Mort de Marguerite de Comminges, 119. Le comte d'Armagnac envahit ce comté. Les Français l'en expulsent, 120.

CHAPITRE V. — *Troubles de la Navarre à la mort de Blanche*, de 1441 à 1461.

Testament de Blanche de Navarre, page 121. Son fils Carlos s'empare du royaume, 122. Traité de Juan d'Aragon avec la France, 123. Naissance de Fernand d'Aragon, 124. Captivité de Carlos, 124. Les Beaumont et les Grammont, 125. Carlos remis en liberté se ligue avec sa sœur Blanche de Castille, 125. Juan se ligue avec son gendre Gaston, 126. Progrès de la France dans le Languedoc, 128. Réunion du Comminges à la couronne, 129. Juan et Gaston attaquent les Navarrais, 130. Fuite de Carlos, 130. Réception de Gaston à Barcelone, 131. Les états de Navarre, proclament Carlos, 132. Gaston nommé pair de France, 134. Carlos appuyé par son oncle Alonzo V, 134. Mort de ce dernier, 134. Rentrée de Carlos dans la Catalogne, 135. Son père le fait emprisonner, 136. Soulèvement de la Catalogne, 137. Alliance de Carlos et du Dauphin, 137. Prise de Fraga par les Catalans ; Carlos remis en liberté, 138. Juan lui

cède la Catalogne, 139. Son entrée à Barcelone, 140. Il meurt empoisonné, 141. Les Barcelonais refusent de recevoir la Reine et son fils Ferdinand, 142. Juan et Juana déclarés ennemis de la patrie, 142. L'Aragon seul prend le parti de Juan, 142. La Navarre se soulève contre lui, 143. Juan la cède à Léonor de Béarn avec le titre de vice-reine, 143. Gaston de Béarn épouse Magdeleine de France, 144.

CHAPITRE (V ou VI). — *Conquête du Roussillon par Louis XI, de 1461 à 1480.*

Avènement de Louis XI, page 145. Son traité avec Juan d'Aragon, 146. Il hypothèque le Roussillon, 147. Emprisonnement de Blanche de Navarre, 148. Gaston pénètre dans la Catalogne, 148. Juan soutenu par les Aragonais, 150. Soulèvement de Perpignan contre les Français, 151. Ils se soumettent à Louis XI, 151. Louis XI arbitre entre la Castille et l'Aragon, 153. Sentence d'Andaye, 154. Cession du Soule, de Mauléon et de Carcassonne à Gaston, 154. Les Catalans révoltés se livrent à Pedro de Portugal, 155. Il est défait et meurt, 155. Le duc d'Anjou lui succède, 156. Louis XI appuie son invasion, 156. Juan II triomphe des Catalans, 157. Gaston s'empare de la Navarre au préjudice de Juan II, 157. Il attaque même l'Aragon, 158. Fernand épouse Isabelle de Castille, 159. Juan veut reprendre la Navarre, 159. Gaston perd son fils et rentre en Béarn, 162. Traité d'Olite. Juan est reconnu roi de Navarre, et Léonor est proclamée son héritière, 163. Léonor ne peut s'emparer de Pampelune, 163. Massacre de ses partisans, 164. La Navarre est pacifiée, 165.

CHAPITRE VII (ou VI). — *Fernand roi d'Aragon et de Castille, de 1472 à 1480.*

Tentative de soulèvement à Perpignan, p. 167. Avènement de François Phébus, 168. Politique de Louis XI dans le pays de Béarn et de Foix, 168. Révolte du Roussillon contre la France, 170. Les Français assiégés dans le château; négociation; 173. Louis demande que le Roussillon soit séparé de la Catalogne, 174. Reprise des hostilités, 175. Les Français assiégent Elne, 178. Ils font le blocus de Perpignan, 178. Famine, 178. Capitulation avantageuse, 179. Projets de vengeance de Louis XI, 180. Prise de Salces, 180. Anarchie dans l'Aragon, 181. Fernand et Isabelle montent sur le trône de Castille, 181. Accord entre Fernand et Louis XI, 185. Juan fait soulever la Navarre, 185. Fernand essaye de la pacifier, 186. Mort de Juan II, 186.

DOUZIÈME PARTIE.

RÉUNION DE LA NAVARRE AUX DOMAINES DE FOIX-BÉARN, DE 1469 A 1555.

CHAPITRE PREMIER. — *Nouvel effort des factions aristocratiques, de l'an 1469 à 1493.*

Avènement de Fernand, page 190. Son influence sur les destinées de l'Espagne, 190. Les montagnes perdent leur importance, 191. Léonor, reine

de Navarre, sa mort, 196. François Phébus lui succède, 197. Dissensions des Beaumont et des Grammont, 197. Fausse réconciliation de ces deux familles, 198. Lérin essaye d'assassiner le maréchal de Peralta, 199. Arrivée de François Phébus à Pampelune, 200. Son couronnement, 200. Fernand demande la main de sa sœur Catherine, 201. Phébus meurt empoisonné, 201. Couronnement de sa sœur Catherine, 202. Projet de mariage avec d'Albret, 202. Le Béarn est consulté, mais non pas la Navarre, 202. Fernand réclame en vain la restitution du Roussillon, 204. Mariage de Catherine, 205. Fernand envahit la Navarre, 206. Jean de Narbonne revendique les domaines de Foix-Béarn, 207. Charles VIII occupe le comté de Foix, 208. Jean de Narbonne fait la guerre à sa nièce Catherine, 208. Charles VIII s'installe provisoirement dans le comté de Foix, 209. Jean de Narbonne essaie de faire assassiner Catherine et sa nièce, 210. Garderets est condamné à mort, 211. Jean se réconcilie avec sa nièce et sauve la vie à Garderet, 211. Démêlés du Béarn avec la cour de Rome, 212. Alain d'Albret ligué contre le roi de France, 213. Il entraîne Fernand dans son parti, il est vaincu, 213. Troubles dans la Catalogne et l'Aragon, 214. Révolte du comte de Pallars, 214. Fernand maître de la municipalité de Saragosse, 215. Établissement de l'inquisition, 215. Révolte de l'Aragon contre les inquisiteurs, assassinat d'Arbuez, 216. Fernand délivre les vassaux de Remença des mauvais usages, 218. Il favorise l'hermandad ou ligue des villes aragonaises, 220. Résistance de l'aristocratie, 223. Défaite des comtes de Pallars et de Llordat, 224. Tentative d'assassinat sur Fernand, 224. Expulsion des Juifs, 226. Charles VIII restitue le Roussillon, 227. Le parlement de Paris et le gouverneur refusent de l'abandonner, 229. Les Perpignanais attaquent la garnison française, 229. Fernand et Isabelle prennent possession du Roussillon et de la Cerdagne, 232.

CHAPITRE II. — *Conquête de Navarre par Fernand le Catholique, de l'an 1490 à 1512.*

Le comté de Foix restitué à la reine de Navarre, p. 233. Elle se rend à Pampelune avec Jean d'Albret, leur couronnement, 234. Mort de Magdeleine, 238. Paix avec la Castille, 238. Démêlés de Jean d'Albret et du comte de Lérin, 239. Ce dernier se réfugie dans la Castille, 240. Expulsion des Juifs, 240. Fernand veut acheter les domaines navarrais du comte de Lérin, 241. Retour de ce dernier dans la Navarre, 242. Les Espagnols attaquent le Languedoc, 243. Invasion du Roussillon par les Français, 243. Prise de Salces, 246. Projet de traité de paix, 247. Mort de Charles VIII, 248. Rupture entre Catherine et Jean de Narbonne, 248. Louis XII les réconcilie, 249. Reprise des hostilités entre Louis XII et Fernand, 250. Invasion du Roussillon, 251. Fernand la repousse et ravage le haut Languedoc, 252. Louis XII fait attaquer la Biscaye, Alain d'Albret le trompe, 252. Mort d'Isabelle, 253. César Borgia vient dans la Navarre, 255. Il attaque le comte de Lérin, 256. Il est massacré par le duc de Naxera, 256. Déroute des Beaumont, 257. Narbonne réunie à la France, 258. Jules II jette l'interdit sur la Navarre, 259. Mort du comte de Lérin, 260. Ligue catholique contre la Navarre et la France, 261. La Navarre donnée à Fernand par Jules II, 262. Mort de Gaston de Foix, 263. Guerre entre la Castille et la France. Neutralité de Jean

d'Albret, 265. Traité entre la Navarre et la France, 266. Fernand veut envahir la Guienne, 266. Son armée vient à Victoria, 168. Elle marche sur Pampelune et s'en empare, 269. Fuite de Jean d'Albret, 270. Toute la Navarre est occupée par l'armée de Fernand, 271.

CHAPITRE III. — *L'Aragon et la Navarre opprimés par Fernand, de 1512 à 1516.*

Une partie de la Navarre résiste à Fernand, p. 272. Proscription du comte de Carmaing, 274. Le parlement de Toulouse ordonne la confiscation du Béarn, 275. Le parlement de Paris reconnaît l'indépendance de cette vicomté; Louis XIII la confirme, 275. Privilèges du Comminges et des Quatre-Vallées, 276. Jean d'Albret envahit la Navarre, 278. Il assiège Pampelune, 279. Les Français l'abandonnent, 281. Mort de Louis XII, 282. Troubles en Aragon contre les inquisiteurs, 283. L'aristocratie réclame ses anciens privilèges judiciaires, 284. Cortès de Calatayud, 284. D'Albret fait réclamer la Navarre à Fernand, 285. Il est obligé de recourir aux armes, 286. Siège de Maya, 286. D'Albret fait soulever le Castellon, 287. Fernand achève de s'emparer de cette province, 287. La Navarre est incorporée à la Castille, 288. Nouveaux troubles en Aragon; prétentions des barons, 289. Fernand les repousse; il obtient l'appui du clergé et du peuple, 290. Sa mort, 291. L'Aragon refuse de reconnaître la reine de Castille, 294. La Navarre opprimée par Ximénès, 295. Catherine de Béarn fait une dernière invasion, 296. Les Grammont et les Beaumont la soutiennent, 296. Ximénès détruit un grand nombre de places fortes et de villages, 297. Mort de Jean d'Albret, 299. Mort de Catherine, 299.

CHAPITRE IV. — *Tentatives d'Henri d'Albret sur la Navarre, de l'an 1517 à 1525.*

Vaines prétentions d'Odette de Foix, p. 301. Charles-Quint se rend en Aragon, 302. Il prête serment à la constitution, 303. Il se transporte à Barcelone, 303. Abus des inquisiteurs, 304. Henri réclame en vain la restitution de la Navarre, 306. Fidélité de Pedro de Navarre, 307. Les Aragonnais repoussent le vice-roi la Nuza, 308. Soulèvement général, 309. Il s'apaise devant l'ordre de l'empereur, 310. Guerre entre Charles-Quint et François Ier, 310. Henri envahit la Navarre, 311. Siège de Pampelune par les Français; prise de la ville, 311. Ignace de Loyola est blessé, 311. Bataille de Noain, 313. Défaite des Français, 314. François Ier reprend l'offensive, 314. Ses troupes s'emparent de Maya, de Béahobie et de Fontarabie, 315. Lérin leur reprend Maya, 316. Mort des Medrano, 316. Les Français perdent Béahobie, et sont défaits à Saint-Martial, 317. Mort d'Alain d'Albret, 317. Le prince d'Orange envahit le Béarn, 318. Il prend Hastingue, Bidache, Sordes, Sauveterre, Navarrens, Mauléon, Garris, Saint-Jean-de-Luz et rentre dans le Guypuscoa, 319. Chabannes ravaille Fontarabie, 319. Le duc de Bourbon trahit François Ier et se rend en Espagne, 320. Le prince d'Orange assiège Bayonne, 321. Il est repoussé par Lautrec, 321. Il revient sur Fontarabie, 322. Lautrec se rend en Gascogne; il exige des subsides exagérés, 322. Franget et Grammont

tendent Fontarabie aux Castellans, 323. Les Grammont recouvrent leurs domaines; Franget est dégradé, 323.

CHAPITRE V. — *Les luthériens et la cour de Béarn, de 1595 à 1640.*

Henri d'Albret en Italie, page 325. Bataille de Pavie; captivité d'Henri et de François Ier; délivrance d'Henri, 326. François Ier débarque à Barcelone 327. Marguerite de Valois et les ambassadeurs obtiennent sa liberté, 328. Il est conduit à Bayonne, 329. François Ier et Henri d'Albret veulent déchirer le traité de Madrid; Henri épouse Marguerite, 330. Nouvelle invasion de l'Italie, 330. Morts d'Odette de Foix et de Charles de Navarre, 331. Naissance de Jeanne d'Albret, 331. Charles-Quint à Barcelone, 332. Paix de Cambrai, 333. Les enfants de France, prisonniers à Madrid, sont échangés à Andaye, 334. François Ier épouse Eléonore de Castille à Captious, 335. Jeanne d'Albret élevée à Plessis-les-Tours, 335. Nouvelle organisation de la Navarre espagnole et de la Navarre française, 336. Mouvement religieux, 337. Ignace de Loyola, 339. Origine des Jésuites, 340. Le protestantisme pénètre dans le Languedoc et le Béarn, 341. Le haut clergé le favorise par sa négligence, 342. François Ier dans le Languedoc, 343. Charles-Quint dans la Catalogne, 344. Il conquiert les États barbaresques, 346. La guerre recommence dans le Dauphiné, 347. Les calvinistes se réfugient dans le Béarn, 348. Trêve de Nice, 350. Émeute à Perpignan, 350. Jeanne d'Albret mariée au duc de Clèves malgré sa protestation, 352.

CHAPITRE VI. — *Fin du règne d'Henri d'Albret, de 1419 à 1552.*

Législation criminelle dans le Béarn, page 353. Dans le Languedoc, 355. Chambre des comptes, 356. Réforme agricole, 357. Le labourage substitué aux troupeaux, 358. Opposition, maraudage, 359. Manufactures, 359. Droit de chasse cédé aux Languedociens, 360. Canal des deux mers, 361. Conséquences de la propriété individuelle, 361. Syndicats de Catalogne, d'Aragon, de Languedoc et de Béarn, 363. Progrès de l'autorité royale, 364. Augmentation du nombre des fonctionnaires, 365. Vénalité des charges, 366. Le parlement et les États de Languedoc veulent s'y opposer, 367. François Ier fait attaquer le Roussillon, 368. Le dauphin se met à la tête des troupes, 369. Préparatifs de défense de Charles-Quint, 369. François Ier se rend à Montpellier, 370. Passage des Corbières, 370. Siège de Perpignan, 371. Le duc d'Albe s'établit à Gironne, 371. Les Français ravagent le Roussillon; exploit de Brissac, 372. François Ier à Béziers et à Sallèles, 372. Il ordonne de battre en retraite; Inondation de la Tet et de l'Agly, 373. Montpezat, gouverneur de Languedoc, 373. Disgrâce de Montmorency; François Ier à Nérac; Henri d'Albret, lieutenant-général du midi de la France, 473. Le duc d'Abba démantelle les bourgs de Roussillon, 374. Annulation du mariage de Jeanne d'Albret; projets d'union avec le prince des Asturies, 375. Mort de François Ier, 376. Jeanne d'Albret épouse Antoine de Bourbon, 376. Mort de Marguerite, 377. Stérilité de Jeanne, 379. Naissance d'Henri IV à Pau, 379. Ses nourrices, 380. Il passe son enfance à Coarraze, 380. Alerte du côté du Roussillon, 382. Mort d'Henri d'Albret, 383.



TREIZIÈME PARTIE.

GUERRE DES CALVINISTES, DE L'AN 1552 A 1589.

CHAPITRE PREMIER. — *Le calvinisme officiellement reconnu dans le Béarn.*

Avènement de Jeanne d'Albret, page 386. Henri II veut s'emparer du Béarn, 387. Les États refusent de consentir à un échange, 388. Les Béarnais prennent les armes pour résister, 388. Haine des Béarnais envers la France et l'Espagne, 389. Superstitions populaires dans les Pyrénées, 390. Adoration des rochers et des fontaines; Les Hados et les Hantaoumnos, 392. Les Poudoueros, la fée Maithagarri, 393. Le Bassa-Jaon, 394. Les contes de la reine de Navarre, 395. Désordre du clergé; cumul des bénéfices, 398. Progrès des universités; établissement des jésuites 399. Les Aragonais refusent de les recevoir, 401. Leur collège de Pamiers, 402. Henri II veut combattre le protestantisme, 403. Ses progrès dans le Béarn, 404. Henri de Navarre présenté à Henri II, 405. Elisabeth de France fiancée à Philippe II, 406. Antoine de Bourbon envahit la Navarre espagnole; il échoue devant Fontabarie, 407. Henri II tué dans un tournoi par Montgomery, 408. Antoine de Bourbon conduit Elisabeth en Espagne, 408. Ses ruses pour se faire reconnaître comme souverain de Béarn et de Navarre, 409. Antoine favorise les protestants pour se venger de la cour de France, 411. Il est attiré à Orléans, 411. Il échappe aux pièges que lui tendent les Guises, 412. Avènement de Charles IX. Jeanne et Henri de Navarre à Paris, 413. Propagande calviniste dans le Midi, 415. Troubles dans le pays de Foix, 415. Révolte de Béziers, 416. Projets politiques des huguenots de Languedoc, 417. Montluc les combat dans la Gascogne, 418. Massacre à Castelnau-dary, 419. Le catholicisme persécuté dans le Béarn, 420. Jeanne se rend à Paris, 423. Projet de pacification; Jeanne est excommuniée, 424. Voyage de Charles IX dans le Midi, 425. Entrevue de Charles IX et d'Elisabeth à Bayonne, 426. Jeanne établit la réforme dans le Bigorre et dans le pays de Foix, 428. Philippe II veut enlever la Biscaye à l'évêché de Bayonne, 430. Le pape excommunique les évêques de Gascogne et de Béarn, 430. Jeanne d'Albret rend des ordonnances contre le catholicisme, 431. Les catholiques se soulèvent, 431. Pillage et profanation de Lescar et des autres églises, 432. Édits de pacification dans le Béarn; le syndic les combat, 433. Soulèvement des catholiques basques; siège de Garris, 434. Guerre générale dans le Languedoc; brigandages, 435. Charles IX appelle Jeanne à Paris, 436; elle va rejoindre l'armée des huguenots avec ses enfants, 436.

CHAPITRE II. — *Le Béarn envahi par les Français et reconquis par Montgomery, de l'an 1569 à 1572.*

Charles IX veut envahir le Béarn; De Luxe allié avec la France, p. 438. Résistance des Béarnais commandés par d'Arros, 438. Terrible marche sur le Béarn, 439. Presque toutes les villes se soumettent; massacre à Lescar, 439. Réunion des états catholiques, 440. Ils acceptent avec restriction la protection de la France, 441. Prise de Pau, 441. Les parlements de Toulouse et de Bordeaux se disputent le Béarn, 441. Siège de Na-

varrens; résistance vigoureuse; réaction catholique, 442. Montgomery se rend dans le comté de Foix, 443. Il s'empare du Bigorre; massacres et destructions, 444. Prise d'Ibos. Terrible lève le siège de Navarrens; il est défait à Orthez, 445. Massacre, incendie de cette ville; calvinistes exécutés à Pau, 448. Montgomery s'empare de cette place. Rétablissement du calvinisme; exécutions et massacres, 446. Les catholiques dans la vallée d'Aspe, 447. Confiscation des biens ecclésiastiques; prise de Tarbes, de Saint-Pé et siège de Lourdes par Montgomery, 447. Les catholiques reprennent Tarbes, 450. Les calvinistes s'en emparent de nouveau, 450. Les huguenots repoussés du Roussillon, 451. Siège de Rabastens par Montluc, 452. Règlements législatifs, 454. Les catholiques maîtres du pays basque, 454. Charles IX offre sa sœur à Henri de Navarre; entrevue à Blois, 455. Jeanne d'Albret meurt à Paris, 457.

CHAPITRE III. — *Henri, roi de Navarre et chef des huguenots, de 1572 à 1584.*

Mariage d'Henri et de Marguerite, p. 458. La Saint-Barthélemy dans le Midi, 459. Importance de l'histoire du Béarn, 460. Henri, prisonnier à la cour du Louvre. Il est forcé d'abjurer le calvinisme, 463. Les Béarnais attaquent Tarbes. Siège de Lourdes, 464. Enlèvement de Grammont, 465. Henri au Siège de la Rochelle, 465. Charles IX le rappelle et lui confie sa famille, 466. Avènement d'Henri III. Henri néglige le Béarn, 466. Guerre civile en Bigorre. Les catholiques reprennent Tarbes, 467. Henri rappelle les catholiques dans le Béarn, 468. Les royalistes et les ligueurs dans le Languedoc. Combats et massacres, 469. Henri revient au calvinisme, 471. Les catholiques du Bigorre reprennent les armes, 471. Henri III, chef des ligueurs, 472. Henri s'empare d'Eause. Il perd Mirande, 473. Catherine, régente de Béarn et de Foix, 474. Publication de la paix. Etourderies d'Henri de Navarre, 475. Voyage de la reine-mère et de Marguerite dans la Gascogne. Intrigues et désordres à la cour, 478. Traité de pacification de Nérac, 479. Les deux reines dans le pays de Foix et le Lauragais, 479. Marguerite et sa mère se séparent, 480. Continuation de la guerre. Entrevue d'Henri et de Montmorency, 481. Conférence de Cognac, 483. Henri et Marguerite dans le Béarn. Henri prête serment, 484. Tyrannies des calvinistes dans le Béarn. Plaintes de Marguerite, 485. Désordres d'Henri, 489. Le roi et la reine quittent le Béarn, 489. Troubles dans le Languedoc. Lutte de Joyeuse et de Montmorency, 490. Philippe II veut faire alliance avec Henri, 492. Biron vient attaquer Henri à Nérac, 493. Henri s'empare de Mont-de-Marsan, 494.

CHAPITRE IV. — *Le roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne de France, de 1584 à 1589.*

Mort du duc d'Alençon, p. 496. Henri III fait appeler Henri à Paris, 497. Agrandissement du Béarn, 498. Henri excommunié par Sixte V. Organisation de la ligue, 498. Formation du parti béarnais. Assemblée de Castres, 499. Le haut Languedoc adopte la sainte ligue, 500. Le bas Languedoc s'attache au roi de Navarre, 500. Les ligueurs dans le Bigorre. Le Béarn reste calme, 501. Mayenne marche vers la Gascogne. Henri déjoue ses

tentatives, 502. Succès de Joyeuse dans le haut Languedoc, 503. Trêve singulière entre Joyeuse et Montmorency, 504. Défaite de la ligue à Coutras. Attaque de Tarbes, 505. Henri et Corizandre. Mort du prince de Condé, 507. États des ligueurs à Limoux. États de Blois, 509. Assassinat des Guises. Rôle des Gascons dans ce drame politique, 509. Catherine de Médicis meurt de chagrin, 511. Peste et famine. Marguerite de Navarre hérite du Lauraguais, 511. Mœurs galantes et chevaleresques, 512. Le maréchal de Joyeuse, chef des ligueurs du Languedoc. États à Castelnau, 513. Mort de Duranti. République des ligueurs dans le haut Languedoc, 514. Fédération de plusieurs diocèses, 515. Mouvement religieux et fondations monastiques dans cette partie des Pyrénées, 516. Joyeuse devient suspect. Montmorency attaque Narbonne, capitale de la nouvelle ligue, 518. Henri III excommunié par Sixte V. Il est assassiné par Jacques Clément, 519. Henri IV, roi légitime de France et de Navarre, 520.

TOME CINQUIÈME.

QUATORZIÈME PARTIE.

RÉUNION DU BÉARN ET DU ROUSSILLON A LA FRANCE, DE 1589 A 1660.

CHAPITRE PREMIER. — *Henri de Navarre, roi de France et calviniste, de 1589 à 1593.*

Situation des partis, page 5. Les ligueurs de Languedoc s'unissent aux Espagnols, 3. Révolte de Toulouse contre Joyeuse, 6. Les ligueurs dans la Gascogne. Henri IV calme les Béarnais et garantit leur indépendance, 7. Ode de Henri IV après la bataille d'Ivry, 8. Événements en Aragon; Antonio Pérès persécuté par Philippe II, 11. Il est délivré par les Aragonais, et emprisonné par les inquisiteurs, 13. Soulèvement de l'Aragon; Pérès passe en France; mort du Justicia la Nuza; suppression de sa charge par Philippe II, 14. Nouvelle alliance de Philippe II avec les ligueurs de Languedoc, 15. Siège de Leucate par les Espagnols, 16. Héroïsme de la dame Cezéli, 17. Opérations dans le Languedoc, 17. Invasion des Gascons dans l'Aragon et la Catalogne, 20. Henri IV cherche à conserver l'attachement des Bayonnais, 21. Défaite et mort de Joyeuse; élection du capucin de Joyeuse comme chef des ligueurs, 22. Trêve avec Montmorency, 23. Extinction de la famille de Foix, 23. Catherine de Béarn éprise du comte de Soissons, 24. Rupture de Henri IV avec Corizandre; Gabrielle d'Estree la remplace, 25. Soulèvement des Béarnais contre le comte de Soissons, 28. Catherine appelée auprès de Henri IV; elle quitte le Béarn, 28. Succès des ligueurs dans le Bigorre, 30. Ils envahissent le Béarn; prise et pillage de Pontac, 31. Situation des partis; le duc de la Force, lieutenant de Béarn, 34. Conversion d'Henri IV, sa lettre au pape, 35.

CHAPITRE II. — *Depuis la conversion de Henri IV jusqu'à son second mariage, de 1594 à 1599.*

Situation des esprits, p. 37. Violentes protestations contre la conversion

de Henri, 38. *Satire du comte d'Arète*, 38. *Sermons*, 40. Entrée de Henri IV à Paris, 41. Soulèvement des ligueurs de Languedoc, 42. Opposition et dissentiment des calvinistes béarnais, 43. Propagande catholique dans le Béarn, 43. Tentative des Espagnols sur Bayonne, 44. Soumission des ligueurs dans le Bigorre, 47. Démêlés des Béarnais avec le gouverneur Caumont la Force, 48. Soumission du duc de Joyeuse et du Languedoc, 49. Caractère de Henri IV, 51. Parallèle de la Révolution française et des troubles du Béarn, 52. Henri cherche à s'attacher les Bayonnais; il s'occupe de pacifier le Languedoc et de résister aux Espagnols, 54. Diverses invasions gasconnes dans le Roussillon et la Catalogne, 55. Résistance et préparatifs considérables des Catalans, 56. Projets hostiles de Philippe II, 58. Sa mort, 60. Philippe III à Barcelone; il prête serment aux fueros, 61. Edit de Nantes. Difficultés et dangers de son application, 62. Opposition du parlement de Toulouse, 64. Craintes et exigences des Béarnais, 65. Progrès du catholicisme dans le Béarn, 67. Catherine de Béarn reste calviniste, 67. Ses pénibles discussions avec son frère, 68. Travaux publics dans le Languedoc; les Languedociens veulent garantir leur indépendance, 69.

CHAPITRE III. — *Fin du règne d'Henri IV, de 1600 à 1610.*

Position et inquiétudes de Marguerite de Valois, p. 70. Rupture de son mariage, 74. Henri IV épouse Marie de Médicis, 74. Il continue ses amours avec Henriette d'Entragues, 74. Plaintes contre les Jésuites, 76. Jalousie des Roussillonnais et des Languedociens, 77. Calme et prospérité du Béarn, 78. Querelles des évêques et du parlement de cette province, 79. Conspiration et arrestation de Méritein, 80. Les Jésuites expulsés du Béarn, 80. Lutte du clergé et du conseil; mécontentement d'Henri IV, 84. Le Roussillon favorisé par Philippe II, 85. Inquiétudes dans le Roussillon et le Languedoc, 87. — Mort de Catherine de Bourbon, 88. Le parlement réclame la réunion des États d'Henri IV à la France, 89. Le roi finit par l'accorder, sous la réserve formelle de l'indépendance de la Navarre et du Béarn, 90. Projets de soulèvement des Morisques favorisés par Henri IV, 91. Leur expulsion par Philippe III, 91. Leur départ pour l'Afrique, 97. Résistance de ceux de la Catalogne; mort d'Henri IV; 30,000 Morisques traversent le Béarn et le Languedoc, 98. Les Gitanos, leurs mœurs, leur établissement dans les Pyrénées, 100. Caractère d'Henri IV, 105. Ses innombrables panégyristes, 109.

CHAPITRE IV. — *Réunion définitive du Béarn à la France, de 1611 à 1629.*

Mort du connétable de Montmorency, p. 110. Querelles locales dans le Roussillon et dans la Catalogne, 112. Projet de mariage entre Louis XIII et Anne d'Autriche, 115. Traité d'alliance entre la France et l'Espagne, 117. Réclamation des évêques du Béarn, 117. Ambition des Grammont, 118. Guerre de personnalités entre les Grammont et le gouverneur La Force, 119. Mariage d'Anne d'Autriche et de Louis XIII; de l'enfant et d'Élisabeth, 120. Échange des deux princesses à Béthobie, 121. Troubles dans le Languedoc, 122. Corsaires et francs seigneurs, Broutet, Dagde et Corbeiran de Guran, 123. Rétablissement complet du catholicisme dans le Béarn par l'arrêt de main-levée, 125. Résistance des

religioneux; assemblée d'Orthez; La Force veut ménager les deux partis, 127. Louis XIII vient dans le Béarn, 129. Ses troupes traversent la Garonne; le parlement de Béarn se soumet et enregistre, 131. Louis XIII entre à Pau, 132; il change le gouverneur de Navarrens, 133. Première messe célébrée à Pau, 135. Suppression de la constitution du Béarn, 136. Création du parlement de Navarre, 136. Nécessité de la réunion absolue du Béarn à la France, 137. Soulèvement des calvinistes; leur réunion à la Rochelle, 139; Lescun président de cette assemblée, 140. Il entre dans le Béarn avec des forces considérables; il échoue contre Navarrens, 140. La Force suspect et destitué, 141. Il s'unit un peu timidement avec les religionnaires; arrestation et exécution de Lescun, 142. Rohan réveille la guerre civile dans le Languedoc, 143. Mort de Philippe III, 145. Louis XIII parcourt le haut Languedoc, 146. Rohan prisonnier et mis en liberté; il reprend les armes, 148. Siège du Maz-d'Azil, 149. Bataille du Fresquel, 151. Le pays de Foix au pouvoir des calvinistes, 151. Alliance de Rohan avec le roi d'Espagne, 152.

CHAPITRE V. — *Louis XIII, vainqueur de Montmorency, échoue contre le Roussillon et la Biscaye, de l'an 1619 à 1739.*

Projets de l'Espagne sur la Catalogne, p. 154. Organisation de cette province, 156. Les Catalans refusent de recevoir l'archevêque pour vice-roi, 159. Philippe IV se rend à Barcelone, 160. Séance tumultueuse dans les Cortès, 161. Le Roussillon demande à être séparé de la Catalogne pour l'administration de la justice, 163. Les Perpignanais essaient d'envahir la Catalogne; ils sont accusés de conspirer en faveur des Français, 164. Cardonne, vice-roi de Catalogne, fait payer l'impôt de Quinto, 166. Usurpation sur les privilèges catalans, 166. Événements dans le Languedoc, 167. Montmorency fait déclarer les États contre Richelieu, 168. La plupart des villes embrassent son parti; résistance de Narbonne, 169. Louis XIII marche vers le Languedoc; plusieurs villes se soumettent, 170. Combat de Castelnaudary; défaite et captivité de Montmorency; Louis XIII arrive à Béziers; augmentation des impôts, 172. Le cortège royal assailli par un orage près de Narbonne; désastre, 173. Entrée de Louis XIII à Toulouse; condamnation et exécution de Montmorency, 174. Fin des troubles du Languedoc, 175. Espions espagnols en Languedoc, 176. Santa Coloma, vice-roi de Catalogne; préparatifs de guerre dans le Languedoc, 178. Les Espagnols attaquent Leucate, 179. D'Halvin marche à son secours. Il défait Cervellou, 181. Condé, lieutenant-général dans le midi, 182. Prise de Saint-Jean-de-Luz par les Espagnols, 183. Condé s'empare d'Irum et de Passages; siège de Fontarabie, 184. Destruction de la flotte espagnole, 185. Discorde dans l'armée française; Condé bat en retraite, 186. *Récit de Moret*, 187. Les États du Languedoc défendent leurs privilèges, 189. Condé envahit le Roussillon; prise de Salces, 190. Discorde entre les Castillans et les Catalans; siège de Salces par les Espagnols, 191. Condé les attaque; un orage disperse son armée, 192. Il bat en retraite; Salces capitule, 192.

CHAPITRE VI. — *Révolution de Catalogne. Conquête du Roussillon par Louis XIII, de 1640 à 1642.*

Mécontentement des Catalans, 193. On viole leurs privilèges. Ils présentent leur doléance au roi, 195. Émeute à Barcelone, 196. Le vice-roi Santa-Coloma y périt, 197. La garnison castillane se réfugie en Roussillon, 197. Les Perpignanais refusent de la recevoir, 198. Bombardement de la ville. Combat meurtrier, 199. Pillage de Perpignan, 200. Le vice-roi Cardonne rétablit l'empire des lois dans la Catalogne. Il punit le gouverneur de Perpignan, 200. On réproche sa conduite. Sa mort, 201. Pétition des Catalans au roi, 201. Une armée castillane marche contre la Catalogne, 202. Les Catalans invoquent les secours de la France, 203. Soulèvement de quelques villes de Roussillon, 204. Prise de Tarragone par Los-Velos, 205. Les Castillans se donnent à la France, 205. Condition de la soumission, Louis XIII y envoie ses chargés de pouvoirs, 207. Disette à Perpignan, 208. Arpajon assiégé Collioure, 209. Louis XIII se dirige sur le Roussillon, 210. Torrecusa ravitaille Perpignan, 211. Philippe IV pardonne aux Catalans, 213. Siège de Collioure, 213. Le fils du duc de Cardonne marche inutilement à son secours, 214. La ville capitule, 215. Blocus de Perpignan dirigé par Louis XIII, 215. Philippe IV se rapproche de la Catalogne, 216. Les autorités de Barcelone se réfugient auprès de Louis XIII. Ce dernier rentre dans le Languedoc, 217. Torrecusa marche au secours de Perpignan, 218. Famine dans cette ville, sa capitulation, 219. Prise de Salces. Le Roussillon tout entier au pouvoir des Français, 220. Mort de Richelieu. Mort de Louis XIII, 221.

CHAPITRE VII. — *Organisation du Roussillon et traité des Pyrénées, de 1642 à 1660.*

Triomphe de la monarchie, p. 222. Modifications successives de la féodalité et de ses forteresses, 223. Destruction de châteaux sous Louis XIII, 227. Pourquoi leurs ruines se sont conservées dans les montagnes? 229. Politique de Richelieu sur les frontières pyrénéennes, 229. Anciennes fautes de la France sur ce point, 230. Mécontentement des Catalans contre les Français, 232. Philippe IV les attire à lui par ses promesses, 234. Visiteur général envoyé dans la Catalogne par la France, 235. Barcelone et la Catalogne entière sont évacuées, 236. Conspiration dans le Roussillon contre les Français, 237. Noailles contient la Cerdagne. Révolte et punition de Villefranche, 238. Opération de Condé en Lampourdan et dans la Seu-d'Urgel, 240. Empiètement de l'autorité royale sur les privilèges du Languedoc, 241. Traité de paix préliminaire signé à Paris. Entrevue de Mazarin et de Louis de Haro à l'île de la Conférence, 245. *Courtoisie réciproque des Espagnols et des Français*, 246. Conditions du mariage de Louis XIV avec Marie Thérèse, 247. Habileté de Mazarin, ses lettres, 248. Le maréchal de Grammont va demander l'infante à Madrid, 250. Un mot sur la revendication de la Navarre par la France, 250. Le Roussillon, le Conflans et la Cerdagne cédés à la France, 251. Fin du traité des Pyrénées, 252. Louis XIV se rend à Toulouse, 253. Il confirme les privilèges du Roussillon, 254. Il vient à Perpignan. Ancienne constitution

cles, et consacré par des droits, des prescriptions une possession séculaires. Le traité de délimitation, signé par le baron Gros, le général Callier, don Francisco, Maria Marin et don Manuel de Monte-Verde, le 2 décembre 1856, confirme, avec de très-

pièce de cinq francs, une somme de trente mille quatre cents réaux de veillon, monnaie espagnole....

Pour la surveillance de ces pâturages et des troupeaux français, les habitants de Baigorri auront le droit de nommer des gardes assermentés, qui, de concert avec les gardes espagnols assermentés aussi, veilleront ensemble et collectivement au maintien de l'ordre et à l'exécution des règlements en vigueur.

Ces gardes seront tenus, en cas de délit ou de contravention aux règlements, de porter leurs plaintes devant l'autorité territoriale.

Art. 17. Il est convenu que les troupeaux de toute espèce, français ou espagnols, qui passeraient d'un pays dans l'autre en vertu des deux faceries que l'article 13 maintient dans toute leur valeur, ou par suite des conventions particulières qui existent aujourd'hui ou qui seraient passées à l'avenir, dans la forme établie par l'article 14, entre les frontaliers des deux pays, ne seront assujettis à aucun droit de douane à leur passage à la frontière....

Art. 18. Les Français qui, antérieurement au présent Traité, ont bâti des maisons et défriché des terrains dans cette partie des Aldudes dont il est question dans l'article 15, seront reconnus par l'Espagne comme légitimes propriétaires de ces maisons et de ces terrains, et seront soumis, eux et leurs propriétés, à la législation qui régit les Français établis en Espagne....

Art. 20. La navigation dans tous le cours de la Bidassoa, depuis Chapitelacoarria jusqu'à son embouchure dans la mer, sera entièrement libre pour les sujets des deux pays, et ne pourra, sous le rapport du commerce, être interdite à personne, tout en exigeant cependant la soumission aux règlements en vigueur dans les lieux où les opérations commerciales seront faites....

Art. 22. Ils pourront également les uns et les autres, et en se servant de toute espèce d'embarcation, pêcher avec des filets ou de toute autre manière, dans la rivière, à son embouchure et dans la rade, mais en se conformant aux règlements qui seront établis, d'un commun accord, et avec l'approbation des autorités supérieures, entre les délégués des municipalités des deux rives, dans le but de prévenir la destruction du poisson dans la rivière et de donner aux frontaliers respectifs des droits identiques et des garanties pour le maintien du bon ordre et de leurs bonnes relations.

Art. 23. Tout barrage quelconque, fixe ou mobile, qui serait de nature à gêner la navigation dans la Bidassoa, est interdit dans le cours principal de la rivière où se trouve la limite des deux pays.

La nasse qui existe aujourd'hui en amont du pont de Béhobie,

légères modifications, les anciens bornages des deux États ; mais, résultat immense, il fait cesser l'indivision des pâturages, met un terme aux discussions incessantes et très-graves que soulevait dans les vallées frontières l'incertitude de limites, et établit enfin, sur des bases fort équitables, le droit fixe dans une question abandonnée jusqu'à ce jour, à des contestations insolubles (1). Les considérations puissantes, insurmontables, qui ont empêché la commission d'adopter les frontières politiques naturelles que nous avons indiquées plus haut, nous font regretter plus amèrement que les plénipotentiaires de 1659, n'aient pas tranché cette question, à une époque où elle ne présentait aucune des difficultés qu'elle rencontre aujourd'hui.

sera enlevée au moment où le présent Traité sera mis à exécution.

Art. 25. Toute embarcation naviguant, passant ou pêchant dans la Bidassoa, demeurera soumise exclusivement à la juridiction du pays auquel elle appartiendra, et ce ne sera que sur les îles et sur le territoire ferme, soumis à leur juridiction, que les autorités de chaque Etat pourront poursuivre les délits de fraude, de contravention aux règlements, ou de toute autre nature que commettraient les habitants de l'autre pays ; mais pour prévenir les abus et les difficultés qui pourraient résulter de l'application de cette clause, il est convenu que toute embarcation touchant à l'une des rives, y étant amarrée ou s'en trouvant assez rapprochée pour qu'il soit possible d'y entrer directement du rivage, sera considérée comme se trouvant déjà sur le territoire du pays auquel appartient cette rive.

Art. 26. Le pont de Béhobie, sur la Bidassoa, construit, moitié par la France et moitié par l'Espagne, appartient aux deux puissances, et chacune d'elles restera chargée de l'entretien de la moitié qui lui appartient....

Art. 27. L'île des Faisans, connue aussi sous le nom d'île de la Conférence, à laquelle se rattachent tant de souvenirs historiques communs aux deux nations, appartiendra par indivis à la France et à l'Espagne.

Les deux Gouvernements prendront, d'un commun accord, toutes les mesures qui leur paraîtront convenables pour préserver cette île de la destruction qui la menace, et pour l'exécution, à frais communs, des travaux qu'ils jugeront utiles à sa conservation ou à son embellissement....

(1) Ce volume était imprimé, la table générale tirée, lorsque nous nous sommes décidé à publier ce travail sur les frontières. Cette circonstance expliquera la fausse pagination des feuilles suivantes ; mais, comme elle ne tombe que sur la table, cette faute de typographie est sans importance.



Aretche, 427. Caractère des écus basques, armes des villes et des vallées, 428. Animaux sauvages, armes particulières, 429. Pièces étrangères jointes aux animaux agrestes; complication du blason, 429. Rareté des animaux dans les armes castillanes, 431.

NAVARRÉ ESPAGNOLE.

Eglises romanes, p. 431 Otagne, Sororem, Arre, Quatreventos, Varios Planos, Billalba, Noain, Montréal, Saint-Nicolas, Saint-Pierre d'Olite, Sainte-Marie d'Olite. La Magdeleine de Tudela, 432. Basilique de Sangüessa, 433. Bas-reliefs du pont, 435. Cathédrale de Tudela, 436. Cloître de Tudela, 438. Saint-Nicolas de Pampelune, 438. San Yago de Sangüessa, San Francisco de Sangüessa, 439. *Eglises gothiques*. Noain, Montréal, Salinas, Caporosso, 439. San Salvador de Sangüessa, 440. Saint-Saturnin de Pampelune, 440. La cathédrale, 441. Le cloître, 444. Chapelle réservée, 445. Réfectoire cuisine, 446. Tours et péristyle modernes, 447. *Monuments de la Renaissance*. Caporosso, 447. Saint-Pierre et Santa-Maria de Tafalla, San Francisco de Tudela, Billalba, 448. *Ponts, châteaux et palais*, 448. Pont de Tudela. Pont de Sangüessa, 448. Atalayas en pisé, Remparts en terre. Murillo. Maisons moresques. Tour de Urada. Château de Tièbes, de Montréal, 449. Rocaforte. Élio. Palais royal de Sangüessa, 450. Clochers, donjons. Palais royal d'Olite. Jardins de Tafalla, 451. Château de Pampelune, 451. Palais particuliers; du blason navarrais, 452. Résumé, 453.

FIN DE LA TABLE ET DU DERNIER VOLUME DE L'HISTOIRE DES PYRÉNÉES.

PLACEMENT DES GRAVURES

DU V^e VOLUME.

Sarcophage du Luc.....	Page 351
Porte de Morlaas.....	359
Porte de Sauveterre.....	363
Basilique de Sauveterre.....	364
Turon de Lay et pont d'Orthes.....	368
Tour de Moncade à Orthes.....	372
Château de Montaner.....	373
Château de Pau.....	375
Tombeau et salle capitulaire à Saint-Savin.....	379
Tympan de Serres et chapelle de Soulon.....	380
Basilique de Saint-Pé-de-Génères.....	381
Eglise de Saint-Sever de Rustan.....	382
Cloître de Saint-Sever de Rustan.....	383
Eglise de Mazères.....	384
Chasse de Sainte-Libérate à Mazères.....	384
Chapiteaux de Trie et de Saint-Sever.....	386
Retable des Jacobins.....	387
Clocher des Carmes et chevet d'Ibos.....	388
Pile de Labarte de Rivière.....	389
Château de Mauvesin.....	390
Château de Beaucens.....	392
Château de Sainte-Marie.....	393
Ancienne église romane à Luchon.....	394
Les Hébreux dans la fournaise et abside d'Agos.....	395
Soldat more à Saint-Aventin.....	396
Armes et basilique de Saint-Béat.....	397
Abside de Saint-Gaudens : tombeau de Bernard IV (musée de Toulouse).....	398
Eglise de Boulogne.....	414
Tours de Heches, de Cadeac, de Fronsac.....	412
Château de Saint-Béat.....	413
Château de Montespain.....	414
Arches romaines au pont de Tudela.....	435